HESPÉRIS

TOME XX

Année 1935. *Fascicules I-II.*

SOMMAIRE

***

BIBLIOGRAPHIE :

UN CHIRURGIEN MUSULMAN DU ROYAUME DE GRENADE : MUḤAMMAD AŠ-ŠAFRA

Pour connaître la vie et les œuvres des médecins qui illustrèrent l'époque ultime de la domination musulmane en Espagne, nous ne disposons plus d'un ouvrage bio-bibliographique commode, tel que l'était, pour les périodes antérieures, celui du Syrien Ibn Abî Uṣaybi'a (m. 1269). C'est grâce à lui, ne l'oublions pas, que des fragments d'œuvres perdues, comme cette histoire des médecins du règne de Hišâm II par Ibn Ǧulǧul (1) nous ont été conservés. Force nous est donc de recourir, pour la fin du XIII[e] siècle et la plus grande partie du XIX[e], au témoignage qu'Ibn al-Ḫaṭîb (m. Fès 1374), le polygraphe grenadin, nous a laissé, en des notices souvent trop brèves, sur les personnages qui brillèrent dans sa petite patrie. L' *Iḥâṭa*, le principal ouvrage qu'Ibn al-Ḫaṭîb a consacré aux hommes illustres de Grenade, n'a pas encore bénéficié d'une édition complète d'après les manuscrits de l'Escurial (2), *a fortiori* d'une traduction. C'est donc par les extraits contenus dans la trop célèbre *Bibliotheca arabico-hispana Escurialensis* de Casiri que les historiens modernes de la médecine — et même beaucoup d'historiens de la littérature arabe — ont connu les notices biographiques fournies par Ibn al-Ḫaṭîb, paraphrasées en latin par Casiri plutôt que traduites, et pas toujours fidèlement, suivant son habitude.

Le Docteur Lucien Leclerc, l'historien français de la médecine arabe, mentionne d'après lui comme ayant probablement vécu au XIII[e] siècle, un certain Abû'Abd Allâh Muḥammad b.'Alî b. Faraḥ (*sic*), surnommé « El Chafra », de la ville de Corella, « qui fut un bon médecin et un très habile botaniste » (3).

(1) IBN ABÎ UṢAYBI'A, *'Uyûn al-anbâ'fî ṭabaqât al-aṭibbâ* (Sources de renseignements sur les classes de médecins), édit. Müller, reprod. égypt., t. II, p. 48. D[r] L. LECLERC, *Hist. de la médecine arabe*, Paris, 1876, t. I, p. 431.

(2) Actuels 1673-74 (Casiri 1668-69). Le texte de la première partie de l'*Iḥâṭa*, édité au Caire en 1319 Heg./1901 J.-C., est très défectueux.

(3) *Medicus non ignobilis ac de re herbaria, cujus peritissimus erat, optime meritus* (Casiri, II, 89) ; LECLERC, *op. cit.*, II, 250.

Cette ville de Corella est, comme on sait, une bourgade de la partie de la Navarre située au sud de l'Ebre ; c'est celle de qui un proverbe espagnol dit :

Corella la bella, rica de pan y pobre de leña.

Une origine aussi septentrionale paraît singulière *a priori* pour un médecin musulman de cette époque tardive ; rappelons que Tudela, qui est proche et commande le passage du fleuve, avait été reconquise (1) quelques années avant que Saragosse tombât, en 512/1118, sous les coups d'Alphonse le Batailleur, roi de Navarre et d'Aragon.

En réalité, Casiri a mal lu l'*Iḥâṭa*; avec un point diacritique en moins, l'ethnique arabe القريليا ني (*al-Qurilyânî*) devient القربليا ني (*al-Qirbilyânî*) qui signifie : originaire de Crevillente, près d'Elche, province d'Alicante, dans une région qui demeura au pouvoir de l'islam jusqu'au milieu du XIII^e siècle (2).

Notre médecin est indiqué, d'autre part, comme ayant été choisi par le sultan « Nasar », qui règnait à Guadix, et pour qui il créa, dans cette résidence royale, « un jardin botanique parfaitement installé » (3). Or, ce « Nasar », c'est le sultan Abu l-Ǧuyûš Naṣr, fils de Muḥammad II, de la dynastie des Banu l-Aḥmar ou Naṣrides de Grenade, qui, monté sur le trône en 708/1308, fut renversé cinq ans plus tard par son neveu Ismâ'îl et se réfugia, en effet, à Guadix (Wâdî Âš), où il vécut jusqu'en 722/1322. Ibn al-Ḫaṭîb dit en outre (4) — et Casiri l'a omis — que Muḥammad b.'Alî b. Farağ (*sic*) soigna Naṣr à Guadix, « alors que les gens de ce pays étaient frappés de peste (*wabā'*) » (5).

Je n'ai pas de renseignements sur cette épidémie, mais ce qui précède est suffisant pour permettre de placer notre médecin vers la fin du XIII^e siècle et le premier quart du XIV^e. Au début de sa carrière, dit encore son biographe, « il vécut du métier d'herboriste, pour lequel il avait du goût, allant recueillir les simples là-même où ils croissaient, et parcourant dans

(1) Par le comte d'Alperche. C'est devant cette place qu'al-Musta'în II Ibn Hûd, roi de Saragosse, fut tué en 1110.

(2) Reddition de Valence 1238 ; soumission du royaume de Murcie 1241-1269. Je remercie M. E. Lévi-Provençal de m'avoir communiqué la reproduction photographique qu'il possède du manuscrit de l'*Iḥâṭa*.

(3) Leclerc, *l. c.* et I, 576. Casiri, *l. c.*

(4) *Iḥâṭa*, ms. Escur. n° 1673, p. 147.

(5) Il y a برص (*baraṣ*, lèpre blanche), variante وبى (sic) dans le ms. de l'Escurial ; la seconde leçon est plus vraisemblable, malgré que Villalobos (*Epidemiologia española*, Madrid, 1802) ne fasse allusion à aucune manifestation de ce genre en Espagne à l'époque indiquée.

ce but les montagnes. Il identifia ainsi la plupart des plantes importantes, puis il se mit au traitement [des malades] et y devint un maître. Il avait gravé dans sa mémoire ce qu'on dit les gens de l'art, et, d'autre part, on copiait ce qu'il avait consigné dans ses cahiers (*kanânîš*), en dépit de son écriture défectueuse... »

Aucun titre de ses œuvres ne nous est indiqué.

Je ne me suis pas encore arrêté sur ce surnom d'aš-Šafra. C'est le nom arabe du tranchet du cordonnier, de la serpe du jardinier, du rasoir du barbier. Faut-il y voir une allusion au premier métier exercé par notre médecin, celui de « coupeur de racines », de « rhizotomiste » comme on disait dans l'antiquité, ou bien à sa dextérité, acquise dans la suite, lorsqu'il devint « chirurgien-barbier » ? La découverte de manuscrits d'un petit ouvrage de chirurgie mis sous son nom est en faveur de cette seconde hypothèse. J'ai signalé ce livre ici-même, dans la courte liste des ouvrages scientifiques que possède la bibliothèque d'al-Qarawîyîn, à Fès (1). Depuis, deux autres manuscrits marocains sont venus à ma connaissance et m'ont permis de prendre un aperçu plus complet de ce petit traité. Il est intitulé *Kitâb al-istiqṣā' wa-l-ibrâm fî 'ilâǧ al-ǧirâḥât wa l-awrâm*, « Le livre de l'approfondissement et de la sollicitation, sur le traitement des plaies et des inflammations et tumeurs ». Il se divise en trois « discours » ou chapitres (*maqâlât*), le premier consacré aux inflammations et tumeurs, à leurs causes, symptômes et traitement; le deuxième (F° 37 b.) aux plaies, à l'extraction des flèches et à l'art du *ǧabr*, c'est-à-dire de la réduction des fractures et luxations; enfin le troisième chapitre (F° 61 b.) traite des médicaments simples et composés utiles au traitement des affections chirurgicales en question (2).

J'ai rendu le mot *awrâm* (singulier *waram*) par un double terme « inflammations et tumeurs », pour éviter de laisser croire qu'il ne s'agit ici que des processus néoplasiques, à cause du sens trop spécial que ce terme a pris de nos jours. *Waram*, c'est le grec ὄγκος, le latin *tumor*, le français tumeur, dans le sens de tuméfaction de toute origine qu'il a si longtemps

(1) *Un prétendu catalogue de la Bibliothèque de la Grande mosquée de Fès*, *Hespéris*, 1934, t. XVIII, p. 77 et n. 5. Le surnom de l'auteur est transformé en aš-Šanfarâ ; il est appelé aussi al-Fihrî (de la famille arabe des Banû Fihr).

(2) La pagination indiquée ici et ailleurs est celle du ms. C., originaire de Fès, de 81 f^os^, 155 ×215, à 18-19 l. par p., corrigé et complété au moyen du ms. S. de la Section sociologique des Affaires indigènes, originaire de l'Extrême-Sud marocain.

conservé. A la vérité, les traducteurs du Moyen-Age, entre autres Gérard de Crémone, dans sa célèbre version du *Canon* d'Avicenne (1), ont rendu *waram* par *apostema*. Mais c'est un terme bien désuet pour qu'on puisse le reprendre, équivalent chez Galien (2), oracle des médecins arabes, du latin *abcessus*; il devrait donc correspondre plutôt à l'arabe *ḫurâǧ*, dont l'acception est bien moins étendue que celle de *waram*, encore que le genre *apostema* comprenne chez Galien les tumeurs enkystées et n'implique pas forcément l'idée de suppuration (3).

Pour fidèle que soit resté notre médecin de Grenade à la tradition grecque, à onze siècles de distance, son modèle est plus proche de lui : c'est le *Taṣrîf*, la grande encyclopédie médicale de son compatriote de Cordoue (deuxième moitié du xᵉ siècle) Abu l-Qâsim az-Zahrâwî (Abulcasis). Il le cite en de nombreux passages, reproduit ou résume ses descriptions des divers accidents locaux, inflammatoires ou non, qu'embrasse le mot tumeur : phlegmon, érysipèle, feu persique (herpès), contusions, verrues, kystes, panaris, fistules, etc., et de leur traitement. En celà, aš-Šafra s'inspire davantage du deuxième livre (pathologie) du *Taṣrîf*, moins connu que la partie chirurgicale de cet ouvrage, le trentième et dernier livre, qui a contribué le plus à la célébrité de son auteur. Les manuscrits de la *Chirurgie* d'Abulcasis ne sont pas rares, ceux du reste de l'encyclopédie le sont beaucoup plus. J'ai pu, heureusement, disposer pour la comparaison, d'une copie des cinq premiers livres du texte arabe, datée du siècle dernier et appartenant à une bibliothèque privée de Rabat.

Aš-Šafra porte à trente-six le nombre des inflammations et tumeurs dont Abulcasis énumérait trente espèces. Quelques-unes valent la peine d'être signalées ici à cause de l'incertitude qui règne encore sur leur identification ou parce que notre auteur cite à leur propos des faits de sa pratique personnelle.

A quoi peut correspondre la tumeur qu'il appelle *naǧla* ? Le Docteur Gabriel Colin, dans ses études sur Avenzoar (Abû Marwân ʿAbd al-Malik b. Zuhr, m. Séville 557/1161-62) et son père Abu l-ʿAlâ' (m. Cordoue 525/1130-31) (4) montre que les deux célèbres praticiens moururent de cette

(1) Livre IV, *fen* 3 ; t. II, p. 107 sq. de l'édition de 1608, Venetiis, ap. Juntas.
(2) *De la méthode thérap.*, *à Glaucon*, livre II, chap. IX, trad. Daremberg, I, 768.
(3) *Ibidem.*
(4) *Public. de la Fac. des Lettres d'Alger*, t. XLIV et XLV, Paris, Leroux, 1911.

même affection, dont il fait une verrue sénile à dégénérescence épithéliomateuse siégeant au-dessous de l'omoplate (1). Aš-Šafra mentionne deux cas de *naġla* survenus en effet dans cette région : « Il apparaissait sur ses épaules, dit-il, à propos du premier de ses malades, un laitier nommé 'Alî, une tache rouge de la grosseur d'un *dînâr*, et le milieu était noir, sur une surface équivalente à celle d'un *qîrâṭ* (2) et de forme carrée. C'était un homme au début de l'âge mûr... » Et, pour le second, qui était un archer : « Il avait au dos une tumeur qui s'étendait sur la surface d'un quart de semelle, piquetée d'une série de trous. Un barbier l'avait soigné à l'emplâtre diachylon qui l'avait fait beaucoup souffrir et lui avait donné de la fièvre. » Aš-Šafra raconte comment il le guérit en remplaçant l'emplâtre par un cataplamse de graines de psyllium et de fenugrec bouillies qui fit mûrir l'apostème et évacuer la sanie qu'il contenait. Je passe sur la suite du traitement. Le pansement avait été, dans le premier cas, à base de lycium, glaucium dissous dans l'eau de roses et suc de coriandre, mais, en outre, le malade avait été saigné et abondamment purgé. « Après deux jours, la rougeur disparut, la zone noire se rétrécit, puis la croûte noire tomba, laissant à sa place un trou » qui ne tarda pas à se cicatriser.

Etant donné qu'Aš-Šafra range la *naġla* dans la classe des tumeurs chaudes, inflammatoires (*falġamûnî*), on songe de suite aux graves anthrax qui siègent au cou ou au dos, s'accompagnant parfois de sphacèle, et pouvant, chez des sujets âgés, diabétiques notamment, aboutir à une issue fatale. Il n'est pas impossible que ce soit à une telle affection, liée à un diabète familial, qu'aient succombé les deux Avenzoar. Et celà cadre avec l'anecdote citée par Ibn Abî Uṣaybi'a (3), suivant lequel un médecin de Séville, dont il ne nous donne que le sobriquet d'al-Fâr (le rat), avait prédit à son confrère Avenzoar que l'abus des figues sucrées, qu'il goûtait fort, lui occasionnerait quelque jour « une grave *naġla* ». Mais l'historien de la médecine ajoute que ce mot désigne dans le dialecte de l'Espagne musulmane ce qu'on appelle ailleurs *dubayla*, opinion que combat le Docteur Gabriel Colin (4), en montrant qu'Avenzoar, dans son *Taysîr*, n'a pas

(1) Dr Gabr. COLIN, *Avenzoar*, pp. 21, 28-30, 40 et 137 : « Ce sont des tumeurs situées sous l'épaule, qui ont tendance à gagner les tissus profonds... elles surviennent seulement chez les personnes âgées, le plus souvent chez celles qui ont été éprouvées par l'adversité, qui se sont adonnées au travail intellectuel et qui ont été obsédées par les préoccupations. »

(2) Pièce de 1 gr. 177 d'or, le 1/24e du *dînâr*.

(3) *Op. cit.*, II, 67.

(4) *Avenzoar*, pp. 28-30.

confondu les deux affections dont il traite en des chapitres distincts.

Abulcasis et aš-Šafra en ont également parlé. Ils rangent la *dubayla* parmi les tumeurs « froides, molles, provenant du phlegme épais putréfié », et en distinguent deux sortes : une interne, profonde, qui se développe dans les organes comme l'estomac, l'intestin, le rein, la vessie ; une autre externe « analogue à ce qu'on nomme *ḫurâǧ* », c'est-à-dire abcès. Le contenu de la *dubayla*, quand on la perce, présente des variétés nombreuses, disent nos auteurs : « tantôt il ressemble à du blanc d'œuf, de la morve, de la bouillie, de l'argile ; tantôt à du sang caillé, de la lie de vin ou d'huile ; il peut durcir et acquérir l'aspect de l'os ou de la pierre ; son odeur est fétide ou non. »

Abulcasis conseille pour préciser le diagnostic — et le pronostic également — de pratiquer une exploration au moyen d'un stylet (*mismâr*) ou d'une grosse aiguille (*misalla*) qu'on enfonce dans la tumeur jusqu'à la rencontre de la zone molle. Si le contenu est mou ou liquide, il en sort une certaine quantité lorsqu'on retire l'instrument. La forme interne, profonde, est naturellement plus grave que la forme superficielle et guérit rarement. L'extension prise par elle, sa consistance peu homogène, son induration périphérique, enfin sa couleur anormale sont des signes de malignité.

Il n'est pas facile de mettre un nom moderne sous cette description d'une tumeur aussi polymorphe, dont l'unité nosologique est des plus douteuses. La variété de son contenu fait songer à certains kystes, la calcification à des tubercules, encore que ce caractère ait été attribué à la *sala'a*, tumeur dont il sera question plus loin. Avenzoar traite de la *dubayla* au chapitre des maladies de l'estomac et c'est pourquoi le Docteur Gabriel Colin (1) opine en faveur de l'ulcère gastrique, qui s'entoure souvent, en effet, d'une zone indurée. Mais que seraient alors les tumeurs analogues constatées dans le rein ou la vessie ?

Chez Avicenne (2), la *dubayla* est une tumeur du foie, un abcès qui se vide dans l'intestin, le rein ou la cavité abdominale, auquel cas, il est nécessaire de pratiquer une incision au niveau de l'aine et d'y placer une canule pour évacuer le pus (3).

Enfin, au deuxième livre du *Taṣrîf* d'Abulcasis, il est question de la

(1) *Op. cit.*, p. 118 et n.
(2) *Canon, Lib. III, fen* 14, *tract.* 3, *cap.* 10 (*De dubellati*) de l'édition latine sus-indiquée (t. I, p. 769).
(3) *Idem*, p. 773.

dubayla aux chapitres des maladies du rein et de celles de la matrice. Bien qu'elle puisse succéder, d'après nos auteurs, à une tumeur chaude (abcès amibien, phlegmon périnéphrétique, annexite ?), l'origine tuberculeuse de cette collection paraît plus vraisemblable et s'accorde avec la définition que donne de la *dubayla* l'auteur d'un précieux glossaire sur le *Manṣûrî* de Razès, dont l'orientaliste R. Dozy s'est beaucoup servi pour son *Supplément aux dictionnaires arabes.* Voici ce que dit, en effet, cet auteur, Ibn al-Ḥaššâ' : « Dans la langue classique, le mot *dubayla* désigne une affection de la cavité abdominale (*ğawf*), mais les médecins en ont fait le synonyme d'abcès froid, en quelque lieu du corps que se trouve le pus (1). »

Nous retrouvons, à propos de la tumeur nommée *sal'a* (ou *sala'a*, pluriel *sila'*), des difficultés du même ordre. A la suite des interprètes médiévaux d'Avenzoar, qui traduisent par *De vesicis duris quae arabice dicuntur alcella* (2), le Docteur Gabriel Colin voit dans ces productions des tubercules fibro-crétacés, quoique précédemment (3), à propos de la *sal'a* des paupières, il ait bien été obligé de rendre par « kystes» le même mot (dans le latin : *de exituris*). Gérard de Crémone, dans le *Canon* d'Avicenne. avait traduit par *de nodis* (4).

Chez aš-Šafra, comme chez Abulcasis, il est clair que c'est de kystes qu'il s'agit ; ils en reconnaissent trois sortes, selon que leur contenu ressemble à de la graisse, à de la bouillie de farine, beurre et miel que les Arabes nomment *'aṣîda*, enfin à du miel épais. La tumeur adhère à la peau mais est mobile dans les autres sens et non douloureuse ; on l'explore au moyen d'une aiguille, comme on le fait pour la *dubayla*. Enfin, signe caractéristique indiqué également par Avicenne, quand on veut enlever la *sal'a*, il est recommandé de disséquer le sac et de l'extirper entièrement, le moindre fragment laissé en place étant capable de reproduire la tumeur.

J'abandonne ces controverses, qui pourraient se répéter à propos d'autres termes, pour m'arrêter seulement à des citations de la pratique personnelle d'aš-Šafra, dont certaines ont l'avantage de nous renseigner sur

(1) Je rectifie ainsi la traduction de Dozy : « ulcère dont le pus est ichoreux », en m'appuyant sur le manuscrit d'Ibn al-Ḥaššâ' de la Bibliothèque de Rabat.

(2) *Taysir, lib. II, tract. VII, cap.* 7. Dr G. Colin, *op. cit.*, p. 131.

(3) *Id. lib. I, tract. VIII*, cap. 3.

(4) *Lib. IV, fen* 3 ; t. II, p. 126.

des circonstances de sa vie, entre autres sa présence dans diverses villes de la péninsule : Valence, Grenade, Algésiras, et même de la côte africaine qui lui fait face : Ceuta. Il cite cette ville une première fois, à propos du cas d'une femme des Banū Abi l-'Alâ', atteinte de plusieurs gros furoncles d'un même côté de la tête, et qui, sur le refus d'intervenir de notre chirurgien, fut incisée par un barbier. Du sphacèle s'en suivit ; on recourut alors à un autre opérateur, un certain Sulaymân *al-muhâğir* (l'émigré) qui enleva les tissus mortifiés. Néanmoins, tout fut inutile et la malade succomba. Aš-Šafra oppose à cet insuccès son propre cas. Ayant été atteint d'un furoncle de la face, au voisinage du nez, avec violente douleur et fièvre, il se traita au moyen d'un cataplasme de mucilage de psyllium, avec un peu d'opium, renouvelé plusieurs fois par jour. Nous estimons aujourd'hui, connaissant les raisons du danger que font courir les furoncles de cette région, qu'aš-Šafra eut surtout beaucoup de chance de guérir avec ce simple traitement.

Ce n'est pourtant pas qu'il n'ait su user, ainsi qu'on va le voir, de l'instrument tranchant, du fer, comme il le dit, de la rugine et de la scie, mais ce n'est presque jamais primitivement ; il laisse la nature faire son œuvre et intervient ensuite pour régulariser. Le chirurgien de cette époque vit dans la crainte de l'hémorragie qui peut emporter le blessé en quelques instants. Contre elle, la suppuration lui paraît une sauvegarde, voire la gangrène, complication des blessures dont la fréquence nous frappe à la lecture des observations d'aš-Šafra. Son grand remède, c'est une pâte à base de terre d'Arménie et de vinaigre, qui empêche le sphacèle, dit-il, de gagner les tissus encore sains ; ceux qui sont déjà atteints sont enduits d'une pommade au soufre, excellente pour « séparer le mort du vif ». Alors seulement, il scie l'os, en veillant à ne rien laisser de son extrémité qui ne soit recouvert de chair. La cicatrisation est hâtée par une poudre desséchante où entre encore la terre d'Arménie avec balaustes (1), feuilles de myrte, sang-dragon, myrrhe rouge et aloès, parties égales ; en outre, le pansement est enduit d'un oxymel au suc de plantain et au fiel de bœuf.

« J'ai vu le cas d'un jeune homme de Biznâr (Viznar) dans la région (2) de Grenade, qui avait reçu un coup de pointe (*rakaz*) sur la « tête » du muscle de la jambe gauche. Un barbier l'avait soigné ; il en était résulté

(1) Boutons floraux du grenadier sauvage.
(2) Littéralement *iqlîm*, climat.

une vive douleur et une enflure du pied qui finit par noircir et se sphacéler. » Aš-Šafra est alors appelé auprès du blessé, qu'il traite selon sa méthode pour limiter les progrès de la gangrène ; ceci fait, il scie l'avant-pied, et la cicatrisation du moignon progresse normalement.

« A la fin, je trouvai ennuyeux de rester auprès du malade pour si peu d'utilité. Je m'en retournai à Grenade... et je dis à son envoyé que si mon client voulait être soigné, il vînt avec lui à la ville ...».

Sans doute, le patient fut-il vexé de cette réponse. En arrivant à Grenade, il alla consulter un barbier, qui introduisit un stylet dans la plaie, l'explora en tous sens et, dirions-nous aujourd'hui, l'infecta. La jambe enfla jusqu'au genou, la fièvre apparut puis le dévoiement, et la mort termina le tableau.

Aš-Šafra cite d'autres cas de gangrène non traumatique, survenus à la suite de la marche dans la neige, et parle, à ce propos, d'une affection bénigne de même origine : « les tuméfactions qui se produisent aux pieds des enfants à la saison d'hiver », c'est-à-dire les engelures. Il conseille de prendre une orange (1), de verser à l'intérieur une drachme de poivre (2) pilé, de la faire rôtir et d'arroser l'engelure de ce jus tiède. Si la tumeur est ulcérée, on la saupoudrera de cendre d'écorce de châtaigner et on mettra par-dessus de l'onguent diaphénix ramolli avec de l'huile de roses.

« J'ai soigné ainsi un grand nombre d'enfants et plusieurs hommes de Grenade où cette affection est fréquente par suite de l'abondance de la neige et de la rigueur du froid. »

Le chapitre des inflammations et tumeurs s'achève par des considérations sur les causes qui retardent ou empêchent la cicatrisation, entraînant la formation de fistules. Parmi ces causes, au nombre de neuf, la nature du pays est invoquée. Az-Zahrâwî (Abulcasis), dit aš-Šafra, a donné comme exemple « la ville de Saragosse où les tumeurs n'arrivent pas à maturité, tandis qu'à Onda, dans l'est de l'Andalus, quiconque se blesse, perd son sang jusqu'à en mourir, quoi qu'on fasse pour en arrêter l'écoulement » (3).

(1) *Naranğa.* En dépit de ce nom, il n'est pas certain qu'à cette époque il s'agisse déjà de l'orange douce, mais plutôt de l'orange amère, fruit du bigaradier.

(2) *Fulful* (vulg. *felfel*), nom qui sera appliqué plus tard au piment, importé d'Amérique.

(3) La première partie de cette citation figure au livre II, chap. 78 de la *Chirurgie.* Leclerc, son traducteur (Paris, 1861, p. 213), corrige avec raison l'édition Channing (Oxford, 1778, II, 397) où la négation est omise. Tous nos mss. d'aš-Šafra portent : *lâ tanḍağu fîhâ al-awrâm* (au lieu d'*al-amrâḍ*). Quant à la seconde partie de la citation, le nom de Onda n'est écrit correctement

A l'appui de cette assertion, notre chirurgien fait le récit suivant :

« J'étais entré dans cette bourgade avec le *ra'îs* Abû 'Abd Allâh Ibn Ḥudayr (1), seigneur de Crevillente dans le pays de Murcie. Un de nos hommes but avec un des siens ; ils se prirent de querelle et notre homme frappa l'autre d'un coup à l'épaule, d'où le sang sortit abondamment. Le blessé, emmené par ses gens, fut conduit au *ra'îs* qui me dit : « Vois ce que tu peux faire pour lui ! » Je remplis donc la plaie d'une poudre que j'avais apportée avec moi et qui comprenait : balaustes, encens, myrrhe, terre d'Arménie, aloès, sarcocolle (2), chaux vive et poil de lièvre, dont je fis une pâte avec du blanc d'œuf. Puis je pansai, immobilisai le membre solidement et fis prendre au patient un quart de drachme d'opium et une demi de graine d'ache (*karafs*) ; il dormit depuis le coucher du soleil jusqu'au lendemain matin. Nous le fîmes alors monter à cheval et l'emmenâmes avec nous. Je ne défis le pansement qu'au bout de quatre jours ; le remède était toujours en place et ne présentait pas trace d'humidité. Je le laissai jusqu'à l'apparition de la sanie (3) que j'humectai avec du vinaigre et enlevai avec précaution. Le blessé guérit et revint en bonne santé dans son pays. »

Les gens du village furent, parait-il, émerveillés de cette cure, qu'aš-Šafra explique ainsi : sachant que leurs veines étaient larges, leur sang chaud et léger, s'écoulant dès qu'il trouvait une issue, il était indiqué de faire prendre au blessé de l'opium « pour refroidir son sang et rétrécir ses vaisseaux. »

Telle est l'histoire de ce cas d'hémophilie raciale (?) « resté unique pour lui », dit-il, comme pour Abulcasis, et dont je n'ai pas non plus trouvé d'analogue dans les traités médicaux des Arabes que j'ai consultés.

Au chapitre des blessures, qui ne le cède guère en importance au précédent, les observations vont se multiplier. Aš-Šafra s'adresse à son fils, en ne lui ménageant pas les conseils de prudence et même d'abstention dans

que dans le ms. C. et je ne l'ai pas retrouvé au livre II du *Taṣrîf* où, sous la rubrique *'illat ad-dam*, « maladie du sang », il est question d'une bourgade (*qarya*), sans autres précision. Abulcasis dit que la plupart des décès qui s'y produisaient étaient dus à cette cause.

(1) Var. Ǧadîr.

(2) *Anzarût*, résine d'arbres du genre *Penaea*, qui entrait encore au siècle dernier dans la composition du baume Opodeldoch.

(3) Littéralement *midda*, pus en formation.

les cas dangereux pour le malade ou pour sa propre réputation de médecin. Il décrit dix espèces de plaies de la tête, classées par degrés, depuis la blessure légère du cuir chevelu jusqu'à la fracture pénétrante du crâne qui ouvre les méninges et donne issue à la matière cérébrale, chacune ayant reçu un nom particulier.

Il relate un cas d'évolution exceptionnellement rapide et favorable, où l'on pourrait voir un symptôme d'aphasie passagère, s'il ne s'agissait du côté droit de la tête. Le blessé, un certain Ibn Muzayn (1), avait été frappé d'un coup de hache, tandis qu'il dormait, par un chrétien (2) qui était captif chez lui. Un morceau d'os avait été soulevé vers le sommet de la tête et le cerveau apparaissait. Aš-Šafra nettoya et pansa la plaie, laissant l'os relevé comme il était. Le quatrième jour, le blessé, muet depuis le début, retrouva ses facultés et parla ; le cinquième jour, le fond de la plaie commença à se garnir de chair et, le matin du sixième, la chair avait recouvert le cerveau.

Un cas plus grave, qui guérit néanmoins, est celui d'un enfant dont le cerveau avait fait hernie à travers la perte de substance osseuse et s'était étalé à la surface de la tête : « Personne, dit aš-Šafra, n'avait pu le réduire ; j'y parvins au moyen d'un disque de plomb que je posai sur la méninge (*ṣifâq*) ; le cerveau reprit sa place et je n'eus pas besoin de le recouvrir ; le septième jour, la chair était arrivée au niveau de la fracture... »

Précédemment, notre chirurgien avait indiqué à son fils un moyen au moins original de pansement et de protection du cerveau dans les cas de perte de substance osseuse étendue, après l'extraction des esquilles et fragments :

« Recouvre-le d'une compresse de soie que tu étendras sur les parties voisines ; elle absorbera la sanie et l'empêchera de pénétrer dans le cerveau... Et, si tu n'as pas de compresse de soie, sers-toi de l'écorce blanche qui est à l'intérieur d'un morceau de courge (*qar'a*), je veux dire la partie humide de la face interne ; tu en mettras suivant la grandeur de la surface découverte du cerveau... tu la changeras matin et soir. Et si tu crains que la tête subisse des chocs, lie par-dessus les pièces du pansement (3) une sorte de

(1) Variante : Ibn az-Zubayr.

(2) *'Ilǧ* (vulg. *Euldj*), mot qu'on rend habituellement par « renégat », mais qui a également le sens d'esclave chrétien ; cf. Dozy, *Supplément*, II, 159.

(3) *Rifâda*, plur. *rafâ'id*.

toque (*šâšiya*) faite d'un morceau de courge, qui la protégera de tout heurt nocif (1). »

Dans les blessures de la face, aš-Šafra déconseille la suture, qui laisse des cicatrices. Il cite le cas d'un jeune homme qui s'était fendu le nez en quatre à la suite d'une chute sur une pierre : « Je lui plaçai deux mèches dans les narines, remis les parties du nez en bonne position et les maintins au moyen d'une sorte d'étau (*milzam*) fait d'un petit roseau, non sans avoir poudré préalablement la plaie de sang-dragon. Je laissai le pansement en place quatre jours et, quand je l'enlevai, la plaie était fermée, nulle suture n'était nécessaire et je terminai le traitement par l'emplâtre diaphénix jusqu'à guérison. »

La suture est, au contraire, indispensable dans les blessures de la gorge. En cas de section profonde, aš-Šafra conseille de tordre l'un avec l'autre les fils de suture et de les laisser hors de la plaie. Quand celle-ci est cicatrisée, on les détord et on les tire. C'est ainsi qu'il soigna un enfant égorgé, dont le souffle sortait par la blessure et qui ne pouvait plus parler. Il ne lui resta après guérison que de l'enrouement (2).

Dans les plaies pénétrantes de poitrine (3), si la lésion du poumon est importante, la mort s'ensuit à bref délai ; dans le cas contraire, la survie est possible, une fistule s'établit, mais la suppuration ouvre la porte à la phtisie (*ḏubûl*) et, si la diarrhée s'installe, les forces du malade diminuent et il finit par succomber.

Notre auteur raconte qu'il traita un homme de Tiscar (4), atteint, sept ans auparavant, d'un coup à la poitrine qui avait entraîné une carie osseuse avec suppuration. Il lui appliqua un emplâtre caustique, puis la pommade au soufre « qui fit tomber les chairs putréfiées et l'os apparut, friable et noirci ». Aš-Šafra le rugina ; la plaie était pénétrante ; elle fut drainée au moyen d'une mèche qu'on raccourcissait à mesure que progressait la cicatrisation. A la fin, la mèche tomba d'elle-même et la blessure guérit parfaitement.

Je relève, dans le traitement médicamenteux des blessés de poitrine,

(1) Ibn Sab'în, le célèbre philosophe de Murcie (XIIIe s.) en fit autant quand le chérif Abû Numay fut blessé au crâne ; cf. G.-S. COLIN, *El-Maqṣad* (Vie des saints du Rif), *Archives marocaines*, t. XXVI, p. 182.

(2) Une observation du même genre se trouve dans la *Chirurgie* d'Abulcasis, trad., p. 121.

(3) Arabe : *ğâ'ifa*.

(4) Village voisin de Baza, dans la province de Grenade.

l'emploi *intus* bi-quotidien d'une décoction de tige de prêle (vulgo « queue de cheval ») (1) et d'écorce de tige d'*anǧibâr*, nom qui désigne généralement le gui *Viscum album* (2) ; aš-Šafra vante à son fils les propriétés de ce breuvage contre toutes les hémorragies ; on sait aujourd'hui que la prêle est particulièrement riche en silice et que le gui est un bon hypotenseur.

Les plaies de l'abdomen donnent lieu à peu de développements qui soient originaux, surtout quand on a lu le long chapitre consacré par Abulcasis à leur traitement, aux détails de leur suture en particulier. Je n'ai pas retrouvé chez notre chirurgien de Grenade la si curieuse mention des agrafes intestinales faites de mandibules de fourmis (3), ni l'emploi, pour les sutures, de « filaments » tirés du mésentère, anticipation du catgut. Aš-Šafra connaît la gravité des blessures de l'intestin grêle, tandis que celles du cœcum et du colon ascendant sont compatibles avec la vie, au prix d'un anus contre nature. Il recommande donc, en ce cas, bien loin de laisser fermer la plaie, d'y mettre de l'huile ou du cérat (*qîrûṭî*) pour empêcher sa cicatrisation.

« J'ai vu un homme qui avait reçu un coup sur la région ombilicale, avec perforation du colon ascendant (*al-mi'â' al-mustaqîm*) ; il vécut pendant des années, portant un récipient de verre où se rassemblait son bol intestinal. »

Le chapitre des plaies des membres est avec celui de la réduction des fractures, qui viendra plus loin, l'un de ceux qui nous font le mieux connaître la pratique journalière d'aš-Šafra et des chirurgiens de son temps, musulmans et chrétiens. C'est là où, pour la première fois, il parle de ses débuts à Valence, déjà reconquise à l'époque où il écrit, puisqu'il emploie l'expression habituelle : Dieu la rende aux Musulmans ! Il dit avoir eu pour maître un praticien de cette ville, un chrétien, dont le nom déformé par les copistes : *mîšar*, *mîšûr* et même *mubâšir* Baznâd (?), est peut-être « le *maestro* ou maître Bernard » ? Aš-Šafra l'accompagnait, raconte-t-il,

(1) *Equisetum* ; espagnol : *cola de caballo.*

(2) Espagnol : *muerdago.*

(3) Ce passage de la *Chirurgie* d'Abulcasis offre un bel exemple de l'inconvénient qu'il y a parfois, pour un traducteur, à être trop savant. J. CHANNING, *op. cit.*, II, 393 et, après lui, LECLERC (*trad.*, p. 211), familiers avec les versions arabes des ouvrages grecs, ont rendu la phrase : *qad ḏakara ba'ḍ ahl at-taǧriba*, le premier par : *olim vero memoraverunt quidam ex familia Empiricorum*, et le second : « Quelques médecins de la secte empirique », alors qu'un interprète moins versé dans ces questions eut traduit littéralement : « Des empiriques ont fait connaître... », l'antiquité gréco-romaine n'ayant pas apparemment connu un mode de traitement qui appartient aux pratiques chirurgicales des populations primitives.

quand on l'appela auprès d'un chrétien qui avait reçu à l'avant-bras (*sâ'id*) un coup qui lui avait ouvert une artère. Un des amis du blessé serrait le membre de ses deux mains au voisinage de la plaie pour arrêter l'hémorragie.

« Aimes-tu mieux vivre sans bras ou mourir ? » lui demanda le maître chirurgien (laissons-lui provisoirement ce titre). L'autre répliqua : « La vie sans bras vaut tout de même mieux que la mort. » Alors le maître prit un fil de soie cordé, de la grosseur d'un fil de coton, le plaça au-dessus de la plaie et serra fortement jusqu'à ce que l'hémorragie cessât. La partie supérieure du membre, y compris l'épaule, fut enduite de la composition antiphlogistique que nous connaissons (1) ; au-dessous de la ligature, on mit de l'onguent soufré ; une fois « le mort séparé du vif », le maître sçia l'os et pansa à la poudre composée (2) et au blanc d'œuf jusqu'à guérison. C'est là où il est question du pus qui « met à l'abri de l'hémorragie », et la crainte de cette complication apparaît encore plus nettement dans le récit suivant, qui se passe, semble-t-il, à Fès, où l'auteur écrivait (3) :

« Le *šayḫ* Ibn Sûsân — Dieu lui fasse miséricorde — m'envoya un berbère accompagné de son fils qui s'était cassé l'humérus (*'aḍud*) du côté droit. Le rebouteur (*ǧâbir*) l'avait estropié par le fait de son ignorance et le bras était suspendu par la chair du muscle que le vulgaire appelle « *elmelǧ* » (le biceps) (4). Invité à en opérer la section, je répondis que si j'amputais en cet endroit, il surviendrait une hémorragie qui emporterait l'enfant. « Mais prends, continuai-je, trois crins de queue de cheval, tords-les « et attache le muscle avec l'arrière de la tête de l'os, en divisant le lien « en deux pour faciliter son enlèvement. Tous les jours, tu le dénoueras et tu « serreras davantage. » Il fut fait comme je l'avais indiqué. La chair du muscle se sectionna au-dessous de la fracture (non consolidée), noircit et tomba ».

Ainsi l'amputation s'était effectuée d'elle-même ; le moignon fut traité comme il a été dit plus haut.

(1) Terre d'Arménie, *lycium*, suc de coriandre et vinaigre ; cf. *supra*.

(2) Cf. *supra*, p. 8.

(3) Il y a là un point délicat à trancher. Tous nos manuscrits portent : « Et parmi les choses qui m'arrivèrent dans cette ville-ci (*fî hâḏihi l-madîna*). » Or, il vient d'être question de Valence. Mais, dans ce cas, la grammaire eut exigé le pronom *tilka*, « celle-là ». Comme nos deux mss. S. et Q. précisent ensuite : « la ville de Fès », c'est à elle que se rapporte le pronom *hâḏihi* ; l'auteur s'y trouvait donc au moment où il écrivait.

(4) Pour *meǧl*, latin *musculus*.

Les caractéristiques des blessures par flèches, leurs variétés, le diagnostic de l'organe atteint, enfin la technique de l'extraction des traits fournissent ensuite à notre chirurgien de Grenade la matière d'un chapitre nourri de faits, comme chez Abulcasis. Avant eux, Paul d'Egine avait déjà disserté pertinemment sur cette question (1) et les règles principales de sa thérapeutique se retrouvent ici : extraction de la flèche par l'orifice d'entrée ou, au contraire, incision et traction par le côté opposé, suivant les possibilités ; usage d'un instrument analogue au « diostre » ou poussoir, avec embout mâle et embout femelle qui s'adapte sur la flèche lorsqu'elle s'est brisée, selon que la hampe est tombée complètement ou qu'il en reste encore un morceau adhérent au fer, etc. Bien souvent, l'extraction est impraticable sans graves dégâts et risques d'hémorragie. Des cas de tolérance par l'organisme, d'élimination de certains traits après des années, souvent à distance du point d'entrée, sont relatés par aš-Šafra :

« J'ai vu un homme qui avait reçu une flèche entre l'estomac et la rate ; la plaie guérit et le trait sortit vingt ans plus tard, d'après les dires du blessé, à la racine du coccyx... Il me montra le lieu d'entrée de la flèche ; quand on eut tiré sur la hampe, le fer tomba dans la partie inférieure de l'abdomen où il se fraya lui-même une percée, jusqu'au moment où il apparut à l'endroit que j'ai indiqué. »

Aš-Šafra cite, à l'appui de cette anecdote, un cas de sa pratique personnelle où il pratiqua une extraction tardive et compliquée, en pleine suppuration. L'homme (2), qui s'était enfui de Grenade à Sigilmâsa (l'ancienne capitale du Tafilalt marocain), y fut blessé par une flèche d'un arc arabe et le projectile, entré à cinq doigts au-dessus de la hanche gauche, se ficha dans l'os de la hanche opposée. Quand, huit mois après, cet homme vint voir notre chirurgien, l'infection avait fait son œuvre ; il présentait trois orifices fistuleux : l'un près du fondement, un autre au-dessus et le dernier au voisinage de l'articulation de la hanche ; il ne pouvait étendre la jambe droite. Aš-Šafra le soigna à l'emplâtre incisif, puis à la pommade soufrée. Quand le trou de la hanche fut assez large pour qu'on put y passer le pouce, notre opérateur explora le trajet, sentit la flèche « placée en travers, depuis l'os iliaque jusqu'à la région par laquelle elle était entrée ». Alors il incisa en partant du trou, parvint à saisir solidement le trait avec un

(1) Texte grec et traduction française par R. Briau, Paris, Masson, 1855, 8°.
(2) Appelé « le petit Mihannad ».

davier et à le repousser vers l'orifice d'entrée. Puis ce fut le tour d'un fragment de la hampe, décelé au cours d'une nouvelle exploration.

Tout cela ne se passait évidemment pas sans souffrances et cris du patient, car il n'est pas question d'anesthésiques. Dans un autre cas, où la flèche avait pénétré au creux de l'épaule, la douleur était telle que le blessé, après les premiers essais d'extraction, refusa de les laisser poursuivre, disant qu'il préférait la mort. A la fin, la suppuration permit de dégager la flèche, mais le traitement dépassa cinq mois, et, conclut aš-Šafra, « il resta à cet homme une impotence du bras, par suite du peu de science de celui qui l'avait soigné ».

De même, un autre blessé perdit l'œil pour n'avoir pas voulu qu'on essayât d'extraire une flèche qui le faisait saillir ; il se traita un mois durant avec des cataplasmes de fougère (1) pilée, jusqu'au moment où le pus abondant qui coulait libéra le projectile.

L'extraction extemporanée avait aussi ses dangers. « Un homme de Grenade reçut une flèche au milieu du front, dans le pays des Chrétiens, et son entendement fut troublé. Le sultan ordonna d'enlever le trait ; on le fit, et l'homme mourut sur l'heure. » D'où la nécessité, avant toute intervention, d'un diagnostic, aussi précis que possible, des lésions, d'après les symptômes observés.

Le dernier chapitre de la seconde *maqâla* est consacré à la pratique de la réduction des fractures et luxations des membres, en arabe *ğabr*, terme qui n'a pas seulement donné naissance au mot « algèbre » (remise en bonne place d'éléments numériques en quelque sorte disloqués), mais, comme on sait, à conservé en passant en espagnol, son sens initial, puisqu'*algebrista*, dans cette langue, correspond — ou du moins correspondait — au français « rebouteur ». Comme Abulcasis, au début de sa *Chirurgie* (2), aš-Šafra constate avec regret la décadence dans laquelle cette branche de l'art est tombée dans leur pays ; elle est aux mains d'ignorants qui n'ont acquis ni connaissance théorique dans les livres des auteurs, ni même une technique raisonnée et précise auprès de maîtres expérimentés. Puis il fait cette importante déclaration :

(1) *Saraḫs*, variante (ms. Q) *sarîs*, chicorée.
(2) Trad. Leclerc, p. 5 ; cf. ausi, p. 270.

« Quant à moi, dans le nombre élevé des gens qui exercent cet art, je n'en ai pas vu qui suivaient la voie droite, à l'exception du praticien chrétien de Valence qui fut mon maître et que l'on connait sous le nom de Maître Baznâd (Bernard ?). Et parmi ceux qui l'approchaient par le talent, j'ai vu le vizir Abû Yaḥyä Ibn al-Mawlâ, et j'ai entendu dire qu'il en était de même du *ra'îs* Ismâ'îl. Pour ce qui est des autres, ils eussent mérité qu'on leur interdît légalement l'exercice de cette profession. »

Aš-Šafra déclare ensuite qu'en ce qui le concerne, il apprit l'art du *ǧabr* dès son jeune âge, et le pratiqua, mais que son père l'empêcha de poursuivre une carrière qu'il jugeait pauvre en résultats et riche en accidents, « le malade se faisant du tort à lui-même, soit par une alimentation déréglée, soit par des mouvements intempestifs du membre blessé, et rejetant la faute sur le médecin. »

Saignées, purgations, alimentation légère, telles sont les règles impératives du traitement de toute contusion, fracture ou luxation au début, tant qu'on peut craindre l'inflammation. Mais ici, en fait de remède, la panacée est la fameuse « momie » (*mûmiya*) tirée des tombeaux égyptiens ou artificiellement préparée de bitume, poix et aromates divers, à laquelle la chirurgie médiévale prêta tant d'illusoires vertus. Voici comment aš-Šafra procède dans un cas de fracture de jambe :

« Je mis l'os en bonne position et étendis le membre en rectitude, puis je plaçai sous le tibia (1) une pièce de lin pliée en cinq, avec laquelle je soulevai la jambe et je la fis descendre dans une gouttière (*mîzâb*) de bois, au devant de laquelle une planche était placée debout sur la longueur du pied ; j'y fixai solidement celui-ci au moyen de liens et je remplis de compresses molles et de tissu de lin effiloché l'intervalle compris entre la jambe et les côtés de la gouttière, jusqu'à ce que le membre fut dans l'impossibilité de bouger. J'avais enduit la fracture de « momie », mastic et huile de roses... je traitai la plaie à l'emplâtre de Galien jusqu'à guérison et laissai la jambe dans la gouttière pendant quarante jours, après quoi, je l'enlevai. Le membre était dans la plus grande rectitude et je n'eus pas besoin d'appareils de contention... »

Aš-Šafra ne se soigna pas autrement quand il fut atteint de fracture de la jambe droite au voisinage de l'articulation du cou-de-pied, fracture qu'il réduisit lui-même :

(1) *Qaṣaba*, même sens de « flûte » que dans le latin *tibia*.

« J'étais alors sur la route d'Algésiras (al-Ǧazîrat al-ḫaḍrâ) — Dieu la rende aux musulmans et la garde par sa faveur. Je bandai ma jambe avec un turban jusqu'à mon arrivée à l'arsenal (1). Munîf nous fit descendre dans sa tente. J'avais avec moi un petit pot de « momie » liquide et j'envoyai chercher du mastic et de l'huile de roses... »

Donc, même pansement et aussi même procédé d'immobilisation. Comme régime, aš-Šafra dit qu'il ne prit, durant les dix-huit premiers jours, que de la panade, et n'osa aller jusqu'au bouillon de poulet qu'après ce délai, tant il craignait l'inflammation.

« J'avais vu qu'Avicenne, dans le *Canon*, prétend que la survie est rare dans le cas de la fracture de jambe près de la cheville. Aussi, la peur me prit et je passai à Ceuta, marchant sur une seule jambe, m'appuyant sur un piquet de fer qui remplaçait l'autre, et je ne posai pas le pied à terre avant quarante jours... »

Il raconte que pendant tout ce temps, il faisait avant chaque prière ses ablutions sèches — c'est-à-dire au moyen d'une pierre, comme tout croyant est autorisé à le faire quand l'eau manque ou qu'il y a empêchement à s'en servir — et qu'il priait assis sur trois coussins, un autre placé devant lui supportant sa jambe immobilisée.

Le récit qui précède mérite de retenir l'attention. Le mot *ḫibâ*, traduit ici par « tente », est celui qu'on emploie pour une tente de guerre. Nous sommes, en effet, à l'époque où la ville d'Algésiras est serrée de près par les armées du roi de Castille, maître de Tarifa depuis 1292. Ferdinand IV consent à s'éloigner, en 1309, moyennant une somme d'argent et la cession de plusieurs bourgades; c'est alors que Muḥammad III de Grenade est déposé et remplacé par son frère Naṣr, protecteur d'aš-Šafra. L'alliance avec le roi mérinide de Fès est renouvelée, mais elle amène les Africains à intervenir dans les discordes de la cour de Grenade. En 1329, naṣrides et mérinides se disputent la possession d'Algésiras. Cependant, avec la majorité d'Alphonse XI, la marche en avant des Chrétiens est reprise ; les efforts des alliés musulmans échouent devant Tarifa, en 1340, et, l'année suivante, la bataille du Rio Salado met le point final aux entreprises marocaines au delà du détroit. Enfin, Algésiras succombe après vingt mois de siège, le 27 mars 1344.

(1) *Dâr aṣ-ṣinâʿa*, éytmologie de notre mot « arsenal », mais, en réalité, il s'agit habituellement d'un chantier de constructions navales. A noter que le nom propre qui suit paraît être un nom d'affranchi (*mawlâ*).

C'est donc postérieurement à cette date qu'aš-Šafra a écrit son livre sur les tumeurs et les blessures, sans doute à Fès, comme on l'a vu. Et il est permis de supposer qu'après avoir quitté les provinces de l'Est au moment de la reconquête chrétienne de Valence et Murcie, avoir servi les Nasrides à Grenade, puis à Guadix, aš-Šafra serait passé au service des Mérinides, peut-être dès 1322, à la mort du sultan Naṣr. Autrement, on ne s'expliquerait pas cette fuite d'Algésiras à Ceuta, en terre marocaine, quand, sur l'autorité d'Avicenne, notre chirurgien s'imagine être condamné à bref délai.

J'en ai assez dit pour montrer les côtés curieux de son petit ouvrage, car la troisième *maqâla*, consacrée aux médicaments simples et composés, sorte d'antidotaire, comme on disait, est d'un intérêt médiocre. On ne croirait pas que l'auteur ait eu pour la botanique le goût que signale son biographe Ibn al-Ḫaṭîb, vu que c'est exceptionnellement qu'aš-Šafra fournit sur les plantes médicinales des détails ne concernant pas leurs propriétés.

La comparaison de son livre avec la *Chirurgie* d'Abulcasis nous fait mesurer surtout le terrain perdu en trois siècles par les Arabes d'Espagne dans cette branche de l'art de guérir. Ils se maintiendront deux siècles encore à l'abri des montagnes de Grenade, mais déjà la primauté médicale est passée aux mains des Chrétiens qui, si longtemps, s'étaient mis à l'école des Musulmans. C'est d'un praticien de Valence, reconquise par l'Aragon, que notre chirurgien maure a appris ce qu'il sait, et non d'un de ses corréligionnaires, rebouteurs ignorants pour la plupart, ainsi qu'il les qualifie sévèrement.

Il semble bien que chez les Musulmans, comme on le verra plus tard dans la Chrétienté, la scission se soit déjà faite entre médecins et chirurgiens. Les doctes savants de l'époque, cet Abû Bakr Muḥammad ar-Raqûṭî (1) de Murcie, qui, après la prise de cette ville, continua à professer publiquement les lettres et les sciences, ayant des auditeurs chrétiens, juifs et musulmans, cet Abû 'Abd Allâh Ibn ar-Raqqâm (m. 1315), en même temps mathématicien et astronome ; ce Muḥammad b. 'Abd al-'Azîz d'Almunecar, poète remarqué de la cour naṣride, sans parler de l'illustre secrétaire d'Etat Lisân ad-dîn Ibn al-Ḫaṭîb, écrivain d'ouvrages médicaux, tous ces gens distingués devaient laisser à des mains moins déli-

(1) **Leclerc, *Hist. de la médec. arabe*, II, 250 sq.**

cates les besognes serviles du *ǧabr* et de l'ouverture des « apostèmes » (1).

Le chirurgien musulman, comme son collègue chrétien, a pour aide — quand il ne l'a pas pour concurrent — le barbier (*ḥaggâm*) spécialiste de l'indispensable saignée qui prévient les complications inflammatoires. Mais — *ne sutor ultra crepidam* — il ne faut pas qu'il se mêle de sonder les plaies, d'inciser inconsidérément les abcès ou de vouloir remettre en bonne posture les membres brisés. Aš-Šafra souligne, on l'a vu, les désastres causés par ces interventions inopportunes. Il reste, quant à lui, le chirurgien conservateur, l'opérateur prudent qui conseille à son fils, en présence de cancers ou de gros abcès profonds du genre de la *dubayla* : « Ne t'attaque pas à ces cas difficiles et ne te fie pas à ce que les livres ont dit de leur traitement. Que l'ambition d'une cure glorieuse ne te tourmente pas !... » Et de même, à propos des flèches dont l'extraction est dangereuse : « Abstiens-toi ; l'opinion erronée est celle qui te dit de ne jamais abandonner à eux-mêmes de semblables cas. Veille à ta réputation, laisse de côté toute gloriole et tu réussiras. Suis le conseil de Galien quand il dit : « Ne soigne pas de maladie mauvaise, sans quoi tu seras traité de mauvais médecin (2). »

Ce souci bien humain de sa bonne renommée, aš-Šafra ne le dissimule pas. Ne le jugeons pas trop sévèrement quand il conclut par cette phrase un peu sibylline : « Si le médecin a du savoir-faire, qu'il prenne pour sa sauvegarde les moyens qui lui sembleront les plus judicieux (3). » C'est qu'il connait les risques d'un métier contre lequel son père l'a mis en garde, l'ingratitude des hommes, des grands surtout, quand on est médecin de cour. Il sait combien son pouvoir est limité et, dans ses cures heureuses, il ne manque pas de rapporter à l'aide divine ses propres succès. Comme Abulcasis avant lui, comme Ambroise Paré deux siècles plus tard, il termine son récit par la phrase bien connue : « Je le pansai, Dieu le guérit (4). »

Rabat, 18 avril 1935. H.-P.-J. RENAUD.

(1) Plusieurs intéressants passages du *Taysir* d'Avenzoar, donnés en appendice dans la thèse récente du Dr Abdalmalik FARAJ : *Relations médicales hispano-maghrébines au XIIe siècle*, Paris, 1935, p. 54 notamment, montrent que déjà, à cette époque, le rôle du médecin se bornait à régler le régime des malades et à prescrire les médicaments, mais sans les préparer lui-même, sauf urgence, et que les manœuvres manuelles étaient réservées aux aides.

(2) Cf. Abulcasis, *Chirurgie*, trad., Introd. p. 7.

(3) *Ibid.* « Evitez ce qui pourrait vous léser dans votre honneur et dans vos bien. C'est le meilleur parti pour votre réputation et le plus conforme à vos intérêts dans ce monde et dans l'autre ».

(4) Communication faite au Xe Congrès international d'histoire de la médecine, Madrid, septembre 1935.

NOTES LINGUISTIQUES AUTOUR DU PÉRIPLE D'HANNON (1)

Le célèbre périple accompli par l'amiral carthaginois Hannon sur les côtes occidentales de la Libye, vers le début du v^e^ siècle avant notre ère, a suscité de longue date l'intérêt passionné des érudits, provoquant la publication d'études nombreuses et fort savantes, dues à des historiens, des sémitologues, des hellénistes (2). Il apparaîtrait donc peu opportun d'y revenir, sur les traces de spécialistes aussi autorisés, si le point de vue que nous comptons personnellement présenter à l'appui d'une interprétation nouvelle avait déjà retenu en quelque mesure l'attention de nos éminents devanciers. Il n'en est rien, et ceci nous rend d'autant plus libre pour annoncer que nous nous proposons d'envisager dans ces notes, tout particulièrement sur le plan linguistique : celui de la toponymie mentionnée dans le manuscrit du « Périple », la collaboration importante — pour ne pas dire même capitale — des éléments berbères dans la réalisation du voyage accompli par Hannon sur les côtes du Maroc et de la Mauritanie.

I. — Quelques mots de justification historique sont d'ailleurs indispensables avant d'aborder sous l'angle berbère l'étude de la toponymie du « Périple ». On a beaucoup discuté, en effet, sur la composition de la troupe de colons emmenée par l'amiral carthaginois. Le manuscrit grec, — datable de 300 à 350 avant Jésus-Christ (3), — qui nous a transmis la traduction du rapport d'Hannon, dit simplement : « Il a paru bon aux Carthaginois qu'Hannon naviguât en dehors des colonnes d'Héraclès et fondât des villes de Liby-phéniciens. Il navigua donc, emmenant 60 vaisseaux à 50 rames,

(1) Ce travail a fait l'objet d'une communication présentée dans la Sous-section de linguistique du 58^e^ Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences (Rabat, avril 1934).

(2) Voir bibliographie dans St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, Hachette, 1920, t. I, p. 472, n. 3.

(3) St. Gsell, *Hist., cit.*, I, p. 473.

une multitude d'hommes et de femmes, au nombre d'environ 30.000, des vivres et autres objets nécessaires (1). »

Tout le débat provient, d'abord, de ce qu'il convient d'entendre par le terme « Liby-phéniciens ». Il signifiait proprement Phéniciens de Libye (2). « Mais, ajoute St. Gsell, dans son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, à laquelle nous empruntons la traduction française du « Périple », il paraît (ce terme) avoir pris un sens administratif et juridique, pour désigner les citoyens des villes phéniciennes ou puniques dépendant de Carthage, qui jouissaient des mêmes droits civils que les citoyens de la capitale et possédaient des institutions municipales analogues. C'est sans doute dans ce sens qu'il faut l'entendre ici (3). » L'historien reproduit ainsi l'opinion de Mommsen, Meltzer, Fischer, E. Meyer, aux travaux desquels il renvoie d'autre part dans une note annexe (4). « Toutefois, continue Gsell, dans un autre chapitre de son magistral ouvrage, à propos du rôle historique de Carthage, Pline l'Ancien et Ptolémée lui donnent (à cette appellation de Liby-phéniciens) une autre signification, et un passage de Strabon permet de croire que ce nouveau sens (mais peut-être « nouveau » est-il ici de trop, c'est en réalité l'opinion même de l'auteur qui s'exprime en cette forme), un passage de Strabon permet de croire que ce nouveau sens était en usage aux environs de notre ère, peut-être même un siècle auparavant. Il désignait une population qui n'était pas seulement urbaine, qui était donc composée surtout d'indigènes : des Libyens qui, par la langue et par les mœurs, bien plus que par des mélanges de sang, étaient devenus Phéniciens (5). »

On voit quel est l'avis de St. Gsell sur la question. Rien ne nous permet cependant d'affirmer que le terme « Liby-phéniciens » ne se soit pas appliqué très anciennement déjà à des indigènes qui avaient adopté, plus ou moins, dans les villes, le genre de vie des Phéniciens. A cette époque les deux civilisations en presence n'étaient pas tellement éloignées l'une de l'autre pour qu'il fût necessaire aux sujets berbères de Carthage d'un très long temps d'adaptation. Nous savons maintenant, par expérience, que quelques lustres peuvent suffire à une transformation bien plus radicale

(1) St. Gsell, p. 476.
(2) *Ibid.*, p. 477.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, n. 4.
(5) *Ibid.*, IV, pp. 493-94.

encore : de nombreux Kabyles algériens ne se distinguent plus guère aujourd'hui, dans leurs conditions d'existence, des colons français, si ce n'est par quelques détails à tout prendre assez secondaires ; E.-F. Gautier a souligné avec esprit, dans son livre récent : « Mœurs et coutumes des Musulmans », les à-côtés pittoresques de ces détails (1). Pourtant l'écart des civilisations était autrement grand dans le cas du Kabyle. Quelques inter-mariages accentuent, le cas échéant, la fusion qui tend ainsi à s'accomplir. Il en était déjà ainsi à Carthage. Gsell ne nous dit-il pas lui-même qu' « en divers lieux, peut-être presque partout, les colons d'origine phénicienne accueillirent des indigènes et s'unirent à eux par des mariages, ce qui modifia plus ou moins profondément leurs mœurs : Salluste le dit pour Leptis, situé entre les deux Syrtes ; ailleurs, des découvertes archéologiques attestent une civilisation mixte » (2). On nous permettra d'y ajouter personnellement le témoignage des dédicaces punico-libyques du temple et du mausolée de Dougga (200 environ avant Jésus-Christ), où les termes techniques d'architecture employés dans la partie punique sont des termes berbères, — preuve linguistique intéressante s'il en fût que la civilisation carthaginoise était bien à cette époque, comme la qualifie Gsell, une « civilisation mixte » (3). Un symbole éminent de cette association de la première heure, n'est-il pas constitué du reste par l'adoption dans le Panthéon carthaginois, — où elle occupa toujours une place d'honneur, — de la déesse Tanit, qu'il faut bien certainement considérer, d'accord avec Dussaud et Lidbarsky, comme une divinité d'origine libyenne (4) ? Le grand historien nous dit encore, citant M. Halévy, que « la principale population des colonies phéniciennes était presque toujours composée de Libyens émigrés de l'Afrique » (5).

En résumé, il suffirait déjà, semble-t-il, des éléments ainsi réunis, pour avancer que des Libyens avaient dû prendre passage sur les vaisseaux d'Hannon.

II. — Mais au reste, il importe peu de s'étendre outre mesure sur des arguments historiques, même empruntés à une autorité aussi considéra-

(1) E.-F. Gautier, *Mœurs et coutumes des Musulmans*, Paris, Payot, 1931, pp. 24 sqq.

(2) St. Gsell, *op. cit.*, II, p. 115.

(3) G. Marcy, *Les inscriptions libyques bilingues de l'Afrique du Nord.*

(4) *Ibid.*, *Origine et signification des tatouages de tribus berbères*, in *Revue de l'Histoire des Religions*, juill.-déc. 1930, p. 49 sqq.

(5) St. Gsell, *op. cit.*, I, p. 313, n. 5, ap. M. Halévy, in *Journal Asiatique*, 1874, I, p. 140.

ble que St. Gsell, et qui sont destinés à rester toujours un peu vagues : des Berbères accompagnaient certainement Hannon, ils formèrent certainement le fond de la population des colonies établies par lui sur le littoral du Maroc et de la Mauritanie ; le fait que les noms donnés dans le Périple à ces colonies sont *tous des noms berbères*, plaide avec une décisive éloquence en faveur de cette hypothèse. Nous allons, dans les lignes ci-dessous, procéder à l'examen de ces noms. Si nous démontrons par surcroît, qu'ils sont non seulement berbères d'origine, mais berbères orientaux, — au moins certains d'entre eux, — nous serons bien près d'avoir gagné notre cause.

A. — Pour nous documenter sur les dialectes berbères orientaux (Tunisie et Tripolitaine), nous possédons un certain nombre de bonnes études récentes, celle de M. Beguinot, en particulier, sur le parler de Fassâṭo (Dj. Nefoûsa) (1) et celle de M. Laoust sur Sîwa (2). D'autre part, un excellent et très complet travail lexicographique a été consacré par le P. de Foucauld au dialecte ahaggar du Sahara central qui est également d'origine tripolitaine (3) ; — nous savons ce dernier point, non seulement par les rapports linguistiques existant entre ahaggar et parlers berbères orientaux, mais aussi par le témoignage de l'historien Ibn Khaldoun, qui nous apprend que les Touareg Ihaggaren sont parents des Howwara, habitant à son époque la région des Syrtes (4). Outre ces travaux récents, nous avons la bonne fortune de posséder des documents anciens assez importants. Ce sont, en premier lieu, les deux célèbres dédicaces punico-libyques de Dougga, datant de 200 environ avant Jésus-Christ, auxquelles se trouve en partie consacrée l'une de nos dernières publications (5). Ce sont ensuite les nombreux faits de vocabulaire indigène recueillis au XVI^e^ siècle, par les historiens espagnols de la conquête des îles Canaries, auprès des Berbères qui peuplaient ces îles et ont reçu d'eux le nom classique de « Guanches » (6).

(1) F. Beguinot, *Il Berbero Nefûsi di Fassâṭo*, Rome, 1931.

(2) E. Laoust, *Sîwa. — Son parler*, Paris, Leroux, 1932. A ces ouvrages récents, il convient d'ajouter quatre études plus anciennes : Nehlil, *Etude sur le dialecte de Ghat*, Paris, Leroux, 1909 ; A. de C. Motylinski, *Le dialecte berbère de R'edamès*, Paris, Leroux, 1904 ; Dr Provotelle, *Etude sur la tamazir't ou zénatia de Qalaât es-Sened (Tunisie)*, Paris, Leroux, 1911 ; Stumme, *Märchen der Berbern von Tamezratt in Südtunisien*, Leipzig, 1900.

(3) Le P. de Foucauld, *Dictionnaire abrégé touareg-français (dialecte ahaggar)*, Alger, Carbonel, 1918.

(4) Cf. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, Alger, 1852-56, t. II, p. 116 sqq.

(5) G. Marcy, *Les inscriptions libyques, cit.*

(6) L'ouvrage essentiel sur les Guanches est celui de S. Berthelot, *Ethnographie et annales de la conquête des îles Canaries*, Paris, 1839. On y trouvera une liste à peu près complète des mots et phrases guanches recueillies par les chroniqueurs espagnols contemporains de la conquête des îles par les troupes du roi de Castille (fin du XV^e^ siècle).

Ces Guanches étaient, eux aussi, d'origine berbère orientale. Une étude approfondie des vestiges de leur langage, comparé avec les dialectes actuels de Tunisie et de Tripolitaine, l'importance des emprunts de vocabulaire effectués à l'égard du vieil-égyptien, nous ont personnellement conduit à cette conclusion, à laquelle aboutissent, du reste, également les anthropologistes qui se sont préoccupés du problème racial guanche (1). Ce peuplement berbère des Canaries remontant, selon toute vraisemblance, à l'époque romaine, peut-être même, plus sûrement encore, à la période phénicienne de l'histoire de l'Afrique du Nord (2), on peut donc dire qu'avec les documents guanches et ceux des bilingues de Dougga, nous disposons de moyens d'interprétation sensiblement contemporains de la toponymie du « Périple » d'Hannon.

B. — On peut diviser les toponymes mentionnés dans la traduction grecque du « Périple », en deux grandes catégories : le premier comptoir fondé sur la côte marocaine atlantique étant *Thumiatêria*, vraisemblablement dans les parages de Mehdia actuel, et le dernier, fondé sur la côte mauritanienne, étant *Kerné* — sans doute vers l'embouchure de la Saguiet el-Ḥamra, comme le pense St. Gsell, — aucun des toponymes mentionnés entre ces deux stations n'est traduit en grec. Seules exceptions, — dues, comme nous le verrons, à des méprises du traducteur grec trop ingénieux (« homme qui n'était pas dénué de prétentions littéraires », constate Gsell, d'après son style affété) (3) — les noms de *Thumiatêrion* (θυμιατηρίον), — en grec : « Encensoir », — et de *Karikon Teiḫos* (Καρικὸν τεῖχος), — en grec : « le Mur Carien » (4).

Au delà de *Kerné*, au contraire, tous les toponymes sont régulièrement traduits en grec : « la Corne du Couchant », « le Char des Dieux », « la Corne du Sud », etc. Que déduire de cette constatation, sinon que ces derniers toponymes étaient mentionnés dans le rapport d'Hannon en punique, langue parfaitement connue — et pour cause — de notre traducteur grec, alors que les premiers toponymes, ceux d'avant *Kerné*, étaient cités par Hannon dans une autre langue, connue sans doute d'Hannon lui-même

(1) Cf. E.-A. Hooton, *The ancient inhabitants of the Canary Islands*, in *Harvard African Studies*, vol. VII, Cambridge, Mass., U. S. A., 1925.

(2) Cf. G. Marcy, *A propos du Vase de l'oued Mellah*, in *Bulletin de la Société de Préhistoire du Maroc*, 1er-2e trim. 1933, p. 8 sqq.

(3) Gsell, *op. cit.*, I, p. 473.

(4) Sur ces noms, cf. *infra*, p. 34 et p. 41.

mais ignorée du traducteur grec qui a utilisé son rapport ? Or, quelle pourrait être ladite langue, sinon du berbère ? Et si les toponymes, après *Kerné*, ne sont plus mentionnés en berbère, n'est-ce point tout simplement parce que la région de *Kerné* marquait sensiblement la limite du monde berbère et du monde noir, limite à partir de laquelle, par conséquent, les sites visités par Hannon cessent d'être localement dénommés en berbère pour porter des appellations empruntées à quelque langue nègre ? Précisément, pour entrer en rapports avec les tribus nègres, Hannon a pris, nous dit-il, des interprètes chez les Lixites, tribu riveraine du grand fleuve *Lixos* qui vient de la Libye (1). Le Lixos ainsi désigné a été identifié, — et c'est très vraisemblable —, avec l'Oued Dra actuel (2). Il y avait donc, parmi les Lixites des bords du Dra, des gens capables de se faire entendre par Hannon dans leur parler, soit directement, parce qu'ils connaissaient le carthaginois, ayant été déjà en rapports antérieurs avec des Phéniciens, soit indirectement par l'intermédiaire d'un parler berbère plus ou moins largement compris par les Libyens qui accompagnaient Hannon. Ce dernier connaissait sans doute quelque peu le berbère de Tunisie, — comme il le prouve, semble-t-il, en rapportant sans traduction les noms des établissements fondés par lui sur la côte marocaine, — mais il lui eût été malaisé d'interpréter, sans l'assistance de ses compagnons indigènes, un dialecte marocain méridional, probablement assez différent. Il n'y a rien d'invraisemblable non plus à supposer, — dans la première hypothèse, — que certains Lixites aient pu parler carthaginois, du fait qu'ils avaient été déjà antérieurement en rapports avec des Phéniciens. Strabon rapporte, en effet, d'après Eratosthène, que des établissements phéniciens du littoral africain de l'Océan auraient été détruits — on ne sait quand, mais, autant qu'on peut conjecturer, avant l'expédition d'Hannon — par les Pharusiens et les Nigrites, peuples qui vivaient au sud du Maroc (3). Et Gsell admet que l'expédition, elle-même, a pu avoir pour but « de ranimer ou de remplacer sur la côte marocaine d'anciens établissements phéniciens tombés en décadence ou même détruits » (4).

De toute manière, qu'Hannon se soit entretenu directement en carthaginois avec ses interprètes lixites qui connaissaient cette langue, ou bien

(1) GSELL, *op. cit.*, I, p. 484.
(2) *Ibid.*, *ibid*, Sur le sens de ce nom, *Lixos*, cf. *infra*, p. 60.
(3) GSELL, *op. cit.*, I, p. 415.
(4) *Ibid.*, *ibid.*, p. 477.

qu'il se soit fait traduire en carthaginois par ses compagnons liby-phéniciens, les explications données par ces mêmes interprètes dans leur propre dialecte berbère, c'est toujours en carthaginois que parvenait aux oreilles d'Hannon la traduction des toponymes nègres commentés par les interprètes à mesure que l'expédition descendait la côte africaine au sud de *Kerné*. On s'explique dans ces conditions que, transcrits en punique par Hannon, ces toponymes aient été traduits en grec dans la version grecque du « Périple » que nous possédons, et par opposition à ceux de la première série intéressant exclusivement le littoral atlantique du Maroc. Cette dernière catégorie de toponymes, ceux du sud de *Kerné*, ne nous intéresse d'ailleurs point ; la seule qui appelle notre attention et sur laquelle nous allons nous arrêter est celle des toponymes berbères de la côte marocaine et nord-mauritanienne, depuis *Thumiatêria* jusqu'à *Kerné* inclus.

C. — Avant d'entreprendre, sur le plan purement linguistique, l'examen de la toponymie du Périple, il ne sera pas inutile de consacrer quelques développements préalables à la mise au point de certaines indications géographiques mentionnées par Hannon, dont il ne semble pas qu'on ait jusqu'à présent trouvé d'explication bien satisfaisante.

On sait, en effet, que les précisions matérielles fournies par le manuscrit du Périple relativement à l'orientation de la côte et à certains détails de sa structure, ne concordent pas exactement avec les données réelles de fait dont nous disposons aujourd'hui pour les recouper. Ces divergences ont fort embarrassé les érudits qui se sont appliqués à l'étude du Périple et ont cherché à en reconstituer les différentes étapes. St. Gsell, dont le travail reste encore à cet égard le plus solide, va jusqu'à admettre, non sans répugnance, l'hypothèse de modifications profondes survenues dans les lignes du littoral (1). Soucieux d'éclaircir ce mystère, nous avons voulu, en ce qui nous concerne, refaire, par la voie de terre, l'itinéraire supposé d'Hannon le long de la côte. On verra, ci-dessous, au moyen de quelle transposition simple des données du Périple, nous sommes arrivé à mettre dans un accord des plus satisfaisants le texte et la réalité, et cela sans faire intervenir aucune espèce de modification vraiment profonde du littoral actuel, — hypothèse qui fait, du reste, cabrer l'esprit du plus profane, le court laps de vingt-cinq siècles étant notoirement insuffisant, et je crois que les géo-

(1) Gsell, *op. cit.*, I, p. 482.

logues spécialistes de la région, à qui nous en avons parlé, ne nous contrediront pas sur ce point, au contraire, — ce court laps étant notoirement insuffisant à justifier un mouvement épirogénique d'une ampleur aussi considérable que celle qui serait requise pour asseoir la théorie classique ainsi présentée ; il faudrait admettre une avancée de plusieurs kilomètres de la ligne du rivage, constituée par une falaise abrupte, personne n'y souscrira sans de fortes réserves. On verra aussi où et comment nous croyons avoir retrouvé la lagune visitée par Hannon, à une demi-journée de navigation du Cap Soloeis, le Cap Cantin actuel, lagune qui jusqu'ici n'avait pu être identifiée et qu'on avait dû se résoudre à considérer comme ayant été asséchée depuis le temps du Périple (1).

Les recherches auxquelles nous faisons ainsi allusion ont été effectuées, par nous dans le courant du mois de mai 1934, en empruntant le parcours côtier qui va de l'embouchure de l'Oued Tensift à Rabat (via Safi, Mazagan, Azemmour). M. G.-S. Colin, qui voyageait en notre compagnie, au retour d'une mission personnelle dans la vallée du Dadès, avait bien voulu accepter de se charger lui-même, — avec toute l'autorité que lui confère sa haute compétence d'arabisant, — de l'enquête linguistique accessoire à cette petite reconnaissance. Nous nous étions proposé tous deux de suivre, en sens inverse, la pérégrination d'Hannon le long de cette portion de la côte dont deux points précis se trouvent mentionnés dans le manuscrit du Périple au-dessous de Mehdya — la *Thumiatêrion* du manuscrit — : le Cap Soloeis, d'une part, identifié avec le Cap Cantin, et d'autre part, une certaine lagune, située à une demi-journée au sud du Cap Soloeis. Pour bien montrer les conditions dans lesquelles nous restituons l'itinéraire d'Hannon, nous nous permettrons de citer trois des paragraphes du texte grec, dans la traduction française qu'en donne Gsell :

« Après avoir passé le long des Colonnes (d'Hercule) et avoir navigué au delà pendant deux jours, nous fondâmes une première ville, que nous appelâmes Thymiatêrion ; au-dessous d'elle était une grande plaine.

« Ensuite, nous dirigeant vers l'Occident, nous parvînmes au lieu dit Soloeis, promontoire libyque couvert d'arbres.

« Ayant établi là un sanctuaire de Poséidon, nous navigâmes dans la direction du soleil levant pendant une demi-journée, après laquelle nous

(1) Gsell, *op. cit.*, I, p. 482.

arrivâmes à une lagune située non loin de la mer, couverte de roseaux abondants et élevés; des éléphants et autres animaux très nombreux y paissaient (1). »

On est généralement d'accord pour admettre l'identification du Cap Soloeis — sur lequel nous avons d'autres indications dans le Pseudo-Scylax, Pline, Ptolémée, Hérodote — avec le Cap Cantin actuel (2). Ce promontoire est aujourd'hui dénudé, mais — comme le remarque Gsell — « bien d'autres lieux de l'Afrique du Nord ont perdu leur végétation depuis l'antiquité » (3) ; il subsiste d'ailleurs, tout le long de la côte, un certain nombre de témoins d'une ancienne forêt d'arganiers.

On notera que le paragraphe relatif au cap Soloeis porte déjà une première indication formellement erronée : de Thumiatêrion, c'est-à-dire Mehdya, au Cap Cantin, la côte se dirige vers l'Ouest-Sud-Ouest ; or, Hannon dit : « ... nous dirigeant *vers l'Occident*, nous parvînmes au lieu dit Soloeis... » D'autre part, une fois passé le cap, il déclare : « ... nous naviguâmes dans la direction du soleil levant pendant une demi-journée... » St. Gsell ,dans une pétition de principe un peu risquée, assimile à notre Est géographique la direction du soleil levant indiquée par Hannon, et il s'étonne, dans ces conditions, que la flotte carthaginoise, ayant doublé le Soloeis, ait pu naviguer vers l'Est pendant une demi-journée. Après le cap Cantin, la côte tourne, en effet, au Sud-Est sur une quinzaine de kilomètres. C'est alors que Gsell déclare : « Si le Périple est exact, le littoral s'est beaucoup modifié aux dépens de la mer : hypothèse assurément contestable. » (4) Aussi bien n'en avons-nous pas besoin ; nous croyons que le problème est moins compliqué qu'on ne le pense : Hannon prend la peine, à deux reprises, de nous signaler lui-même, dans le cours du Périple, qu'il s'oriente d'après la direction du soleil levant ; c'est supposer — le Périple comportant plusieurs navigations de nuit — qu'il utilise aussi, à l'occasion, pour repérer le sens de sa marche, la direction du soleil couchant. En sorte que les mots d'Orient et d'Occident, employés dans le texte, pourraient bien ne pas correspondre, dans la pensée du rédacteur, à des notions aussi précises que celles de notre Est et notre Ouest géographiques, et signifier

(1) GSELL, *op. cit.*, I, p. 479.
(2) GSELL, *op. cit.*, I, p. 481.
(3) *Ibid.*, *ibid.*
(4) *Ibid.*, *ibid.*, p. 482.

simplement le Levant et le Couchant vrais. Il n'est même pas besoin, pour cela, d'un effort de l'esprit : il suffit de prendre *à la lettre* ce qu'il y a dans le manuscrit : πρὸς ἑσπέραν, « vers le Couchant » ; πρὸς ἥλιον ἀνίσχοντα, « vers le Soleil levant » (1). Si l'on convient d'accepter cette interprétation, il faudra tenir compte, pour la détermination des directions données par Hannon, de l'époque probable de l'année à laquelle celui-ci a réalisé son expédition ; le Levant et le Couchant vrais varient, en effet, suivant la déclinaison du soleil sur le plan de l'Equateur ; à la latitude du Cap Cantin, ces variations annuelles peuvent atteindre une amplitude totale de près de 60°. L'écart du Levant vrai avec l'Est géographique est maximum aux deux solstices : au solstice d'été, le soleil se lève, pour le Maroc, à l'Est-Nord-Est, et à l'Est-Sud-Est au solstice d'hiver. De même, il se couche, dans le premier cas, à l'Ouest-Nord-Ouest et, dans le second, à l'Ouest-Sud-Ouest. Or, c'est précisément aux environs de cette dernière période de l'année — solstice d'hiver — qu'il faut, selon toute vraisemblance, placer le voyage d'Hannon. En effet, nous croyons qu'il est difficile de ne pas admettre l'identification, déjà classique, avec la Saguiet el-Ḥamra actuelle, du fleuve *Krêtes* sur lequel Hannon engagea ses navires, après avoir fondé, à son embouchure, *Kerné*, le dernier des comptoirs établis par lui sur la côte atlantique ; cette opinion a été avancée par Gsell, qui présente, pour la défendre, les meilleurs arguments (2). Mais pour qu'Hannon ait pu naviguer assez longuement sur la Saguiet el-Ḥamra, il fallait — même en admettant qu'à cette époque la rivière eût un débit sensiblement plus élevé — que cet épisode coïncidât avec une des phases de crue de l'oued ; or, c'est vers le mois de décembre, c'est-à-dire au solstice d'hiver, que celui-ci présente son maximum annuel, le delta tout entier étant alors submergé par les eaux (3). Ainsi s'expliquerait également, comme nous le verrons tout à l'heure, si l'on admet cette coïncidence avec la saison des pluies, qu'Hannon ait trouvé inondée la basse vallée du Tensift, à quelques kilomètres avant son débouché sur la mer, et qu'il ait pu la considérer à tous égards comme une lagune, à raison de l'étendue relative du plan d'eau (4).

(1) Cf. texte grec dans R. Roget, *Le Maroc chez les auteurs anciens*, Paris, 1924, p. 18, § 3 et 4.

(2) Gsell, *op. cit.*, I, p. 490 sqq.

(3) « ... Vers le mois de décembre, le delta tout entier est submergé par les eaux ; la végétation est alors engloutie, la barre enlevée et lavée au large ; les dunes voisines, elles-mêmes, sont souvent minées et culbutées dans l'Océan... » (*ap.* le Colonel Lahure, cité par F. de La Chapelle, in *Les Tekna du Sud Marocain. Publications du Comité de l'Afrique Française*, Paris, 1934, p. 26).

(4) Cf. *supra*, p. 29.

Mais, si l'on situe au solstice d'hiver l'époque de l'expédition entreprise par Hannon sur la côte marocaine, il faut faire subir un décalage angulaire de près de 30° aux orientations fournies dans le texte du Périple pour les rapporter aux coordonnées géographiques fixes. Il en résulte qu'après Mehdya, la flotte carthaginoise navigua vers l'Ouest-Sud-Ouest, ce qui correspond, en effet, sensiblement à la direction réelle de la côte, laquelle s'infléchit progressivement du Sud-Ouest à l'Ouest-Sud-Ouest, entre Mehdya et Mazagan, et qu'elle cingla, après le Cap Cantin, vers l'Est-Sud-Est. La direction vraie de la côte à partir du Cap Cantin est au Sud-Est, mais nous croyons qu'on peut admettre sans difficulté que l'orientation fournie par Hannon n'est qu'approximative ; n'ayant pas à sa disposition de division précise en cadran de l'horizon, il indique — comme il est naturel — la direction qui lui paraît, et est effectivement, la plus voisine de celle suivie dans la réalité par la côte (1).

Ayant ainsi transposé de façon satisfaisante les données d'orientation du Périple, sans recourir à l'hypothèse, trop commode, de variations du littoral, il nous restait à identifier la lagune d'Hannon, située à une demi-journée de navigation du cap Soloeis. Si l'on tient compte qu'Hannon mit deux jours pour atteindre du Cap Spartel à la hauteur de Mehdya, la demi-journée, ainsi calculée, vient à peu près exactement recouper, au sud du Cap Cantin, l'embouchure de l'oued Tensift. Une rapide consultation de la carte au 200.000e décelait, en effet, la physionomie très particulière du terrain sur les vingt derniers kilomètres du cours de l'oued où celui-ci prononce un coude brusque, à angle droit, qui le rejette du Sud au Nord, depuis Talmest jusqu'à Soueïra Guedima. A cet endroit de la carte, la courbe de niveau des 50 mètres, qui sur une grande distance, tant au Nord qu'au Sud, reste sensiblement parallèle à la ligne de la côte, s'infléchit brusquement et dessine, loin vers le Sud, une espèce de long diverticule. A 15 kilomètres en amont, l'altitude au niveau de l'oued est encore, à peine, de quelques mètres.

La carte géologique confirmait, au surplus, cette impression d'une sorte de bassin, de cuvette allongée, à fond à peu près plat, qui montrait,

(1) Encore aujourd'hui, les indigènes marocains s'orientent fort mal, avec des approximations grossières, atteignant souvent l'ordre de 45° (Sur ce point, cf. notre étude sur la *Terminologie marocaine indigène des vents*, à paraître prochainement dans les collections de l'Institut Scientifique Chérifien). Cette maladresse a sa répercussion en architecture : on sait que la plupart des mosquées du Maroc ont leur *qibla* orientée d'une manière défectueuse, les erreurs commises étant parfois considérables, telle celle, bien connue, qui existe à la mosquée Qarâwiyîn de Fès.

sur une largeur maxima de 4 kilomètres, le sol tout entier formé d'alluvions récentes provenant d'anciens lits majeurs de l'oued. Nous avons voulu nous rendre compte *de visu* et nous nous sommes transportés sur les lieux, ce qui était du reste une simple promenade, à quelques kilomètres de Safi, dont nous avions fait notre base d'opérations. Il s'agissait bien évidemment d'une cuvette, à fond absolument plat, entourée de tous côtés d'une ligne de faibles hauteurs, dans laquelle le Tensift pénètre vers l'amont par une gorge resserrée, le long du Jbel Taoujijt, et de fraie de même, à l'aval, un débouché assez étroit sur le littoral, à travers la dune ancienne consolidée. Nous croyons que là devait bien être la lagune, couverte de hauts roseaux, où Hannon vit des troupeaux d'éléphants sauvages. Des formations dunaires récentes se remarquent jusqu'à plusieurs kilomètres dans l'intérieur de cette cuvette ; il suffit d'imaginer l'occlusion accidentelle de l'embouchure par ces formations — comme cela arrive de temps à autre pour ces oueds côtiers, et notamment dans les oueds du Soûs et, plus au Sud, pour le delta de la Saguiet el-Ḥamra (1) — pour que le plan d'eau pût s'étendre en arrière, en période de crue, sur une assez grande largeur et donner l'impression d'un vaste marécage. Cette éventualité ne se produit jamais actuellement, au dire des indigènes : à hauteur de la Qaṣbat Ḥamiddūš, dont nous parlerons tout à l'heure, l'oued double ou triple seulement, en période de crue, la largeur habituelle de son lit, mais il n'arrive jamais à inonder la vallée. Nous estimons toutefois qu'il est impossible d'interpréter les données du Périple relatives à cette lagune, comme à la navigation de plus d'une journée sur la Saguiet el-Ḥamra, sans faire intervenir l'hypothèse d'un débit ancien plus élevé de ces oueds. On est, en général, d'accord pour considérer qu'il s'est produit, depuis plusieurs siècles, un dessèchement progressif du climat de l'Afrique du Nord (2). Or, il suffirait d'admettre une hauteur d'eau plus forte de quelques décimètres seulement pour que le paysage inondé de la basse vallée du Tensift rappelât peu ou prou celui qu'a sans doute contemplé Hannon. Un fait nous a d'ailleurs frappés, lors de cette reconnaissance, en visitant les ruines de la forteresse musulmane, appelée Qaṣbat Ḥamiddūš, qui se dressent non loin de la rive gauche de

(1) Cf. F. de la Chapelle, *op. cit.*, p. 23, citant le colonel Lahure.

(2) Sur un débit plus élevé (?) dans le passé de la Saguiet el-Ḥamra d'après des traditions locales indigènes, cf. notamment F. de la Chapelle, *Esquisse d'une histoire du Sahara occidental*, in « *Hespéris*, t. XI, fasc. I-II, 1930, pp. 37-38.

l'oued, à 6 kilomètres en amont de l'embouchure. Ces ruines présentent une double enceinte bastionnée, fort imposante encore et d'assez grande allure, entourée sur trois côtés d'un fossé en V, aux parois maçonnées. Le quatrième côté de la forteresse, celui qui fait face à l'Est, était jadis baigné par l'oued dont l'eau remplissait évidemment les fossés. Aujourd'hui, il y a une bonne centaine de mètres entre la rive du Tensift et le mur de la qaṣba et, en période de crue, l'eau se trouve encore à une assez grande distance de l'ouverture des fossés, dont le fond est d'ailleurs situé très nettement au-dessus de la plus haute cote indiquée par les indigènes. S'il faut admettre avec E. Doutté — qui l'a visitée et en a publié un plan dans son ouvrage, « En tribu » (1) — que la construction de cette qaṣba ne remonte pas plus loin que l'époque de Moulay Isma'il, on devrait donc considérer qu'en l'espace de trois siècles le régime de l'oued s'est déjà très notablement affaibli (2). De toute façon, il paraît difficile de renoncer à l'hypothèse que nous proposons pour identifier la lagune d'Hannon.

On pourrait faire, il est vrai, une objection tirée du vocabulaire : on peut s'étonner, en effet, qu'Hannon qualifie de « lagune » une basse vallée marécageuse ; mais il faudrait savoir si le terme est ici employé dans son sens technique, ou bien dans un sens large qui tiendrait compte seulement de l'aspect général du paysage. D'autre part, il n'est pas certain que les Carthaginois aient reconnu le caractère véritable de la formation d'apparence lagunaire en lisière de laquelle ils ont dû s'arrêter — d'après notre texte — pour une simple étape, en vue d'y passer la nuit. Aussi bien la traduction de Gsell par « lagune » du mot λίμνη qui figure dans la version grecque du Périple, est-elle trop précise (3). Nous trouvons ce mot λίμνη glosé dans le « Dictionnaire » de Bailly (4), de la façon suivante : λίμνη, ης (ἡ) : « eau stagnante restant *après le retrait d'un fleuve* ou de la mer ; d'où : marais, étang, lac, etc. » On voit que le sens de ce terme, dûment analysé, n'exclut pas du tout notre interprétation. La meilleure confirmation qui pourrait

(1) E. Doutté, *En Tribu*, Paris, Geuthner, 1914, p. 371 sqq.

(2) M. J. Célérier veut bien nous suggérer que l'importante variation séculaire ainsi observée dans le régime du Tensift a pu se trouver influencée, à époque récente, par le développement des cultures irriguées de la région de Marrakech et des vallées affluentes, lesquelles déterminent à l'amont une « saignée » certainement considérable.

(3) Voir la version grecque de ce passage dans R. Roget, *Le Maroc chez les auteurs anciens*, *cit.*, p. 18, 4.

(4) A. Bailly, *Dictionnaire grec-français*, Paris, Hachette, 1919, s. v., λίμνη, ης. A signaler qu'on relève sur la carte, immédiatement au sud de la « lagune » considérée, un toponyme : *Talmest*, qui, en berbère, signifie « marécage, zone d'épandage d'un oued » (cf. *infra*, p. 69).

être apportée à notre thèse, résulterait sans doute de la découverte d'ossements d'éléphants en bordure de cette basse vallée du Tensift. Il circule effectivement sur la côte des récits indigènes relatifs à certains « ossements de géants » qui auraient été trouvés dans la région. Dans le même sens, on signalera qu'il existe, à 16 kilomètres au sud de Safi, la tombe d'un prophète anonyme géant, déjà décrite par Doutté (1), tombe délimitée par une enceinte de pierres de 12 mètres sur 4. Il est possible que la présence d'ossements d'éléphants subfossiles ne soient pas étrangère à la mise en circulation ancienne de ces légendes.

III. — Nous en arrivons, après cette indispensable mise au point de nos données linguistiques et géographiques, à l'étude proprement dite de la toponymie du Périple.

1° Commençons par *Thumiatêria*, premier établissement créé par Hannon dans des parages que Gsell identifie avec le site actuel de Mehdya, sur la rive gauche de l'oued Sebou (2). La leçon qui figure dans la traduction du « Périple » est *Thumiatêrion* (θυμιατήριον) ; elle ne concorde pas avec celle fournie par d'autres auteurs, le Pseudo-Scylax et Etienne de Byzance notamment, soit *Thumiatêria.* La station fondée par Hannon a eu, en effet, une certaine durée d'existence et se trouve connue par ces deux derniers auteurs en dehors du récit du « Périple »; le Pseudo-Scylax la place sur le Sebou (*Krabis potamos*) et l'appelle « ville de Phéniciens »; Etienne de Byzance la dit, au contraire, « ville de Libyens »; tous deux s'accordent sur l'orthographe du nom, qui est *Thumiatêria* (θυμιατηρία) (3). On peut condenser ces indications en disant qu'il s'agit d'une ville libyphénicienne, située sur le Sebou, et dénommée *Thumiatêria.* Ces faits rentrent bien dans les données d'ensemble du « Périple », que nous envisagions tout à l'heure.

Nous reprendrons, dans un instant, le mot *Thumiatêria* pour en montrer l'étymologie purement berbère. Il nous faut auparavant faire justice de la leçon erronée contenue dans la version grecque : *Thumiatêrion.* Le traducteur a été victime ici de son imagination poétique ; il a voulu faire une étymologie littéraire : de *Thumiatêria* à *Thumiatêrion*, il n'y a pas loin,

(1) Doutte, *op. cit.*, pp. 378-79.
(2) Gsell, *op. cit.*, I, p. 480.
(8) Gsell, *op. cit.*, I, p. 480, n. 2: Κράβις ποταμὸς καὶ λιμὴν, καὶ πόλις Φοινίκων θυμιατηρία ὄνομα, ap. le Pseudo-Scylax; θυμιατηρία πόλις Λιβύης, ap. Etienne de Byzance.

juste un changement de flexion, et *Thumiatêrion* a l'avantage remarquable de présenter un sens en grec : « brûle-parfums, encensoir » (1). Ne voilà-t-il pas un nom fort seyant et pindaresque à souhaits ? A vrai dire, il paraît singulier pour l'appellation d'une ville. Mais n'importe ! notre traducteur prouvera, quelques lignes plus loin, à propos du nom de Mogador (2), qu'il n'est pas en reste de telles interprétations et que sa veine imaginative s'exerce volontiers dans le sens étymologique. Un helléniste aussi autorisé que V. Bérard s'y est trompé pourtant ; peut-être parce que Bérard a lui-même la vocation d'un poète et qu'il n'a pas su résister ici à la séduction de l'image. Partant de Thumiatêrion, « encensoir », V. Bérard dans *Les Phéniciens et l'Odyssée*, s'est proposé de rétablir le nom punique dont ce mot grec est d'après lui la transposition. Suivons-le dans sa démonstration dont nous nous contenterons ci-après de résumer la substance : « L'original punique devait être emprunté à la racine *keṯer*, « fumer, brûler », pouvant donner une forme *piel*, *kiṯer*, dont on observe effectivement l'emploi dans le *Livre des Rois* où elle est traduite en grec par : θυμιω, « brûler des victimes ou de l'encens ». On aurait eu, de là, *kiṯeron*, avec addition de finale *-on*, comme dans les toponymes : *Liban-on*, *Herm-on*, *Salm-on*. On trouve ce nom de lieu *Kiṯeron* usité dans la Bible (3). » Sans doute, mais jusqu'à nouvel ordre, il n'est pas prouvé qu'il se soit aussi appliqué à *Thumiatêria* ; c'est là une hypothèse purement gratuite de V. Bérard.

St. Gsell fait aussi confiance à l'étymologie « brûle-parfum », mais il se montre plus réservé quant aux rapports possibles du nom grec avec l'original punique, du fait de l'existence de la variante aberrante, enregistrée par lui, *Thumiatêria*. « Cette légère variante peut faire croire, dit-il, que le nom punique qui avait la même signification (brûle-parfums) a été traduit par deux auteurs différents (4). »

Mais l'invraisemblance même de cette étymologie appliquée à un nom

(1) *Ibid.*, I, p. 473, n. 4.

(2) Cf. *infra*, p. 42.

(3) V. BERARD, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, Paris, A. Colin, 1902, t. I, pp. 229-30. On remarquera, en passant, que le nom de θυμιατήριον se trouve employé, dans la phrase étudiée, à l'accusatif ; le *-n* final du mot pourrait donc représenter simplement la flexion grecque correspondante (sur ce point, cf. *infra*, p. 49, n. 2). Dans ces conditions, nous n'avons aucune certitude que le traducteur n'ait pas voulu attester *θυμιατήριο plutôt que θυμιατήριον. On peut même se demander s'il n'y aurait pas ici une erreur de copie, volontaire ou non, imputable au ms. que nous possédons, la version originale portant *θυμιατήριαν, avec α au lieu de ο, ce qui ramènerait, pour la forme de base, et en faisant abstraction de la flexion grammaticale d'accusatif, à la leçon *Thumiatêria* qui est celle du Pseudo-Scylax et d'Etienne de Byzance ? (Sur une erreur de copie semblable, cf. *infra*, p. 52, pour le nom Μέλιττα).

(4) GSELL, *op. cit.*, I, p. 473, n. 4.

de ville ressortira suffisamment du sens berbère très concluant qui correspond à la bonne leçon : *Thumiatêria* (1). Ce nom signifie, en effet, en berbère, « le débouché de la vallée » ; on conviendra qu'il s'applique admirablement, sous cette forme, au site de Mehdya et n'a pas de peine à faire concurrence à l'hypothétique « brûle-parfum ». L'appellation se décompose, en réalité, en deux mots : *ṯumia*, « débouché », et *ṯärya*, « vallée ». *ṯumia* est une forme féminine ancienne de *īmi*, ayant l'acception de : « bouche, débouché d'une vallée, d'un chemin, embouchure d'un cours d'eau » (2). On y remarquera la vocalisation *u* de l'article féminin singulier : *ṯu-* (pour **ta-*), qui, aujourd'hui, caractérise surtout les parlers berbères orientaux du type libyen (Ġdamès, Dj. Nefoûsa) (3). Au féminin, on aurait, dans les parlers actuels du Maroc : *timit* (4), avec suffixe *-t* au lieu de *-a*. Mais *-a* est encore connu comme suffixe résiduel de féminin, en alternance avec *-t*, seul vivant aujourd'hui, dans un grand nombre de noms berbères féminins relevés dans les dialectes les plus variés ; ainsi : *tafèḍna*, « chaudron », *tāsä*, « foie », *takĕrza*, « labourage », *tagidda*, « treille », *tagra*, « tortue », *tafiġra*, « vipère », *ṯabarḏa*, « bât », *tabĕrĕqqa*, *tabrida*, « chemin », etc. Dans quelques mots courts, le suffixe *-a* a gardé la forme plus complète *-at* : *tālāt*, « source », *tiġsāt*, « petit os », *tākāt*, « foyer », *snāt*, « deux » (fém.), etc. On rejoint ainsi la finale féminine : **-at*, bien connue du vieux-sémitique. En berbère septentrional actuel, cette finale *-at* s'est réduite à *-t*, par suite de la chrase de la voyelle *a* antécédente, mais dans les parlers sahariens, à tendances moins

(1) La correspondance phonétique : υ = *u* berbère, est directement confirmée par l'orthographe grecque du nom des Masaesyles (= Μασαισύλιοι ou Μασαίσυλοι, cf. Gsell, *op. cit.*, V, p. 96) dont nous connaissons la forme libyque (= **Masaǧsulīg*) par l'intermédiaire de la stèle bilingue latin-libyque de Lixus (Maroc) (cf. G. Marcy, *Les inscriptions libyques bilingues de l'Afrique du Nord*, *cit.*).

(2) Sur les différents sens de ce mot, cf. de Foucauld, *Dict.*, *cit.*, II, p. 108.

(3) Ainsi, par exemple, Fassâṭo (Djebel Nefoûsa) : *tu-ḥedma*, « travail » ; *tu-ṯtebla*, « tronc de palmier desséché » ; *tu-ġmért*, « coude » ; *tu-mért*, « barbe » ; *tu-dît*, « chienne » ; Ġdamès : *tu-lefsa*, « vipère », etc. Cette particularité s'explique facilement, l'article berbère procédant au point de vue étymologique des formes du pronom démonstratif élémentaire : masc. *wa*, « celui », fém. *ta*, « celle », qui, dans ces parlers orientaux, alternent respectivement avec *u* et *tu*.

(4) Les formes de base du thème radical de ce mot : *īmi*, « bouche, orifice », sont **mi* ou **mu*, suivant la tendance vocalique des parlers (Sur les alternances dialectales de timbre en berbère, cf. G. Marcy. *Note sur l'instabilité dialectale du timbre vocalique berbère et la conjugaison des verbes du type « neġ »*, in *Hespéris*, 1er et 3e trim. 1933, t. XVI, fasc. I-II, p. 139 sqq.). **mu* se rencontre surtout dans les parlers orientaux et **mi* dans les parlers occidentaux. Avec l'agglutination, survenue à basse époque, de l'article berbère au substantif, ces formes deviennent respectivement : **â-mi* et **â-mu*. Dans la plupart des parlers, **â-mi* a évolué en *ī-mi*, par suite d'harmonisation vocalique : **a-i* > *i-i*. (Sur ce phénomène, cf. G. Marcy, *Instabilité du timbre*, *cit.*, pp. 143-44). Le ahaggar, toujours plus conservateur, a gardé *ă-mi* à la forme d'annexion (<**â-mi*, par abrègement, normal en touareg, de la voyelle initiale lorsqu'elle se trouve placée dans la position enclitique qui caractérise l'état d'annexion) ; il a, par contre, *émi* (= *ī-mi*) à la forme libre. Dans quelques parlers, l'*m* est dédoublé, phénomène courant en berbère derrière voyelle pleine accentuée (cf. G. Marcy, *Essai d'une théorie générale de la morphologie berbère*, in *Hespéris*, t. XII, 1931, fasc. I, p. 78) ; ainsi Zénaga *immi* (<**ī-mi*). A Sîwa, le groupe *mm* ainsi produit est dissimilé en *mb* : *ambu* (<**ammu* <**â-mu*).

évolutives, la voyelle *a* a simplement perdu son timbre, — du fait de son abrègement très poussé en syllabe terminale, — pour donner *-et* (1). On sait que cette même finale *-at* passe d'ordinaire en sémitique à *-a* à la pause, mais retrouve l'intégrité de sa forme étymologique : *-at*, à l'état construit ; ainsi en arabe littéral : *madīna*, « ville », mais : *madīnat*ᵘ *l-mālik*, « la ville du roi ». Le même phénomène se produit sans doute en berbère ancien dans *ṯumiatärya*, qui est pour **ṯumiaṯ-ṯärya*, avec contraction du *-ṯ* spirant final de *ṯumiaṯ* à l'état construit (état non construit = **ṯumia*, cp. *ṯärya*), et du *ṯ-* spirant initial de *ṯärya*, en un seul *t* occlusif, fait constant, entre autres, en phonétique actuelle du Maroc central (2), — le *t* simple étant d'ailleurs dialectement spirant dans le toponyme étudié, comme il résulte de l'initiale *thêta* du mot *ṯumia* (3). La transcription grecque correspond, en effet, rigoureusement à ce qui est attendu dans ces conditions : *ṯ* spirant initial de *ṯumia* noté *thêta*, et *t* occlusif, représentant, en position médiane, le groupe des deux *ṯ* spirants contractés, noté *tau*. Même transcription rigoureuse pour le mot *ṯārḡa*, « vallée », avec voyelle initiale longue fermée : *ä*, à timbre de base *a*, rendue en grec par *êta*, et *ḡ* spirant, dont la présence va ici de pair avec celle de *ṯ*, rendu par *iota* (4). Ce nom *ṯārḡa* admet une racine R G (spirant) à laquelle se rattachent, en touareg, les dérivés suivants (5) : *ăruḡ*, « vallée » ; *tăharḡé*, « très petit thalweg en terrain dur (qui devient une rigole ou un petit ruisseau temporaire lorsqu'il pleut) » ; *nemiraḡ*, « se déverser l'un dans l'autre (vallées, ravins, thalwegs avec ou sans eau, cours d'eau) » ; *ănmiraḡ*, « lieu de déversement l'un dans l'autre (de deux vallées, ravins, thalwegs, cours d'eau) ». Les parlers d'Afrique du Nord, moins conservateurs, ne connaissent plus que *tārga*, forme féminine de *ăruḡ*, « vallée », pour **táruga*. Au singulier, la voyelle *u* médiane s'est amuie en position post-tonique, mais elle est conservée au pluriel par suite du report de l'accent sur la dernière syllabe du mot : *tiruggwín*. *tārga*, étant le diminutif de *ăruḡ*, « vallée », signifie « petite vallée, val, vallon ». Le mot a en outre, en Afrique du Nord, le sens technique de « rigole

(1) Cf. G. MARCY, *Sur l'alternance « a × ad » dans le pronom relatif commun en berbère du Soûs*, in *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, t. XXXIV, fasc. 2, 1933, pp. 211-12.

(2) Cf. par exemple Zemmoûr : *ljīhṯ*, « côté » (fém.), et *ṯäfäsiṯ*, « droite » ; mais :*ljīht täfäsīṯ*, « le côté droit ».

(3) Une variété affaiblie du *t* se rencontre déjà dans les inscriptions bilingues de Dougga (Tunisie) (200 environ av. J.-C.), où elle est notée ×, par opposition à *t* occlusif, transcrit Ⅎ (cf. G. MARCY, *Inscript. lib.*, *cit.*).

(4) Le *ǧ* spirant, noté ≡ ou ÷, s'est également rencontré à Dougga (*ibid.*).

(5) DE FOUCAULD, *Dict.*, *cit.*, II, p. 396 sqq.

aménagée pour l'irrigation », mais l'acception fondamentale de « vallée » n'en est pas moins vivante, comme au Sahara. Ce double sens local de « vallée-séguia » explique le nom arabe, formé par des bilingues, de la Saguiet el-Ḥamra, « la vallée rouge », du Sud marocain, dont l'ancienne appellation berbère est *Targa* (*wadi Targa*, « la rivière *Targa* », dans El-Bekri) (1). Au Maroc central, *ṯarḡa* est également usité au sens de « vallée ». Ainsi le haut vallon habité par les Ait Seghrouchchen d'Immouzer s'appelle *Ṯarja Ṯauraḫṯ*, « la vallée jaune », en arabe *Ṣṣaqiat ĕṣ-Ṣĕfra.* (2) Le point où cette vallée débouche sur la plaine de Fès porte le nom d'*Imi n-Ṯarja*, « le débouché de la vallée » (3), réplique toponymique toujours vivante du *Thumiatêria* fondé, voici 2.500 ans, par Hannon.

Dans le mot libyen, le complément déterminatif est simplement apposé au nom déterminé, sans intercalation de la proposition *n-* actuelle du génitif, construction archaïque conservée encore dans certaines expressions toutes faites, communes à tous les dialectes, comme par exemple, « les gens du pays », *ait-tmäzīrt*, pour **ait ĕn-tmäzīrt* (4). D'après les inscriptions de Dougga, cette construction n'aurait pas été vivante en ancien berbère de Tunisie, pas plus qu'elle ne l'y est aujourd'hui(5). Peut-être était-ce une dénomination proprement marocaine, la ville de *Thumiatêria* existant déjà avant l'expédition des Carthaginois et ayant été simplement relevée par Hannon ?

2° Le deuxième toponyme mentionné par Hannon est le lieu dit *Soloeis*, promontoire libyque couvert d'arbres, où les navigateurs élevèrent un autel au dieu Poséidon (6). Nous identifions ce nom, Soloeis (Σολόεις) (7);

(1) Cf. EL-BEKRI, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, 2e édit., Paris, 1913, p. 360.

(2) Ce nom : *targa-ṣagia*, appliqué à une rivière, n'est pas, du reste, exceptionnel en toponymie marocaine (cf. par exemple l'oued *Tārgā*, petit cours d'eau du littoral des Ġmara, à l'est de l'oued Lau, et aussi la *Ṣagia Ssolṭana*, affluent supérieur de la Tasaout dans la région de Tamlelt...).

(3) C'est l'équivalent du toponyme arabe courant : *fūm ĕlwād*. Le diminutif de cette expression : *fuim ĕl-wād*, cité par M. DE LA CHAPELLE pour le nom local donné à l'embouchure de la Saguiet el-Ḥamra (cf. DE LA CHAPELLE, *Tekna*, *cit.*, p. 23), est la transposition évidente d'un thème berbère plus ancien : **timit ĕn-Tārga*, lequel correspondrait plus rigoureusement encore, ainsi qu'on voit, au *Thumiatêria* (=**ṯumiat Tārḡā*) de Hannon.

(4) En chleuḥ du Soûs, cette construction archaïque s'est maintenue pour former le complément déterminatif féminin des dix premiers noms berbères de nombres : *snāt tĕrbātīn*, « deux jeunes filles » ; on dit, au contraire, au Maroc central : *snāṯ ĕn-ṯĕrbāṯīn*, avec intercalation de la préposition *n-*.

(5) On la trouve cependant employée sur une stèle bilingue latin-lybique de la province de Constantine (Kifan Beni Feredj), où le dédicataire est qualifié : *mĕssit ḍẓātā*, pour **mĕssis ĕn-ḍẓātā*, « le maître de la protection » (cf. G. MARCY, *Inscript. lib.*, *cit.*).

(6) Cf. *supra*, p. 28.

(7) Le nom se trouve expressément donné sous cette forme, au nominatif, dans Hérodote (cf. ROGET, *op. cit.*, p. 16).

avec une expression berbère composée : **sul wäis*, signifiant : « la sole, l'empreinte du sabot de cheval ». *ésîl*, *assel*, ahaggar (1) ; *täsīla*, Soûs, Maroc central, a pour acception : « semelle », et particulièrement : « semelle de cuir fixée au pied d'une monture », d'où, récemment : « fer à cheval ». En berbère oriental, le mot n'est plus aujourd'hui attesté, mais il aurait, par hypothèse, la forme **sul*, avec l'alternance : *i/u*, caractéristique des parlers libyens, et l'aphérèse, également caractéristique, du préfixe nominal : *é-*, *a-*, représentant l'article (2) : cp. Soûs : *äsif*, « cours d'eau », Dj. Nefoûsa : *suf* ; *izimĕr*, « bélier », et *zumer* ; *izikĕr*, « corde », et *zukĕr*, etc. (3). *Sul-wäis*, appliqué à un cap généralement identifié avec le Cap Cantin (4), signifie donc en substance : « roche taillée à la forme du sabot du cheval » (*äis*). On conçoit, dans ces conditions, que nos navigateurs aient élevé là un autel à Poséidon, dieu créateur du cheval, dans l'intention probable de sanctionner par un acte cultuel la valeur du toponyme berbère ainsi interprété (5). Nous avons pu nous rendre compte *de visu*, au cours du voyage de reconnaissance évoqué plus haut, entrepris en compagnie de M. Colin, que le contour du Cap Cantin offre bien effectivement cette apparence d'un sabot d'équidé. Le nom ancien, qu'on trouve dans les géographes arabes, est *Qanṭi* (6), d'où notre nom français actuel du Cap Cantin. Nous caressions l'espoir, lors de notre voyage, d'un rapport possible de ce mot *qanṭi*, avec la base berbère **ġatim*, attestée en touareg au sens de « sole de cheval » (7). Mais il fallait pour cela connaître la forme vivante exacte du nom du Cap Cantin. A notre arrivée sur les lieux, nous commençâmes donc, avec M. Colin, par cette enquête. Nous dûmes bientôt avouer notre déconvenue,

(1) DE FOUCAULD, *Dict.*, *cit.*, II, p. 589.

(2) Il est possible également que le nom *sul* figure ici à l'état indéterminé, sans être accompagné de l'article. En effet, au témoignage des inscriptions bilingues de Dougga, l'article berbère, qui se trouve aujourd'hui faire corps à demeure avec le substantif, possédait autrefois une existence autonome, en tous points comparable à celle de l'article sémitique (cf. G. MARCY, *Inscript. lib.*, *cit.*).

(3) Cf. F. BEGUINOT, *Fassâṭo*, *cit.*

(4) Sur cette identification, cf. GSELL, *op. cit.*, I, p. 480, sqq.

(5) L'autel élevé par Hannon n'était point dédié, sans doute, à Poséidon lui-même, mais à une divinité carthaginoise ou libyque que le traducteur grec identifia secondairement par la suite avec Poséidon (cf. GSELL, *op. cit.*, I, p. 480).

(6) EL-BEKRI, *op. cit.*

(7) On pourrait, en effet, songer à un avatar métathétique du mot : **ġatim* > **ġamti*, aboutissant finalement, par accommodation : **mt* > *nt* et renforcement vélaire dialectal du *ġ* et du *t*, à *qanṭi* (Sur *éġatim*, « sandale, fer à cheval », cf. DE FOUCAULD, *Dict.*, *cit.*, II, p. 561. On sait que ce mot est d'un emploi toponymique assez usuel au Sahara central, sous la forme plur. : *iġatimen*, fém. *tiġatīmīn*, pour désigner des stations de rochers gravés, analogues à celle dont nous signalons ci-dessus l'existence aux environs du cap Cantin. Sur ce dernier point, cf. L. VOINOT, *A travers le Mouydir*, in *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, *Renseignements coloniaux*, sept. et oct. 1904).

car les habitants de la côte paraissent avoir perdu tout souvenir de cette ancienne appellation ; le Cap Cantin s'appelle aujourd'hui *lbĕddûza*, c'est-à-dire, dans le dialecte local des 'Abda, « colline, petite éminence », allusion à la colline allongée qui souligne la côte au nord-est du cap. Le lieu même où s'élève le phare est dit *Tûfri lmaḥḍaṛ*, « la Grotte de l'Elève d'école coranique », en souvenir d'une ancienne école coranique qui aurait été établie dans la grotte en question, située au flanc du Cap.

C'est tout, et c'est assez décevant. Mais d'autres indications nous avaient déjà confirmé, par ailleurs, dans l'idée que ces lieux se trouvaient placés depuis une haute antiquité sous le signe du cheval, — ce qu'avait, semble-t-il, voulu reconnaître Hannon lui-même en y élevant un autel à Poséidon. Le folk-lore apporte, en effet, sa contribution à la série des menus faits locaux, — que nous allons maintenant mentionner, — dans lesquels le cheval semble occuper une place de première importance. Ne raconte-t-on pas, tout au long de la côte, qu'une pratique, encore en usage il n'y a pas très longtemps, consistait, pour guérir les juments stériles, à les amener sur le rivage où on les attachait pour y passer la nuit ? Au cours de celle-ci, des étalons fantastiques, couverts de longs poils, surgissaient des flots et venaient saillir les juments, désormais guéries de leur infécondité (1). Une autre légende locale, en vigueur aux alentours du Cap Cantin, attribue à la jument miraculeuse d'un certain Moulay 'Ali, les empreintes de sabots de cheval qui figurent à de nombreux exemplaires sur deux grandes roches plates situées non loin de la côte, à quelques kilomètres dans l'est du Cap. Il s'agit, en fait, de gravures rupestres très anciennes, provenant d'un travail humain, et auxquelles les indigènes ont donné le nom caractéristique de *Uṭiat Mulay 'Ali*, « les empreintes (pédestres) de Moulay 'Ali ». Ces stations de pierres gravées du Cap Cantin ont été signalées pour la première fois il y a deux ans par les Docteurs Herber et David, dans une communication faite au dernier Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines (2). Soucieux de ne pas déroger au devoir, déjà rituel, de rechercher les traces de l'autel de Poséidon, nous nous sommes naturellement rendu,

(1) M. le Dr David, de Safi, a également recueilli une légende indigène selon laquelle une « prétendue ville de « Tirallin » serait engloutie dans l'Atlantique », au cap Cantin (cf. Dr David, *Remarques... Mets-Boissons-Drogues-Venins marocains*, in *Maroc Médical*, n° 153, 15 mars 1935, p. 125). Il faut évidemment lire **tiġallīn*, mot qui, en berbère du Maroc central, signifie « les juments ».

(2) Cf. Herber et David, *A propos des dalles gravées au cap Cantin*, in *Bulletin de la Société de Préhistoire du Maroc*, 1er-2e trim. 1933, p. 27 sqq.

accompagné de M. Colin, à l'emplacement de ces roches gravées, qui toutes deux portent le même nom d'*Uṭiat Mulay 'Ali*. L'étude que nous y consacrons, d'autre part (1), nous amène à penser qu'il s'agit probablement de figurations d'assez haute époque, plus ou moins sub-néolothiques. Quoi qu'il en soit du reste des mobiles multiples qui ont pu déterminer des artistes primitifs à réaliser ces dessins, l'hypothèse paraît plausible que ces gravures ne sont pas sans rapport avec l'ancienne toponymie régionale dont le nom *sul wäis* du Cap Cantin, transmis par le manuscrit grec du Périple, nous conserve, par delà deux millénaires, un lointain témoignage. Que ce nom *sul wäis* ait été une dénomination locale proprement marocaine, nous en trouvons l'indice très net dans l'expression même employée par Hannon ; le texte du Périple porte, en effet : « le lieu dit Soloeis » (2). D'autre part, l'échange vocalique **i*>*u*, relevé dans le mot *sul*, — pour **sil*, — semble attesté chez les anciens Berbères de cette région du Maroc atlantique par le nom des Gétules *Autololes*, contemporains de l'occupation romaine, nom dans lequel la première syllabe *Aut-* paraît bien représenter l'actuel *Ait*, « fils de » (au plur.), avec alternance dialectale *i*/*u* (3).

Du promontoire Soloeis, les Latins firent, en déformant légèrement le nom berbère, le *promunturium Solis*, ou « promontoire du Soleil » (4).

3° La deuxième colonie fondée par Hannon, et identifiée avec Mogador (5), est dénommée dans le manuscrit grec : *Karikon Teiḫos* (Καρικὸν τεῖχος),

(1) Cf. notre étude, à paraître prochainement dans le *Bulletin de la Société de Préhistoire du Maroc*, sur *Les roches gravées du cap Cantin*.

(2) Cf. *supra*, p. 28.

(3) GSELL, *op. cit.*, V, pp. 110-111. Il est intéressant à ce propos de remarquer que le parler arabe des 'Abda, occupants actuels de la région du cap Cantin, a conservé de l'ancien substrat berbère un mot : *tu-fri*, « grotte, caverne naturelle utilisée comme grange pour y serrer de la paille ou du foin », où se relève également un vocalisme *u* dialectal de l'article berbère féminin : **ta* (> *tu*).

(4) GSELL, *op. cit.*, I, p. 481.

(5) GSELL, *op. cit.*, I, p. 483. Gsell suggère deux identifications possibles : Mogador ou Agadir. Nous pensons que la première seule est à retenir. En effet, à moins d'admettre, dans ce passage de notre manuscrit, une erreur de copie — dont rien par ailleurs ne nous autorise à faire l'hypothèse —, il faut bien tenir compte de l'indication, précise en soi, que la colonie dénommée « Mur Carien » se trouvait à une journée de navigation de la lagune visitée par Hannon, identifiée ci-dessus avec l'ancienne zone d'épandage aux hautes eaux du bas Tensift (cf. *supra*, p. 32). Si l'on accepte cette dernière identification — à l'appui de laquelle nous croyons avoir apporté d'autre part de pertinents arguments, — la concordance des chiffres oblige à situer *Karikon Teiḫos* sur l'emplacement de Mogador actuel. L'indication de deux journées de navigation des Colonnes (Cap Spartel) à Thumiatêria (Mehdya), celle d'une demi-journée du Soloeis (cap Cantin) à la dite lagune, celle, enfin, de trois jours de l'embouchure du Lixos (Dra) à Kerné (Saguiet el-Ḥamra) (cf. *infra*, p. 67) permettent, en effet, d'évaluer à 95 kilomètres environ la distance moyenne parcourue par l'expédition dans une seule journée. Ce chiffre correspond bien du reste à ce que nous savons de la vitesse des navires de l'Antiquité, dont la moyenne journalière est estimée, dans les meilleures conditions, à 500 stades, soit 55 milles marins, environ 100 kilomètres (Cf. M. CARY et E. WARMINGTON, *Les explorateurs de l'Antiquité*, Paris, Payot, 1932, p. 13). Il y a lieu d'observer en outre, que, de Tanger au Cap Cantin, les vents dominants, — particulièrement en hiver, époque

c'est-à-dire « le Mur Carien » (1). Nous sommes encore en présence d'une étymologie littéraire. Cette fois, Gsell se refuse à admettre telle quelle « cette transcription, ou plutôt cette interprétation, sans doute baroque, du nom punique indiqué dans le texte original » (2). Il constate : « le traducteur a peut-être fait ici un jeu de mots, à dessein ou sans le vouloir. Ce n'est pas une raison pour croire que les colons de cette ville aient été des Cariens (3). » Et ailleurs : « ce n'est probablement qu'une déformation d'un nom phénicien » (4). Ou berbère, ajouterons-nous, ce qui revient du reste au même. En fait, le traducteur a perçu visiblement dans le nom indigène le mot « mur », qu'il a rendu par grec : τεῖχος. En berbère, ce mot se disait sans doute **gadīr*, l'*agadir* actuel, avec article *a-* récemment agglutiné. En punique, « mur » est *gader* (cp. arabe littéral : *ǧadr*, جَدْر, arabe dialectal : *jīdāṛ*). Etant donné la similitude des noms dans les deux idiomes, le traducteur, qui connaissait la langue punique, n'a eu aucune peine à comprendre le mot berbère **gadīr*, peut-être lui-même emprunté à une variante dialectale du phénicien. Ainsi s'explique la traduction : τεῖχος.

Reste le second terme : *karikon* (Καρικὸν), « carien ». En guanche des Canaries existait un adjectif : *gĕrag*, *gŏrag* ; *k̲ĕrak̲*, *kŏrak*, — ces deux dernières formes avec assourdissement dialectal du *g* — signifiant : « grand »

à laquelle nous situons le Périple d'Hannon, — sont du secteur Nord-Ouest-Nord-Nord-Ouest ; au sud du cap Cantin commence nettement le régime de l'alizé avec brises dominantes du Nord, Nord-Nord-Est, Nord-Est (cf. R. Montagne, *Les marins indigènes de la zone française du Maroc*, in *Hespéris*, 2e trim. 1923, p. 180 ; C. Philippe de Kerhallet, *Manuel de la navigation à la côte occidentale d'Afrique*, Paris, 1851). Ces vents sont très favorables à une navigation du Nord au Sud, comme l'était celle des Carthaginois. On doit donc accueillir comme très plausibles à cet égard les données numériques déduites du texte du Périple. De l'embouchure du Tensift au travers de Mogador, il y a environ 75 kilomètres, parcours qui peut très bien convenir pour une étape d'une journée, si l'on tient compte que les distances franchies quotidiennement par Hannon ont pu varier dans une certaine mesure selon les vents, les courants, l'état de la mer, et la nature plus ou moins sûre des côtes le long desquelles l'expédition s'engageait. Agadir, au contraire, — à 210 kilomètres environ du Tensift — est trop éloignée pour satisfaire aux données du passage étudié. Les indications du Périple de Scylax sont aussi numériquement concordantes, qui font mention de cinq jours de navigation des Colonnes au Soloeis et douze jours des Colonnes à Kerné, soit une moyenne quotidienne d'environ 100 kilomètres (cf. Roget, *op. cit.*, p. 19). L'identification ainsi proposée de *Karikon Teiḫos* avec Mogador est confirmée, ainsi qu'on le verra plus loin, par l'étymologie. Comme le remarque Gsell (*op. cit.*, I, p. 483), le site paraissait d'ailleurs tout indiqué pour servir à un établissement phénicien-type : une pointe, voisine d'une île, qui formait un abri contre les vents du large et pouvait servir de refuge en cas d'attaque des indigènes. Il serait invraisemblable que les Carthaginois n'aient pas saisi les avantages d'une telle position, unique dans ces parages côtiers du Maroc.

(1) Gsell, *op. cit.*, I, pp. 479-80 : « Après avoir dépassé cette lagune et navigué pendant une journée, nous fondâmes sur la mer des colonies appelées le Mur Carien, Gytté, Acra, Melitta et Arambys. » (Cf. texte grec dans Roget, *op. cit.*, p. 18).

(2) Gsell, *ibid.*, I, p. 473, n. 4.

(3) *Ibid.*, *ibid.*, p. 483, n. 3.

(4) *Ibid.*, I, p. 372, n. 3.

et aussi « noble, de haute naissance » (1). Le mot ne se retrouve pas en berbère moderne, sauf en touareg où l'on a un verbe : *gureǧ*, « vivre en complète liberté », qui est peut-être apparenté (2). Il s'agit, selon toute vraisemblance, d'un emprunt au vieil-égyptien qui connaît : *grg*, « élever », pouvant conduire à : « être haut placé » (3), (d'où peut-être, en ahaggar, le sens de « vivre en complète liberté », comme un seigneur, un noble). Aux Canaries, *Korak* était usité notamment comme épithète de « Dieu »(4), et, dans ce dernier sens, parfois muni du suffixe *-ān*, bien connu dans un emploi élatif analogue avec des adjectifs de même type (cf. berbère actuel : *amĕqqur*, et *amoqqran*, « grand » ; *abĕrkan*, *abĕrrĕkan*, « noir », de *brk*, «être noir», etc.) ; on a ainsi : *ḵoraḵān*, « très grand, très haut » (5). De ce terme, le traducteur grec du « Périple » a fait *karikon*, « carien ». Il est possible, au reste, qu'une variante dialectale **-ūn* du suffixe, avec alternance vocalique **a>u* déjà signalée (6), lui ait, à cet égard, facilité la tâche et fourni tout préparé le calembour. En somme : **gadīr korakān*, ou *korakon*, c'est-à-dire « le très grand mur », « la grande muraille », plus exactement « la grande forteresse ». Tel est, en effet, comme on sait, le sens dérivé courant, dans les parlers du Soûs, de ce mot *agadīr*, qui désigne le « château-magasin », l' « enceinte for-

(1) Cf. ALONSO DE ESPINOSA, *Del origen y milagros de la Santa imagen de Candelaria*, Santa Cruz de Ténériffe, 1848, p. 7 ; J. ABREU DE GALINDO, *Historia de la Conquista de las siete islas de Gran Canaria*, Santa Cruz de Ténériffe, 1848 ; G. MARCY, *El apóstrofe dirigido por Iballa en lengua guanche á Hernán Peraza*, in *El Museo Canario*, Madrid, janv-avr. 1934, p. 1 sqq.

(2) DE FOUCAULD, *Dict.*, *cit.*, II, p. 401.

(3) ERMAN, *Grammaire égyptienne*, trad. Mallon, p. 70 ; E. ZYHLARZ, *Ursprung und Sprachcharakter des Altägyptischen*, in *Zeitschrift fur Eingeborenen Sprachen*, 17 oct. 1932, p. 43. Au sens étymologique (?) « d'être haut, élevé », on rapportera peut-être ahaggar *égerek*, « nuage d'orage » (DE FOUCAULD, *Dict.*, *cit.*, II, p. 343). Sémantiquement, le nuage est en effet ce qui est élevé ; dans la plupart des parlers berbères, il se désigne par une racine G N, ayant ce sens et qui sert également à la dénomination du « ciel ». (Cf. E. LAOUST, *Mots et Choses berbères*, Paris, Challamel, 1920, p. 188, n. 5 ; G. MARCY, *Tatouages*, *cit.*, pp. 41-42).

(4) Ce mot se trouve également attesté, selon toute probabilité, dans les anciens parlers berbères orientaux où il apparaît en composition dans le nom *Carcasan* (=*kark-asĕn*, soit : « Leur Grand ») cité dans le poème de la « Johannide » comme propre à un chef de la tribu libyenne des Ifuraces (On sait qu'on a déjà rapproché, à diverses reprises, le nom de cette ancienne tribu de celui des Touareg Ifoġas actuels, vivant au nord de la boucle du Niger — cf. GSELL, *op. cit.*, I, p. 315 et V, p. 4. Sur le type onomastique de ces noms berbères à finale *-asĕn*, consulter, d'autre part, G. S. COLIN, *El-Maqṣad*, in *Archives marocaines*, vol. XXVI, p. 210, n. 385 ; G. MARCY, *Introduction à un déchiffrement méthodique des inscriptions « tifinâgh » du Sahara central* ; et *ibid.*, *Inscr. lib.*, *cit.*). Dans l'invocation chantée par les Berbères du Dadès, lors de la fête de l''Achoura, — où l'on interpelle la mystérieuse divinité dénommée *Bayanno*, — figure aussi, en position d'épithète, immédiatement après le nom *Bayanno*, un terme énigmatique : *kerkâno*, — assonnancé avec le premier pour le besoin évident de la rime, — dans lequel nous n'aurions aucune peine à reconnaître la forme élative : **kerk-ān*, de cet ancien adjectif : **kark*, **kŏrak*, signifiant « grand » ; l'invocation serait alors à traduire : « ô grand *Bayanno* ! » A Taurirt n-Imzil, au Todġut, la forme est altérée en *Keriânno*, probablement : **kerḵânno* ; à Tizzuna on a un fém. plur. *tikurkenna* (cf. E. LAOUST, *Noms et cérémonies des feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas*, Paris, Larose, 1921, pp. 135-37-38).

(5) Abreu GALINDO, *op. cit.*

(6) Cf. *supra*, p. 41, n. 3.

tifiée dans laquelle on entrepose les récoltes du hameau ». Un terme synonymique employé au Maroc central est *ṯamiḏulṯ*, également : « grenier-magasin, maison, forteresse » (1) ; il est plus familier encore aux parlers berbères orientaux (Djebel Nefoûsa) sous la forme *tamidelt*, *temidelt*, plur. *temidal*(2). Ces derniers mots : *tamidult*, *tamidelt*, se rapportent évidemment, — moyennant le traitement local connu : *g>y, i, — à la même racine que le vocable mauritanien *tegdel*, d'origine berbère, et de sens identique (3) : « magasin, entrepôt à grains », — soit un verbe *egdel*, encore vivant en ahaggar (4), qui réunit les acceptions connexes de : « garder, protéger, réserver ». *amĕgdūl*, féminin-diminutif : **tamĕgdūlt*, — en tant que nom d'agent à préformante *m-* dérivé de ce verbe, — a la valeur adjectivale de français : « gardien », « gardienne » ; la *tamĕgdūlt* (ou *tamīdūlt*), c'est donc littéralement : « celle qui garde », « la (maison) gardienne ». On rencontre assez souvent ces formes : *amĕgdūl*, *tamĕgdūlt*, usitées dans la toponymie du Moyen, du Haut et de l'Anti-Atlas (5), et y remplaçant à l'occasion les appellations concurrentes d'*agadir* ou *tagadirt*. Il convient, selon toute probabilité, de rattacher à une étymologie identique le nom ancien de Mogador, qui, dans les géographes arabes, est *Amĕgdūl* (6) ; soit : « la grande enceinte », — en

(1) Cf. E. Laoust, *L'habitation chez les transhumants du Maroc central : La maison*, in *Hespéris*, 3e trimestre 1932, t. XIV, fasc. II, pp. 188-89.

(2) *Ibid.*, pp. 190-91.

(3) Cf. E. Laoust, *L'habitation*, *cit.*, pp. 190-91.

(4) De Foucauld, *Dict.*, *cit.*, I, pp. 276-78.

(5) Laoust, *ibid.*, p. 190.

(6) Cf. R. Montagne, *Marins indigènes*, *cit.*, p. 185. Sīdi Mĕgdūl, le saint patron actuel de Mogador, — auquel est emprunté le nom européen de la ville, — tire probablement lui-même son nom de celui du site où s'élève aujourd'hui son tombeau, sa koubba. Cette province du Maroc atlantique a toujours été, comme on sait, pendant la période musulmane, un territoire propice s'il en fût à l'éclosion des saints ; du temps d'Hannon, elle était déjà, au témoignage du Périple de Scylax (cf. Roget, *op. cit.*, p. 19), « une région très célèbre et très sacrée ». Les nombreux sanctuaires maraboutiques qui parsèment son sol ne présentent pas tous un caractère des plus orthodoxe au regard de l'Islam (cf. R. Montagne, *Coutumes et légendes de la côte berbère du Maroc*, in *Hespéris*, 1er trimestre 1924, p. 110 sqq) ; il est plusieurs de ces marabouts dont le moins qu'on puisse dire est que leur existence réelle demeure assez problématique. La candeur du paganisme berbère pourrait faire, en effet, les délices d'un ethnographe quelque peu dilettante, témoins des noms locaux comme ceux-ci : *Sīdi Mĕjmoʿ eṣ-Ṣāliḥīn*, « Monseigneur... la Réunion des Saints », *Sīdi Jāmaʿ ĕj-Jūmāʿa*, « Monseigneur... la Mosquée des Mosquées », relevés dans les environs du cap Cantin. Les personnifications hagiolâtriques de simples lieux-dits sont d'ailleurs courantes en pays berbère ; pour ce qui est des mosquées, polîment dénommées : *Lalla Timĕzgīda*, « Madame la Mosquée », les exemples ne s'en comptent plus (Sur l'équivalent en pays arabophone, cf. M.-T. Buret, *Madame la Mosquée des Fleurs d'oranger*, in *Mémorial Henri Basset*, Paris, Geuthner, 1928, p. 117 sqq). On peut se demander à juste titre si Sīdi Mĕgdūl ne devrait point son existence à une transposition hagiolâtrique du même type effectuée aux dépens du simple toponyme d'*Amĕgdūl* ? (Dans le même sens, cf. P. de Cenival, *Les Sources inédites de l'Histoire du Maroc, Dynastie Saʿdienne. — Portugal*, t. I, Paris, Geuthner, 1934, p. 120.) Ce mot ayant notamment, en berbère, le sens de « protecteur », on peut du reste remarquer qu'il semblait tout indiqué pour servir de nom à un saint local dont le caractère est précisément conçu comme étant celui d'un patron tutélaire. (Sur ce caractère de Sīdi Mĕgdūl, patron des marins de Mogador, cf. E. Laoust, *Pêcheurs berbères du Sous*, in *Hespéris*, 3e trimestre 1923, p. 353. Noter, dans la légende rapportée, l'intervention du cheval blanc monté par Sīdi Mĕgdūl et au moyen duquel celui-ci traverse les océans ; on voit par là combien est vivant, sur toute cette côte, le thème du coursier fantastique relevé plus haut aux environs du cap Cantin.)

tenant compte, pour cette dernière interprétation, que la forme du féminin - diminutif : *tamĕgdūlt*, est aujourd'hui la plus usuelle. Ainsi comprise, cette dénomination coïncide, on le voit, de façon concluante, avec celle mentionnée dans le texte du Périple : * *Gadīr Korakān*, « la grande forteresse » (1). Le terme *agadīr* étant attesté en guanche ancien de la Grande Canarie, sous la variante dialectale *ajodar* (2), et l'adjectif *korakān* ayant, d'autre part, laissé des traces au Maroc dans la vallée du Dadès (3), il devient toutefois difficile de dire si l'appellation de **gadīr korakān* a été donnée au lieu étudié par les compagnons d'Hannon, ou bien si elle ne s'appliquait pas déjà à un établissement berbère pré-existant que l'expédition carthaginoise aurait simplement revivifié. En l'état présent, comme pour Thumiatêria, la question est insoluble. Le nom arabe récent de *Ṣṣwēira*, ou «la petite forteresse »,— qui date seulement de la fondation de la ville actuelle par le Sultan Sīdi Moḥammed ben-ʿAbdallah, en 1764 (4), et reproduit, après deux millénaires écoulés, le thème central de la dénomination primitive, — est la meilleure démonstration linguistique qui soit de la permanence séculaire du rôle historique rempli par certains sites prédestinés (5).

4° Le texte du Périple est d'une excessive concision sur les établissements fondés par les Carthaginois au delà de *Karikon Teiḫos*, dont il se borne à mentionner les noms sans les accompagner, comme pour les précédents, d'aucune indication accessoire pouvant servir à les identifier. Il précise seulement que ces colonies sont toutes situées sur la mer. Il nous faut donc ici, bon gré mal gré, nous contenter de l'étymologie jointe à quelques hypothèses vraisemblables.

Ces quatre colonies : *Guttê* (Γύττη), *Akra* (Ἄκρα), *Mélitta* (Μέλιττα) et *Arambu* (Ἄραμβυ) (6), étant énumérées à la suite les unes des autres,

(1) On peut considérer comme très vraisemblable que le radical **egder*, — donnant punique *gader* et berbère *gadīr*, — est au reste un simple doublet dialectal vieux-sémitique de *egdel*. *egdel* parait, en effet, attesté en sémitique septentrional par hébreu *migdôl*, « tour » (cf. STUMME, in *Zeitschrift für Assyriologie*, XXVII, 1912, p. 124.)

(2) Au même sens de « lieu fortifié, réduit défensif » (Grande Canarie), (cf. Abreu GALINDO, *op. cit.*).

(3) Cf. *supra*, p. 43, n. 4.

(4) Cf. H. DE CASTRIES, *Le Danemark et le Maroc* (1750-1767), in *Hespéris*, 4e trim. 1926, p. 342 sqq.

(5) Il faut probablement identifier avec les îlots qui se trouvent au large de Mogador, les îles de Maurétanie, mentionnées par Pline (ROGET, *op. cit.*, p. 35), où Juba II établit, *vis-à-vis des Autololes*, des teintureries de pourpre de Gétulie (Même opinion dans GSELL, *op. cit.*, I, p. 523). Sans doute Juba ne fit-il, en l'espèce, que reprendre à son compte une industrie carthaginoise antérieurement installée sur le même emplacement.

(6) ROGET, *op. cit.*, p. 18.

aussitôt après *Karikon Teiḫos*, il semble qu'on serait incité, de ce fait, à les rechercher au voisinage de ce dernier établissement. Hypothèse bien difficile à admettre pourtant, si l'on tient compte des buts qui devaient être ceux des navigateurs. Si ces établissements étaient destinés avant tout — comme on peut le croire — à jouer le rôle de comptoirs commerciaux, on ne voit pas la nécessité qu'il y aurait eu à les grouper ainsi les uns auprès des autres sur un même point de la côte. Un site comme Mogador était particulièrement bien choisi pour servir de porte commerciale ouverte sur l'arrière-pays du Ḥaouz; la ville musulmane, on le sait, a très longtemps rempli cet office; elle l'assume aujourd'hui encore, dans une certaine mesure, en dépit de la concurrence récente et considérable de Casablanca. Mais un seul grand marché côtier paraît largement suffire à cette tâche de draîner le commerce du Ḥaouz et les conditions économiques locales n'ont pas dû tellement varier depuis l'Antiquité, — surtout dans le sens d'échanges moins actifs, — pour qu'il en fût autrement à l'époque du Périple. Ces considérations se renforcent, au demeurant, de la constatation que les navigateurs n'ont établi qu'un seul comptoir à Thumiatêria pour servir de débouché analogue à toute la plaine du Gharb. A lire entre les lignes du Périple, on n'échappe pas non plus à l'impression d'ensemble que les Carthaginois connaissaient déjà les régions longées par l'expédition : la régularité du voyage, le choix judicieux des points utilisés tant pour l'accostage que pour la fondation des comptoirs, la création même de ceux-ci, ne peuvent être le résultat d'une improvisation réalisée du tout au tout en l'espace de quelques jours, ou même de quelques semaines; une telle improvisation serait vraiment par trop géniale. Toutes ces données, et aussi certains indices, comme ceux que nous avons déjà tirés de nos textes relativement à la possibilité d'établissements phéniciens antérieurs (1), la consécration d'un autel à Poséidon, — impliquant peut-être la connaissance par Hannon, de légendes locales analogues à celles que nous évoquons plus haut (2), — le recrutement d'interprètes chez les Berbères lixites des bords du Dra (3), tous ces éléments supposent au moins des prises de contact préalables avec les indigènes habitant les régions visitées par Hannon. C'est là une première conviction, d'où l'on peut déduire que nous avons un compte essentiel à

(1) Cf. *supra*, p. 38 et 45.
(2) Cf. *supra*, p. 40.
(3) Cf. *infra*, p. 62.

tenir, dans la détermination des comptoirs fondés par l'amiral carthaginois, du principe de la permanence historique séculaire des établissements humains. Ces comptoirs, par hypothèse, sont tous situés entre Mogador et l'embouchure de l'oued Dra, le Lixos dont nous parlerons plus loin (1). Or, l'histoire nous indique comme principaux mouillages utilisés dans ce secteur de la côte pendant la période musulmane, les ports d'Agadir, de Massa et d'Aglou (2). Il semble donc *a priori* que nous n'ayons pas à perdre de vue ces trois emplacements dont chacun commande la vallée d'une rivière importante dans l'économie locale. A l'époque où nous nous plaçons, on ne saurait en effet oublier que la voie d'eau est la voie essentielle, la « route principale » étant alors constituée par la bande maritime côtière et les « routes secondaires » par les vallées transversales les plus importantes : les établissements commerciaux sont de préférence à la croisée de ces chemins.

D'autres considérations que le simple intérêt commercial, exigeant la création de petits marchés littoraux bien situés et pas trop rapprochés les uns des autres afin d'éviter de se concurrencer, devaient aussi bien inspirer Hannon dans cette recherche des endroits les plus favorables où établir ses colonies. En ces temps reculés, la navigation était surtout côtière, les navires n'étaient pas équipés pour de très longs parcours, et les marins répugnaient sans doute à faire route la nuit quand ils se trouvaient ranger des parages plus ou moins mal connus d'eux, plus ou moins sûrs. On sent très bien, dans le récit d'Hannon, que son voyage est, de préférence, composé d'une série d'étapes diurnes, ce qui explique du reste la faible distance franchie dans une journée de navigation : 95 kilomètres, chiffre qui peut correspondre peut-être à une quinzaine d'heures passées en mer (3). Au soir, les marins devaient échouer sur la plage leurs petits navires à fond plat et s'établir eux-mêmes, pour passer la nuit, à l'abri des anfractuosités de la falaise. Il n'est pas sans intérêt, de ce point de vue, de noter que tous les points du littoral, à peu près sûrement identifiés, où débarqua Hannon : Thumiatêria (Mehdya), Soloeis (Cap Cantin), Karikon Teiḫos (Mogador),

(1) *Infra*, p. 60.

(2) R. MONTAGNE, *Marins indigènes du Maroc, cit.*, p. 185.

(3) Le texte du Périple dit que « Hannon navigua, emmenant 60 vaisseaux à 50 rames, une multitude d'hommes et de femmes, au nombre d'environ 80.000, des vivres et autres objets nécessaires » (GSELL, *op. cit.*, I. p. 476). Les navires de l'expédition sont donc des galères, pouvant utiliser à la fois la voile et la rame. Ceci suppose que ces légers vaisseaux étaient capables de maintenir une certaine allure, même en cas d'insuffisance du vent, et rend compte également en quelque mesure de la régularité des étapes parcourues.

sont caractérisés par l'existence d'une plage de sable fin suffisamment vaste, permettant à des navigateurs munis d'embarcations de faible tonnage (1) de faire côte avec le minimum d'aléas, en s'y laissant porter à l'écart des zones de récifs toujours très dangereuses pour qui n'a point une grande habitude des parages ainsi fréquentés. Si les sites d'Agadir, Massa, Aglou, considérés plus haut, correspondent à des plages — ce qui est le cas, — et s'ils se trouvent échelonnés deux à deux à des intervalles approximatifs d'une journée de navigation, nous aurons donc une raison nouvelle de chercher à les identifier avec les colonies d'Hannon. De fait, Agadir est à un peu plus d'une journée de Mogador et un peu moins d'un jour d'Aglou ; il y a un jour de ce dernier point à l'embouchure du Noun, que nous identifierons tout à l'heure avec *Arambu*, et un jour également du Noun à l'oued Dra, le fleuve Lixos du Périple. Seule Massa fait exception et se trouve dans un voisinage assez rapproché avec Aglou ; nous tâcherons d'en rendre compte plus loin.

Il nous reste à confirmer les déductions qui précèdent en faisant maintenant appel au témoignage de la linguistique et produisant des rapprochements étymologiques aussi concluants.

Le nom de *Guttê* (Γύττη = * *Gúttä*) n'est pas nouveau pour nous : une

(1) GSELL, adoptant sur ce point l'opinion de plusieurs autres auteurs, croit que le chiffre de 30.000 passagers indiqué pour les 60 navires, soit 500 pour chaque vaisseau, est fortement exagéré (*op. cit.*, I, p. 477) : « sept colonies seulement furent fondées dit-il ; une moyenne de 4.300 colons pour le peuplement de chaque ville semble trop forte. » Sans doute ; mais on remarquera que l'historien a négligé, pour établir cette moyenne, de défalquer les 3.000 rameurs probablement compris dans le total général ; cette opération une fois faite, la dite moyenne se trouve reportée à 3.850 colons pour chacun des comptoirs. Néanmoins, ce dernier chiffre paraît encore excessif. On peut supposer du reste qu'Hannon n'emmenait pas seulement avec lui des colons, mais aussi des soldats chargés d'assurer la sécurité de l'expédition et, lors des descentes à terre, de protéger ses campements contre les entreprises des pillards indigènes alléchés par ce butin tentant que devaient constituer les approvisionnements des navires. On imagine volontiers que ces troupes ne furent pas toutes laissées en garnison dans les villes fondées en cours de route, mais qu'il en demeura une partie sur les vaisseaux pour accompagner Hannon au-delà de Kerné, dans ces régions inconnues pour lui de l'Afrique noire où il ne devait pas s'aventurer sans avoir pris toutes les précautions indispensables pour assurer sa sauvegarde propre et celle de ses équipages. En définitive, ces considérations pourraient amener à réduire sérieusement, pensons-nous, le nombre des colons déposés en chaque point par l'expédition, sans pour cela contester les données matérielles brutes fournies par le Périple. Le chiffre d'un rameur pour neuf passagers paraît raisonnable. Que 500 personnes aient pu trouver place sur un seul navire ne nous choque pas non plus outre mesure (*contra*, GSELL, *op. cit.*, I, p. 477), si l'on tient compte que l'expédition descendait probablement à terre pour y passer la nuit, les passagers pouvant très bien se serrer durant la journée sur un espace relativement exigu. 25 rameurs de chaque bord suppose au minimum 25 rangées de bancs ; une moyenne de 20 à 25 personnes par banc peut n'exiger pas plus d'une quinzaine de mètres de largeur pour l'embarcation, le double en longueur. En réalité, comme on sait, ces galères se l'Antiquité étaient presque aussi larges que longues (Cf. *Périple de Scylax*, in ROGET, *op. cit.*, p. 20 : « ... ils amarrent leurs vaisseaux *ronds*... ») ; de plus, elles étaient très hautes, les rangs de rameurs étant le plus souvent superposés ; le type courant à Carthage était celui de la trirème à trois rangs de rameurs (GSELL, *op. cit.*, II, p. 443 sqq). De toute façon, il n'est pas besoin d'imaginer des navires de dimensions très considérables pour satisfaire aux données numériques de notre texte. Si exagération il y a, elle n'est donc pas peut-être très importante ; les navires de l'Antiquité atteignaient jusqu'à 250 tonnes en lourd et la flotte carthaginoise, notamment, était renommée pour les dimensions de ses unités (cf. M. CARY et E. WARMINGTON, *op. cit.*, p. 13 ; J. TOUTAIN, *L'économie antique*, Paris, 1927, p. 255).

ville dénommée *Cotte* (aussi *Cottae*; soit : **Kúttä* ou **Kúttā*) nous est déjà signalée par les auteurs anciens dans les parages du cap Spartel (1), lequel portait lui-même l'appellation de cap Κώτη (= **Kûtä*), ou « des vignes » (2). Ces différents termes se rattachent à une racine verbale **agud*, attestée en ancien libyque (3), — variante dialectale vivante *aǧŭd* (Soûs), « être droit », — dont le sens est d' « être élevé, dressé »; d'où, notamment, pour le dérivé nominal, la valeur de « poutre verticale, timon, pieu, perche, etc. », et par extension : « treille » (cf. Soûs *taǧŭda, taǧda*, « timon, axe »; Mzab *taǧda*, « canne »; Maroc central : *aǧīḏi, agatu*, « pieu, piquet »; ahaggar : *aǧet*, « piquet de tente »; A. Warain, A. Seǧrušsen : *ijḏi*, « axe du moulin ». Le traitement secondaire diphtongué *iy* de la voyelle *î* longue accentuée de première radicale détermine, le cas échéant, une métathèse; ainsi A. Seǧrušsen : *aǧéddyu*, « tige montée de plante », pour **aǧiydu* < **aǧîdu*. Le sens dérivé de « treille » est assez fréquent : cf. Soûs : *tagĕjdit waḏil* (4), « treille », littéralement : « pieu à raisins »; Ntifa : *tigidda*, « berceau, treille »). Le même dérivé nominal désigne encore une « éminence de terrain », généralement de faible hauteur; ainsi Soûs : *aǧŭdi*, « tas »; *ibid.* : *igīdi*, « dune de sable »; ahaggar : *tégĕdit*, même sens, « petite dune de sable » (5). (Sur le rapport des sémantèmes : « pieu », et : « colline, petite élévation », cp. berbère Zemmoûr *l'amuḏ*, « tertre, butte » < arabe : عَمُود, « perche, colonne,

(1) Gsell, *op .cit.*, II, p. 169.

(2) *Ibid.*, I, p. 313. Dans tous ces noms indigènes reproduits par des auteurs grecs ou latins, il faut, bien entendu, pour restituer la leçon berbère primitive, faire abstraction de la flexion casuelle d'origine étrangère ajoutée après coup. Ainsi, par exemple, au nominatif : Κώτη–ς, est à lire Κώτη ; à l'accusatif : λίξ–ον, Γύττη–ν, Ἄχρα–ν, Μέλιττα–ν, Ἀραμβυ–ν, sont à restituer en : λίξ, Γύττη, Ἄχρα, Μέλιττα, Ἀραμβυ. De même, latin *Lix-us*, *Bacax* (=*Bacac-s*) ou *Mazix* (=*Mazic-s*) correspondent respectivement à berbère : **Liks*, **Bakak* et **Maziǧ*. Faute de s'aviser de cette indispensable transposition, on risque d'errer longtemps avant de reconnaître dans les mots libyques ainsi mentionnés des mots ou des formes qui sont cependant toujours vivants et usités en berbère actuel. *Bacax*, dieu des grottes chez les anciens Libyens, reste obscur tant que l'on n'a pas ramené son nom, considéré dans la forme latine, à ce qu'il était en réalité, soit **Bakak* (cf. ahaggar : *bek-et*, « se tapir, se blottir » — de Foucauld, *Dict.*, *cit.*, I, p. 38 — ; d'où : *ăbuk*, « petit abri misérable »; guanche de Ténériffe : *tšabuko* — pour **tabuko* — : « grotte, fente ou grand trou dans une falaise », — cp. arabe Doukkala — d'après berbère ? — : *bukka*, plur. *bkūk*, « trou dans un mur »; berbère Soûs : *ĕbgu*, « être percé », etc.). (Sur *Bacax*, cf. Gsell, *op. cit.*, VI, p. 136, et Henri Basset, *Le culte des grottes au Maroc*, Alger, Carbonel, 1920, pp. 8-9). De même *Mazix* (=*Mazic-s*), relevé comme nom propre de personne sur des inscriptions latines, est évidemment une variante fléchie de *Mazic*, rencontré dans les mêmes conditions, nom qui pouvait être un simple ethnique (= *amaziǧ* actuel) ou une appellation honorifique signifiant, autant qu'il semble, « homme de haute extraction, de haute origine, noble » (cf. Gsell, *op. cit.*, V, pp. 116-119 ; de Foucauld, *Dict.*, *cit.*, I, pp. 451-52 : *amâjeǧ*, « homme noble de naissance »). Par exception, la flexion peut coïncider formellement avec une lettre berbère étymologique ; c'est le cas pour le mot *Soloeis* (= *sul wāis*), vu plus haut (cf. *supra*, p. 39), aussi pour le mot *Krêtès* (= *kr-étês*) (*infra*, p. 70).

(3) G. Marcy, *Inscr. lib.*, *cit.*

(4) *Tagĕjdit* est pour **tagiydit*, avec traitement local occasionnel : **y* > *j* (cp. *akĕrrāj*, « baguette utilisée pour suivre les lignes par les jeunes élèves apprenant à lire le Coran », <ar. dial. *qurrāia*).

(5) Et aussi : « massif de petites dunes de sable » (coll.) (cf. de Foucauld, *Dict.*, *cit.*, I, p. 276).

fût »). A l'idée de « pieu » ressortit celle dé « pointe, dard », bien marquée dans Soûs : *aǧŭda*, « broche », *aǧiddu*, « grosse guêpe » ; on passe de là à « enfoncer, défoncer », qui fournit une dernière série de termes : Soûs : *aǧĕddu*, « enfoncement, creux, cavité, intérieur d'un tube » (d'où : *taberǧĕddut*, « étui à kohel ») ; ahaggar : *tăgidda*, « creux naturel dans un rocher » (1). Quel que soit d'ailleurs le sens variable du dérivé nominal ainsi étudié, le pluriel courant est du type morphologique : $C_1\bar{u}\ C_2a$ (cf. ahaggar : *tigûda*; « dunes » ; Maroc central : *iguta*, « piquets ») ; soit un radical **gūda*, auquel s'identifie de toute évidence, — avec assourdissement dialectal des consonnes (2), — libyque : *Kūtä*, « les vignes », ou mieux : « les treilles » (3), nom ancien du cap Spartel.

Quant à la colonie d'Hannon dénommée *Guttä*, deux étymologies, au moins, sont donc concurrentes : « la treille », ou « l'éminence, la dune » (4). Il est assez séduisant de faire observer que le village actuel, situé en contrebas d'Agadir, porte un nom, *Funti*, qui correspond précisément, en berbère mauritanien, à « dune » (5). Ne serait-ce pas là l'emplacement même de

(1) DE FOUCAULD, *Dict.*, *cit.*, I, p. 276.

(2) Sur l'assourdissement dialectal de **g*, **d*, en ancien libyque, cf. G. MARCY, *Inscr. lib.*, *cit.*

(3) GSELL, *op. cit.*, I, p. 313, n. 3. On notera en passant la fréquence de ce toponyme-type : « les vignes » ou « les treilles », dans toute l'ancienne province de Tanger, semblant montrer qu'il s'agit d'une région où la viticulture était autrefois très prospère (cf. *Bĕlyūnĕš*, « localité de l'Anjra, sise à environ 8 kilomètres à l'Ouest-Nord-Ouest de Ceuta, < roman *bunyólex*, « vignobles », in G. S. COLIN, *Etymologies maġribines, I*, in *Hespéris*, 1er trim. 1926, pp. 59-60 ; *L'arāiš*, « Larache » actuel = « les treilles » ; *Aẓĕila*, « Arzila », l'antique *Zili* romaine, à rapprocher de berb. A. WARAIN : *zīli*, « vigne » — Sur l'emphase secondaire de la première radicale, cp. Soûs, Maroc central, *aḍīl*, « raisins » ; la forme *Ar-zila* paraît signifier : « endroit des vignes, vignoble » — cf. *infra*, p. 53. La ville ancienne de *Kuttā*, = « la treille », sise sur la côte atlantique au-delà des Colonnes, serait peut-être à identifier, dans ces conditions, avec Arzila ou Larache actuels — cf. MICHAUX-BELLAIRE et M. BESNIER, *La caverne des idoles au sud du cap Spartel*, in *Archives marocaines*, Paris, Leroux, 1912, vol. XVIII, pp. 395-96).

(4) Les autres acceptions dégagées au cours de l'étude sémantique qui précède paraissent, en effet, mal convenir pour un toponyme.

( ) Cf. A. REYNIER, *Méthode pour l'étude du dialecte maure*, Tunis, 1909, p. 106 : *afund*, plur. *ifundān*, « petite dune » (mot d'origine berbère) ; M. G.-S. COLIN a également recueilli d'un informateur mauritanien le sens de « dépression, terrain situé en contre-bas » (cp. Ntifa *tigidda*, « treille » ; ahaggar : *tāgidda*, « creux naturel dans un rocher », *cit. supra*). *Funti* paraît représenter la forme libyque féminine, sans article, à suffixe *-i* de fém. sing., caractérisée par l'assourdissement dialectal du *d* déjà relevé dans *Guttā* (pour **Guddā*) (Sur *-i* suffixe archaïque de fém. sing. <**-it*, cf. Maroc central : *ṯi-mušš-i* et *ṯi-mušš-it*, « don mutuel », de *mušš*, « se donner mutuellement » ; *ṯi-nw-i*, « cuisson », et A. Seġruššen : *t-naw-īt*, *ibid.*, de *nu*, « être cuit » ; *ṯā-lās-ā*, « tonte », et Soûs : *talusit*, de *lās*, « tondre », etc. La forme à suffixe *-it* paraît attestée dans ahaggar *tăfendit* — DE FOUCAULD, *Dict.*, *cit.*, I, p. 231 — : « tube à koḥel », « style avec lequel on se l'applique aux yeux » ; Adġaġ, Air, Iulmedden : « membre viril », — terme qui s'intègre bien évidemment dans la série sémantique étudiée ci-dessus et semble répondre au même radical que le mot *aḟund*, « dune », en zénaga de Mauritanie).

M. E. LAOUST (dans *Pêcheurs du Sous*, *cit.*, p. 246, n. 4) suggère implicitement, pour ce toponyme *Funti*, une étymologie portugaise : **fonte*, « fontaine ». Mais, outre que nous n'avons aucune attestation historique que le site considéré ait été dénommé en portugais *A Fonte*, « la fontaine » — on ne saurait pensons-nous, invoquer dans ce sens le nom d'*Agoa de Narba* (« Source du marché du mercredi »), occasionnellement donné au village du sommet de la colline, l'*Agadir n-Iġir* actuel (cf. P. DE CÉNIVAL, *Sources inédites*, *cit.*, p. 243, n. 1) —, le rapprochement ainsi rappelé fait difficulté du point de vue linguistique : d'un emprunt européen d'aussi basse époque, on attendrait, en effet, plutôt **Fonṭe* avec emphase de la dentale, ou même **Afonṭe* (<**A Fonte*),

Guttä ? En tout état, nous ne croyons pas téméraire d'en avancer l'hypothèse.

5° Après *Guttê*, qui est peut-être l'actuelle *Funti*, se trouvait *Akra* (Ἄκρα), que nous identifierions volontiers, pour les diverses raisons exposées plus haut (1), avec *Aglu*, à l'embouchure de l'oued Adudu. Le port d'*Aglu*, constitué par une plage droite encombrée de quelques écueils, est en effet connu de tous temps et déjà figuré sur des portulans du xv[e] siècle (2). Ce toponyme : *Aglu*, *Agla*, *Igli*, est fréquent dans l'onomastique géographique marocaine : sans compter *Aglu*, dont nous nous occupons, à l'embouchure de l'oued Adudu, on trouve encore *Agla*, à côté de Tanger, *Igli*, dans la Saoura et en amont de l'oued Soûs, etc. En zouaoua de Kabylie et en rifain, *agla*, *agra*, signifie « biens, fortune ». D'où, peut-être, le sens de « bien-fonds », « fonds », qui conviendrait à un emplacement territorial mis en valeur par l'industrie humaine.

La graphie *Akra* du Périple, avec une alternance : *l/r*, ne paraît pas imputable à une nouvelle étymologie fantaisiste du traducteur (*Akra* signifie : « cap » en grec) ; cette alternance *l/r* se retrouve, en effet, dans le nom *Arambu*, comme nous le verrons tout à l'heure, et ce dernier nom n'a pas d'étymologie grecque. Il s'agirait donc d'un fait de prononciation. Mais la prononciation *r* pour *l* n'est pas du tout courante en berbère oriental, au moins aujourd'hui (3). Elle est fréquente, par contre, en parler nord-marocain (4). On peut donc se demander si *Akra*, comme *Arambu*, n'étaient pas des noms marocains locaux donnés à ces sites antérieurement à l'expédition carthaginoise. Ce phénomène aurait été propre à d'antiques tribus vivant sur les confins sahariens du Maroc. Peut-être même ces tribus, dont

que le berbère aurait naturellement gardé avec la voyelle *a-* préfixe, — correspondant à la tendance morphologique actuelle de la langue, qui veut l'agglutination de l'article au substantif déterminé.

Sans doute, le village de *Funti* n'est pas précisément établi sur la dune, mais d'importantes formations dunaires se rencontrent, comme on sait, dans son voisinage immédiat tant au Nord qu'au Sud, et caractérisent sur ce point l'aspect du littoral. On connaît par ailleurs la fréquence d'emploi du mot « dune » dans toutes les toponymies côtières. Le terme berbère *igīdi*, qui lui correspond, se retrouve, au même titre, très usité sur toute la côte atlantique depuis Mogador jusqu'au Sénégal (cf. LAOUST, *Pêcheurs du Soûs*, *cit.*, p. 318) ; la forme *Gúttä* du Périple d'Hannon n'est, à notre avis, qu'une simple variante dialectale — à vocalisme *u* et deuxième radicale assourdie — de cette appellation berbère très courante.

(1) Cf. *supra*, p. 47.

(2) Cf. R. MONTAGNE, *Marins indigènes*, *cit.*, p. 195.

(3) On la relève, en effet, dans un certain nombre de mots berbères anciens de la Grande Canarie et notamment — comme ici (cf. *infra*, p. 58, *Arambu*) — dans *ar*, « lieu, emplacement », — pour **al* (cf. S. BERTHELOT, *Annales de la conquête*, *cit.*).

(4) Cf. BIARNAY, *Etude sur les dialectes berbères du Rif*, Paris, Leroux, 1917.

le fond paraît pour lors formé de Berbères Gūzūla (1), doivent-elles être considérées comme représentant les derniers vestiges des anciens Gétules de l'époque romaine, autrefois établis sur la lisière de l'Anti-Atlas (2). Dans ces conditions, la prononciation *$l > r$ admettrait une facile explication. Il y avait, en outre, assourdissement du *g* en *k*, — *akra* pour **agra*, — fréquent, nous l'avons dit, en ancien libyque (3). Plusieurs savants, dont Kluge, Movers, Müller, Vivien, Meltzer, Entz, estiment d'ailleurs, — et c'est très plausible, — qu'Hannon n'aurait fait que relever dans ces parages d'antiques colonies phéniciennes : le texte dit, en effet : κατῳκίσαμεν « nous laissâmes de nouveaux colons », au lieu de : ἐκτίσαμεν, « nous fondâmes », employé pour Thumiatêria (4). Dans cette hypothèse, *Akra*, *Arambu* seraient donc des noms berbères locaux, dans un dialecte — peut-être gétule ? — plus ou moins voisin de la *tamaziẖt* actuelle.

Aglu commande l'importante région côtière du Soûs, qui est aujourd'hui celle de Tiznit, centre politique du grand « leff » des Ahoggwa de l'Anti-Atlas (5) ; si l'on part du principe, adopté plus haut, de la permanance séculaire des conditions historiques, l'emplacement paraît particulièrement bien choisi pour être celui d'un comptoir carthaginois.

6° Après *Akra*, Hannon établit *Mélitta* (Μέλιττα). Ce dernier mot est-il bien la leçon correcte ? Si les déductions que nous venons de présenter à propos de la prononciation *r* de *l* sont exactes, il est en effet singulier que nous trouvions, dans *Mélitta*, *l* et non *r* ; d'autant plus que ce traitement *$l > r$ se relève encore dans le nom du comptoir suivant, *Arambu*, — pour **Alambu* (cf. *infra*, p. 53). On songe à une erreur possible de copie. L'exemplaire que nous possédons de la version grecque du « Périple » offre, au dire de Gsell, des lacunes qui tendraient à montrer qu'il ne s'agit point d'une copie pure et simple du manuscrit original (6). Peut-être ce dernier renfermait-il un *sigma* : σ, au lieu d'un *lambda* : λ ; **Mésitta*, au lieu de *Mélitta* ? *Lambda* pour *sigma* est une erreur de copie très plausible. Elle aurait été d'autant plus facilement commise par le scribe que *Melitê* est le nom grec

(1) F. DE LA CHAPELLE, *Esquisse d'une histoire du Sahara occidental*, in *Hespéris*, t. XI, 1930, fasc. I-II, p. 50 sqq.

(2) Cf. Lt-Col. JUSTINARD, *Notes sur l'histoire du Soûs au XVIe siècle*, in *Archives marocaines*, *cit.*, vol. XXIX, p. 61 sqq.

(3) Cf. *supra*, p. 50, n. 2.

(4) GSELL, *op. cit.*, I, pp. 483-84.

(5) L. JUSTINARD, *Notes sur l'histoire du Soûs au XIXe siècle*, in *Hespéris*, 4e trim. 1926, p. 359 sqq.

(6) GSELL, *op. cit.*, I, p. 476.

de l'île de *Malte*, et que le copiste n'aurait pas été autrement surpris de voir fonder une colonie appelée *Malte* non loin d'une autre portant le nom de *Mur Carien*.

Si notre raisonnement est légitime, il faudrait alors rapprocher **Mésitta*, ainsi restitué, du nom actuel de l'oued Massat, connu de Pline l'Ancien sous l'appellation de *flumen Masatat* (1). Ce cours d'eau serait dénommé, depuis une haute antiquité, par un substantif féminin à suffixe *-a* ou *-at*, et de radical : **Másat* ou **Mésit* (2). Le timbre *i* dans *Mélitta* pourrait d'ailleurs provenir d'une étymologie expresse, en rapport avec « Malte », imposée par notre scribe, dont la fantaisie littéraire « helléno-centriste » a déjà été mise en relief.

7° Le dernier comptoir fondé, ou relevé, par Hannon, au voisinage d'Agadir, est dénommé *Arambu*. *al*, en zénaga, signifie : « lieu, endroit » ; sous la forme *ar* — avec traitement dialectal **l>r* —, ce préfixe se trouve effectivement employé dans un grand nombre de toponymes anciens des îles Canaries (3) ; *ambu*, formant la deuxième partie du terme étudié, est le mot « bouche », connu en berbère de Sîwa ; il répond à une forme dissimilée de **ammu*, variante d'une autre à consonne non-redoublée, déjà vue plus haut : **amu* (4). En berbère marocain et mauritanien, le prototype à vocalisation *u* est aujourd'hui perdu ; il est remplacé par un prototype à vocalisme *i* : *ìmi*, zénaga : *ímmi* ; son existence locale ancienne est néanmoins rendue certaine par le fait qu'il se retrouve encore dans le dérivé expressif, à préfixe *g-*, *ġ-* ou *q-*, employé dans tout le Maroc, y compris l'Anti-Atlas : *agemmu*, *aqĕmmu*, *aqmu*, *aġĕmbu*, etc., signifiant : « grosse bouche », « lèvre », ou « trogne », suivant le cas. Il n'est donc même pas nécessaire de songer à une dénomination importée par les Berbères orientaux qui accompagnaient Hannon.

En définitive, *Arambu* aurait eu le sens de :« lieu du débouché » ou « de

(1) ROGET, *op. cit.*, p. 32.

(2) La place de l'accent en première syllabe dans la graphie grecque est une confirmation de l'hypothèse morphologique : **Mésitt-a*, ainsi envisagée (pour **Mésit-a*, avec fermeture secondaire de la deuxième syllabe brève). Elle coïncide avec les données de la leçon berbère actuelle : *Mässt* (pour *Mäst-t* ?), caractérisée par la chrase de la voyelle post-tonique et l'alternance dialectale *-t/-a* du suffixe de fém.

(3) BERTHELOT, *op. cit.* On citera seulement à titre d'exemple deux de ces toponymes canariens dont le sens général apparaît bien déterminé : *ar-égaldan* (= « la ville des rois »), qui est aujourd'hui *Gáldar*, au nord de la Grande Canarie, ancienne résidence des rois indigènes ; *ar-bani* (= « le lieu de la muraille »), nom ancien de l'île de Fortaventure, jadis divisée en deux parties par une grande muraille de pierres sèches destinée à séparer les territoires de deux tribus indigènes (Sur *bani* = « muraille », en ancien libyque, cf. G. MARCY, *Inscript. lib.*, *cit.*).

(4) Cf. *supra*, p. 36, n. 4.

l'embouchure » (1). Nous proposons d'identifier ce site avec le mouillage actuel d'*Asäkä*, à l'embouchure de l'oued Noun. Entre Aglou et ce point, la côte rocheuse correspondant à l'enclave espagnole d'Ifni se prête, en effet, mal à l'établissement d'un port ; cependant, à l'embouchure de l'oued Noun, un bon abri existe derrière des roches, à trois cents mètres au nord d'un rocher isolé (2). Le terme *asäkä*, à peu près synonyme de *īmi/ambu*, signifie en berbère : « passage, défilé » (de *ek*, « passer ») (3). Ce nom est, en réalité, celui de la dernière portion aval de l'oued Noun, l'oued *Asäkä*, lequel va effectivement rejoindre la mer au travers d'un défilé rocheux d'où lui vient son appellation (4). Le nom de *Nūn* proprement dit est réservé à la partie amont de la rivière. Sous cette forme, ou plutôt sous celle de **Nūl*, — *Nūn* résultant d'une assimilation de basse époque : **n-l*>*n-n*, — ce dernier toponyme apparaît lui-même très ancien ; on le trouve, sous diverses variantes dialectales expliquées plus loin, mentionné dans Pline l'Ancien, Paul Orose, Dion Cassius (5). Il semble qu'il ait signifié à l'origine : « lieu d'habitation, ville », l'oued **Nūl*, — en berbère, **asif unūl*, — étant primitivement « la rivière de la ville » (6). Si cette supposition étymologique

(1) Cette construction avec article *a* (pour **u*) conservé à l'état d'annexion du nom usité comme complément déterminatif était courante en ancien libyque de Tunisie (cf. G. MARCY, *Inscript. lib.*, *cit.*). Elle se retrouve dans quelques mots composés employés au Maroc central : *alĕmssi* (<**al-amssi*), « foyer » (= « emplacement du feu ») ; *alĕmmäs*, *arĕmmäs* (<**al-ammäs*), « milieu » (= « lieu du centre », « mi-lieu », au sens français étymologique).

(2) R. MONTAGNE, *Marins indigènes*, *cit.*, p. 194.

(3) Cette terminologie : berb. *īmi*, ar. *fūm* (litt. : « bouche »), appliquée à la désignation d'un « défilé », est encore usuelle dans toute la région du Nūn et de l'oued Dra (cf. *Fūm Fast*, *Fūm Aggug*, *Fūm el-Ḥaṣn* = berb. *Imi ugadir*, *Im-ugadir*, etc. LA CHAPELLE, *Tekna*, *cit.*, pp. 10, 12).

(4) LA CHAPELLE, *Tekna*, *cit.*, p. 7.

(5) ROGET, *op. cit.*, pp. 34, 41 et *infra*, n. 6.

(6) Cette étymologie expresse est impliquée dès l'abord par l'équivalence, signalée plus loin (cf. *infra*, p. 55, n. 1), entre le nom de *Nūl Lamta* et celui de *Medīnātu Lemtata*, dont l'un paraît être la forme berbère et l'autre la forme arabe d'un seul et même toponyme signifiant « la ville des *Lemta* ». La même conclusion ressort aussi bien de l'analyse sémantique du mot considéré : **nūl*. Ce dernier, — écrit نول dans les auteurs arabes (cf. notamment El-Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, texte arabe, édit. de Slane), et qu'il faut probablement restituer dans son vocalisme primitif en **nwul* (نوُل) et non *nūl* (نول) — correspond en effet, avec alternance dialectale : **a*> *u*, au toponyme berbère connu et assez courant *a-nuāl*, qui semble avoir aussi l'acception de « lieu habité, agglomération ». Au fém.-diminutif, sous la forme *tanuālt* (dont l'arabe a fait *nuāla*), ce même terme désigne la « hutte de paille ronde, à toit conique », ou la « chaumière rectangulaire à toiture en bâtière », utilisée comme demeure par de nombreux indigènes de l'Afrique du Nord (Sur la variante **anwul*, attestée dans la région qui nous occupe présentement, cf. *Anwul*, toponyme désignant une petite ville ancienne des environs de Massa, in R. MONTAGNE, *Une tribu berbère du Sud marocain* : *Massat*, in *Hespéris*, 4e trim. 1924, p. 367, n. 1, et carte en regard de la p. 364). Les formes récentes : *anual*, **anwul*, sont le résultat d'une chrase vocalique survenue après *n* et qui a sa cause déterminante dans l'agglutination à basse époque, au radical, de l'article défini accentué : *á-* ; la forme plus ancienne, conservée en arabe andalous, d'après le berbère, est : *nawwāla* (variante dialectale à vocalisme *i* : *nawwīla*) : « hutte de paille, chaumière » (cf. G. S. COLIN, *Etymologies maġribines - I*, in *Hespéris*, 1er trim. 1926, p. 56, n. 4, 2). En tenant compte que *n* initial peut résulter d'une dissimilation, fréquente en berbère, de *m* étymologique sous l'influence de la labio-vélaire subséquente *w*, d'une part, et faisant état, d'autre part, du traitement berbère bien connu : **ww*> *ggw*, ou *bb* — et secondairement, *pp* : ainsi en guanche des Canaries (cf. G. MARCY, *El apóstrofe á Hernán Peraza*, *cit.*, p. 1 sqq) et en parler actuel du Dadès (cf. M. J. BIARNAY, *Six textes en dialecte berbère des Beraber de Dadès*, p. 7), — on ramènera

est exacte, il faudrait sans doute placer la ville en question — qui peut-être existait déjà du temps d'Hannon — dans les parages du qṣar actuel d'Asrir, où devait s'élever, de nombreux siècles plus tard, la cité de Nūl Lamta, appelée à devenir elle-même au cours du moyen âge un important marché saharien, célèbre notamment pour la fabrication des boucliers (1). Cette petite province du Nūn se caractérise durant la période historique par une vie économique assez active. Des marchés annuels très fréquentés s'y tien-

sans difficulté ce schème *nawwāla* aux formes encore plus anciennes : *magalia*, *mapalia*, *mappalia*, employées par les anciens Latins pour désigner les « huttes » des indigènes nord-africains (cf. GSELL, *op. cit.*, t. V, p. 219). Ces termes, d'origine certainement berbère, comme le fait remarquer Gsell, sont à restituer en : _*maggwāl-i_, _*mappāl-i_ — déclinés en latin *magali-um*, *mapali-um* — ; soit des fém. sing. non déterminés, à suffixe *-i* (cp. *supra Funti*, p. 50) ; ils donneraient en berbère actuel avec l'article : _*ta-maggwāl-i_, _*ta-mappāl-i_, _*ta-mawwāl-i_. Si l'on admet le rapprochement ainsi proposé — lequel paraît des plus vraisemblables —, on aboutirait en définitive à un prototype _*máwāl_ (berb. actuel *a-mawāl*), ayant donné lieu aux transformations suivantes : d'une part : _*máwāl_ > _*máwwāl_ > _*mággʷāl_, _*máppāl_ (Sur le redoublement de la consonne en berbère après syllabe ouverte accentuée étymologique, cf. G. MARCY, *Essai d'une théorie de la morphologie berbère, cit.*, p. 78) ; et d'autre part : _*máwāl_ > _*náwāl_ > _*á-nawāl_ > *á-nwāl*. Le prototype _*mawāl_ ainsi dégagé est un nom d'agent à préformante *m-* et infixe *-a-* de deuxième syllabe, du verbe *aul*, « tourner, changer de direction », également connu en ahaggar (DE FOUCAULD, *Dict. cit.*, II, p. 332) et en chleuh du Soûs où il a le sens connexe de : « commencer sur un point (pour passer ensuite à un autre) ». Le nom verbal correspondant est *tawāla*, « tour, fois » (Soûs, Maroc central). Au Maroc central, on a aussi le dérivé nominal *ṯaula*, « fièvre récurrente, paludisme ». De Foucauld rattache évidemment par erreur ce verbe touareg *ăul*, à une étymologie arabe : ول. Outre que les Touareg, peuple de vie nomade pour qui le vocabulaire relatif à l'orientation a une grande importance, n'ont certainement pas attendu les Arabes pour avoir un verbe signifiant « changer de direction », les dérivés de ce radical : — *ămâwal*, « voile de bouche, litham », *wĕla-iăulit*, « expression ancienne sans signification très précise, employée dans les cérémonies de noces, et criée par les invités qui se renvoient, de l'un à l'autre, le velum de la tente des nouveaux mariés », — paraissent trop liés au type de la civilisation locale pour ne pas rendre très suspecte l'étymologie proposée. Il est d'ailleurs remarquable que ce verbe est propre aux parlers berbères les plus conservateurs (Sur des étymologies « arabes » du même genre, ruinées par le témoignage des inscriptions libyques, cf. G. MARCY, *Inscript. lib.*, *cit.*). Le nom d'agent _*máwāl_, *amawāl*, dérivé de *aul*, signifie donc : « Quelqu'un ou quelque chose qui change à plusieurs reprises de direction » ; tel est effectivement, dans l'application concrète, le sens de ahaggar *ămâwal*, « partie mobile inférieure ou supérieure du voile de front et de bouche porté par les guerriers touareg », et de chleuh du Soûs *amawāl* : « fantasia (consistant dans une charge de chevaux alternativement menée dans un sens ou dans l'autre) » (On notera, étant donné sa signification, que ce dernier terme est probablement, lui aussi, un très vieux mot berbère.) De là au sens de « palissade, enclos, enceinte circulaire », et à ceux, dérivés, de « hutte cylindrique », « demeure », puis « lieu habité », « ville », il n'y a qu'un pas quand on connaît la filière habituelle qui, dans toutes les langues, unit entre eux ces divers sémantèmes (cp., pour le berbère, guanche de Lancerotte et Fortaventure : *azeca*, Ġdamès : *tazeqqa*, « mur » ; Bi Snous, Zouaoua, Sened, Djerba : *tazeqqa*, Sokna : *tasqa*, ahaggar : *tăhaqqa*, « maison » ; ancien libyque de Dougga : *ṣekka*, « ville » ; *ibid.* Soûs : *iġrem*, « mur de soutènement d'une terrasse » ; Grand Atlas central : *iġrem*, *tiġremt*, « maison » ; Moyen Atlas : *iġrem*, « grenier fortifié » ; Mzab, ahaggar, Taitoq, Ġat : *aġrem*, Sîwa : *aġormi*, Zénaga : *irmi*, guanche de la Grande Canarie : *roma*, « bourg fortifié, qṣar », etc. Cf. E. LAOUST, *L'habitation chez les transhumants du Maroc central : I - La tente et le douar*, in *Hespéris*, t. X, fasc. II, 1930, pp. 183-84 ; *ibid.*, *Le nom berbère du qsar* : « *iġrem* », in *Hespéris*, t. XIX, fasc. I-II, 2e-4e trim. 1934, pp. 188-90 ; G. MARCY, *Inscr. lib.*, *cit.*). De l'idée de « maison », on passe facilement à celle de « tombe, demeure dernière » (cf. Nefousa : *zekka*, Ġdamès : *azekka*, ahaggar, Zouaoua : *aẓekka*, Sokna : *isukwan*, Sîwa : *aketšša*, « tombe »). Ainsi s'expliquent Mzab, Wargla, Sened, Chenoua : *anīl*, « tombeau » (<_*a-nwīl_), variante à vocalisme *i* de *anual*, _*anwul_ (attestée du reste au sens de « hutte » dans andalous *nawwila*, cité plus haut), et ahaggar : *enbel*, « enterrer » (verbe à basse dénominative < _*enwel_. On trouve à Ġat : *embel*. DE FOUCAULD, *Dict.*, *cit.*, II, p. 197. Cp. en chleuh du Soûs, où *anuāl* a pris le sens dérivé de « cuisine », *niul*, « faire la cuisine »). Sur une étymologie fort douteuse, de andalous *nawwāla* par latin *nauale*, d'après SCHUCHARDT, *Die romanischen Lehnwörter im Berberischen*, Wien, 1918, p. 63, cf. d'autre part G.-S. COLIN, *Etymologies*, *cit.*, p. 58, n° 4, 3.

(1) Cf. DE LA CHAPELLE, *Hist. Sahara*, *cit.*, p. 59, et *ibid. Tekna*, *cit.*, p. 31. Le qṣar d'Asrir, identifié par M. de la Chapelle avec *Nūl Lamta*, est encore appelé aujourd'hui par les lettrés du pays : *Medīnātu Lemtata*, « la ville des Lamta ».

nent aujourd'hui encore, non seulement à Glēimīm et Asrir, dans la plaine du Nūn proprement dite, mais aussi sur sa lisière orientale, à son partage avec la vallée du Dra, telle la grande foire saharienne d'Assa, que M. de la Chapelle propose de reconnaître pour « l'héritière directe de la fête des Conges » qui nous est décrite dans le Périple du Pseudo-Scylax (1). Glēimīm fut encore, au XIX^e siècle, la capitale d'un petit état monarchique, continuant la tradition des cités fameuses au moyen âge de Tagaost et de Nūl Lamta. Si, comme nous le pensons, le déterminisme géographique a bien son rôle à jouer dans les contingences historiques, là de préférence, — à l'orée de cette petite province douée d'une originalité économique et politique aussi accusée, dans un cadre naturel d'ailleurs fait pour s'y prêter, — devait se trouver la colonie d'Arambu, cinquième fondée par Hannon entre les Colonnes et l'oued Dra.

La région de l'oued Nūn semble, au reste, avoir attiré de bonne heure l'attention des auteurs anciens. Par suite, peut-on supposer, de l'existence d'une variante dialectale **Nīl*, à vocalisme *i* substitué à *u* (2), la croyance fabuleuse s'était répandue chez les étrangers, Grecs ou Latins, que cette rivière était la tête du Nil, lequel, prenant sa source dans l'Atlas marocain, se continuait ensuite vers l'est par un cours souterrain, caché, empruntant la lisière saharienne. A l'appui de cette opinion, exprimée dans d'assez nombreux écrits, on invoquait l'identité de certains animaux — des crocodiles surtout — et de certains végétaux rencontrés aussi bien dans le Nil en Egypte que dans les rivières sortant de l'Atlas et se dirigeant vers le Sahara (3). Au témoignage de Pline l'Ancien, le roi Juba II de Maurétanie crut même devoir faire, à ce sujet, une enquête dont le naturaliste latin nous rapporte, avec son habituelle conscience, les résultats (4). La démonstration fournie par Pline est, bien entendu, très peu sérieuse, mais il y a à en retenir que c'est probablement le *Nūn* qui fut identifié par Juba à la naissance du Nil. Pline nous dit, en effet, que la rivière du Sud marocain promue à cette consécration fantaisiste, formait aussitôt après sa

(1) *Ibid., Tekna*, p. 31. Cette « foire des Conges », créée par les Phéniciens, se tenait dans les parages de Kerné dont il sera question plus loin (Sur les marchandises diverses importées par les Carthaginois, que l'on y vendait, cf. ROGET, *op. cit.*, p. 20).

(2) L'existence d'une variante en *i* est attestée au sens de « hutte » dans andalous : *nawwīla*, et au sens de « tombe », dans Mzab, Wargla, Sened, Chenoua : *anīl*, vus plus haut, — détail linguistique déjà pressenti, du reste, par Gsell (*op. cit.*, VIII, p. 255, n. 1).

(3) GSELL, *op. cit.*, VIII, pp. 254-56 ; Vitruve, Strabon, Pline, Paul Orose, Dion Cassius, in ROGET, *op. cit.*, pp. 21, 23, 34, 40, 41.

(4) GSELL, *ibid.*, et ROGET, *op. cit.*, pp. 34-35, pour le texte latin.

source un lac appelé **Nilides* (1). Ce terme est, selon toute vraisemblance, à restituer en **īdēs ĕn-Nīl*, en tenant compte de la construction latine inversée qui place en tête le nom du fleuve (cp. *Anatis flumen*, *Asana flumen*, « l'Oum Rebia' » actuel, *Fut amnis*, « le Tensift », *Laud flumen*, « l'oued Lau », *Subur amnis*, « le Sebou », etc.) (2) ; **īdēs*, ainsi qu'on verra plus loin, signifiait : « marécage, zone d'épandage d'une rivière », correspondant à l'arabe dialectal actuel : *ma'der* ou *merja* (3) ; soit, pour le nom complet, **īdēs ĕn-Nīl*, « le lac » — ou plutôt, pour garder une appellation plus technique acclimatée en français par certains géographes — : « la *merja* du Nūn » (4). La région du *Nūn* est, en effet, constituée par un *reg*, un terrain caillouteux rigoureusement plat, entouré de collines (5), où il est possible qu'à une époque ancienne, plus humide, la rivière ait formé des zones d'épandage, analogues aux *ma'der-s* actuels du Dra (6) ou aux *merja-s* du Sebou. Ces marécages, peut-être temporaires et se produisant seulement à la saison des pluies, auraient été suffisamment vastes pour justifier l'appellation latine de « lac », *lacus*, employée par Pline. Les données du Périple relatives à la lagune rencontrée par Hannon sur le bas-Tensift et à la navigation pendant plusieurs jours sur le réseau de la Saguiet el-Ḥamra, supposent, de toute évidence, un régime hydrographique assez différent de celui d'aujourd'hui. Il faut bien, du reste, qu'il en ait été ainsi pour que des crocodiles aient pu vivre à cette époque aux alentours de ce lac du *Nūn*, dont un fut rapporté à Juba II et consacré par lui dans le temple d'Isis à Césarée (7). Le souvenir de l'existence ancienne d'un lac s'est d'ailleurs conservé dans

(1) ROGET, *op. cit.*, p. 34. Le nom **Nilides* est donné par Pline à l'accusatif, sous la forme *Nilidem*. M. Roget restitue au nominatif : **Nilis*, sous la suggestion évidente de latin *Nilus*, « Nil », cette leçon paraissant au surplus impliquée par le calembour. Nous préférons la forme **Nilides*, restituée par Gsell (*op. cit.*, VIII, p. 255) et que l'étude dialectologique montre être effectivement plus probable. L'identification de cette rivière **Nīl* avec le *Nūn* actuel semble résulter de la variante *Nuhul* donnée d'autre part par Paul Orose (ROGET, *op. cit.*, p. 41), lequel paraît du reste commettre une confusion avec le Dra (*Dara*) (Il dit qu'on l'appelle indifféremment *Nuhul* ou *Dara*). *Nuhul* pourrait, en effet, correspondre à une variante dialectale **nuwul*, à vocalisme *u*, de la dénomination centrale **náwāl* étudiée plus haut (Sur le traitement **w* > *h*, en touareg actuel et en ancien libyque, cf. G. MARCY, *El apóstrofe á Hernán Peraza*, *cit.*, *passim* et *ibid.*, *Inscript. lib.*, *cit.*). La confusion avec le Dra, qui se retrouve aussi dans Vitruve, — traitant évidemment du même thème légendaire à propos du *Nigris*, l'oued Djedi actuel, au sud de Biskra (cf. GSELL, *op. cit.*, VIII, p. 255, n. 2, et ROGET, *op. cit.*, p. 21) — provient peut-être de l'existence ancienne, à l'embouchure du Dra, d'un cap également dénommé *Nūn*, qui conserve aujourd'hui ce nom.

(2) ROGET, *op. cit.*, pp. 47, 48, 50.

(3) Cf. *infra*, p. 72, n. 4.

(4) Cf. une excellente définition commentée de ce terme *merja*, in J. CÉLÉRIER, *Les « merjas » de la plaine du Sebou*, in *Hespéris*, 1er-2e trim. 1922, pp. 190-110.

(5) LA CHAPELLE, *Tekna*, *cit.*, p. 10.

(6) Sur les *ma'der-s* du Dra, cf. LA CHAPELLE, *ibid.*, pp. 12-13.

(7) GSELL, *op. cit.*, VIII, p. 255 ; ROGET, *ibid.*, p. 35.

la toponymie locale : le nom actuel de Goulimine — qui se prononce en réalité : *glĕimīm*, *gŭlĕimīm* (1) — signifie : « le petit lac » (<*gĕlmam*, *gŭlmam*, d'après berbère : *agĕlmam*, « lac, étang »).

Il peut paraître singulier qu'Hannon ait établi d'aussi nombreux comptoirs sur la côte du Soûs : quatre au total, alors qu'il n'en a fondé qu'un seul pour toute la plaine du Gharb : *Thumiatêria*, et un seul pour tout le Ḥaouz : *Karikon Teiḫos*. Sans doute, l'entreprise des Carthaginois s'adressait-elle déjà, dans cette région du Soûs, à un fond de peuplades indigènes sédentaires ayant par nature, plus que leurs frères du Nord, l'attention ouverte aux appels de l'économique, lointains ancêtres de ces Chleuhs actuels que nous connaissons bien, et dont l'aptitude au commerce et la faculté d'adaptation aux circonstances nous apparaissent toujours aussi développés. Les Berbères Maṣmûda, qui représentent aujourd'hui l'élément dominant de la population locale, ont toujours été considérés, en effet, et se considèrent eux-mêmes, comme de très anciens occupants du pays. Nous avons d'ailleurs, à ce sujet, quelques rudiments d'information historique : par exemple, le nom des *Id au-Ltit* actuels, établis dans les parages de l'oued Massa, a été rapproché avec beaucoup de vraisemblance de celui des *Gentes Selatitos*, cités par Pline, à l'époque romaine, dans la même région (2). Comme nous l'avons dit plus haut, il y avait probablement aussi, dès cette époque, sur les confins du Dra et de l'Anti-Atlas, des Gétules, ancêtres des Gūzūla de la période islamique (3). M. Montagne va

(1) Prononciation et sens recueillis auprès d'un informateur des Tekna par M. G.-S. Colin.

(2) Cf. Lieut.-Col. Justinard in *Archives marocaines*, vol. XXIX, *cit.*, p. 5, n. 2 ; Roget, *op. cit.*, p. 31. *Id au-Ltit* signifie littéralement : « les gens du fils de *Ltit* ». *Gentes* correspondant à *Id*, « gens (de) », le rapprochement suggéré apparaîtrait donc tout à fait pertinent si l'on pouvait placer en face de *au*, « fils (de) », une variante berbère dialectale **s*-, de même signification, expliquant *Selatit* (*-os*) pour *au-Ltit*. Un radical *s* est bien attesté dans ce sens en vieil égyptien où l'on a : *s'*, « fils », fém. *s't*, « fille » (cf. Erman, *Gram.*, *cit.*, *passim*). En berbère actuel, ce radical **s* ne se rencontre pas au masc., mais le fait qu'il s'est conservé dans le féminin plur. implique qu'il en pouvait être différemment en ancien libyque (cf. v.-égypt. : *swit*, « filles » ; berb. Zouaoua : *suṯ*, par réduction de la voyelle *i* ; ahaggar : *šĕt* < **sīt*, avec réduction de la voyelle *u* ; autres parlers : *ist*, dérivé par métathèse de **sīt*). De toute façon, l'hypothèse avancée paraît très plausible sur le plan linguistique. Le même préfixe **s*-, « fils (de) », se retrouve peut-être dans le nom du chef indigène *Salabo*(*-s*) contre qui Cn. Hosidius Geta, successeur en Tingitane du prêteur Suetonius Paulinus, dirigea une expédition (cf. La Chapelle, *L'expédition de Suetonius Paulinus dans le sud-est du Maroc*, in *Hespéris*, 2^e-4^e trim. 1934, t. XIX, fasc. I-II, p. 109) ; ce nom pourrait en effet signifier : « le Libyen » (= « fils des *Lebou* », cf. Gsell. *op. cit.*, V, p. 102), ou, dans une acception moins large : « le Louati » (Sur le rapprochement fait par de nombreux auteurs entre le nom des anciens *Libou* et celui des *Lawa*, *Lawāta*, cité par Ibn Khaldoun, in *Histoire des Berbères*, *trad.* de Slane, *cit.*, *passim*, cf. notamment : Oric Bates, *The Eastern Libyans*, p. 212 sqq).

(3) Cf. Gsell, *op. cit.*, V, pp. 109-112. La dénomination ancienne des Gétules répond à un thème **Gaitul* (*ibid.*, p. 109, grec : Γαιτοῦλοι, latin : *Gaetuli*). Si l'on admet que celui-ci procède de **Gīdūl*, par assourdissement dialectal : **d* > *t*, déjà signalé (cf. *supra*, p. 50, *Funti* < **fundi* ; *Guttä* < **guddä*), et traitement secondaire diphtongué *ai* de l'*ī* long accentué de première syllabe (Sur ce point, cf. G. Marcy, *Instabilité du timbre*, *cit.*, p. 147), le rapprochement proposé ne fait pas difficulté. Le nom des *Gūzūla* s'est en effet conservé, comme nous le disons plus loin (cf. *infra*,

jusqu'à considérer que l'existence des deux grands leffs *Ahoggwa* et *Igūzūlĕn* de l'Anti-Atlas pourrait remonter à un aussi lointain passé (1). Il est possible qu'Hannon ait eu lui-même à tenir compte de telles données et à adapter la répartition de ses comptoirs à la fragmentation politique locale. On remarquera, par exemple, que les habitants de l'oued Massa, de leff *Igūzūlĕn*, sont les adversaires traditionnels de ceux de la région de Tiznit, de leff *Ahoggwa* (2). Ces rivalités de leffs traduisent en fait, en langage politique, des oppositions plus foncières, à base économique, dont le caractère de permanence séculaire, déterminé en partie par l'habitat géographique, n'est pas douteux, et il ne faudrait pas chercher ailleurs, peut-être, la raison diplomatique pour laquelle l'amiral carthaginois aurait fondé deux comptoirs aussi rapprochés territorialement que Massat et Aglu. Il serait bien entendu excessif d'invoquer à l'appui des tractations supposées qui ont pu intervenir à ce sujet entre les Carthaginois et les indigènes, l'ordre — peut-être chronologique — de l'énumération des comptoirs, et le fait que le texte du Périple mentionne *Akra* (Aglu ?) avant *Mélitta* (Massa?), pourtant située en premier lieu sur la carte (3).

p. 59), dans celui d'un grand « leff » actuel de l'Anti-Atlas, sous la double forme alternante : *Igūzūlĕn* ou *Igīzūlĕn*, où l'on voit qu'il y a parfaite correspondance au point de vue vocalique des deux mots rapprochés. Reste la question de l'échange **d* > *z*. Cette particularité peut s'expliquer très simplement du fait qu'un certain nombre de parlers berbères connaissent une prononciation de la sifflante sourde ou sonore : *s*, *z*, — analogue au *ceceo* de plusieurs provinces espagnoles, — qui confond pratiquement cette consonne avec une interdentale spirante : *ṯ*, *ḏ*. Nous avons observé ce phénomène, extrêmement net, au Maroc, chez toutes les tribus nomades orientales des A. Seġruššĕn du Sud (A. Bu-Iššaun, A. bel-Laḥsen, A. ben-Wadfel. Notre enquête à ce sujet a été effectuée sur 32 informateurs choisis dans toutes les fractions). — Motylinski paraît l'avoir aussi relevé à Ġdamès (cf. ? note p. 5, in *Dialecte de Ġdamès*, *cit.*). Cette prononciation spéciale de l'*s* et du *z* devait se retrouver en ancien libyque, au moins dans certains dialectes, à en juger notamment d'après les graphies variables : βόγος, *Bogut*, *Bogus*, *Bogud*, correspondant à un seul nom de personne, qui nous sont rapportées par Gsell (*op. cit.*, VII, p. 267) et trahissent l'hésitation des transcripteurs latins ou grecs quant à la nature réelle de la consonne finale, intermédiaire entre *s* et *t*, ou *z* et *d*. Il est remarquable en tout cas qu'on note précisément cette alternance : *s/th* (=*t* spirant) à propos du nom d'une ancienne peuplade Gétule : les *Musulamii*, ou *Musulani*, qui tiraient leur appellation de celle de l'oued *Muthul*, l'oued Mellègue actuel, sur les bords duquel ils se trouvaient établis (Gsell, *op. cit.*, V, p. III, n. 9, et *ibid.* VII, pp. 190-91, où ce rapprochement se trouve déjà proposé). Ce fait de prononciation, qui paraît propre aujourd'hui à la lisière saharienne, zone essentielle d'action des anciens Gétules, existait donc déjà dans les dialectes employés par ceux-ci ; on voit qu'il rendrait parfaitement compte de l'alternance : **Gīdūl* > *Gīzūl* envisagée plus haut.

(1) Cf. R. Montagne, *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc*, Paris, Alcan, 1930, pp. 25 et 204 sqq.

(2) Justinard, *Archives marocaines*, *cit.*, p. 69 ; Montagne, *Berbères et Makhzen*, carte face p. 202.

(3) Nous ne savons que penser de la légende locale recueillie par M. de la Chapelle chez les Ait u-Mribeṭ (*Tekna*, *cit.*, p. 31), selon laquelle la forteresse d'Imugadir aurait été construite, en premier lieu, par les *Fniks* et doit à cette particularité de porter aujourd'hui encore l'appellation d'*Agadir ĕn-Fniks*, « le château des Phéniciens » (*sic*). Tout en admettant que les peuples du Sahara ont une mémoire historique à l'ordinaire plus longue que leurs frères nord-africains, il paraît difficile de ne pas voir là un thème d'origine livresque mis en circulation par quelque lettré indigène. M. le Docteur Lucas a pourtant relevé, parmi les tribus mauritaniennes, des traditions analogues : « (Autrefois) les noirs remontaient jusqu'au Maroc, jusqu'au moment où vinrent de Syrie les premiers blancs conquérants ; c'étaient des hommes à peau claire et dont les

8° Après avoir porté témoignage de la fondation de cinq colonies, que nous avons cherché ci-dessus à identifier avec différents ports ou mouillages de la côte du Soûs, le texte du Périple poursuit : « Etant partis de là, nous arrivâmes au grand fleuve *Lixos* (Λίξον, à l'accusatif dans le texte) (1), qui vient de la Libye. Sur ses rives, des nomades, les Lixites (Λιξῖται), faisaient paître des troupeaux. Nous restâmes quelque temps avec ces gens, dont nous devînmes les amis (2) ».

Dans ce grand fleuve *Lixos*, coulant de la Libye, de nombreux auteurs, y compris St. Gsell, ont reconnu l'oued Dra actuel (3). Cette identification concorde, en effet, parfaitement avec les données du Périple, qui situe le *Lixos* à trois jours au nord de Kerné (4), ce dernier comptoir étant lui-même, d'après notre texte, à la même distance des Colonnes que celles-ci l'étaient de Carthage, soit environ 1.500 kilomètres (5), — détail du reste confirmé par Scylax, qui compte en tout douze journées de navigation des Colonnes à Kerné (6). Toutes ces considérations nous paraissent suffisamment convaincantes pour que nous n'ayons pas à revenir ici sur l'identification proposée. Notre tâche sera seulement d'éclaircir l'origine du nom *Lixos*. On remarquera que ce nom est identique à celui porté dans l'Antiquité par un autre cours d'eau de la côte nord du Maroc ; le Lekkous actuel, qui se jette à Larache, appelé dans les anciens textes : Λίξ, Λίξος, Λίξα, *Lix*, *Lixus*, ל כ ש (7), — ce nom nous étant surtout connu par l'intermédiaire de celui

yeux étaient gris... » (Oulad Bieri) ; « ... de grands blancs vinrent de Syrie ; leurs cheveux n'étaient pas noirs et leurs yeux étaient gris. Ils venaient de la mer et non pas du Maroc, car ce pays a toujours été dominé par les Soûs... » (Ida Aghzeinbou) ; « ... encore avant le Prophète sont venus des étrangers et parmi eux les Ahl Ghazal (= « enfants de gazelle », probablement à cause de leur teint clair et leurs yeux bleus). Ils étaient venus nombreux par mer. Il étaient poilus, blonds et gros, et jamais ils ne s'éloignaient des fleuves... » (Ida bel-Hasen) ; « ... les Oulad Mbark et surtout les Ida Ouich s'appellent fréquemment Hannoun, nom qui n'est pas arabe et ne se donne que dans l'espoir d'un commandement guerrier... » (cf. Dr. A.-J. Lucas, *Considérations sur l'ethnique maure et en particulier sur une race ancienne, les Bafours*, in *Journal de la Société des Africanistes*, t. I, fasc. II, 1931, pp. 152, 157, 158, 162). On regrette que ces traditions soient malheureusement... un peu trop précises. Nous avons d'ailleurs scrupule à les rejeter du tout au tout, car si l'expédition d'Hannon a eu réellement le caractère grandiose et l'envergure que l'on se plait à imaginer, il serait bien étonnant qu'un événement aussi considérable et qui a abouti à la fondation de sept villes importantes sur la côte du Maroc, n'ait laissé aucune espèce de trace dans la mémoire populaire. Le mieux est de confesser notre impuissance à tirer toute conclusion utile de ces traditions.

(1) Roget, *op. cit.*, p. 18.

(2) Gsell, *op. cit.*, I, p. 484.

(3) *Ibid.*, *ibid.*

(4) *Ibid.*, pp. 485-88.

(5) *Ibid.*, p. 488.

(6) Roget, *op. cit.*, p. 19.

(7) Gsell, *op. cit.*, II, p. 172, n. 4 et 5. On trouve également dans Etienne de Byzance et Artémidore la graphie Λύγξ, qui correspond à la prononciation dialectale actuelle *Lukkos* (cf M. Besnier, *Géographie ancienne du Maroc*, in *Archives marocaines*, *cit.*, vol. I, p. 336).

de la ville de *Lixus* qui avait elle-même emprunté le sien à la rivière baignant ses murs. La conclusion immédiate à déduire de cette identité est que le mot **liks* (*Lix-os*, *Lix-us*, représentent les formes déclinées) devait offrir, en libyque, un sens concret évoquant un caractère qui était probablement commun aux deux rivières considérées. En ce qui concerne l'oued Lekkous, nous avons les éléments suffisants pour déterminer ce sens et fixer du même coup la raison de l'appellation similaire usitée pour le Dra. Dans sa *Description de l'Afrique septentrionale* (XIe siècle), le géographe El-Bekri mentionne, en effet, pour le nom du Lekkous, une forme plus complète, soit : « la rivière *wā-ūl(ĕ)k(k)(u)s* » (1), transposition d'une appellation berbère locale à restituer en : **asif wa-ūlĕkkus*, ou **asif ūlĕkkus* (les deux expressions sont équivalentes, **asif wa-ūlĕkkus* correspondant à une tournure insistée du rapport d'annexion : **asif ūlĕkkus*, obtenue par insertion du relatif *wa*, « celui de », devant le complément déterminatif, *lĕkkus*, *alĕkkus*). La confrontation de la leçon vivante : *lĕkkus*, et de la forme libyque : **lĭks*, indique un prototype commun : **lâkus* (variante à timbre *i* dialectal : **lîkus*), d'où le nom vivant est dérivé par abrègement de *â*, — déterminant par contre-coup, suivant un procès bien connu, le redoublement du *k* subséquent —, et le nom libyque, par chrase de la voyelle *u* post-tonique. Reste à rattacher ce prototype, **lâkus*, **lîkus*, à une racine berbère connue. Le dictionnaire du ahaggar fournit, sous le même radical, un verbe : *elkes*, « battre à coups redoublés dans un mortier (quelque chose d'humide) (de manière à en faire comme une purée épaisse ou une pâte molle) » (2). On peut imaginer facilement une variante où la sifflante finale : *s*, serait sonorisée : **elkez*. En fait, cette forme **elkez* serait phonétiquement instable en ahaggar, et donnerait **elkeh*, par suite du traitement local inconditionné : **z>h*. On ne la relève donc pas dans le lexique vivant. Mais on trouve *elkeẓ*, « meurtrir » (3), — qui est un doublet évident de **elkez*, dans lequel le *z* final a été secondairement stabilisé par le moyen d'un renforcement vélaire : **z>ẓ* (4). On trouve également *lekuhet*, — forme dérivée à suffixe *-et*, attestant **elkeh* — : « être mélangé avec une forte quantité d'eau dans un mortier au moyen du pilon (le sujet étant des dattes préalablement pilées

(1) BEKRI, *op. cit.*, texte arabe, p. 150 : واولكس.
(2) DE FOUCAULD, *Dict.*, *cit.*, II, p. 47.
(3) *Ibid.*, p. 49.
(4) Sur ce passage *z > ẓ dans les rapports du libyque au touareg, cf. G. MARCY, *Inscr. lib.*, *cit.*

ou du fromage préalablement pilé) » (1). A **elkeh* se rattache un dérivé nominal intéressant pour nous : *ălakoh*, « boisson froide composée d'eau et de dattes pilées (ou d'eau et de fromage pilé) » (2). Etant donné la grande parenté de sens existant entre les deux noms rapprochés, nous pensons qu'on ne fera pas difficulté à considérer comme un simple doublet étymologique de ce même terme : *ălakoh*, — comportant l'amuissement du *h* final, — le mot : *ălâku*, « vase (boue qui se dépose au fond des eaux) » (Le pluriel, *iluk*, forme apocopée de **iluka*, signifie : « sables mouvants, vases profondes dans lesquelles tout ce qui entre s'engloutit) » (3). On se trouverait ainsi ramené pour ce dernier mot : *ălâku*, à un thème radical ancien : **lâkus*, « vase, limon » ($>$ *lakoh* $>$ *lâku*), lequel coïncide — on le voit — avec le prototype restitué pour la dénomination du Lekkous.

En définitive, **asif ūlĕkkus*, ou **wa-ūlĕkkus*, n'aurait pas eu d'autre sens que : « rivière de la vase, rivière aux eaux limoneuses », nom qui convient très bien du reste à l'embouchure basse et marécageuse du Lekkous actuel. A l'appui de cette interprétation, on invoquera par ailleurs — montrant qu'il s'agit d'une terminologie bien berbère — le nom de *sīf ulūḍ* ou *sūf ulūḍ*, donné à un sous-affluent du Melloulou, situé sur le territoire des Ait Waraîn de l'Est, et qui signifie identiquement : « la rivière de la vase » (*alūḍ*, *alud*) (4).

Il convient de toute évidence d'interpréter de la même manière l'appellation **Lîks* appliquée au Dra : « la rivière du limon ». De fait, l'Espagnol Gatell, qui a parcouru la basse vallée de ce cours d'eau au voisinage de son embouchure, porte le témoignage suivant : « ... Le Dra a très peu de courant et *charrie beaucoup de limon, surtout près de la mer* (5). » Il n'y a pas à chercher ailleurs l'origine de la dénomination attestée dans le Périple et qui pouvait être soit un nom local, soit un nom donné par les compagnons berbères d'Hannon.

9° Après avoir atteint l'oued Dra, le *Lixos*, où il prit des interprètes, Hannon fit voile pendant trois jours vers le Sud : « ... nous longeâmes le

(1) De Foucauld, *ibid,*. II, p. 38.

(2) De Foucauld, *Dict., cit.*, II, p. 39.

(3) *Ibid.*, p. 35.

(4) G. Marcy, *Une tribu berbère de la confédération Aït Waraîn : les Ait Jellidasen*, in *Hespéris*, 1er trim. 1929, p. 90. Bekri donne aussi سفد د, = سفلد * *sif ulud* ?? pour l'un des noms du Lekkous.

(5) La Chapelle, *Tekna, cit.*, p. 13.

désert, dans la direction du Midi, pendant deux jours, puis dans la direction du soleil levant pendant un jour. Alors, nous trouvâmes, dans l'enfoncement d'un golfe, une petite île ayant une circonférence de cinq stades ; nous l'appelâmes *Kerné* et nous y laissâmes des colons. D'après notre voyage, nous jugeâmes qu'elle était située à l'opposite de Carthage, car il fallait naviguer autant pour aller de Carthage aux Colonnes que pour aller des Colonnes à *Kerné* » (1). Ce dernier détail, joint à l'indication du Pseudo-Scylax, de douze jours de navigation des Colonnes à Kerné (2), permet, avec beaucoup de vraisemblance, de situer le comptoir portant ce nom dans les parages du delta de la Saguiet el-Ḥamra (3). L'historien grec Polybe et le Latin Cornelius Nepos, qui ont eu connaissance de l'existence de cette île, déclarent qu'elle était éloignée de 8 stades, environ 1.500 mètres, du littoral (4). D'après un informateur des Tekna, interrogé à ce sujet par M. Colin, il y aurait aujourd'hui encore un îlot répondant à ces conditions, placé à une certaine distance de la terre, à l'embouchure de la Saguiet el-Ḥamra. Il conviendrait toutefois de vérifier *de visu* ce renseignement, l'îlot en question ne se trouvant pas indiqué sur les cartes. Toute cette région est, comme on sait, très mal connue et la cartographie en est peu sûre.

Si les indications de distance fournies par le Périple sont bien concordantes pour nous autoriser à chercher *Kerné* vers la Saguiet el-Ḥamra, celles qui concernent les directions suivies par Hannon de l'embouchure du Dra à ce dernier comptoir soulèvent, par contre, une assez grosse difficulté. Celle-ci ne vient pas des durées mentionnées, qui sont parfaitement normales : le texte fait état d'un changement de cap de 90° théoriques aux deux tiers de la route, qui correspond, de toute évidence, au doublement du cap Juby ; entre ce dernier point et l'embouchure du Dra, il y a environ 200 kilomètres, ce qui va très bien avec l'indication de deux journées de navigation. De même, une journée de navigation ensuite pour gagner la Saguiet el-Ḥamra, — soit une étape d'à peu près 175 kilomètres, — est acceptable, si l'on tient compte que le texte semble négliger par ailleurs d'indiquer les fractions de journée (5), et qu'après le cap Juby, l'expédi-

(1) Gsell, *op. cit.*, I, p. 485.
(2) Roget, *op. cit.*, p. 19.
(3) Gsell, *op. cit.*, I, p. 488.
(4) *Ibid.*, p. 485, n. 2.
(5) Sauf pour le parcours du cap Cantin à la lagune du Tensift (cf. *supra*, p. 28), le texte ne mentionne, en effet, jamais que des nombres entiers de journées ; il est difficile de croire que cela ait toujours été conforme à la réalité. Hannon compte probablement une journée pleine chaque fois que l'étape considérée se termine après midi.

tion a pu profiter, dans des conditions optima, du courant des Canaries, — assez rapide dans le chenal formé à cet endroit entre l'archipel et le continent, — et dont la direction : Nord-Nord-Est-Sud-Sud-Ouest, est précisément parallèle en ce point à celle de la côte. Mais les données relatives à l'orientation sont beaucoup moins satisfaisantes. Si on les acceptait telles quelles, en les tenant pour conformes à la réalité, les trois jours de navigation indiqués nous conduiraient sous le méridien de Glēimim, vers la région des sources de la Saguiet el-Ḥamra, soit à l'intérieur des terres, à plus de 350 kilomètres en ligne droite de la côte ! Hypothèse absolument inadmissible, car on ne saurait envisager, en l'espace de vingt-cinq siècles seulement, une modification aussi considérable du littoral. Celui-ci est d'ailleurs bordé, à peu de distance, par un chapelet plus ou moins continu de faibles hauteurs et il ne constitue nullement la côte alluviale-type, plate sur une grande profondeur, qui serait nécessaire à la vraisemblance d'une telle hypothèse. L'itinéraire théorique ainsi restitué devrait lui-même couper le haut-plateau du Dra, considération qui nous situe en pleine fantaisie. En fait, si l'on se reporte aux réflexions présentées plus haut (1), relatives aux corrections angulaires à faire subir aux orientations du Périple, on aboutit à une interprétation plus pertinente des données de celui-ci. Hannon se sert, en tout et pour tout, lorsqu'il s'agit d'indiquer ses directions successives, de trois points cardinaux : le soleil levant (πρὸς ἥλιον ἀνίσχοντα) (2), le soleil couchant (πρὸς ἑσπέραν) (3), et le midi (πρὸς ou ἐπί μεσημβρίαν) (4). Ce système très rudimentaire, — qui suppose une rose des vents à quatre pointes seulement, — laisse place à de grossières approximations, pouvant atteindre 45° par rapport à l'Est solaire, soit 75° par rapport à l'Est vrai, si l'on tient compte du décalage angulaire entre ces deux points de l'horizon voulu par l'époque probable de l'année — solstice d'hiver — où a été réalisée l'expédition des Carthaginois (5). On remarquera au surplus que le texte ne mentionne jamais qu'une direction unique pour chaque étape. Ceci semble indiquer qu'Hannon n'avait aucun moyen de vérifier son cap dans le courant de la journée, sauf à savoir, d'après la position du soleil

(1) Cf. *supra*, p. 30.

(2) Roget, *op. cit.*, p. 18, § 4, et K. Müller, *Geographi graeci minores*, Paris, F. Didot, 1855, t. I, p. 7 § 8.

(3) Roget, *ibid.*, § 3.

(4) Müller, *ibid.*, p. 6 sqq, § 8 et 11.

(5) Cf. *supra*, p. 30.

en proue ou en poupe, s'il faisait route vers le Sud ou vers le Nord. Autant qu'on peut en juger, les indications fournies par lui intéressent la *direction initiale* de la côte, telle qu'il la relève le matin au départ de l'étape, par rapport à celle du soleil levant ; elles ne correspondent pas du tout à la direction moyenne de la ligne de rivage suivie pendant la journée, direction moyenne que les navigateurs de l'Antiquité étaient, la plupart du temps, incapables de convenablement apprécier (1). En effet, si la côte offrait un contour convexe ou concave, s'incurvant insensiblement depuis son origine sans présenter de brisure caractérisée, on eût pu seulement s'aviser du changement progressif de direction qui en résultait en refaisant le cap à la fin de la journée, d'après la position du soleil couchant, — précaution qui, peut-être, n'était pas toujours prise. Dans ces conditions, la côte qui filait, par exemple, au départ, vers l'Est solaire, continuait de filer vers l'Est au regard des intéressés, quelle que fût sa courbe réelle, jusqu'à ce qu'un cap se présentât, rompant manifestement la ligne du littoral. Sans doute estimait-on alors, à vue d'œil, l'angle formé par le cap, afin d'en déduire la nouvelle direction prise au delà par la côte. Pratiquement, du reste, ce sera toujours un angle droit, puisque l'on n'utilise qu'une rose des vents à quatre pointes. Que l'on consulte en fait la carte dressée par Ptolémée du littoral atlantique du Maroc, on verra que le dessin de la côte s'y réduit à une ligne brisée dont les segments composants sont deux à deux plus ou moins perpendiculaires, — tracé évidemment inspiré de cette représentation sommaire, tout entière à base de lignes droites, que le manque d'intruments nautiques imposait aux marins de l'époque (2). Ceci posé, si le cap qui brise la ligne de rivage est doublé par le navire dans le courant de la journée, alors que le soleil se tient encore assez haut sur l'horizon, et si la côte antérieurement longée pour y arriver est courbe, la nouvelle direction calculée au delà du cap comportera nécessairement une erreur angulaire égale à l'angle sous-tendu qui correspond à l'arc de côte parcouru depuis le matin. Cette erreur serait seulement rectifiable si le cap était doublé au moment du couchant, et alors que l'on dispose du point de repère astronomique. Elle viendra autrement s'ajouter, en plus ou en moins — suivant que l'arc parcouru est concave ou convexe — aux 60° qu'est déjà susceptible d'atteindre au départ l'erreur d'orientation initiale. Si l'on compte encore

(1) Cf. CARY et WARMINGTON, *op. cit.*, p. 16.
(2) MÜLLER, *op. cit.*, t. III, pl. 1.

l'erreur supplémentaire commise dans l'évaluation angulaire du cap doublé, on peut aboutir ainsi à un total de plus de 90° ; mais nous n'avons pas pour cela le droit de protester et de dire que le navigateur a mal appliqué son système de détermination, dont le seul évident défaut est d'être extrêmement grossier.

Si nous revenons maintenant au texte du Périple, nous y voyons qu'Hannon a navigué d'abord vers le Sud pendant deux jours, de l'embouchure du Dra au cap Juby. Effectivement, au départ du Dra, la côte se dirige vers le Sud-Ouest. Or, le midi d'Hannon, c'est la direction qui fait un angle droit avec le soleil levant, c'est-à-dire — comme nous l'avons déjà marqué — avec l'Est-Sud-Est ; c'est donc proprement le Sud-Sud-Ouest, soit une erreur de fait — assez modérée — d'environ 16° dans l'indication du Périple. Nous avons relevé déjà une erreur du même ordre après le cap Cantin(1). L'équivalence : πρὸς μεσημβρίαν = « au Sud-Sud-Est géographique », est du reste confirmée plus loin dans le passage où il est dit que l'expédition fait voile vers le Sud pendant douze jours en quittant *Kerné* (2) ; en effet, après la Saguiet el-Ḥamra, la côte se dirige au Sud-Sud-Est sur une assez grande distance. La première indication : deux jours de route vers le Sud, n'a donc rien d'aberrant dans les conditions d'approximation assez larges que nous avons jusqu'à présent acceptées. Hannon relate qu'il fit voile ensuite dans la direction du soleil levant pendant un jour, et il reste ainsi dans la logique du système que nous venons d'étudier, puisque sa flotte, ayant doublé l'accident important du cap Juby, il en résulte *ipso facto*, d'après ce même système, un changement automatique de 90° dans l'orientation méridienne initiale. Il se trouve malheureusement, par suite de l'allure de la côte dans ces parages, que toutes les erreurs commises pour aboutir à cette dernière détermination, *s'ajoutent*, au lieu de se compenser, ainsi que cela pourrait arriver dans d'autres conditions plus favorables : plus de 16° au départ, près de 30° résultant de la concavité de la côte entre le Dra et le cap Juby, 47° environ dans l'estimation angulaire du cap, soit, au total, plus de 93° ; au delà du cap Juby, la côte se dirige effectivement, non à l'Est, mais bien au Sud-Sud-Est. Hâtons-nous d'ajouter que des erreurs aussi énormes n'étaient pas rares même chez les anciens géographes : Ptolémée oriente l'Anti-Atlas, et Strabon, les Pyrénées, du Nord

(1) Cf. *supra*, p. 31.
(2) Gsell, *op. cit.*, I, p. 493.

au Sud, Hérodote fait de même pour la passe des Thermopyles (1) ! Il n'est pas étonnant, quand on considère ces illustres exemples, que des navigateurs, privés de points de repère, aient cru cingler vers l'Est alors qu'ils se dirigeaient en réalité au Sud-Sud-Est, soit une erreur effective d'appréciation personnelle de 90°.

Cette erreur serait inadmissible toutefois si l'on pouvait inférer du récit du Périple que la flotte carthaginoise arriva au cap Juby au moment du coucher du soleil, c'est-à-dire en condition de s'orienter. Pris à la lettre, notre texte semblerait même l'impliquer, puisqu'il parle de deux jours nets pour atteindre le cap. Mais 175 kilomètres du cap à la Saguiet el-Ḥamra paraissent trop longs pour la seule journée restante, alors que, pendant les deux jours précédents, du Dra au cap, les navigateurs n'auraient couvert que 200 kilomètres. Même en tenant compte — comme il a été dit plus haut — du gain d'étape dû à l'utilisation du courant des Canaries (2), cette donnée de 175 kilomètres en un jour n'est pas acceptable. Le point le plus sûrement identifié au sud de Kerné est le cap Vert, que les Carthaginois atteignirent en douze jours, en bénéficiant des mêmes conditions de courant et du secours supplémentaire des alizés (3) ; or, nous arrivons seulement, sur cette dernière base d'évaluation, à une moyenne de 140 kilomètres quotidiens, ce qui est déjà considérable pour l'époque (4). Nous croyons donc, en définitive, que l'indication totale de trois journées nettes du Dra à *Kerné*, soit 125 kilomètres de moyenne journalière, est exacte, mais que le cap Juby a été doublé en fait dans le milieu de la deuxième journée ; si le parcours a été régulier, ce serait vers le début de l'après-midi, heure à laquelle il est effectivement impossible de s'orienter avec quelque précision d'après le soleil ; on s'expliquerait, dans ces conditions, pourquoi l'erreur de direction dont nous nous occupons n'aurait pas été aperçue (5). Ce qui paraît plus singulier, toutefois, c'est qu'elle ne l'ait pas été le lendemain matin. A moins de supposer que la troisième journée correspond à une étape de nuit... On remarquera que l'expédition a déjà presque certainement couvert une étape de nuit entre Mehdya et le cap Cantin, puisque

(1) MÜLLER, *op. cit.*, III, pl. I, et CARY et WARMINGTON, *op. cit.*, p. 16.
(2) Cf. *supra*, p. 64.
(3) GSELL, *op. cit.*, I, pp. 494-95.
(4) Cf. *supra*, p. 41, n. 5.
(5) Le cap ayant été atteint passé midi, on s'expliquerait également pourquoi Hannon aurait compté pour son étape une journée pleine (cf. *supra*, p. 63, n. 5).

le Périple mentionne, au départ de Mehdya, que la flotte navigue « vers le couchant » (1). En tout état, l'hypothèse ici n'est pas inadmissible.

En résumé, on voit qu'il est encore possible d'accepter ce passage de la relation d'Hannon sans recourir à la supposition invraisemblable de modifications profondes survenues dans les lignes du littoral, ni même à l'hypothèse — qui pourrait paraître *a priori* commode — d'une erreur d'interprétation imputable au traducteur; il suffit de se représenter simplement l'imperfection très grande des moyens pratiques dont les naviaateurs de l'époque disposaient pour apprécier leur route.

Nous en arrivons à l'étude linguistique du nom de *Kerné* (Κέρνη) (2), dernier comptoir fondé par Hannon dans des parages que les considérations qui précèdent nous ont amené à situer vers l'embouchure de la Saguiet el-Ḥamra. Nous ne voyons pas à ce nom d'étymologie berbère directe. Mais les auteurs anciens mentionnent, sur la bordure méridionale du Maroc, diverses peuplades, dont les *Canarii*, les éthiopiens *Perorses*, et les *Pharusiens* (3). Le général Faid'herbe a déjà fait observer que *Ganar* est le nom générique donné par les Wolofs aux tribus berbères vivant au nord du Sénégal (4), et il a rapproché ce mot : *Ganar*, de l'appellation des *Canarii*, ainsi que du nom latin de la Grande Canarie : *Canaria*, qui aurait été peuplée en partie par des *Canarii*, venus de la côte d'en face (5). Toutes ces déductions paraissent assez vraisemblables et *Kerné*, comme la Grande Canarie, aurait pu recevoir aussi son nom de celui de la peuplade berbère des *Canarii*. La métathèse de l'*r* ne fait pas difficulté pour une telle hypothèse : ce phénomène est, en effet, fréquent entre deux vibrantes *r*, *n* au contact (6).

10° Des termes assez vagues du Périple, il semble résulter qu'Hannon engagea ses navires sur un grand fleuve, débouchant non loin de *Kerné*, d'où il gagna un lac dominé par de hautes montagnes (7). Gsell suppose que ce fleuve, appelé par Hannon *Kretês* (χρέτης) (8), n'était autre que la

(1) πρὸς ἑσπέραν (ROGET, *op. cit.*, p. 18).
(2) MÜLLER, *op. cit.*, p. 7.
(3) Pline, in ROGET, *op. cit.*, pp. 32-33.
(4) FAID'HERBE, in *Revue africaine*, XVIII, 1874, p. 37 ; cf. aussi : même aut., in *Revue d'Anthropologie*, 1874, vol. 3, pp. 91-94. Ce renseignement nous a été confirmé par l'éminente spécialiste des langues négro-africaines, Mlle L. Homburger.
(5) FAID'HERBE, *ibid.*, *ibid.*
(6) Cf. par exemple, berb. Soûs : *afarnu* et *afanru*, « four » ; *ras aferni* et *ras afenri*, nom berbère du cap Guir, etc.
(7) GSELL, *op. cit.*, I, p. 489.
(8) *Ibid.*, *ibid.*, p. 489, n. 1.

Saguiet el-Ḥamra elle-même, ce qui paraît, en effet, des plus probables, — surtout si l'on admet la localisation proposée plus haut pour ce comptoir. Dans ces conditions, le lac dont parle Hannon aurait été ce bras élargi de la Saguiet el-Ḥamra, désigné aujourd'hui sous le nom de *Tilemsi*, de direction Nord-Sud, s'alimentant à droite dans les monts des Djebilet, lesquels sont peut-être les hautes montagnes décrites par Hannon (1). *Tilemsi* est un toponyme berbère, assez fréquent, qui se retrouve sous des formes variables : *talmest, tulmust, ulmäs, almis*, etc., et s'applique à « une dépression ou un élargissement de vallée où, la pente étant faible, les eaux stationnent et produisent une belle végétation herbacée » (2) ; au Maroc central, le terme *almu* s'emploie dans le même sens avec la double acception

(1) Hypothèse déjà faite par Gsell (*ibid.*, pp. 491-92). Hannon relate qu'en arrivant au fond du lac, ils virent ses rives « pleines d'hommes sauvages, vêtus de peaux de bêtes », qui leur lancèrent des pierres (*ibid.*, p. 489). Ce détail intéressant le vêtement des indigènes n'a rien de singulier : les Guanches des Canaries conservèrent jusqu'en plein xv[e] siècle la coutume de se vêtir de peaux d'animaux (cf. BERTHELOT, *op. cit.*), et les traditions mauritaniennes ont gardé le souvenir d'une époque, antérieure à l'arrivée des Arabes, — c'est-à-dire au XIII[e] siècle de notre ère, — où les populations indigènes de l'Iguidi étaient habillées de peaux de bêtes et se servaient exclusivement d'outils et d'armes en pierres (cf. Col. MARTIN, *Observations géographiques sur les Eglab et le haut-plateau du Dra*, in *Hespéris*, t. XI, 1930, pp. 194-95 ; Chapelle, in *ibid.*, p. 45, n. 2).

Le nom berbère de *Tilemsi* pour le bras de la Saguiet el-Ḥamra où nous supposons qu'Hannon engagea sa flotte, est celui qui est donné par la carte espagnole du Service géographique de l'Armée. Sur d'autres cartes, cette vallée est appelée en arabe *El-Ḥaṭṭ*, « le sillon ».

(2) *Tilemsi* — pour **ti-lmäs-i* — est notamment le nom de la vallée située en bordure Ouest de l'Adġaġ des Ifoġas, qui descend vers la boucle du Niger, à hauteur de Gao. On connaît au Maroc Central, le plateau d'*Ulmäs* et les hautes plaines d'*Almis* du Guigou et d'*Almis* des Marmoucha. En Oranie, le nom de Tlemcen : *Tilimsán* — pour **ti-lmis-an* — est, comme on sait, un pluriel berbère, de sing. correspondant : **ta-lmis-t*, généralement interprété par « poche d'eau, source ». Tous ces termes paraissent représenter de simples variantes dialectales vocaliques d'une même dénomination centrale : **al-mäs*, qui est un mot composé formé de *al*, « lieu, endroit » (cf. *supra*, p. 53, n. 3) et d'un radical M Ṡ (< M Z) signifiant : « saisir, capter » (cp. berb., tous parlers : *ameẓ, amez*, « saisir, prendre », et ahaggar *ermes* — à préfixe *r* —, « même sens »). **almas*, c'est donc littéralement, « l'endroit de la captation (d'eau) », quelle que soit au surplus l'origine de l'eau captée : eau pluviale, eau d'inondation, eau provenant d'une nappe souterraine. L'autonomie du préfixe est bien mise en valeur par zénaga : *amuj*, plur. *mozzan*, « puits », qui ne le comporte pas et se rattache directement à M Z. Quant à l'interprétation que nous donnons de ce dernier radical : « saisir, capter », on comparera d'autre part : *aḡelmam* (< **aḡelm-an*, avec suffixe — *an* adjectival d'intensif), « réservoir d'eau naturel, permanent ou temporaire, conservant l'eau pendant un temps long ou court », de *eḡlem*, attesté en touareg, « appréhender, capter une forte part » (cf. DE FOUCAULD, *Dict.*, *cit.*, I, pp. 309-11). L'assourdissement de la sifflante finale dans M S (< M Z) est encore confirmé par ahaggar : *tăẓelmeẓt*, « profondeur d'eau d'un bassin naturel ou artificiel, d'un puits, d'un cours d'eau, de la mer, etc. (ayant une hauteur d'eau supérieure à 1 m. 50 ou 2 mètres) » (*Ibid.*, II, p. 74) ; il s'agit, on le voit, d'une profondeur d'eau suffisante pour que l'on puisse s'y noyer ; on rapprochera du reste le verbe d'origine dénominative : *elmeẓ*, « engloutir » (*Ibid.*, *ibid.*) dont ahaggar : *ermes*, « saisir », paraît n'être qu'un simple doublet.

En définitive, on reconnaîtra donc que *tilemsi* peut très bien convenir étymologiquement à la désigna ion d'une zone de terre inondée, navigable pour des bateaux à faible tirant d'eau. Actuellement, au Sahara central, *tilmäs* est une « cuvette imperméable, conservant de l'eau dans du sable ou du gravier » (cf. Dr. R. MAIRE, *Etudes sur la flore et la végétation du Sahara central*, I-II, Alger, 1933, p. 17, ap. L. VOINOT). De là, sans doute, par extension, Ġat, Ġdamès : *telimša* (= **ta-lmis-a*), « vase demi-sphérique en terre » (DE FOUCAULD, *Dict.*, *cit.*, II, p. 66).

Par suite des conditions locales climatiques, les mares ainsi formées en terrain imperméable à l'époque des pluies, s'assèchent à la belle saison ; la même terminologie continue alors de s'appliquer à ce qui subsiste sur leur emplacement : vase, roseaux ou prairie ; ainsi ahaggar *almes*, « roseaux », et *ălemus*, « vase noire et fétide qui se dépose au fond des eaux croupies » (*Ibid.*, p. 73) ; Maroc central : *almu* (< **almus*), « prairie ».

de « vallée large » et de « pâturage » (1). Dans le même sens encore, le touareg a *éteġes* (2). Nos renseignements lexicographiques concernant le zénaga sont assez sommaires, mais si ce dernier mot y existe, ou y a existé, ce serait avec la forme **étês*, par suite de la chute, normale dans ce dialecte, du *ġ* à l'intervocalique (3). Précisément le sens du mot *Krétês* (=*Kr-étês*) paraît bien être celui de : « rivière du marécage, rivière du lac ». Le radical **ger* appliqué à la désignation d'un « cours d'eau » est encore vivant en ahaggar dans les deux dérivés *têḡert* et *éḡéréu*. Le premier est un diminutif ayant le

(1) Le mot est vraisemblablement dérivé de **almus*, **almuz*, suivant un procès identique à celui restitué plus haut pour *ălâku*, « vase », < **ălâkus* (cf. *supra*, p. 62) ; soit : **almuz* > **almuh* > *almu*. La convergence de ce terme avec latin *ālmŭs*, « nourricier, fécond », d'où, en langage poétique, « champ nourricier », est évidemment accidentelle ; ce vocable a son explication très claire à l'intérieur du berbère où il se rattache à toute une importante série sémantique, il n'est pas besoin de songer à une étymologie latine. D'ailleurs l'*ālmŭs* latin est — cela va de soi — un champ de céréales, non un herbage ; c'est pour cette raison qu'il est « nourricier ».

(2) Variante : *étekes* (Adġaġ), avec une alternance *ġ/k* de la deuxième radicale (cf. DE FOUCAULD, *Dict.*, *cit.*, II, pp. 673, 650). L'article agglutiné a la forme *i* (> *é* dialectalement), ce qui ne peut provenir que d'une harmonisation secondaire avec un timbre **i* étymologique existant primitivement dans le corps du mot et qui s'est neutralisé par la suite en *e* ; soit, donc, pour le prototype : **a-tikes*, ou **a-tekis* (> **i-tikes* > *étekes*). La racine correspondante : **etkes*, **etġes* paraît être une simple forme dialectale assourdie dans sa première consonne de Maroc central : *ḏġes*, *ḏeḫs*, « s'étendre, se vautrer sur le sol » ; les parlers du Soûs ont également *elġes*, « s'aplatir sur le sol, se tapir », avec alternance *l/d*, — assez fréquente en berbère, — de la première radicale.
Le concept central évoqué par cette racine polymorphe est, plus précisément, celui d' « étendre, gonfler ou diluer une matière plastique, soit par une pression d'origine externe ou interne, soit par battage à coups répétés ». Au premier sens : « étendre par pression externe », ressortissent les verbes *ḏġes*, *elġes*, cités, et, en tant que dérivés nominaux, ahaggar : *ătôġes*, « grosse fesse », et *éteġes*, *étekes*, qui est proprement la « zone d'épandage d'un oued ». Au deuxième sens : « étendre par pression interne, gonfler », on rattachera A. Seġruššen : *lleḥs*, « lever (en parlant de la pâte à pain) », — d'où *ṯaleḫsa*, « mie de pain » — ; et également, divers parlers, *adġes*, *adeḫs*, ahaggar *édeġes*, « colostrum » (= « lait qui s'étend et gonfle les mamelles ») ; ce mot *adeḫs* s'applique encore, comme on sait, à une « espèce de fromage à base de *colostrum* de chèvre ou de brebis ». Le troisième et dernier sens est celui d' « amollir ou diluer par battage » ; il est bien net dans ahaggar *elkes*, « battre à coups redoublés dans un mortier de façon à réduire à l'état de purée épaisse ou de pâte molle » ; aussi dans *lekuhet*, « être malaxé en purée au moyen du pilon (sujet : dattes ou fromage pilé — noter ici l'interférence morphologico-sémantique avec *édeġes*, « fromage ») » ; d'où : *ălakoh*, « purée de dattes ou de fromage » (cp. Soûs *taleḫsa*, « bouillie de fèves »), et *ălâku* (<**ălâkus*, cf. *supra*, p. 62), « vase, limon ». Le concept de « battre à coups répétés » domine plus clairement encore dans les mots suivants : *atġas* (ahaggar), « canne de voyageur » ; *elkeẓ* (d^o), « meurtrir » ; **edḡez*, **elḡez* (Maroc central), *diz* (Ġdamès), « danser » (= « battre des pieds sur le sol ») ; *edgeẓ*, *elgeẓ* (ahaggar), « mettre absolument à bout de forces » (= « abattre ») (cf. A. ROUX, *Les « Imdyazen » ou aèdes berbères du groupe linguistique beraber*, in *Hespéris*, 2e trim. 1928, p. 231 ; DE FOUCAULD, *Dict.*, *cit.*, I, pp. 129 et II, p. 47, 49, 673). Il convient, selon toute probabilité, de rapporter à la même série étymologique Ntifa *talḥasut*, « fromage de chèvre ou de brebis » (cf. E. LAOUST, *Mots et choses berbères*, Paris, Challamel, 1920, p. 80) et ẓayan *talḥasit* (<**tá-liḵes-it* > **tá-liḥas-it* > *tá-lḥas-it*), « bras de fleuve se perdant dans les terrains avoisinants » (cf. LOUBIGNAC, *Etude sur le dialecte berbère des Zaïan et Aït Sgougou*, Paris, Leroux, 1924, II, p. 559) (Sur le passage **ḵ* > *ḥ*, cp. dans le même dialecte du Maroc central : *iḏiḵel* et *iḏiḥël*, « paume de la main ». Etant donné l'alternance *k/ḫ* dans le radical, on pourrait aussi songer, dans les deux mots considérés, à un passage : **ḫ* > *ḥ*, lequel s'observe de façon courante dans plusieurs parlers du Soûs et notamment chez les Aštūkĕn).

La racine *dġes* se retrouve également employée dans la toponymie marocaine (cf. *Tamdġost*, à côté de Settat, *Adeḫsan* en pays *Ẓayan*, l'O. *Ulġās* = l'O. Massa, l'O. *Udġās*, affluent de la Moulouya).

(3) Sur ce traitement débile en zénaga du *ġ* intervocalique, cf. *irmi*, « ville » (Sîwa : *aġormi*), *isi*, « os » (<**iġ°si* ; autres parlers : *iġes*. Quant à la présence d'un suffixe *-i* dialectal, cp. Sîwa : *aġormi*, « qṣar », *šăli*, « pays », *uli*, « cœur », *aḫfi*, « tête », *admi*, « visage », etc. ; autres parlers : *aġorm*, *šăl*, *ūl*, *iḫf*, *udem*) (cf. R. BASSET, *Etudes sur les dialectes berbères*, Paris, Leroux, 1894, p. 46), Le timbre *ê* de seconde syllabe, dans *étês*, montre que la voyelle *i* du prototype **ateġis* (cf. *supra*, p. 70, n. 2) a été conservée, la notation grecque η correspondant à la prononciation saharienne assez ouverte de cette voyelle : **ī* > *ê*.

sens de « ruisseau »; et le second, un augmentatif à suffixe *-u*, — vraisemblablement pour **-un*, *n* final étant parfois débile en ahaggar-; *égéréu* signifie : « fleuve très large, lac, mer » (1). Ce mot **ger*, « rivière », ne s'est pas conservé en berbère septentrional actuel, sauf dans le nom propre qui sert à désigner le *Gîr* du Sud marocain, littéralement : « la rivière » (2). En libyque, **ger* était vivant, mais *g* s'y trouvait assourdi en *k*, comme on l'a déjà vu dans un certain nombre d'exemples : **ker*. D'où le nom ancien du *Sebou* : *Kr-abis*, c'est-à-dire « la rivière *Abis* ». La forme actuelle remonte sans doute à une variante dialectale : **abus*, **bus*, — avec alternance vocalique *i/u*, — qui aurait subi par la suite une métathèse : **bûs* > **sŭbû* (3). Une métathèse analogue est intervenue, au dire de l'auteur du *Rūḍ ĕl-Qirṭās* (4), dans le nom de l'oued *Fās*, qui était autrefois *Sāf*, — en berbère : « rivière (pérenne) ».

En définitive, *Krétês* (= *Kr-étês*) aurait donc signifié : « la rivière du lac », *étês* alternant avec l'actuel *Tilemsi* (5). Plusieurs variantes de ce nom nous sont connues par d'autres auteurs anciens. Ainsi Aristote, Nonnus et Suidas donnent *Krémétês* (κρεμέτης), et Hésychius, *Krémétis* (κρεμετίς) (6). L'*m* intercalé représente ici la préposition *n-* du génitif, « de », labialisée

(1) De Foucauld, *Dict.*, *cit.*, I, pp. 335 et 345 (Sur *n* final débile, cp. *abada* « jamais » < **abadan* ; *ssâbo*, « savon » <**ssâbon*).

(2) On pourrait s'étonner de voir l'appellation générique servir ici de nom propre ; mais, en réalité, comme le précise bien de Foucauld, le radical **ger* s'applique à la désignation d'un cours d'eau *pérenne* ; étant donné les conditions climatiques particulières à l'Afrique du Nord, il y a là un caractère suffisamment singulier pour constituer une originalité locale et justifier l'emploi du terme **ger* en fonction occasionnelle de nom propre. La même remarque doit être étendue au mot *sāf*, « rivière », qui aurait été le nom primitif de l'oued *Fās*. Ce mot : *sāf*, *sīf* ou *sūf*, suivant les dialectes, est, de toute évidence, un dérivé instrumental à préfixe *s-* du radical F, d'où dérivent : *effi*, « verser », *fi*, « suppurer », *iff*, « être tamisé », *fu*, « briller, luire », etc. ; il convient étymologiquement à une rivière permanente (On retrouve ce radical **fu* dans le nom ancien de l'oued Tensift : *Fut amnis*, Pline ; φοῦθ, Ptolémée, cf. Roget, *op. cit.*, pp. 33, 36. La dénomination actuelle : *Tānsift*, a sans doute le même sens ; elle est apparemment une forme dissimilée de **tamsift*, nom d'agent fém. sing. à préformante *m-*, tiré d'un radical **sīf*, « couler, briller », second par rapport à F — (p. A. Meṣṣaḍ, *tanasif*, « pleine lune ». Le même terme se rencontre, employé au masc. plur., dans El-Bekri, pour l'appellation ancienne de l'Oum Rebia' : **asif wansifen*, *op. cit.*, p. 298 ; soit : « la rivière pérenne par excellence », littéralement : « la rivière pérenne des rivières pérennes »). Lorsqu'il s'agit d'un torrent intermittent, on emploie des termes tels que *iġzer*, *tāla*, *tālāt*, qui désignent à la fois le « torrent » et le « vallon » lui servant de lit temporaire.

(3) Supposition déjà faite par M. Besnier (*op. cit.*, *passim*). La variante *u-bus* se trouve en toutes lettres dans le géographe de Ravenne (cf. Roget, *op. cit.*, p. 44). On doit évidemment considérer comme provenant d'une erreur de copie la leçon isolée : *Subur* (*amnis*) (pour **Subub*), figurant dans Pline ; à deux reprises, en d'autres passages, celui-ci donne, en effet : *Subub-us* et *Subub-am* (*ibid*, pp. 50, 30, 31) ; soit un prototype berbère : **Subû*, parfaitement concordant avec la forme actuelle : *S˘bû*. Le *b* terminal de la graphie latine provient d'un traitement dialectal diphtongué de *û* qui dégage, en second élément de dipthongue, un *w*, traité *b* en ancien libyque : **Sŭbû* > **Sŭbûw* > **Sŭbûb*. (Sur **w* > *b*, en ancien libyque, cf. G. Marcy, *Inscr. lib.*, *cit.*).

(4) Cf. Rudh el-Qirtas, *Histoire des souverains du Maroc et annales de la ville de Fès*, trad. Beaumier, 1860, p. 48. On notera que la ville de Safi (anciennement : *Asafi*) emprunte semblablement son nom à celui d'une rivière locale appelée : *wād Sāfi* (du berbère *asafi*, « cours d'eau » ?).

(5) Il existe encore un toponyme *Tatġest* dans la région du confluent du Tilemsi et de la Saguiet el-Ḥamra (cf. de la Chapelle, *Tekna*, *cit.*, p. 27, et carte, p. 9).

(6) Gsell, *op. cit*, I., 489, n. 1.

en *m*, comme il arrive souvent dans les parlers d'oasis (1). La variante *étis*, pour « marécage », fournit par ailleurs la confirmation du timbre *i* restitué plus haut dans le prototype de ce nom (2). Sous cette même forme : *étis*, *atis*, on la voit également figurer dans le nom ancien de l'Oum Rebiâ', qui admet une étymologie analogue à celle du *Krémétis*. Le nom indigène actuel de l'Oum Rebiâ' est *Mu-rbê'a*, c'est-à-dire « celle de l'herbe, celle du pâturage » (3). En latin, il était *Anatis flumen* (4), transcrivant un quelconque **ker ăn-atis*, ou « fleuve du marécage herbeux », avec préposition *ăn-* du génitif, à vocalisme plein, *ă*, attesté à Dougga (5). On a recueilli aussi une forme *Asana*, à rapporter peut-être à touareg *tâsna*, « surface » (6) (Ġdamès : *tamesna*, « plaine », n'est probablement qu'un autre dérivé à préformante *m-*, de la même racine : S N) (7). *Asana flumen*, — en berbère : **Ker Asana*, — pourrait ainsi avoir eu le sens de : « fleuve de la plaine », nom qui, évidemment, convient bien à l'Oum Rebiâ'.

Notre démonstration s'arrête là. Nous voulions simplement établir, par cet examen consciencieux du côté linguistique du problème, que l'expédition d'Hannon a été, au moins autant qu'une entreprise carthaginoise, une entreprise berbère, et qu'elle en porte, dans le récit du Périple, la trace certaine, incontestable. Si nous avons pu, chemin faisant, grâce au secours de la philologie, apporter quelques précisions supplémentaires à la définition des sites visités par Hannon, il appartient aux archéologues d'utiliser et, espérons-le, de justifier les indications ainsi fournies.

G. MARCY.

---

(1) Sur la labialisation de *n-*, cf. R. BASSET, *Etudes*, *cit.*, pp. 38, 39 (s'observe à Djerba, Wargla, W. Riġ, Sîwa, au Djerid). A Sened, Wargla, W. Riġ, la préposition du génitif est *m-* (<**n-*) (cf. Dr PROVOTELLE, *Etude sur la tamazir't ou zénatia de Qalaât es-Sened*, Paris, Leroux, 1911, pp. 38-39 ; R. BASSET, *Zenatia du Mzab*, *cit.*, p. 53).

(2) Cf. *supra*, p. 70, n. 2.

(3) Le mot « rivière » est généralement masculin en berbère ; peut-être faut-il restituer : **Bu-rbê'a*, « celui de l'herbe », en tenant compte d'une éventuelle dissimilation : **b-b* > *m-b* (Cf. cependant, dans la même région : *Tänsīft*, nom probablement générique, — *supra*, p. 71, n. 2 —, employé au fém.). Ce nom paraît aujourd'hui singulier pour un fleuve dont les rives sont arides sur la plus grande partie de son cours ; sans doute, les conditions climatiques étaient-elles différentes dans l'antiquité.

(4) Pline, citant Polybe (cf. ROGET, *op. cit.*, p. 31). Le Pseudo-Scylax mentionne également un fleuve *Anidês* ('Ανίδης), ou « du marécage », situé au delà du cap d'Hermès, c'est-à-dire au sud du Bou-Regreg (cf. ROGET, *ibid.*, p. 19, et GSELL, *op. cit.*, I, p. 481, n. 2). Il s'agit vraisemblablement aussi de l'Oum Rebiâ'.

(5) Cf. G. MARCY, *Inscript. lib.*, *cit.*

(6) DE FOUCAULD, *Dict.*, *cit.*, II, p. 605.

(7) Cf. A. DE C. MOTYLINSKI, *Le dialecte berbère de R'edamès*. Paris, Leroux, 1904, pp. 10 et 116 : *tamesna*, « plaine désertique ». *Tamesna* est, comme on sait, l'ancien nom de la province marocaine des Chaouïa ; les Touareg de l'Air appellent encore *Tămasna* la plaine occupée par les Kel-Adġaġ, au nord de la boucle du Niger (dite aussi : *Azawad*) (cf. DE FOUCAULD, *Dict.*, *cit.*, II, p. 66).

LE VOCABULAIRE ARABE DU JARDINAGE A SEFROU

Sefrou est une bourgade située à une trentaine de kilomètres au sud de Fès. Voici ce qu'en disait Edrisi (p. 76 du texte arabe, édit. Dozy et De Goeje, Leyde, 1866) :

« C'est une petite ville de civilisation urbaine, mais où il n'y a que « peu de bazars ; la plupart des habitants sont laboureurs, font de nom- « breuses cultures et élèvent du gros et du petit bétail ».

Lorsque l'on réside assez longtemps à Sefrou, on constate que c'est une bourgade de cultivateurs. C'est un spectacle fréquent de voir ce citadin partir assis sur son cheval de bât de façon à faire équilibre à sa charrue de bois dont le soc disparaît dans l'une des cavités du double panier bien connu dans l'Afrique du Nord sous le nom de *chouari*.

Aussi les allusions à la vie agricole émaillent-elles souvent les conversations. C'est ainsi qu'un Sefrioui dira à quelqu'un qui se croit le premier à utiliser un nouveau genre d'étoffe pour un caftan :

Ilâ-l-ḥ˘bȧq, m˘n-iddinâ-sbȧq !
W-ila-kān ˘l-ṭ˘ffâḥ, mn-iddinâ-fāḥ !
W-ila-n-naɜnāɜ, mn-iddinâ-nbāɜ !

« Si c'est de la menthe (à odeur de rose), c'est de nos mains qu'elle sortit tout d'abord » ;

« Si ce sont des pommes, c'est de nos mains aussi que leur parfum s'est exhalé » ;

« Si c'est de la menthe (à thé), ce sont nos mains qui l'ont vendue ».

Lorsqu'en août 1932, je pris de nombreuses notes sur le parler des Musulmans de Sefrou, ce sont les mots, les expressions, les textes concernant la culture qui se sont présentés avec le plus d'intérêt.

Dans ces notes, je choisirai ce qui est le plus au point : la description du jardin sefrioui, la culture des pastèques et les termes de forme berbère concernant le jardinage.

Le Jardin

Sefrou est entouré d'oliveraies et de jardins arrosés par des dérivatior de la rivière. Tous ces jardins contiennent de nombreux arbres, sauf ur zone extérieure, peu étendue d'ailleurs, qui en est dépourvue et où l'o cultive des céréales, des pastèques ou des fèves. Ces mêmes cultures s pratiquent aussi dans les jardins agrémentés d'arbres, à côté de celles d la menthe, du chanvre et des légumes.

Un jardin *jnān* est généralement entouré d'une haie vive *zöṛb bĕṛyān,* d ronces *ás˘ṭṭīf,* où se mèlent des églantiers *bū-ṣwẹ̄ṭa,* du sureau *ᵌûd-ĕl-kẹ̄l* et des liserons grimpants *luwwâya.* Entre les haies serpentent des chemin creux qui rappellent ceux du Bocage Vendéen.

La porte *˘l-bāb,* que l'on ouvre à l'aide d'une clef de bois garnie de poir tes de fer *mĕṭṭāḥ,* introduite dans une serrure spéciale dite *ṭĕrḫa* donn accès à un terrain dont la forme varie suivant le relief du sol. Certain jardins, surtout ceux qui se trouvent sur les pentes abruptes qui borden la rivière en amont de Sefrou, ont naturellement des configurations trè diverses. Lorsque la surface du sol est à peu près horizontale, ils affecten la forme d'un quadrilatère à peu près rectangulaire.

La partie la moins plane est occupée par des arbres et se nomme *˘s-syāj* le reste formant un espace à peu près horizontal qui permet une bonn répartition de l'eau d'arrosage est appelé *qāᵌda.* Souvent, cette *qāᵌd* est elle-même entourée d'une rangée d'arbres appelée elle aussi *˘s-syā* Certains jardins contiennent plusieurs *qwāᵌĕd*: cela viendrait de ce qu plusieurs jardins ont été réunis en un seul par un propriétaire qui s'es arrondi.

Un jardin en pente doit être divisé en terrasses (sing. *ṭĕrfīda*; plur *ṭrāfᵉd*). Le talus qui sépare deux terrasses est retenu par un mur de pierre sèches *˘ṣ-ṣṛẹ̄mạ.*

La *qāᵌda* est divisée en *ṭrābəᵌ* (sing. *ṭĕrbẹᵌ*). Chaque *ṭĕrbẹ̄ᵌ* est arrosé par une rigole qui lui est propre (*kull ṭĕrbệᵌ b-sāqīṭ-ọ*).

C'est sur la culture des pastèques que j'ai eu les renseignements le plus complets, car l'époque où j'ai pris des notes (du 15 juillet au 15 août était celle de cette culture à Sefrou.

LA BḤÊRA DE PASTÈQUES

On pourrait traduire *bḥẹ̄ra* par jardin à arrosage intense, quoique ce même mot soit donné au jardin de pastèques dans des régions où on ne les arrose pas. Voici la définition donnée par un jardinier de Sefrou :

l bḥệra hiya-d-déllāḥ, u-l-bᵉṭṭẹḫ, u-l-hyậr-u-l-ʃᵛqqọ̄ṣ, u-l-qraʿə-u-bdénjāl.

« La *bḥẹ̄ra* peut être de pastèques, de melons, de concombres ovoïdes, de concombres longs et tordus, de courges ou d'aubergines. »

Quand on veut établir une *bḥẹ̄ra* de pastèques, on commence par tracer à la charrue des sillons espacés de 4 à 5 mètres, ce qui permettra de planter les graines en lignes assez droites appelées *qọ̆ṭbān* (sing. *qṭẹ̄b*). Les sillons sont ensuite piochés de façon à ameublir le sol, puis fumés, et piochés une seconde fois. Les graines sont alors plantées très serrées. Des bourrelets de terre *nwāgĕr* (sing. *nāgĕr*) sont amoncelés grossièrement pour retenir l'eau d'arrosage. Lorsque les plantes ont acquis une certaine vigueur, on donne une façon à la pioche *ṭĕbṭẹn* et on éclaircit les plants de façon à constituer des groupes de 3 ou 4 plantes séparées les unes des autres par une distance d'environ 15 cm. Entre les plants extrêmes, de deux groupes voisins, la distance est de 40 à 50 cm. Si l'on rencontre un plant particulièrement vigoureux, on supprime tous les plants voisins : il y a intérêt à le laisser se développer tout seul.

Dès que les rameaux commencent à s'étendre sur le sol, on établit avec beaucoup de soin tout un réseau de petits bassins d'arrosage et de rigoles. Le croquis placé à la page suivante permettra de mieux comprendre les explications.

Les lignes A B, A' B'... représentent les *qọṭbān* où poussent les tiges de pastèques. Les deux rangées de bassins de C à D portent le nom de *ḍhaṛ-ĕl-bḥẹ̄ra* : c'est là que s'étaleront les fruits. De chaque côté du *qṭẹ̄b* A' B' s'étendent les *ḍhọr* C' D'.

Le *qṭẹ̄b* A B est divisé en cinq petits bassins rectangulaires appelés *msāqᵉṭ* (sing. *mesqạ̄ṭ*). Un *mesqạ̄ṭ* contient habituellement 3 ou 4 pieds ; mais, comme il a été dit plus haut, on laisse se développer seul dans un *mesqạ̄ṭ* un plant particulièrement vigoureux : ses ramifications empliront la partie du *ḍhaṛ* qui lui est réservée et même la dépasseront.

Les deux *ḍhaṛ* C D sont divisés chacun en cinq rectangles correspon-

dants nommés *âḥmāmel* (sing. *â˘ḥmmāl*). *Msāq˘ṭ* et *âḥmāmĕl* sont entourés de bourrelets de terre (*nwāgĕr*) destinés à retenir l'eau d'arrosage.

Celle-ci arrive en R et est distribuée par les rigoles E F, E' F', etc.

Croquis schématique

d'un jardin de pastèques.

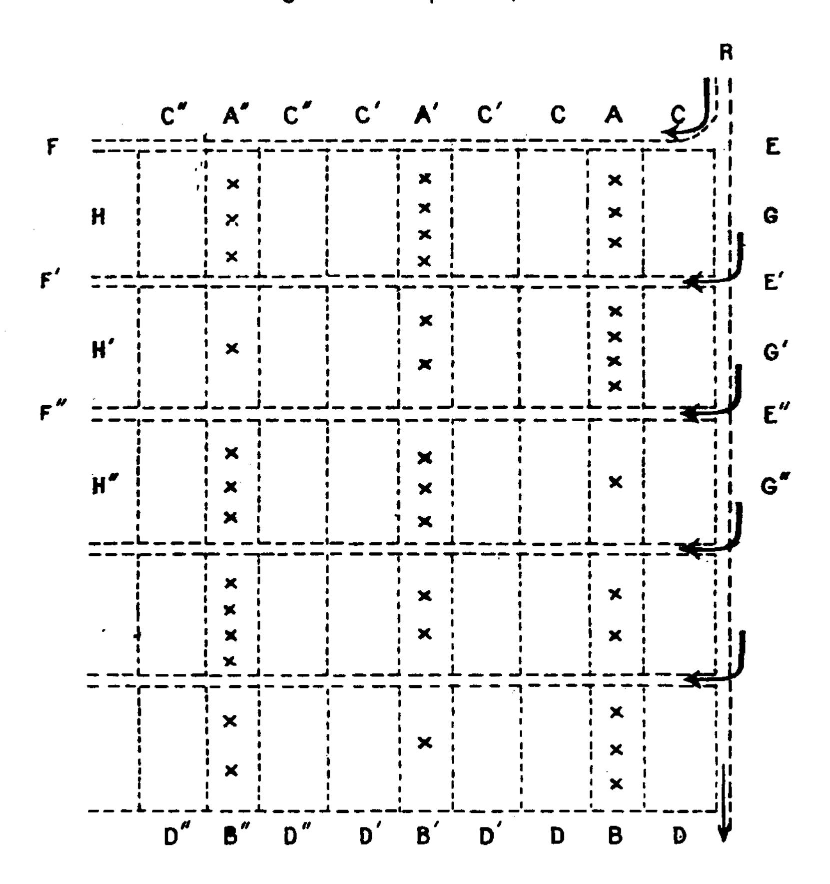

N.B. *Le pointillé représente les bourrelets nwāgĕr et les croix, les pieds de pastèques.*

La rigole E F distribue l'eau aux carrés (*msāq˘ṭ* et *âhmāmĕl*) compri entre G et H dont l'ensemble s'appelle *bāšya* (pl. *bwāšẹ*). La rigole E' F distribue l'eau dans la *bāšya* G' H' et ainsi de suite.

L'eau des *msâq˘ṭ* pénètre dans le sol et gagne les racines. Mais les *âḥmā mĕl* doivent, eux aussi, être arrosés afin que le soleil ne dessèche ni le feuilles, ni les fruits.

Le jardinier, à l'aide d'une petite houe *qādûma*, ouvre un accès à l'eau : *āsâru*.

Voici la coupe d'une partie de la *bāšya* G H.

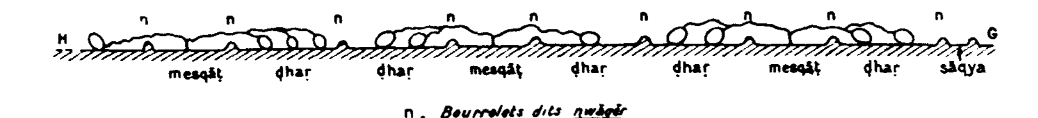

n. *Bourrelets dits nwāgēr*

Lorsque les premiers fruits sont bien formés, le jardinier y incise sa marque particulière. Le but de cette marque ne serait pas tant de reconnaître les fruits volés que de distinguer plus facilement les premiers fruits qui mûrissent naturellement d'abord, de ceux qui, formés plus tard, sont devenus aussi gros. De cette manière, le choix est limité, et le risque de cueillir des fruits insuffisamment mûris grandement diminué. Les jardiniers expriment ainsi cette opération : *ˑṭ-ṭorḥ-l-ūlẹ̄ ka-nrĕšm-ụ*.

La *bḥẹ̄ra* présente le même plan pour la culture des melons, des concombres longs et tordus dits *fˑqqọ̄ṣ*, de la courge nommée *ḷ-qrâə-s-slāwẹ*. Pour la culture de la courge dite *ḷ-qraə-ˑḷ-ḥamra*, on ménage un grand espace entre les lignes de semences *qọṭbān* et l'on dispose de vastes *ḍhar* pour permettre le développement des fruits. Par contre, on supprime le *ḍhar* pour la culture du concombre ovoïde *ḫyār* et de la courge dite *ḷ-qrâə-ˑḷ-ḥārša*.

Au milieu de la *bḥẹ̄ra*, on a soin de placer un objet destiné à écarter le mauvais œil : vieille marmite, crâne de mulet, vieille calotte noire de juif. Voici comment le propriétaire d'un jardin de pastèques m'y expliqua la présence d'une vieille marmite :

ˑl-qˑdra ḟ-wosṭ lˑ-bḥẹ̄ra, m-l-ləīn, bāš-ma-ṭəīn-l-ụm-šẹ̄-l-bḥẹ̄ra.

« La marmite qui est au milieu du jardin, c'est contre le mauvais « œil afin que le jardin ne [leur] soit pas atteint du mauvais œil. »

Pour mieux éloigner le malheur, il laissait entendre que le jardin appartenait à quelqu'un d'autre.

A signaler que l'on se déchausse pour pénétrer dans une *bḥẹ̄ra*, ne serait-ce que pour cueillir une seule pastèque.

***

TERMES DE FORME BERBÈRE CONCERNANT LE JARDINAGE

1° Mots a préfixe ā

âbĕrrūg « coq », pl. *âbrārĕg* (ex. : *tlātâ d-ābrārĕg* : trois coqs).

âbẓẹẓ « cigales » (collectif).

âb·lbūl « couscous de maïs ».

âbẹ́yyāḍ « terre argileuse » d'un ocre blanchâtre lorsqu'elle est humide e qui devient tout à fait blanche en séchant.

âṭāy « thé » ; dim. *aṭwiwi*.

âḥamrı « terre rouge quelque peu argileuse ».

âḥammāl, pl. *âḥmāmĕl*, « carré de légumes » (ex. *hadâ, āḥammâl zrəənı fẹ̄h-· l-k· sbọ̄r*, « ceci est une planche dans laquelle nous avons sem du coriandre » ; *hâd-āḥammāl* « cette planche »).

âd·ffī « soupe au levain (*ḥrīra*) contenant de la menthe pouliot (*flíyọ*) ».

ârg·l « figue fleur à peine formée ».

asârọ « lieu par où l'eau entre (dans un jardin ou dans un carré »).

âġdīr « flaque d'eau restant dans les dépressions d'une rigole lorsque l'ea a été coupée ».

âġlāl « escargot moyen » (se mange) (collectif).

ṭaġlíyelṭ « petits escargots blancs » (coll.).

âgdem : 1° « sentier en relief entre deux champs et formant limite » ; 2° « cl son de terre entre deux grandes rigoles contiguës ».

â·ḳbaẓ « gros escargot » (de la grosseur de l'escargot de Bourgogne ; ne mange pas) (coll.).

amgāmṭ « hampe florale de l'agave ».

amûẓẓạr « rage » (maladie du chien).

2° Mots de la forme *ṭā... ṭ*

ṭábḥāirīt (culture de la bḥēra).
ṭájnāinīṭ (jardinage).
ṭāflill sṭ « l'hirondelle »; *coll.* et *sing.*
ṭāsa « fosse » (piège à fauves).

3° Mots avec préfixe *ṭi*

ṭibbi (mauve).
ṭirġiunāṭ (chaussettes courtes de grosse laine tricotée).

4° Mots avec *t* ni affriqué ni emphatique

tákkūk : 1° « mouche » qui affole les bestiaux ; 2° « période où cette mouche sévit ».
tẹ́lwa « espèce de merle ».

M. T. Buret.

GÉOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE MUSULMANES (1)

Publiée en 1848, la magistrale *Introduction Générale à la Géographie des Orientaux*, de Reinaud, reste toujours notre meilleure source d'information. L'œuvre est à ce point excellente qu'il n'y a qu'à la compléter.

La géographie musulmane est, on le sait, d'origine grecque. Certains auteurs tels que Al-Ḫuwārizmī (2), Ibn Sa'īd al-Maġribī (3) le disent expressément ; d'autres, tel que l'*Anonyme d'Alméria* du XIIe siècle, ont intitulé leur traité *Jaġrāfiya*, à l'exemple de Ptolémée (4). D'autres encore ont utilisé les latitudes et longitudes du géographe alexandrin et la division du monde en sept climats divisés en dix sections par climat : par exemple, le *Kitāb 'Ajā'ib al-aḳālīm*, de Suhrāb (5). L'emprunt est trop évident pour qu'il faille y insister.

(1) Cette petite communication, faite par le regretté Gabriel Ferrand au 8e Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, n'a pu prendre place dans les numéros d'*Hespéris* consacrés à Fès. Nous avons pensé pouvoir la faire paraitre ici, malgré le temps écoulé, comme hommage à la mémoire de ce remarquable historien de la géographie des Arabes. — H. P. J. RENAUD.

(2) كتاب صورة الارض عن المدن والجبال و البحار والجزائر والانهار استخرجه ابو جعفر محمد ابن موسى الخوارزميّ من كتاب جغرافيا الذي ألفه بطلميوس القلوديّ وقد اعتنى بنسخه و تصحيحه هانس فون مثريك طبع في مدينة قينا سنة ١٣٤٥ ه وهي ١٩٢٦ م ،

(3) كتاب جمعه واختصره على بن سعيد المغربيّ الاندلسي من كتاب جغرافيا في الاقاليم السبع و زاد فيه الاطوال و العروض مفيده من كتاب ابن فاطمة،
Ms 2234 du fonds arabe de la Bibliothèque Nationale de Paris.

(4) Au commencement, il est dit : (*sic*) كتاب الجغرافية
فاني نسخت هذه الجغرافية من نسخة نسخت من جغرافية القماري [الفزاري؟] الذي (*sic*) نسخت من جغرافية امير المومنين عبد الله لمامون بن هارون الرشيد الذي اجتمع عليها و على عملها سبعون رجلا من فلاسفة العراق،
Cf. Houdas et René Basset, *Epigraphie tunisienne*, Alger, 1882, p. 155, note 1.

(5) كتاب عجائب الاقاليم السبعة الى نهاية العمارة وكيف عيئة المدن و احاطة البحار بها و تشقق ابهارها و معرفة جبالها وجميع ما وراء خط الاستواء و الطول و العرض بالمسطرة والحساب و العدد و البحث ملى جميع ما ذكر تصنيف سهراب وقد اعتنى بنسخه وتصحيحه ها نس فون مثريك طبع في مدينة قينا سنة ١٣٤٧ ه وهي ١٩٢٩ م ،

Depuis Reinaud, notre connaissance des textes arabes, persans et turks s'est considérablement augmentée par ces publications de textes et quelques traductions en des langues européennes. Tout d'abord, par la *Bibliotheca geographorum arabicorum* de De Goeje (1); plus récemment, par la *Bibliothêque des géographes arabes* (2) traduits en français, que je dirige, par la *Bibliothek arabischer Historiker und Geographen* (3) de M. Hans von Mžik (textes arabes et traduction allemande) et plusieurs volumes des *E. W. J. Gibb memorial series*: 5. *The Travels of Ibn Jubayr*; 23. *The geographical part of the Nuzhat-al-Qulûb composed by Hamdullah Mustawfi of Qazwin*, texte persan et traduction anglaise par Guy le Strange; 24. *Extracts relating to southern Arabia from the dictionnary entitled Shamsu'l-'Ulûm of Nashwan al-Ḥimyarī*, edited by Aẓimu' d-dîn Aḥmad; new series: 5. W. Barthold, *Turkistan at the time of the Mongol invasion*, éd. anglaise par Barthold; 7. H. L. Rabino, *Mazandaran and Astarabad.*

Entre temps, ont paru de nombreux textes géographiques: le *Marāṣid al-iṭṭilā'*, éd. R. G. J. Juynboll (4); le *Kitāb al-Muštarik* (5) et le *Kitāb mu'jam al-buldān* (6), de Yāḳūt, édités par Wüstenfeld; le *Dictionnaire géographique de Zamaḫšarī* (7); la *description de l'Afrique et de l'Espagne*, par Idrīsī, texte et traduction française de Dozy et De Goeje (8); Idrīsī, *La Finlande et les autres pays baltiques orientaux*, texte arabe et traduction française par C. H. et A. M. Tallgrenn (9); la traduction italienne des *Travels of Ibn Jubayr*, par Célestino Schiapparelli (10). J'ai, enfin, publié

(1) 8 vol., in-8°. Le tome VI: *Kitāb al-masālik wa'l-mamālik* auctore Abū'l-Kāsim 'Obaid-Allâh ibn 'Abdallâh ibn Khordāhbed accedunt excerpta e *Kitāb al-kharādj* auctore Ḳodâma ibn Dja'far, Leyde, 1889, est accompagné d'une traduction en français. Enfin, M. B. Carra de Vaux a traduit en français, en 1896, le *Livre de l'avertissement et de la révision* de Mas'ūdı dont De Goeje a publié le texte arabe dans le tome VIII de la *Bibliotheca*.

(2) Les deux volumes parus sont: I. Gabriel Ferrand, *Introduction à l'astronomie nautique arabe*, Paris, 1928; II. Ibn Faḍl Allâh al-'Omarī, *Masālik el-abṣār fi mamālik al-amṣār*: L'Afrique, moins l'Egypte, trad. et annoté par Gaudefroy-Demombynes, Paris, 1927. D'autres volumes vont suivre.

(3) Tome I: *Einleitung, Inhaltsangabe und Register*; Das *Kitāb al-Wazarā' wa-l-Kuttāb* des Abū 'Abdallah Muhammad ibn 'Abdus al-Gahšiyārī; tome III: Das *Kitāb ṣûrat al-arḍ* des Abū Ga'far Muḥammad ibn Mūsā al-Ḫuwârizmī; tome V: Das *Kitāb 'agâ'ib al-aḳālīm as-sab'a* des Suhrāb. Les traductions allemandes de ces trois textes sont en préparation.

(4) *Lexicon geographicum cui titulus est* مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة و البقاع nunc primum arabice edidit T. G. J. Juynboll, 6 vol.

(5) Jacut's *Moschtarik*, das ist Lexicon geographischer Homonyme, éd. F. Wüstenfeld.

(6) Jacut's *geographischer Wörterbuch*, éd. Ferdinand Wüstenfeld, 6 volumes.

(7) *Specimen e literia orientalibus exhibens Az-Zamaḫšarii lexicon geographicum cui titulus est* كتاب الجبال و الامكنة و المياه nunc primum edidit Mathias Salverda de Grave.

(8) Leyde, 1866, in-8°.

(9) *Studia orientalia*, III, Helsingfors.

(10) *Ibn Ǧubayr*, Rome, 1906, in-8°.

en 1913-1914, mes *Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turks relatifs à l'Extrême-Orient du VIII^e^ au XVIII^e^ siècles* (2 volumes) et, en 1925, le texte arabe et une traduction partielle du *Tuḥfat al-albāb*, de Abū Ḥāmid al-Andalusī al-Ġarnāṭī (1).

La publication la plus récente est, je crois, celle de M^me^ Angela Codazzi : *Il compendio geografico arabo di Isḥāq ibn al-Ḥusayn* (2).

Des récits de voyages tels que ceux de Abū Dulaf Mis'ar bin al-Muhalhil (3) et de Ibn Baṭṭūṭa ; des textes historiques (*Prairies d'or* et *Livre de l'avertissement*, de Mas'ūdī, etc.) contiennent de précieuses informations géographiques ; ils sont trop nombreux pour être mentionnés ici.

Il y a lieu de rappeler encore la récente publication, à Pétrograd, du *Kitāb ḥudūd al-'ālam min al-mašrik ilā al-maġrib*, géographie persane reproduite photomécaniquement avec une introduction du regretté Barthold, et le *Baḥrije*, de Piri Re'is, portulan turk pour la Méditerranée, que publie M. Paul Kahle, de l'Université de Bonn, et qui présente un très grand intérêt. Ce texte est de 1521 ; le premier fascicule avec une traduction allemande et une parfaite annotation a seul paru, mais la suite est en préparation.

L'influence grecque, directe ou indirecte, est manifeste dans tous ces textes où les grands cercles sont divisés, comme chez les Grecs, en 360 degrés. Dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, apparaît une formule nouvelle. Parmi les textes arabes que je suis en train d'éditer et de traduire dans mes *Instructions nautiques et routiers arabes et portugais des XV^e^ et XVI^e^ siècles* (dont 3 volumes ont paru), l'un des auteurs, Ibn Majid, précise que « il y a 7 *iṣba'* (litt. « doigt ») d'un *rumb* de la boussole à l'autre et 8 *iṣba'* d'une mansion lunaire à l'autre », ce qui donne 224 *iṣba'* pour la circonférence :

7 × 32 *rumbs* = 8 × 28 mansions lunaires = 224 *iṣba'* = 360° ;

d'où il suit que l'*iṣba'* équivaut à 1° 37'.

Cette formule n'est ni grecque, arabe, persane, hindoue, malaise ni chinoise, et je n'ai pas réussi à en retrouver l'origine.

La cartographie musulmane n'a pas été étudiée encore comme il conviendrait. Sans parler des atlas plus anciens (*Monuments de la géographie,*

(1) Dans *Journal asiatique*, juillet-septembre et octobre-décembre 1925.

(2) *Acad. dei Lincei*, ser. VI, vol. V, fasc. 11-12, 1929, pp. 373-463, texte arabe et trad. itaienne.

(3) On en trouvera une traduction dans mes *Relations de Voyages*, t. I, 1913, pp. 89, 208-229.

de Jomard, etc.), la récente publication de M. Konrad Miller (*Mappae arabicae*), nous fournit heureusement une belle et unique collection de cartes musulmanes. L'importante étude de M. J. B. Kramers, de l'Université de Leyde (dans *Acta Orientalia*, t. X, 1931), à ce sujet, est la bienvenue. Le savant hollandais doit, à ma connaissance, donner suite à ce travail. La conclusion attendue de l'article précité est qu'il faut étudier en même temps les cartes, généralement médiocres, qui nous sont parvenues et les textes qui les accompagnent. Et c'est, naturellement, une enquête de longue haleine.

Gabriel FERRAND,
Ministre plénipotentiaire.

Bibliographie

Ricard (Prosper). — *Corpus des tapis marocains.* Tome IV. Tapis divers Paris, Geuthner, 1934.

M. Prosper Ricard, Chef du Service des Arts indigènes au Maroc, poursuivant l'inventaire des productions de l'industrie indigène des tapis, fait paraître un quatrième tome du Corpus des tapis marocains.

Le premier, paru en 1923, concernait les tapis de Rabat ;

'Le second, paru en 1926, ceux du Moyen-Atlas ;

Le troisième, paru en 1927, ceux du Haut-Atlas et du Haouz de Marrakech.

Le dernier, celui dont il est question ici, décrit soit des tapis qui appartiennent à des types déjà étudiés, mais qui offrent des caractères originaux, des motifs peu répandus, soit des types secondaires dérivés d'une composition peu connue.

On trouvera dans cette collection de planches nouvelles des maquettes de Rabat, Médiouna, Casablanca, du Moyen-Atlas, du Maroc oriental, du Haut-Atlas et du Haouz de Marrakech.

Comme pour les tomes déjà parus, M. Ricard a eu soin de donner, dans un avant-propos substantiel, des indications techniques, avec le vocabulaire arabe correspondant, des aperçus sur l'origine ou la filiation des différents types, des considérations avisées sur le développement de l'industrie tapissière, toutes choses dont le prix se mesure par vingt ans d'expérience et de recherches patientes et méthodiques.

Le nouveau tome du Corpus, frère des autres, est d'une portée à la fois scientifique et pratique. Il n'est pas superflu de s'étendre quelque peu sur ces caractères.

Trop souvent, lorsqu'on étudie au Maroc une technique, une institution, un art majeur ou mineur, c'est pour en faire un inventaire scientifique avant que la chose disparaisse, abandonnée par ceux mêmes qui l'avaient créée ou conservée jusque là. Il en aurait été sans doute de même pour les tapis si M. Ricard n'avait été à la fois et un enquêteur probe et un animateur, un rénovateur pour dire juste, s'il n'avait pas mis son savoir au service de l'activité indigène. La science lui doit une collection unique de documents précis et ordonnés qui constituent un inventaire bientôt exhaustif, mais l'artisanat indigène trouve dans ces documents des instruments de travail qiu l'ont remis dans la bonne voie et lui ont permis de faire

vivre des centaines de familles. Ainsi le travail scientifique de M. Ricard a une portée sociale qu'on doit mettre en évidence.

L'auteur annonce un dernier tome contenant des planches en couleur et qui, par ce caractère particulier, aidera l'amateur, l'artisan ou l'homme de science à mieux comprendre les planches en noir des tomes déjà parus. On attend ce travail avec impatience.

M. Ricard ne devra pas s'en tenir là. Puisqu'il connaît tous les tapis du Maroc et leur histoire, leurs caractères et leur évolution, puisqu'il sent mieux que personne le tempérament artistique des tisseuses, il ne privera pas ceux qui, nombreux, suivent son enquête, d'une vue d'ensemble, d'une synthèse de l'art du tapis au Maroc, le plus original sans doute, le plus indigène en tout cas des arts du pays.

Louis Brunot.

***

Annales de l'Institut d'études orientales (Faculté des Lettres de l'Université d'Alger). Tome I. Années 1934-1935.

L'Institut d'études orientales, créé à la Faculté des Lettres d'Alger, par arrêté du 8 janvier 1934 du Ministre de l'Education Nationale, groupe, pour des recherches et des publications d'orientalisme et d'africanisme, les professeurs algériens dont l'enseignement répond à son activité. Il s'adjoint des professeurs d'autres établissements scientifiques et des personnalités du monde orientaliste de France et de l'étranger.

Les comptes rendus des séances mensuelles de l'Institut sont publiés dans la *Revue Africaine* (voir le tome LXXV, 2e trimestre 1934 de cette revue).

L'Institut d'études orientales de la Faculté des Lettres d'Alger publie une collection d'ouvrages. Le premier volume a paru : Fr. Peltier et G.-H. Bousquet, *Les successions agnatiques mitigées*. Trois autres volumes dus à MM. André Basset, Léon Gauthier et Jean Cantineau sont sous presse.

Enfin, l'Institut publie encore des *Annales* qui voient le jour avec le volume dont il est question ici. Il suffira de donner la table des matières pour se rendre compte de la variété — dans l'unité — des sujets traités. Le nom des auteurs est un garant de la valeur des articles :

E. LÉVI-PROVENÇAL. — *Un historiographe et poète de cour mérinide : Abū Fāris al-Malzūzī.*

R. BRUNSCHVIG. — *Ibn aš-Šammā', historien ḥafṣide.*

H. MASSÉ. — *Manoutchehri, poète persan du XIe siècle.*

H. PÉRÈS. — *Les premières manifestations de la renaissance littéraire arabe en Orient au XIXe siècle.*

On ne tentera pas de résumer ici, ni d'apprécier, chacune de ces études qui attirent séparément l'attention des spécialistes.

Les *Annales* se présentent sous la forme d'un volume de deux cent cinquante six pages, d'une impression claire et agréable. On constate avec plaisir l'emploi de caractère diacrités simples, faciles à lire qui permettent une transcription très suffisante de l'arabe écrit.

En somme, une publication pleine de promesses, qui rendra des services appréciables aux études d'orientalisme.

***

Dr ABDALMALIK FARAJ. — *Relations hispano-maghrébines au XIIe siècle.* Thèse pour le doctorat en médecine, Paris, 1935. Les éditions Véga, 8° de 68 pages.

Voici, je crois, la première thèse de médecine soutenue en France par un jeune musulman marocain originaire de Fès, qui a poursuivi dans nos établissements d'enseignement secondaire du Protectorat, puis à Paris, le cycle complet de ses études. Nous l'attendions avec un sympathique intérêt. Le sujet d'histoire de la médecine arabe vers lequel le professeur Laignel-Lavastine avait orienté M. Faraj pouvait paraître un peu vaste ; il nécessitait de difficiles recherches, vu le petit nombre et la dissémination des documents utilisables, mais surtout une sérieuse critique des sources, écueil contre lequel se sont heurtés plusieurs essais analogues tentés par des musumans. M. Faraj a été prudent et avisé. Il a su se limiter à une époque, le XIIe siècle, qui fut le grand siècle de la médecine arabe en Espagne, quand la péninsule et le Maghrib étaient réunis sous le sceptre des dynasties berbères, almoravide puis almohade. Bien plus, il s'est consacré surtout à reprendre, avec beaucoup de bonheur, certains points du travail — d'ailleurs méritoire pour l'époque, mais plus superficiel qu'on ne le pensait — du docteur Gabriel Colin (1860-1923) sur la famille des Banû Zuhr et les œuvres des deux plus illustres d'entre eux : Abu l-'Alâ' et 'Abd al-Malik (Avenzoar). Le professeur de la Faculté des Lettres d'Alger avait certes réalisé une confrontation fructueuse entre les titres des chapitres du *Taysîr* d'Avenzour dans le texte du manuscrit de Paris et dans la version latine médiévale qui a été imprimée. Il avait moins étudié l'autre ouvrage qui est à la Bibliothèque Nationale, l'*Iqtiçâd*, dont le déchiffrage est rebutant pour qui n'a pas l'arabe comme langue maternelle, à cause de l'absence des points diacrités. M. Faraj était à même de surmonter cette difficulté ; il a pu ainsi montrer que l'*Iqtiçâd* était autre chose qu'une « œuvre de vulgarisation à l'usage

des gens du monde », mais plutôt une « initiation à la médecine pour un homme cultivé », en l'espèce, l'émir almoravide Ibrâhîm, gouverneur de Séville, protecteur d'Avenzoar.

Je ne puis entrer ici dans le détail des citations de cet ouvrage (et aussi du *Taysîr*) que l'auteur de cette thèse donne en appendice. Il y a là plusieurs intéressantes trouvailles qui nous renseignent sur certains points mal connus de la pratique médicale des musulmans andalous. La principale, tirée du *Taysir*, et passée inaperçue de Gabriel Colin, concerne le Serment d'Hippocrate : « Mon père, dit Avenzoar à propos de l'usage des poisons, le reçut de moi quand j'étais encore enfant et que je commençais mes études de médecine. « Il existait donc à cette époque, au moins dans cette célèbre famille médicale, une prestation du fameux serment.

Presque aussi important est le passage, tiré du même ouvrage (à vrai dire, on le présumait), qui montre le dédain du médecin vis-à-vis des besognes manuelles, même de la préparation des médicaments, pour laquelle Avenzoar dit pourtant avoir un véritable penchant, mais dont les règles de sa profession le détournaient.

Une autre curieuse citation sur le pronostic, extraite cette fois de l'*Iqtiçâd*, mérite d'être reproduite : « Moi, je jure que quand quelqu'un s'est proposé de traiter un malade sans pronostiquer ce qui doit lui arriver, et que le malade meurt, le médecin est responsable de sa mort et doit en répondre sur sa personne et sur ses biens... Si un maçon avait bâti un mur qui s'écroule le lendemain, ne serait-il pas obligé de le refaire à ses frais, rayé de la corporation, abaissé aux yeux de ses camarades ?... »

Où en serait la profession médicale si cette opinion avait prévalu ?

M. Faraj, dans son préambule et ses conclusions, n'a fait qu'effleurer le difficile problème des causes du développement tardif de la médecine hispano-maghribine au XIIe siècle, coïncidant avec les premiers signes révélateurs de sa décadence. Celle-ci découle, selon lui, du façonnage des esprits par les dynasties berbères dans un sens défavorable aux études philosophiques, et de l'arrêt des études médicales qui en serait résulté. Il cite l'exemple typique d'Abû Bakr, fils d'Avenzoar, bien plus célèbre que son père et son aïeul dans le monde musulman, et qui est déjà de ce type de lettrés que nous ne connaissons que trop, encore aujourd'hui, sachant par cœur l'énorme « somme » des *hadiths* du Prophète, et croyant par là posséder la science infuse dans tous les domaines.

Plus discutée sera la conclusion sur la méconnaissance par les Chrétiens espagnols des « trésors de la science arabe ». Les historiens de ce pays opposeront notamment les traductions d'ouvrages scientifiques faites en Catalogne dès le Xe siècle (avant celles de Salerne et de Tolède par conséquent), comme l'a montré ces dernières années M. Millas y Vallicrosa. Mais, cette réserve faite, il convient de féliciter M. Faraj d'avoir, par ses recherches dans les manuscrits parisiens, contribué à dégager la physionomie des médecins arabes hispano-maghribins du XIIe siècle,

celle de leur pratique médicale, et à préciser même, par ses citations, certains points de l'histoire politique de cette intéressante période.

H.-P.-J. Renaud.

Dr André Soubiran. — *Avicenne, prince des médecins, sa vie et sa doctrine.* Paris, librairie Lipschutz, 1935, 8° de 176 pages.

C'est à la suite d'un voyage en Espagne « entrepris avec la fougue d'une imagination de vingt ans », que l'auteur nous dit s'être préoccupé de l'apport de la médecine arabe à la médecine occidentale et des jugements contradictoires portés sur la première, faussés, dans un cas comme dans l'autre, par l'esprit de parti. Il y avait là matière à une belle étude qui aurait restitué à chacun son dû, mis Louis Bertrand d'accord avec Dozy.

C'est pourtant la grande figure d'Avicenne, encore qu'elle n'appartienne pas à l'Espagne musulmane, qui a paru à M. Soubiran incarner le mieux les qualités et les défauts de cette médecine « arabe ». Il a retrouvé dans le *Canon* le « grand nombre de documents utiles, mais disséminés, confondus et cachés sous un amas d'hypothèses, de subtilités et d'erreurs », qu'un biographe d'Avicenne (datant de 1820) portait au compte de celui qui fut, de son vivant, sacré prince des médecins.

C'eut été demander trop à un jeune homme frais émoulu de la Faculté de nous apporter les résultats de ce tri du bon grain étouffé par l'ivraie, que seuls « un travail immense et une patience inépuisable » — le biographe aurait pu ajouter : une certaine connaissance de la langue arabe et de la civilisation musulmane — étaient susceptibles de mener à bien. Et c'est dommage ! L'auteur s'est donc borné à nous signaler, chemin faisant, les points du 1er Livre du *Canon* (le seul dont il s'occupe) où Avicenne, dans ses « Généralités » de la médecine, se rapproche ou s'écarte des idées d'Hippocrate et de Galien, ou encore s'efforce de les concilier. Mais l'essentiel de la thèse de M. Soubiran a été de mettre à la portée du lecteur français, en en résumant de très nombreux passages, le livre de Cameron Gruner paru à Londres en 1930 : *A Treatise on the Canon of medicine of Avicenna, incorporating a translation of the first book.*

Qualifier de traduction ce copieux ouvrage de 612 pages in-8° est inexact. C'est à proprement parler le genre de travail appellé par les Allemands *Bearbeitung*, et celui-ci est d'importance. Il démembre et découpe en menus morceaux le texte d'Avicenne pour le reclasser dans un ordre qui en rend l'étude plus facile, mais ne lui laisse plus guère l'aspect de l'original. Et quel est son but ? Mettre le *Canon* à l'appui d'une thèse philosophique aboutissant à une médecine scolastique moderne dont Gruner s'est fait le champion. Il n'est pas jusqu'à la présentation du volume, avec ses 1130 paragraphes qui rappellent des versets, ses encadrements des têtes de chapitres qui font songer à un livre d'heures, et telles illustrations où l'on voit Avicenne voisiner avec Confucius et Saint Thomas d'Aquin,

qui ne surprennent le lecteur français et le mettent en défiance vis-à-vis du caractère scientifique de l'œuvre de Gruner (1).

M. Soubiran n'a heureusement pas suivi son modèle dans des considérations philosophiques qui sortaient du cadre qu'il s'était tracé.

Parmi les critiques de détail, je citerai l'interprétation (p. 86) de *ḥummä ar-rib'*, latin *febris quartana*, par « fièvre quarte de la malaria », qui est reproduite de Gruner (p. 71) et est évidemment abusive, encore qu'il soit question de la vertu thérapeutique de cette fièvre vis-à-vis de l'épilepsie. En revanche, M. Soubiran a été bien inspiré de faire vérifier l'assertion du médecin anglais concernant le sens de la circulation veineuse pour Avicenne, Gruner déclarant (p. 95) qu'on pouvait aussi bien traduire par *to carry the blood away from all parts of the body*, que par *to all parts of the body*. Mais pourquoi avoir eu recours, pour cela, à la traduction hébraïque d'Avicenne, alors que dorment dans les rayons de la Bibliothèque Nationale au moins une demi-douzaine de manuscrits du texte arabe, préférables à l'édition de Rome de 1593, qui n'est pas dépourvue d'erreurs ? N'importe quel étudiant musulman eut pu faire aisément cette petite vérification. A son défaut, il restait la version latine médiévale du Canon, qui figure dans toutes les grandes bibliothèques et est parfaitement exacte en ce qui concerne le passage incriminé : *cujus est juvamentum nutrimentum ab hepate membris deferre* (édit. de 1608, t. I, p. 67, col. 1, en haut).

La thèse de M. Soubiran pose une fois de plus le problème sur lequel j'ai déjà attiré l'attention (*A propos du millénaire de Razès ; Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, mars-avril 1931, p. 203 sq.). Des sujets aussi difficiles que ceux de l'histoire de la médecine arabe, *lato sensû*, sont-ils à la portée de la plupart des étudiants européens ou musulmans en fin de scolarité ? Sauf exception, c'est la culture générale et la connaissance du grec et du latin qui manquent à ces derniers, sans parler du véritable esprit critique, qui n'est généralement pas leur fort. Aux premiers font habituellement défaut des connaissances en arabe littéral et un commerce suffisant avec l'islam, surtout celui du moyen âge. Que faire alors ? Associer ces jeunes gens comme l'aveugle et le paralytique de la fable ? Pour n'être pas acceptable à l'occasion d'une soutenance de thèse, cette solution est recommandable pour d'autres travaux.

Quoi qu'il en soit, le plus grave reproche que j'adresse à la thèse que j'ai sous les yeux, c'est de dissimuler son pavillon et ce n'est pas la première fois que pareille surprise m'arrive. Les éditeurs savent sans doute ce qu'ils font en tirant, pour être mis dans le commerce, un certain nombre d'exemplaires de ces thèses de médecine

(1) C'est souvent à tort, j'en conviens. Mais j'étonnerais certainement les auteurs du *Kitâb aç-Çiḥḥa*, l'excellent petit précis d'hygiène, en arabe et français, dédié aux Musulmans de l'Afrique du Nord par l'Institut Pasteur, en leur disant que de l'avis de hautes personnalités du gouvernement chérifien, le format de cet ouvrage, qui rappelle celui des Corans, a été une cause de sa non-diffusion, les Musulmans se défiant de la propagande faite par des missionnaires anglicans au moyen de Bibles et ouvrages pieux offerts précisément sous cette forme !

à caractère littéraire ou historique, d'où les dédicaces habituelles sont bannies, pour qu'elles ne se distinguent en rien d'un quelconque ouvrage sur le sujet. On les accompagne même d'un « prière d'insérer ». Eh bien, ce n'est rien moins qu'une fraude. Naguère, elle était rare, ou plutôt les thèses d'histoire de la médecine qui avaient les honneurs d'un tirage de ce genre étaient des travaux remarqués, témoin ce *Monde médical parisien au XVIIIe siècle*, de P. Delaunay, qui est un monument. Malheureusement, les circonstances ont changé, et, puisque la règle veut toujours qu'on exige de jeunes gens de vingt-cinq ans un travail forcément hâtif et fatalement sans originalité, qu'il n'y ait pas au moins « tromperie sur la marchandise » et que le public qui l'achète sache à quoi s'en tenir.

H.-P.-J. Renaud.

Liste des Confédérations, des Tribus et des principales Fractions du Maroc. Publiée par la Direction des Affaires Indigènes (Rabat), 1935, 62 pages.

Voici un travail utile qui permettra de retrouver rapidement, sur la carte, les principaux groupements ethniques du Maroc, pour peu que l'on soit habitué à se reconnaître au milieu des transcriptions fantaisistes du Service géographique. Le titre appelle une observation : par *Maroc*, l'auteur a entendu seulement ici le pays placé sous le protectorat français, à l'exclusion de la zone de protectorat espagnol et de la zone internationalisée de Tanger.

A côté des indications topographiques et géographiques indispensables, on a jugé bon d'indiquer l'*origine ethnique* des tribus et fractions cataloguées. C'était là la partie la plus délicate du travail ; c'est aussi celle qui prête le plus le flanc à la critique. A part quelques tribus de montagne qui sont restées à peu près stables depuis l'époque almoravide, les tribus marocaines, arabes et berbères, ont subi depuis longtemps un profond brassage : tribus de montagne glissant en plaine, tribus de plaine refoulées ou absorbées par de nouveaux arrivants, ou déplacées *manu militari* par le Makhzen. Il est peu vraisemblable qu'il subsiste actuellement au Maroc une seule tribu berbère qui soit composée uniquement de Zenata ou de Senhaja, une seule tribu arabe qui ne comporte pas des éléments berbères plus ou moins importants.

L'auteur de la *Liste* aurait pu s'en tenir aux indications *historiques* attachées au *nom* de tel ou tel groupe ethnique, sans rien présumer de sa composition actuelle. Mais il apparaît de toute évidence qu'il s'est mal renseigné.

D'abord, que peuvent être, au Maroc, des *Berbères* différenciés des Ghomara, des Zenata et des Senhaja ? Des Masmouda ? Mais les Masmouda de la région d'Ouezzan sont donnés par la *Liste* comme étant historiquement des Ghomara ! D'ailleurs cette qualification de Ghomara a été attribuée à tort et à travers, notamment à une quantité de tribus arabes du Gharb, dépendant de Petitjean. Que dire, par contre, des Louata (Rehamna), des Ourdigha (Chaouya) et des Beni

Ouriaguel (Ouergha), qui sont donnés comme étant historiquement des Arabes, alors qu'il s'agit, *historiquement*, de tribus dont l'origine berbère est indubitable.

En revanche, les Zaër, qui sont des Arabes ma'qiliens, presque sans mélange, sont traités de Berbères arabisés.

Les Gzennaya, Berbères berbérophones, sont donnés également comme Berbères arabisés. Quant à la population si mêlée qui occupe le massif du Zerhoun (lire : *Žrahna* et non : *Zerhana*), elle est qualifiée, en bloc, de zénète !

Plutôt que de préciser arbitrairement l'origine ethnique des tribus, il eût été plus utile et plus sûr d'indiquer quelle langue (berbère ou arabe) elles parlent et dans quelle mesure elles sont bilingues. La répartition des populations en berbérophones et arabophones est seule objective.

A un autre point de vue, les transcriptions fantaisistes et inconséquentes du Service géographiques ont parfois induit en erreur l'auteur de la *Liste*. Les *Beni Yasra* de la région de Sefrou, qui sont donnés, page 19, comme Senhaja, sont les mêmes que les *Beni Yazra* qui, à la page 60, sont donnés comme Arabes ou Senhaja. D'ailleurs, leur nom exact est *Beni Yazgha*, avec un *ghaïn* et non un *ra*.

On s'étonne enfin de trouver dans une liste de groupes ethniques deux tribus (*sic*) portant le nom de *Pachalik* ! Il s'agit simplement des territoires placés sous l'autorité directe des gouverneurs, ou pachas, de Safi et de Sefrou.

Georges S. COLIN.

***

Dr L. TRABUT. — *Flore du nord de l'Afrique. Répertoire des Noms indigènes des Plantes spontanées, cultivées et utilisées dans le Nord de l'Afrique* (in *Collection du centenaire de l'Algérie*). Alger, 1935, 355 pages.

Ce volumineux travail du Dr L. Trabut est publié après sa mort par MM. R. Maire et A. Basset. Il réunit, sous des rubriques donnant le nom scientifique des plantes en latin, les équivalents arabes et berbères usités depuis la Tripolitaine jusqu'au Maroc, ainsi qu'au Sahara et chez les Touareg ; ce qui représente un nombre considérable de mots. Deux répertoires : arabe-berbère et français, français et latin, facilitent grandement les recherches.

J'ignore les services qu'une telle compilation est susceptible de rendre aux botanistes. Mais il est pénible d'y relever de graves défauts qui lui enlèvent presque toute utilité pour les linguistes.

D'abord, pour aucun nom arabe (1), on ne trouve la moindre indication de la région où il est employé. La source même où ils ont été puisés est passée sous silence, ce qui empêche toute localisation même approximative.

D'après le titre, on s'attendrait à ne trouver dans cette Flore que les seuls noms *indigènes*. Or, en réalité, on y relève, pêle-mêle avec ceux-ci, des appellations

(1) Pour le berbère, un certain nombre de termes sont suivis du sigle T qui paraît indiquer mots touaregs.

livresques, le plus souvent défigurées. Où donc, dans l'Afrique du Nord, entend-on encore les noms suivants :

Page 13 : *abūtīl* « Abutilon Avicennae » ;
Page 38 : *baršiyaušān* (imprimé *Berchenoussane*) « Capillaire noire » ;
Page 84 : *ʿarṭanīṯā* « Cyclamen » ;
Page 87 : *hībūqisṭīdās* (imprimé *Hioufistidas*) « Cytinus hypocistis » ;
Page 88 : *qīṭis* « Cytisus » ;
Page 91 : *ǧazar* « Carotte » ;
Page 98 : *zezefūn* (arabe زازافون) « Elaeagnus » ;
Page 105 : *qanṭariyūn* « Erythraea Centaurium » ;
Page 119 : *dār šīšaʿān* « Genista aspalathoides » ;
Page 130 : *sult* « orge » ;
Page 147 : *istāḫūdus* « Lavandula stoechas » ;
Page 170 : *karasūn* « cresson » ;
Page 224 : *ālīzārī* « garance » ;
Page 263 : *sīlla* « scille ».

Quant aux noms réellement indigènes, ils sont trop souvent sujets à caution. Les noms berbères, recueillis en général par des berbérisants (Letourneux, Huyghes, de Foucauld, Laoust), semblent, en gros, assez corrects. Il est malheureusement loin d'en être de même pour les noms arabes. Beaucoup ont été rendus méconnaissables par la mauvaise audition des botanistes qui les ont notés et aussi par les erreurs d'impression. Il n'y aurait là que demi-mal si tous ces monstres n'avaient été en quelque sorte consacrés, homologués, par une translittération en caractères arabes où il n'apparaît pas que l'on ait fait le moindre effort pour indiquer leur forme réelle. Les noms les plus courants eux-mêmes sont ainsi écorchés d'une façon pénible :

Page 13 : Acacia arabica = صنت et سونت, pour سنط ;
Page 14 : Ac. Farnesiana = كحكان, pour قيقلان ;
Page 15 : Acer campestre = كيكوب, pour قيقب ;
Page 19 : Plantain = ماساس, pour مصّاص ;
Page 56 : Chanvre = كنب, pour قنّب ;
Page 84 : Cardon sauv. (fleurons) = حاق, pour حكّ ;
Page 87 : Cytinus = *Roub roubbah*, pour *Zoubb....* ;
Page 105 : Petite centaurée = قوسط الحية, pour قصّة ;
Page 112 : Ferula Assa-fœtida = حينطيط, pour حنتيت ;
Page 115 : Fenouil (fruit) = ناقّة, pour نافع ;
Page 154 : Styrax = محة, pour ميعة ;
Page 160 : Mandragore = لوفاع, pour لفاح ;
Page 163 : Luzerne = فصعة, pour فصّة ;
Page 164 : Mélisse = *Tzndjan*, pour *Trendjān* ;

Page 165 : Menthe poivrée = *Hana* حنة, pour *Na'na'* نعناع ;
Page 165 : Menthe poivrée = *Likana* ليكانة, pour *l-īqāma* الاقامة ;
Page 216 : Chêne zen = *Zehn* زهن, pour *Zān* زان ;
Page 228 : Saule pleureur = *Oum el Oualef* ام الحولف, pour *Oumm es-soualef* امّ السولف.
Page 261 : Mélange d'orge et de blé = مغلوث, pour مخلوط ;
Page 264 : Ortie = حاريق, pour حرّيق ;
Page 268 : Raisin sec = سبيب, pour زبيب.

Et l'on ne cite ici que les mots que n'importe quel arabisant de l'Afrique du Nord est à même de corriger. Pour le reste, on peut considérer qu'un bon quart est déformé au point de ne pouvoir être restitué. Que faire, entre autres, de *Krechfi Chedai*, nom prétendu arabe de l'*Astragalus baeticus* (p. 39) ?

Les expressions désignant des plantes sont rarement traduites et, quand elles le sont, c'est souvent d'une façon erronée. Un des noms du cresson, *qorret el-'ain* (p. 170), ne signifie pas « hôte de la fontaine », mais « fraîcheur, humidité, de l'œil ».

En somme, l'utilisation de la *Flore* de M. Trabut est pleine de danger pour les linguistes et je doute qu'elle soit d'un grand secours aux botanistes. On ne peut que regretter de voir tant de travail et tant d'argent dépensés pour un résultat scientifique à peu près nul.

Georges S. COLIN.

***

MUḤAMMAD AL-MAHDĪ AL-ḤAǦWĪ. — *Ḥayāt al-Wazzān al-Fāsī wa-ātāruh* [= « La vie et l'œuvre d'Al-Wazzān al-Fāsī »] ; Rabat, 1935-1354, 104 pages.

Aucune personnalité de Fès ne méritait mieux qu'Al-Ḥasan ibn Muḥammad al-Wazzān (alias : Léon l'Africain) l'honneur d'être présentée aux lettrés marocains.

Toute son œuvre, en effet, ainsi que les travaux géographiques ou autres que celle-ci a suscités, sont rédigés en italien, en latin ou en français, toutes langues qui sont encore peu accessibles aux érudits de langue arabe.

L'auteur du travail examiné ici serait donc à féliciter sans réserves si son livre ne nous paraissait entaché d'un vice grave : il a réussi à écrire cent quatre pages sur la vie et l'œuvre de Léon l'Africain sans faire la moindre allusion au travail de M. Louis Massignon (1).

Est-ce à dire que l'auteur a ignoré cette étude ? Tout prouve au contraire qu'il l'a connue et utilisée largement, avec plus ou moins de bonheur, en en reproduisant les imperfections (2) et même en les aggravant.

(1) *Le Maroc dans les premières années du XVI^e siècle ; tableau géographique d'après Léon l'Africain.* — Alger, 1906 ; 305 pages.

(2) La monographie de M. L. Massignon fut composée il y a trente ans, à une époque où le Maroc était encore mal connu et où beaucoup d'identifications topographiques étaient impossibles.

Des témoignages évidents de cette « utilisation » sont fournis par les deux cartes publiées par Muḥammad al-Ḥağwī à la fin de son travail : 1° Fès idrisite ; 2° Fès au IX^e^ siècle (de l'Hégire). Bien que l'auteur prétende qu'elles ont été tracées par lui (*taḫṭīṭ al-mu'allif*), ces cartes ne sont que le calque de celles que M. L. Massignon a établies et insérées dans son livre, à la page 221 : 1° Fâs des Idrisides ; 2° Fâs au XVI^e^ siècle (1). M. H. s'est borné à y ajouter une flèche précisant la direction Nord-Sud et à retranscrire en arabe les toponymes donnés en transcription française par M. L. Massignon. Cette opération a d'ailleurs amené l'auteur à commettre quelques erreurs. C'est ainsi qu'il faut lire باب الفصيل au lieu de باب الفاصل, et باب عجيسة au lieu de باب عاجسة.

Une autre preuve de l'usage maladroit que M. H. a fait du livre de M. L. Massignon est fournie par la liste des auteurs que Léon l'Africain est censé avoir cité *dans son livre* (*fī kitābih*). Cette liste a été purement et simplement copiée dans L. Massignon (pp. 36-40) ; mais l'auteur français différencie soigneusement les personnages cités dans la *Description de l'Afrique* de ceux dont le nom figure seulement dans le *Libellus de Viris*.

De ce fait, quarante-et-un noms sur soixante-deux sont à supprimer de la liste des prétendues sources de Léon l'Africain. Copiant servilement M. L. Massignon, M. H. en a reproduit les inexactitudes et y a ajouté de son cru. At-Tādilī n'est pas « auteur d'une vie d'Abū Ya'azzā » ; il est l'auteur du *Kitāb al-tašawwuf ilā riğāl at-taṣawwuf* où, parmi des centaines d'autres, on trouve la vie d'Abū Ya'azzā. Les traducteurs latins du moyen âge ont trop souvent traduit l'arabe *ḥakīm* par « philosophe » alors qu'il était employé avec la valeur de « grand médecin, docteur ». Aussi voit-on M. H., retraduisant en arabe la liste donnée par M. L. Massignon, faire d'Ibn Ğulğul un « historien philosophe » pour la simple raison que celui-ci est l'auteur d'une *Histoire des docteurs*.

Le nom du ministre juif de 'Abd al-Ḥaqq, le souverain wattaside, est devenu, en arabe, *Senṭūl*, alors qu'en réalité il doit s'écrire *Semṭōb*, c'est-à-dire l'équivalent hébreu de l'arabe *ism ṭayyib* « Bon Nom ». Plus grave encore est la déformation du nom du médecin et astronome Ibn Ḥalṣōn qui est devenu *Ibn Šalsōn*, à cause de la transcription germanique *Ibn Chalson* reproduite par M. L. Massignon.

Proprement personnelle à l'auteur est l'erreur qui lui a fait prendre le glossaire arabe, composé par Léon l'Africain et conservé à la bibliothèque de l'Escorial, pour un « dictionnaire médical » (*qāmūs ṭibbī*).

Ce glossaire a bien été écrit par Léon l'Africain pour un médecin juif de ses amis, alors qu'il se trouvait à Bologne ; mais un simple examen des mots qu'il renferme montre qu'il ne s'agit en aucune façon d'un glossaire médical ; et l'on ne comprend pas comment l'auteur a pu écrire (p. 6, l. 2) que Léon l'Africain « a servi la science médicale européenne » ! Il est également imprudent de dire que

(1) On conçoit d'ailleurs mal que de l'œuvre de Léon, qui décrit Fès au début du XVI^e^ siècle on puisse tirer une carte de la Fès idrisite !

Léon l'Africain a glosé les mots arabes de son glossaire *en latin et en hébreu* (1). S'il est vraisemblable que l'arabe est de la main de Léon l'Africain, les gloses européennes sont, de toute évidence, dues à une autre main. Léon n'aurait pas commis l'erreur grossière, surtout dans un texte dont il était l'auteur, de prendre le substantif *aṭ-ṭabîb* « le médecin » pour l'adjectif *aṭ-ṭayyib* « l'excellent » et de le gloser par *bonus* (2).

Par ailleurs, trop de toponymes marocains bien connus ont été défigurés par l'auteur :

Page 14, l. 15-16 : Au lieu de : مصد رعوان, lire : معدن عوام.

Page 59, l. 8 : Le wād Srū ne saurait être la limite orientale du Tadla. Le texte de Léon porte *le fleuve de Servi*, où le mot *Servi* représente le pluriel du latin *Servus* « esclave » ; il s'agit donc du *Wādī-l-ʻAbīd*, litt. « la rivière des esclaves ».

Page 60, l. 11 : Le *Guraigura* de Léon, « montagne d'où sort une rivière qui se jette dans le Beht », est à identifier avec l'actuel *Tīgrīgra*, et non avec le *Gīgū*.

Page 100, l. 12 : Au lieu de : *Banū Bāsil*, lire : *B. Basīl*, tribu déjà mentionnée par Al-Idrīsī.

Quant à la ville de *Garwān* ou *Karwān* (p. 101, bas), on cherche en vain à quoi elle peut correspondre chez Léon l'Africain.

L'ouvrage s'ouvre par une élogieuse préface due à la plume du célèbre historien de Meknès, Moulāy ʻAbd ar-Raḥmān Ibn Zaidān. Le lecteur européen y relève quelques affirmations qu'il aimerait voir étayer de références historiques précises. Parlant de la mosquée d'Al-Qarawīyīn, dont M. H. est l'un des anciens élèves, l'auteur de la préface dit ceci : « Un savant historien, en Russie, parlant selon la voix de l'équité, a déclaré que la plus ancienne université mondiale fut fondée en Afrique, à Fès (qui était précédemment la capitale du Maroc), et non pas en Europe comme on le pensait ; cela est vérifié par des témoignages historiques. C'était l'unique université vers laquelle les étudiants affluaient de toutes les contrées d'Europe et d'Angleterre pour prendre place parmi les étudiants tripolitains, égyptiens, andalous et autres, afin de recevoir l'enseignement supérieur en langue arabe. Et celà, alors que les habitants de Paris, d'Oxford, de Padoue (?) (en arabe بارد وا) et de Bologne ne connaissaient des universités que le nom. »

J'ignore où le « savant historien russe » a puisé ces précisions. On serait pourtant curieux de connaître le nom et le nombre de ces étudiants chrétiens qui, mêlés aux étudiants musulmans, à la faveur d'une tolérance peu commune au Maroc, venaient d'Europe pour suivre les cours des cheïkhs d'Al-Qarawīyīn. Et aussi, pour en finir une bonne fois avec cette querelle irritante et stérile de l'antériorité relative des universités musulmanes et des universités chrétiennes, il serait bon de fixer la date précise à laquelle la *mosquée* d'Al-Qarawīyīn a abrité un nombre suffisant de cours réguliers pour mériter le nom d'*université*. Il est certain que le premier

(1) L'auteur aurait même pu ajouter : en espagnol.

(2) Voir le fac-similé, publié par M. H., du dernier folio du pseudo dictionnaire médical, ligne 25.

collège marocain, comportant des cours organisés, avec professeurs et élèves pourvus de traitements fixes provenant du revenu des biens de main-morte constitués spécialement à cet effet, fut fondé en 1280 par le souverain mérinide Ya‘qūb ibn ‘Abd al-Ḥaqq : c'est la médersa dite *madrasat aṣ-Ṣaffārīn* ; la médersa de Fès Jdid date de 1320, celle d'Aṣ-Ṣahrīj de 1321 et celle des ‘Aṭṭārīn de 1323. Or, on sait que l'université de Bologne remonte à 1119, celle d'Oxford à 1229 et le collège de Sorbon à 1257. Décrivant Fès au début du XVIe siècle, Léon l'Africain ne connaît Al-Qarawīyīn qu'en tant que *temple* (= mosquée) ; il y signale seulement l'existence de chaires où des maîtres et des docteurs salariés instruisent le peuple de leur loi spirituelle et temporelle (cf. éd. Schefer, II, p. 69). Quant aux sciences et diverses disciplines, elles sont enseignées dans les collèges (= médersas) fondés par les Mérinides.

Il est vraisemblable qu'au cours des années de révoltes et de guerres civiles qui troublèrent la fin de la dynastie mérinide, les biens de main-morte constitués en faveur des médersas furent pillés et que les revenus subsistant furent accaparés par les souverains toujours à court d'argent ; plusieurs passages de Léon l'Africain ne permettent pas d'en douter. C'est alors sans doute, et alors seulement, que les professeurs qui enseignaient les sciences dans les médersas se replièrent sur Al-Qarawīyīn dont les revenus étaient plus abondants et moins menacés par les guerres civiles qui ravageaient les campagnes ; de centres d'enseignement, les médersas devinrent de simples hôtelleries pour étudiants, rôle qu'elles n'ont plus cessé de jouer jusqu'à nos jours. Par ailleurs, l'auteur du *Qirṭās*, qui décrit en grand détail la mosquée d'Al-Qarawīyīn et en énumère complaisamment les directeurs des prières et les prédicateurs, ne fait pas la moindre allusion à l'enseignement qui y aurait été donné.

Bien d'autres points seraient d'ailleurs à discuter. Léon a bien apporté une masse de renseignements précieux sur la géographie physique et humaine de l'Afrique du Nord ; il a permis d'en compléter et d'en corriger la cartographie. Mais peut-on dire (p. 2 et 42), sans exagération, que sa *Description de l'Afrique* « a exercé, sans doute possible, une grosse influence sur la Renaissance européenne » ?

De même, l'auteur affirme (p. 21) que, lorsque Léon l'Africain fut fait prisonnier, il avait avec lui un exemple mis au net de son ouvrage géographique. Il est peu vraisemblable, au contraire, qu'au milieu de ses déplacements successifs (missions administratives, ambassades, etc.) il ait trouvé le loisir de classer ses notes et de rédiger cet énorme travail qui, par son ordonnance et ses descriptions détaillées, se sépare nettement des ouvrages arabes du genre *kitāb al-masālik* comme du genre *riḥla*. A la fin de sa *Description*, Léon dit d'ailleurs, au contraire, qu'il s'était borné, au cours de ses pérégrinations, à prendre des notes sur tout ce qu'il voyait ou entendait de remarquable. C'est seulement à Rome, en 1526, qu'il put grouper ces notes éparses et rédiger son œuvre géographique. C'est sans doute aussi au fait qu'il écrivait à l'étranger, en terre non musulmane, qu'il a dû de pouvoir parler avec tant de liberté et de franchise des gens et des choses du Maroc.

S'il n'avait jamais quitté l'Afrique du Nord pour l'Europe, peut-être n'aurait-il jamais eu l'occasion d'écrire sa *Description* ; en tout cas, des considérations diverses l'auraient fatalement amené à en faire quelque chose de plus sèchement objectif et de moins vivant.

Quoi qu'il en soit, on ne peut enlever au travail de M. H. le mérite d'attirer l'attention des lettrés marocains sur l'un de leurs plus indiscutables titres de gloire ; et il est à souhaiter que la traduction intégrale de la partie consacrée au Maroc, dans la *Description de l'Afrique*, tente quelque jeune.

Un dernier détail : le nom arabe de Léon l'Africain est-il *Al-Wazzān* comme l'écrit M. H., ou bien *Ibn al-Wazzān* ?

Georges S. Colin.

***

ERRATUM

Une regrettable erreur de mise en pages a déformé l'article de M. G. S. Colin : *Une date dans l'histoire de la langue berbère*, paru dans le tome XVIII d'*Hespéris*, pp. 201-202. Il faut lire, au bas de la page 201 : *Traduction de la version arabe du texte berbère* ; cette traduction commence en réalité par le second fragment publié p. 202, depuis *O vous...* jusqu'à *et les réformes* ; immédiatement à la suite, aurait dû figurer le premier fragment : *Non pas pour établir un barrage...* jusqu'à *et de la religion*.

Table des Matières
du Tome XX

ARTICLES

***

COMPTES RENDUS

L'Editeur-Gérant : R. PINARDON.

Rochefort-sur-mer. — Imprimerie A. Thoyon-Thèze.

HESPÉRIS

TOME XXI

Année 1935. *Fascicules I-II.*

SOMMAIRE

L'ARABE ASALAMANQUE AU TEMPS DE LA RENAISSANCE (1)

Dans leur savante *Etude sur la vie et les travaux de Nicolas Clénard* (2), Victor Chauvin et Alphonse Roersch écrivaient, il y a une trentaine d'années : « Ce serait peut-être le chapitre le plus curieux d'une histoire — encore à faire, — de l'étude de l'arabe en Occident, que celui qui serait consacré aux destinées de cette langue en Espagne. » Et sans même prétendre l'esquisser, ils se bornaient à indiquer «les deux extrêmes» de la courbe : D'une part les lamentations d'Alvaro de Cordoue qui, au IXe siècle, déplore l'abandon des études latines et chrétiennes par une jeunesse férue de littérature arabe. D'autre part, en 1462, l'ignorance de l'arabe devenue si générale chez les musulmans péninsulaires que le mufti de Ségovie, Isa de Gebir, rédige en espagnol, à leur usage, une somme des principaux commandements de l'Islam. « Au temps de Clénard, ajoutent Chauvin et Roersch, il n'y avait pas de chaire d'arabe en Espagne. » Cette affirmation, presque vraie, ne l'est pas absolument. Une chaire existait, mais tombée en déshérence, manifestant de loin en loin une existence précaire, visiblement condamnée à disparaître tôt ou tard. C'est un curieux aspect de la vie universitaire à Salamanque, et qui mérite peut-être les quelques pages qu'on se propose de lui consacrer ici.

Chauvin et Roersch notent eux-mêmes (3) que Salamanque était, avec Rome, Paris, Bologne et Oxford, une des universités où le Concile de Vienne (1311) avait décidé l'établissement de chaires d'hébreu, de grec, d'arabe et

(1) **Communication faite en mars 1932, à la Réunion mensuelle de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines de Rabat.**
(2) **Bruxelles 1900. P. 121, n. 1.**
(3) ***Ibid.*, p. 131.**

de chaldéen. Cette décision fameuse était la consécration des efforts de Raymond Lulle qui, dès 1275, avait pris l'initiative de fonder à Miramar une sorte de séminaire de prédicateurs instruits dans la langue arabe et préparés à convertir les infidèles par la parole. On aimerait à savoir en détail comment le décret du Concile fut exécuté dans les cinq grands centres d'enseignement théologique. Il ne semble pas qu'un mouvement sérieux d'études arabes soit sorti de là. On n'en voit pas trace à l'Université de Paris, qui créa assez vite l'enseignement de l'hébreu et du chaldéen (1), et beaucoup plus tard seulement accueillit le grec, cédant alors à l'influence de l'humanisme italien plutôt qu'aux injonctions déjà lointainesdu Concile de Vienne. Salamanque résolut la question par la création d'une chaire unique, dite *cátedra de lenguas*, pour l'hébreu, le chaldéen et l'arabe. Or, il se trouve que les registres de délibérations de l'Université, malgré de sérieuses lacunes, permettent d'en reconstituer à peu près l'histoire pendant la première moitié du XVI[e] siècle (2).

C'était le temps où l'essor de l'humanisme chrétien lui conférait une nouvelle actualité. Aux environs de 1500, Lefèvre d'Etaples et ses disciples, attirés vers Lulle pour bien d'autres raisons, ressuscitent sa haine militante de l'Islam. L'unification religieuse du monde sous un christianisme rénové obsède les esprits. Charles de Bovelles séjourne à Tolède et constitue un trait d'union visible entre le mouvement lullien de France et celui d'Espagne, que patrone le cardinal Cisneros. Lorsque, de retour dans son pays, il apprend la prise d'Oran, il félicite avec enthousiasme le cardinal pour cette victoire annonciatrice des temps où l'humanité ne sera plus qu'un seul troupeau sous un seul pasteur (3). Cisneros vient de fonder l'Univer-

(1) DENIFLE-CHATELAIN, *Chartularium Universitatis parisiensis*, 1889-1897, t. II, N° 695, 777 et 786. Cette création date de 1319-1320.

(2) Cette histoire semble avoir échappé à E. Esperabé Arteaga, auteur d'une volumineuse *Historia interna y documentada de la Universidad de Salamanca*, 2 vol. in-4°. Salamanca, 1914-1917. Toute notre étude repose sur l'examen des *Libros de claustros* conservés aux archives de l'Université de Salamanque : N[os] 4 (15 févr. 1503-18 oct. 1507), 5 (19 oct. 1507-2 déc. 1511), 6 (31 janv. 1512-3 déc. 1512), 7 (16 janv. 1526-22 août 1526), 8 (31 août 1526-15 oct. 1527), 9 (18 oct. 1527-8 fév. 1530), 10 (10 fév. 1530-4 fév. 1531), 11 (16 avril 1531-28 juillet 1533), 12 (17 août 1538-13 nov. 1544), 13 (14 nov. 1544-9 nov. 1545), 14 (10 nov. 1545-10 nov. 1546). Les registre suivants correspondent aux années scolaires, du 10 novembre au 10 novembre : 15 (1546-47), 16 (1547-48), 17 (1548-49), 18 (1549-50), 19 (1550-51), 20 (1551-52), 21 (1552-53), 22 (1553-54), 23 (1554-55). Un claustro du 25 août 1530, relatif aux registres de délibérations, montre que dès cette date les registres de 1480 à 1503 avaient disparu, de même que ceux de 1511 à 1519. Cette dernière lacune s'est aggravée depuis par la perte des deux registres, allant de 1519 à 1522 et de 1522 à 1524. Enfin, une autre lacune s'étend des années 1533 à 1538. Elle n'est que très partiellement comblée par un registre supplémentaire de *Provisiones de cátedras* allant du 19 oct. 1532 au 16 juin 1535. — Les indications chronologiques données dans le texte de notre étude nous dispenseront de renvoyer plus précisément aux registres énumérés dans cette note.

(3) Cf. notre étude *Sur Florian Docampo* (*Bulletin Hispanique* 1923, t. XXV, p. 36).

sité d'Alcala, qu'il conçoit avant tout comme un foyer de culture ecclésiastique. Il est à remarquer que les Statuts d'Alcala prévoient l'enseignement des langues visées par le décret du Concile de Vienne, mais seulement à condition qu'il y ait, à l'Université, des religieux ou d'autres personnes désirant les apprendre « pour pouvoir mieux semer la parole de Dieu », *ut melius verbum Dei disseminare possint.* Et l'article 58 stipule que les traitements de ces chaires doivent tomber si elles n'ont pas d'auditeurs. On ne fait exception que pour le grec, jugé digne, lui, d'une chaire permanente (1). En fait, l'enseignement de l'hébreu fait son apparition à Alcala un peu avant le grec. De l'arabe, il ne sera pas question.

Où en est, à la même époque, la *cátedra de lenguas* de Salamanque ? Marineo Siculo le laisse entendre lorsque, dans son *De Hispaniae laudibus* (2) il s'exprime ainsi : « L'Université de Salamanque possède aussi des enseignements de grec et d'hébreu. Quant au chaldéen et à l'arabe, et aux autres langues barbares elle les a négligées complètement comme n'étant pas nécessaires. » La « chaire de langues » se trouve occupée, au début du XVIe siècle, par un certain Fray Alonso de Peñafiel. On ne peut pas dire s'il avait la triple compétence requise par les statuts pour l'occuper. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il l'abandonne en 1508 pour la chaire de Bible. Le 5 janvier 1508, on déclare vacante « la chaire d'hébreu, chaldéen et arabe » et dans les semaines qui suivent se présentent sept candidats tous également obscurs. C'est le 16 mai seulement que le conseil s'occupe de pourvoir la chaire. Après de longs débats sur la science — ou plutôt l'ignorance — des concurrents, on l'attribue à un certain licencié Juan Rodríguez. Mais des contestations s'élèvent. Le 26 mai on voit un certain Diego López de Vera poser sa candidature à la *cathedra del aravigo.* Celui-ci avait, sans doute, la prétention de savoir l'arabe. De la situation très confuse que traduisent les procès-verbaux, une clarté se dégage. L'attribution de la chaire donna lieu à un procès entre Juan Rodríguez et un moine, Fr. Diego de Populeto, et ce dernier eut, finalement, gain de cause puisque le 12 juillet 1510 il abandonne, à son tour, pour la chaire de Bible sa « chaire d'hébreu » ce qui laisse supposer qu'il n'enseignait pas l'arabe.

Ici, entre en scène un hébraïsant notoire, qui quelques années après

(1) A. DE LA TORRE Y DEL CERRO, *La Universidad de Alcalá... hasta* 1519 (*Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, 1909, t. II, p. 51).

(2) Incunable imprimé à Burgos vers 1497. On y trouve (fos XXvo-XXIVro) une notice très détaillée sur l'Université de Salamanque où Marineo enseignait alors.

fondera l'enseignement de l'hébreu à Alcala. On parle d'abord, en termes vagues, des offres de service d'un juif converti, — *cristiano nuevo*. Puis une commission est chargée de négocier avec lui un contrat essentiellement temporaire, car on veut que la chaire soit disponible s'il se présente un professeur qui sache non seulement l'hébreu mais le chaldéen et l'arabe. Les pourparlers durent jusqu'en février 1511. Le *cristiano nuevo* sort alors de son anonymat. Les procès-verbaux l'appellent tantôt Alonso de Arcos, tantôt Alonso de León. Bientôt, il apparaît mentionné constamment sous le nom qu'il devait illustrer par sa collaboration à la Bible Polyglotte d'Alcalá et par la publication de sa grammaire hébraïque : Alonso de Zamora. Nommé d'abord « jusqu'à la Sainte Marie de Septembre » aux appointements de 6.000 maravédis, il se révèle assez compétent pour qu'à l'automne (2 octobre 1511) on décide de lui confier, non pas la chaire magistrale, mais un cours d'hébreu plus durable : on le nomme pour deux ans, au traitement de 10.000 maravédis.

Là-dessus, la question de la chaire de langues sémitiques change brusquement de face, par l'arrivée à Salamanque d'un candidat exceptionnellement qualifié, sinon par sa connaissance pratique des langues orientales, du moins par l'étendue de sa culture linguistique. Le 18 novembre 1511, le recteur Luis de Medrano rappelle au conseil que « la chaire que la constitution intitule de langues, latin, hébreu et chaldéen, etc., était vacante faute de trouver une personne capable de l'occuper, et que l'Université et les étudiants n'en tirent aucun profit ». Or il appris la venue, à Salamanque d'une « personne singulièrement qualifiée pour cela » et l'occasion lui semble bonne de pourvoir la chaire. A sa requête, une commission est nommée pour apprécier les capacités du nouveau venu : elle comprend, avec des théologiens tels que Valdevielso, Frias et Peñafiel (l'ancien titulaire de la chaire), les deux maîtres qui représentent la philologie classique à l'Université, l'helléniste portugais Ayres Barbosa et le grand latiniste Antonio de Lebrixa, gloire authentique de l'humanisme espagnol à l'époque des rois catholiques et de Cisneros.

Le 27 novembre, le recteur réunit les députés pour entendre les commissaires qui ont été chargés de donner « leur avis sur le Commandeur qui brigue la chaire de langues ». Ce Commandeur, que Salamanque reverra plus

tard, et qui y fera une glorieuse carrière dans les chaires de grec et de rhétorique, était un homme d'une quarantaine d'années, déjà bien connu parmi les lettrés. Il s'appelait Hernán Núñez de Toledo. C'était le fils d'un trésorier des rois catholiques, et il tenait par sa mère à la grande famille des Guzmán. Il avait séjourné en Italie, particulièrement à Bologne, où il avait été l'élève de Béroalde et de Jovien. Il avait rapporté de ses voyages une assez riche bibliothèque gréco-latine. Puis appelé à Grenade par le comte de Tendilla, il s'était trouvé, à l'Alhambra, au cœur même de l'Andalousie musulmane nouvellement reconquise. C'est alors qu'il avait dû apprendre l'arabe et il avait dû l'apprendre en humaniste, comme une langue sœur de l'hébreu qu'il savait déjà. Son premier livre avait été un savant et diffus commentaire des *Trescientas* de Juan de Mena, monument de la poésie érudite du moyen-âge finissant. Il avait également traduit en espagnol l'*Histoire de Bohème* de l'humaniste Aeneas Sylvius Piccolomini, qui fut pape sous le nom de Pie II. Enfin, chevalier de l'ordre de Santiago, il se laissait appeler le Commandeur : il émanait de lui une autorité et une distinction hautaine qui justifiaient, en quelque manière, cette promotion (1).

Le personnage n'était donc pas un inconnu pour Barbosa et pour Lebrixa. Ceux-ci se portent garants de sa valeur parce que sa formation classique leur inspire confiance. « Le sieur Maître Antonio de Lebrixa déclare n'entendre pas grand chose aux langues hébraïque, chaldéenne et arabe. Mais comme il lui semble que le Commandeur sait le latin, le grec, l'arabe, l'hébreu et le chaldéen, et que sur les règles de ces langues il est personne docte et les enseignera bien, il déclare, suivant Dieu et sa conscience, qu'on doit lui attribuer la chaire parce qu'il semble docte là-dessus. »

Barbosa est un peu moins catégorique : « Il dit que sur la question il n'a pas d'avis, parce qu'il ne sait ni l'arabe, ni le chaldéen, ni l'hébreu. Et il lui semble qu'il n'y a personne à l'Université qui sache ces trois langues et puisse juger s'il convient ou non d'attribuer cette chaire au Commandeur. Toutefois, ce qu'il peut démêler par conjecture, c'est que, quant à l'exercice et à la pratique des langues hébraïque et chaldéenne, quant à posséder un riche vocabulaire et la facilité de s'en servir pour parler et soutenir une conversation, Alonso de Zamora l'emporte de beaucoup. Mais quant à la grammaire des langues, quant à sentir leurs finesses et à rendre compte des par-

(1) Sur Hernán Núñez, cf. Paul GROUSSAC, *Le Commentateur du Laberinto* (*Revue Hispanique*, 1904, t. XI, p. 164 sq.).

ties du discours pour montrer les correspondances de l'arabe et de l'hébreu avec le latin, là-dessus le Commandeur lui semble l'emporter de loin, parce que, sachant très bien le latin et convenablement le grec, il pourrait établir une comparaison entre les langues ». Sa conclusion est qu'on le charge d'un cours temporaire pour pouvoir le juger sur les résultats. C'est aussi la conclusion de Fray Alonso de Peñafiel, qui ne connaît le Commandeur que par les rapports favorables de Barbosa et de Lebrixa. Quant à Fr. Alonso de Valdevielso, il insiste sur la supériorité pratique d'Alonso de Zamora en hébreu et en chaldéen : « Il se peut que le Commandeur sache les langues que l'on dit qu'il sait, mais il n'en parle aucune. » Pour comparer les talents des deux candidats, il propose qu'ils se livrent devant le conseil à une sorte de tournoi oral.

Tous ces avis sont curieux. Un des plus intéressants est celui qu'émet, lors du vote général, un médecin qui est en même temps un astrologue, le docteur Salaya. Il est favorable au Commandeur en tant qu'arabisant : « Maître Salaya dit que dans cette Université il y a grand besoin d'arabe surtout pour les médecins, et puisqu'on dit que celui-ci est docte en les langues requises pour la chaire, on doit la lui donner, ne serait-ce que pour l'arabe. Du moins qu'il fasse un cours d'arabe, et qu'on laisse à l'autre son salaire pour le temps prévu ».

L'incertitude qui se manifeste sur le point de savoir si l'on doit attribuer la chaire magistrale ou se contenter de cours temporaires ne tient pas seulement à la difficulté d'apprécier la compétence du Commandeur. La procédure pour l'attribution des chaires magistrales consistait à faire voter les auditeurs du cours en question. Dans le cas particulier, ce n'était pas praticable, puisqu'on ne pouvait faire voter que les auditeurs du cours d'*hébreu* d'Alonso de Zamora. Par contre, la désignation des chargés de cours temporaires appartenait au Conseil de l'Université. Il semblait donc naturel, comme le proposait le vice-écolâtre, de créer d'abord un cours, à l'essai, pour le Commandeur. Et, après un certain nombre de mois d'épreuve, de déclarer la chaire magistrale vacante pour la pourvoir *ad vota audientium*.

La majorité était opposée à la déclaration de vacance immédiate. Cependant le même jour où avait eu lieu ce long débat, le recteur avait réuni l'assemblée restreinte des conseillers et ils avaient décidé, en principe, de déclarer la chaire vacante avec délai de trente jours pour faire acte de can-

didature. Mais on laissait au recteur le choix du moment opportun pour rendre public cet édit de vacance.

Malheureusement, après le 5 décembre 1511, il y a de sérieuses lacunes dans les registres de délibérations. Un volume qui va du 31 janvier au 3 décembre 1512 est tout ce qui subsiste des quatorze années suivantes. Et ce registre, très incomplet, semble-t-il, ne renferme qu'une déclaration de candidature « à la chaire d'hébreu et de chaldéen ». C'est celle de Maître Gerónimo de San Heliz, à la date du 21 octobre 1512.

On ne peut faire que des conjectures sur ce qui se passa alors. Peut-être ne se passa-t-il rien. Mais si l'on en vint à pourvoir la chaire « en propiedad », *ad vota audientium,* il est très possible que les voix se soient portées en majorité sur Zamora, déjà très aimé, et que le Conseil ait dû annuler l'élection parce que le professeur élu, ne sachant pas l'arabe, ne remplissait pas les conditions des statuts. Si le Commandeur arrivait précédé de la réputation de juge sévère qu'il eut plus tard parmi les étudiants, il n'y avait pas de raison pour qu'il trouvât grâce devant ceux-ci à l'époque même où ils infligeaient un échec mémorable au grand Lebrixa, dans une élection pour la chaire principale de latin. Salamanque payait l'absurdité de son système électif en perdant quelques-uns de ses maîtres les plus illustres. Alcala les accueillait à bras ouverts. Quelques années plus tard, en 1519, le Commandeur Hernán Núñez devait retrouver, à Alcala, Nebrija et Zamora lui-même. Mais c'est comme helléniste qu'il entra dans la carrière professorale : il devint le Commandeur grec, *el Comendador griego.*

Faut-il déplorer qu'il ait abandonné les langues orientales ? Pour qui connaît les tendances encyclopédiques de ce philologue minutieux, il est clair que la chaire de langues, sous son impulsion, serait devenue autre chose qu'un institut de missionnaires pour les pays musulmans. Après avoir collaboré à la partie hellénique de la Bible Polyglotte d'Alcala, il devait rester étranger au mouvement de l'humanisme chrétien. On le voit mal se confinant dans l'étude du Coran pour des fins apologétiques. On l'imagine plutôt, lui qui devait annoter Sénèque, Pomponius Mela et Pline le Naturaliste, étendant le champ de ses études arabes du côté des philosophes et des médecins. Salamanque, avec sa chaire de langues, faillit peut-être l'orienter dans ce sens. Peut-être même y donna-t-il, en 1512, un enseignement de grec et de langues sémitiques. Une lettre latine de l'humaniste

Marineo Siculo (1) fait allusion, visiblement, à ce tournant de son existence. Mais elle n'est pas datée et parmi ses effusions rhétoriques on ne peut démêler avec certitude si le Commandeur a réellement professé alors les langues les plus variées ou si l'humaniste sicilien couvre de fleurs son ami Hernán Núñez pour des succès qui étaient encore en espérance. Ces succès, en tous cas, n'allèrent pas jusqu'à la conquête de la *cátedra de lenguas*. Nous verrons que le Commandeur, vingt ans plus tard, avait profondément oublié ses velléités d'orientalisme. Mais, en 1520 encore, Zúñiga, revendiquant contre Erasme les titres de la Science espagnole n'oublie pas de porter à l'actif du Commandeur sa connaissance de l'arabe, connaissance assez profonde « pour qu'il soit à même de l'enseigner tout comme le grec et le latin » (2).

L'humanisme chrétien, entre 1515 et 1530, mène le combat contre les « hommes obscurs » pour le retour à l'antiquité chrétienne et à la Bible. C'est le temps où l'hellénisme prend son essor en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Angleterre. L'hébreu lie son sort à celui du grec : ce sont les deux langues sacrées. La mode est aux collèges trilingues : Louvain a le sien depuis 1517. Alcala aura le sien en 1528. C'est dans cet esprit qu'est conçue la première ébauche de ce qui sera le Collège de France. La gloire d'Erasme est à son apogée. L'arabe, dans cet âge d'or des langues savantes, joue un rôle bien effacé. Il aurait pu s'implanter à Paris lorsque l'on confia, en 1518, un cours d'hébreu à Agostino Giustiniani, qui était en même temps arabisant, et qui avait publié, à Gênes, en 1516, son psautier polyglotte, en hébreu, grec, arabe et chaldéen. Ce ne fut pas le cas. Rabelais, dans la fameuse lettre de Gargantua à Pantagruel, place à côté de la langue hébraïque « pour les saintes lettres », « la chaldaïque et arabique pareillement ». Mais ce ne devait pas être chose si simple d'apprendre l'arabe en France ou dans les pays voisins. Nicolas Clénard en fit l'expérience. Etant à Paris, en 1530, il cherche en vain à résoudre ce problème. Il questionne les Por-

(1) *Epistolarum Libri XVII*, Valladolid, 1514. La lettre à Hernán Núñez (Ferdinando Nonio viro litteratissimo et sancti Jacobi ordinis equiti) se trouve au Livre XV. Elle n'est pas datée mais semble écrite de Burgos, où Marineo devait être avec la cour, à la fin de 1511 et au début de 1512. A la fin, il exprime le vœu de devenir, lui vieillard, l'élève d'Hernán Núñez et d'assister, parfois, à ses leçons de chaldéen et d'hébreu (Babylonicis et Palestinis lectionibus). Au commencement de la même lettre, il dit la joie qu'il aurait eue à entendre le commandeur parler chaldéen, hébreu, grec ou latin (vel Assyrio, vel Solymo, vel Actico vel nostro latio sermone quam doctissime facundissimeque loquentem) et à voir Salamanque récompenser ses mérites : « quae te virum moribus et vita praestansissimum, linguarum fidelissimum interpretem et unicum doctrinarum omnium professorem nacta, Romae nunc Antonium Flaminium... non invidet. »

(2) Jac. STUNICAE *Annotationes contra Erasmum*. Alcala, 1520, fol. F III vº sq.

tugais qu'il y rencontre au sujet des ressources que la péninsule pourrait offrir à cet égard, et c'est alors que Frey Roque d'Almeida lui signale la chaire de langues de Salamanque. Les Espagnols avaient-ils donc trouvé le moyen de rendre effectif l'enseignement des trois langues sémitiques ? Pas encore. Mais ils essayaient.

Au commencement de 1530, la *cátedra de lenguas* était toujours sans titulaire. Un cours d'hébreu était professé depuis 1518 — et peut-être même avant (1), par un certain licencié Filelfo ou Fidelfo. En 1526, on avait augmenté son traitement en lui imposant deux heures de cours par jour au lieu d'une, et on lui avait confirmé sa charge pour neuf ans, en réservant toujours le cas où la chaire pourrait être pourvue d'un professeur enseignant les trois langues.

Or, le 23 février 1530, on voit Fidelfo renoncer spontanément à sa « letura de ebrayco » et demander qu'on proclame la vacance de la chaire *de propiedad* afin qu'il pose sa candidature. Satisfaction lui est donnée. En même temps que lui, un autre candidat se présente, le licencié Honcala. Mais tous deux sont des hébraïsants qui ignorent l'arabe. L'assemblée plénière du 6 mars constate qu'il n'y a pas de candidat remplissant les conditions des statuts. Le Commandeur Grec, qui se souvient de son échec de 1511, est très catégorique sur ce point. Il opine pour le renouvellement des cours temporaires d'hébreu et suggère de faire appel pour cela à Maître Pablo Coronel, un des juifs convertis qui avaient collaboré à la Bible Polyglotte d'Alcala. On décide, en effet, après des discussions répétées, de partager l'enseignement de l'hébreu et du chaldéen entre Honcala et Coronel, si celui-ci veut bien venir à Salamanque. Mais on n'oublie pas l'arabe, et l'on désigne deux membres du conseil pour chercher quelqu'un qui l'enseigne moyennant un traitement de 25 ou 30.000 maravédis. Les médecins ont-ils été pour quelque chose dans cette initiative ? C'est possible. Il est à noter que le mois suivant l'université crée deux nouvelles chaires médicales dont une consacrée à Avicenne.

Le moment semble propice à l'enseignement des langues. En 1531, les auditeurs de la chaire d'hébreu ne se contentent plus des leçons de Coronel et de Honcala : ils demandent et obtiennent la création d'une conférence pratique supplémentaire, qui est confiée au licencié Filelfo. On s'oc-

(1) D'après les registres de comptes de l'Université de Salamanque, dont la série conservée part de l'année 1518-1519.

cupe de faire copier à Alcala un manuscrit chaldéen de la Bible, de se procurer un texte hébraïque de l'Evangile de saint Mathieu qui est signalé en Portugal. L'Université fait d'importantes commandes de livres au libraire Juan Agustin del Burgo : c'est alors que la bibliothèque acquiert son premier fonds important de littérature grecque. Elle s'enrichit aussi, pour l'hébreu, de quelques livres, bibles, dictionnaires et gloses.

L'arabe, faute d'un maître, ne profite pas de cet élan. Quand Nicolas Clénard vient à Salamanque, en compagnie de Ferdinand Colomb, à la fin de 1531, il s'enquiert du professeur d'arabe qui devrait exister, au dire de Fr. Roque d'Almeida, et il est profondément déçu de ne trouver personne.

L'humaniste belge était parvenu, dans ses recherches solitaires, au point qu'il ne pouvait plus dépasser sans le secours d'un maître. Dans sa *Lettre à tous les chrétiens*, il a raconté avec une belle simplicité l'effort héroïque qu'il fit, à Louvain, pour apprendre l'arabe tout seul. Son seul instrument de travail avait été le Psautier polyglotte de Giustiniani. Suivant une méthode de déchiffrement qui rappelle de très près celle d'un Champollion s'attaquant aux hiéroglyphes, il était arrivé à composer pour son usage personnel ce que Chauvin et Roersch appellent fort bien « un lexique muet ». Mais les voyelles lui résistaient : il ne pouvait les inventer en partant de l'hébreu. Il avait besoin, avant tout, d'en apprendre la notation et d'entendre prononcer les mots dont il avait découvert le sens et la structure C'était là ce qu'il attendait de Salamanque.

Or, un jeune espagnol, voyant sa déconvenue, lui parle du Commandeur grec comme l'homme le plus capable de le comprendre, à la fois par sa profonde culture d'humaniste, et par l'incursion qu'il a faite autrefois dans le domaine des langues orientales. Dès la première visite, Clénard, cordialement reçu, demande à son hôte s'il n'a pas de livres arabes. Le vieil humaniste s'exclame, avec l'ironie bourrue qui avait contribué à le rendre légendaire : « Pourquoi vous intéressez-vous à cette langue barbare ? » Pourtant, impuissant à le dissuader d'une étude ingrate à laquelle il a depuis longtemps renoncé lui-même, il offre de chercher, pour le lendemain, quelques manuscrits arabes qui doivent dormir dans le recoin le plus inaccessible de sa bibliothèque. La joie, cette nuit-là, empêche Clénard de dormir. Le jour suivant, il se trouve en présence d'un beau manuscrit des quatre Evangiles

avec voyelles. Le Commandeur lui trace l'alphabet, l'éclaire au sujet d'une lettre qui le laissait perplexe, lui apprend à en distinguer plusieurs autres qu'il confond. Quand Nicolas Clénard, à Fez, écrira sa *Lettre à tous les chrétiens*, ce souvenir fera déborder sa reconnaissance pour l'homme qui fut, à Salamanque, son premier professeur d'arabe.

Après avoir étudié les voyelles dans sa chambre de la Posada de la Cruz, l'homme de Louvain retourne voir le Commandeur. Celui-ci l'accueille en riant : « Mahomet favorise vos travaux. J'ai trouvé un petit livre de rudiment, dont vous ne pouvez vous passer. » Et le vieil homme se met à lire et à expliquer la *Djaroumia* avec une aisance que Clénard admire. Mais le disciple se rend bientôt compte que ce livre, par lequel on prétend l'introduire à l'étude d'une autre grammaire plus savante, lui sera d'un médiocre secours. Il se prête pendant quelques jours, par courtoisie, aux leçons de son maître bénévole, mais il travaille dans sa chambre de voyageur sur le manuscrit des Evangiles, et profite des entrevues avec le Commandeur pour lever ses doutes relatifs à la prononciation, pour confirmer la découverte qu'il vient de faire des flexions nominales. Comment obtenir qu'on lui confie la vraie grammaire sans froisser le Commandeur dans son faible pour la *Djaroumia*, avec laquelle il a jadis fait ses débuts et qui sert de rudiment dans le Mahgreb comme à Grenade ? D'autant plus que le volume qu'il a entrevu est enrichi d'annotations latines... Finalement, son désir triomphe de sa retenue. En possession de son Zamakhchari, ou, comme il dit, de son Albucasim, il entreprend, d'après ce grammairien, de démêler dans les versets des Evangiles les règles de la grammaire arabe. « C'était tout à fait, dit-il, comme si un latiniste, connaissant l'alphabet grec, essayait d'apprendre la grammaire grecque avec un Démosthène et le livre IV de Théodore Gaza. » Car Albucasim ne traite pas des déclinaisons ni des conjugaisons, mais seulement de la syntaxe. D'autre part, aux annotations latines des premières pages succédaient, dans les marges du livre, des annotations espagnoles. Clénard, qui ne sait pas l'espagnol, doit se les faire expliquer par des amis flamands installés à Salamanque. Ainsi il apprend deux langues à la fois.

Il arrive à lire si couramment l'arabe qu'il songe à offrir ses services à l'Université pour le professer. Mais on l'utilise comme helléniste : c'est le grec qu'il enseigne, d'abord dans un cours libre, puis dans un cours officiel. Et, à peine est-il installé dans ses nouvelles fonctions, il les abandonne,

appelé en Portugal comme précepteur du cardinal Infant D. Henrique (Novembre 1533).

Ainsi, pendant deux ans, les études arabes de Clénard s'étaient poursuivies à Salamanque, aidées par les souvenirs et la bibliothèque du Commandeur, sans que l'Université en tirât un profit durable. Les registres du conseil font défaut pour la période de 1533 à 1538. Mais nous savons par les *Epistolae* de Clénard que la question de la *cátedra de lenguas* fut agitée de nouveau en 1537. Ses amis de Salamanque n'étaient pas résignés à son départ : ils espérèrent, sans doute, qu'une chaire *de propiedad* serait un appât suffisant pour le faire revenir. Ils le flattèrent en lui disant qu'il était le seul homme en Europe à pouvoir donner ce triple enseignement d'hébreu, de chaldéen et d'arabe (1). Mais, à la démarche officielle de l'archiduc Léopold d'Autriche, alors recteur, il répondit négativement. C'était à Louvain qu'il avait rêvé d'enseigner les langues orientales et de fonder une imprimerie de textes arabes. Salamanque ne devait plus le revoir.

On ne peut pas suivre ici Clénard dans ses pérégrinations à travers l'Espagne, à la recherche de manuscrits et de professeurs de conversation ; encore moins étudier son séjour au Maroc. Mais certaines difficultés auxquelles il se heurta aident peut-être à comprendre pourquoi l'enseignement de l'arabe ne réussissait pas à s'établir en Espagne. Le seul maître de qui il put recevoir des leçons pratiques, non seulement de langue, mais de civilisation musulmane, fut un captif marocain lettré que le marquis de Mondéjar acheta à prix d'or afin de retenir auprès de lui l'humaniste, et d'obtenir de lui des leçons de grec pour son fils et pour lui-même. La population morisque d'Andalousie n'aurait-elle pas pu lui fournir un maître suffisant ? Clénard crut un moment pouvoir recourir à un morisque qui avait jadis été mis à contribution par le Commandeur. Cet homme s'était fixé à Triana, où il était potier et quelque peu médecin. Il fut impossible d'obtenir que, sans quitter son tour, il répondît aux questions que lui poserait le savant belge. Il avait renoncé à la langue arabe en même temps qu'à l'Islam ; s'il la parlait de nouveau, il craignait que la sincérité de sa

(1) *Epistolarum Libri II.* Anvers, 1566, p. 90. Lettre à Joach. Polites, Evora 8 juillet 1537 : « Ante Pentecosten patruus Caesaris Leopoldus ab Austria, qui nunc Rectorem agit Salmanticae, missis literis honestissimis ad cathedram linguarum me vocavit. Et item alii illic viri mihi conjunctissimi, modis omnibus conati sunt me in eam academiam revocare : nihil non pollicentes *homini quem unum in Europa scirent illi professioni parem.* Id arbitrantur *quod hactenus nemo extiterit qui linguam Arabicam sic teneret, ut eam docere posset.* Siquidem non desunt medici, qui Avicennam et alios Arabes lectitent : verum de Grammatica nihil norunt, non magis quam nautae Zelandici, aut nostri aurigae Campinienses. »

conversion ne devînt suspecte. C'était matière d'Inquisition. Les manuscrits arabes se cachaient pour la même raison : ils devaient obligatoirement être remis aux inquisiteurs. Clénard pense qu'il serait plus utile de les lui donner que de les jeter au feu. Mais il doit, pour avancer cette idée hardie, se couvrir de puissantes protections. Il sait que son entreprise est mal vue dans les milieux monastiques : l'étude de l'arabe ne peut avoir leur approbation. Que sera-ce lorsqu'ils comprendront qu'il s'agit d'étudier le Coran ? Pourtant un grand dominicain de Salamanque, Vitoria, l'encourage à écrire contre la superstition mahométane, dont une bonne part de l'Espagne est infestée (1). Siliceo lui aussi, se montre favorable au projet de former des missionnaires contre l'Islam, à condition que le séminaire soit à Grenade et que son apostolat s'adresse d'abord à l'Espagne morisque. Or, Clénard, après avoir abordé l'arabe par pure curiosité scientifique, rêve de convertir d'authentiques musulmans, non les morisques de Grenade « qui font semblant d'être chrétiens par peur de l'Inquisition (2) ». Pour beaucoup d'Espagnols cette façon de concevoir la croisade contre l'Islam est difficilement acceptable. La croisade est pour eux question intérieure, et presque intime. Elle est affaire de police. Ils ne voient pas l'utilité de la préparer par des études de linguistique et de théologie comparée. Quant aux morisques, ils se savent chrétiens en droit. Moins ils le sont en fait et moins ils se soucient d'aller enseigner l'arabe à Salamanque.

Pourtant, en 1542, au moment où Clénard va mourir à Grenade, Salamanque possède, nous ne savons pas depuis quand, un cours d'arabe. Après son refus d'occuper la chaire de langues, un cours d'hébreu avait été confié à un certain Diego Sánchez de la Fuente, qui avait eu pour successeur le licencié Alonso Gutiérrez. Et celui-ci étant parti, on avait désigné, pour le remplacer, le 13 février 1542, un religieux de l'ordre de la Merci nommé Fray Pedro de Salazar. Le cours d'hébreu lui avait été attribué pour une durée indéterminée et sans faire aucune mention de l'arabe. Or, le 13 mai 1542, nous trouvons dans les registres de l'Université la première et la dernière mention d'un enseignement d'arabe effectif à Salamanque : on décide de donner 8 ducats de salaire « à celui qui présentement enseigne l'arabe pour qu'il enseigne l'arabe d'ici au jour de Notre-Dame de Septembre » :

(1) Sur tout ceci, voir la très importante lettre de Clénard à Latomus (Grenade, 12 juillet 1539).
(2) *Epistolarum Libri II, ed. cit.* p. 43.

yten mandaron que se den ocho ducados de salario al que aora lee aravigo porque lea el aravigo de aqui al dia de Nra Sra de Setiembre.

Comment s'appelait-il ? Depuis quand faisait-il ce cours d'arabe ? Les registres de *Claustros* n'en disent rien. On pourrait être tenté de supposer que cet enseignement était assumé, avec celui d'hébreu, par Fr. Pedro de Salazar, car on verra bientôt celui-ci prétendre à une certaine compétence en matière d'arabe. Mais on s'expliquerait mal qu'il fût désigné ici de manière si vague, sans aucune allusion à son cours d'hébreu. Et surtout Fr. Pedro n'aurait pas manqué de faire valoir ce titre quand il brigua, en 1543, la chaire des trois langues. L'unique professeur d'arabe qui ait professé à Salamanque au temps de la Renaissance, reste donc complètement mystérieux bien que son existence soit certaine. Peut-être ne fit-il que passer par l'Université. En 1543, il n'est pas question de lui lorsque se pose à nouveau la question de la *catedra de lenguas.*

Fray Pedro de Salazar s'était vu confirmer le 2 septembre 1542 son cours d'hébreu. Mais il ambitionnait la chaire *de propiedad.* Le dimanche 6 mai 1543 il se présente, sur une convocation rectorale, pour qu'on mette son savoir à l'épreuve. Il est muni de livres hébreux, arabes et autres. Mais c'est bel et bien d'un examen d'arabe qu'il s'agit. On le met en loge pour la journée avec une version et un thème à faire. La version n'est pas fifficile ; elle consiste à traduire en latin un passage du Quatrième évangile, donné dans le texte arabe. Le thème est une lettre à traduire d'espagnol en arabe. Les compositions terminées, on désigne un émissaire pour les porter à Grenade où elles seront examinées par des personnes compétentes.

Mais, le lendemain, ces dispositions prises par le recteur et les conseillers sont critiquées sévèrement au *claustro de diputados.* Le Dr. Puebla, de la Faculté de Droit, affirme que la chaire magistrale, vacante depuis trente-cinq ans, ne peut être donnée qu'à un maître de compétence éprouvée : ce qui laisse entendre que tel n'est pas le cas de Fr. Pedro. On vote. Le recteur D. Gabriel de Velasco est mis en minorité. Il lève la séance et s'en va. Mais on délibère sans lui : l'assemblée donne mission à deux juristes, Puebla et Alvaro de Grado, pour régler cette question de la *cátedra de lenguas,* tant à Salamanque qu'à la Cour, à Rome ou à Grenade. Et le 11 mai les députés, le recteur étant présent, confirment leur décision précédente. Ainsi est enterrée la candidature de Fr. Pedro de Salazar. C'est la dernière fois, semble-t-il, qu'un candidat brigue la chaire avec la prétention d'enseigner

les trois langues, comme avait osé le faire le Commandeur Grec. D'après l'accueil qu'il reçut, il est permis de croire que le religieux de la Merci savait très peu d'arabe. Au reste, Nicolas Antonio reproduit fidèlement le témoignage des chroniqueurs et bibliographes de son ordre ; ceux-ci le mentionnent comme un hébraïsant, auteur de *Commentaires sur la Genèse* et d'une grammaire hébraïque, *eximius theo ogica doctrina et cognitione trium linguarum orientalium, graecae, hebraicae chaldaicaeque, quas docuit Salamanticae.* On ne vante pas sa science d'arabisant.

Au cours de l'été, l'enseignement de l'hébreu fut organisé par l'adjonction à Fr. Pedro du bachelier Martín Martínez. C'est ainsi que débute l'hébraïsant le plus célèbre qu'ait eu Salamanque à cette époque. Martín Martínez de Cantalapiedra devait enseigner à l'Université jusqu'en 1579. Il est l'auteur non seulement d'une grammaire hébraïque et d'une grammaire chaldéenne, mais aussi d'un traité d'exégèse intitulé *Hypotyposeon theologicarum sive regularum ad intelligendas divinas litteras libri X* dont la première édition fut prohibée par l'Index de Trente. Lors des persécutions inquisitoriales subies par Fr. Luis de León on le voit aux côtés du grand augustin et suspect comme lui. On devait finir, en 1561, par lui attribuer la chaire de langues sémitiques *en propiedad* sans plus s'obstiner à chercher un hébraïsant qui sût l'arabe.

On faillit en arriver là beaucoup plus tôt. Le pouvoir royal avait été saisi de la question. Le 29 janvier 1545, l'assemblée plénière de l'Université se réunit pour prendre connaissance d'une *cédula real* ordonnant de pourvoir la chaire. Le Commandeur Grec est d'avis, cette fois, « qu'on exécute l'ordre de sa Majesté *de verbo ad verbum*, qu'on déclare la chaire vacante et qu'on l'attribue au bachelier Martín Martínez ». Mais les juristes sont d'avis qu'on informe le roi des démarches faites en vain à Salamanque, à Alcala et à Grenade pour trouver un titulaire qui réponde aux exigences de la constitution ; ils proposent de dédoubler la chaire, soit définitivement, en partageant le traitement de fondation entre deux ou trois professeurs spécialisés en hébreu, en chaldéen et en arabe ; soit temporairement en nommant des chargés de cours pour les différentes langues, afin qu'il y ait des électeurs capables de désigner un titulaire *ad vota audientium.*

La première thèse réunit une majorité, mais douteuse, l'assemblée s'étant partagée en deux partis sensiblement égaux. Les juristes finissent par l'emporter. La situation fut de nouveau exposée au pouvoir royal qui

prit une nouvelle décision. Le 6 mai, elle est communiquée à l'assemblée plénière : il s'agit maintenant de partager le traitement de fondation entre deux professeurs spécialisés qui jouiront de toutes les prérogatives des titulaires. On décide d'offrir les deux chaires d'hébreu et d'arabe « à Zamora qui est à Alcala, et à l'arabisant, qui est à Barajas ».

Nous connaissons Alonso de Zamora. Mais quel est cet arabisant anonyme ? Le même peut-être, qui avait enseigné à Salamanque en 1542 ? Nous ne savons rien de lui, si ce n'est qu'il résidait à Barajas. Si une démarche fut faite auprès de lui, elle n'aboutit pas. La cause de l'arabe est perdue à Salamanque. Encore en 1549, on voit les auditeurs du cours d'hébreu réclamer l'attribution d'un cours complémentaire à un nommé Alonso de Montemayor et alléguer en sa faveur qu'il sait non seulement l'hébreu mais l'arabe. On le lui donne, en effet, malgré l'opposition du vieux Commandeur qui trouve l'hébreu très suffisamment enseigné par Martín Martínez de Cantalapiedra. On lui confiera même, en 1551, un cours supplémentaire de chaldéen, mais on ne crée pas la moindre conférence d'arabe.

En 1552, Salamanque commence à étudier la fondation d'un Collège trilingue inspiré de celui d'Alcala et qui s'organisera en 1554. L'hébreu y formera, avec la rhétorique et le grec, une indivisible triade où il n'y a plus de place pour l'arabe. La vieille chaire des trois langues à vécu. Elle deviendra chaire d'hébreu quand Martín Martínez de Cantalapiedra en deviendra le titulaire (1561).

***

On peut se demander si l'institution de cette chaire unique et triple a été un avantage ou un inconvénient pour l'enseignement des langues sémitiques, et particulièrement de l'arabe, à Salamanque. A première vue, elle a été une gêne, puisqu'on n'a jamais pu trouver un professeur ayant la triple compétence requise pour l'occuper. L'hébreu a été enseigné à peu près sans interruption, le chaldéen de façon bien plus intermittente : l'arabe n'a fait qu'une fugitive apparition. Aurait-il été mieux traité si l'on avait institué, comme le suggérait le décret du Concile de Vienne, des chaires distinctes pour les différentes langues ? Rien n'est moins sûr. On en doute à considérer le cas d'Alcala, où l'arabe devait être enseigné à condition que le cours eût des auditeurs et où ce cours ne parvint pas à exister. Quand Salamanque, sur le tard, se décida à chercher un professeur spécialiste d'arabe, on n'en put trouver aucun.

L'ambiance était peu favorable. Les difficultés rencontrées par Clénard le montrent assez. L'Espagne de la Renaissance était à la fois le pays le mieux désigné pour devenir une pépinière d'arabisants et le pays le moins disposé à jouer ce rôle. A l'exception de rares prélats, — Fr. Hernando de Talavera à Grenade, D. Martín de Ayala à Valence — l'idée de convertir les musulmans de la péninsule en leur prêchant l'Evangile dans leur propre langue n'a pas joui d'un grand crédit dans l'Eglise d'Espagne. La guerre contre le Turc ou contre les Barbaresques tenait plus de place dans les préoccupations espagnoles qu'une croisade pacifique comme celle dont rêvait Clénard. La langue arabe était liée à la « superstition mahométane » et celle-ci était pour l'Espagne quelque chose comme un mal honteux. Le problème de l'enseignement de l'arabe ne se serait probablement pas posé à l'Université de Salamanque si celle-ci n'avait pas hérité du moyen âge sa « Chaire de langues ». Mais, grâce aux exigences posées lors de la fondation de celle-ci, l'arabe a pu, de loin en loin, se rappeler à l'attention de l'Université. Les juristes ont pu exercer leur influence pour qu'on respectât l'esprit et la lettre de la fondation, qui était une chaire *des trois langues*. Les médecins ont pu peser en faveur de l'arabe. Un vrai philologue, le Commandeur Hernán Núñez, a pu être tenté de se consacrer à l'orientalisme. C'est l'existence théorique d'un enseignement d'arabe qui a attiré Nicolas Clénard à Salamanque. Mais Salamanque n'a pas su faire crédit à Hernán Núñez ni conquérir Clénard. L'arabe, dont le XIV^e^ siècle avait lié l'étude à des desseins de croisade, pouvait intéresser le XVI^e^ en tant que langue sœur de l'hébreu et profiter ainsi du renouveau de la philologie sacrée. L'idée de croisade pouvait être rajeunie et spiritualisée par l'humanisme chrétien. Mais Clénard et Guillaume Postel sont alors les représentants presque uniques d'un semblable orientalisme. Le climat du XVI^e^ siècle ne devait pas lui être beaucoup plus propice que le terroir espagnol. 1542, l'année où meurt Clénard, l'année où l'arabe apparaît à Salamanque pour disparaître aussitôt, est aussi celle où Guillaume Postel quitte le Collège de France, après avoir été quatre ans lecteur royal pour « les lettres grecques, hébraïques et arabiques » (1). Ne reprochons pas trop à Salamanque d'avoir été malhabile à dégager d'un héritage médiéval un germe d'avenir.

Marcel BATAILLON.

---

(1) Abel LEFRANC, *Histoire du Collège de France*, Paris, 1893, p. 159 et 189.

POSSESSIONS ESPAGNOLES
SUR LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE :
SANTA-CRUZ DE MAR PEQUEÑA ET IFNI

L'occupation de la zone d'Ifni par les troupes espagnoles, le 6 avril 1934 (1), a ramené sous la plume des publicistes et dans les discours des hommes politiques le nom de Santa-Cruz de Mar Pequeña, vieille possession espagnole fondée autrefois sur la côte d'Afrique et à propos de laquelle, aux environs de 1880, s'engagèrent en Espagne des polémiques passionnées. En usant tardivement, pour débarquer ses troupes à Ifni, identifié avec Santa-Cruz de Mar Pequeña, des droits que lui donne le traité hispano-marocain du 26 avril 1860, l'Espagne prétend renouer une tradition bien des fois séculaire et rentrer en possession du territoire sur lequel, dans la seconde moitié du xv^e siècle, un seigneur des Canaries, D. Diego García de Herrera, bâtit au bord de la Mar Pequeña une forteresse à laquelle il donna le nom de Santa-Cruz.

L'abondante littérature qui, depuis une soixantaine d'années a été consacrée à cette question (2), est loin d'avoir éclairci un problème historique auquel les auteurs ne se sont guère intéressés que pour en tirer des conclusions utilisables à des fins de politique coloniale. Si on reprend le

(1) Cf. *L'occupation d'Ifni. Quelques détails sur l'occupation*, ds *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, mai 1934, pp. 298-300, d'après la *Gaçeta de Madrid* du 22 avril.

(2) Les ouvrages essentiels sont : d'une part D. Cesáreo FERNÁNDEZ DURO, *Exploración de una parte de la costa noroeste de Africa en busca de Santa Cruz de Mar Pequeña*, ds *Bol. de la Soc. Geogr. de Madrid*, t. IV, 1878, p. 157 et suiv. ; t. V, 1878, p. 17 et suiv. ; *Nuevas observaciones acerca de la situación de S. Cruz de Mar Pequeña, ibid.*, t. VI, 1879, p. 193 et suiv. ; *Reconocimiento de Puerto Cansado, ibid.*, t. XIII, 1882, p. 346 et suiv. ; *El puerto de Ifní en Berberia, ibid.*, t. XIV, 1883, p. 199 et suiv. ; d'autre part, D. Pelayo ALCALÁ GALIANO, *Memoria sobre Santa Cruz de Mar Pequeña*, et *Más consideraciones sobre Santa Cruz de Mar Pequeña*, deux brochures publiées à Madrid en 1879 et extraites de *Revista general de Marina*, t. III, 1878 et t. IV, 1879. L'auteur a repris et développé son étude ds *Santa-Cruz de Mar Pequeña, Pesquerias y comercio en la costa N. O. de Africa*, Madrid, 1900, 8°. Parmi les travaux plus récents, on doit signaler Tomás GARCÍA FIGUERAS, *España en el Sur de Marruecos y en el Africa occidental*, ds la revue *Africa*, Ceuta, avril 1934, pp. 63-66, qui sans apporter de faits nouveaux résume exactement et objectivement l'état actuel de la question.

dossier et si on l'examine objectivement en y cherchant seulement, comme nous avons fait, les éléments d'études sur l'expansion portugaise et espagnole en Afrique aux xve et xvie siècles, on s'aperçoit bientôt que tout le travail est à refaire d'après les sources et que, des conclusions de tant de brochures et d'articles, à peu près rien ne peut être retenu. Sur un point seulement ces discussions ont été fécondes : elles ont fait sortir des archives une série de documents qui constituent, pour l'histoire de la côte africaine, une très importante source de renseignements.

Il y avait presque trois siècles et demi que Santa-Cruz de Mar Pequeña n'était plus qu'un lointain souvenir conservé seulement par quelques historiens des Canaries, lorsqu'après s'être emparé de Tétouan le maréchal O'Donnell fit insérer, dans le traité de paix du 26 avril 1860, qui mit fin à la guerre hispano-marocaine, un article 8 ainsi rédigé (1) : « Sa Majesté marocaine s'engage à concéder à perpétuité à sa Majesté Catholique, sur la côte de l'Océan, près de Santa-Cruz la Pequeña, le territoire suffisant pour la formation d'un établissement de pêcherie, comme celui que l'Espagne y possédait autrefois... »

Désireuse d'avoir sa part dans le partage des territoires coloniaux d'Afrique auquel préludaient alors les nations européennes, l'Espagne pensait que des « droits historiques », tirés d'une occupation au xve siècle, lui donnaient un motif valable pour prendre pied sur la côte d'Afrique, en un lieu sur lequel nulle autre nation n'avait encore jeté son dévolu. Mais on avait si peu de renseignements sur l'ancienne possession de l'Espagne à laquelle il s'agissait de redonner vie que son nom même est estropié dans le document officiel qui la revendique, car nous verrons plus loin que la forteresse de Diego de Herrera ne s'est jamais appelée Santa-Cruz la Pequeña, mais bien Santa-Cruz de Mar Pequeña. Quant à l'emplacement précis de ce château, on en avait perdu le souvenir, aussi l'article du traité de Tétouan cité plus haut stipulait-il que les deux puissances contractantes se mettraient d'accord et nommeraient « des commissaires de part et d'autre pour désigner le terrain et les limites » que le nouvel établissement espagnol devrait occuper.

(1) Cité d'après Rouard de Card, *Les relations de l'Espagne et du Maroc pendant le XVIIIe et le XIXe siècles*, Paris, 1905, 8°, pp. 196-197 : texte espagnol ds Carlos Hernández de Herrera et Tomás García Figueras, *Acción de España en Marruecos*, t. II (documentos), Madrid, 1930, in-fol., p. 4.

Le sultan Moulay Moḥammed ne désirait aucunement mettre à exécution une clause qu'il n'avait acceptée que contraint et forcé. Il redoutait à bon droit que l'établissement d'une « pêcherie » espagnole sur la côte marocaine ne devînt un jour une menace pour l'intégrité de l'Empire ; de plus, il savait mieux que personne combien son autorité était précaire au sud de l'oued Sous, région éloignée du pouvoir central et traditionnellement anarchique. Il redoutait d'être tenu pour responsable de l'accueil hostile qui serait vraisemblablement fait aux Espagnols sur une côte relevant en droit du territoire marocain, mais sur laquelle le souverain était impuissant à faire exécuter ses ordres.

L'Espagne, de son côté, ne semblait pas très pressée d'entrer en possession de ses nouveaux domaines. C'est seulement en 1877 que la discussion reprit. L'année précédente un commerçant anglais, nommé Mackenzie (1), avait débarqué au cap Juby avec l'intention d'explorer cette région, en vue d'y établir une factorerie. La menace d'une concurrence étrangère détermina le gouvernement espagnol à user de ses droits. Après des négociations qui durèrent d'avril à octobre 1877, deux commissions furent nommées, l'une espagnole, l'autre marocaine, qui devaient entrer en rapports et travailler ensemble à rechercher et à délimiter le lieu sur lequel avait dû s'élever jadis la forteresse de Santa-Cruz de Mar Pequeña.

Un vaisseau espagnol, nommé le « Blasco de Garay », sur lequel s'était embarquée la commission espagnole, passa, au début de janvier 1878, à Mogador pour y prendre les délégués chérifiens et poursuivit sa route vers le Sud en examinant la côte et en débarquant ses passagers sur plusieurs points. L'expédition alla jusqu'à la hauteur du cap Ajfenir, situé au sud de l'embouchure de l'oued Chbika, puis reprit son chemin vers le Nord (2). L'enquête ne donna que des résultats incertains et les deux commissions

(1) Sur l'établissement de Mackenzie au cap Juby, ainsi que sur quelques autres tentatives faites par des Européens pour établir sur la côte des relations commerciales avec les indigènes, voir surtout ALCALÁ GALIANO, *Santa Cruz de Mar Pequeña*, p. 114 et suiv. ; et T. GARCÍA FIGUERAS, *España en el Sur de Marruecos*, ds la revue *Africa*, Ceuta, 1934, juillet, pp. 103-107 et août, pp. 154-160. Les indigènes étaient favorables à ces entreprises, car en s'approvisionnant de marchandises européennes par des ports indépendants du Sultan, ils espéraient faire l'économie des droits perçus par les douanes chérifiennes et des frais de transport des marchandises par les caravanes venant de Mogador ou de Marrakech.

(2) C. FERNÁNDEZ DURO, *Exploración...*, p. 198, précise que ce cap Ajfenir, que les Canariens appellent Riscos de Aire, est situé à l'*est* de Puerto Cansado (cf. *infra*, p. 29) ; mais ce nom d'Ajfenir donne lieu, comme presque tous ceux que l'on rencontre sur cette côte, à de constantes confusions. Selon les auteurs, il figure en deux endroits différents : tantôt Ras Ajfenir ou Punta del Morro (Gatell), au lieu où le place ci-dessus Fernández Duro, à l'est de Puerto Cansado ; tantôt Ras Ajfenir ou Riscos de Aire (Jáudenes, Alcalá Galiano), à l'ouest de Puerto Cansado, à mi-chemin entre ce point et le cap Juby (cf. carte de D. Eduardo ALVAREZ ARDANUY, ds *Bol. Soc. Geogr. de Madrid*, t. LVI, 1914). C'est un exemple frappant de l'imprécision qui règne dans la topographie de la région.

ne purent se mettre d'accord. Les Espagnols rédigèrent un procès-verbal déclarant que la rade d'Ifni leur paraissait correspondre exactement à l'ancienne Santa-Cruz de Mar Pequeña (1); mais les délégués marocains refusèrent de s'associer à cet acte et le Makhzen employa, pendant quelque temps, tout l'effort de sa diplomatie pour essayer d'obtenir que l'Espagne renonçât à Ifni et voulût bien accepter en échange soit une importante somme d'argent, soit une compensation territoriale sur la côte nord de l'Empire, aux environs de Melilla.

En même temps, le sultan Moulay Ḥasan organisait une « ḥarka » pour aller reprendre en main ses sujets du Sous et de l'Oued Noun, un peu oublieux d'une autorité qui ne se manifestait auprès d'eux qu'à de rares intervalles. La campagne eut lieu en 1882 (2). Les difficultés du ravitaillement de l'armée empêchèrent le Sultan d'exécuter tous ses projets : malgré tout, la manifestation de force qu'il avait entreprise avait quelque peu raffermi son prestige aux yeux de ses sujets du Sud et surtout aux yeux de l'étranger. Cette campagne, si elle amena d'heureux effets au point de vue de la politique intérieure, eut aussi pour conséquence de priver le Makhzen d'un des arguments qu'il avait employés dans ses discussions avec l'Espagne. Le Sultan ne pouvait plus que difficilement prétendre qu'il fût incapable d'assurer la sécurité des Espagnols sur la côte du Sous et la remise entre leurs mains d'un territoire dont les chefs venaient de l'accueillir en souverain. L'Espagne continua donc à revendiquer avec plus d'instances que jamais la cession d'Ifni, et Moulay Ḥasan dut consentir à la nomination d'une seconde commission qui, en 1883, parcourut par terre la côte du Sous, d'Agadir à

(1) La commission, écrit Fernández Duro qui en fut l'âme (*Bol. Soc. Geogr. de Madrid*, t. IV, 1878, *Exploración...*, p. 190), « jugea qu'Ifni a pu être le lieu qu'occupa Santa-Cruz de Mar Pequeña, parce que, se trouvant à la distance de Lanzarote qu'indique Viera (historien canarien du xviii[e] siècle, dont les jugements seront discutés plus loin), en situation dominante sur la rive droite d'une rivière, avec les ruines d'une forteresse en bonne position militaire, avec un mouillage qui, en d'autres temps, a pu mériter le nom de port, avec de l'eau potable, en pays fertile et peuplé, elle réunit beaucoup de conditions que ne possèdent pas les autres lieux examinés sur la côte, sans oublier la principale : qui est que les pêcheurs canariens de Lanzarote, qui doivent le mieux conserver la tradition de ce que firent leurs ancêtres, donnent le nom de Santa-Cruz de Berberia... à la chaîne de hauteurs que les indigènes appellent Auyán, qui viennent aboutir à la baie... » Il semble qu'il y ait lieu de faire des réserves sur le bien fondé de ce dernier renseignement. Nous n'avons trouvé nulle part ailleurs aucun témoignage attestant que le nom de S.-Cruz de Berberia soit donné par les gens des Canaries aux hauteurs qui dominent Ifni. Au contraire, Santa-Cruz de Berberia est le nom donné à Agadir (l'ancienne Santa-Cruz du Cap de Gué), dans le traité hispano-marocain du 1[er] mars 1799 : cf. Rouard de Card, *Les relations de l'Espagne et du Maroc pendant le XVIII[e] et le XIX[e] siècles*, Paris, 1905, pp. 188-190, et T. García Figueras, ds la revue *Africa*, juin 1934.

(2) Voir E. Gérenton, *Les expéditions de Moulay el Hassan dans le Sous*, 1882-1886, ds *Renseignements coloniaux*, supplément au *Bull. du Comité de l'Afrique française*, sept. 1924, pp. 265-286.

l'embouchure de l'oued Noun, et de là poussa, à bord de la goëlette espagnole « Ligera », jusqu'à l'embouchure de l'oued Dra (1). L'insécurité du pays empêcha les délégués de visiter Puerto Cansado qui figurait à leur programme et était même un des points principaux sur lesquels devait porter leur enquête, car le Makhzen affirmait que c'était là le véritable emplacement de Santa-Cruz de Mar Pequeña. On n'y pouvait accéder que par l'intérieur des terres. Les délégués espagnols, qui ne voulaient sous aucun prétexte de Puerto Cansado, n'avaient pas envie de faire, pour y aller, un voyage difficile. Les délégués du Makhzen eurent beau insister, « ils durent bientôt se convaincre de l'impossibilité d'exécuter leur projet, car outre la nécessité de parcourir 40 lieues à chameau, les chefs locaux ne répondaient pas de la sécurité des personnes » (2).

Les discussions qui suivirent le voyage de la commission donnèrent aux deux parties l'occasion d'exposer de la manière la plus claire la conception qu'elles avaient du problème. Les Espagnols persistaient à réclamer Ifni, mais il s'agissait pour eux beaucoup moins de scrupules historiques que de convenance politique. Cet état d'esprit se manifeste dans plusieurs travaux publiés en 1883 dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Madrid.* M. Coello, président de la Société, dans une séance du 2 janvier 1883, exprime l'opinion que M. Fernández Duro, en tant que membre de la commission du « Blasco de Garay » (en 1878), a dû recevoir pour instructions du gouvernement « plutôt de chercher un point avantageux pour l'Espagne que de préciser la situation de la forteresse ruinée de Santa-Cruz de Mar Pequeña » (3) ; et on voit clairement par un discours de M. Alcalá Galiano, prononcé dans la séance du 12 janvier (4), que l'opinion publique en Espagne admettait que la commission du Blasco de Garay avait choisi la rade d'Ifni moins parce qu'elle croyait que c'était l'emplacement de Santa-Cruz de Mar Pequeña que parce qu'elle estimait ce lieu le meilleur pour engager des relations commerciales avec les indigènes (5). D'autre part, le point de vue du Makhzen s'exprime avec une netteté particulière dans une lettre

(1) Récit du voyage de cette commission dans Francisco LOZANO MUÑOZ, *La pesqueria española de Mar Pequeña y los antiguos reinos del Sus y del Nun*, dans *Revista de geogr. comercial y mercantil*, Madrid, 8°, t. IX, 1912, pp. 113-130 ; 169-178 ; 201-213 ; 369-379 et t. X, 1913, pp. 161-171 et 233-262.

(2) F. PÉREZ DEL TORO, *España en el Noroeste de Africa*, Madrid, 1892, in-16, p. 208.

(3) *Bol. Soc. Geogr. Madrid*, t. XIV, p. 140.

(4) *Ibid.*, pp. 146-147.

(5) Dans le même sens, Pérez del Toro écrit que « l'opinion officielle combinait les recherches historiques avec les exigences de l'intérêt national » : *España en el Noroeste de Africa*, p. 179.

de Si Moḥammed Bargach, ministre des Affaires étrangères du Sultan, en date du 20 octobre 1883 : « Les délégués espagnols, écrit-il, ont déclaré qu'Ifni est le lieu qui leur convient, bien qu'il ne soit pas la véritable Santa-Cruz, parce que la Santa-Cruz véritable, sans aucune espèce de doute, c'est Guider Erredchila (1) et qu'Ifni n'est d'aucune manière Santa-Cruz... Comme il est certain nonobstant, que S. M. le sultan Moulay Ḥaṣan veut démontrer d'une manière catégorique ses désirs de maintenir et d'augmenter les bonnes et amicales relations avec S. M. le roi Don Alfonso, il ne soutient pas de discussion sur le véritable emplacement de Santa-Cruz et consent que soit créé à Ifni l'établissement de pêcherie duquel il est question à l'article 8 du traité de paix [de 1860], conformément à ce qui est exprimé au dit article (2). »

C'est sur ces bases, et dans cet esprit de « relativité » à l'égard des faits historiques que se déroulèrent les négociations de 1883. Il ne manquait pas d'Espagnols (3) pour penser que, pendant qu'elles y étaient, les deux commissions successives auraient beaucoup mieux fait de fixer leur choix, plutôt que sur le peu accessible et peu profitable Ifni, sur le port beaucoup plus important et mieux situé d'Agadir, l'ancienne Santa-Cruz du cap de Gué des Portugais. D'ailleurs les négociations de 1883, pas plus que celles de 1878, n'eurent de résultat tangible. L'Espagne ne procéda pour l'heure ni à l'occupation, ni même à la délimitation du territoire d'Ifni (4). Mais lorsque, vingt ans plus tard, la question revint à l'ordre du jour, l'Espagne parvint à faire admettre sans réserve, dans l'accord franco-espagnol du 3 octobre 1904 (5), l'équivalence : « Santa-Cruz de Mar Pequeña (Ifni) ». Le traité du 27 novembre 1912 (6), délimitant Ifni, reproduit la même formule. Comment douter d'une identification territoriale admise sans contestation par des traités internationaux ? Depuis lors, aucune voix ne s'est élevée en Espagne pour discuter la valeur absolue

(1) On verra plus loin que Guider Erredchila est le nom arabe de Puerto Cansado.

(2) Trad. fr. de ce document ds *Bull. du Comité de l'Afrique française*, mai 1911, p. 187.

(3) *España en Africa*, ds *Bol. Soc. Geogr. de Madrid*, t. XXX, 1891, pp. 13-14, et Benitez, *Notas tomadas en su viaje por Marruecos*, *ibid.*, t. XX, 1886, p. 341.

(4) Une troisième commission espagnole alla reconnaître Ifni, du 17 au 24 mars 1911. Le Makhzen ne s'y fit pas représenter malgré ses promesses. Les travaux de cette commission n'eurent pas plus de résultat pratique que ceux des précédentes. Cf. C. Hernández de Herrera et T. García Figueras, *Acción de España en Marruecos*, 1930, p. 126.

(5) Cf. texte espagnol ds C. Hernández de Herrera et T. García Figueras, *Acción de España en Marruecos*, t. II (Doc.), p. 20, article 4.

(6) *Ibidem*, pp. 48-49.

d'une désignation qui y avait été vivement contestée aux environs de 1880. L'*Anuario-guía oficial de Marruecos y del Africa española* (1), consacre un chapitre à « Ifni ó Santa-Cruz de Mar Pequeña » ; et, au moment de l'occupation de la zone, M. Lerroux, président du Conseil espagnol, recevant un journaliste, le 9 avril 1934, lui explique qu'en raison des droits anciens qu'elle tient de D. Diego de Herrera, l'Espagne exerce à Ifni « un droit de souveraineté, dans les mêmes conditions qu'à Ceuta et Melilla », c'est-à-dire que la zone d'Ifni n'est ni un protectorat ni une colonie, mais comme les « presidios » une partie intégrante du territoire espagnol (2). Bien plus, on a pu voir un corps savant, la *Société de Géographie de Madrid*, dans le *Bulletin* de laquelle ont paru jadis, de 1878 à 1886, presque tous les éléments de la controverse, présenter au gouvernement espagnol, à la fin de la séance du 9 avril 1934, un vœu tendant à ce que la dénomination d' « Ifni », officiellement adoptée pour le nouveau territoire, ne fasse pas abandonner le nom de Santa-Cruz de Mar Pequeña, non seulement à cause des racines qu'il a dans l'histoire, mais aussi parce que ce nom est celui qui a servi, dans les traités diplomatiques, de titre juridique à l'entreprise qui vient d'être réalisée (3).

Les géographes espagnols ont donc fait, depuis 1878, un grand pas dans le chemin de la certitude. Il nous faut admettre que, dans le domaine politique, Ifni représente, pour l'Espagne, l'ancienne Santa-Cruz de Mar Pequeña ; pourtant, s'il est en histoire une chose certaine, c'est que Santa-Cruz de Mar Pequeña n'a jamais été à Ifni (4).

(1) Año V, publié par D. Manuel L. ORTEGA, Madrid, 1927.

(2) Cité par S. HÉRELLE, *L'occupation d'Ifni*, ds *Bull. du Comité de l'Afrique française*, avril 1934, p. 226.

(3) Cf. *Bol. Soc. Geogr. nacional de Madrid*, t. LXXIV, mai 1934 ; et conférence prononcée le 16 avril 1934 par D. Luis RODRÍGUEZ DE VIGURI Y SEOANE, *ibid.*, p. 256.

(4) M. Tomás García Figueras, qui paraît être, parmi les écrivains qui se sont occupés récemment de la question, le seul à l'avoir étudiée d'un point de vue historique objectif, se garde de prendre parti et, après avoir rappelé les discussions qui ont eu lieu sur la véritable situation de Santa-Cruz de Mar Pequeña, conclut, comme nous allons le faire, qu'une étude archéologique des ruines situées sur la côte pourra seule fournir des conclusions certaines et qu'un vaste champ reste sur ce point ouvert à l'investigation historique : *España en el Sur de Marruecos y en Africa Occidental*, ds la revue *Africa*, Ceuta, fascicule d'avril 1934, p. 62.

La Mar Pequeña et Santa-Cruz

Pour fixer à Ifni l'emplacement de Santa-Cruz de Mar Pequeña, il faut, de toute nécessité, admettre que le nom de Mar Pequeña désigne, d'une manière très large, toute la partie de l'Atlantique qui se trouve comprise entre les Canaries et la côte africaine (1), sans quoi le nom de la forteresse devient incompréhensible. Pourtant, tous les documents historiques que nous possédons rendent cette opinion inadmissible et Cesáreo Fernández Duro qui, dans ses premiers travaux (2), avait accepté cette hypothèse, a dû y renoncer par la suite (3). Il avait dans l'intervalle pris connaissance d'un texte qui prouve que la Mar Pequeña était non une région de l'Atlantique, mais l'embouchure d'une rivière de la côte africaine, et qui est en même temps le plus ancien document officiel connu (1449) qui concerne cette partie de la côte d'Afrique.

Il est certain que Jean de Béthencourt, conquérant des Canaries, parti le 6 octobre 1405 de Fuerteventura pour aller à la Grande Canarie, se trouva entraîné par une tempête et aborda « bien près du port de Bugeder » ou Bojador. Il en profita pour faire « bien huit lieus dedens le païs » une razzia d'où il ramena des esclaves (4). Le texte d'un autre passage de la chronique est assez peu clair (5) : il semble pourtant faire allusion à une expédition partie de Fuerteventura pour le cap « Bugeder » antérieurement à celle de Béthencourt. Si l'on en croit un vieil historien des Canaries, Abreu Galindo, c'est sur le conseil de « Castillans qui avaient été en Berbérie » que Béthencourt fit sa première expédition vers la côte (6). Abreu Galindo écrivait en 1632. C'est une date trop basse pour qu'on puisse accorder une autorité absolue à la relation d'événements qui se passèrent à l'aube du

(1) Cf. Jiménez de la Espada, *España en Berberia* (extr. de *Bol. Soc. Geogr. Madrid*, t. IX, 1880), pp. 312 et 320 de la revue ; p. 24 et p. 32 du tirage à part d'après lequel sont faites nos citations ; Santiago de Wandewalle, *Santa Cruz de Mar Pequeña*, ds *Bol. Real Acad. de la Historia*, t. XVIII, 1891, pp. 249-252 et même Tomás García Figueras, ds *Africa*, mai 1934, p. 85.

(2) C. Fernández Duro, *Exploración...*, ds *Bol. Soc. Geogr. Madrid*, t. IV, 1878, p. 176.

(3) *Nuevas observaciones acerca de la situación de Santa Cruz de Mar Pequeña*, ds *Bol. Soc. Geogr. de Madrid*, t. VI, 1879, p. 202.

(4) *Le Canarien, livre de la conquête et conversion des Canaries* (1402-1422), *par Jean de Béthencourt*, éd. Gabriel Gravier, Rouen, 1874, 8°, p. 169 (*Soc. de l'Hist. de Normandie*).

(5) *Ibidem*, p. 99 : le texte doit être interprété à l'aide de celui d'un autre manuscrit du *Canarien*, publié par P. Margry, *La Conquête et les Conquérants des îles Canaries*, Paris, 1896, p. 225.

(6) Abreu Galindo (Le R. P. Fray Juan de), *Historia de la conquista de las siete islas de Gran Canaria, escrita... año de* 1632. Santa-Cruz de Tenerife, 1848, 8°, p. 39.

xv[e] siècle. Mais divers faits rapportés par d'autres historiens paraissent attester que dès la fin du xiv[e] siècle la côte d'Afrique n'était pas absolument inconnue des navigateurs espagnols. En 1385 (?) en particulier, cinq caravelles commandées par Fernando Peraza Martel, seigneur d'Almonaster, furent équipées à Cadix pour aller pirater aux Canaries et sur la côte occidentale d'Afrique (1).

Les successeurs de Béthencourt prirent l'habitude d'aller capturer des esclaves sur le continent en face de leurs îles. La Mar Pequeña fut certainement de très bonne heure un de leurs principaux points de débarquement et des lieux les mieux connus de la côte, puisqu'elle sert de point de repère pour la désignation du territoire que le roi de Castille Jean II, par acte daté de Valladolid le 8 juillet 1449, donna à D. Juan de Guzman, premier duc de Medina Sidonia : « une terre nouvellement découverte au delà de la mer, par le travers des Canaries, ...qui va depuis le cap d'Aguer jusqu'à la terre et au cap de Bojador, avec deux rivières dans ses limites dont l'une s'appelle la Mar Pequeña... » (2). Ce renseignement est confirmé en 1507 par Valentim Fernandes qui, dans sa *Descripçam* de la côte, place au sud du cap Noun et avant le cap Bojador « Mar Pequeno » qui, dit-il, « a une grande rivière où la pêche est abondante » (3), mais ne la situe pas avec plus de précision. L'*Esmeraldo de Situ Orbis* de Duarte Pacheco Pereira ne la mentionne pas, mais les cartes anciennes que nous aurons l'occasion de citer plus loin portent le nom de Mar Pequeña inscrit non pas sur l'Océan mais sur la terre ferme, de même que tous les autres noms de caps et de rivières, attestant ainsi qu'il s'agit d'un point de la côte.

Il n'y a pas grand chose à tirer d'une indication fournie par l'historien Bernaldez (4) (fin xv[e] siècle), qui dit que les Canaries se trouvent à une distance de la Mar Pequeña qui varie de quinze à cinquante lieues environ

(1) *Le Canarien*, éd. GRAVIER, introduction, p. XXXIII, et CHIL Y NARANJO, *Estudios históricos... de las Islas Canarias*, Las Palmas, 1879, 4°, t. I, p. 299.

(2) Texte publié d'après le document conservé dans les archives des ducs de Medina Sidonia ds *Colección de doc. inéditos para la historia de España*, t. XXXVI, pp. 499-501.

(3) Cité d'après le *Cod. hispanicus* 27 de la Bibl. de Munich, f. 59 ; cf. Fr. KUNSTMANN, *Valentin Ferdinand's Beschreibung der Westküste Afrika's...* ds *Abhandlungen der dritten Classe der K. bayer. Akademie der Wissenschaften*, Munich, 1856, Abtheilung I, Band 8, p. 253 et aussi Sophus RUGE, *Topographische Studien zu den Portugiesischen Entdeckungen an den Küsten Afrikas*, ds *Abhandlungen der philologish-historischen Klasse der königl. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, tome XX, Leipzig, 1903, gr. 8°, p. 104.

(4) BERNALDEZ (Andrés), *Historia de los Reyes Católicos*, Grenade, 1856, 2 vol. in-4°, chap. 64, t. I, p. 176. Une faute de lecture de l'éditeur lui a fait imprimer « mas pequeña », au lieu de « Mar Pequeña ». Il faut apporter à ce passage les corrections suggérées par M. JIMÉNEZ DE LA ESPADA, *España en Berberia*, p. 33.

selon les îles » (90 à 300 kilomètres) (1). « La Mar Pequeña, ajoute-t-il, confine aux territoires de Tagaos et de Massa ». Ces indications situent approximativement la Mar Pequeña entre le cap Bojador et le cap Noun, et plus précisément aux environs du cap Juby, mais ne permettent pas de fixer avec certitude quelle est celle des rivières de la côte à l'embouchure de laquelle se trouvait située Santa-Cruz.

Quelques auteurs, et en particulier Fernández Duro (2), ont cru pouvoir tirer argument, pour situer la Mar Pequeña, d'un certain nombre de cartes anciennes de la fin du xv^e^ siècle ou des premières années du xvi^e^ : qui remontent donc à l'époque où existait la forteresse de Santa-Cruz. Il faut reconnaître que cette enquête, que nous avons refaite après eux, donne des résultats décevants et qu'on en pourrait tirer les conclusions les plus contradictoires. Toutes les vieilles cartes qui donnent le nom de la Mar Pequeña placent ce point entre le cap Bojador et le cap Noun, mais c'est la seule notion qui reste constante : car si l'on cherche à serrer de plus près le problème, on ne trouve que confusions.

Cette partie de la côte d'Afrique, à peu près inabordable et encore mal connue de nos jours, a toujours fait le désespoir des géographes. Son tracé, sur toutes les cartes anciennes, est extrêmement imprécis et inexact. Presque toutes montrent une côte plus ou moins dentelée, orientée en pente douce du nord-est (cap Noun) au sud-ouest (cap Bojador), point à partir duquel elle commence à se diriger vers le sud. En fait, d'après les cartes modernes, ce changement d'orientation s'est dessiné dès le cap Juby, pointe sablonneuse qui paraît correspondre au cap de Sable (3), cap de Sabion, de Saubrun des géographes anciens. Ceux-ci, dans la plupart des cas, semblent avoir distribué à peu près au hasard des noms géographiques imprécis et généralement déformés. C'est ainsi que le cap Sabion, qui est pourtant l'un des points le plus stables des cartes que nous avons

(1) La lieue espagnole est d'environ six kilomètres. Les distances indiquées par Bernaldez sont justes approximativement. La distance entre les Canaries et la côte d'Afrique, écrit Vivien de Saint-Martin, *Dictionnaire...*, au mot Canaries, « varie de 90 kilomètres pour Fuerteventura à près de 300 kilomètres pour Palma, la distance la plus courte étant comptée entre Fuerteventura et le cap Juby ». La Mar Pequeña doit donc être cherchée non loin du point d'où la distance est la plus courte, c'est-à-dire près du cap Juby.

(2) *Exploración...* ds *Bol. Soc. Geogr. Madrid*, t. IV, 1878, pp. 168-169. Duro a dépouillé en particulier l'*Atlas* du vicomte de Santarem, Paris, impr. de Fain et Thunot, 1842, gr. in-fol.; voir aussi S. Ruge, *op. cit.*, p. 43 et tableau dépliant à la fin de l'ouvrage.

(3) Ici encore il faut faire la part des erreurs. Valentim Fernandes, *Descripçam*, f. 59 du *Cod. hispanicus* 27 de Munich, confond le cap de Sable avec le cap Bojador : « cabo de Bojador he huum cabo que sae no mar e tambem se chama cabo d'area ».

vues, se déplace tantôt vers l'est et tantôt vers l'ouest et porte les noms les plus divers : Sabbion, Sabro, Sabbie, Sabreyro, Sabieria (1) ou même cap de Salin, dont Ortelius fera plus tard cap de Sabat. Il disparaît parfois et se trouve remplacé par un cap « alto » ou « d'alto » qui a dû à l'origine désigner un point de la côte situé plus à l'est, dans la région où le rivage est dominé par des falaises (2), mais que l'on a confondu avec le cap « Sabion », seul repère important sur toute cette côte (3). Comment, de documents aussi vagues, tirer des indications précises?

Cependant on remarque que ces cartes si décevantes placent en très grande majorité la Mar Pequeña en un point qui varie entre la moitié et les deux tiers de la distance comptée du cap Noun au cap Bojador, dans le voisinage et au nord-est d'un cap désigné tantôt par l'un et tantôt par l'autre des noms cités plus haut, mais qui, par sa situation sur la côte et sa distance des Canaries, ne peut être que le cap Juby. De ce lot de cartes, nous en détacherons quelques-unes, non pas par un choix purement arbitraire, mais en raison de leur importance, de l'effort qu'elles tentent pour ordonner et assimiler les données les plus nouvelles de la géographie de leur époque et aussi parce que, à travers un siècle de durée, elles paraissent représenter et maintenir une tradition confirmée par l'expérience.

La première est la carte dite « de Christophe Colomb », conservée à la Bibliothèque Nationale de Paris, datée des environs de 1492, et dont l'importance particulière a été mise en relief par M. de La Roncière (4). Mar Pequeña y figure à moitié chemin à peu près entre les deux caps de Noun et de Bojador, à très peu de distance à l'est du cap « de Salin ». C'est dans la même situation que nous la montre, sous forme d'une échancrure profonde de la côte, une carte vénitienne du British Museum, faisant partie d'une série datée de 1489 (5) : mais le cap de « Salin » de la carte précédente porte ici le nom de « capo d'Alto ». En 1513, une carte du Ptolémée imprimé à Strasbourg (6) supprime sur cette côte la plus grande partie de la nomenclature, mais laisse subsister les mentions : *mar peq̃na* et *c. alto.*

(1) Cf. Ruge, *op. cit.*, p. 105.

(2) Peut-être la Punta del Morro ou ras Ajfenir des cartes espagnoles.

(3) La confusion entre le cap de Sabion et le cabo Alto est manifeste dans la carte de l'*Atlas* de Mercator, Amsterdam, 1607, où on lit à peu près à moitié chemin entre le cap de Non et le cap Bojador : « Mont alto sive de Sabat. »

(4) Reproduite ds Ch. de La Roncière, *La découverte de l'Afrique au Moyen âge*, t. II, pl. XXX bis.

(5) *Ibidem*, pl. XXV.

(6) Cf. *Atlas* du vicomte de Santarem, pl. LVII.

L'échancrure de la côte est moins profonde et plus arrondie. C'est au même lieu exactement que dans son *Atlas*, Ortelius, en 1595, situera encore « mar pequeno », représentée par une profonde embouchure de rivière, à peu de distance à l'est du cap de « Sabat ».

Or, ces indications de distance et de situation nous conduisent à un point qui paraît justement celui où les traditions des Canaries et celles des indigènes de la côte, ainsi que les découvertes archéologiques, nous engagent à chercher la Mar Pequeña : une lagune assez vaste située sur le territoire des Tekna, à laquelle les Espagnols ont donné le nom de Puerto Cansado (1) et qui est ainsi désignée sur la plupart des cartes modernes. Le nom même de la Mar Pequeña donne à penser qu'il s'agit en effet d'une lagune, car d'autres régions du monde espagnol fournissent des exemples dans lesquels les noms de Mar Menor, Mar Chica, Mar Chiquita (2) désignent des lagunes (3). Or, on n'en signale pas d'autre sur cette côte.

Les indigènes nomment celle-ci Arjila (*er-rjila*, le petit bras de mer, littéralement « la petite jambe... »). Selon l'Espagnol Gatell, qui traversa la région le 26 février 1865, « Argila est un bras de mer qui pénètre perpendiculairement à la côte jusqu'à une distance de 1.200 mètres. Là, il décrit un angle ou un coude et change brusquement de direction en longeant parallèlement la côte, du côté opposé à Akhfennir, jusqu'à la distance de 5.000 mètres. La largeur de ce bras de mer est de 1.000 mètres. Dans son extrémité, il s'élargit considérablement, et prend une forme circulaire dont la circonférence est de plus de 6.000 mètres... On dit que, pendant le flux

(1) Le nom de Puerto Cansado est déjà en usage au XVIII[e] siècle. On le trouve sur une carte *particulière des côtes de l'Afrique qui comprend le royaume de Maroc... levée par ordre des rois de Portugal* éditée par Pierre Mortier (non datée mais paraissant du début du XVIII[e] siècle : Bibl. Nat., Cartes, Collection d'Anville, n° 8050) ainsi que sur une carte manuscrite due à D'ANVILLE (*ibid.* n° 8047) ; sur une *Carte réduite des costes occidentales d'Afrique dressée au depost des cartes, plans et journaux de la Marine... par ordre de M. Rouillé...* 1753 (Arch. du Service Hydrographique, portefeuille 110, division 2, pièce 13) ; et sur la *Carte des îles Canaries et d'une partie des côtes occidentales d'Afrique dressée... d'après les observations faites en 1776 sur la « Boussole » et l' « Espiègle » publiée par ordre du Roi par le Ch[er] de Borda*, 1780 (*ibid.*, pièce 15). L'origine du nom est incertaine. *Cansado* signifie « fatigué » en espagnol : mais ici l'emploi de ce mot dans ce sens ne se comprend guère : il s'agit probablement d'un nom d'homme. Il convient de signaler qu'une partie de la baie du Lévrier, au sud du cap Blanc, tout près d'Arguin, porte le nom de baie de Cansado. Une carte hollandaise sur parchemin, de la fin du XVII[e] siècle (Arch. service Hydrographique, portefeuille 111, division 2, pièce 5), place en ce point un « cabo de Concasado of Consado ».

(2) On peut citer, au Maroc même, l'exemple de la grande lagune de Mar Chica, située au sud-est de Melilla. Le *Dictionnaire de Géographie* de VIVIEN DE SAINT-MARTIN signale des lagunes nommées : Mar Menor en Espagne, dans la province de Murcie ; Mar Chiquita, dans la province de Buenos-Ayres et dans celle de Córdoba (Rép. Argentine).

(3) M. G.-S. Colin nous fait remarquer que de même, en arabe, le mot *el-boḥaira*, transcrit en espagnol Albufera (grande lagune près de Valence), en portugais Albufeira (lagune près de Sesimbra, au sud de Lisbonne), est la traduction exacte de Mar Chica.

de la mer, des barques peuvent y entrer ; je l'ai vu pendant le reflux, et on pouvait le passer à gué. Dans le fond de cette sorte de golfe et aux environs, la plage ne présente que du sable avec quelques rochers et des arbustes (1) ».

La lagune d'Arjila-Puerto Cansado n'a été que rarement visitée et nous n'en possédons que très peu de descriptions ayant une valeur originale (2). C'est par voie de terre que Gatell y était parvenu en 1865. L'Anglais Donald Mackenzie, fondateur et directeur d'une factorerie créée au cap Juby en 1879, emprunta la même route le 15 août 1883. L'année précédente un notaire d'Arrecife, dans l'île de Lanzarote, nommé D. Antonio María Manrique Saavedra, qui se refusait à situer Santa-Cruz de Mar Pequeña à Ifni (car les conclusions de la commission du « Blasco de Garay » n'avaient pas été accueillies sans résistance), avait organisé une petite expédition qui pénétra non sans peine, le 7 octobre 1882, dans la lagune de Puerto Cansado. Ayant réussi à passer la barre en deux canots, les visiteurs mirent pied à terre et, tandis que D. Víctor Arana, capitaine du vapeur qui les avait amenés, levait un plan (3) qui reste encore aujourd'hui le plus précis que nous possédions, ils reconnurent, sur le bord oriental de la lagune, une enceinte carrée de 900 pieds environ de base, construite en maçonnerie de pierres de taille noires et poreuses et percée de vingt meurtrières, qui n'émergeait du sable que sur une hauteur d'un mètre cinquante environ. Ils ne doutèrent pas de se trouver en présence des ruines de la forteresse de Santa-Cruz de Mar Pequeña (4).

Il est extrêmement probable qu'ils étaient dans le vrai, car la description de Mackenzie, plus précise que celle de D. Antonio Manrique, semble indi-

(1) JOACHÍM GATELL, *L'ouad Noun et le Tekna*, ds *Bull. de la Soc. de Géogr.* (de Paris), octobre 1869, p. 270, et *Viajes por Marruecos, el-Sus, Uad-Nun y Tekna*, p. 170, ouvrage publié en fascicules avec les tomes IV, V et VI (1878-1879) du *Bol. de la Soc. Geogr. de Madrid.*

(2) Autres descriptions ds *Instructions Nautiques*, p. 44, côte ouest d'Afrique (du cap Spartel au cap des Palmes), nº 321, Paris, Impr. Nat., 1920, in-8º, p. 237, et *Africa Pilot*, part. I, 9e éd., 1930, publ. for the Hydrographic Department, Admirality, in-8º, p. 166 ; ZAYTOUN (Fred S.) *Cape Juby*, ds *The Scottish geographical magazine*, t. XIII, mars 1897, p. 114 ; *A Handbook of Morocco and the Spanish Sahara (Rio de Oro)*, Naval staff. department, sept. 1919, p. 755 ; Enrique D'ALMONTE, *Ensayo de una breve descripción del Sahara español*, Madrid, 1914, pp. 16 et 43 (Publ. del *Boletín de la Soc. Geogr.*)

(3) Publ. ds *Bol. de la Soc. Geogr. de Madrid*, t. XIII, 1882, p. 348. Ce croquis a fourni les éléments utilisés par le lieutenant-colonel en retraite D. Eduardo ALVAREZ ARDANUY, ds la carte qu'il a publiée ds *Bol. Soc. Geogr. de Madrid*, t. LVI, 1914. La feuille I contient un croquis détaillé de Puerto Cansado intitulé « *Puerto de S. Cruz de Mar Pequeña, según D. Antonio Maria Manrique* ».

(4) La relation de Don A. M. MANRIQUE Y SAAVEDRA, a été publiée dans la *Correspondencia de Canarias*. Nous n'en connaissons qu'un résumé publié par C. FERNÁNDEZ DURO, *Reconocimiento de Puerto Cansado*, ds *Bol. Soc. Geogr. de Madrid*, t. XIII, 1882, pp. 346-349.

quer qu'on se trouve bien là en présence d'une construction européenne, bâtie en maçonnerie de pierres de taille, ce qui est tout à fait contraire aux habitudes indigènes. « Nous procédâmes, écrit Mackenzie (1), à l'examen des ruines du vieux château, pendant que nos gens se reposaient. Après examen, on peut croire que ce que nous voyions était seulement la tour d'un vaste édifice qui s'était enfoncé au-dessous de la surface du sol pour quelque cause inconnue. D'après la maçonnerie, il serait difficile de dire à quelle époque remonte le travail. Les indigènes n'avaient qu'une notion très confuse de son origine. Les pierres étaient tirées de carrières du voisinage. Les indigènes nous dirent que quelques pierres préparées gisaient de l'autre côté du port comme prêtes à être embarquées. La tour mesurait 27 pieds carrés (2) [8 m. 22], cinq pieds [1 m. 27] au-dessus du niveau de la mer : les murs 6 pieds [1 m. 52] d'épaisseur, avec un trou rond dans le coin comme pour un mât de pavillon. L'intérieur était plein de décombres. La tour avait vingt meurtrières évidemment pour la défense, mais elles étaient maintenant sur le même niveau que la mer. Les meurtrières étaient de 21 pouces [53 cm. 34] sur 9 [22 cm. 86] et les plus grandes des pierres dont les murs étaient construits mesuraient 8 pieds [2 m. 43] de long, 2 pieds [60 cm. 96] de large et 21 pouces [53 cm. 34] de haut. » D'autre part, José Álvarez Pérez (3) signale d'après des renseignements recueillis par une reconnaissance de la commission spéciale qui visita ces parages en 1881 et rassemblés par le commandant d'état-major Jáudenes, mort depuis (4),

(1) Le livre de Donald MACKENZIE, *The Khalifate of the West*, n'a paru qu'en 1911, à Londres, in-8° (la description de Puerto Cansado est à la page 176), mais un de ses compagnons de voyage, Sir Joseph C. LEE, avait donné dès 1886 un récit de son exploration : *The Northwest coast of Africa*, ds *The Journal of the Manchester Geographical Society*, avril-juin 1886, pp. 150-151, avec une carte et un croquis du château). C'est également Mackenzie qui avait fourni à M. QUEDENFELDT les renseignements qu'il a utilisés dans *Mitteilungen aus Marokko und dem nordwestlichen Sahara-Gebiet.* Vortrag gehalten in der Sitzung des geographischen Gesellschaft zu Greifswald am 31 Januar 1888. Greifswald, Druck von Julius Abel, 1888, in-8°. (*Separat-Abdruck aus dem IV Jahresbericht der Geographischen Gesellschaft zu Greifswald*), pp. 37-38 (avec un plan de Puerto Cansado). QUEDENFELDT avait déjà donné les mêmes renseignements dans un autre article : *Bemerkungen zu der von mir zusammengestellten Karte des westlichen Sûs-Nûn und Tekena-Gebiets*, ds *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, t. XXII, 1887, pp. 421-428 (avec une carte).

(2) QUEDENFELDT, ds *Mitteilungen aus Marokko*, p. 38, remarque, à juste titre, qu'il paraît y avoir contradiction entre les mesures données par Manrique (un carré de 900 pieds de base) et celles qu'indique ici Mackenzie. Cela montre à quel point Puerto Cansado a encore besoin d'être étudié. La confusion peut s'expliquer s'il y a vraiment, au bord du Puerto Cansado, *deux* enceintes en ruines, comme le dit *infra* J. ÁLVAREZ PÉREZ. L'Ecossais Georges Glas qui, en 1764, créa sur la côte une factorerie en un lieu qui paraît être Puerto Cansado, s'installa, écrit Viera y Clavijo (cité par FERNÁNDEZ DURO, *Bol. Soc. Geogr. Madrid*, t. IV, 1878, p. 172) sur les ruines d'une vieille forteresse, formant un rectangle de 108 pieds de large et 75 de long. S'agit-il bien du même lieu ?

(3) J. ÁLVAREZ PÉREZ, *En el Seguia el-Hamra*, ds *Bol. de la Soc. de Geogr. comercial*, Madrid, juill.-sept. 1886, p. 7.

(4) Il avait fait partie de la Commission de 1883.

« l'existence à proximité de la baie de *deux* forteresses, l'une au sud, visitée déjà en 1882 par D. Antonio Manrique et l'autre à l'ouest ; de plus celle de deux sources du même côté appelées l'une Aïn Viu Agrigas et l'autre Aïn Ajanafes ; de deux autres au Sud, Aïn Nahila es-Seghrira et Aïn Nahila el-Kebira, de puits nommés Tigdilit (1), de diverses ruines et d'un marché qui porte le nom de Souk er-Roumi » (souḳ du Chrétien). « Tout cela, conclut-il, tend à démontrer l'importance qu'a pu avoir ce port anciennement... »

Le colonel baron Lahure (2), de l'armée belge, qui visita Puerto Cansado le 16 septembre 1888, paraît confirmer qu'il existe sur les bords de la lagune deux groupes de ruines : « au nord et dans les rochers qui bordent la crique, quelques traces de murailles en ruines ; au sud, en retraite de la plage, les restes d'un vieux fort carré en pierres, qui atteste bien là une ancienne installation européenne. Cette construction est à demi enfoncée dans le sable. Chose singulière, les embrasures sont plus bas que le niveau de la mer haute, ce qui ferait supposer que ce n'est pas le sable qui a monté tout autour, mais bien le fort qui s'est enfoui. »

Tant que les ruines situées sur la plage du Puerto Cansado n'auront pas été soumises à un examen archéologique minutieux, il sera impossible de savoir avec certitude s'il s'agit ou non du château de Santa-Cruz de Mar Pequeña ; mais la présence de vestiges de constructions d'apparence européenne en un lieu où les indications des cartes et celles des textes anciens nous engageraient déjà à chercher la Mar Pequeña, paraît une très forte présomption en faveur du jugement de ceux qui ont désigné le rivage du Puerto Cansado comme étant l'endroit où s'élevait la forteresse de Diego de Herrera. Or, il est très remarquable qu'à l'exception des tenants de la thèse officielle espagnole, presque tous les géographes et historiens qui ont étudié le problème soient arrivés à cette conclusion. Nous avons cité plus haut la lettre du vizir Si Moḥammed Bargach qui, en 1883, au cours des discussions avec l'Espagne, déclarait que la Santa-Cruz véritable, sans aucune espèce de doute, c'était « Guider Erredchila ». Le détail des controverses ne permet pas de douter

(1) « El Biar Tigdilit ; Aïn Bu Agrigas ; Aïn Aj-Anafis ; Aïn Najla es-Seguira et Aïn Najla el-Kebira », ds Enrique D'ALMONTE, *Ensayo de una breve descripción del Sahara español*, Madrid, 1914, in-8°, p. 43 (Publ. del *Boletin de la Real Soc. Geogr. de Madrid*). MACKENZIE, *op. cit.* p. 176, a relevé aussi les noms de « Knifis » et de « Nailah ».

(2) Col. baron LAHURE, *Lettres d'Afrique, Maroc et Sahara occidental.* Bruxelles, Oscar Lamberty, 1905, in-8°, p. 107.

qu'il entendît sous ce nom Puerto Cansado (1). D'ailleurs il est facile, sous la transcription Erredchila, de retrouver le nom d'Er-Rjila. Quant au nom de Guider, il est attesté, au XVIII[e] siècle, par l'historien des Canaries Viera y Clavijo, qui parle indifféremment du port « de Guader ou de Santa-Cruz de Mar Pequeña, Mar Chica ou Mar Menor, car on lui donnait tous ces noms » (2). Il semble que la Mar Pequeña soit déjà appelée Guider par l'historien canarien Pedro Agustín del Castillo, qui écrivait en 1731-1737(3). Il rapporte en effet, si Viera le cite exactement, qu'en 1480 Pedro de Vera, étant arrivé à la Grande Canarie, expulsa environ 200 indigènes Guanches que Diogo da Silva, gendre de Diego de Herrera, recueillit à Lanzarote et dont il envoya une partie pour renforcer la garnison du château de Guader ou de Santa-Cruz de Mar Pequeña (4). Nous n'avons pas trouvé le nom de Guader cité par les historiens plus anciens, ni par les documents originaux relatifs au château de Santa-Cruz (5) ; mais il n'est pas douteux que ce nom est responsable d'une partie au moins des confusions qui ont été faites par les historiens touchant le château de Santa-Cruz de Mar Pequeña. Guader ou Guider, en effet, paraît correspondre à une forme arabisée dérivée du mot berbère *agadir* (6) qui signifie forteresse, magasin fortifié. Ce mot a fourni, dans le sud du Maroc, un nombre infini de toponymes. Des lieux dits Agadir ayant été signalés en plusieurs endroits de la côte, il n'est pas étonnant que des historiens ou des géographes peu familiarisés avec les noms berbères se soient trompés d'Agadir (7). C'est ainsi que le lieutenant W. Arlett (8), de la marine anglaise, signale par 29°10' de latitude

(1) Cf. à ce propos D. Pelayo ALCALÁ GALIANO, *Santa Cruz de Mar Pequeña...*, Madrid, 1900, pp. 163 et 168.

(2) VIERA Y CLAVIJO (D. José de), *Noticias de la Historia general de las Islas de Canaria*, Madrid, 1772-1783, 4 vol. in-4°, t. I, p. 483 ; t. II, p. 69, 173 et 192.

(3) Pedro Agustín DEL CASTILLO, *Descripción histórica y geográfica de las Islas de Canaria*, Santa Cruz de Tenerife, 1848. Nous n'avons pu nous procurer cet ouvrage que nous ne connaissons que par les emprunts qu'y ont faits Viera y Clavijo et Chil.

(4) VIERA Y CLAVIJO, t. II, p. 69.

(5) On doit pourtant signaler un document cité par VIERA Y CLAVIJO, t. II, p. 178, note : c'est le testament de Doña Inés Peraza, femme de Diego de Herrera, daté de 1482. Par une clause de cet acte, Inés Peraza demande que l'on tire de captivité les fils de ses vassaux « que por mi causa se cautivaron en el castillo de Guado ». Il semble que ce château ne peut être que Santa-Cruz de Mar Pequeña et que Guado est une faute de lecture ou de transcription pour Guader : mais ce nom n'est pas établi avec assez de sûreté pour qu'il soit permis d'en tirer des conclusions.

(6) Probablement *agouider*, ou le petit agadir, selon M. G. S. Colin.

(7) QUEDENFELDT, *Mitteilungen*, p. 35, explique très justement les confusions, en signalant, à propos des négociations hispano-marocaines de 1878 et de 1883, qu'on ne put rien comprendre au point qu'indiquèrent les Maures comme emplacement de S.-Cruz de Mar Pequeña, « car ils le nommèrent Agadir, qui veut dire en berbère fortification et se retrouve en plusieurs endroits de la région ».

(8) *Survey of some of the Canary Islands and of part of the western coast of Africa in* 1835. Communicated by Lieutenant W. ARLETT, Royal Navy, ds *Journal of the royal geographical Society*,

nord, point qu'il situe au nord du cap Noun et qui paraît correspondre à l'embouchure de l'oued Ifni, une baie qu'il appelle Port Reguela ou Gueder, où l'on reconnaît Arjila faussement identifiée avec un Agadir situé à près de 250 kilomètres au nord de celui de Puerto Cansado. Tout est faux dans cette localisation, car la latitude 29°10' correspond, d'après les cartes modernes, non pas à l'embouchure de l'oued Ifni, mais à celle de l'oued Noun ou Asaka ; or les travaux d'Arlett ont eu une grande importance parce qu'ils ont inspiré les cartes de l'Amirauté britannique, et par leur intermédiaire celles du Dépôt général de la Marine française et toute la cartographie du XIX^e siècle. Les plus anciennes de ces cartes indiquent donc, à la place de l'oued Ifni, un oued Gueder ou Isgueder (1) ; lorsqu'au bout de quelque temps on s'aperçut que la latitude indiquée par Arlett était fausse, on transféra le nom de Gueder à l'endroit correspondant réellement à la latitude 29°10' : c'est ainsi que sur un certain nombre de cartes, et même dans les *Instructions nautiques* (2) françaises jusqu'à une époque récente, l'oued Noun ou Asaka figure sous le nom d'oued Gueder qu'il n'a jamais porté réellement. Ailleurs on voit des historiens attribuer ce qui revient au château de « Guader » à Agadir du Sous ou Santa-Cruz du Cap de Gué (3) ; mais il a dû y avoir un autre Agadir, celui d'Arjila, situé à Puerto Cansado, où son nom, bien qu'il ne paraisse pas souvent employé, est pourtant encore en usage, puisqu'en 1883 Si Moḥammed Bargach le connaît. C'est lui, sans doute, dont certaines cartes conservent le souvenir sous le nom d'oued Ouider donné au ruisseau qui débouche au fond de la lagune (4).

Londres, t. VI, 1836, pp. 285-310 ; traduction française sous le titre : *Description de la côte d'Afrique depuis le cap Spartel jusqu'au cap Bojador*, ds *Bulletin de la Soc. de Géogr.*, Paris, 2^e série, t. VII, 1837 (p. 39 et carte). L'erreur du reste est antérieure à Arlett, puisqu'elle se trouve déjà dans GRÄBERG DE HEMSÖ, *Specchio dell impero di Marocco*, Gênes, 1834 (carte) : on la trouve reproduite dans Sabin BERTHELOT : *De la pêche sur la côte occidentale d'Afrique*, Paris, 1840, 8°, pp. 205 et 207 et carte ; G. ROHLFS, *Reise durch Marokko*, Norden, 1884, carte ; et *Mapa de los territorios al sudoeste de Marruecos*, par D. Francisco COELLO, ds *Bol. Soc. de Geogr. de Madrid*, t. IX, 1880. Duro, sans doute conscient du peu de valeur de l'indication donnée par les cartes, les cite, mais n'en tire que peu d'arguments en faveur de la localisation de S.-Cruz de Mar Pequeña à Ifni. *Exploración...*, ds *Bol. Soc. Geogr. de Madrid*, t. IV, 1878, p. 189.

(1) *West coast of Africa, sheet III, S^ta-Cruz to Cap Bojador*, by lieut. ARLETT, 1835 : Arch. Serv. Hydrographique, portefeuille 110, division 2, pièce 36. L'oued Gueder a disparu des cartes récentes. V. et J. GUARNER, *El Sahara y Sur marroqui españoles*, Tolède, 1931, décrivant la côte de la zone d'Ifni n'y signalent aucun oued Gueder ni aucun point portant ce nom. De même ds JUSTINARD, *Les Ait Ba Amran*, t. I, p. 70.

(2) N° 321, éd. de 1920, p. 234. Le nom de Gueder a disparu dans les *Corrections* de 1930.

(3) La confusion est faite par ABREU GALINDO, p. 134, à propos des Guanches envoyés en renfort, en 1480, au château de « Guader ». Aussi plus récemment par CHIL Y NARANJO, t. III, p. 94.

(4) Cf. carte n° 1196 du Dépôt général de la Marine, éd. 1920 : la position indiquée est 28°5'.

Si le témoignage de Viera y Clavijo, qui ne cite pas ses sources, est de date trop basse pour avoir une grande valeur, il prouve du moins qu'en 1772 cet historien sérieux et bien renseigné ne doutait pas que le château de Santa-Cruz de Mar Pequeña ou de Guader ne fût situé à Puerto Cansado. C'est là également que l'ont cherché depuis lors presque tous les auteurs que la question a intéressés: Renou (1), Budgett Meakin (2), Ruge (3), Rawson (4), Michaux-Bellaire (5), sans oublier Mackenzie, Quedenfeldt, Manrique et autres écrivains déjà cités au cours de cette étude. L'accord de ces chercheurs arrivant par des voies différentes à désigner un même lieu ne saurait évidemment être invoqué comme une preuve : il constitue pourtant une très sérieuse présomption en faveur de la validité du jugement qu'ils ont émis. On peut sans doute opposer à leur thèse divers arguments, dont l'un des principaux est le fait que le Puerto Cansado est à l'heure actuelle à peu près inaccessible, même aux petits bateaux, alors que l'histoire de la forteresse de Santa-Cruz, telle que nous allons essayer de la reconstituer, atteste qu'au XV^e^ et au XVI^e^ siècles les vaisseaux espagnols venant des Canaries pénétraient dans la Mar Pequeña. L'argument vaudrait pour tous les points de la côte, car il n'en est aucun qui soit abordable, sauf peut-être la crique de la Uina ou Meano, située au sud de l'embouchure du Dra ; mais les géographes signalent, dans toute la région, des phénomènes récents d'ensablement qui ont dû depuis le XVI^e^ siècle modifier l'aspect du rivage. Le vent soufflant du désert jette à l'Océan de grandes quantités de sable que les courants ramènent à la côte et déplacent d'un lieu à l'autre. C'est ainsi que, selon les *Instructions Nautiques* (6), l'entrée de l'oued Dra est complètement fermée, depuis 1886, par une barre de sable qui n'est pas signalée antérieurement. Au cap Juby, l'ensablement de la côte a modifié complètement les fonds entre le fort et le rivage (7). Lahure, qui signale ce travail des sables, ne doute

(1) E. Renou, *Description Géographique de l'empire de Maroc* (*Explor. scientif. de l'Algérie*, Sciences hist. et géogr., t. VIII), 1846, 8°, p. 82 et carte.

(2) Budgett Meakin, *The Land of the Moors*, London, 1901, 8°, p. 357.

(3) S. Ruge, *Topographische Studien...*, 1903, p. 104.

(4) Rawson (Sir Rawson W.) ds *Proceedings of the Royal Geographical Soc.*, novembre 1884, cité ds *Bol. Soc. Geogr. de Madrid*, t. XVII, 1884, p. 253.

(5) Michaux-Bellaire, *Les droits historiques de l'Espagne* (au Maroc et sur la côte orientale d'Afrique), ds *Revue du Monde musulman*, t. XV, octobre 1911, pp. 417-421.

(6) N° 321, éd. 1920, p. 236.

(7) *Ibid.*, p. 238.

pas qu'il y a deux siècles des embarcations légères aient pu pénétrer dans le Puerto Cansado (1).

Certes, lorsque Alcalá Galiano (2) prétend tirer argument de cartes anciennes pour placer Santa-Cruz de Mar Pequeña à l'embouchure de l'oued Chbika, il est assez difficile de faire la preuve que sa localisation est fausse, car les documents dont il s'inspire sont si peu précis qu'on en peut tirer les conclusions les plus diverses et que la distance de 70 kilomètres environ qui sépare le Chbika de Puerto Cansado n'empêche pas que les mêmes raisonnements ne puissent être approximativement valables pour l'un ou pour l'autre de ces points. Si donc il est certain que Santa-Cruz de Mar Pequeña n'était pas située à Ifni, il n'est pas absolument impossible qu'elle l'ait été à l'embouchure du Chbika, où l'on trouve un fleuve assez important pour qu'il ait pu être navigable dans certaines conditions pendant quelques kilomètres en amont de son embouchure et où des traditions semblent conserver le souvenir de relations avec les Canaries (3). Mais on n'a jamais, croyons-nous, signalé en ce point de ruines qui puissent être regardées comme celles d'une forteresse espagnole : tandis que, s'il peut être prouvé que celles de Puerto Cansado sont bien, comme il paraît, de construction européenne, la question se trouve par là même résolue.

Il ne semble pas que le duc de Medina Sidonia ait tiré aucun parti du don que Jean II, roi de Castille, lui avait fait, le 8 juillet 1449, de toute la côte d'Afrique située entre le cap d'Aguer et le cap Bojador. L'histoire n'a conservé le souvenir d'aucune manifestation de son activité sur ce territoire. Ce sont les Espagnols des Canaries qui s'y implantèrent les premiers.

Nous avons vu plus haut que les premières « entradas » sur la côte d'Afrique, aux environs du cap Bojador, remontent au temps de Jean de Béthencourt. Son exemple fut suivi. Les historiens canariens rela-

(1) *Lettres d'Afrique*, p. 107.

(2) *Memoria sobre la situación de Santa Cruz de Mar Pequeña en la costa noroeste de Africa*, por el Coronel Capitán de Fragata D. Pelayo Alcalá Galiano, Madrid, imprenta de los señores Rojas, 1878, et *Más consideraciones sobre Santa-Cruz de Mar Pequeña, ibid.*, 1879 (extr. de *Revista general de Marina*, t. V, 1879, avec une carte). Alcalá Galiano a repris ses arguments ds *Santa-Cruz de Mar Pequeña. Pesquerias y comercio en la costa N. O. de Africa*, Madrid, 1900, 8°, pp. 60-68. Fernández Duro refuse d'accepter les conclusions d'Alcalá Galiano (à la suite d'*Exploración...*, ds *Bol. Soc. Geogr. Madrid*, t. V, 1878, pp. 29-30).

(3) « On assure qu'il se fait à l'embouchure de la rivière un peu de commerce avec l'île Lanzarote », disent les *Instructions Nautiques*, n° 321, éd. 1920, p. 237.

tent de très nombreuses razzias faites sur la côte africaine (1). Elles alimentaient un véritable commerce d'esclaves qui fut longtemps d'un grand profit. Les indigènes capturés au cours de ces expéditions étaient vendus aux Canaries et fournissaient une main-d'œuvre agricole pour la mise en valeur des îles. Nous n'avons d'ailleurs pas de renseignements précis sur les dates et les circonstances de la plupart de ces entreprises. C'est surtout, semble-t-il, lorsque Diego García de Herrera fut devenu, en 1452, seigneur des Canaries, après la mort de son beau-père, Hernán Peraza, que ces razzias s'organisèrent et se multiplièrent. Dès cette époque, sans aucun doute, la Mar Pequeña était le principal point de débarquement par lequel les Canariens avaient accès à la côte d'Afrique. Le nom de Mar Pequeña, nous l'avons vu, sert déjà en 1449 de point de repère principal dans la région, qui devient bientôt une sorte d'annexe des Canaries. Le 6 avril 1468, Diego de Herrera se vit confirmer, par Henri IV, roi de Castille, la seigneurie de toutes les îles de Canarie, et de la « Mar Menor en las partes de Berueria » (2).

Cet acte mettait fin à une situation juridique des plus confuses, touchant la propriété des Canaries. Du chef de sa femme, Doña Inés Peraza (3), Diego García de Herrera se trouvait en possession de tous les droits ayant appartenu autrefois à Jean de Béthencourt. Mais toutes les îles n'étaient pas effectivement occupées. Le roi de Castille, jugeant sans doute caducs des droits de propriété qui n'étaient pas accompagnés d'une possession effective, avait, dans des circonstances mal connues, donné la Grande Canarie, Ténérife et la Palma, à deux grands seigneurs portugais. Pour soutenir leurs droits, le roi de Portugal avait, en 1466, envoyé une escadre, commandée par Diogo da Silva de Meneses (4), qui avait attaqué Lanzarote, Fuerteventura et la Grande Canarie et y avait causé du dégât. Tout finit par une réconciliation et un accord amiable. Diogo da Silva ayant épousé une des filles de Diego de Herrera, le roi de Portugal, à cette occa-

(1) ABREU GALINDO, p. 67.

(2) Document publié par CHIL Y NARANJO, t. II, pp. 592-595.

(3) Ce n'est pas ici le lieu d'exposer comment, à la suite de cessions nombreuses et confuses, la seigneurie des Canaries passa aux mains de Hernán Peraza, père d'Inés. La question est traitée avec détail par CHIL Y NARANJO (t. II), qui publie en particulier, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Escurial, le texte d'une très importante *Informacion sobre cuyo es el derecho de la isla de Lançarote y conquista de las Canarias*, datant de 1477 (pp. 518-632).

(4) Sur Diogo da Silva de Meneses, créé en 1489 comte de Portalegre, voir A. BRAAMCAMP FREIRE, *Brasões da Sala de Sintra*, t. III, 1930, p. 350 et SOUSA VITERBO, *Trabalhos nauticos dos Portuguezes*, t. I, 1898, pp. 252-254.

sion, envoya à celui-ci cinq vaisseaux pour l'aider à achever la conquête des îles. « Le premier emploi qu'en firent les alliés fut, dit Chil (1), de se diriger vers la côte d'Afrique qui était proche, et d'entreprendre de victorieuses « entradas », faisant captifs de nombreux Maures et Juifs, auxquels ils prirent un riche butin de bétail, d'or, d'argent et d'ambre. Ils se fortifièrent au cap de Guer (*sic*) où ils laissèrent une bonne garnison et rentrèrent à Lanzarote, ramenant de magnifiques chevaux et juments dont la race s'est conservée. » Il est extrêmement probable qu'en ce passage comme en d'autres l'historien a confondu le nom de Guader (sur la Mar Pequeña) avec l'Agadir du cap Guir, car il ne paraît pas que les Canariens aient alors entrepris la moindre expédition contre le cap Guir, qui semble être resté, à cette époque, en dehors de leurs préoccupations et de leur zone d'action. Si cette correction est légitime, le passage cité serait donc relatif à la fondation du château de Guader ou de Santa-Cruz de Mar Pequeña, que la plupart des auteurs ne datent que de quelques années plus tard, en général de 1476 (2), sans en donner d'ailleurs de preuves convaincantes. La seule précision que nous obtenions d'eux, c'est que le château existait depuis quelques années seulement (*pocos años*) lorsqu'il fut, en 1478, assiégé par les tribus, dans des conditions que nous étudierons un peu plus loin.

Viera y Clavijo donne, sans indiquer de date, un certain nombre de détails sur la fondation du château que Herrera bâtit « au port de Guader ou de Santa-Cruz de Mar Pequeña ». « Herrera, dit-il, s'y transporta avec des troupes et le matériel nécessaire. La Mar Pequeña est à la distance d'environ trente lieues de Lanzarote. Le débarquement se fit à minuit, à l'embouchure de la rivière que les indigènes appellent le Vado del Mediodia, laquelle forme une baie navigable jusqu'à trois lieues à l'intérieur des terres. La forteresse construite avec une remarquable rapidité fut couronnée d'artillerie et on y laissa une importante garnison sous les ordres d'Alonso de Cabrera. Herrera rentra à Lanzarote... (3) ». On ne doit pas oublier que ce récit date seulement de 1772, que l'auteur ne cite pas ses sources et que nous n'avons pas su les découvrir : car ni Abreu Galindo (1632), ni même Pedro Agustín del Castillo, ne donnent les détails cités

(1) CHIL Y NARANJO, t. II, p. 489.

(2) FERNÁNDEZ DURO, *Exploración*, p. 159 ; PÉREZ DEL TORO, *op. cit.*, p. 159 ; ALCALÁ GALIANO, *S.-Cruz de Mar Pequeña*, pp. 10 et 11. D. León GALINDO Y DE VERA, *Historia, vicisitudes y politica traditional de España, respecto de sus posesiones en las costas de Africa*, Madrid, 1884, 4°, p. 69, donne la date de 1478.

(3) VIERA Y CLAVIJO, t. I, p. 483.

par Viera. Nous devons donc croire celui-ci sur parole : mais il paraît que plusieurs des renseignements qu'il fournit sont douteux ou inexacts : le nom de Vado del Mediodia est inconnu de toutes les cartes et la lagune de Puerto Cansado, bien qu'elle soit la plus vaste des échancrures de la côte, n'est certainement pas navigable pendant trois lieues (plus de 18 kilomètres) car elle n'a, d'après les descriptions citées ci-dessus, que 6 kilomètres environ de profondeur totale. Il convient donc de n'accepter qu'avec beaucoup de réserves les affirmations de Viera.

Diego de Herrera avait éprouvé de grandes déceptions dans les tentatives qu'il avait faites pour s'emparer de la Grande Canarie et de Ténérife encore non occupées. N'ayant pas les moyens suffisants pour réussir dans une telle entreprise, il renonça, par acte du 15 octobre 1477, daté de Séville (1), en faveur de la Couronne de Castille, à toute prétention sur les trois îles de la Grande Canarie, de la Palma et de Ténérife, dont la conquête devait être faite et fut faite, en effet, dans les années qui suivirent, par la Couronne, aux frais du Trésor public. Diego de Herrera recevait comme indemnité la somme de 5 millions de maravédis, le titre de comte de La Gomera et conservait le domaine utile des autres îles.

Ayant réalisé cette cession, Herrera regagna Lanzarote et peu après, c'est-à-dire probablement à la fin de 1477 ou dans les premiers mois de 1478, maria sa fille Doña Constanza Sarmiento avec Pedro Fernández de Saavedra (2). Les fêtes du mariage étaient à peine achevées lorsqu'arriva un message de Jofre Tenorio (3), capitaine du château de Santa-Cruz de Mar Pequeña fondé « peu d'années » auparavant, qui annonçait que le « Chérif » assiégeait la forteresse. Il y amenait plus de 3.000 lances et plus de 10.000 Maures à pied, sans compter plus de 2.500 lances envoyées en avant-garde sous le commandement « d'un sien capitaine arabe nommé Adial ». Herrera s'empressa d'organiser des secours. Embarqué avec son gendre et plus de 600 hommes bien armés sur cinq navires, il alla au château de la Mar Pequeña et s'y retrancha. Le Chérif informé de son arrivée leva le siège (4). Viera y Clavijo (5) ajoute au récit d'Abreu Galindo, quelques

(1) Chil, t. II, p. 634.

(2) Abreu Galindo, pp. 81-82 ; Viera y Clavijo, t. I, pp. 480-481.

(3) Jofre Tenorio est un personnage connu par ailleurs. Il était, dit Abreu Galindo (p. 63), originaire de Séville. Avant 1442 Guillen de Las Casas l'avait nommé gouverneur des îles de La Gomera et de Hierro.

(4) Abreu Galindo, p. 82.

(5) P. 484.

détails peu dignes de créance. Il fait du « Chérif », qu'il nomme le « prince Aoiaba », un « prince de la famille des Chérifs ou Xarifes... (la même qui plus tard, détrôna Moulay Naser Bou Chentouf el Hintati, roi de Marrakech, et occupa le trône), ayant sa résidence en un château situé sur une montagne à peu de distance de la Mar Pequeña, nommé Tagumadert et appartenant à la province de Dra ». Cette identification du chef indigène qui assiégea Santa-Cruz paraît tout à fait fantaisiste. Tagmadert, dans la vallée du Dra, berceau de la dynastie chérifienne des Sa'diens, est en réalité très éloigné de la Mar Pequeña (600 kilomètres environ) et les chérifs de Tagmadert, avant l'année 1500, paraissent confinés dans un rôle purement local et sans rayonnement en dehors de leur canton. Le nom d'Aoiaba est inconnu. Il est donc probable que Viera, trompé par ce titre de Chérif porté sans doute par un marabout saharien, l'a rattaché à tort à la famille sa'dienne.

La période qui suivit le siège de 1478 fut l'âge d'or des « entradas » sur la côte d'Afrique. Un indigène converti, baptisé sous le nom de son parrain, Juan Camacho, n'en dirigea pas moins de quarante-six en qualité d' « *adalid* » (1), selon Abreu Galindo, qui donne un récit de la première à laquelle Diego de Herrera et son gendre prirent part en personne et qui les conduisit jusqu'aux environs de Tagaost, c'est-à-dire jusqu'à la région de l'Oued Noun. Il y eut naturellement des réactions de la part des indigènes : « Les Maures, dit Viera y Clavijo (2), essayaient presque chaque année de démolir le fort de Mar Chica et d'en chasser les Chrétiens ». Ils leur causaient de graves pertes. Un certain nombre de Guanches, expulsés de la Grande Canarie en 1480 par Pedro de Vera, furent recueillis à Lanzarote et envoyés quelque temps après en renfort « au château de Guader ou de Santa-Cruz de Mar Pequeña où les uns moururent et d'autres restèrent captifs des Maures » (3). C'est, semble-t-il, en faveur des défenseurs de Santa-Cruz, réduits en esclavage au cours de ces combats, que Doña Inés Peraza introduisit dans son testament, daté de 1482, une clause demandant que l'on tirât de captivité les fils de ses vassaux faits esclaves pour son service dans le château de Guado (ou Guader ?) (4).

Diego de Herrera mourut le 22 juin 1485, dans l'île de Fuerteventura,

(1) Officier chargé de guider la troupe qui exécutait un coup de main ou une razzia.
(2) T. II, p. 179.
(3) Pedro Agustín DEL CASTILLO, livre 2, chap. II, cité par VIERA, t. II, p. 69.
(4) Cf. *supra*, p. 34, note 5.

âgé d'environ 70 ans. On l'enterra dans le couvent de S. Bonaventure qu'il avait fondé. Plus d'un siècle plus tard, le célèbre écrivain Gonzalo Argote de Molina, qui avait épousé une descendante de Diego de Herrera, composa une inscription pompeuse dont Abreu Galindo nous a conservé le texte (1), gravé sur la tombe en 1591. Le défunt y est dit : « Seigneur et conquérant de ces sept îles et du royaume de la Grande Canarie et de la Mar Menor de Berbérie... Il passa avec ses vaisseaux en Berbérie ; fit captifs beaucoup de Maures, fonda en Afrique le château de Mar Pequeña qu'il soutint et défendit contre l'armée du Chérif... (2) ». Par la disparition des sources antérieures, cette inscription se trouve être actuellement le plus ancien des documents conservés où soit mentionnée la création de Santa-Cruz de Mar Pequeña.

Il est probable que les héritiers du fondateur se lassèrent de défendre la forteresse constamment attaquée par les indigènes. Ils n'abandonnèrent pourtant pas tous leurs droits sur elle, car Doña Inés Peraza, veuve de Diego de Herrera, en était encore propriétaire en 1509, lors des négociations qui précédèrent le traité de Sintra ; mais un accord, dont nous ne connaissons pas les clauses, avait dû intervenir vers 1490 entre elle et les souverains de Castille, car à partir de cette date Santa-Cruz de Mar Pequeña paraît assimilée, dans l'ordre politique, à celles des îles Canaries dont la « conquête » appartenait depuis 1477 à la Couronne. Alonso de Lugo, qui avait pris part à la conquête de la Grande Canarie et qui allait quelques années plus tard achever celle de la Palma et de Ténérife, reçut en 1491 des lettres patentes le nommant « capitaine général des conquêtes des Canaries, depuis le cap de Guer jusqu'à celui de Bojador sur le continent d'Afrique (3) ». Peu après, c'est le gouverneur de la Grande Canarie, Alonso Fajardo, qui reconstruit ou restaure les fortifications de Santa-Cruz (4), soit que la Couronne en prenant possession de la place en ait jugé les défenses insuffisantes, soit que les remparts en aient été ruinés au cours de quelque combat. Valentim Fernandes (en 1507) prétend, dans sa *Descripçam* de la côte, que Jean II de Portugal (1481-1495) avait fait détruire le châ-

(1) ABREU GALINDO, livre III, chap. XXVII, p. 156. Le texte est reproduit par VIERA Y CLAVIJO, t. II, p. 126 ; FERNÁNDEZ DURO, *Exploración*, ds *Bol. Soc. Geogr. Madrid*, 1878, p. 161 ; CHIL Y NARANJO, t. III, p. 256 ; ALCALÁ GALIANO, *S.-Cruz de Mar Pequeña*, p. 16, note.

(2) Il semble que Argote de Molina fait déjà, entre ce Chérif et les Chérifs sa'diens, la confusion que Viera y Clavijo a plus tard reproduite et aggravée.

(3) VIERA, t. II, p. 145.

(4) VIERA, t. II, p. 171.

teau que les Castillans avaient construit à « Mar Pequeño » (1). Ce renseignement ne paraît pas exact. Bien qu'ils fussent en contestation au sujet de la possession de la côte d'Afrique, le roi de Portugal et le roi de Castille vivaient, depuis le traité de Tolède (1480), en relations amicales qui, à défaut de renseignements précis, rendent invraisemblable une expédition portugaise contre Santa-Cruz de Mar Pequeña : mais peut-être la forteresse avait elle été plus ou moins ruinée par les Maures et avait-on soupçonné Jean II, à tort ou à raison, de les avoir inspirés ou aidés.

Peu après avoir restauré la place, Alonso Fajardo fut contraint de la défendre à nouveau, « contre les troupes du roi de Fès », dit Viera, mais nous croyons qu'ici encore l'historien interprète à faux ses sources, car le roi de Fès, qui depuis longtemps n'avait plus aucune autorité au sud de l'Oumm Rebi', paraît tout à fait incapable d'envoyer, vers 1490, des troupes jusqu'à la Mar Pequeña. Alonso Fajardo et les gouverneurs de la Grande Canarie, ses successeurs, joignaient à leur titre celui d' « alcayde » de Santa-Cruz de Mar Pequeña et touchaient, en cette qualité, un traitement de 50.000 maravédis (2). Ils nommaient les lieutenants chargés de tenir garnison dans la forteresse et de la défendre (3).

Le 27 février 1498, les Rois Catholiques publièrent à Alcalá de Henares, dans des circonstances qui sont inconnues, mais qui ont probablement trait aux différends entre l'Espagne et le Portugal au sujet de la possession de la côte d'Afrique, une ordonnance enjoignant au « Justicia » de Séville de publier défense à qui que ce fût d'aller sans autorisation royale, ou d'envoyer personne « aux terres d'Afrique dont la conquête nous appartient dans la région de la Mar Pequeña et le long de cette côte, du côté de Massa, pour faire le commerce de l'or, des esclaves et d'autres marchandises ». Cette ordonnance fut d'ailleurs révoquée, le 12 avril 1499, par une autre lettre, datée de Grenade, autorisant le commerce de Berbérie dans les mêmes conditions qu'antérieurement (4).

Jusqu'ici, les Espagnols paraissent ne s'être guère occupés d'entretenir

(1) « Mar Pequeno tem huum ryo grande de muyta pescaria, onde os Castellanos tinham feito huum castello, ho qual mandou el rey Dom Joham derribar » : Bibl. de Munich, *Cod. hispanicus* 27, f. 59 ; voir aussi RUGE, *Topographische studien*, p. 104.

(2) Ce chiffre est donné par VIERA, t. II, p. 171 ; mais un document du 21 février 1502, cité par J. PAZ, *Castillos y fortalezas del Reino*, Madrid, 1914, 8°, p. 100, prouve que le traitement annuel de l'alcaide de S. Cruz était à cette époque de 100.000 maravédis.

(3) VIERA, t. III, p. 115.

(4) JIMÉNEZ DE LA ESPADA, *La guerra del Moro á fines del siglo XV*, ds *Bol. de la Real Acad. de la Historia*, t. XXV, 1894, pp. 184-185.

des relations commerciales avec les indigènes. Leur principal souci était de conduire contre eux des expéditions à main armée pour razzier du bétail et des esclaves : mais vers la fin du xv^e siècle apparaissent, dans les documents, les mots « tratar » et « resgatar » qui indiquent des préoccupations de commerce. C'est l'époque où le Portugal, en contestations avec l'Espagne au sujet du droit à la « conquête » du royaume de Fès, commence à s'établir sur la côte marocaine, en inaugurant une politique de relations amicales avec les indigènes et en fondant des factoreries à Safi, dès 1481, à Azemmour, en 1486, à Massa, en 1497. L'Espagne tente d'imiter ces méthodes. Nous verrons un peu plus loin comment, en 1499, elle essaie d'établir sa suzeraineté sur les tribus de l'Oued Noun. Cette tentative ayant échoué, elle s'efforce, au moins, de développer son commerce.

Des ordonnances royales, données à Alcalá de Henares, le 20 janvier 1503, fondent à Séville une « Casa de Contratación » (1), chargée de concentrer non seulement tout le commerce des Indes, mais aussi celui « qui se fera dans les régions de la Mar Pequeña et du cap d'Aguer et dans toutes autres régions de la Berveria... où nous aurons nos facteurs ». Il est spécialement recommandé aux officiers de la dite Casa de Contratación, d'avoir grand soin de fournir la forteresse de Santa-Cruz de vivres et autres choses nécessaires, de manière qu'elle soit toujours munie en suffisance de tout ce qui convient ». Une autre lettre, du 30 juin suivant, est relative aux certificats de chargement qui doivent être délivrés pour les marchandises envoyées « aux Indes, en Berbérie, aux Canaries et à la tour de Santa-Cruz » (2) ; puis, le 4 juillet, le Docteur Alonso Escudero, récemment nommé gouverneur de la Grande Canarie, est chargé du commerce « de Berbérie et de la Mar Pequeña et de la tour de Santa-Cruz », comme l'avait été avant lui son défunt prédécesseur, Antonio de Torres (3). De même Lope de Sosa, successeur d'Alonso Escudero, fut, le 12 août 1505, investi des mêmes fonctions (4).

C'était un monopole commercial qui avait été institué en faveur de la Casa de Contratación de Séville, aussi les souverains exigeaient-ils que

(1) Texte ds ALCALÁ GALIANO, *Santa-Cruz de Mar Pequeña*, pp. 242-243.

(2) *Ibidem*, p. 243.

(3) Lope Sánchez de Valenzuela, en quittant le gouvernement de la Grande Canarie, avait, sur l'ordre des souverains catholiques, fait remettre à son successeur, Antonio de Torres, par Alonso de Valenzuela, son fils, la forteresse de Santa-Cruz de Mar Pequeña, le 22 novembre 1501. Julián PAZ, *Castillos y fortalezas del Reino*, Madrid, 1914, p. 100.

(4) ALCALÁ GALIANO, pp. 245-246.

personne ne lui fît concurrence. « L'Adelantado (Alonso de Lugo) n'a pas qualité pour commercer à la Mar Pequeña », déclare le Roi, le 5 mars 1505 : non plus l'évêque. Averti que celui-ci donne des autorisations pour commercer en Berbérie, le Roi fait faire une enquête, le 26 septembre 1505 (1). La politique des « entradas » contre les Maures n'en continuait pas moins. A vrai dire, elle ne s'accordait pas très bien avec les essais d'extension des relations commerciales : mais il ne paraît pas que celles-ci aient obtenu grand succès. Peut être les razzias donnaient-elles des bénéfices plus sûrs : peut-être aussi s'agissait-il, en encourageant les expéditions armées, de faire acte de souveraineté pour opposer les prétentions de l'Espagne à celles du Portugal, tant que la querelle entre les deux royaumes, au sujet de la possession de la côte d'Afrique, n'était pas résolue. Le 2 novembre 1505, le Roi déclare qu'ayant l'intention d'envoyer, l'an prochain, une grande flotte contre les Maures, il autorise tous les habitants de toutes les îles Canaries et tous ses autres sujets à faire des expéditions (*saltear*) contre les Maures, partout où ils voudront, depuis le rio de Oro jusqu'à la région de Massa, sous condition de payer au Roi le quint de leurs prises (2).

L'Espagne, à cette époque, se préparait à régler avec le Portugal la vieille querelle qui divisait les deux royaumes depuis plus d'un siècle, au sujet du droit de conquête en Afrique. Il est nécessaire d'esquisser ici, à grands traits, l'histoire de cette rivalité (3), car c'est elle qui explique et conditionne la politique qu'adoptèrent, à la fin du XV^e siècle et dans les premières années du XVI^e, l'Espagne et le Portugal à l'égard de la Berbérie. Le problème avait été posé le jour où, à la fin de l'année 1402, Jean de Béthencourt, gentilhomme normand, avait prêté hommage, entre les mains d'Henri III de Castille, pour les îles Canaries dont il entreprenait la conquête. Au cours du XIV^e siècle et peut-être dès le XIII^e, des navigateurs génois, castillans ou portugais avaient, à diverses reprises, abordé aux îles, mais leurs explorations, qui furent le plus souvent le fait de hasards, n'avaient pas été suivies de prises de possession effective. Lorsque, le 15

(1) *Ibidem*, p. 247.

(2) Doc. cité par MILLARES (A.), *Hist. de la Inquisición en las islas Canarias*, Las Palmas, 1874, 4 vol. in-16, t. I, pp. 146-147, d'après un *libro de privilegios* (p. 101) conservé aux Archives municipales de Las Palmas.

(3) La question est étudiée avec plus de détail par P. DE CENIVAL, *Le partage des conquêtes entre l'Espagne et le Portugal au Maroc et sur la côte au sud du Maroc*, ds *Sources inédites*, 1^re série, Portugal, t. I, pp. 203-212. On y trouvera les références des faits exposés ici.

novembre 1344, le pape Clément VI avait donné à un prince de la maison de Castille, Louis de La Cerda, arrière petit-fils de Saint-Louis et amiral de France, la principauté des îles de La Fortune (les îles Fortunées des Anciens, c'est à dire les Canaries), le roi de Castille et le roi de Portugal avaient l'un et l'autre protesté, revendiquant chacun des droits fondés sur une priorité de découverte. Mais le prince de La Fortune n'avait jamais pris possession de ses domaines et ni le roi de Portugal ni celui de Castille n'étaient alors d'humeur à s'engager dans des entreprises coloniales, si bien que la question du droit à la conquête des Canaries ne fut pas réglée, et que les précédents de 1344-1345 tombèrent dans l'oubli, à tel point qu'aucune des deux puissances ne songea à en tirer argument au cours des compétitions qu'elles soutinrent après 1425. Si Jean de Béthencourt, en 1402, s'était adressé à Henri III de Castille pour prêter hommage entre ses mains, ce n'est pas que ce prince eût jamais fait acte de propriété sur les Canaries, c'était comme au « roy et seigneur de tous les païs à l'environ et le plus près roi chrétien », afin de s'assurer son appui pour la conquête des îles. Le Roi paraît avoir été surpris de l'aventure qui faisait de lui le suzerain de terres lointaines dont il ne s'était jusque-là pas soucié : mais en acceptant l'hommage, il accomplissait le premier acte juridique qui a solidement fondé le droit de l'Espagne sur les Canaries.

Bientôt le Portugal inaugure, en s'emparant de Ceuta (1415), une politique de conquête et d'expansion coloniale. L'infant Henri donne aux entreprises d'outre-mer une active impulsion. Il ne supporte pas sans envie le spectacle de la suzeraineté espagnole étendue sur les Canaries. Mais les conquérants ne se sont pas emparés effectivement de toutes les îles qui composent l'archipel. L'Infant essaie, en 1424 ou 1425, d'envoyer une expédition pour conquérir la Grande Canarie encore libre. L'expédition échoue ; mais en 1427 ou 1428 il réussit à acquérir de Maciot de Béthencourt, cousin et successeur du conquérant, les droits qu'il possède ou prétend posséder sur les îles.

Le conflit ainsi engagé fut soumis au Pape qui, selon les conceptions politiques et philosophiques du moyen âge, était fondé, comme représentant de Dieu sur la terre, à disposer des territoires non occupés par des princes chrétiens. Les thèses en présence s'affrontèrent, en 1435, devant le Concile de Bâle. L'Espagne, à cette occasion, développa, par la bouche de l'évêque de Burgos, une théorie juridique dont elle ne paraît pas avoir

fait état antérieurement. En qualité de « successeurs universels » des rois Goths, les souverains de Castille prétendaient avoir hérité d'eux des droits sur la Tingitane, qui avait jadis fait partie du royaume Goth. Les limites de la Tingitane étaient assez imprécises pour qu'on pût y englober une grande partie de la côte d'Afrique et aussi les Canaries, en raison de leur proximité de la côte. Dans ce système, ce sont donc des droits théoriques sur la côte d'Afrique qui assurent à l'Espagne la suzeraineté sur les Canaries : alors qu'en réalité, c'est la conquête des Canaries qui permit à Béthencourt et à ses successeurs de prendre pied sur la côte d'Afrique. Quelle que fût la valeur de la théorie, les droits de la Castille furent reconnus, et l'infant Henri fut obligé de diriger ailleurs ses desseins.

Il était passé en proverbe, dans la marine portugaise, qu'on ne pouvait pas dépasser, vers le sud, le cap Noun ou Nam (1). En fait, il avait été quelquefois doublé, puisque le cap Bojador figure sur les cartes dès le XIVe siècle et que Jean de Béthencourt l'avait reconnu dès 1405, sans d'ailleurs attacher grande importance à cet exploit ; mais ces premières découvertes avaient plus ou moins gardé un caractère de hasard. On ne connaissait pas de principes de navigation qui permissent de s'aventurer sans trop de dangers sur ces mers fertiles en naufrages. La nouveauté des entreprises de l'Infant Henri consista dans la recherche méthodique des routes capables d'ouvrir aux flottes portugaises le pays situé au delà de la région réputée infranchissable. Les navires qu'il envoya chaque année à la découverte des côtes au delà du cap Noun, ne parvinrent qu'en 1434 à dépasser le cap Bojador. Pendant les années suivantes, quatorze expéditions explorèrent la région et en relevèrent la carte. En récompense, l'Infant reçut, le 22 octobre 1443, le monopole de la navigation au delà du cap Bojador, donation complétée, le 25 février 1449, par un acte lui concédant les droits à percevoir sur les marchandises entrant en Portugal en provenance de la région située entre le cap Cantin et le cap Bojador : premier essai de mainmise sur la côte sud du Maroc, où s'élèveront plus tard les établissements portugais de Safi, de Mogador, de Santa-Cruz du Cap de Gué et de Massa.

C'est le 8 juillet de la même année 1449 que Jean II, roi de Castille, donne au duc de Medina Sidonia la côte qui s'étend « entre les caps d'Aguer

(1) Le cap Noun étant souvent situé par erreur, même par les cartes modernes, à peu de distance au nord de l'embouchure de l'oued Dra, il convient de préciser que la véritable position du cap Noun est sur la côte de la zone d'Ifni, au nord de l'embouchure de l'oued Noun ou Asaka. Cf. P. DE CENIVAL, *op. cit.*, p. 207, note 2.

et Bojador », jalonnée par deux rivières dont l'une est la Mar Pequeña. Bien que nous ignorions tout des conditions dans lesquelles fut faite cette concession, il est certain qu'elle se présente comme une riposte aux prétentions du roi du Portugal. Celui-ci s'adresse à la Cour de Rome pour se faire reconnaître la propriété de ses conquêtes et de ses découvertes en Afrique. Par une bulle du 8 janvier 1454, Nicolas V déclare que Ceuta et les autres acquisitions portugaises, faites ou à faire, dans les lieux circonvoisins, ainsi que la côte d'Afrique, depuis les caps de Bojador et de Nam jusqu'à la Guinée et au delà, appartiennent à la Couronne de Portugal.

Cette bulle est d'une importance capitale dans la question qui nous occupe, car elle est la charte fondamentale à laquelle toutes les controverses ultérieures se réfèrent et qu'elles s'efforcent d'interpréter : car la bulle de Nicolas V contient une anomalie de rédaction. Elle fixe la limite nord de la zone portugaise aux caps de Bojador et de Nam, alors que, puisqu'il s'agit de prendre un point de départ vers la Guinée, le nom du cap Noun devrait précéder celui du cap Bojador, qui est situé à « soixante lieues » plus loin vers le sud. Très probablement les documents soumis à la chancellerie pontificale, pour lui permettre de fonder son jugement, parlaient les uns du cap Noun, point de départ des premières découvertes de l'Infant Henri, les autres du cap Bojador qu'il n'était arrivé à dépasser qu'à grand peine et dont le dépassement avait permis les découvertes plus lointaines que le Pape consacrait par sa bulle. La Chancellerie, peu au courant de la géographie africaine, dut par inadvertance intervertir la situation des deux caps : mais cette erreur donne aliment à toute la querelle, car le Portugal se regarde comme maître de la côte à partir du cap Noun, tandis que l'Espagne prétend que la zone portugaise ne commence qu'au cap Bojador. Dans ces conditions, la région de la Mar Pequeña est portugaise aux yeux des Portugais, puisqu'elle est située au sud du cap Noun : elle est espagnole aux yeux des Espagnols puisqu'elle est au nord du cap Bojador. Pendant vingt ans, la querelle reste purement théorique, puisque le Portugal n'essaie pas de prendre pied dans la zone contestée, où les Castillans des Canaries fondent Santa-Cruz de Mar Pequeña.

Un grave conflit surgit en 1475 entre les deux royaumes. Alphonse V de Portugal, s'étant fait proclamer roi de Castille au préjudice d'Isabelle la Catholique, la lutte qui s'ensuivit ne prit fin qu'en 1479. Alphonse V dut renoncer à ses prétentions. On profita de l'occasion pour régler la ques-

tion des territoires d'Afrique. Aux termes du traité signé à Tolède, le 6 mars 1480 (1), le roi de Portugal renonce à toute revendication sur les Canaries : par contre, les souverains castillans lui laissent la Guinée, les îles découvertes et à découvrir au delà des Canaries et tous les droits à la conquête du royaume de Fès.

L'année 1492 vit d'une part la conquête de Grenade par Ferdinand le Catholique, c'est-à-dire l'achèvement de la « reconquista » et l'expulsion, hors du territoire espagnol, des derniers Musulmans qui avaient su s'y maintenir, et d'autre part la découverte de l'Amérique. Au moment même où son unité nationale était définitivement constituée, l'Espagne voyait s'ouvrir devant elle, dans le domaine maritime et colonial, de merveilleuses chances d'expansion. Mais Espagne et Portugal risquaient de se rencontrer sur les mêmes routes. A l'instigation du Pape, les deux adversaires se répartirent à l'amiable les régions du monde où ils auraient le droit de faire des conquêtes. Une bulle d'Alexandre VI, du 4 mai 1493, divisa le monde par une ligne de pôle à pôle, passant à cent lieues à l'ouest des îles du cap Vert. Le Portugal avait toute liberté d'action sur les terres situées à l'orient de cette ligne ; toute la région de l'Occident, c'est-à-dire le nouveau monde, était dévolue à l'Espagne. Par le traité de Tordesillas, signé le 7 juin 1494, les souverains des deux pays acceptèrent l'arbitrage proposé par le Pontife : ils y apportèrent seulement quelques compléments et quelques modifications, reportant à 370 lieues à l'ouest des îles du Cap Vert la ligne de partage qu'Alexandre VI avait placée à cent lieues seulement. De plus, le traité, dans une seconde partie, s'occupait du Maroc et de la côte d'Afrique, car le traité de Tolède n'avait pas réglé toutes les questions litigieuses. La plus grave provenait de l'indétermination des limites du royaume de Fès.

L'Espagne, pour se protéger contre les pirates musulmans qui venaient piller la côte andalouse, désirait occuper Caçaça et Melilla, situées sur la côte méditerranéenne et faisant partie, sans aucun doute, de la conquête du Portugal, bien que le roi d'Espagne feignît de croire à l'existence d'un royaume de Vélez, distinct du royaume de Fès, auquel auraient appartenu les deux places qu'il convoitait. L'argument était plus spécieux que solide : mais le Portugal qui ne prêtait pas intérêt à la côte méditerranéenne, con-

(1) Ce traité avait été précédé d'accords préliminaires signés, le 4 septembre 1479, aux Alcaçovas en Alentejo.

sentit à laisser les Espagnols prendre possession de Caçaça et de Melilla. Ceux-ci, en retour, renoncèrent au droit de pêche entre le cap Bojador et le rio de Oro. On essaya, en même temps, de fixer la limite sud du royaume de Fès sur la côte atlantique. On savait vaguement qu'elle devait être au sud du Sous, dans le voisinage de Massa. Il fut décidé que des commissaires à nommer dans un délai de trois ans iraient reconnaître les lieux et procéderaient à la délimitation exacte de cette frontière. Pendant ce délai, les Rois Catholiques prenaient l'engagement de n'occuper aucune ville et de ne construire aucune forteresse jusqu'à Massa inclusivement. La réciprocité n'existait pas pour le Portugal, qui avait la faculté d'élever des forteresses dans cette zone, quitte à les rendre contre indemnité si la décision des commissaires lui était contraire. En fait, aucune solution précise n'intervint ; la commission de délimitation ne fut pas nommée (1) et la politique des deux parties resta celle du fait accompli.

Usant des droits qu'il possédait sur le royaume de Fès, Emmanuel I^er^ de Portugal conclut le 11 janvier 1497 un accord avec la population de la ville de Massa, qui le reconnaissait pour seigneur, s'engageait à lui payer tribut et l'autorisait à bâtir, à Massa, une forteresse et à y entretenir un facteur. Nous verrons plus loin, car la question mérite d'être traitée avec détail et précision, quelle fut la réponse de l'Espagne ; comment, en 1499 et 1500, « pour opposer les droits de la Castille à ceux du Portugal », le gouverneur de la Grande Canarie essaya de prendre possession de la région de l'Oued Noun. En agissant ainsi, l'Espagne restait dans la lettre du traité, car la région où elle s'installait était tout entière au sud de Massa. Mais il n'en fut plus de même lorsqu'en 1503 ou 1504 Alonso de Lugo, adelantado des Canaries, tenta d'occuper, à main armée, Agadir l-Arba' (l'actuelle ville d'Agadir, dans le Sous). C'était, à n'en pas douter, un empiétement sur les droits reconnus au Portugal, car Agadir se trouvait dans la zone dépendant sans contestation possible du royaume de Fès. Il est vrai que le terme de trois ans était depuis longtemps passé sans qu'aucune délimitation des territoires en litige eût été faite. L'Espagne était, en quelque sorte, autorisée à regarder comme non avenu l'accord de Tordesillas et à remettre en avant les prétentions anciennes en vertu desquelles Jean II de Castille

(1) Il semble, d'après VIERA Y CLAVIJO, t. II, pp. 175-176, qu'une commission se réunit, quelques années plus tard, à Ténérife, en 1501 ou 1502, au temps où Antonio de Torres était gouverneur de la Grande Canarie, mais elle n'arriva pas à un accord.

avait fixé au cap « d'Aguer » la limite nord des territoires dont il s'était arrogé le droit de disposer, en 1449, au profit du duc de Medina Sidonia.

Le 23 juillet 1508, Ferdinand le Catholique fit occuper le Peñón de Vélez, pour mettre fin aux ravages que les pirates maures continuaient d'exercer sur les côtes d'Andalousie. La lutte pour la possession de la côte marocaine risquait de s'envenimer. Les deux compétiteurs eurent la sagesse de ne pas s'y acharner. Ils signèrent le 18 septembre 1509, à Sintra, un traité par lequel le Portugal abandonnait à la Castille Vélez de La Gomera et son territoire jusqu'à Caçaça et Melilla. En échange, la reine de Castille cédait au Portugal tous les droits qu'elle pouvait avoir sur les pays qui s'étendent depuis la limite ouest du territoire de Vélez « jusqu'aux caps de Bojador et de Nam », à l'exception de la tour de Santa-Cruz de Mar Pequeña qui restait à l'Espagne.

La possession de cette forteresse fut, au cours des négociations qui préparèrent le traité, le seul objet de controverse. Santa-Cruz était en fait l'unique endroit de la côte où l'Espagne eût acquis des intérêts réels, car les tentatives d'installation dans l'Oued Noun n'avaient abouti qu'à l'établissement de relations commerciales peu actives, auxquelles on pouvait renoncer sans grand dommage. Les négociateurs espagnols ne se faisaient d'ailleurs pas d'illusion sur le peu d'importance de Santa-Cruz de Mar Pequeña elle-même : « Ce n'est rien, écrivait le 24 décembre 1508 Miguel Pérez de Almazán, secrétaire du roi de Castille (1), et je ne la prendrais pas si on me la donnait ». Il estimait en conséquence qu'il ne fallait pas que les revendications sur ce point fissent échouer l'accord avec le Portugal. Un projet de traité fut même préparé qui laissait au Portugal toute la côte, « y compris la tour et le château que possède et tient actuellement Doña Inés de Peraza, laquelle, ou ses ayants droit, recevra pour cela une juste indemnité, à moins qu'elle ne préfère le posséder et tenir de la main du roi de Portugal comme seigneur du dit territoire » (2).

C'est, semble-t-il, aux larmes de la reine de Portugal, doña Maria, fille des rois Catholiques, et à ses instances auprès de son mari Emmanuel I[er] (3), que l'Espagne dut de conserver Santa-Cruz de Mar Pequeña. Le texte définitif, signé à Sintra, spécifie que dans les territoires cédés au

(1) Lettre à Ochoa Álvarez de Isásaga, agent diplomatique espagnol à la cour de Lisbonne : citée par JIMÉNEZ DE LA ESPADA, *España en Berbería*, p. 27.

(2) *Ibidem*, p. 29.

(3) *Ibidem*, p. 26.

Portugal, qui vont des frontières de Vélez de La Gomera jusqu'aux caps de Bojador et de Nam, « n'est pas comprise la tour de Santa-Cruz qui est dans la Mar Pequeña, laquelle appartient aux dits royaumes de Castille, parce qu'elle doit rester et reste à la dite reine de Castille et à ses héritiers et successeurs : mais les sujets et naturels des dits royaumes de Castille, de Léon et de Grenade n'y pourront avoir accès que par le droit chemin et non pas le long de la côte d'un côté ou de l'autre » (1).

L'Espagne ne profita pas longtemps du succès diplomatique qu'elle avait remporté en conservant Santa-Cruz de Mar Pequeña. Les Maures s'en emparèrent le 1er août 1517, au préjudice de Lope de Sosa, qui en était alcaide en même temps que gouverneur de la Grande Canarie ; mais le 10 août la forteresse fut reconquise par Fernandarias de Saavedra, seigneur de Lanzarote et de Fuerteventura, gendre de Lope de Sosa.

Bien que la région qui entourait Santa-Cruz fût dévolue au Portugal, il semble que la forteresse continuait à servir de point de départ à des « entradas » conduites par les Canariens. En 1519, le second adelantado des Canaries, Don Pedro de Lugo, s'associa avec quelques autres gentilshommes pour d'importants préparatifs en vue d'une expédition contre les Maures, qui devait partir de Ténérife au mois de février (2). La même année Charles-Quint fut averti que la lieutenance de la tour de Mar Pequeña « qui est en Berbérie, près des îles Canaries », avait appartenu jusqu'alors aux gouverneurs de ces îles, et qu'en qualité d'alcaides de Santa-Cruz ils avaient charge d'y percevoir les quints et droits divers qui revenaient au Roi sur les « entradas » et les transactions commerciales. Santa-Cruz se trouvant loin et à l'écart du lieu où résidaient les gouverneurs des îles, elle n'était pas gouvernée avec autant de soin que si quelqu'un avait été spécialement chargé d'elle. C'est pourquoi l'Empereur lui donna pour alcaides, le 5 septembre 1519, le licencié Luis Zapata et le trésorier Francisco de Vargas, tous deux membres du Conseil royal. Les deux alcaides. qui n'exercèrent sans doute jamais leurs charges personnellement, y renoncèrent par acte passé à Bruxelles, le 28 mars 1522, en faveur de leurs fils, Juan de Chaves (fils de Luis Zapata) et Diego de Vargas (3). La renonciation ne devait probablement avoir effet qu'à la mort des titulaires car, le

(1) Texte du traité ds P. de Cenival, *Sources inédites*, 1re série, Portugal, t. I, p. 217.
(2) Cf. Viera y Clavijo, t. II, p. 177.
(3) Julián Paz, *Castillos y fortalezas del Reino*, Madrid, 1914, p. 100.

13 novembre 1522, Francisco de Vargas est encore en fonctions à côté de Juan de Chaves, dont le père était mort au dire de la lettre de Charles-Quint à laquelle nous empruntons ces détails. Il résulte de ce document que Francisco de Vargas et le feu licencié Luis Zapata avaient chargé l'adelantado Pedro de Lugo d'exercer pour leur compte, au nom du Roi, la charge dont ils étaient titulaires. La résidence de Pedro de Lugo (Ténérife) étant dans le voisinage de la tour de Santa-Cruz, l'adelantado « serait plus capable que personne d'avoir soin de la dite tour » (1). Lugo, lorsqu'il avait reçu les pouvoirs de ses commettants pour prendre possession de la forteresse, avait pour elle prêté hommage au Roi, mais il avait négligé d'accomplir la même formalité entre les mains de Francisco de Vargas et de Juan de Chaves. Charles-Quint lui ordonna donc de réparer immédiatement cette négligence ou cet oubli (2).

L'absentéisme des « alcaides » donne à penser que la forteresse de Santa-Cruz était assez mal gardée. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, au début de 1524, ayant été à nouveau assiégée par « le chérif de Fès » (3), elle fut conquise et rasée par lui. Une épidémie de « *modorra* » (4), qui sévissait à la Grande Canarie, jointe à la famine, empêcha le gouverneur D. Bernardino de Anaya d'envoyer à temps les renforts nécessaires (5). C'est pourquoi la place succomba. Charles-Quint ordonna de la relever. L'adelantado D. Pedro de Lugo passa même, le 26 avril 1524, un marché pour la reconstitution de la tour de la Mar Pequeña, « que les Maures ont prise et démolie », avec un « entrepreneur » nommé Francisco Fernández qui s'engage à servir en la dite tour de Santa-Cruz en son métier de maçon. D. Pedro le paiera à raison de six doublons par mois, nourriture et voyage à l'aller

(1) Le résultat paradoxal de la donation de 1519, faite en faveur de gens de cour, était donc, pour mieux garder Santa-Cruz, d'y remplacer le pouvoir effectif du gouverneur de la Grande Canarie par celui du gouverneur de Ténérife, île plus éloignée de Santa-Cruz que n'était la Grande Canarie.

(2) Document publié dans ALCALÁ GALIANO, pp. 234-235.

(3) C'est encore un exemple des essais malheureux d'identification de personnages musulmans auxquels se sont livrés les historiens des Canaries. En 1524, le roi de Fès n'était pas Chérif et il était bien incapable d'envoyer des troupes au Sahara : d'autre part, les Chérifs saʿdiens Aḥmed el-Aʿrej et son frère Mohammed ech-Cheikh paraissent occupés autour de Marrakech, dont ils vont s'emparer l'année suivante (1525). Leurs historiens ne signalent aucune intervention de leur part dans les territoires de l'extrême sud. Cependant, en 1524, ils avaient déjà donné l'impulsion à la guerre sainte contre les Chrétiens et il est très possible que le chef local qui vint attaquer Santa-Cruz de Mar Pequeña ait été l'un de leurs partisans.

(4) Selon un renseignement que je dois au Dr H. P. J. Renaud, la *modorra* correspond à l'encéphalite épidémique. La question a été élucidée par le Dr. Ricardo Jorge, de Lisbonne, dans une communication au Congrès International de la Médecine (Paris, 1921), reproduite dans *Arquivos do Instituto Central de Higiene*, du Portugal, t. III, dernier fasc. de 1928.

(5) VIERA Y CLAVIJO, t. II, p. 178.

comme au retour étant fournis gratuitement (1). Cependant la forteresse ne fut pas reconstruite (2) et nous n'avons retrouvé aucun document qui en cite le nom après 1524 (3). L'Espagne ne conserva qu'un droit de pêche sur la côte et ne semble pas avoir jamais sérieusement songé, avant 1860, à revendiquer des droits issus de ceux qu'elle avait possédés au XVI^e siècle. Tout au plus, lors des négociations préparatoires au traité hispano-marocain que l'ambassadeur Jorge Juan vint signer à Marrakech, le 28 mai 1767, la question de la restauration de Santa-Cruz de Mar Pequeña fut-elle un instant posée par l'Espagne, qui revendiqua le droit de fonder un établissement « au sud de la rivière Noun » (4) : mais le Sultan refusa de se rendre responsable des accidents et des malheurs qui pourraient se produire dans cette région, « vu que sa souveraineté ne s'étendait pas jusque-là et que les peuplades vagabondes et féroces habitant ce pays avaient toujours causé des dommages aux gens des Canaries ».

Si la question avait été posée, c'est très probablement parce qu'en 1764 un Ecossais, Jorge Glas, venant des Canaries, avait tenté de créer une factorerie sur l'emplacement de l'ancienne forteresse de Santa-Cruz de Mar Pequeña, c'est-à-dire à ce qu'il semble à Puerto Cansado (5). Cette entreprise avait quelque peu rappelé l'attention sur un épisode très oublié de l'ancienne histoire espagnole et suggéré aux négociateurs du traité l'idée de restaurer la forteresse disparue.

(1) Doc. cité par VIERA, t. III, p. 116. D'après ALCALÁ GALIANO, p. 17, note 1, ce doc., d'une lecture extrêmement difficile, existait encore en 1881 dans les archives d'un notaire de La Laguna (Ténérife). ALCALÁ GALIANO a lu par erreur Pedro de Luna au lieu de Pedro de Lugo.

(2) VIERA, t. II, p. 179.

(3) On trouve le nom de Santa-Cruz de Mar Pequeña dans un document canarien daté de 1572, publié par Robert RICARD, *Sur les relations des Canaries et de la Berbérie au XVI^e siècle*, ds *Revue Africaine*, t. LXXI, 1920, p. 217. Mais M. Ricard m'avertit qu'il doute de sa lecture et qu'il faut très probablement corriger S.-Cruz par San Bartolomé.

(4) ROUARD DE CARD, *Les relations de l'Espagne et du Maroc pendant le XVIII^e et le XIX^e siècles*, Paris, 1905, 8°, p. 174. Quelques auteurs, en particulier Gonzalo de REPARAZ, *Politica de España en Africa*, Barcelone, 1907, pp. 178-180, et Tomás GARCÍA FIGUERAS dans *Africa*, mai 1934, p. 86, d'après Luis GARCÍA MARTÍN, *España en Africa, Culpas o faltas del siglo XVII que paga el XIX*, ds *Bol. Soc. Geogr. de Madrid*, t. VII, 1879, p. 26, rapportent qu'en 1698 1.300 huguenots français, réfugiés en Angleterre, demandèrent aide et protection au roi d'Espagne pour établir une colonie sous son protectorat à Santa-Cruz de Mar Pequeña : c'est le résultat d'une confusion. Il s'agit, en réalité, de Santa-Cruz du Sous (Agadir), ainsi que le prouvent les documents publiés par Luis GARCÍA MARTÍN, qui a lui-même reconnu son erreur (*España en Africa*, de la même revue, t. VII, 1879, pp. 45-58).

(5) Cf. VIERA, t. II, p. 192.

Ifni et l'Oued Noun

En 1880, c'est-à-dire à l'époque où, à la suite de l'expédition du « Blasco de Garay », les discussions sur Santa-Cruz de Mar Pequeña et sa localisation à Ifni avaient atteint en Espagne le maximum d'intensité, M. Jiménez de La Espada publia, dans le *Boletín de la Sociedad geográfica de Madrid*, un document d'une extrême importance, nouvellement découvert dans un manuscrit faisant partie de la bibliothèque de l'Academia de la Historia. Ce document paraît jusqu'ici peu connu des historiens du Maroc, bien qu'il ait été publié plusieurs fois en Espagne (1) : c'est pourquoi nous en donnons une traduction en appendice à la présente étude. La pièce, datée de 1499, nous révèle d'abord une entreprise, inconnue des chroniqueurs, par laquelle l'Espagne à cette date, pour répondre à l'accord conclu en 1497 par le roi de Portugal avec la population de Massa, essaya de mettre la main sur la région de l'Oued Noun ; elle a de plus l'intérêt de nous donner des renseignements particulièrement précieux sur la toponymie et le peuplement d'une région sur laquelle toutes les autres sources ne fournissent que très peu d'informations. Ce document qui porte pour titre : *Attestation des villes, bourgs et forteresses qui se donnèrent à Leurs Altesses en Afrique*, fut rédigé par Gonzalo de Burgos, notaire principal dans l'île de la Grande Canarie, qui assista à tous les faits qu'il relate.

Donc, le 15 février 1499, dans la ḳaṣba d'Agaos, située dans la ville de Tagaost (actuellement Ḳṣabi de l'Oued Noun), alors capitale du royaume de la « Vutata », Lope Sánchez de Valenzuela, gouverneur de la Grande Canarie, reçut au nom du roi et de la reine de Castille, en présence de Mahomad de Maymon, seigneur de Tagaost, le serment de vassalité d'Hamet, caïd de la ville et du territoire d'Ifran, lequel en son nom propre comme en celui de son frère Gazeleziz s'engageait à payer tribut à la Couronne royale de Castille pour la ville d'Ifran et pour les trente-huit villages clos de murailles qui en dépendaient.

Le 18 février, le notaire Gonzalo de Burgos, s'étant transporté au château d'Ifni, reçoit au nom de Lope Sánchez de Valenzuela, resté à Tagaost, le même serment de vassalité des habitants du château, en présence de

( ) Outre l'édition donnée par Jiménez de La Espada, *España en Berberia*, ds *Bol. Soc. Geogr. de Madrid*, t. IX, 1880, et tirage à part, d'après lequel sont faites nos citations (Madrid, 1880, 52 p. et carte), ce texte est reproduit par Chil y Naranjo, t. III, p. 556-566 ; Alcalá Galiano *Santa-Cruz de Mar Pequeña*, pp. 235-242.

Cidi Mome, arabe, capitaine d'Auladamar. Les dits habitants s'engagent à aller « baiser les mains « au gouverneur Lope Sánchez de Valenzuela, au nom de Leurs Altesses. Ils promettent de plus de faire un puits sur la côte de la mer, à l'endroit que Gonzalo de Burgos a désigné comme le plus favorable pour y bâtir une forteresse. Ces faits prouveraient avec évidence, s'il était encore besoin de preuves, que Santa-Cruz de Mar Pequeña n'était pas à Ifni, car les Canariens n'y auraient pas cherché, en 1499, un emplacement pour une forteresse s'ils en avaient déjà possédé une, bâtie depuis plus de vingt-cinq ans. Le 20 février, une délégation des habitants d'Ifni, venue à Tagaost, ratifie la convention entre les mains de Lope Sánchez de Valenzuela.

Le 8 mars, toujours à Tagaost, ce sont les seigneurs de Tamanart et des villages riverains de l'oued Tamanart (dont un certain nombre sont nommément désignés) qui prêtent le même serment; puis Boali Enbuco, seigneur et caïd du bourg de Tagamart [Tighmert], petit-fils d'Abdul Mumen Maholufut, qui fut l'avant-dernier roi de la Vutata.

Le 9 mars, Mahomat de Bendiamed et Çaydehomo, oncles et cousins germains des caïds d'Ifran, ratifient l'hommage déjà prêté le 15 février par leur neveu Hamet, caïd d'Ifran.

Le 20 mars c'est le tour des caïds de Tagaost, Agaos et Tisegnan, les trois ḳaṣbas dont le groupement constitue la ville de Tagaost; puis d'Haly Benabit Ynibit, cheikh de la tribu d'Auladamar, au nom de toute sa tribu.

Enfin, le 22 mars, Lope Sánchez de Valenzuela, sur le chemin du retour vers la Grande Canarie, fit halte au port d'Ifni (1), où il fut accueilli par environ 300 cavaliers et beaucoup de gens de pied de la tribu d'Auladamar, qui le conduisirent jusqu'à une vieille mosquée, où ils ratifièrent entre ses mains leurs engagements antérieurs.

Bien qu'il ne soit pas possible d'identifier tous les noms de lieux qui figurent dans le document de 1499, ceux qui sont connus s'y trouvent en assez grand nombre pour délimiter avec beaucoup de précision la région que le gouverneur de la Grande Canarie avait réussi à placer sous la suzeraineté théorique des souverains de Castille. Tous les villages cités se groupent autour d'un certain nombre de centres : sur la côte, Ifni et ses envi-

(1) Ce n'était certainement pas à Ifni que Lope Sánchez de Valenzuela avait débarqué en venant des Canaries à Tagaost, puisque pour recevoir le serment des gens d'Ifni il avait dû leur envoyer, le 18 février, le notaire Gonzalo de Burgos. Il est probable que le débarquement avait eu lieu au port de Saca ou Asaka, c'est-à-dire à l'embouchure du Noun, et que c'était là aussi que Valenzuela s'était embarqué, au retour, pour remonter par mer jusqu'à Ifni.

rons ; autour de Tagaost et de Tighmert, toute la vallée de l'oued Noun (qui prend vers son embouchure le nom d'oued Asaka, et dans sa haute vallée le nom d'oued Sayyad), avec celle de son affluent nord, l'oued Ifran ; et au delà du bassin de l'oued Noun, les hautes vallées de deux affluents du Dra, d'une part l'oued Tamanart, jusqu'au moment où, débouchant vers le Sud après avoir traversé la chaîne du Bani, il prend le nom d'oued Imi Ou Gadir, et d'autre part l'oued Icht. L'ensemble de ces territoires forme sur la carte une bande rectangulaire qui, sur trente à quarante kilomètres environ de largeur moyenne, pénètre perpendiculairement au rivage jusqu'à une distance de 160 kilomètres environ de l'embouchure de l'oued Noun.

Une partie au moins de cette région, comprenant la vallée du Noun, portait le nom de royaume de « la Vutata ». On a essayé de rapprocher ce nom, qui n'est connu que par ce document unique, soit du nom de l'oasis de Tatta, située dans le Jbel Bani, soit de celui de la montagne des Ida Ou Taltas, connue par les explorations du rabbin Mardochée (1). Ce sont hypothèses fantaisistes : la moins invraisemblable est encore celle selon laquelle ce petit royaume portait le nom de son fondateur ou d'un de ses souverains qui se serait appelé Abou Tata. Ainsi au début du XIX[e] siècle le Tazeroualt, région voisine de l'Oued Noun, du nom d'un chef local qui y vivait indépendant, était connu sous le nom de royaume de Sidi Hachem (2).

Nous ignorons quelle était l'extension du petit royaume de la Vutata, et si Ifni, Ifran et Tamanart en dépendaient : les caïds de ces lieux, en prêtant serment, s'engagent à payer au roi de Castille les droits qu'ils payaient jadis à leurs anciens rois, mais nous ne savons pas s'il s'agit des rois de la Vutata, bien que cela paraisse probable, ou des sultans de Marrakech ou de Fès, suzerains théoriques de ces contrées. La capitale du royaume était Tagaost ; mais les caïds de Tagaost, bien qu'ils cèdent à la Castille tout ce qu'ils possèdent de droits sur le royaume de la Vutata, ne disent pas s'ils appartiennent à la famille des anciens souverains. Boali Enbuco, au contraire, caïd de Tighmert, est petit-fils d'Abdul Mumen Maholufut, qui fut avant dernier roi de la Vutata, et c'est en cette qualité qu'il cède à la Couronne de Castille « tout le droit qui lui appartient et qui appartenait à son dit aïeul sur tout le royaume de la Vutata ». Il ne porte pourtant pas

(1) Cf. JIMÉNEZ DE LA ESPADA, *España en Berberia*, p. 47.

(2) Cf. L. JUSTINARD, *Notes sur l'histoire du Sous au XIX[e] siècle*, ds *Hespéris*, 1925, p. 272 et suivantes.

le titre de roi, non plus que les caïds de Tagaost, la capitale. Cela donne à penser qu'en 1499 le royaume de la Vutata était en pleine décadence, ce qui semble confirmé par Léon l'Africain (1), lequel, ayant passé treize jours à Tagaost, en 1513, avec le secrétaire « du prince chérif » pour y acheter des esclaves, montre la région livrée à l'anarchie : « Là n'y a point de seigneurie déterminée, écrit-il, mais celuy gouverne qui en puissance et avoir excède les autres... Le peuple est divisé en troys parties, et le plus souvent ils suscitent guerre entre eux mesmes, appelans à leur secours et à la ruine des uns et des autres les Arabes qui prennent le party et bataillent pour la partie qui leur présente plus grosse soude ». Tel paraît être, dès 1499, le rôle des Arabes « Auladamar » à l'égard des sédentaires habitant les villages du Noun. Comme devaient faire plus tard les Portugais à Safi et à Azemmour, c'est certainement en intervenant dans les querelles de politique locale et en se posant comme protecteur d'un parti que Lope Sánchez de Valenzuela arriva à faire accepter par les habitants de l'Oued Noun la suzeraineté de la Castille. Mais comme à Safi et à Azemmour encore, lorsqu'il essaya de substituer à une suzeraineté théorique une occupation effective, il trouva toute une population levée contre lui (2). Cela arriva l'année suivante.

En l'année 1500, selon l'historien Zurita (3), « comme entre les Castillans et les Portugais s'était levé un différend sur les limites du royaume de Fès le long de la côte de l'Océan, et que l'on prétendait que la Couronne de Castille possédait le droit à la conquête de certaines terres situées jusqu'aux caps de Bojador et de Naun, qui ne faisaient pas partie du royaume de Fès, le Roi [de Castille] ordonna à Alonso de Lugo, gouverneur des îles de Ténérife et de La Palma, qui avait charge des entreprises et de la conquête de la Berbérie sur cette côte, depuis le cap d'Aguer jusqu'à celui de Bojador (4), de fonder trois forteresses : l'une au cap de Bojador même, une

(1) Léon l'Africain, éd. Schefer, t. I, pp. 178-179.

(2) Cf. P. de Cenival, *La conquête de Safi par les Portugais*, ds *Sources inédites*, 1re série, Portugal, t. I, pp. 155-158, et *La conquête d'Azemmour*, *ibid.*, pp. 395-396.

(3) Zurita, *Historia del rey D. Hernando el Catholico*, Çaragoça, 1580, in fol., livre IV, chap. XII, f. 184 v°.

(4) Alonso de Lugo avait, en effet, recu en 1491 (cf. *supra*, p. 2) des lettres patentes le nommant Capitán general « des conquêtes des Canaries depuis le cap de Guer jusqu'à celui de Bojador » (Viera y Clavijo, t. II, p. 145). On ne comprend pas très clairement selon quels principes se faisait la répartition de pouvoirs entre lui et les gouverneurs de la Grande Canarie, auxquels incombait le gouvernement de Santa-Cruz de Mar Pequeña et la « contratación » de Berbérie ; ni pourquoi Lope Sánchez de Valenzuela, gouverneur de la Grande Canarie, conclut, en 1499, l'accord avec les tribus du Noun, alors que ce fut Alonso de Lugo qui, l'année suivante, fut

autre dans le Nul, port de mer qui se trouve à cinq lieues (1) du bourg de Tagaost, et la troisième à Tagaost même, afin que partant de ces forteresses il s'occupât de placer sous son obéissance les Maures et Arabes qui habitaient sur ces terres de Berbérie et qu'il les reçût pour ses vassaux et tributaires. Alonso de Lugo partit de Ténérife avec une bonne flotte, passa par la Grande Canarie pour y prendre de l'artillerie et débarqua ses troupes dans le port de San Miguel de Saca (2), sur cette côte de Berbérie, situé à cinq lieues de Tagaost. Il portait un parc et un château de bois que l'on dressa ; on lui fit un fossé et on le fortifia de telle manière que, bien que le lendemain les caïds de Tagaost accourussent avec 80 cavaliers et 400 hommes de pied pour combattre les nôtres et les empêcher de descendre à terre, ils n'osèrent pas les attaquer. On fit telle diligence pour fortifier cette place qu'en treize jours elle se trouva entourée de trois enceintes de pisé avec un parapet autour (3), au bord d'une rivière qui battait la muraille et à un jet de pierre de la mer et avec une tour au-dessus de la porte qui se trouvait déjà construite à plus de moitié de sa hauteur, et avec deux toises de fossé. Et comme les peuples de ce territoire sont tels et si mal armés qu'avec peu de force on a beaucoup de supériorité sur eux, et qu'il y avait des divisions entre les Arabes, et qu'une partie des gens d'Abdelmar (4) vint au secours d'Alonso de Lugo qui tenait la mer et le port, l'entreprise put se maintenir quelque temps, principalement pour conserver le droit que revendiquait [la Castille] à la conquête de ces provinces qui appartenaient au royaume de Castille et se trouvaient hors des limites du royaume de Fès, dont la conquête appartenait aux rois de Portugal ».

chargé d'occuper le pays. A partir du milieu de 1501, d'après les dépouillements d'archives faits par VIERA (t. II, p. 273), Alonso de Lugo porte le titre d'Adelantado des Canaries, c'est-à-dire de juge en appel de toutes les causes civiles, criminelles et militaires.

(1) VIERA Y CLAVIJO, t. II, p. 176, citant Zurita, a transformé en « vingt lieues » ces cinq lieues, contribuant ainsi à compliquer les identifications.

(2) On reconnaît dans ce nom, qui n'est donné que par le seul Zurita, celui de l'oued Asaka, cours inférieur de l'oued Noun. Quant au nom de San Miguel, peut-être fut-il donné au château en raison de la date de sa fondation (que Zurita n'indique pas). Ainsi, en 1515, les Portugais, arrivant à La Mamora le 24 juin, donnèrent au château qu'ils construisirent le nom de São João, dont la fête se célèbre le 24 juin. Cf. P. DE CENIVAL, *L'expédition de La Mamora* (juin-août 1515), ds *Sources inédites*, 1re série, Portugal, t. I, p. 697. Cette hypothèse, si elle est fondée, fixerait la date de construction de San Miguel de Saca aux environs du 29 septembre 1500.

(3) « ...cercada de tres tapias y al rededor con petril... », pour « pretil », dans le texte de Zurita.

(4) Il paraît certain que ce nom est une déformation, due à Zurita, du nom des Auladamar ou Ouled ʿAmar qui s'étaient déclarés, l'année précédente, vassaux de la couronne de Castille. V. *infra*, p. 68, note 2.

Nous ne savons pas combien de temps Alonso de Lugo put tenir dans la forteresse de San Miguel de Saca : ce ne fut probablement que quelques semaines. Il est du moins certain que, si les gens de Tagaost n'osèrent pas attaquer les Castillans au moment de leur débarquement, il y eut, dans les jours qui suivirent, des combats assez vifs entre les occupants de la forteresse et « la multitude qui accourut », car un acte du 28 août 1506, établi par Antón Vallejo, notaire de Ténérife (1), attestant les états de services d'Alonso de Lugo, fait allusion à ces combats, au cours desquels moururent le vaillant Pedro Benítez le Borgne et Francisco Benítez, son frère, neveux d'Alonso de Lugo.

L'essai d'occupation militaire de l'Oued Noun par les Canariens aboutit à un échec complet, mais un accord intervint certainement avec les indigènes (2), qui ne voulaient pas d'une domination espagnole, mais avaient intérêt à entretenir avec l'Espagne des relations commerciales. L'importance relative de la région située au sud du Sous lui est toujours venue, au cours des âges, du fait qu'elle commande la route des caravanes du Soudan. Au temps de Léon, les marchands de Tagaost envoyaient « une fois l'an à Tombut et Gualata, pays des Noirs », les draps tissés avec la laine des brebis de la région. La prééminence qu'avaient à la fin du xv^e^ siècle le royaume de « la Vutata » et Tamanart, qui paraît en avoir été une dépendance, passa à la fin du xvi^e^ siècle au Tazeroualt où, autour de la zaouiya de Sidi Mouṣa se forma un petit royaume qui joua un rôle prépondérant dans le Sud jusqu'aux environs de 1880. Les préoccupations commerciales y tempéraient la xénophobie. Presque à toutes les périodes de leur histoire, on vit les indigènes de cette région désireux d'entretenir

(1) Ce document est signalé par Pedro Agustín del Castillo (texte reproduit ds ALCALÁ GALIANO, *Santa-Cruz de Mar Pequeña*, p. 25, note 1). Alcalá Galiano dit qu'en 1881 les archives de l'ancienne étude de Antón Vallejo se trouvaient conservées à La Laguna (Ténérife), chez le notaire Cabrera : mais faute de paléographes dans la localité, les recherches faites dans ces archives n'avaient pas donné de résultat. VIERA Y CLAVIJO, t. II, pp. 176, 273 et 277, citant ce document, ajoute le nom d'autres victimes, parmi lesquelles aurait figuré D. Fernando de Lugo, propre fils d'Alonso. Selon le P. Felipe de LA GANDARA, *Nobiliario, armas y triunfos de Galicia*, Madrid, 1677, parte 2, cap. VIII, p. 546, cité par Alcalá Galiano, p. 29, note 1, D. Pedro Fernández de Lugo, second fils du premier adelantado des Canaries, succéda à son père, son frère aîné, D. Fernando de Lugo, étant mort en combattant contre les Maures, près du cap d'Aguer, sous les ordres de son père. Cette citation donne à penser que Fernando de Lugo périt plus probablement lors de l'expédition que son père fit contre Agadir, vers 1504 (*infra*, p. 62). Cependant on doit signaler que MILLARES cite des documents d'où il paraîtrait résulter que Fernando de Lugo vivait encore en 1506 : CHIL Y NARANJO, t. III, p. 613.

(2) Il n'est même pas impossible que, la paix faite, Alonso de Lugo, avant de rentrer à Ténérife, soit allé en personne à Tagaost. Dans une déposition du 17 décembre 1501, au sujet du procès intenté au notaire Gonzalo de Burgos (v. *infra*, p. 67, note 1), Alonso de Lugo fait allusion à un séjour à Tagaost. De même le maître maçon Lope Hernández, chargé de construire une forteresse (qui est probablement celle de San Miguel de Saca). V. CHIL Y NARANJO, t. III, p. 585. On ne peut guère placer leur voyage à Tagaost qu'en 1500, après la conclusion d'un accord.

des relations avec les Européens qui abordaient sur leurs côtes. En leur achetant sans intermédiaire les marchandises d'Europe dont le Soudan était preneur et leur vendant de même les produits indigènes apportés par les caravanes, ils échappaient non seulement aux taxes du Makhzen, mais aux frais de transport et surtout aux risques de pillage et aux lourds droits d'escorte (*zeṭṭata*) qu'il aurait fallu payer pour convoyer les caravanes jusqu'à Marrakech ou à Safi. En s'introduisant dans le Noun, les Espagnols, s'ils avaient développé leur politique, pouvaient conquérir le monopole du commerce du Soudan, coupant la route aux Portugais qui, en s'installant à Massa, paraissent avoir eux aussi eu des visées sur le commerce saharien (1), dont du reste ils ne tirèrent jamais grand parti.

Plusieurs documents des années 1503 et 1504 font mention du commerce de Tagaost, qui se taille une place particulière à côté du commerce général de « Berveria », lequel, dans cette région, se faisait jusque là par Santa-Cruz de Mar Pequeña. « Sachez, écrit le 9 octobre 1503 la Reine de Castille aux officiers de la Casa de Contratación de Séville, que par mon ordre on a commencé à faire un certain commerce d'échange de diverses marchandises dans les régions d'Afrique voisines des îles de Canarie et, en particulier, dans la ville de Tugaoz (2)... » Le 26 août 1504, la Reine ordonne aux mêmes officiers de donner à un certain Juan Monardes (?) pouvoir pour prendre possession de la « hacienda de Tagaoz », c'est-à-dire des biens que la Couronne possède en ce lieu ; et le 30 septembre 1504 le Roi donne ses ordres « à ceux qui en Tagaoz tenaient des biens à lui appartenant, que leur avait confiés Antonio de Torres, gouverneur de la Grande Canarie, défunt, afin qu'ils les remettent à la personne qui leur montrera les pouvoirs à elle donnés par les officiers de la Casa de Contratación » (3). Il est probable que le commerce de Tagaost et la factorerie disparurent peu après, car on n'en trouve plus aucune mention. Après le traité de Sintra, qui consacrait ses droits sur toute cette côte, Emmanuel Ier de Portugal songea un moment à construire, pour affirmer sa prise de possession, une forteresse « à Tagaoz, au port de Sacam [Asaka], près de Massa (4) », mais le projet

(1) Selon ZURARA, *Chronica de Guiné*, éd. SANTAREM, 1841, pp. 437-438, c'est pour entrer en rapports commerciaux avec les gens du Rio de Oro, qu'il ne pouvait pas aborder directement, que l'Infant Henri chercha dès 1447 à nouer avec eux des relations par Massa.

(2) Texte de ALCALÁ GALIANO, p. 246.

(3) Textes de JIMÉNEZ DE LA ESPADA, *España en Berberia*, p. 22.

(4) Damião de Gois, *Crónica do felicissimo Rei D. Manuel*, éd. J. M. TEIXEIRA DE CARVALHO et D. LOPES, Coïmbre, 1926, t. IV, p. 206.

ne fut pas réalisé. Quant aux gens des Canaries, ils ne vinrent plus depuis lors à Tagaost qu'à l'occasion de razzias (1) ou pour traiter des rachats de captifs (2).

Le Cap de Guer

Nous avons vu plus haut dans quelles conditions la Castille, profitant de ce que les délimitations et les partages de conquêtes prévus par le traité de Tordesillas n'avaient pas été effectivement réalisés, s'engagea dans une entreprise assez hardie en essayant de s'établir à Agadir du Sous, qui faisait indiscutablement partie du royaume de Fès, c'est-à-dire des régions sur lesquelles le traité de Tordesillas consacrait les droits du Portugal. L'affaire, qui n'est connue que par de vagues allusions, dut avoir lieu en 1504. L'ordonnance du 20 janvier 1503, relative à la création de la Casa de Contratación de Séville, charge celle-ci du commerce dans les régions « de la Mar Pequeña et du cap d'Aguer et de toutes autres parties de la Berbérie où nous pourrons avoir nos facteurs » (3). Lorsqu'Alonso de Lugo débarqua à Agadir l-Arbaʿ, à une date non précisée qui est en tout cas antérieure au second semestre 1505, afin d'exécuter les ordres du Roi et de créer la factorerie prévue par le texte ci-dessus, il vit bientôt accourir les gens de Massa, défenseurs des droits du Portugal, qui le mirent en déroute et le forcèrent à se rembarquer (4). La factorerie espagnole ne fut donc pas créée. C'est pour cela que de nouvelles ordonnances, données le 15 juin 1510 à la Casa de Contratación, enjoignent aux officiers d'observer tous les paragraphes contenus dans les ordonnances de 1503, excepté ceux « qui parlent du commerce du Cap d'Aguer, qui maintenant sont inutiles « (5).

C'est évidemment pour empêcher un retour offensif d'Alonso de Lugo

(1) Une de ces « entradas », qui eut lieu en 1525, eut pour résultat la découverte du corps merveilleusement conservé d'un mystérieux ermite de Saint-Augustin, mort en odeur de sainteté aux environs de Tagaost et objet de la vénération des indigènes « de temps immémorial ». La venue de cet ermite dans la région avait donc eu lieu avant les essais de pénétration des Canariens, en 1499 et 1500. Voir indications bibliographiques dans Robert Ricard, *Hespéris*, 1935, p. 85, n. 2 : à quoi on peut ajouter le P. J. Mesnage : *Le Christianisme en Afrique. Eglise mozarabe, Esclaves chrétiens*, 1905, 8°, pp. 116-119, qui donne le résumé de cette histoire, laquelle paraît très sérieusement attestée.

(2) Cf. Robert Ricard, *Sur les relations des Canaries et de la Berbérie au XVIe siècle*, ds *Revue Africaine*, t. LXXI, 3e et 4e trimestres 1930, pp. 217 et 222, et *Hespéris*, 1935, p. 90 et suiv.

(3) Ds Alcalá Galiano, p. 247.

(4) Voir ds P. de Cenival, *Sources inédites*, 1re série, Portugal, t. I, pp. 241 et 243, la très curieuse lettre des habitants de Massa (6 juill. 1510) qui fait allusion à ces événements.

(5) Texte ds Alcalá Galiano, p. 247.

et des Canariens qu'Emmanuel Ier, en 1505, autorisa João Lopes de Sequeira, gentilhomme de sa maison, à fonder à ses frais, à Agadir, le château de Santa-Cruz du Cap de Gué. Pour mettre fin à ces contestations et à ces luttes pour la possession de la côte, fut conclu le 18 septembre 1509 le traité de Sintra, qui fut depuis lors parfaitement observé par les deux parties contractantes. Après cette date, les gens des Canaries entretiennent les plus cordiales relations avec les Portugais d'Agadir. Ils continuent à faire sur la côte d'Afrique, dans la zone attribuée au Portugal mais que le Portugal n'a pas occupée, un certain nombre d'expéditions de pillage ; mais, bien qu'elles soient autorisées officiellement (1), ce sont des affaires privées qui rapportent à leurs auteurs des esclaves et du butin, mais qui ne prétendent donner à l'Espagne aucun droit politique sur la côte. Plusieurs fois même ce sont les Portugais qui appellent à l'aide les Canariens pour les accompagner dans une entreprise ou pour leur porter secours. En 1529, le gouverneur intérimaire du Cap de Gué, Luiz Sacoto, appelle à l'aide le second adelantado des Canaries, D. Pedro de Lugo, pour se venger d'un caïd qui a massacré un détachement portugais (2). En mai 1533, Sancho de Herrera, seigneur de Lanzarote, envoie soixante hommes commandés par Pedro de Cabrera, gouverneur de l'île, au secours de Santa-Cruz du Cap de Gué assiégée par le Chérif (3). Ce sont là simples relations de bon voisinage sans signification politique. Quelques années plus tard, en 1545, après que les Portugais ont perdu Agadir, Pedro Fernández de Saavedra *el Mozo* est tué par les Maures au cours d'une entrada dans laquelle il avait saccagé « Tafetan » (4), qui est probablement Tafeṭna chez les Ḥaḥa. Son fils D. Agustín de Herrera, premier marquis de Lanzarote, ne fit, entre 1545 et 1597, pas moins de quatorze « entradas » en Berbérie. D'une partie des captifs qu'il en ramena il se constitua même une garde de « naturales berberiscos » (5) : mais bien qu'à cette époque les Portugais aient abandonné sur la côte toutes leurs places fortes à l'exception de Mazagan, il ne paraît pas que la Couronne de Castille ait jamais songé, jusqu'au traité de 1767, à émettre la moindre prétention à la « conquête » de la zone dévolue en 1509, au Portugal.

(1) En 1505, 1511, 1525, 1528 : cf. R. Ricard, ds *Hespéris*, 1935, p. 86.
(2) P. de Cenival, *Chronique de Santa-Cruz du Cap de Gué*, pp. 52-53.
(3) *Ibidem*, p. 78, note.
(4) Viera, t. II, p. 174.
(5) Viera, t. II, pp. 327-328, d'après Pellicer de Tovar, *Memorial de la calidad y servicios de los señores de la isla de Fuerteventura*, Madrid, 1647, in-fol., p. 12.

***

Alcalá Galiano, en érudit loyal et consciencieux, s'élève à diverses reprises (1) contre les conclusions exagérées que certains de ses compatriotes ont tirées des précieux documents publiés par Jiménez de La Espada ; néanmoins, il n'est pas douteux que la plupart des écrivains espagnols se sont fait de grandes illusions sur l'étendue et la solidité de l'influence espagnole sur la côte d'Afrique au xv[e] et au xvi[e] siècles. M. Tomás García Figueras, qui ne tombe pas dans ces erreurs, signale en particulier (2), « à titre de curiosité », les conclusions tirées d'une étude de Leandro Serrano y Fernández Moratín (3), qui à force de confusions tendancieuses arrive à montrer la côte, du cap Bojador au cap d'Aguer, occupée de manière durable par l'Espagne et hérissée, au début du xvi[e] siècle, d'au moins six forteresses espagnoles. En réalité, il n'y en eut jamais que deux : celle de Santa-Cruz de Mar Pequeña, qui sut se maintenir cinquante ans, et, à l'embouchure du Noun, celle de San-Miguel de Saca, qui ne vécut que quelques semaines en l'année 1500; plus une factorerie à Tagaost pendant quatre ou cinq années.

Tant que l'Espagne n'eut pour appuyer ses ambitions coloniales sur la côte d'Afrique que des droits historiques datant du xv[e] siècle, on comprend que ses publicistes aient pu solliciter les textes pour en tirer des arguments favorables aux intérêts de leur pays. Mais maintenant que l'Espagne possède, en vertu de bons et solides traités internationaux, à la fois la zone d'Ifni et Puerto Cansado, rien ne s'oppose plus à ce que l'origine lointaine de ces possessions soit étudiée en tenant compte des seuls intérêts de l'histoire. C'est pourquoi il faut espérer que les archéologues espagnols auront à cœur, dans les années qui viennent, d'effectuer une exploration archéologique des territoires soumis à l'Espagne. Eux seuls peuvent nous dire si les ruines signalées à Puerto Cansado sont bien, comme nous le pensons, celles de Santa-Cruz de Mar Pequeña ; et s'il reste quelques vestiges du château de San-Miguel de Saca, à l'embouchure du Noun, au bord du fleuve et à un jet de pierre du rivage de l'Océan. Ils pour-

(1) Pp. 39 et 50, note 2.

(2) Ds *Africa*, Ceuta, avril 1934, p. 66, note.

(3) *Conquistas de los Canarios españoles en la Mar Pequeña de Berberia*, Santa-Cruz de Tenerife, 1900. Nous n'avons pu nous procurer cette étude dont le résumé fourni par Garcia Figueras permet de se faire une idée suffisante.

ront aussi éclaircir la question des ruines « chrétiennes » signalées çà et là. Vicente et José Guarner (1), après en avoir relevé une liste, d'après divers informateurs, concluent qu' « il est très probable que beaucoup de ces ruines se trouveront en rapport avec les dominations espagnole et portugaise ». Nous n'en croyons rien. Le Portugal, après le traité de Sintra, ne fonda aucun établissement dans la zone qui lui avait été attribuée. Quant aux établissements espagnols, tout ce que nous savons d'eux et des circonstances dans lesquelles ils furent fondés, porte à croire qu'il n'y en eut jamais d'autres que ceux que nous connaissons. On devra remarquer que le château de Saca, comme celui de Santa-Cruz de Mar Pequeña, de même que tous les châteaux portugais du Maroc (Santa-Cruz du Cap de Gué, Mogador, Safi, Mazagan, Azemmour, La Mamora, etc.) étaient situés au bord de la mer ou d'un fleuve navigable près de son embouchure, de manière à assurer en tout temps, même en cas de siège, les communications de la forteresse avec la métropole. Il n'y a aucune chance de rencontrer des châteaux espagnols sur les collines, aux endroits où ont été signalées des ruines appelées par les indigènes Borj er-Roumi, comme à Ifni, ou désignées ailleurs par d'autres noms analogues. Les toponymes de ce genre, qui se trouvent en abondance au Maroc, même en des régions où il n'y a jamais eu anciennement trace d'occupation européenne, dérivent probablement de légendes relatives à des populations christianisées antérieures à la conquête arabe. Quant aux ruines qui portent ces noms, elles paraissent être, pour la plupart, celles de vieux agadirs berbères (2).

En certains points on signale des ruines de véritable maçonnerie (3), voire de pierres de taille, alors que les constructions berbères que nous connaissons sont bâties de pisé ou de pierres sèches, quelquefois liées avec de la terre. Ces vestiges maçonnés, s'ils existent vraiment, doivent être plus anciens que les autres. Certains les feraient volontiers remonter jusqu'à l'antiquité. Là encore il faut se montrer prudent. Il est très peu pro-

(1) *El Sahara y Sur marroqui españoles*, Tolède, 1931, in-12°, pp. 32-33.

(2) C'est la conclusion à laquelle arrive M. Eduardo MALDONADO (*Tiliuin*, ds *Africa*, mai 1934, p. 98). Ayant dès les premiers jours de l'occupation espagnole exploré la région située entre l'embouchure du Noun et Tiliouin, il n'y a rien pu découvrir, malgré les légendes, d'espagnol ni de portugais. Il est certain que la plupart des ruines signalées dans ces régions du Sud comme « espagnoles », n'ont rien à voir avec l'Espagne. Les *Instructions nautiques*, jusqu'en leurs éditions récentes (n° 321, côte ouest d'Afrique, éd. 1920, p. 235) signalent par exemple, sur un piton dominant l'embouchure du Dra, des ruines d'une forteresse espagnole. Les corrections de 1930 ont sagement fait de renoncer à tant de précision et de mentionner seulement « des ruines ».

(3) En particulier Fr. LOZANO MUÑOZ, *La pesqueria española de Mar Pequeña...*, ds *Rev. de Geogr. comercial y mercantil*, Madrid, t. X, 1913, pp. 167-168.

bable que l'on retrouve jamais dans cette région trace des fameux établissements phéniciens ou puniques cités par le *Périple d'Hannon* et qui sont jusqu'ici si malaisés à identifier : mais le moyen âge musulman a pu laisser quelques traces. Si à l'époque almoravide des *ribats* jalonnaient la côte à Massa, à Agouz, à Ayer ou à Tit, il n'est pas absolument impossible qu'il y en ait eu aussi plus au sud. Cependant la navigation à cette époque lointaine ne dépassait pas le cap Noun et les Almoravides n'avaient guère de raisons, même s'ils voulaient protéger la route du Sahara, de défendre une côte où personne ne songeait à aborder. Au cas ou l'étude des ruines prétendues chrétiennes décevrait les espoirs qu'on a pu fonder sur elles, c'est peut-être surtout dans le domaine de la préhistoire que l'enquête donnera des résultats.

Pierre DE CENIVAL et Frédéric DE LA CHAPELLE.

APPENDICE

Attestation des villes, bourgs et forteresses qui se donnèrent a Leurs Altesses en Afrique

En la ville de Tagaos qui est la capitale du royaume de la Vutata, le quinzième jour du mois de février, l'an de la naissance de Notre Sauveur Jésus-Christ 1499, en présence de moi Gonçalo de Burgos (1), notaire du Roi et de la Reine nos seigneurs et leur notaire principal dans l'île de la Grande Canarie, [nous trouvant] dans la kaṣba d'Agaos en l'habitation de Lope Sánchez de Valençuela, gouverneur et capitaine de la dite île pour les dits Roi et Reine nos seigneurs, le dit seigneur gouverneur étant présent, en présence des témoins dont le nom est écrit ci-dessous, comparurent et furent présents Mahomad de Maymon, seigneur de Tagaos, et Hamet, capitaine de la ville et territoire d'Ufran (2), et après beaucoup de propos qu'ils tinrent ensemble, servant d'interprète entre eux Maria de Almuneca, morisque (3), laquelle prêta serment par devant moi de traduire en vérité ce qu'on lui ordonnerait de dire et de transmettre aussi en vérité ce qui lui serait répondu, d'abord le dit Hamed dit que de sa propre volonté, sans violence ni contrainte aucune, il se faisait vassal du Roi et de la Reine nos seigneurs et [leur] promettait obéissance pour lui et au nom de Gazeleziz son frère, avec trente-huit villages clos de murailles qu'ils tiennent dans la vallée d'Ufran, qui sont de la juridiction de la ville d'Ufran, et désormais et à toujours se soumettait, lui et ses descendants comme ceux de son dit frère ainsi que les dits villages, à la suzeraineté de la Couronne royale de Castille. Et il dit qu'il jurait et prêtait serment selon sa loi, qu'ils seraient toujours fidèles serviteurs de la dite Couronne royale et qu'ils paieraient les tributs accoutumés comme ils les payaient autrefois à leurs anciens rois. Puis il dit qu'il se désistait désormais et se désista de la tenue, possession et seigneurie que lui et le dit Gazeleziz son frère ont et tiennent en la ville d'Ufran avec les dits trente-huit villages, [pour que] le dit seigneur gouverneur, au nom de Leurs Altesses,

(1) Gonzalo de Burgos était d'origine juive. Un procès d'inquisition lui fut intenté quelques années plus tard. Plusieurs des dépositions faites à cette occasion confirment son séjour à Tagaost en 1499. Voir Chil y Naranjo, t. III, pp. 583-585 et W. de Gray Birch, *Catalogue of a collection of original manuscripts formerly belonging to the Holy Office of the Inquisition in the Canary Islands ; and now in the possession of the Marquess of Bute*, Edimbourg et Londres, W. Blackwood and Sons, 1903, 2 vol. 8°, pp. 8-9 ; voir aussi R. Ricard, ds *Hespéris*, 1935, p. 99. Gonzalo de Burgos, conduit à Séville pour y être jugé, périt dans un naufrage en arrivant au port de Cadix, le 24 octobre 1503 : Chil y Naranjo, t. III, p. 595.

(2) Ufran ou Ifran, sur l'oued Ifran, affluent nord de l'oued Noun. Description ds Léon l'Africain, éd. Schefer, t. III, pp. 213-214. On y trouve en note, p. 214, le passage consacré à Ifran par Marmol. Il est étroitement imité de Léon.

(3) « Maria la morisca » est citée dans la déposition de Pedro de Bobadilla. Publ. par W. de Gray Birch, *op. cit.*, p. 8.

en fasse et y fasse ce qu'il voudra et aura pour bon, comme s'il s'agissait de son bien propre, possédé par juste titre d'achat ou d'héritage, comme mieux conviendrait en droit ; et il dit qu'il renonçait et renonça à tout le droit, propriété et seigneurie que lui et son dit frère ont et possèdent en la dite ville et les dits villages et dit qu'il cédait tout à la Couronne royale de Castille. Le dit seigneur gouverneur dit qu'il recevait du dit Hamet, en son nom propre et au nom de Gazeleziz son frère, la possession et obéissance et le droit de vasselage qui étaient cédés et octroyés par lui de la dite ville et des dits villages, et a en outre déclaré qu'il faisait le dit Hamet caïd de la dite ville et des dits villages et les lui remettait, pour les tenir aussi longtemps que serait la volonté de Leurs Altesses. Et sur ce, le dit Hamed dit qu'il prêtait et prêta foi et hommage, comme homme de noble race, par une, deux et trois fois selon le for et coutume d'Espagne, et a juré et promis selon sa loi de mettre la dite ville et les dites forteresses à la disposition du Roi et de la Reine nos seigneurs, ou à leur mandement, de nuit et de jour, en guerre ou en paix. Et il dit qu'il donnait et donna à Mahomad de Maymon son pouvoir suffisant, afin que pour lui et en son nom il pût faire et fît toutes les choses qui seraient du service de Leurs Altesses et lui octroya pour cela tout le pouvoir qu'il y possède lui-même. Furent présents à ce qui est dit ci-dessus Fernando del Castillo (1) et Antón de Oyo e Alonso del Aral et la dite interprète.

Et ensuite, le dix-huitième jour des dits mois et an, dans le château d'Yfini, devant moi Gonçalo de Burgos, notaire susdit, étant réunis les habitants du dit château en présence de Çidimome de Auladamar et Mahoma interprète, devant lesquels, après avoir tenu de nombreux propos, les dits habitants dirent qu'ils se voulaient faire et faisaient vassaux du Roi et de la Reine nos seigneurs et prêtaient obéissance à la Couronne royale de Castille et à moi en son nom et juraient et promettaient d'être fidèles à la Couronne royale de Castille, et qu'ils accueilleront dans le dit château Leurs Altesses ou à leur mandement, de nuit ou de jour, en guerre ou en paix ; et que tant eux que leurs descendants toujours à l'avenir paieront les droits qui avaient coutume d'être payés aux anciens rois ; et qu'ils iront baiser les mains au gouverneur Lope Sánchez de Valençuela au nom de leurs Altesses et qu'ils feront un puits sur la côte de la mer, à l'endroit où il m'a paru que devait être construite une forteresse. Dont furent témoins les dits Çidi Mome, arabe et capitaine de Auladamar (2), et Mahomad, interprète susdit.

(1) « Fernando del Castillo, conquistador de esta isla » [de la Grande Canarie] et y demeurant, paraît comme témoin au cours d'une enquête le 23 mai 1526. Texte publié par CHIL Y NARANJO, t. III, pp. 210 et 212.

(2) Il est très difficile d'identifier ces Auladamar. Ce ne peuvent certainement pas être les Aït Bamran, habitants actuels d'Ifni, qui sont des Berbères. (Cette identification est proposée, avec des réserves opportunes, par JIMÉNEZ DE LA ESPADA, *España en Berberia*, p. 41). Les Auladamar sont une tribu arabe (le document le dit expressément) : la même probablement que Valentim Fernandes cite, sous le nom d'Oulhedamar (*Cod. hispanicus* 27 de Munich, f. 69), comme une « très vaste province » du Sahara mauritanien. Ce sont peut-être des Ouled Bou Sbaʿ, dont la plus grosse fraction porte le nom d'Ouled ʿAmar. Les Ouled Bou Sbaʿ s'échelonnent de la Mauritanie au Ḥaouz de Marrakech, avec des colonies dans l'Oued Noun et chez les Chtouka du bas Sous. On pourrait penser aussi aux Ouled ʿAmar ou Ouled ʿOmar, qui forment actuellement une tribu des Doukkala (*Villes et Tribus, Région des Doukkala*, p. 170). Comme beaucoup d'autres Sahariens, ils auraient remonté du désert vers le Nord en suivant la côte.

Et ensuite, le vingtième jour des dits mois et an, devant le dit seigneur gouverneur comparurent les dits habitants du dit château d'Yfini et ils ratifièrent la dite prestation d'obéissance en la ville de Tagaos, dans la dite kaṣba, en présence de Mahomat de Maymon et de Mahomad de Venahamet et des dits interprètes, devant lesquels et devant d'autres témoins dont les noms sont écrits ci-dessous le dit seigneur gouverneur a dit qu'il recevait la possession et le vasselage des dits habitants et du dit château d'Yfini avec son territoire, ses sources, ports et hâvres, et leur promettait au nom de Leurs Altesses de les maintenir et conserver en leur paix et bon droit et de leur donner appui contre toutes les personnes qui leur voudraient faire tort, tant qu'ils resteraient fidèles à la Couronne royale de Castille. Témoins les susdits.

Et ensuite, le huitième jour du mois de mars de la dite année, dans la dite ville et kaṣba, comparut Hamar Huel de Bobuzuane, beau-frère de Çidi Çulema Abendaut, caïd de la ville de Temenarte (1), seigneurs de la dite ville et des villages de Tariagarute (2) et de Tagadi (3) et de Çoco (4) et d'Amesauro (5) et d'Ysarabeyri

D'autre part, LÉON L'AFRICAIN (édition vénitienne de 1550, f. 4vo et 5vo) signale dans l'Oued Noun des Ḥamr (leur nom est déformé en Hanir par la trad. française : éd. SCHEFER, t. I, pp. 52 et 60) qui sont Maʿḳil mais ne semblent pas pouvoir être confondus avec les Ouled ʿAmar. Ces Ḥamr « habitent au désert de Taganot (probablement de Tagant, au sud de Chingueti). La commune de Tagauost [Tagaost] leur donne quelque petite p ovision, et vont vagans par le désert jusques à Nun. Ils peuvent estre envi on huit mille hommes de guerre » (LÉON, éd. SCHEFER, t. I, p. 60). MARMOL, trad. PERROT D'ABLANCOURT, t. I, p. 84, les appelle Uled Amar et les donne comme Maʿḳil, de la branche des Ouled Hassen.

Quelques cartes anciennes placent, dans la région, des noms de tribus ou de fractions qui conservent peut-être un souvenir déformé des Auladamar : 1° Carte de Guillaume Delisle (1707) : les Beni Amir, Arabes, sont portés à cheval sur le bas Dra ; 2° Statuum Maroccanorum regnorum... de Jean Christ. Homann (Nuremberg, 1728) : Beni Hamr, rive droite de l'embouchure du Dra ; 3° A chart of the coast of Africa, d'après le Capt. Geo. Glas (1759-1760) et M. de Fleurieu (1768-69) : Beni Amir au sud du Noun ; 4° Carte d'Afrique d'Arrowsmith (1802) : Beni Amir au sud de l'embouchure du Dra ; 5° L'Afrique d'A. Brué (1828) : Beni Amer au sud de l'embouchure du Dra.

Enfin le Col. JUSTINARD (*Archives marocaines*, t. XXIX, p. 84) dit que les Tekna prétendent avoir acheté les terres de l'oued Noun aux Aït ʿAmer et aux Ida Ou Bouzia des Chtouka, « qui jadis occupaient l'oued Noun ».

(1) Tamanart n'est pas cité dans Léon l'Africain. Quelques renseignements sont fournis par JUSTINARD, *Notes sur l'histoire du Sous au XVIe siècle*, *Archives Marocaines*, t. XXIX, 1933, pp. 104, 130 et 141-142. L'oued Tamanart est un affluent de droite du bas oued Dra, qui vient de Tazalakht, chez les Aït ʿAbd Allah des Ilalen (Anti-Atlas de Taroudant). Dans sa haute vallée il s'appelle Iougnan ‹ u Ig unan) et aussi oued Isi. Après avoir arrosé le centre maraboutique de Timgilcht, il reçoit sur sa rive droite l'oued Gdourt, l'oued Afifa (formé de l'oued Amanouz, de l'oued Irchan et de l'oued des Aït Ouafka), l'oued Smougoun et l'oued Tart ; c'est alors qu'il prend le nom d'oued Tamanart. Après avoir quitté l'Anti-Atlas, il traverse la plaine de la Feija et franchit le Jbel Bani au défilé d'Imi Ou Gadir (en arabe : Foum el-Ḥosan) ; ce défilé est dit aussi Tizgi Ida Ou Sellam, du nom d'une tribu à qui il appartint jadis. Il coulera, dès lors, sur le territoire des Aït Ou Mribed ; il contourne de petites collines (Ras Tarougga Ougourram, Ras Touditin Ou Sellam, Tachoukalt, Mengar) avant de se jeter dans le Dra au Maʿder Ida Ou Sellam. Entre le Dra et le Bani, il porte le nom d'oued Imi Ou Gadir.

La région de Tamanart paraît avoir formé longtemps le centre des tribus berbères Gezoula ; certains manuscrits y font naître ʿAbd Allah Ibn Yasin, dont la mère, aux dires d'El-Bekri, était Gezoulia. Elle a été plus tard envahie par des éléments berbères Sanhaja et arabes Maʿḳil.

( ) *Tariagarute* : il faudrait peut-être lire Tanagarute. C'est très probablement Tangherout, village de la rive gauche de l'oued Tamanart, en amont d'Agerd (résidence du caïd Tamanari).

(3) *Tagadi* : Tagadirt n Aït Herbil, forteresse située au dessus de la ḳaṣba n Aït Herbil, grand village sur la rive droite de l'oued Tamanart, en face d'Agerd. Il faut observer toutefois que *tagadirt* est un nom commun très répandu, qui peut prêter à d'autres identifications.

(4) *Çoco* : le souḳ. On ne connaît pas actuellement de village portant ce nom dans la vallée de Tamanart.

( ) *Amesauro* : Amzaourou, village actuellement en ruines dans l'oued Tamanart, entre la ḳaṣba n Aït Herbil et Agerd.

et d'Eguguaz (1), bourgs clos de murailles riverains de la rivière de Temenarte, avec mille autres villages clos de murailles, grands et petits ; et il dit en présence des dits interprètes, après beaucoup d'autres propos, qu'en son nom propre comme au nom du dit Çidi Çulema son beau frère et de tous les dits villages, en qualité de seigneurs de ces villages, il stipulait et stipula qu'il prêtait obéissance au Roi et à la Reine nos seigneurs, et dit qu'il se faisait leur vassal et jurait et promettait qu'eux et les habitants des dits villages et leurs descendants désormais et à toujours seraient fidèles vassaux de la Couronne de Castille et paieraient et feraient payer les droits qui se payaient d'ordinaire aux anciens rois, et qu'ils ne contreviendront à ces engagements ni en paroles, ni en actes, ni en intention, sauf à encourir les peines infligées en Espagne aux contrevenants.

Le gouverneur lui ayant demandé de nommer quelques-uns des autres villages, il nomma les suivants : Ytisgui (2), Yste (3) Tiguitiste (4), Tadaduste (5), Tamãsata, Amocodi (6), Angarda (7), Valsetaõnge (qui sont quatre villages), Yçi (8), Ygunẽ (9), Taganũte (10), Yguimir (11), Agugasper (12), Taguynza Çelar (13),

(1) *Eguguaz* : Igiouaz, sur la rive gauche du bas oued Tamanart, en aval d'Agerd, un peu au nord de Foum el-Ḥosan.

(2) *Ytisgui* : Tizgi Ida Ou Sellam, sur l'oued Tamanart, au débouché du Bani (Foum el-Ḥosan). Beaucoup plus à l'est, entre Foum el-Ḥosan et Aḳḳa, il y a un autre village de ce nom, Tizgi el-Ḥaraten. Il paraît un peu éloigné.

(3) *Yste* : Icht. C'est un gros village qui est situé dans un défilé du Bani, un peu à l'est de Foum el-Ḥosan.

(4) *Tisguitiste* : faut-il lire Tizgi d Icht ?, mais ce nom est inconnu ; il y a, il est vrai, dans le kheneg d'Icht, des ruines qu'on appelle Agadir n d Biroumin ou encore Agadir n d Boukiou. On trouve, un peu à l'ouest de Foum el-Ḥosan, au débouché d'un affluent de l'oued Imi Ou Gadir, dans le Bani, une colline qui s'appelle Tigilist.

(5) *Tadaduste* : Tadakoust, village de Ḥaraten des Aït Ou Mribed, situé au nord de Tizgi el-Ḥaraten, au pied de l'Anti-Atlas (au nord de la Feija, plaine séparant le Bani de l'Anti-Atlas).

(6) *Amocodi* : un lieu dit Amakoud se trouve au souḳ et-Tnin des Ida Ou Gersmoukt (Ida Oultit) sur la piste de Tamanart à Tiznit. Ce lieu, situé au nord-est d'Ouijjan, à deux jours de marche de Tamanart, est trop loin de Tamanart pour que nous puissions l'identifier avec Amocodi. Il est probable qu'un autre lieu, portant ce même nom d'Amakoud, existe ou a existé plus près de Tamanart.

(7) *Angarda* : il faudrait peut-être lire Augarda. C'est probablement Aoukerda, village de l'oued Smougoun (haut Tamanart).

(8) *Yci* : l'oued Isi est le nom de la haute vallée de l'oued Tamanart ; on y trouve neuf villages.

(9) *Ygunẽ* : Igounan, tribu de 1.000 à 1.200 foyers, dans le bassin du haut oued Tamanart.

(10) Tous les noms qui précèdent et suivent se situent dans le haut oued Tamanart. C'est pourquoi il paraît impossible que Taganũte soit Tagmout, groupement de dix villages dans la haute vallée de l'oued Tatta, à l'est de Tamanart, ou Tagant chez les Akhsas. Il y a un autre Tagmout, un peu au sud de Taghjijt, sur l'oued Sayyad (haut oued Noun) en dehors du bassin du Tamanart, mais dans une région voisine d'Adaï et de Tinzert cités plus bas.

(11) *Yguimir* : Igmir, village de l'oued Smougoun.

(12) *Agugasper* : on croit reconnaître, dans la première partie de ce nom, le mot *ouggoug* (le barrage) qui figure dans la composition d'un certain nombre de toponymes de la région. La situation de celui-ci reste inconnue.

(13) *Taguinza Çelar* : probablement Tagenza entre Iligh et la vallée de l'oued Smougoun. Çelar représente peut-être le nom des Sellam, importante tribu Maʿḳil qui, sous le coup des défaites, s'est fondue dans d'autres tribus et en partie sédentarisée. On en trouve de nombreuses traces aux environs de Tamanart.

Amelanxerque (1), Ytabuscat (2), Agunintagete (3) Aday (4), Midina (5), Caynzerte (6), Taibi. Le Gouverneur dit qu'il recevait et reçut la dite prestation d'obéissance des dits caïds et la reconnaissance de vasselage par eux faite pour tous les dits villages nommés ou à nommer dans toute la province de Temenarte, et dit qu'il les plaçait sous la suzeraineté de la Couronne royale de Castille et qu'il promettait au nom de la Couronne de les protéger et défendre contre toutes personnes qui les voudraient maltraiter contre justice et raison, tant qu'eux et leurs descendants resteraient fidèles vassaux et paieraient les tributs qui avaient coutume d'être payés anciennement aux rois. Et il dit qu'il faisait caïds de la dite province de Temenarte le dit Amar Huel de Bobuzuani, qui est présent, et Çidi Çulema son beau-frère, qui est absent, afin qu'ils tiennent leurs dits villages et forteresses de la dite province aussi longtemps que sera la volonté de Leurs Altesses. Le dit Amar Huel de Bobuzuani dit qu'il se reconnaissait caïd et qu'il prêtait, comme il prêta, hommage en la manière susdite pour les dits villages et forteresses de toute la dite province et dit en outre qu'il s'obligeait et s'obligea à faire que le dit Çidi Çulema vînt prêter le dit hommage toutes et quantes fois qu'il en serait requis, et en outre les dites parties demandèrent qu'[un acte] fût ainsi établi pour preuve [du dit accord]. Témoins les susdits.

Ensuite, le dit jour, en présence de moi notaire susdit et des témoins susdits, comparut Boali Enbuco, caïd et seigneur du bourg de Tagamarte (7), petit-fils d'Abdul Mumen Maholufut qui fut avant dernier roi de la Vutata, et dit qu'il prêtait et prêta obéissance au dit gouverneur Lope Sánchez de Valençuela au nom de Leurs Altesses, et dit qu'il se faisait vassal de la Couronne royale de Castille et qu'il donnait et remettait le dit bourg de Tagamarte avec sa forteresse, afin que le dit gouverneur, au nom de Leurs Altesses, en fît, et de tout cela, ce qu'il voudrait et aurait pour bon ; et en outre dit qu'il donnait et cédait à la Couronne royale de Castille tout le droit et toute la seigneurie qui lui appartient et qui appartenait

(1) *Amelanxerque* : ce ne peut pas être le nom de l'Oum el-ʿAchar, qui coule sur le territoire des Akhsas, au nord de Tighmert et forme l'oued Noun, en s'unissant à l'oued Sayyad. Il faut penser à un nom de forme voisine situé dans le voisinage et la dépendance de Tamanart.

(2) *Ytabuscat* : on pourrait rapprocher ce nom de celui des Ida Ou Bouzia, des Chtouka, qui jadis, au témoignage d'un renseignement recueilli par le Col. Justinard (*Arch. marocaines*, t. XXIX, p. 84) ont habité l'Oued Noun. Mais il faudrait admettre une faute de lecture et une forme originaire : Ytabusiat.

(3) *Agunintagete* : Agouni n Tajejt, ravin où se trouvent de nombreux villages des Ahel Tajejt (Aït Benniran et Aït Erkha des Mejjat).

(4) *Aday* : au-dessus de la vallée de l'Asif n Kelmet (haut oued Sayyad) sur la rive droite.

(5) *Midina* : le seul toponyme qu'on puisse rapprocher de celui-ci est Lmedint Imhadarn (« la ville des étudiants »), sur la piste de Tamanart à Taghjijt. On n'y trouve pas trace de ruines mais seulement un cimetière. La légende rapporte que ces étudiants étaient des élèves de Sidi Moḥammed Ou Brahim Cheikh, qui est enterré devant Agerd, et qu'ils allaient se baigner chaque jour aux sources d'eau chaude du Noun (sans doute à la source sulfureuse d'Abeino), avec sa permission. Grâce à sa « baraka », ils faisaient cet énorme trajet dans la même journée. Mais, ils se rendirent, un jour, dans le Noun sans l'avoir prévenu et pour les punir, il les fit mourir de soif en route et on les enterra sur place. Cf. Justinard, ds *Archives Marocaines*, t. XXIX. p. 105.

(6) *Caynzerte* : Tainzert Ida Ou Louggan, dans l'Asif n Kelmet (haut oued Sayyad), entre Taghjijt et Adaï. On trouve aussi, en aval, Tainzert Ida Ou Chqra.

(7) *Tighmert* : grand village des Azouafid (Tekna), situé à une vingtaine de kilomètres à l'est de Ḳṣabi.

à son dit aïeul sur tout le royaume de la Vutata, afin que désormais et à toujours il appartienne à la Couronne royale de Castille. Et dit qu'il jurait et promettait selon sa loi d'être fidèle vassal de la dite Couronne royale, lui et ceux qui descendraient de lui et lui succéderaient, et qu'il paiera les tributs qui avaient coutume d'être payés aux anciens rois. Le dit Gouverneur, au nom du Roi et de la Reine nos seigneurs, dit qu'il stipulait et stipula qu'il recevait la dite prestation d'obéissance et de vasselage du dit Boalienbuco et aussi le droit de la suzeraineté qui lui appartient sur le dit royaume de la Vutata, et le place tout entier, avec le dit bourg de Tagamarte, sous la suzeraineté et le vasselage de la Couronne royale de Castille; et dit qu'il promettait au nom de Leurs Altesses de les protéger et défendre en leur bon droit contre toutes les personnes qui iraient ou voudraient aller contre eux tant qu'ils resteraient fidèles vassaux de la Couronne royale de Castille et paieraient les dits tributs accoutumés. Et dit qu'au dit nom [de Leurs Altesses] il faisait le dit Boalienbuco caïd du dit bourg de Tagamarte avec sa forteresse, afin qu'il le tienne tant que serait la volonté de Leurs Altesses. Le dit Bolienbuco stipula qu'il recevait du dit Gouverneur le dit bourg et la dite forteresse au dit nom de Leurs Altesses et prêta hommage en la manière susdite; et dit qu'il recommandait aux Rois nos seigneurs Alienbuco son fils, afin qu'ils agissent à son égard comme lui a agi à l'égard de la Couronne royale, et ils demandèrent [le présent acte] pour preuve [de l'accord]. Témoins les susdits. Et le dit Alienbuco (1) y consentit comme il est dit ci-dessus et dit qu'il y consentait et qu'il avait pour bon tout ce que son père avait fait.

Et aussitôt après, les dits Bolienbuco et Alienbuco son fils dirent qu'ils donnaient et octroyaient et donnèrent et octroyèrent leur pouvoir suffisant à Çidi Çayde Maymon et à Çidi Mome, arabe de Auladamar, pour que tous deux ensemble et chacun d'eux en particulier aillent baiser les mains de Leurs Altesses et faire tout ce que par ailleurs il serait nécessaire de faire en garantie de ce qui a été dit ci-dessus. Témoins les susdits.

Et ensuite, le neuvième jour du mois de mars de la dite année, en la dite ḳaṣba, dans l'appartement du dit seigneur gouverneur, devant moi notaire susdit, comparurent Mahomat de Bendiamed et Çaydehomo, oncles et cousins germains des caïds d'Ufran, en présence de Mahomad de Maymon et Mahomad de Benahamed, seigneurs de Tagaos et Agaos, et dirent que, pour autant qu'il était venu à leur connaissance que leur neveu Hamete, caïd de ladite ville d'Ufran et de son territoire, avait prêté le serment d'obéissance aux Rois nos seigneurs, eux de même se faisaient vassaux de la Couronne royale de Castille et avaient pour bon tout ce que leur dit neveu avait fait et octroyé, et que comme personnes principales, au nom de toute la communauté de la dite province, ils s'obligeaient à payer les droits accoutumés qui se payaient d'ordinaire aux anciens rois, et le dit gouverneur

(1) Le texte espagnol donne ici le nom de Boalienbuco, mais le sens très clair de ce passage permet de corriger le lapsus.

stipula qu'il a reçu serment d'obéissance des dits Mahomad de Benahamed et Çaydehomo, au nom de la dite communauté, et leur a promis de les tenir en leur bon droit et de les défendre et protéger contre toutes les personnes qui leur voudraient faire tort contre droit et justice, tant qu'ils resteront fidèles vassaux de la Couronne de Castille. En outre, les parties avec les dits interprètes ont demandé [le présent instrument] pour preuve [de l'accord]. Témoins les susdits.

Et après cela, le vingtième jour du dit mois, en présence de moi notaire susdit, devant les dits interprètes, en présence des témoins susdits, étant présent le dit seigneur gouverneur en son appartement, comparurent Mahomad de Maymon, seigneur de Tagaos, et Mahomed de Benahamed, seigneur d'Agaos, et Alibenayō, seigneur de Tiçigunē (1), et dirent que ces trois forteresses étaient en la ville de Tagaos et qu'ils prêtaient et prêtèrent obéissance au Roi et à la Reine nos seigneurs et se plaçaient sous la suzeraineté et le vasselage de la Couronne royale de Castille avec la dite ville et les forteresses de Tagaos, Agaos et Tiçagonen ; et reconnaissent pour seigneurs les rois de Castille et leur Couronne royale désormais et à toujours. Et dirent qu'ils juraient et promettaient d'être fidèles à la Couronne royale de Castille, eux et tous leurs descendants, et qu'ils paieraient et feraient payer par ceux de la dite ville les droits qui avaient coutume d'être payés aux anciens rois, et que désormais ils renonçaient à l'autorité et suzeraineté et aux droits qu'ils possèdent et qui leur appartiennent sur la dite ville et sur les dites forteresses, avec tout ce qui leur appartient en outre comme juridiction et droits sur le dit royaume de la Vutata ; et qu'ils remettaient au dit gouverneur, au dit nom de Leurs Altesses, les dites forteresses, afin qu'ils y placent les caïds et les troupes qu'ils voudront et auront pour bon [d'y placer] ; et dirent qu'ils juraient et promettaient et promirent de ne pas aller ni venir contre cet accord ni contre partie du dit, sauf à encourir les peines qu'encourent en Castille les contrevenants ; et ils s'obligent et s'obligèrent à faire tout ce que doivent faire de bons vassaux. Et pour autant qu'ils envoient leur frère Çidi Çayde comme ambassadeur, ils dirent qu'ils lui octroyaient et donnaient et donnèrent au dit Çidi Çayde Maymon leur pouvoir suffisant, afin que pour eux et en leur nom il puisse faire et fasse tout ce qui se peut faire en droit pour la garantie du dit acte et dirent qu'ils demandaient à moi, notaire susdit, d'établir ce pouvoir le plus fort et le plus étendu qu'il se pour-

(1) Duarte Pacheco Pereira, *Esmeraldo de Situ Orbis*, trad. R. Ricard, ds *Hespéris*, 1927, p. 257, place (vers 1507), à « deux lieues » du cap Noun (distance trop faible, il y a en réalité au moins une vingtaine de kilomètres) « une très grande enceinte, semblable à un mur, faite de pisé et qui a cinq lieues de tour ; à l'intérieur se trouvent quatre villages, à savoir : Taguaost, Haguost Hahytemosy et Tyciguone, qui doivent compter en tout quinze cents habitants ; la plupart du temps ils sont divisés et se battent les uns avec les autres. A l'intérieur de cette enceinte, il y a beaucoup d'eau et beaucoup de potagers et de vergers qui ont beaucoup de fruits ». Tagaost est identifié avec Ḳṣabi où, selon un renseignement recueilli par le Col. Justinard, une source porte encore ce nom de Tagaost. Tyciguone, Ticigunen ou Tiçagunen est Tisegnan, placé par les cartes à 1.500 mètres environ à l'ouest de Ḳṣabi. Cf. La Chapelle, *Les Tekna*, pp. 24 et 34.

Quant à Mahomed de Benahamed, seigneur d'Agaos, nous croyons qu'on peut l'identifier avec « Hamete Benhamad, alcayde de Tahagoz », dont il est question dans la déposition du « regidor » Lope Fernandes (20 février 1506), ds W. de Gray Birch, *Catalogue*..., p. 9. Il était capable de parler « en lengua medio castellana medio Aravigo ».

rait écrire et établir. Puis le dit gouverneur, au dit nom [de Leurs Altesses], dit qu'il recevait le serment d'obéissance et de vasselage des dits Mahomad de Maymon et Mahomad de Benahamed et Alibenayō, en leur nom comme au nom de toute la ville de Tagaos, et qu'il les plaçait sous la suzeraineté et le vasselage de la Couronne royale de Castille et leur promettait de les protéger et maintenir en leur bon droit et de les défendre contre toutes les personnes qui leur voudraient causer tort et dommage contre le droit; et ajouta qu'il faisait le dit Elibenayō, gendre du dit Mahomad de Moymon, caïd de la forteresse et du château de Tiçigunen et Mahamed de Venahamed caïd de la forteresse et kaṣba d'Agaos, où il lui laissait les troupes et les armes qu'il y avait pour garder la dite forteresse ; et qu'il laissait au dit Mahomad de Moymon la forteresse et ḳaṣba de Tagaos, afin qu'ils les tiennent, en qualité de caïds des Rois nos seigneurs, aussi longtemps que serait la volonté de Leurs Altesses. Puis les dits Alibenayō et Mahomad de Benahamed et Mahamed de Maymon rendirent hommage pour les dites forteresses, en la manière susdite. Dont furent témoins Fernando del Castillo, Antón de Hoyo et Alonso del Arahal, habitants de l'île de la Grande Canarie, et les dits interprètes.

Et ensuite, ce même jour, dans le dit appartement, devant le dit seigneur gouverneur, comparut Haly Benabit Ynibit, cheikh de la tribu d'Auladamar, et dit qu'au nom de toute la tribu d'Auladamar comme en son nom propre, ils se déclaraient vassaux du Roi et de la Reine nos seigneurs et qu'il se plaçait sous la suzeraineté et le vasselage de la Couronne royale de Castille, et qu'il jurait et promettait selon la loi, pour lui et pour tous ceux de la dite tribu et pour tous ceux qui viendraient et descendraient d'eux désormais et à toujours, qu'eux et tous leurs descendants paieront les tributs qui avaient coutume d'être payés aux anciens rois et qu'ils seront fidèles vassaux de la Couronne royale de Castille et qu'ils ne contreviendront à ces engagements ni en actes, ni en paroles, ni en intention, sous peine d'encourir les châtiments établis en droit contre ceux qui y contreviennent dans le royaume de Castille ; et que pour cela était choisi comme ambassadeur de la dite tribu Çidi Mome, leur ambassadeur, qu'il prenait pour représentant au nom de la dite tribu et à qui il donnait son pouvoir suffisant pour pouvoir faire et faire tout ce qui pourrait et devrait être fait, s'il était lui-même présent, en garantie de la dite suzeraineté et du dit vasselage. Le dit gouverneur prit sa main dans la sienne en signe de suzeraineté et dit qu'il les recevait, lui et la dite tribu d'Auladamar, pour vassaux de la Couronne royale de Castille, au nom de laquelle il promettait et promit de les tenir en leur bon droit et de les protéger et défendre en leur droit contre toutes les personnes qui voudraient leur faire tort, tant qu'ils resteraient bons et fidèles vassaux. Et ils me demandèrent, à moi notaire susdit, d'établir tout cela en forme d'acte public de manière à faire foi. Témoins les susdits.

Le vingt-troisième jour du dit mois, en présence de moi, notaire susdit, dans le port d'Yfini, me fut dit par Mahoma, interprète, devant les témoins ci-dessous nommés, comment le jour précédent s'étaient réunis dans le dit port environ trois

cents chevaliers et beaucoup de gens de pied de la tribu d'Auladamar, et étaient venus prendre le gouverneur et l'avaient conduit à une mosquée qui se trouve là, en laquelle j'ai été moi-même et qui est très ancienne. Là, ils lui dirent qu'ils lui avaient envoyé un cheikh pour, en leur nom, prêter obéissance aux Rois nos seigneurs et pour se faire vassal de la Couronne royale de Castille et pour promettre qu'ils seraient, eux et leurs descendants à toujours, fidèles vassaux de la dite Couronne royale et qu'ils paieraient les tributs qui anciennement avaient coutume d'être payés et que, bien que sachant que [le dit cheikh] avait accompli cette mission, eux en personne le voulaient faire ; et le dit gouverneur ayant pris dans ses mains celles de deux chevaliers principaux de la dite tribu d'Auladamar, tous dirent qu'ils avaient pour bon ce que le dit cheikh avait fait et qu'ils donnaient leur pouvoir suffisant au dit Çidi Momen leur capitaine, frère du capitaine principal de la dite tribu, lequel étant absent ne se trouvait pas partie au dit acte, et que tous avaient juré et promis de le garder et maintenir tel ; et que le dit gouverneur Lope Sánchez de Valençuela les avait reçus pour vassaux et leur avait promis au nom de Leurs Altesses de les tenir en leur bon droit et de les protéger et défendre envers les personnes qui, contre droit et raison, leur voudraient faire tort, tant qu'ils resteraient bons et fidèles vassaux de la Couronne royale de Castille. Dont furent témoins la dite Maria de Almunicar, interprète, et Pero Ruyz, maître du navire de Leurs Altesses, et Fernando del Castillo, habitant de la dite île.

Et moi Gonzalo de Burgos, notaire susdit, qui ai été présent à tout ce qui a été dit ci-dessus ensemble avec les dits témoins, à la réquisition et demande du dit seigneur gouverneur et des dits caïds j'ai fait écrire cet acte de témoignage sur ces cinq feuilles de papier avec celle où se trouve mon seing ci-dessous et j'ai fait ici mon dit seing en témoignage de vérité.

Signé entre deux paraphes : GONZALO DE BURGOS, notaire.

RÉPARTITION DES NOMS DE LIEUX CITÉS DANS LE DOCUMENT DE 1499

FORMES ANCIENNES FOURNIES PAR LE TEXTE		IDENTIFICATIONS	
1° Yfini et son territoire au pouvoir de la tribu arabe d'Auladamar ;		Ifni et les Ouled 'Amar,	
2° Ufran avec 58 villages qui en dépendent ;		Ifran.	
3° Temenarte :		Tamanart.	
a) avec un certain nombre de villages riverains du rio de Temenarte.	Tariagarute.	Probablemeut Tangherout.	
	Tagadi.	Probablement Tagadirt n Aït Herbil.	Dans la vallée de l'oued Tamanart.
	Çoco.		Dans la vallée de l'oued Tamanart.
	Amesauro.	Amzaourou, village en ruines.	Dans la vallée de l'oued Tamanart.
	Ysarabeyri.		
	Eguguaz.	Igiouaz.	
b) « mille » autres villages, parmi lesquels sont nommément désignés :	Ytisgui.	Probablement Tizgi Ida Ou Sellam à Foum el-Ḥosan.	
	Yste.	Icht.	
	Tisguitiste.		
	Tadaduste.	Probablement Tadakoust.	
	Tamãsata.		
	Amocodi.		
	Angarda.	Probablement Aoukerda.	
	Valsetaõnge.		Dans la haute vallée de l'oued Tamanart.
	Yçi.	L'oued Isi est le nom de la haute vallée de l'oued Tamanart.	Dans la haute vallée de l'oued Tamanart.
	Ygunẽ.	Igounan, tribu de 1.000 à 1.200 foyers.	Dans la haute vallée de l'oued Tamanart.
	Taganũte.	Peut-être Tagmout, dans la vallée de l'oued Sayyad.	
	Yguimir.	Igmir, dans la haute vallée de l'oued Tamanart.	
	Agugasper.		
	Taguynza Çelar.	Tagenza, entre Iligh et la haute vallée de l'oued Tamanart.	
	Amelanxerque.		
	Ytabuscat.		
	Agunintagete.	Agouni n Tajejt, ravin où se trouvent de nombreux villages des Ahel Tajejt (Mejjat).	
	Aday.	Adaï.	
	Midina.	Lmedint Imhadarn.	Vallée de l'Asif n Kelmet (haute vallée de l'oued Sayyad).
	Caynzerte.	Tinzert.	Vallée de l'Asif n Kelmet (haute vallée de l'oued Sayyad).
	Taibi.		
4° Le royaume de la Vutata, composé de :			
a) Tagaost, capitale, composée elle-même de trois ḳaṣbas :	Tagaos.	C'est Ḳṣabi de l'oued Noun.	
	Agaos.		
	Tiçigunen ou Tiçagonen.	Tisegnan à 1.500 mètres environ à l'ouest de Ḳṣabi.	
b) Tagamarte, dont le caïd est petit-fils de l'avant-dernier roi de la Vutata.		Tighmert des Azouafid (Tekna).	

(Les limites du royaume ne sont pas indiquées. Il n'est pas dit avec précision si Ifni, Ifran et Tamanart en faisaient partie).

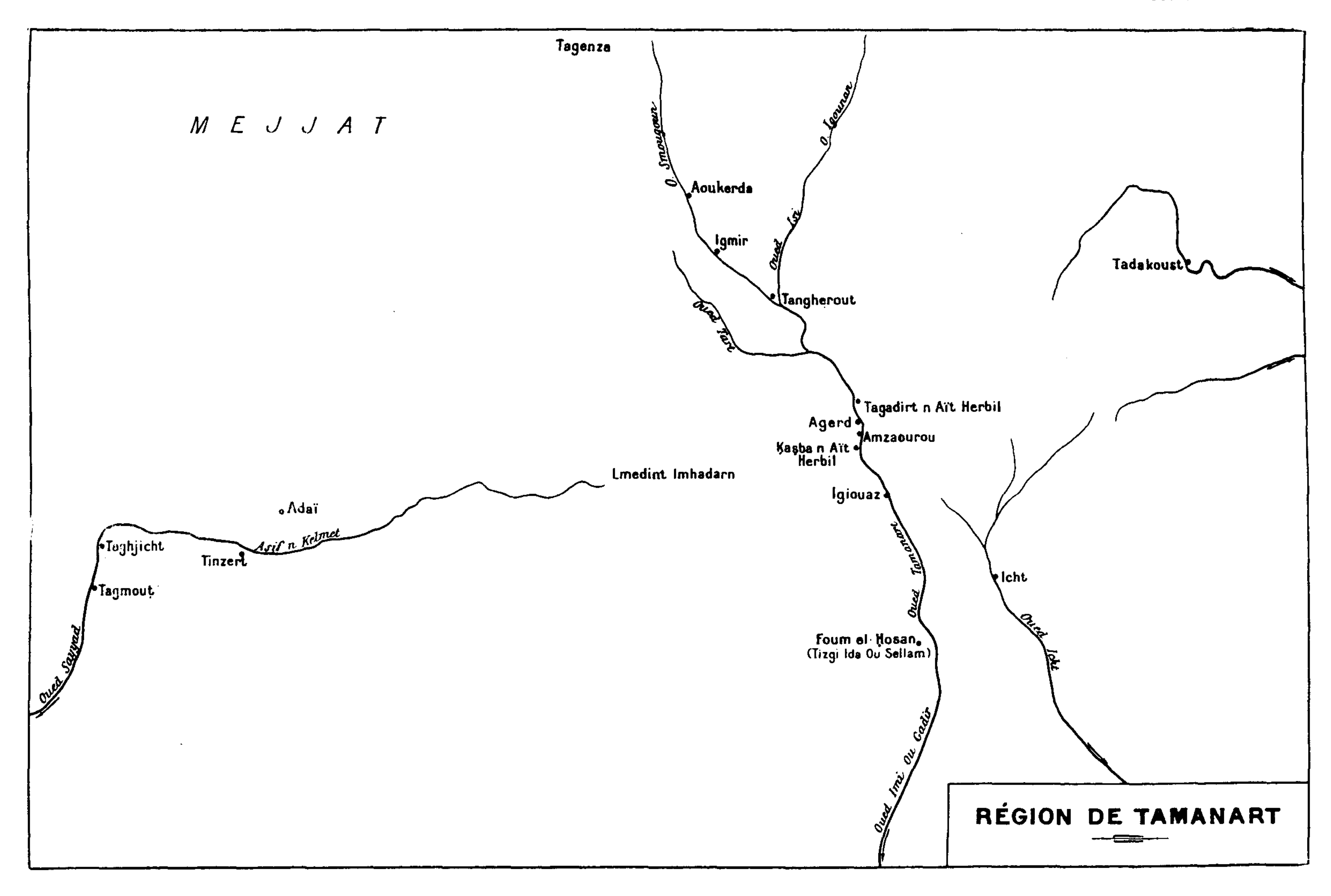
Tagenza
MEJJAT
Aoukerda
Igmir
Tangherout
Tadakoust
Tagadirt n Aït Herbil
Agerd
Amzaourou
Kaṣba n Aït Herbil
Lmedint Imhadarn
Igiouaz
Adaï
Taghjicht
Tinzert
Asif n Kelmet
Tagmout
Oued Sayyad
Oued Tamanart
Icht
Oued Icht
Foum el Ḥosan
(Tizgi Ida Ou Sellam)
Oued Imi Ou Gadir
RÉGION DE TAMANART

RECHERCHES SUR LES RELATIONS DES ILES CANARIES ET DE LA BERBÉRIE AU XVIe SIÈCLE

AVERTISSEMENT

Les sources manuscrites du présent mémoire sont essentiellement :

1° les *legajos* 2363 et 2364 (Inquisición, Canarias) de l'*Archivo Histórico Nacional* de Madrid, qui sont intitulés respectivement « Cartas, expedientes y memoriales de los años de 1547-49-50-56, de 1558 a 1561-64-67-68, de 1571 a 1576 y 79 » et « Cartas, expedientes y memoriales de los años 1581 a 1589 », et dont l'intérêt a été indiqué pour la première fois par mon ami Fernand Braudel dans *Les Espagnols et l'Afrique du Nord de 1492 à 1577* (extrait de la *Revue Africaine*, nos 335-336-337, 2e, 3e et 4e trimestres 1928), p. 24, n. 1. J'ai étudié ces documents lors d'un séjour à Madrid, en octobre 1929, et j'ai consigné les premiers résultats de cet examen dans un article intitulé *Sur les relations des Canaries et de la Berbérie au XVIe siècle d'après quelques documents inédits* et publié dans la *Revue Africaine*, nos 344-345, 3e et 4e trimestres 1930, pp. 207-224 (t. à p., 18 pp.).

2° la documentation rassemblée à l'*Archivo Canario* (dépendance du *Museo Canario*) de Las Palmas, et principalement :

a) les *legajos* III, IV, VII, IX, XIII, XVIII, XX, XXI, XXIII, XXIV et XXVI de la *Inquisición de Canarias* ; ce groupe de documents compte 169 *legajos*, dont M. Néstor Alamo établit actuellement le catalogue ;

b) les documents réunis et copiés par l'historien Agustín Millares en vue de son *Historia general de las Islas Canarias* (10 vol., Las Palmas, 1893-1895), en particulier les vingt volumes de sa *Colección de documentos para la historia de las Canarias*, dont le premier n'est pas daté et dont le dernier est de 1895.

A ces deux groupes j'ajouterai les *Actas capitulares* de la cathédrale de Las Palmas, dont M. le Chanoine José Feo y Ramos, qui étudie depuis vingt ans les archives ecclésiastiques, a eu la générosité de me communiquer les passages relatifs à l'objet de mes recherches.

Il m'a été donné d'étudier tous ces documents au cours de deux séjours que j'ai faits dans l'Archipel; le premier a eu lieu durant les vacances de Pâques 1930, grâce à une mission que m'avait confiée M. Jean Gotteland, directeur général de l'Instruction Publique au Maroc, à qui je suis très reconnaissant de l'intérêt qu'il a montré pour ce travail; le second, d'ordre strictement personnel, remonte aux vacances de Pâques 1934. Je tiens à exprimer ici ma très sincère gratitude à tous ceux dont l'accueil et l'obligeance ont facilité mes recherches, tout spécialement à D. José Feo y Ramos, chanoine de la cathédrale de Las Palmas, à D. José Mesa López, alors *alcalde* de Las Palmas et aujourd'hui député aux Cortes, à D. Simón Benítez et à D. Juan del Río Ayala, président et directeur du *Museo Canario,* ainsi qu'à leur collaborateur D. Néstor Alamo.

L'*Archivo General de Indias,* à Séville, conserve une série de liasses relatives aux Canaries (Indiferente General, Canarias, leg. 3089 à 3115); j'ai profité de mon passage dans cette ville, en octobre 1934, pour examiner les pièces qui datent du XVIe siècle, et j'ai pu constater que ces documents, comme il est naturel, concernent à peu près uniquement les relations des Iles avec les Indes occidentales.

Peut-être n'est-il pas tout à fait inutile de souligner que l'on ne saurait trouver ici une histoire méthodique des relations de l'Archipel avec les populations et les Etats de l'Afrique du Nord et du Sahara occidental. Un exposé de ce genre serait prématuré : les travaux préparatoires ne sont pas encore achevés, tant du côté africain que du côté canarien. Pour ne citer qu'un exemple, les archives inquisitoriales de Las Palmas nous réservent sans doute bien des révélations; et leur catalogation ne sera pas terminée d'ici longtemps, car la tâche est difficile, et M. Néstor Alamo, qui s'y applique avec autant de précision que de diligence, n'est pas libre de s'y consacrer entièrement. Il ne faut donc voir précisément dans ce mémoire, très partiel, qu'un de ces travaux préparatoires que je souhaite nombreux et qui permettront un jour l'élaboration d'une histoire véritable.

On conserve à Séville, aux Archives des Indes, une cédule royale du 23 avril 1569 relative à l'organisation de l'industrie sucrière dans l'île de Porto-Rico : elle concède aux autorités des Canaries la permission d'envoyer dans cette possession plusieurs spécialistes originaires de l'Archipel, à savoir deux « maîtres sucriers », « dos officiales maestros de açúcar », deux charpentiers, deux forgerons et deux chaudronniers, qui seront chargés de manœuvrer et de surveiller les moulins à sucre (1). Ce simple trait atteste le prestige et le développement de l'industrie sucrière aux Iles Canaries dans le courant du XVIe siècle. Le fait, d'ailleurs, est bien connu. Parmi les anciens érudits, le seul Viera y fait d'abondantes allusions dans les renseignements qu'il nous donne sur la situation des Canaries à cette époque : commerce du sucre à Las Palmas, excellents moulins à sucre à Arucas, à Firgas et à Tirajana (Grande Canarie), l'île de la Palma consacrée en grande partie à cette industrie, surtout à Los Sauces, à Argual et à Tazacorte, à Tenerife la célébrité des moulins à sucre d'Adeje, de Güimar et de Los Silos, telles sont les indications que l'on glane en passant dans son classique ouvrage (2), et que confirme encore aujourd'hui la fréquence de toponymes comme El Ingenio, El Trapiche, El Trapichillo, El Molino, Los Molinos, et autres du même genre (3).

Mais, aux Canaries comme ailleurs, la main-d'œuvre sucrière était essentiellement une main-d'œuvre servile : sous ce rapport, toute l'industrie

(1) *Archivo General de Indias*, Indiferente General, Canarias, leg. 3089, vol. I, f° 94 v°. Voir ma note du *Journal de la Société des Américanistes*, XXVI, 1934, pp. 313-314.

(2) José de VIERA Y CLAVIJO, *Noticias de la historia general de las Islas Canarias*, III, pp. 70, 73, 77, 300, 302, 313 et 314. Je renvoie faute de mieux, pour cet ouvrage fondamental, à la très médiocre édition publiée à Las Palmas par *La Provincia*, 4 vol., s. d. (1932 ?), qui est la seule pratiquement accessible (cf. la note bibliographique de *El Museo Canario*, n° 1, janvier-décembre 1933, pp. 227-228). Pour l'ensemble de l'Archipel, on rapprochera des indications de Viera celles de BERNÁLDEZ, *Historia de los Reyes católicos, B. A. E.*, t. 70, Madrid, 1931, p. 612 et pp. 614-615, et celles de la description de l'Anglais Thomas NICOLS, ds *Hakluyt's Voyages*, VI (1904), pp. 127-128 et pp. 130-132. Pour la Grande Canarie, les informations de Viera sont confirmées par un curieux texte du XVIe siècle récemment découvert, la *Conquista de la Isla de Gran Canaria* (édit. Bonnet et Serra Rafols, La Laguna, 1933 [Fontes Rerum Canariarum, f. I], pp. 40-41), que Viera a d'ailleurs probablement connu (*ibid.*, p. XX-XXI). Pour Tenerife, voir les extraits des archives de l'Ayuntamiento de La Laguna cités par Cipriano de ARRIBAS Y SÁNCHEZ, *A través de las Islas Canarias*, 1re édit., Santa Cruz de Tenerife, s. d., p. 65 et p. 67. Les Constitutions Synodales de l'évêque D. Diego de Muros, dont Chil y Naranjo reproduit le texte, prévoient dès 1497 un règlement spécial pour la dîme du sucre (Gregorio CHIL Y NARANJO, *Estudios históricos, climatológicos y patológicos de las Islas Canarias*, 1re partie, t. III, Las Palmas, 1891, p. 449). Cf. encore, sur la dîme du sucre au XVIe siècle, José RODRÍGUEZ MOURE, *Historia de la Parroquia Matriz de Ntra. Sra. de la Concepción*, La Laguna, 1915, pp. 289-290.

(3) On en fera aisément le relevé à l'aide du commode *Nomenclátor de las ciudades, villas*, etc., *de España* que publie la *Dirección General del Instituto Geográfico, Catastral y de Estadística* ; le fascicule de la province de Santa Cruz de Tenerife et celui de la province de Las Palmas sont datés l'un et l'autre de Madrid, 1933 ; les renseignements sont valables pour le 31 décembre 1930. Sur ce point, cf. aussi CHIL Y NARANJO, *Estudios*, 1, III, pp. 241-242.

se trouvait entre les mains d'esclaves ou d'affranchis venus d'Afrique, soit par achat, soit par enlèvement, les uns de Guinée et les autres de Berbérie (1). Sur la liste des Morisques de Garachico (Tenerife) en 1595, on trouve un Pedro Carrasco, « maestre de açúcar », âgé de plus de soixante-dix ans, et qui est arrivé tout jeune de Berbérie (2). Le testament d'un certain Cristóbal García del Castillo, daté de Telde (Grande Canarie), 14 janvier 1539, et complété par un codicille du 27 mars suivant, comprend une liste relativement longue d'esclaves attachés à un *ingenio de azúcar* dont le testateur disposait (3). Cette liste n'enregistre que trois Morisques, deux femmes et un homme, contre une majorité de noirs ; en effet, beaucoup de ces esclaves étaient des nègres, et, avec quelque réserve il est vrai, Viera fait remonter à l'introduction de l'industrie sucrière les familles noires de Tirajana (4). Mais il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de ces noirs venaient de Berbérie. Parlant d'un groupe d'entre eux, l'Inquisiteur Ortiz de Fúnez écrivait en 1573 : « ...ces esclaves sont des nègres de Guinée, ils ont grandi en Berbérie, ils en savent la langue, et de là ils ont été vendus comme esclaves dans ces îles » (5) ; et nous avons deux procès d'esclaves noirs, dont l'un, Diego de León, déclare que son père Juan de León et sa mère avaient été pris en Berbérie (6), et dont l'autre, Luis, « negro », dit que sa mère était enceinte de lui quand elle arriva « de tierra de moros » (7).

Un autre texte dira du reste très éloquemment l'étroitesse du lien qui

(1) Cf. les remarques de Rafael TORRES CAMPOS, *Carácter de la conquista y colonización de las islas Canarias*, Madrid, 1901, p. 53.

(2) *Archivo Canario*, Inquisición, XVIII-26. Sur ce document, voir plus loin. Sur le titre de maestre de azúcar », cf. CHIL, *Estudios*, 1, III, pp. 642-643.

(3) *Canaria. Colección de documentos inédictos para la historia de Canarias. Colecionados por Francisco J. de León año de* 1875, ms., I, doc. nº 10, pp. 112-117 (*Archivo Canario*, I-D-6). Ce texte très instructif est reproduit par CHIL, *Estudios*, 1, III, pp. 476-523.

(4) VIERA, *Noticias*, III, p. 295 (cf. René VERNEAU, *Cinq années de séjour aux Iles Canaries*, Paris, 1891, p. 239). Toutefois, d'après Pedro Agustín del CASTILLO, les noirs de Tirajana ne seraient pas d'origine servile (*Descripción histórica y geográfica de las islas de Canaria*, édit. Santa Cruz de Tenerife, 1848, p. 202). Notons qu'il y avait encore des mulâtres à Telde dans le courant du XVII[e] siècle (voir le journal de Zuaznávar ds Agustín MILLARES CARLO, *Ensayo de una bio-bibliografía de escritores naturales de las Islas Canarias*, Madrid, 1932, p. 637).

(5) « ... estos esclauos son negros de Guinea, se criaron en Beruería y saben la lengua, y de allí fueron uendidos por esclauos a estas yslas » (le lic. Ortiz de Fúnez au Conseil de l'Inquisition, Las Palmas, 4 mai 1573. — Madrid, *A. H. N.*, Inquisición, Canarias, leg. 2363). Cf. *Sur les relations* etc., p. 4.

(6) *Archivo Canario*, Inquisición, XX-46. Le procès est de 1552.

(7) *Archivo Canario*, Inquisición, XXI-21. Le procès est de 1573-1574. L'accusé, qui n'avait pas connu son père, ignorait s'il était fils de noir ou de Maure. Pratiquement, la distinction n'était pas toujours aisée. Tagaost, important marché d'esclaves avec lequel les Canariens entretenaient des relations constantes, commerçait avec le pays noir et comptait des mulâtres parmi sa population (cf. la notice de LÉON L'AFRICAIN, édit. Schefer, I, pp. 178-179, et voir plus loin).

existait entre cette base de l'économie canarienne qu'était devenue l'industrie sucrière et le réservoir d'esclaves que constituait de son côté la Berbérie. C'est une cédule royale datée de Gumiel, 15 août 1603, et dont le résumé figure aux archives de l'Ayuntamiento de La Laguna, l'ancienne capitale de Tenerife, sous la forme suivante : « ... le *regidor* Francisco de Mesa a rendu compte qu'autrefois l'on avait coutume d'aller de Tenerife en Berbérie faire des incursions et des razzias pour ramener des esclaves que l'on employait au travail des moulins à sucre, des vignes et des terres à blé, chose qui était extrêmement profitable parce qu'on ramenait une multitude d'esclaves et à des prix modérés, d'où il résulta un accroissement des revenus royaux ; et ensuite pour différents motifs l'on prohiba lesdites incursions et razzias, et comme les habitants n'avaient plus les esclaves nécessaires pour le travail de leurs propriétés, ils se sont appauvris, et l'on ne récolte presque plus de sucre, et l'on cesse de cultiver celles-ci » (1). Les conséquences de la disparition des esclaves barbaresques suffisent à montrer, semble-t-il, la place que tint au XVIe siècle, dans l'existence de l'Archipel, le vaste continent tout proche (2), et à justifier l'enquête que j'ai entreprise. Il sera naturel d'étudier en premier lieu les incursions qui fournissaient les Iles de main-d'œuvre servile, puis leurs principales conséquences ; on donnera ensuite des indications sur le nombre, la vie, le rôle politique et social des esclaves barbaresques et des Morisques que ces

(1) La fin du texte est un peu amphibologique dans le détail, bien que le sens général soit très clair. Le voici : « ... Francisco de Mesa, regidor, ha hecho relación que antiguamente se solía ir de Tenerife a Berbería a hacer entradas y rescates para traer esclavos que servían para la labor de los ingenios, viñas y tierras de pan de que tenían mucho aprovechamiento porque traían abundancia de esclavos y a moderados precios, de que resultó el aumento de las reales rentas ; y después por algunas causas se prohivieron dichas entradas y rescates, y por no tener los vecinos los esclavos necesarios para la labor de sus haciendas han venido a menos y casi no se cogen azúcares y se dejan de labrar » (*Actas del Ayuntamiento de La Laguna*, ms., II, f° 83. Voir aussi f° 94 v°). Le *regidor* est un magistrat municipal ; j'expliquerai plus loin le sens très particulier du mot *rescate*. — Les archives de l'Ayuntamiento de La Laguna, où j'ai pu avoir un accès facile, en 1930, grâce à l'obligeante introduction de M. le Chanoine José Rodríguez Moure, groupent une série importante de documents, qui malheureusement ne sont pas encore catalogués : vingt-et-un gros *Libros de Actas* (1497-1603), une liasse de *Rentas de Cabildo* (1506-1799), une liasse de *Distintos expedientes sobre varios asuntos* (1541-1793), et deux *Libros de datas, escrituras y reales cédulas* (1510-1545 et 1533-1542), sans compter ce qui a pu m'échapper au cours d'une visite qui a dû être très rapide. Sous la cote I-D-8 et I-D-9, on conserve à l'*Archivo Canario* de Las Palmas deux volumes manuscrits d'*Actas del Ayuntamiento de La Laguna... estractadas por el sargento mayor y regidor de La Laguna Dn Fernando de Molina y Quesada para servir de guía a D. José de Viera y Clavijo*, copiés par Millares en 1876-1877 ; le premier, qui va de 1497 à 1769, compte 148 feuillets, le second, qui va de 1558 à 1773, une table des matières non paginée et 139 feuillets. C'est à ces deux volumes que je renvoie, le loisir m'ayant fait défaut pour dépouiller l'énorme masse de documents que représentent les archives elles-mêmes. Les indications rassemblées par Cipriano de ARRIBAS Y SÁNCHEZ, *A través de las Islas Canarias*, pp. 65-71, paraissent bien empruntées aux archives de l'Ayuntamiento de La Laguna.

(2) Fuerteventura n'est qu'à soixante milles de la côte d'Afrique.

incursions y réunissaient; il restera, pour finir, à voir les réactions provoquées en Afrique du Nord par les razzias canariennes, avec les suites qu'elles comportèrent.

I

Les incursions canariennes en Berbérie : *entradas* et *correrías*

On réduit trop fréquemment l'activité des Canariens sur la côte d'Afrique à la fondation de Santa Cruz de Mar Pequeña, qui fut occupée par les Espagnols, comme on sait, de 1477 ou 1478 à 1524 (1). En réalité, les incursions canariennes en Berbérie furent incessantes après comme pendant l'occupation de Mar Pequeña, et jusqu'aux dernières années du XVIe siècle : en 1545, l'Inquisiteur Luis de Padilla écrivait que l'on en organisait tous les ans (2). Et Viera ne déclare-t-il pas de son côté que, durant plus d'un siècle, la famille Herrera ne s'occupa pas à autre chose qu'à faire des razzias sur la côte voisine et à en ramener des « Maures sauvages », que cette activité était devenue une tradition dans la famille du seigneur de Fuerteventura Fernandarías de Saavedra, que le premier marquis de Lanzarote, Agustín de Herrera, ne dirigea pas moins de quatorze *entradas* en Berbérie et ramena plus d'un millier de Maures, et que, en ce domaine, les habitants des deux îles africaines eurent bientôt des concurrents redoutables parmi les gens de Tenerife ? Les premiers, en certaine occasion, allèrent jusque dans les environs de Tagaost (3), y faisant environ 160 prisonniers, et les

(1) Cf. Pedro Agustín del Castillo, *Descripción*, pp. 146-148, p. 238 et pp. 270-272, et Viera, *Noticias*, II, p. 107-111, et III, p. 72. Je laisse délibérément de côté, dans cet article, ce qui se rapporte directement au problème particulier de Santa Cruz de Mar Pequeña, dont MM. Pierre de Cenival et Frédéric de La Chapelle traitent avec toute la précision nécessaire dans le même fascicule de cette revue.

(2) L'Inquisiteur Padilla au Conseil de l'Inquisition, Las Palmas, 27 mai 1545 : « ... como estas islas de Canaria caen tan cercanas a Verbería, ordinariamente todos los años se hazen armadas y entradas en la Verbería donde se cabtiuan muchos moros... » Le même au même, Las Palmas, 19 juin 1561 : « ... aquí en estas islas ay gran trato con la Verbería en esta manera que de las armadas que para allí se hazen se cabtiuan muchos moros... » (*A. H. N.*, 2363). Cf. Braudel, *art. cité*, p. 24, n. 1. Sur Padilla, voir Millares, *Historia general*, V, pp. 150-164.

(3) Viera déclare qu'au cours de cette expédition les Canariens allèrent jusqu'à Adovar, près de Tagaost, « el pueblo de Adovar cerca de Tagaost » (*Noticias*, II, p. 108), et ailleurs : « ...marchó a Tagaost y de allí a cierto pueblo llamado Adovar... » (I, p. 306). En réalité, il commet une confusion; il ne s'agit pas ici d'un nom propre de village, mais simplement d'un *douar* proche de Tagaost. Cette interprétation est d'ailleurs confirmée par Pedro Agustín del Castillo qui écrivait avant Viera et qui s'exprime ainsi : « Divisaron las espías un camello blanco, a cuya seña aseguró Camacho haber en aquella cercanía, *Daduar*, o población portátil de árabes... » (*Descripción*, p. 148). Viera se corrige du reste lui-même dans un autre passage : « ... marcharon a Tagaost y se avanzaron hasta un puesto, en donde estaba cierto campamento de moros alojados en tiendas... » (II, p, 256). Sur le personnage de Camacho, qui guidait l'expédition comme *adalid*, voir plus loin.

gens de Tenerife, qui étaient souvent commandés par Luis Perdomo, pénétrèrent dans l'intérieur près de trois lieues au-delà de Tagaost, battirent une troupe de 80 Maures et ramenèrent à Tenerife leur capitaine, qui était le caïd de cette ville. De très bonne heure les choses en arrivèrent à tel point que, en 1502 et en 1512, la fréquence des *entradas* en Berbérie provoqua un vif mécontentement à Tenerife, chez les Espagnols comme chez les Guanches, qui se refusèrent les uns et les autres à y participer de façon obligatoire (1). Cependant l'on continua : en 1519, en 1528, en 1541, on organise des expéditions dont les chefs sont connus, le 27 juillet 1545 Pedro Fernández de Saavedra *el mozo* se fait tuer par les Maures après avoir saccagé Tafetán (2), et le fameux Morisque Juan Camacho n'aurait pas dirigé en Berbérie moins de quarante-six *correrías* (3). Vers la fin du siècle, le rythme ne se ralentit pas : en 1581, doña María de la O Mugica concluait avec le gouverneur de la Grande Canarie D. Martín de Benavides un contrat pour l'organisation d'*entradas* en Berbérie sous le commandement de son jeune fils D. Gonzalo : l'expédition devait partir au début de l'été 1582 (4). C'est aux environs de 1584 que se placent les quatorze *entradas* du marquis de Lanzarote (5) ; et en 1593 le seigneur de Fuerteventura D. Gonzalo de Saavedra fit encore une fructueuse *entrada* en Berbérie, en représailles du pillage de ses domaines par les pirates barbaresques (6).

A Fuerteventura, les bases de toute cette course étaient les petits ports de Caleta de Fustes, de Tostón et de Gran Tarajal (7). A Tenerife, le

(1) Voir les extraits des archives de l'Ayuntamiento de La Laguna ds ARRIBAS Y SÁNCHEZ, *op. cit.*, p. 69.

(2) Sur les *entradas* en général, voir CASTILLO, *Descripción*, pp. 284-286, et VIERA, *Noticias.*, II, pp. 107-111, pp. 199-200, p. 256, p. 260 et p. 268, et IV, p. 221-222. Dans un de ces passages (II, p. 200), VIERA dit par *lapsus* Tafilet au lieu de Tafetán ; sur ce dernier toponyme, voir plus loin. — C'est à la captivité du caïd de Tagaost à La Laguna que se rattache la tradition de l'ermite chrétien de Tagaost, que l'on trouvera encore résumée par M Frédéric de LA CHAPELLE dans sa récente étude sur *Les Tekna du Sud Marocain*, Paris, 1934, pp. 42-43. Sur cette tradition, cf. CASTILLO, *Descripcıón*, pp. 278-280 (VIERA, *Noticias*, IV, pp. 261-262, ne fait que suivre CASTILLO), et parmi les travaux récents, CHIL Y NARANJO, *Estudios*, 1, III, pp. 527-535.

(3) Cf. CASTILLO, *Descripción*, p. 148, et VIERA, *Noticias*, I, p. 306. Les exploits de Juan Camacho sont évoqués dans le procès intenté en 1592-93 par son fils Luis Camacho, habitant de Lanzarote, à Hernando de Cabrera Betancor, familier du Saint Office, qui l'avait traité de « perro moro puto » (*Archivo Canario*, Inquisición, III-22). Juan Camacho s'appelait auparavant Helergrut ou Helergrat, d'après VIERA (I, p 306, et II, p. 256), ou Gelurgut, d'après CASTILLO (p. 138).

(4) Cf. MILLARES, *Historia general*, V, pp. 207-208.

(5) CASTILLO, *Descripción*, pp. 286-287.

(6) VIERA, *Noticias*, II, p. 268. Noter qu'à la fin du XVe siècle on trouve une situation analogue entre l'Espagne et le Maroc (cf. Pierre de CENIVAL, *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, 1re série, Portugal, I, Paris, 1934, pp. 1-25).

(7) VIERA, *Noticias*, II, p. 260. Ces trois points sont encore aujourd'hui connus à peu près sous le même nom : le hameau de Castillo de Caleta-Fuste, à peu près au milieu de la côte orien-

cabildo (conseil municipal), qui siégeait à San Cristóbal de La Laguna, était le grand organisateur des expéditions en Berbérie (1). Et les *entradas* prirent si vite un aspect d'institution que les souverains les consacrèrent implicitement en les régularisant, avant et après l'évacuation de Santa Cruz de Mar Pequeña, par différentes cédules souvent citées, en partilier celles du 2 novembre 1505, du 26 février 1511, du 3 août 1525 et du 6 juillet 1528 (2).

J'ai fait allusion, il y a un instant, à ce Juan Camacho qui dirigea quarante-six expéditions en Berbérie. C'est que les captifs musulmans se convertissaient fréquemment à la foi chrétienne ; et, comme ils avaient une connaissance familière du pays que ravageaient les Canariens, on les employait très souvent comme *adalides*, du moins dès que leur fidélité paraissait sûre : ils étaient chargés de guider les *correrías* et d'établir les itinéraires. Lorsque l'Inquisition essaya d'empêcher les Morisques, c'est-à-dire les Musulmans convertis, d'y participer (3), elle s'attira une vive protestation de la part des seigneurs de Lanzarote et de Fuerteventura, Sancho de Herrera et Fernandarías de Saavedra : ceux-ci firent observer que les deux îles étaient pauvres et stériles, peuplées uniquement de gens de guerre qui vivaient de leurs incursions en Afrique, et que les Morisques rendaient dans ces incursions les plus grands services, surtout à titre d'*adalides* (4). De fait, outre Juan Camacho, l'on peut citer les noms de Juan de Tirma, dont nous verrons le sort tragique, de Luis de Morales, de Francisco de Cabrera et de Juan de Arías, qui furent mêlés à l'affaire de Hernando Magader, sans compter tous ceux qui participaient aux *entradas* dans un rang plus modeste (5). Le phénomène était général :

tale, fait partie de la commune de La Antigua, le petit village de Puerto de Cotillo ou Tostón, au nord de la côte occidentale, appartient à la commune de La Oliva, et Gran Tarajal, escale régulière des *correillos* interinsulaires, appartient à la commune de Tuineje. Ce petit port passe pour le point le plus proche de l'Afrique, et c'est ce qui explique le proverbe : « De Tuineje a Berbería, se sale de noche y a ella se llega de día » (cf. ARRIBAS Y SANCHEZ, *op. cit.* p. 311).

(1) VIERA, *Noticias*, III, p. 76.

(2) CASTILLO, *Descripción*, p. 236, et VIERA, *Noticias*, II, p. 110. Cf. MILLARES, *Historia de la Inquisición en las Islas Canarias*, 4 vol., Las Palmas, 1874, I, pp. 145-148, Felipe PÉREZ DEL TORO, *España en el Noroeste de África*, Madrid, 1892, p. 165, n. l, Rafael TORRES CAMPOS, *op. cit.*, p. 52, et Antonio DORESTE, *Indice del « Libro Rojo » del Ayuntamiento de Las Palmas*, nº 19 (ds *El Museo Canario*, nº 3, mai-août 1934, p. 55). Dans les *Actas del Ayuntamiento de La Laguna*, ms., II, fºs 124 vº-125 rº, la troisième cédule est datée du 3 août 1526 ; ARRIBAS Y SANCHEZ, d'après les archives de l'Ayuntamiento de La Laguna, date celle de 1511 du 6 février, au lieu du 26 (*op. cit.*, p. 69).

(3) Cf. *Sur les relations* etc., pp. 12-13, et voir plus loin.

(4) MILLARES, *Colección de documentos* etc., ms., t. 15 (1891), fº 113. Cette pièce n'est pas datée.

(5) Par exemple Sebastián Rodríguez, Bartolomé de Cabrera, Juan Verde et Juan de Ribera, cités dans le procès de Hernando Magader (sur ce procès, cf. *Catalogue of a collection of original*

dans les expéditions et les flottes de Berbérie, écrivait l'Inquisiteur Padilla au Conseil, de Las Palmas, le 27 mai 1545, on emmène des Morisques qui « jouent un rôle principal dans les flottes, car, comme ils sont familiers avec le pays et connaissent les gens, ce sont eux qui servent d'*adalides* et de guides dans la poursuite de la prise, et ils ont l'habitude d'emmener en captivité même leurs parents, et pour ce motif les Maures ressentent à leur égard une grande haine à cause du dommage et du mal qu'ils en reçoivent... » (1).

Le principal intérêt de ces expéditions pour les africanistes consiste dans les indications, trop vagues, il est vrai, que les textes où elles sont relatées nous apportent sur la topographie et la toponymie du Sud-Marocain et du Sahara occidental au XVIe siècle. Sous ce rapport, il importe d'analyser trois groupes de documents, le procès du Morisque Juan de Tirma (1554), celui d'un autre Morisque, Hernando Magader (1571), et deux pièces relatives à des démarches faites en Berbérie en 1572 ; ce sera, en même temps, le meilleur moyen de montrer, dans la complexité vivante des faits, ce qu'étaient ces relations de l'Archipel avec la côte d'Afrique.

Le procès inquisitorial du Morisque Juan de Tirma comprend les dépositions habituelles et la confession du prévenu ; le tout est de décembre 1554, et daté de San Cristóbal de Tenerife, c'est-à-dire La Laguna (2). Juan de Tirma est accusé, étant allé en Berbérie comme *adalid* d'une expédition canarienne, d'avoir mis en garde les Musulmans, qui appartenaient à sa famille, contre les projets de pillage des Chrétiens et d'avoir empêché ceux-ci de faire du butin. En outre, il est resté en Berbérie, bien qu'il fût père de famille à Tenerife — sa femme est morte — et il est revenu

manuscripts formerly belonging to the Holy Office of the Inquisition in the Canary Islands : and now in the possession of the Marquess of Bute... by W. de GRAY BIRCH, 2 vol. (pagination continue), Edimbourg et Londres, 1903, pp. 153-156, et ici Pièces justificatives, II), un certain Bartolomé dont le procès (1528-1530) nous apprend qu'il avait participé à une expédition en Berbérie et pris quelques Maures (*Archivo Canario*, Inquisición, XXIII-12), Diego de León, esclave noir originaire de Berbérie et fils de convertis, dont le procès (1552) nous apprend également qu'il avait fait partie de deux *armadas* (*ibid.*, XX-46), etc. On trouvera d'autres exemples plus loin parmi les Morisques qui sont restés en Berbérie.

(1) « ...son principales en las armadas porque como saben la tierra y cognosçen la gente ellos son los adalides y guías para que se haga la presa y suelen encabtiuar (?) sus proprios parientes y desta cabsa los moros tienen grande odio a estos tales por el daño y mal que de los tales reciben... » (*A. H. N.*, 2363). Cf. *Sur les relations* etc., p. 7. — Notons encore le hameau de Juan Adalid (commune de Garafía) dans l'île de la Palma.

(2) Le procès, peu volumineux, ne compte que 12 folios ; il est conservé en original parmi les documents inquisitoriaux ds MILLARES, *Colección de documentos* etc., ms., t. 20 (1895). Voir aussi même collection, t. 11 (1882), f° 71 r°. Il est à supposer que l'accusé devait son nom au village de Tirma, commune d'Artenara (Grande Canarie).

à l'Islâm : il a épousé une Mauresque, on l'a vu faire la prière, il portait les cheveux tressés à la façon des Barbaresques, et on lui donnait le nom, qui varie légèrement selon les témoins, de Hamandamazique ou Mahandamazique ; lui-même dit Mahanamazique. Il a été repris par une autre expédition canarienne, antérieure de quelques mois au procès. Le malheureux fut condamné à avoir la langue coupée et à être pendu. L'expédition dont il avait été l'*adalid* se place environ sept ans avant les dépositions, par conséquent vers 1547-1548, peut-être dans le courant de l'été 1548, ou même de l'été 1547, car un des témoins déclare qu'il y avait plutôt plus que moins de sept ans. Les toponymes que l'on relève au sujet de cette première *entrada* varient sensiblement avec les témoins. L'un dit « saltearon en la dicha Berbería arriba de Jar » — mais la lecture de ce dernier mot n'est pas sûre —, un autre dit « arriba de Joa » ; un troisième dépose qu'ils arrivèrent « en Esbique », et le témoin Pedro Rico, « en vn puerto de Berbería vna legua de Geida a donde dizen Tentisidad », et ensuite « tomaron puerto en Joa ». Lors de la seconde expédition, celle qui ramena Juan de Tirma, l'endroit où débarquèrent les Canariens est appelé « los poços de Geidilla », « en tierra de Agamorte » ; un autre témoin dit « el puerto de Geidica », et Pedro Rico « el puerto de Geida » (1). Un certain nombre de témoins font allusion à leurs propres *correrías* en Afrique ; l'un d'eux a débarqué « a vn puerto junto a do dizen Firgan », point qui est d'ailleurs mentionné une autre fois (2). Pour Juan de Tirma, il déclare qu'il est « de generaçión de azaneges moros » — où l'on reconnaît facilement les Zenaga ; c'est à Geida qu'il a été pris pour la première fois par les Canariens. Il a été baptisé et confirmé à Gáldar (Grande Canarie). C'est à Geida aussi qu'a débarqué une expédition au cours de laquelle il a été fait prisonnier par les Maures ; cette fois-là il est resté chrétien ; il a réussi à gagner Arguin et à revenir aux Iles par Lisbonne.

Le cas de Hernando Magader est un cas d'apostasie analogue à celui de Juan de Tirma. L'histoire nous est connue, entre autres textes, par la déposition que fit Cristóbal de Caravajal, notaire du vicaire de Fuerteventura, à Las Palmas, le 29 mars 1571, devant l'Inquisiteur Ortiz de Fúnez (3).

(1) Ce Pedro Rico était accusé d'avoir torturé un Maure « en Seguia ».

(2) C'est vraisemblablement le point qui figure sous la forme Çirgao dans le document de 1572 reproduit parmi les Pièces justificatives (III). Cf. *Sur les relations* etc., p. 16.

(3) Ce texte important a été publié par W. de Gray Birch, *Catalogue* .., pp. 153-156 ; je le reproduis plus loin aux Pièces justificatives (II). Sur l'affaire Hernando Magader, cf. encore Millares, *Colección de documentos* etc., ms., t. 13 (1891), f° 5 r°, et *Historia general,* V, p. 240.

Au mois de février 1571, le seigneur de Fuerteventura Gonzalo de Saavedra a envoyé une expédition en Berbérie pour divers objets — qui ne nous intéressent pas en ce moment. Celle-ci a débarqué au port de San Bartolomé ; au cours de démarches et de négociations compliquées, qui les amenèrent à rencontrer Hernando Magader, les Canariens se trouvèrent en relations avec un chef indigène qui était le fils du capitaine Addahut, lequel commandait cinq cents lances du Chérif et dont la sœur était mariée à un des caïds de celui-ci (1).

Ce personnage est-il le même que l'on trouve mentionné dans la première des deux pièces inquisitoriales de 1572 (2), où l'on voit l'interprète morisque Marcial de Saavedra débarquer à San Bartolomé et se faire donner un sauf-conduit par le capitaine que le Chérif avait en cet endroit ? Toujours est-il que la seconde pièce nous apporte une appréciable quantité d'informations géographiques et historiques, avec l'itinéraire précis d'une *entrada*. Les Canariens débarquèrent « au port de Suarçan, qui est au-dessous de San Bartolomé » ; puis ils pénétrèrent quinze lieues à l'intérieur des terres, jusque près de Telmaçar, et remontèrent jusqu'à la source « de la rivière Çeguia », à l'endroit qui s'appelle La Palmita ; ensuite ils rejoignirent la côte, se rendirent au « port de Jarra », puis en-deçà de « Çirgao », et prirent trente-six captifs, qu'ils allèrent embarquer au cap « de Bugidor » ; de là, les soldats remontèrent par terre et les bateaux par mer jusqu'à « los Percheles ». Voilà pour les renseignements géographiques. Relevons, par ailleurs, la mention d'un Maure nommé « Enhala, fils de Bamba », et surtout celle d'un personnage qui tenait du « Roi » ou du Chérif le droit d'accorder des sauf-conduits dans la région. Notons également la présence à Tagaost d'un cadi délégué par le Chérif pour y juger les procès, « ... la çibdad de Tagaos, donde está el alcalde del Xarife que juzga los moros de aquella tierra... »

Les toponymes que nous apportent ces différents textes, souvent confus et parfois contradictoires, ne sont guère faciles à identifier. Pour ce qui

(1) GRAY BIRCH, p. 155. La phrase, comme on le verra, est confuse, et l'on ne distingue pas bien ce qui revient au père et ce qui revient au fils. Mais l'intéressant est la mention du Chérif, et le nom de Addahut, que l'on trouve un peu plus loin (p. 156) orthographié Addahud.

(2) Il s'agit de deux pièces de l'*A. H. N.*, 2363, l' « Ynformaçión sobre el rescate de Berbería », Las Palmas, 8 juillet 1572, et la déposition du Morisque Diego de Marcial, Las Palmas, 28 novembre 1572. J'ai résumé la première et publié la seconde (que l'on retrouvera ici aux Pièces justificatives, III) dans la *Revue Africaine*, 1930 (*Sur les relations* etc., pp. 10-11 et pp. 15-18), mais j'ai commis une erreur de lecture dans l'un et l'autre document, et l'abréviation que j'ai interprétée Santa Cruz de Mar Pequeña signifie, en réalité, San Bartolomé.

est de la côte, certains sont assurément bien connus. C'est ainsi que la carte de 1761 que reproduit Alcalá Galiano à la fin de son livre (1) situe San Bartolomé à peu près à mi-chemin entre le cap Noun et le cap Bojador, par conséquent dans les environs de cap Juby; elle place ensuite Los Parcheles et le Puerto de la Xara entre San Bartolomé et le Bojador, mais beaucoup plus près de ce dernier. J'avoue n'avoir réussi à déterminer aucun des autres points que mentionnent nos documents. On peut se demander si Geida, Geidilla, Geidica, où il est question de puits, ne représentent pas les « pozos de Yedida », que l'on situe aujourd'hui entre le Drâ et le Chebika (2); mais ce point paraît bien septentrional par rapport à ceux qui sont indiqués comme voisins dans le même texte. Quant aux autres, à ma connaissance, aucun texte et aucune carte ne les mentionnent (3). Une seule chose semble à peu près certaine : c'est que les *correrías* canariennes, vers le sud, ne dépassaient guère le cap Bojador.

Tel est le peu qu'il est permis de dire au sujet de la côte. Dans l'intérieur, il ressort de la plupart de nos textes que les Canariens parcoururent toute la vallée de la Seguiet el Hamra et remontèrent même jusqu'à sa source, et que toute cette région fut un des principaux théâtres de leurs opérations. Il en ressort aussi que le point avec lequel ils se trouvaient en relations constantes, c'était la ville de Tagaost. A la fin du xv^e et au début du xvi^e siècle, ces relations étaient en général pacifiques. Les documents inquisitoriaux relèvent, le 25 août 1502, l'arrivée paisible d'un bateau de Tagaost au Puerto de la Isletas (de la Luz) (4). Un habitant de Tenerife, Pedro de Bobadilla, passa vingt mois à Tagaost, au début du xvi^e siècle, semble-t-il, en toute liberté et sans être molesté gravement; et un *regidor* de la même île, Lope Fernández, principal témoin dans le procès du judaïsant Gonzalo de Burgos, y résida à la même époque, envoyé par l'*Adelantado* Alonso de Lugo. Il y demeurait dans une tour (la qasba ?) que les Maures lui avaient donnée pour habitation. Le caïd de Tagaost portait

(1) *Santa Cruz de Mar Pequeña*, Madrid, 1900, pl. 3.

(2) Cf. Vicente et José GUARNER, *El Sahara y Sur Marroquí españoles*, Tolède, 1931, p. 36.

(3) Je ne vois guère, en effet, la possibilité d'identifier Esbique avec l'Escazibe que relève S. RUGE, en 1569, entre le Cap de Gué et l'embouchure du Sous (cf. Sophus RUGE, *Topographische Studien zu den Portugiesischen Entdeckungen an den Küsten Afrikas*, ds *Abhandlungen der philologisch-historischen Klasse der Königl. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, Band XX, n° VI, Leipzig, 1903, p. 91). M. de CENIVAL voit dans Esbique l'embouchure du Chebika. C'est évidemment la conjecture la plus satisfaisante. Le point paraît cependant bien septentrional lui aussi.

(4) MILLARES, *Colección de documentos* etc., ms., t. 11 (1882), f° 69 v°.

alors le nom banal de « Hamete Benhamad », et il était capable de dire quelques mots de castillan. Le même texte nous apprend qu'à cette date il y avait à Tagaost des orfèvres juifs, que la communauté juive y était nombreuse et prospère, et il nous donne le nom d'un Israélite de la ville, « Acant Abo, le juif de Acaot le riche » (1). Lope Fernández fit d'ailleurs un autre voyage à Tagaost sans incident (2). Ces séjours et ces allées et venues s'expliquent sans doute, entre autres raisons, par le fait que Tagaost, qui entretenait des relations régulières avec le pays des noirs, était devenu le principal marché d'esclaves de toute cette région et le centre des négociations d'échange et de rachat (3). En 1513, Léon l'Africain y acheta des esclaves pour le Chérif (4), et, lorsqu'un Portugais de Mazagan s'échappe de Marrakech après dix-huit ans de captivité et arrive par hasard jusqu'à Tagaost, il trouve aussitôt un Maure qui se charge d'arranger sa libération avec des pêcheurs canariens (5). De même, quand les Musulmans font prisonniers d'autres pêcheurs canariens, pourtant munis d'une sauvegarde régulière, c'est devant le cadi de Tagaost qu'est porté le litige (6). Mais la ville était en même temps le refuge auquel aspiraient les Chrétiens désireux de passer à l'Islâm, et surtout les Musulmans et les Juifs mal convertis qui voulaient reprendre leur ancienne religion : c'est à Tagaost que pensait s'enfuir Gonzalo de Burgos, afin d'y pratiquer librement la loi mosaïque (7). Et le fait que les Musulmans de Tagaost aient jeté aux chiens le corps d'un certain Diego Montañés, habitant de Fuerteventura, parce qu'il était mort obstinément attaché à la foi chrétienne (8), semblerait indiquer que les Chrétiens qui vivaient à Tagaost, libres ou captifs, ne restaient pas toujours aussi fidèles à leur religion.

Lieu d'échanges et de négociations, Tagaost, qui, d'après Castillo,

(1) On relève tous ces détails dans les extraits du procès posthume de Gonzalo de Burgos (1506) publiés par W. de Gray Birch, *Catalogue*, pp. 8-9. Sur ce séjour de Lope Fernández à Tagaost, voir les remarques de P. Alcalá Galiano, *op. cit.*, pp. 247-248.

(2) Millares, *Colección de documentos*, ms., t. 11 (1882), f° 61.

(3) Cf. Alcalá Galiano, *op. cit.*, pp. 49-52.

(4) Léon, édit. Schefer, I, pp. 178-179.

(5) Il s'agit de Jerónimo Fernandes, originaire de Santarem, dont le procès (1580-1581) est conservé à l'*Archivo Canario*, Inquisición, IX-19. Voir plus loin.

(6) Déposition de Diego de Marcial (*Sur les relations* etc., p. 16, et ici Pièces justificatives, III).

(7) Millares, *Colección de documentos*, ms., t. 11 (1882), f°s 68 v°-69 v°, et W. de Gray Birch, *Catalogue*, pp. 8-9.

(8) W. de Gray Birch, *Catalogue*, p. 156, et ici Pièces justificatives, II.

comptait 8.000 feux vers la fin du xv^e siècle (1), apparaît en même temps comme le centre principal de la résistance musulmane dans cette région. C'est de là que partent les contingents qui s'efforcent d'entraver les incursions canariennes, et c'est souvent Tagaost que visent ces expéditions; j'en ai déjà donné quelques exemples (2). C'est peut-être cette importance locale de Tagaost qui fit naître chez le roi de Portugal D. Manuel le désir, du reste irréalisé, d'y faire construire une forteresse : « Quisera fazer outra [fortaleza], écrit Damião de Góis, em Tagaoz, no porto de Sacam junto de Meça » (3). Cependant, on est généralement d'accord pour placer Tagaost non pas près de Massa, mais sensiblement au sud et à l'intérieur des terres — ainsi que le prouvent également les sources canariennes —, dans ce qu'on appelle l'Oued Noun (4); aujourd'hui on l'identifie avec la ville de Qsabi (5).

Quant à la ville de Tafetán, dont ne parlent pas nos procès inquisitoriaux, et qui fut pillée par Pedro Fernández de Saavedra *el mozo*, lequel perdit la vie dans cette entreprise (6), il me paraît difficile, comme à M. de La Chapelle (7), d'y voir l'anse de Tafedneh, qui apparaît dans les textes sous des formes variées, dont la plus fréquente est cependant Tafetana (8), et qui est située sur la côte à plus de 75 kilomètres au nord d'Agadir. Ce point, que Pedro Agustín del Castillo présente comme très proche de l'Archipel (9), me semble, en effet, beaucoup trop éloigné des Canaries. Je serais porté, pour ma part, à envisager l'existence d'une autre bourgade de ce nom beaucoup plus proche d'Agadir. La chronique portugaise de la

(1) CASTILLO, *Descripción*, p. 271. Ce chiffre, que Castillo emprunte vraisemblablement à Léon (I, pp. 178-179), à travers Mármol, une de ses sources habituelles (sur ce point, cf. ALCALÁ GALIANO, *op. cit.*, pp. 19-20), est-il excessif ? A peu près à la même date, Duarte Pacheco Pereira attribue 1500 habitants à quatre villages réunis, dont Tagaost (*Hespéris*, 1927, II, p. 257), ce qui paraît bien peu. La vérité est peut-être dans la moyenne.

(2) Voir plus haut et ajouter VIERA, *Noticias*, II, p. 168, ainsi que CASTILLO, *Descripción*, pp. 271-272.

(3) Damião de GÓIS, *Cronica do Felicissimo Rei D. Manuel*, IV, 85 (édit. J. M. Teixeira de Carvalho et David Lopes, Coïmbre, 1926, vol. IV, p. 206). Le « porto de Sacam » est vraisemblablement l'embouchure de l'oued Noun ou Assaka.

(4) Cf. Louis MASSIGNON, *Le Maroc dans les premières années du XVI^e siècle*, Alger, 1906, p. 194, et Robert MONTAGNE, *La limite du Maroc et du Sahara atlantique*, ds *Hespéris*, XI (1930), p. 114 et carte.

(5) LA CHAPELLE, *Les Tekna*, p. 38.

(6) CASTILLO, *Descripción*, p. 285, et VIERA, *Noticias*, II, p. 109 et p. 260, et IV, p. 222.

(7) *Les Tekna*, p. 38.

(8) Cf. MASSIGNON, *op. cit.*, p. 193, Duarte PACHECO PEREIRA, *Esmeraldo*, ds *Hespéris*, 1927, II, p. 250, et Pierre de CENIVAL, *Chronique de Santa-Cruz du Cap de Gué (Agadir)*, Paris, 1934, pp. 26-27 et pp. 36-37.

(9) CASTILLO, *Descripción*, pp. 284-285.

prise de Santa-Cruz du Cap de Gué parle en effet d'un Tufetamo, qui serait à 35 kilomètres environ d'Agadir sur la côte, puis d'un Tafetana, que les Portugais allèrent saccager (1). De son côté, Duarte Pacheco Pereira, dans son *Esmeraldo*, mentionne un Tefinete sur la côte, à cinq lieues au sud d'Agadir (2), qui correspond au Tifnit actuel. Ne faudrait-il pas voir là le Tafetán des Canariens ? Je me contente de poser la question sans oser rien affirmer, car on voit combien la question est incertaine et obscure. Il reste, en tout cas, que les Canariens fréquentèrent à plusieurs reprises les environs d'Agadir. En 1504, probablement, l'*Adelantado* Alonso de Lugo s'empara de cette ville, dont il fut chassé par les gens de Massa (3), et plus tard les Canariens eurent l'occasion de prêter main forte à la garnison portugaise dans sa lutte contre les Maures.

Ce n'est pas en effet un des traits les moins curieux de toute cette histoire que les relations amicales qui s'étaient peu à peu établies entre les Portugais du Maroc et les Espagnols des Canaries. Sans doute, cette amitié avait, dans une certaine mesure, un caractère mercantile : Fuerteventura faisait un commerce régulier et florissant avec Mazagan et Safi, comme avec Madère (4). Mais, en outre, il s'était reformé là, devant la renaissance de l'Islâm maghrebin et sur cette façade atlantique du monde musulman, comme une petite chrétienté dont les membres se sentaient étroitement solidaires. Ce n'était pas seulement à Madère, à quoi les unissaient les liens du sang et de la langue, que les maîtres de Safi et d'Agadir faisaient appel quand ils étaient en difficulté, c'était aussi aux Chrétiens qui se trouvaient les plus proches, en particulier à ceux de Lanzarote : en 1533, le *contador* de Santa-Cruz du Cap de Gué envoya solliciter du secours dans cette île, et Sancho de Herrera, seigneur de Lanzarote, lui dépêcha 60 hommes commandés par Pedro de Cabrera. Bien plus, en 1529, le capitaine de la même place, Luis Sacoto, voulant faire une expédition de représailles contre un caïd voisin, demanda des renforts, comme une chose toute naturelle, au second *Adelantado* des Canaries, Pedro Fernández de

(1) CENIVAL, *op. cit.*, passages cités. M. de Cenival remarque à ce propos (p. 36, n. 1.) que cette bourgade relativement lointaine était en dehors du rayon d'action ordinaire de la forteresse. Ce serait peut-être une raison de penser qu'il ne s'agit pas de Tafedneh.

(2) *Hespéris*, 1927, II, p. 253. Cf. Sophus RUGE, *Topographische Studien*, p. 92, dont les conclusions sont d'ailleurs discutables ; à noter qu'il prête à Duarte Pacheco la forme « Tefinefe », alors que le texte qu'il a consulté (édit. Raphael E. de Azevedo Basto, Lisbonne, 1892, p. 34) donne bien Tefinete, de même que le texte plus sûr d'Epifanio da Silva Dias (Lisbonne, 1905, p. 64).

(3) Cf. Pierre de CENIVAL, *Sources inédites*, 1re Série, Portugal, I, p. 211 et pp. 233-247.

(4) VIERA, *Noticias*, II, p. 261.

Lugo ; celui-ci arriva en personne avec 100 cavaliers et 1.000 hommes de pied, qui participèrent à l'expédition en se livrant à de grandes cruautés et se retirèrent avec beaucoup de captifs et un énorme butin (1). Viera affirme d'autre part qu'en 1523 un gentilhomme de La Orotava (Tenerife), Pedro Hernández de Alfaro, participa à l'incursion que fit le gouverneur portugais de Safi, Gonçalo Mendes Sacoto, sur le territoire de « Benayun », et qu'il s'y comporta si vaillamment que le roi Jean III de Portugal lui fit verser en récompense une somme considérable (2).

En revanche, les Portugais du Maroc aidaient comme ils pouvaient les Canariens contre le danger des pirates barbaresques : en 1585 et en 1588, le gouverneur de Mazagan écrit pour avertir que les Maures se préparent à attaquer les Iles (3). Et, assurément, ces faits se situent à une date où l'Espagne et le Portugal forment une monarchie bicéphale et où les deux royaumes sont plus étroitement liés. Mais en 1560 il n'en était pas encore ainsi, et le 16 juillet de cette année l'Inquisiteur Padilla écrivait de Las Palmas à Madrid qu'une « nouvelle lettre du capitaine de Mazagan » avait informé les autorités des Canaries que des corsaires anglais ou écossais venaient d'offrir leurs services au Chérif pour piller les Iles (4). Les termes mêmes qu'il emploie semblent bien impliquer que ces bons offices étaient chose habituelle et constante. En dehors de toute solidarité politique et religieuse, les Portugais du Maroc n'avaient pas intérêt à la ruine d'un pays qui était bien placé pour les secourir et avec lequel ils faisaient d'utiles échanges.

(1) Cf. Pierre de Cenival, *Chronique de Santa-Cruz du Cap de Gué*, p. 70, p. 78, et pp. 52-53. Voir mon compte rendu dans *El Museo Canario*, n° 3, mai-août 1934, pp. 77-78.

(2) Viera, *Noticias*, II, p. 187 ; il appelle le gouverneur portugais Gonzalo Mendes del Canto. Les chroniques portugaises semblent ignorer cet épisode ; et d'ailleurs je ne sais ce que peut être ce pays de Benayun. Faut-il lire Bibaoun, c'est-à-dire le Haut-Atlas (cf. Cenival, *Santa-Cruz*, pp. 26-27 et n. 5) ? Faut-il penser aux Beni Henna d'Azemmour (cf. Cenival, *Sources inédites*, 1re Série, Portugal, I, p. 18, n. 3) ? Les deux choses sont peu probables. Millares (*Historia general*, V, pp. 105-106) suit vraisemblablement Viera.

(3) *Actas del Ayuntamiento de La Laguna*, ms., I, f° 26 r°, et II, f° 12 r°.

(4) Madrid, *A. H. N.*, 2363.

II

Rescates, CONVERSIONS ET APOSTASIES

Les *entradas* en Berbérie fournissaient donc les Iles de la main-d'œuvre nécessaire. Elles étaient aussi la source d'un commerce profitable. Parmi ces Maures qu'on allait prendre, certains étaient riches ; ils pouvaient faire verser par leur famille une copieuse rançon, *rescate* ou *resgate* (1). Et cette considération avait fini par occuper une si grande place que le mot de *resgate* était devenu synonyme d'*entrada*. Mais ce négoce fructueux avait des conséquences que les autorités religieuses regardaient d'un œil peu favorable.

Dans sa lettre du 27 mai 1545 au Conseil de l'Inquisition, le lic. Luis de Padilla se plaint en effet que les Maures captifs, dès qu'ils ont une fortune suffisante pour se faire racheter, se refusent obstinément à adopter la foi chrétienne, et n'aient qu'une pensée, faire payer leur rançon pour rentrer chez eux. Núñez de la Peña raconte de son côté, d'après Fr. Alonso de Espinosa, l'histoire d'un jeune Maure qui avait été pris dans une razzia en 1574 ou 1575 et qui refusait de devenir chrétien parce que, noble et riche, il comptait se faire racheter ; il ne se convertit que de façon presque miraculeuse (2). Et la chose avait d'autres inconvénients. D'abord, on chargeait généralement de la négociation un musulman converti ; celui-ci se faisait débarquer en Berbérie, s'en allait dans l'intérieur, y restait tout le temps qu'il lui plaisait, « comunicando y tratando con los moros, comiendo sus comidas y haziendo sus cerimonias » (3), ce qui n'était pas la preuve d'une conversion bien profonde. En outre, les maîtres ne se souciaient nullement de travailler à la conversion de leurs esclaves, mais s'efforçaient,

(1) L'Inquisiteur Padilla au Conseil, Las Palmas, 27 mai 1545 (Madrid, *A. H. N.*, 2363).

(2) Juan Núñez de la Peña, *Conquista y antigüedades de la Islas de la Gran Canaria y su descripción*, Madrid, 1676, Liv. III, ch. 11, pp. 536-538. On sait que les chapitres de Núñez de la Peña relatifs aux miracles de « Nuestra Señora de Candelaria » ne sont que la transcription du Livre IV de l'ouvrage de Fr. Alonso de Espinosa, O. P., *Del origen y milagros de N. S. de Candelaria que apareció en la isla de Tenerife, con la descripción de esta isla*, Séville, 1594, à tel point que lorsque l'on a réimprimé l'ouvrage d'Espinosa à Tenerife en 1848 il a paru inutile de reproduire le quatrième Livre. La traduction de la Hakluyt Society, publiée à Londres en 1907 par Sir Clements Markham sous le titre *The Guanches of Tenerife*, ne comporte de même que la table des matières de ce quatrième Livre.

(3) Padilla au Conseil, 27 mai 1545 (*A. H. N.* ,2363). Traits analogues dans le procès de Hernando Magader (W. de Gray Birch, *Catalogue*, p. 154, et ici Pièces justificatives, II).

par intérêt, de les empêcher de se faire chrétiens : « no se procura, écrit encore Padilla dans une autre lettre, de tratar que estos moros de resgate sean cristianos, antes procuran que no lo sean » (1). Leur pression s'exerce particulièrement sur les enfants : Padilla donne ordre d'instruire ceux-ci de la foi chrétienne, mais leurs maîtres les laissent grandir sans en rien faire, afin que plus tard ils déclarent qu'ils ne veulent pas être chrétiens et demandent à se faire racheter. On amena un jour à l'Inquisiteur, raconte-t-il lui-même, un enfant de cinq à sept ans, qui, ainsi séparé de son maître, dit au bout de quelques jours qu'il voulait être chrétien ; rendu à son maître pour être baptisé, il avait changé d'avis ; de nouveau séparé de son maître, il redemandait le baptême. « ...déstos, ajoute l'Inquisiteur, ay muchos que yo he fecho babtizar ». Et, avec un zèle qui lui fait perdre son discernement habituel, il ajoute encore, toujours dans la même lettre, que si l'on interdisait les rachats, les Maures perdraient l'espérance et se feraient tous chrétiens, « y en ello, conclut-il, se haría gran seruicio a Dios ». Le baptême, cependant, n'arrêtait pas toujours les gens sans scrupules qui trafiquaient des Maures : un jeune esclave musulman était ainsi devenu chrétien ; néanmoins, un certain Diego Martín, de Lanzarote, réussit à le ramener en Berbérie et le rendit à son père en échange de deux ou trois esclaves noirs, « y así el muchacho cristiano se quedó y está en Verbería» (2).

Les flottes qui partaient vers les côtes de Berbérie emmenaient aussi des Morisques qui, eux, ne s'étaient convertis que dans la contrainte de la servitude et profitaient de la première occasion pour rentrer à leurs coutumes et à leur religion. Dans sa lettre du 27 mai 1545, Padilla signale que beaucoup d'entre eux n'ont pas voulu rentrer aux Canaries et sont redevenus musulmans : «...déstos muchos se an quedado allá en Verbería y renegado la fe cathólica ». D'autres allaient en Berbérie sous un prétexte différent : ils désiraient, disaient-ils, voir les parents qu'ils avaient laissés au pays, afin de les secourir et de les aider. Ils faisaient en Berbérie des séjours prolongés, alléguant qu'il n'y avait pas de bateau pour les ramener. Beaucoup, reconquis par les souvenirs et les habitudes d'autrefois, ne revenaient plus du tout, et n'hésitaient pas à abandonner aux Iles femme, enfants et fortune (3). Nous avons déjà vu l'histoire de Juan de

(1) Padilla au Conseil, Las Palmas, 19 juin 1561 (*A. H. N.*, 2363).
(2) Padilla au Conseil, 27 mai 1545.
(3) « También destos moros que se tornan christianos y biuen en estas islas se van a Verbería con color que van a visitar sus parientes moros para que les ayuden y den alguna cosa para

Tirma, qui laissa ses enfants à Tenerife pour retourner à l'Islâm. A son cas on pourrait en ajouter beaucoup d'autres. En 1573, par exemple, les deux interprètes morisques d'une expédition, Francisco Pérez et une femme, Inés de Vega, descendirent à terre sous prétexte de négocier avec les Maures et en profitèrent pour rester en Berbérie. Plus tard, il est vrai, Inés de Vega affirma qu'elle n'avait pas eu d'autre intention que de ramener Francisco Pérez, et elle était revenue d'elle-même avec des Chrétiens (1). On trouve même l'histoire d'un indigène des Canaries, « Agustín, Guanche de Tenerife », appelé aussi Agustín Hernández, qui s'est fait musulman en Berbérie dans ces conditions (2).

Certains enfin, plus francs ou moins rusés, ne cherchaient ni prétexte ni occasion : ils s'enfuyaient en Berbérie avec les moyens dont ils disposaient, aidés quelquefois par un Chrétien peu scrupuleux (3). Ici aussi il serait aisé de multiplier les exemples. Un des plus connus et des plus caractéristiques est celui de Juan Felipe, qui était le Morisque le plus riche de Lanzarote (4) et qui, cependant, s'enfuit en Berbérie avec toute une petite troupe — plus de 30 personnes, nous dit-on, entre Maures, Morisques et Chrétiens. Certains, semble-t-il, ne partirent pas de leur plein gré ; mais tous restèrent en Berbérie et devinrent ou redevinrent musulmans (5). On pourrait citer encore « Juan Morisco, criado de Luis Alvarez, asserrador de la Palma », Gonzalo Espín ou Espino, Morisque de Fuerteventura, le Morisque Bartolomé, de La Laguna, qui dirigeait lui aussi une petite expédition, le nègre Francisco, esclave de Juan de Santiago, de Las Palmas, dont nous avons les procès inquisitoriaux, qui s'échelonnent à peu près sur toute la

socorrer sus neçesidades, y puestos allá tratan con los moros y están con ellos el tiempo que quieren y si se tardan dicen que por falta de nabíos no an buelto y algunos se quedan y no bueluen » (Padilla, lettre du 27 mai 1545). — « ...otros moriscos cristianos piden licencia para ir a ver sus parientes moros para que les ayuden y faborescan a sus necessidades y quando son personas que tienen acá mujer, hijos y hacienda, personas de quien no se tiene sospecha dáseles licencia con cargo que vayan y bueluan en el mesmo nauío y déstos desta calidad se an quedado muchos en Verbería y se an tornado moros y an dexado acá sus mujeres, hijos y hazienda » (Padilla, lettre du 19 juin 1561).

(1) MILLARES, *Colección de documentos* etc., ms., t. 11 (1882), f° 73 v° (Extractos de los Libros de la Inquisición) et t. 13 (1891), f^os 6 v°-7 r° (Extractos de causas de procesados por el Santo Oficio de Canarias).

(2) W. de GRAY BIRCH, *Catalogue*, pp. 68-69.

(3) Voir le procès de Cristóbal Maza, de Telde, qui s'était engagé à faire passer des Maures en Berbérie (*Archivo Canario*, Inquisición, XXVI-24).

(4) Cf. le mémoire de Próspero CAZORLA, ds *El Museo Canario* (Las Palmas), V, n° 58 (7 août 1882), p. 342.

(5) MILLARES, *Colección de documentos* etc., ms., t. 11 (1882), f° 71 r°, et surtout t. 13 (1891), f^os 2 v°-3 r°. Voir aussi W. de GRAY BIRCH, *Catalogue*, pp. 306-307.

durée du XVIe siècle (1). Dans sa lettre du 4 mai 1573, adressée au Conseil de l'Inquisition, Ortiz de Fúnez signale que des esclaves noirs et maures ont pris de force une barque à deux pêcheurs pour se sauver en Berbérie et qu'ils ont été rattrapés par une caravelle espagnole. Généralement, ceux qui essayaient de se sauver de semblable manière prétendaient, lorsqu'ils étaient repris, que leur seule et unique intention était de passer en Berbérie un an et un jour, de façon à conquérir ainsi leur liberté, et qu'ils étaient fermement décidés à vivre en chrétiens et à rentrer aux Iles. C'est ce que prétendit également le Morisque Francisco Bajo, qui était resté en Berbérie à la suite d'une *entrada* dont il avait fait partie (2). Mais, en fait, leur véritable dessein était bien de revenir à l'Islâm et de reprendre leur ancienne vie parmi les leurs (3). Il est certain que Padilla dut sévir à plusieurs reprises contre des Morisques qui s'étaient sauvés en Berbérie et avaient ainsi apostasié ; un grand nombre furent brûlés en effigie dans différents *autos de fe* (4). L'un d'entre eux était cet Hernando Magader dont j'ai déjà parlé : étant parti pour la Berbérie dans une *entrada*, il s'était marié avec une femme indigène et n'était plus revenu (5).

(1) W. de GRAY BIRCH, *Catalogue*, pp. 67-68, p. 156, pp. 206-209 et pp. 305-306, et *Archivo Canario*, Inquisición, XXIII-12 et XXIV-3. MILLARES a rassemblé beaucoup de ces cas dans son *Historia de la Inquisición*, *passim*. Voir aussi le recensement des Morisques de Fuerteventura en 1595, ds MILLARES, *Colección de documentos* etc., ms., t. 2 (s.d.), fº 40 vº.

(2) *Archivo Canario*, Inquisición, XXIV-3.

(3) « De la visita resultó que quinze esclauos negros y moriscos de la isla de Tenerife se fueron a la Berbería tierra de moros, y allá se quedaron los ocho dellos negros dellos moriscos que se entraron la tierra adentro, los siete dieron los moros que los tomaron en rescate de moros que tenían catiuos en estas islas, y éstos después de benidos siempre an publicado que se yuan a Beruería para estar allá año y día y boluerse a tierra de cristianos diciendo que con aquello auían de ser libres, y siempre an estado y están en esta negatiua ; estos siete están presos por este Santo Oficio y están en la dicha negatiua y diziendo que allá biuieron siempre como cristianos para se boluer, pero está tomado un morisco por testigo contra ellos que dize quél estaua en Beruería quando fueron y los vido allí biuir como moros y que no vinieran a tierra de cristianos si no los dieran en rescate de moros, y todos los esclauos que desta tierra se ban a Beruería publican esto que van a Beruería para estar allá año y día y después uolber acá y ser libres... » (Ortiz de Fúnez au Conseil, Las Palmas, 4 mai 1573, *A. H. N.*, 2363). Même prétexte chez le Morisque Bartolomé, dont j'ai parlé un peu plus haut (*Archivo Canario*, Inquisición, XXIII-12). Même prétexte encore chez le nègre Luis, originaire de Lanzarote, esclave de Marcos Perdomo Pimentel à Tenerife, qui s'est embarqué à Candelaria, avec deux Morisques et un autre nègre, dans une barque qu'ils ont trouvée là. L'état de la mer avait fait manquer leur tentative, et ils s'étaient échoués à Abona (*Archivo Canario*, Inquisición, XXI-21).

(4) MILLARES, *Colección de documentos* etc., ms., t. 13 (1891), fos 1 sq. et *Historia general*, V, pp. 152-155, p. 235, p. 240 et p. 243.

(5) « En este Officio se halló un proçeso que en tiempo del Inquisidor Padilla se fulminó contra un Hernando Magader, morisco, que auiendo ido de resgate se quedó en Beruería y allí se casó con una mora y no ha venido más... » (Le visiteur Dr Bravo de Zayas et l'Inquisiteur Ortiz de Fúnez au Conseil de l'Inquisition, Las Palmas, 8 octobre 1574, *A. H. N.*, 2363. Sur Bravo de Zayas, cf. MILLARES, *Historia general*, V, p. 236 sq.). Sur Magader, voir W. de GRAY BIRCH, *Catalogue*, pp. 153-156, et ici Pièces justificatives, II.

La Berbérie se trouvait ainsi peuplée de toute une foule de renégats. La plupart étaient d'anciens musulmans revenus à l'Islâm, mais il y avait encore parmi eux des Juifs convertis qui adoptaient le mahométisme. Ici le nom le plus fameux est celui de l'*escribano* Gonzalo de Burgos, dont il n'apparaît pas clairement d'ailleurs s'il voulait se faire musulman plutôt que reprendre la pratique du judaïsme, et qui ne réussit pas, du reste, à mettre son projet à exécution (1). Mais il y avait également des Espagnols de vieille souche. Tel semble avoir été le cas de Miguel Carnero, qui vécut musulman au Maroc et en Algérie (2), tel était certainement le cas de cet Andrés de Vega qui, fait prisonnier par les Maures, renia le christianisme et fut brûlé en effigie lors de l'*auto* du 24 juin 1576 (3). Si l'on en croit Viera, le fait devait se répéter encore très tardivement, bien après le début du XVII^e siècle, à la suite de l'invasion de Lanzarote par les corsaires barbaresques en 1618 : Baltasar González Cabrera, désespérant peut-être de recouvrer la liberté, se fit musulman en Berbérie (4).

Ces renégats n'étaient pas tous heureux. Ils menaient sans doute une vie misérable, à quoi s'ajoutaient peut-être les reproches de leur conscience. Les documents de l'Inquisition nous apprennent que certains se livrèrent à des démarches pour être admis de nouveau, sans châtiment trop sévère, dans la communauté chrétienne ; ils firent savoir au Saint Office que, si on les accueillait avec miséricorde, ils reviendraient volontiers au christianisme. Ortiz de Fúnez, dans ses lettres au Conseil de l'Inquisition, insiste dans le sens de la clémence et rappelle qu'en Espagne on a décidé de ne pas confisquer les biens de ceux qui reviendraient d'eux-mêmes à la vraie foi et de ne leur infliger que des pénitences spirituelles et secrètes (5). Ses suggestions furent bien reçues. Une de ses lettres (6) porte en marge la mention : « Que se enbíe este seguro para los renegados ». Ortiz de Fúnez

(1) Cf. MILLARES, *Colección de documentos* etc., ms., t. 11 (1882), f^os 68 v°-69 v°, et W. de GRAY BIRCH, *Catalogue*, pp. 8-9. Sur le procès de Gonzalo de Burgos, on pourra consulter encore CHIL, *Estudios*, 1, III, pp. 292-293, p. 408, pp. 582-585, et pp. 591-595.

(2) MILLARES, *Colección de documentos* etc., t. 11, f° 73 r°, et W. de GRAY BIRCH, *Catalogue*, pp. 263-265.

(3) MILLARES, *Historia general*, V, p. 240.

(4) VIERA, *Noticias*, II, pp. 223-224.

(5) « ... algunos se an ydo a tornar moros y renegado nuestra santa fe en Berbería, y ay algunos que dizen que si los reçibiesen con misericordia que se boluerían a ser cristianos, y acuérdome que a Toledo se enbió una provisión para que los que obiesen renegado nuestra santa fe que si viniesen de su voluntad a ser cristianos los reçiban con penas secretas syn confiscaçión de bienes » (Memorial del Inquisidor de Canaria para el Ilmo. Sr. Inquisidor General, sans date). Même indication et même demande, avec des termes analogues, dans deux lettres d'Ortiz de Fúnez au Conseil, datées l'une et l'autre du 20 mai 1568 (*A. H. N.*, 2363).

(6) Celle qui porte la première, dans le *legajo*, la date du 20 mai 1568.

prit donc les mesures nécessaires pour que les renégats établis en Berbérie fussent informés des conditions favorables qui leur étaient faites. Nous avons là-dessus, dans le *legajo* 2363 de l'*Archivo Histórico Nacional*, une série de dépositions fort curieuses dont je donnerai ici le résumé.

Il s'agit d'une pièce intitulée, assez inexactement, « Ynformaçión sobre el resgate de Berbería », et datée de Las Palmas, 8 juillet 1572 ; on y trouve rassemblés les témoignages du marin Cristóbal de Orihuela, du Morisque Marcial de Saavedra, du patron Francisco González et du notaire apostolique Pedro Martínez de la Vega sur les démarches de l'Inquisiteur. Il en ressort que, par l'intermédiaire de Cristóbal de Orihuela, celui-ci s'était entendu avec Domingo Hernández et Francisco González, qui étaient propriétaires d'une embarcation, pour faire déposer en Berbérie un interprète, le Morisque Pedro Alvarez ; ils devaient attendre celui-ci cinq ou six jours, le temps de lui permettre de pénétrer dans l'intérieur, de mettre les renégats au courant et de revenir. Avant le départ, l'Inquisiteur leur montra les dispositions relatives aux renégats, et, sur la côte de Berbérie, Pedro Martínez de la Vega, qui les accompagnait, en donna lecture à tout l'équipage : les renégats ne seraient ni dépouillés de leurs biens ni réconciliés publiquement ; pas de *sambenito* : on ne leur imposerait que des pénitences spirituelles. Ce voyage eut lieu à la fin de février et au début de mars. Le bateau débarqua Pedro Alvarez à San Bartolomé, l'attendit, et repartit sans l'avoir revu : il avait été fait prisonnier par deux Maures qui avaient un frère esclave à Fuerteventura et voulaient l'échanger contre lui. Ortiz de Fúnez dépêcha un nouveau bateau, loué à un certain Juan Gallego, de l'île de la Palma, pour rechercher le malheureux interprète ; l'interprète de cette seconde expédition était précisément Marcial de Saavedra, dont nous avons le témoignage. Il fut à son tour débarqué à San Bartolomé, se fit donner un sauf-conduit par un capitaine que le Chérif avait en cet endroit, pénétra dans l'intérieur, retrouva Pedro Alvarez et le racheta. On apprit que celui-ci, sans doute avant sa captivité, avait réuni tout un groupe de renégats, hommes et femmes, et qu'ils avaient attendu le bateau pendant plus de vingt jours ; mais, ne le voyant pas venir — vraisemblablement par suite d'un malentendu entre Pedro Alvarez et le patron — et n'ayant plus assez de vivres, ils avaient perdu patience et ils étaient repartis pour Tagaost, à quarante lieues environ, dit Marcial de Saavedra, de l'endroit où ils se trouvaient.

On voit que la fréquence et la facilité des relations entre les Canaries et la côte africaine étaient une source de préoccupations et de soucis de toutes sortes pour les inquisiteurs, parce qu'elles favorisaient les apostasies chez les Chrétiens (1) tout en rendant plus malaisée la conversion des captifs musulmans. Il n'est donc pas étonnant que les Inquisiteurs Padilla et Ortiz de Fúnez n'aient cessé d'insister pour que l'on remédie à cette situation. Dans sa lettre du 27 mai 1545, Padilla demande que les Morisques ne puissent passer en Berbérie sans autorisation, ou qu'il leur soit interdit de partager la vie des Maures, ou enfin que les patrons d'embarcation ne puissent les transporter sans permission. En effet, en 1552, un procès inquisitorial fut intenté contre Sebastián Rodríguez, de Lanzarote, fils d'une Morisque, pour être allé dans une *armada* en Berbérie sans autorisation du Saint Office (2). Et en 1557 le Morisque Francisco Bajo spécifiait soigneusement que si, un an et demi plus tôt environ, il avait participé à une *entrada*, c'était avec la permission de l'Inquisition (3). Néanmoins, Padilla y revenait dans sa lettre du 19 juin 1561 : qu'aucun Morisque ne puisse passer en Berbérie sous quelque prétexte que ce soit (4). Il insiste également, nous l'avons vu, pour que l'on interdise les *rescates*, afin que les captifs musulmans, n'ayant plus l'espoir de rentrer chez eux, se convertissent plus aisément. Et en 1590 le gouverneur D. Luis de la Cueva se plaignait que l'Inquisiteur prétendît empêcher les gens de passer en Berbérie sans son autorisation : il y voyait un empiètement sur ses propres attributions (5). En effet, à diverses reprises, 20 mai 1588, 31 mai 1588,

(1) Faut-il voir un souvenir lointain de ces apostasies dans la *copla* populaire de Tenerife que cite ARRIBAS Y SÁNCHEZ (*op. cit.*, p. 80) ? Voici le texte : En la mar entra el cristiano, — quien reniega está entre moros, — moros los venden en Ceuta, — no es cristiano el que reniega.

(2) *Archivo Canario*, Inquisición, XIII-44 (voir l'analyse aux Pièces justificatives, I).

(3) *Archivo Canario*, Inquisición, XXIV-3.

(4) « Parésçeme que se hará gran seruicio a Dios que V. S. mande que ningún morisco después de ser cristiano pueda pasar a Verbería contratar con los moros ni pueda ir de resgate ni de armada. Esto me paresce en Dios y en mi conçiençia ».

(5) « Tanbién e hallado aquí que el Inquisidor se entremete en que las personas quan ydo a Ververía a sus pesquerías y a las entradas que se solían hazer con liçençia de V. M. y a rescatar algunos captiuos y a tomar avisos de los moros de la tierra no partiesen sin su liçençia, y esto paresçe que puramente es del officio que V. M. a puesto a mi cargo... » (copie d'un passage d'une lettre écrite au Roi par D. Luis de la Cueva Las Palmas, 3 mars 1590, *A. H. N.*, 2364. Sur D. Luis de la Cueva y Benavides, cf. MILLARES, *Historia general*, V, pp 215-226, et TORRES CAMPOS, *op. cit.*, p. 66). A dire vrai, ce genre de conflit remontait loin. Dès 1524, le chantre de la cathédrale de Las Palmas, D. Martín Jiménez, inquisiteur de 1520 à 1527 (cf. MILLARES, *Inquisición*, I, p. 78 sq., et *Historia general*, V, p. 84 sq., et W. de GRAY BIRCH, *Catalogue*, p. XVII), prétendait interdire de s'embarquer sans son autorisation, ce qui provoquait des incidents perpétuels avec l'*alcaide* du port de la Luz (las Isletas) « que decía, que él estaba allí por el Emperador, y no por el Chantre » (MILLARES, *Colección de documentos* etc., ms., t 11 (1882), fos 70 vo-71 ro). Dans sa lettre du 30 juillet 1588 (voir plus loin), l'Inquisiteur Madaleno, tout en s'inclinant devant la décision venue d'Espagne, rappelle l'antiquité de cet usage.

28 novembre 1589, le Conseil de l'Inquisition avait interdit aux Inquisiteurs des Canaries de donner ou de refuser la permission de passer en Berbérie : la chose paraissait du ressort des autorités temporelles (1). Du reste, le 30 juillet 1588, l'Inquisiteur Madaleno avait docilement répondu qu'il renonçait à délivrer ces autorisations et à s'occuper de ces affaires (2).

III

Les Morisques des Canaries (3)

La continuité et le succès des *entradas* avaient progressivement peuplé les Canaries d'une foule de Barbaresques, les uns musulmans, les autres convertis. Les témoignages ne manquent pas sur cette multitude. Le plus éloquent est sans doute celui de l'ingénieur Próspero Casola ou mieux Cazorla qui, chargé des fortifications de Fuerteventura, signale dans un mémoire du 8 octobre 1595 qu'un des principaux résultats des *entradas*, c'est d'infester les Iles de « moros, moriscos y hereges maometanos » ; et il évalue à 1.500 les Morisques, « fils de Maures », et d'orthodoxie incertaine, qui habitaient les deux seules îles de Lanzarote et de Fuerteventura (4).

Les captifs musulmans qui se convertissaient au christianisme, et à qui l'on donnait dès lors le nom de Morisques, c'étaient surtout les pauvres gens, incapables de fournir une rançon convenable (5). Les documents inquisitoriaux nous en apportent quelques exemples : les parents du Morisque Diego de León sont venus captifs de Berbérie et se sont faits chrétiens à Lanzarote, tel autre, pris tout jeune, vers l'âge de douze à quatorze ans, a été baptisé peu après à la cathédrale Santa Ana de Las Palmas, un troisième

(1) Voir dans le *legajo* 2364 de l'*A. H. N.* les « Copias de capítulos de carta a los Inquisidores de Canaria del Consejo, de XX de mayo de 1588 ». Cette pièce comprend aussi des extraits de lettres du 31 mai 1588 et du 28 novembre 1589.

(2) « En lo de dar liçençias para yr rescatar con moros no se darán de aquí adelante como V. S. lo manda ni nos entrometeremos en ello... » (Le lic. Madaleno au Conseil, Las Palmas, 30 juillet 1588, *A. H. N.*, 2364).

(3) Cette troisième partie a déjà été publiée, en espagnol et sous une forme un peu différente, dans *El Museo Canario*, n° 4, septembre-décembre 1934, pp. 1-10.

(4) Le mémoire de Cazorla est publié dans *El Museo Canario* de Las Palmas, t. V, n° 58 (7 août 1882), pp. 338-342, et partiellement cité par Alcalá Galiano, *op. cit.*, pp. 20-22. Cf. aussi Viera, *Noticias*, II, pp. 108-109 et p. 260.

(5) « ... algunos se tornan cristianos y por la mayor parte son aquellos que allá en Verbería son pobres y no dexan allá hazienda para su resgate... » (Padilla au Conseil, 27 mai 1545, *A. H. N.*, 2363).

s'est converti à Santa Brígida, dans la Grande Canarie (1). Nous avons vu que Juan de Tirma avait été baptisé à Gáldar. Quelles que fussent les causes et les conditions de leur conversion, il demeure certain que les Morisques étaient relativement nombreux aux Canaries. L'Inquisiteur Ortiz de Fúnez, qui assuma au printemps de 1568 la direction du Saint Office (2), crut devoir, du moins en Grande Canarie, prendre quelques mesures à leur égard : il ordonna de dresser la liste des Morisques de l'île et de les obliger à vivre séparés des catholiques, dans un quartier spécial. A la suite de quoi, en effet, les Morisques de Las Palmas furent groupés dans le quartier de Triana, où il existe encore aujourd'hui une « calle Moriscos » (3). Le 15 février 1594, le Conseil Suprême de l'Inquisition donna l'ordre de faire le recensement complet des Morisques des Canaries. Ce recensement nous a été conservé, mais en partie seulement, de sorte que les chiffres qu'il donne ne peuvent être acceptés avec certitude ; l'un d'entre eux est contredit par ailleurs, et dans l'ensemble ils paraissent inférieurs à la réalité.

On arrive, en effet, en comptant les enfants, au maigre total de 865 pour six îles sur sept, avec le détail suivant : Grande Canarie 142, Tenerife 196, la Palma 77, Gomera 52, Lanzarote 91, Fuerteventura 307. Nous n'avons aucun chiffre pour Hierro, où il n'y avait probablement pas de Morisques. Le document ne précise pas la répartition locale à la Gomera, à Lanzarote et à Fuerteventura ; à Lanzarote, on nous dit seulement que les Morisques y sont libres pour la plupart, à Fuerteventura que les uns sont libres, les autres esclaves. A Tenerife, les 196 Morisques étaient presque tous esclaves et se répartissaient comme il suit : La Laguna 63, Santa Cruz 7, La Orotava 11, Candelaria 2, Abona 1, Buenavista 16, Adeje 13, Realejos 18, Icod 19, Garachico 46. A la Grande Canarie, la proportion

(1) Procès de Diego de León, de Jorge Hernández et de Francisco Bajo (*Archivo Canario*, Inquisición, XX-46, IV-2 et XXIV-3).

(2) Cf. MILLARES, *Historia general*, V, pp. 227-233.

(3) « Sigue orden para que se levante por la Inquisición lista de Moriscos que existan en esta Isla especificandose en ella que se les obligue a vivir separados de los catolicos y en varrio que se denominara de los Moriscos consta que aqui se efectuo dicha orden y fueron a vivir a Triana... » (*Canaria. Colección de documentos... colecionados por Francisco J. de León*, ms., I, doc. nº 7, pp. 83-84). Nous n'avons pas la date de cette décision, qui paraît cependant avoir suivi d'assez près l'arrivée d'Ortiz de Fúnez. — La ville de Las Palmas est divisée en deux quartiers principaux séparés par le ravin de Guiniguada ; au sud se trouve le quartier de Vegueta, groupé autour de la cathédrale, et au nord celui de Triana. Notons l'existence d'un hameau appelé Las Moriscas, sur le territoire municipal d'Agaete (Grande Canarie), et d'un autre hameau appelé El Morisco, sur le territoire municipal de Santa Lucía (Grande Canarie). Quelle signification faut-il attribuer au toponyme Las Vueltas de los Aduares, que l'on trouve à l'île de la Palma ?

des esclaves paraît avoir été moins forte sur le total de 142. Le groupe le plus important était au gros bourg agricole de Telde, 72 ; à Las Palmas, il n'y avait que 32 Morisques, dont 12 esclaves ; ils habitaient calles del Terrero et Moriscos. Dans le reste de l'île on relève : Guía 8, dont 5 esclaves ; Gáldar 2, esclaves ; La Vega 3, esclaves ; Arucas 3, esclaves ; Agüimes 4, esclaves ; Agaete 14, dont un seul esclave ; Tirajana 4. Dans l'île de la Palma, le groupe principal était à Los Llanos, 51 ; Santa Cruz comptait 6 (?) Morisques, Mazo 16 et Tijarafe 4 (1).

On voit que l'île des Morisques, c'était par excellence Fuerteventura, qui à elle seule groupait plus du tiers. Encore est-il probable que le chiffre de 1.500 donné par Cazorla pour Fuerteventura et Lanzarote ensemble a des chances d'être plus exact que les 398 du recensement — chiffre singulièrement bas, difficilement conciliable avec les informations qu'on lira tout à l'heure, et avec tout ce que nous savons sur l'activité des Morisques. Cette proportion s'explique par le fait que cette île, la plus proche du continent africain, et une des plus anciennement occupées par les Européens, avait été, surtout à la fin du xv^e^ siècle et au début du xvi^e^, la base principale des *entradas* en Berbérie (2). Le recensement de 1595 comporte précisément au sujet des Morisques de Fuerteventura un long préambule qui abonde en informations curieuses, malheureusement trop souvent obscures, par suite du mauvais état du document (3). Les Maures pris en Berbérie étaient employés par les habitants de Fuerteventura et de Lanzarote à la garde des troupeaux, près desquels ils vivaient généralement seuls. Quant aux femmes et aux filles, la plupart se faisaient ou se laissaient baptiser et se livraient à une prostitution plus ou moins déguisée. Si elles devenaient enceintes, elles attribuaient aussitôt la paternité de leur enfant à leur

(1) Je suis ici le précieux travail inédit de MILLARES, *Notas sobre los moriscos que poblaban el archipiélago en el siglo diez y seis tomadas de los padrones formados por la Inquisición*, ds *Colección de documentos* etc., ms., t. 2 (s. d.), f^os^ 38 r^o^-41 v^o^. Le *legajo* du recensement de 1595 est malheureusement incomplet. Pour Garachico, nous avons le recensement détaillé envoyé par le commissaire du Saint Office Alonso de Torres (*Archivo Canario*, Inquisición, XVIII-26). Il donne un total de 43 Morisques pour Garachico même, au lieu de 46 que fournit le relevé de Millares, mais il faut noter qu'il y a une petite lacune dans le document, qui est en très mauvais état. Il mentionne ensuite 8 Morisques à Daute, pour 68 *casas de vezinos*, et 2 à San Pedro de Malpaís ; aucun Morisque à Tanque, Culata et Granel.

(2) Cf. VIERA, *Noticias*, II, p. 260.

(3) Voir encore MILLARES, *Colección*, t. 2, f^os^ 39 v^o^-41 v^o^. Ce préambule, daté de Fuerteventura, 14 mars 1595, est rédigé par un certain Ginés de Cabrera Betancor, qui avait été, semble-t-il, captif en Berbérie (MILLARES, *Colección*, t. 11, f^o^ 72 r^o^), ce qui expliquerait en partie son animosité contre les Morisques. Notons toutefois que celle-ci se retrouve chez Cazorla (voir plus loin).

maître ou à quelque personnage de qualité, et elles lui donnaient son nom; elles-mêmes obtenaient ainsi plus facilement leur liberté et le moyen de s'emparer de quelque patrimoine. Vient ensuite dans le document un passage dont les lacunes graves empêchent de fournir une interprétation précise. On croit comprendre que les Morisques de Lanzarote avaient fini par se grouper pour vivre ensemble dans des douars, « aduares a modo de Bería », et que la chose fut interdite en 1545 par l'Inquisiteur Padilla, puis qu'ils se mirent à voler et à piller de tous côtés, s'assurant par les procédés les plus variés la faveur de la justice. D'ailleurs, on fermait les yeux là-dessus parce que l'on avait besoin des femmes — sorcières au demeurant — pour des raisons inavouables, et des hommes pour diriger et guider les *correrías* en Berbérie (1). En 1595, il y avait ainsi à Fuerteventura et Lanzarote plus de 300 foyers morisques libres et plus de 1.000 Morisques.

La prédominance de ceux-ci s'accentua encore, à partir de 1569, par le fait des pirateries barbaresques : un grand nombre de « vieux chrétiens » disparurent, tués ou, surtout, emmenés en captivité (2). Les Morisques demeurèrent maîtres de la propriété foncière, et s'emparèrent des biens mobiliers avec d'autant plus de facilité que, pour éviter les ravages des corsaires, la plupart des Espagnols allèrent s'installer dans les autres îles ou partirent pour les Indes, et que beaucoup de ceux qui restèrent moururent de misère et de chagrin. Le résultat, c'était qu'en 1595 Fuerteventura et Lanzarote étaient peuplées presque uniquement de Morisques et d'enfants naturels, bâtards des maîtres espagnols et de leurs esclaves. De fait, rappelons-le en passant, le fameux Alonso Pérez de Saavedra, héros d'une histoire classique de captivité, était le fils naturel du seigneur de Fuerteventura Pedro Fernández de Saavedra et d'une Mauresque, parente du Chérif (3). A Lanzarote, affirme notre texte, la situation était particulièrement grave : les Morisques y éclataient, « ya no caben allá » (4). Et dans

(1) « Todo esto se disimulaba con lo que está dicho y con lo que los señores de estas islas y los capitanes de sus entradas tenían las dichas moriscas por mancebas, las cuales con sus hechizos e invenciones de el Demonio hacían de ellos lo que querían y también porque llevaban los moriscos a Berbería por sus adalides y espías que les era de mucha importancia » (MILLARES, *loc. cit.*, f° 40 v°).

(2) CAZORLA (*loc. cit.*, p. 341) parle de plus de 800 captifs en quatre invasions, dont il n'est pas revenu vingt. Notre texte dit également 800, et moins de 50 libérés (f° 41 r°).

(3) VIERA, *Noticias*, II, pp. 112-114. Viera reproduit le texte de Diego de Torres. Voir aussi la version fantaisiste de DAN, *Les plus illustres captifs*, LXXX, édit. Calixte de la Providence, Lyon-Paris, 1892, II, pp. 18-22, qui fait de son héros un Portugais.

(4) Cette phrase s'applique bien nettement à Lanzarote, mais le texte, qui est assez confus, ne fait guère la différence entre ce qui vaut pour une île et ce qui concerne l'autre ; il est à peu

les treize villages de Morisques que comptait Fuerteventura, on ne trouvait qu'une maison de « vieux chrétiens », celle d'un certain Miguel Hernández Negrín, de Tiscamanita (non loin de Tuineje); quand il s'absentait, les voisins l'endommageaient et volaient ce qu'il y gardait. Les Morisques étaient groupés sur la côte de « Tilovento » (1), c'est-à-dire vers l'Est, tandis que les « vieux chrétiens » vivaient rassemblés sur la côte de Barlovento, c'est-à-dire vers l'Ouest. La séparation était si tranchée que le Morisque Juan de Arías Peña, qui prospérait à Barlovento, vendit tout ce qu'il avait et passa de l'autre côté. Les Morisques se mariaient presque uniquement entre eux, les filles dès l'âge de dix ans; et au moment où l'on rédigeait le rapport que je viens de résumer (2) les deux populations vivaient complètement à l'écart l'une de l'autre.

Il ressort de ce texte qu'à la fin du XVIe siècle la plupart des Morisques qui habitaient Fuerteventura et Lanzarote représentaient la seconde génération, et qu'ils avaient toujours vécu aux Iles. Il devait en être de même ailleurs. A Garachico, sur 43 Morisques recensés, on compte 27 Morisques canariens — entre hommes, femmes et enfants — et 10 dont l'origine n'est pas précisée. Il est probable que ces Morisques canariens avaient complètement perdu l'usage de la langue de leurs ancêtres, qu'elle fût l'arabe ou un parler berbère : le nègre Luis, esclave de Marcos Perdomo Pimentel, dont les parents étaient venus de Berbérie, mais qui lui-même était né à Lanzarote, ignorait « la lengua de los moros » (3). Quelques autres étaient nés en Afrique. Malheureusement, on nous dit rarement en quel point exact; trop souvent, les textes indiquent seulement qu'ils sont venus « de Berbérie » (4). Si on laisse de côté Juan de Tirma, originaire, comme

près certain, en effet, que la situation était, en gros, la même à Fuerteventura et à Lanzarote. Mais on remarquera la difficulté de concilier cette phrase avec le chiffre modeste de 91 Morisques que donne le recensement.

(1) Tel est bien le mot que donne la copie de Millares, et qui ne correspond à rien de connu dans la toponymie de Fuerteventura. Une partie de la côte occidentale, au contraire, vers la péninsule de Jandía, porte encore aujourd'hui le nom de Playa de Barlovento (« au vent »). Mais le terme qui s'oppose à Barlovento est Sotavento (« sous le vent »); et, de fait, on donne ce nom de Sotavento à la côte de la Baie de la Pared.

(2) On en trouvera des extraits dans mon article de *El Museo Canario*, pp. 4–6.

(3) *Archivo Canario*, Inquisición, XXI-21. Sur ce procès, voir plus haut, p. 98, n. 3.

(4) A Garachico, « Juan, morisco de pelo blanco », a été fait prisonnier par les Canariens lors d'une invasion de pirates barbaresques (« ... naçió en Berbería, abrá dos años que vino de ella, que lo captivaron quando vinieron los moros a Lançarote la postrera ves... ». *Archivo Canario*, Inquisición, XVIII-26). Mais les Morisques de cette origine devaient former une petite minorité, car les incursions des pirates, dont il sera parlé plus loin, étaient en général défavorables aux Canariens, qui faisaient à l'ennemi peu de prisonniers. En outre, elles se produisirent pour la plupart à des dates tardives, et l'on peut négliger le cas du Morisque Juan de Soto, fait également prisonnier à Lanzarote, lors de l'invasion barbaresque de 1618; il s'agit d'ailleurs là d'un Morisque espagnol. L'original de son procès, complété d'une copie faite par Millares en 1875, forme un volume spécial de 60 folios à l'*Archivo Canario*.

nous l'avons vu, des Zenaga, nous n'avons de précisions que dans trois procès inquisitoriaux. « Juan, Morisco » (1547) est de la région d'Agadir. « Preguntado de dónde es natural, dixo que de Berbería donde dizen el Cabo de Aguer » (1). Les deux autres Morisques sont l'un et l'autre originaires des environs d'Azemmour : Jorge Hernández (1532 et 1568-69) est naturel « de los campos de Azamol que es en Berbería » (2), et Francisco Bajo est né « en las partes de Azamor » (3). L'état trop fragmentaire de la documentation dont nous disposons actuellement interdit de donner à ces deux cas, qui peuvent être isolés, une portée qu'ils ne sauraient avoir nécessairement, et d'en tirer des conclusions, trop exposées à demeurer fragiles, sur le rôle joué par Azemmour comme marché d'esclaves ; d'ailleurs, ces Morisques n'ont pas été achetés, mais pris, et nous ignorons à quel endroit. On se contentera de les rapprocher de leur illustre contemporain, le nègre Estebanico de Azamor, qui collabora de façon si éclatante à l'exploration de l'Amérique du Nord (4). Nous savons encore l'origine de quelques autres Morisques : à Garachico, l'un d'entre eux était venu de Portugal, et une femme de Cadix ; une autre femme passait pour naturelle de Tunis, mais semble être née en Espagne ; un des Morisques canariens avait pour père un Tunisien (5). Notons enfin que dans les registres paroissiaux de la cathédrale portugaise de Tanger on trouve l'acte de réconciliation d'un renégat morisque originaire de Marrakech et qui avait passé la plus grande partie de sa vie — il avait alors environ soixante ans — « na ilha de Canaria » ; mais il avait été baptisé à Mazagan (6). L'ensemble de notre information, comme ces indications le montrent aisément, reste donc encore maigre. De toutes façons, il est vraisemblable que la plupart des Morisques des Canaries étaient originaires de la partie méridionale du Maroc.

On regrette de ne pas être mieux fixé sur l'origine des Morisques établis dans l'Archipel, car l'attitude de la population espagnole à leur égard semble avoir été contradictoire, et il y a lieu de se demander si cette diversité

(1) *Archivo Canario*, Inquisición, VII-9.

(2) *Archivo Canario*, Inquisición, IV-2.

(3) *Archivo Canario*, Inquisición, XXIV-3. Son père, qui s'appelait Ali, et sa mère, nommée Zymna (lecture non sûre), étaient Maures tous deux ; lui-même portait le nom d'Abdemala.

(4) Cf. ma note sur *Azemmour et Safi en Amérique*, ds *Hespéris*, XVII, fasc. I (2e trim. 1933), pp. 92-95.

(5) *Archivo Canario*, Inquisición, XVIII-26.

(6) J. M. Rodrigues et Pedro de Azevedo, *Registos paroquiais da Sé de Tânger*, I, Coïmbre, 1922, p. 470.

d'opinions ne tient pas aux distinctions que l'on savait faire parmi eux. Toutefois, il semble que ce qui les protégea surtout, c'est la place qu'ils occupaient dans la vie économique des Iles. C'est ainsi que, en 1609, les Morisques des Canaries furent exceptés de l'expulsion générale décrétée par Philippe III. On représenta en effet au Roi que ces Morisques des Iles étaient des espèces de barbares du Mont Atlas qui n'avaient aucune relation, aucune communauté d'intérêts avec ceux d'Espagne et du Maroc, qu'ils paraissaient de bons chrétiens, qu'ils cultivaient la terre pour le plus grand profit de tous, et que les compagnies de milices qu'on avait formées exclusivement de Morisques rendaient avec une grande fidélité les plus précieux services. De fait, nous savons qu'à Lanzarote Agustín de Herrera s'était constitué une garde de « naturales berberiscos » (1). Aussi s'explique-t-on sans peine que les arguments que je viens de résumer aient été présentés surtout par les autorités et les habitants de Lanzarote et de Fuerteventura. Cependant, il paraît certain que les considérations économiques ont pesé beaucoup plus que les considérations politiques ou militaires. Seule la nécessité où l'on se trouvait de la main-d'œuvre morisque peut rendre compte du contraste entre ce plaidoyer et la diatribe que constitue le préambule du recensement de Fuerteventura. Peut-être quelques-uns eussent-ils regretté la facilité des femmes morisques. Mais, en 1609, le temps des *entradas* était passé, et l'on n'avait plus besoin d'*adalides*. L'unique explication, c'est que les « vieux chrétiens » détestaient les Morisques, mais qu'ils ne pouvaient pas se passer d'eux.

Car l'état d'esprit que révèle le recensement de Fuerteventura n'apparaît pas comme exceptionnel. Nous avons vu le ton qu'emploie Cazorla pour parler des Morisques. La conversion de beaucoup de ceux-ci, évidemment, n'était trop souvent qu'une fiction. Peut-être avait-on baptisé parfois à la hâte et sans discernement (2) ; et les méthodes de l'Inquisiteur

(1) Sur l'expulsion des Morisques et la question des milices, cf. VIERA, *Noticias*, II, p. 109, p. 200 et p. 224.

(2) Les Constitutions Synodales de l'évêque D. Cristóbal de la Cámara y Murga (1628-1635) (cf. VIERA, *Noticias*, IV, pp. 70-79) interdisent en effet de baptiser les enfants d'infidèles sans le consentement de leurs parents, et le texte même du chapitre semble autoriser ma supposition : « No se pueden bautizar los hijos de los infieles contra la voluntad de sus padres, fuera de la ofensa, y agrauio que se les haria, y escandalos grandes, y graues que se podian seguir : y porque esto podria suceder con zelo de piedad, y en todo este nuestro Obispado de Canaria, por los muchos puertos de mar que en el ay, y variacion de gentes que en ellos entran, ò por cautiverios, ò por sus auenturas, podria acaecer muchas vezes lo dicho, S. S. A. mandamos, que de aqui adelante ninguna persona, de qualquier estado y calidad que sea, se atreua a bautizar hijo de infiel, sin licencia, o consentimiento de sus padres » (*Constitvciones Synodales del Obispado de Canaria*

Padilla, comme nous l'avons remarqué, se distinguaient par le zèle plus que par la prudence. Aussi n'est-on guère surpris de voir le Morisque Juan — l'homme d'Agadir — déclarer tout net, en dépit de son baptême, que l'Islâm valait mieux que le christianisme, « más valía su ley que la de los cristianos » (1) ; et les fuites perpétuelles de Morisques en Berbérie, une conduite à double face comme celle de Juan de Tirma, n'étaient point faites pour affermir une confiance qui vacillait. Mais ce que l'on reprochait le plus aux Morisques — et sur ce point leurs avocats de 1609 paraissent avoir été singulièrement aveuglés par la vision étroite de leurs intérêts immédiats —, c'était leur complicité avec les pirates barbaresques qui, à partir de 1569, se mirent à ravager périodiquement l'Archipel. Au début de 1588, le marquis de Lanzarote, Agustín de Herrera, dénonçait à l'Inquisition la trahison de son esclave Sancho (ou Pedro) de Herrera, qui s'était entendu avec les ennemis lors du pillage de l'île en 1586 par Morato Arráez (2). Et Cazorla, quelques années plus tard, portait l'accusation contre la collectivité tout entière : les Morisques ne sont bons qu'à guider et à conseiller les pirates, à leur découvrir les richesses cachées et à exciter le Chérif pour qu'il envoie sa flotte ravager les Iles (3). Réquisitoire véhément, peut-être injuste par sa généralité même, mais dont les motifs étaient singulièrement graves. On s'étonne qu'ils n'aient pas davantage retenu l'attention, car durant les trente dernières années du XVI^e^ siècle et bien avant dans le XVII^e^ les Canaries vécurent constamment sous la terreur qu'inspiraient les pirates barbaresques.

etc., 2e Constitution, ch. 10, f^os^ 84 v°-85 r°. Je me suis servi de l'exemplaire de l'*Archivo Canario*, IV-E-13, auquel il manque la page de titre ; l'approbation inquisitoriale est datée de Madrid, 3 août 1633, et la licence de l'Ordinaire de Madrid également, 5 août 1633 ; il n'y a pas d'achevé d'imprimer à la fin. Ce synode diocésain eut lieu à la fin d'avril 1629).

(1) *Archivo Canario*, Inquisición, VII-9.

(2) MILLARES, *Colección de documentos* etc., ms., t. 11 (1882), f° 73 v°, et t. 13 (1891), f° 16. Les deux textes ne sont pas d'accord sur le prénom.

(3) CAZORLA, *loc. cit.*, p. 342.

IV

PIRATES BARBARESQUES ET CAPTIFS CHRÉTIENS

Le voisinage des Musulmans, que l'on exaspérait d'une façon régulière et périodique par les *entradas*, s'avéra dangereux de très bonne heure. Dès 1532, l'Ayuntamiento de La Laguna s'inquiétait de la venue possible de Maures et de Turcs (1), et dès 1533 une décision du conseil royal autorisait les Canariens à porter et à conserver des armes, « por ser tierra frontera de moros, donde cada día venían justas » (2). Le péril fut jugé encore plus pressant lorsque le départ des Portugais, en 1541-1542, laissa les Marocains maîtres de Safi et d'Azemmour (3). Toutefois c'est à partir de 1569 seulement que les représailles des Barbaresques se firent à leur tour si régulières et si périodiques qu'elles cessent même de mériter ce nom ; car elles se prolongèrent bien avant le XVII[e] siècle, au cours duquel elles ne devaient d'ailleurs pas s'interrompre, et jusqu'à une époque où les *correrías* canariennes n'apparaissaient plus que comme un souvenir lointain et où les Canariens ne fréquentaient plus la côte africaine qu'en pêcheurs pacifiques (4). L'importance de ces pirateries est attestée par la place même qu'elles occupent dans l'ouvrage de Viera, qui ne fait grâce d'aucune d'entre elles.

En septembre 1569, le corsaire « Calafat », sur l'ordre du roi de Fès, attaqua Lanzarote à la tête d'une flotte de neuf galères et d'un bataillon de 600 hommes. Malgré la résistance du comte de Lanzarote, les Maures pillèrent le château de Teguise, ravagèrent presque toute l'île, où ils passèrent dix-huit jours, et emmenèrent plus de 90 captifs (5). Mais ils se per-

(1) *Actas del Ayuntamiento de La Laguna*, ms., I, f° 10 r°.

(2) C'est-à-dire *fustas* (DORESTE, *Indice del « Libro Rojo » del Ayuntamiento de Las Palmas*, n° 71, ds *El Museo Canario*, n° 3, mai-août 1934, p. 64). Au début du XVII[e] siècle, il fallut encore confirmer cette décision par une cédule datée de Valladolid, 6 février 1604, à cause de « las armadas de galeras de moros que venían muy de ordinario etc. » (*Actas del Ayuntamiento de La Laguna*, ms., II, f° 96 r°).

(3) Voir la décision du conseil royal relative à la forteresse de las Isletas, Valladolid, 28 février 1545 : « ... siendo necesario reparar y atender al buen servicio de la mencionada fortaleza, máxime estando por entonces en poder de los moros infieles los puertos de Azamor y Safi » (DORESTE, *Indice del « Libro Rojo »*, n° 87, pp. 66-67). Voir aussi CASTILLO, *Descripción*, p. 285.

(4) Cf. VIERA, *Noticias*, II, pp. 117-119.

(5) VIERA, *Noticias*, II, p. 114 et p. 201, et III, p. 89. Voir aussi Lorenzo BETANCORT, *Primera invasión de Berberiscos en Teguise*, ds *Revista de Historia*, La Laguna, II, 4[e] année, 1927, pp. 205-206.

dirent sur la côte de San Bartolomé, avec leur artillerie et tous leurs engins, et la plupart se noyèrent (1). En 1571, le corsaire « Dogali » répéta cet exploit (2), qui lui fut facilité, semble-t-il, par la lenteur de Madrid à prendre les mesures nécessaires (3). A la fin de juillet 1586, après quinze ans de répit, nouvelle attaque, provoquée par les furieux ravages du marquis de Lanzarote en Berbérie. Cette fois, c'est Morato, Amourat ou Amurath, le Morato Arráez des textes espagnols (4), avec sept galères et 1.200 hommes, dont certains provenaient de Salé. Ceux-ci se répandent à travers l'île, prennent et ruinent définitivement le château de Teguise, dont on voit encore les restes aujourd'hui (5), brûlent 10.000 fanègues de blé et d'orge, ainsi que toutes les archives publiques et privées, et se retirent le 26 août avec 200 captifs ; une tradition voulait qu'ils eussent emporté à Alger une statue de Notre-Dame de Guadalupe, patronne de Teguise. La femme et la fille naturelle du marquis de Lanzarote, Agustín de Herrera, dont les Maures s'étaient emparés, purent être libérées presque aussitôt, à la fois par rachat et par échange (6). En 1593, ce fut le tour de Fuerteventura ; les corsaires barbaresques, au nombre de 600, et commandés par « Xavan » ou « Xaban Arráez », battirent complètement les renforts envoyés de la Grande Canarie, pillèrent tout à leur aise, incendièrent ce qu'il leur plut, en particulier l'église paroissiale de Betancuria, et se retirèrent en emme-

(1) CASTILLO, *Descripción*, p. 242. Son récit diffère de celui de Viera sur de petits points de détail.

(2) VIERA, *Noticias*, II, p. 201.

(3) Voir *Actas del Ayuntamiento de La Laguna*, ms. II, f° 87 v° : « Real orden por la que manda S. M. por Ingeniero a Agustín Amodeo y que pase de Canaria a esta isla para que reconosca las fortalezas de esta isla por haber tenido aviso que el turquillo apresta 16 o 17 navíos en el río de Calé y podrá venir a hacer daño fecha en Madrid 20 de Junio de 1571 ».

(4) Cf. M. HERRERO GARCÍA, *Morato Arráez*, ds *Homenaje a Menéndez Pidal*, 3 vol., Madrid, 1925, II, pp. 323-329, et *Revista de Filología Española*, XIII, 1926, pp. 179-182 (résumé ds *Hespéris*, 1927, 4e trim., pp. 557-558).

(5) Ils sont décrits par René VERNEAU, *Cinq années de séjour aux Iles Canaries*, p. 130 ; je les ai vus moi-même en 1930.

(6) VIERA, *Noticias*, II, pp. 114-115 et pp. 201-202, et IV, p. 198 ; voir aussi CASTILLO, *Descripción*, pp. 286-287. — Le regretté comte de Castries a publié dans les *Sources inédites* (1re série, France, I, pp. 290-291, et II, pp. 125-127) des documents relatifs aux attaques des pirates barbaresques contre les Canaries en 1569 et en 1586. Après avoir cru que Haedo traitait de l'invasion de 1569 en la plaçant en 1582 (I, p. 290, n. 3), il s'est aperçu que celui-ci voulait parler de l'invasion de 1586, mais il lui reproche toujours de la dater inexactement (II, p. 125, n. 3). En réalité, M. de Castries a été trompé par une faute de copie ou d'impression de la traduction de Grammont (Alger, 1881, p. 196), qui donne : « Au mois de mai 1582, Morat Reïs etc. » Mais l'édition de *La Sociedad de Bibliófilos Españoles* (*Topografía e Historia General de Argel por el maestro Fray Diego de Haedo*, 3 vol., Madrid, I, 1927, II et III, 1929), que M. de Castries n'a pu connaître, fournit le texte exact : « En el año de mil y quinientos y ochenta y cinco, por el mes de mayo... » (I, p. 402). L'erreur ne serait donc que d'un an. Par ailleurs, ni Haedo ni les textes publiés dans les *Sources inédites* n'apportent d'information digne d'être particulièrement relevée.

nant des captifs, dont quelques pauvres lavandières (1). Enfin, le 1er mai 1618 — on me permettra d'aller jusqu'à cette date — une flotte barbaresque de 60 voiles, commandée par « Taban » et « Soliman », débarqua sur la côte de Lanzarote une armée de 5.000 hommes, qui marchèrent aussitôt sur Teguise. Les habitants de l'île s'enfuirent à Fuerteventura ou se cachèrent dans une vaste caverne appelée la Cueva de los Verdes, et située dans la vallée de Haría (2). Les Musulmans purent emmener cependant 900 captifs, après avoir incendié les maisons et les églises de Teguise, entre autres le couvent de San Francisco et l'église paroissiale. Puis, sans attaquer Tenerife où l'on avait pris de minutieuses précautions, ils passèrent à la Gomera, pillèrent et incendièrent la ville de San Sebastián, et allèrent mouiller à l'île de la Palma dans le port de Tazacorte ; mais ils trouvèrent une défense si bien organisée et si résolue qu'ils renoncèrent à débarquer et qu'ils repartirent pour Alger, avec près de 1.000 captifs. Un de leurs bâtiments fut d'ailleurs pris par la flotte espagnole dans le Détroit de Gibraltar, et 200 Canariens recouvrèrent ainsi la liberté (3).

Fuerteventura et surtout Lanzarote, on le voit, étaient particulièrement visées. Les Constitutions Synodales de l'évêque D. Cristóbal de la Cámara y Murga, en 1629, portaient ce jugement sur l'île de Lanzarote : « ... es peligrosa de viuir por los enemigos de Berbería... » (4). Ces deux îles étaient à la fois les plus proches de la côte d'Afrique, les moins peuplées et les moins défendues, et enfin les bases principales des *correrías* en Berbérie. De là cette prédilection qui amenait le Chérif à s'intituler roi de Lanzarote et de Fuerteventura, sous prétexte que l'on avait planté son drapeau dans la première (5). Les autres îles furent, dans une très grande mesure, épargnées. Mais, outre la solidarité naturelle qui unissait les habitants, ces attaques répétées et à peu près toujours victorieuses maintenaient l'Archipel dans une perpétuelle inquiétude. A chaque instant, la nouvelle de « moros », apportée quelquefois par des négociateurs ou des captifs revenus de Berbérie qui s'étaient laissés prendre aux rodomontades des Musul–

(1) VIERA, *Noticias*, II, pp. 116-117, p. 261, pp. 267-268, III, p. 105, et IV, p. 198 ; voir aussi CASTILLO, *Descripción*, pp. 244-245 et p. 291.

(2) Description dans PROUST et PITARD, *Les Iles Canaries*, Paris, s. d. (1905 ?), pp. 201-203.

(3) VIERA, *Noticias*, II, pp. 115-116 et pp. 222-224, III, p. 27 et pp. 120-121, et IV, p. 198 ; voir aussi CASTILLO, *Descripción*, pp. 288-289 (il appelle les chefs Tabac et Mostaf, et diffère de Viera sur quelques petits détails) et p. 297.

(4) *Constitvciones Synodales del Obispado de Canaria* etc., f° 343 v°.

(5) W. de GRAY BIRCH, *Catalogue*, p. 156, et ici Pièces justificatives, II.

mans (1), venait jeter l'alarme et provoquer de fiévreux préparatifs. En 1573, par exemple, sur un avis venu de Madrid, la Grande Canarie se crut menacée, et à l'île de Tenerife on prit fraternellement des mesures pour lui venir en aide (2). A Las Palmas, les précautions contre les invasions de Maures sont une des préoccupations constantes du Chapitre de la cathédrale : c'est un des objets de la délibération du 30 août 1568, puis de celle du 15 mars 1571, où le Chapitre accepte de donner le bois qui reste de la construction de la cathédrale, en vue de l'achèvement de la forteresse de las Isletas, car on annonce la venue de pirates barbaresques, « por las nuevas que hay de la venida de los moros y otros enemigos ». Le 1er juillet 1588, le Chapitre décide de faire transporter le trésor de la cathédrale à Teror, chez un certain Diego Pérez de Villanueva, « para la seguridad, por la nueva que se tiene de la venida de los moros »; il décide également de faire faire deux quintaux de biscuit et de s'approvisionner en fromage, « para la necesidad que en los rebatos se ofrecieren ». En mars 1594, les *regidores* demandent au Chapitre de prêter 300 doubles à la ville, « atento a las amenazas que hay de moros »; le Chapitre refuse d'ailleurs parce qu'il a beaucoup de dettes. Le 18 juillet de la même année, l'évêque assiste à la réunion; il exhorte les chanoines à prendre les armes, le cas échéant, pour défendre l'île, « para defender esta isla de los moros y otros enemigos que nos amenazan », à faire faire du biscuit pour parer à toute nécessité, et à dresser un état des forces de chacun, c'est-à-dire une liste des armes et des domestiques. Un an plus tard, le même évêque, « con motivo de una temida invasión de moros », fit au Chapitre « una apostólica exhortación dirigida a la defensa de la iglesia y del país »; il fut d'avis de transporter le trésor au campement des milices, et l'on fit faire à sa demande 20 quintaux de biscuit (3). Tout cela d'ailleurs n'était pas vaines paroles. En 1595, lors de l'invasion de Drake, cet évêque aux belliqueux discours — c'était D. Fernando Suárez de Figueroa, et il avait passé la soixantaine — n'hésita pas à se munir de bonnes armes pour se mettre à la tête de son clergé, et il participa à la défense avec beaucoup de courage et d'activité, faisant de grands

(1) W. de GRAY BIRCH, *Catalogue*, p. 155, et ici Pièces justificatives, II.

(2) VIERA, *Noticias*, II, p. 114.

(3) Je suis ici les *Actas Capitulares* conservées aux archives de la cathédrale de Las Palmas et dont M. le Chanoine Feo y Ramos a eu l'obligeance de me communiquer les passages susceptibles de m'intéresser. On trouvera les décisions de 1571 et de 1595 dans la copie établie par Millares, en 1874-1875, de l'*Estracto de las actas del Cabildo de la Diócesis de Canarias hecho por Don José de Viera y Clavijo*, I, f^os 68 r° et 99 (*Archivo Canario*, I-E-2).

ravages parmi les ennemis (1). Les procès-verbaux des délibérations que tenait dans l'île voisine l'Ayuntamiento de La Laguna révèlent les mêmes soucis : le 23 juin 1585, on apprend qu'une escadre barbaresque se concentre à Salé pour venir attaquer les Iles, et l'on se dispose à la recevoir ; on fait inspecter la forteresse de Santa Cruz et placer des vigies ; le 10 août 1586, on est informé de l'invasion de Lanzarote, et l'on prend encore diverses mesures ; le 8 juillet 1588, c'est la nouvelle que Morato Arráez se prépare à venir attaquer l'Archipel, et le gouverneur prend des dispositions pour la défense de l'île (2). Il serait possible de donner encore bien d'autres exemples caractéristiques. Ces détails suffisent à montrer avec quelle force cette pensée obsédait les esprits et pesait sur la vie de tous les jours.

Une des conséquences essentielles des *correrías* canariennes en Afrique avait été de peupler l'Archipel de Morisques et de Musulmans ; une des conséquences essentielles des pirateries barbaresques fut, en revanche, de peupler la Berbérie de captifs canariens, au point que la chose devint dans les Iles un thème de *romance* populaire :

Mañanita de San Juan,
como costumbre que fuera,
las damas y los galanes,
a bañarse a las Arenas.
Laurencia se fué a bañar
sus carnes blancas y bellas.
Vino un barquito de moros
y a Laurencia se la llevan (3).

Toutefois, c'est aussi un fait qui apparaît longtemps avant les grandes pirateries du dernier tiers du XVI^{e} siècle. Dès le 24 septembre 1515 on voit le Chapitre de la cathédrale de Las Palmas accorder une aumône de 6.000 maravédis à un habitant de la Palma pour le rachat de ses deux fils, « cautivos en tierra de moros » (4). Mais c'est bien à partir de l'invasion de Lan-

(1) VIERA, *Noticias*, IV, pp. 63-64.

(2) *Actas del Ayuntamiento de La Laguna*, ms., I, f^{os} 26 r^{o} et 27 r^{o}, et II, f^{o} 12 r^{o}.

(3) Cité par Agustín ESPINOSA, *Lancelot* 28°-7°, Madrid, 1929, p. 73. Ce texte a été recueilli à Tenerife par M. Agustín ESPINOSA, qui l'a publié sous le titre de *La doncella valiente* dans ses *Romances tradicionales de Canarias* (*in Azor*, Barcelone, n° 4, 15 janvier 1933. Cette revue ne paraît plus, et je remercie vivement mon ami Georges Gaillard, qui a bien voulu m'envoyer une copie de ce texte peu accessible).

(4) Voir le recueil manuscrit intitulé *Cabildo Catedral* et conservé à l'*Archivo Canario*, sous la cote III-A-8, 2^{e} partie, p. 92 (la copie est vraisemblablement du D^{r} Chil), et les *Actas Capitulares* de la cathédrale de Las Palmas (communication de M. le Chanoine Feo y Ramos). L'intéressé est appelé Hernando de Luna dans le premier texte, et Hernando de Lemos dans le second.

zarote en 1569 que les textes et les preuves se multiplient. C'est la lettre d'Ambrosio Delgado, « fecha en esta cárcel y prisión de los cativos del Rey Xerife en Marruecos a los 8 días del mes de septiembre de 1570 », à sa femme Francisca Gutiérrez, qui est restée à Lanzarote et qu'il supplie de travailler activement à son rachat (1), c'est la mort à Tagaost de Diego Montañés, originaire de Fuerteventura, dont le cadavre est jeté aux chiens parce qu'il est mort chrétien (2), ce sont surtout les aumônes perpétuelles du Chapitre de Las Palmas : en novembre 1569, 50 doubles à Juan Botella, de Lanzarote, pour l'aider à racheter sa femme, ses enfants et d'autres personnes enlevées par les pirates barbaresques, lors de leur récente invasion ; le 30 juin 1570, nouveau don de 50 doubles au même personnage pour le même motif, et, en juillet, 12 doubles à Salvador Bonilla, de Lanzarote, pour le rachat de sa femme et de cinq enfants ; le 15 août 1575, 20 doubles à María Betancur, « para rescatar a su marido cautivo en Berbería » (3).

Assurément, il ne conviendrait pas d'exagérer, dans les malheurs des Canariens, le rôle joué par la proximité de la Berbérie. L'Archipel participait à toute la vie du monde ibérique, il partageait ses charges et il était entraîné dans ses revers ; n'écrira-t-on point que les pirates barbaresques veulent attaquer les Canaries « pour rompre la navigation du Pérou et des Indes du Portugal » ? (4). Les Canariens que l'on trouvera un jour dans les prisons de Moulay Ismaïl viendront surtout des places espagnoles du Maroc (5), et il faut sans doute attribuer une signification très générale à ces legs (*mandas*) que l'on avait l'habitude de faire pour le rachat des captifs et que nous relevons dès 1514-1515 (6) ; il s'agit là d'un usage ancien et

(1) MILLARES, *Colección de documentos* etc., t. 2, f° 42.

(2) W. de GRAY BIRCH, *Catalogue*, p. 156 et ici Pièces justificatives, II. Il faut noter toutefois qu'il n'apparaît pas clairement que ce chrétien ait été captif ; il peut s'agir d'un fugitif.

(3) *Actas Capitulares* de la cathédrale de Las Palmas (communication de M. le Chanoine Feo y Ramos). Voir aussi *Cabildo Catedral*, 2e partie, p. 92, et *Estracto de las actas del Cabildo*, I, f° 67 v°. Il y a des variantes dans les noms propres, négligeables pour l'objet qui nous intéresse.

(4) Lettre de Fourquevaux à Charles IX, Madrid, 5 novembre 1569, ds *Sources inédites*, 1re série, France, I, doc. LXXII, p. 290.

(5) Voir Henry KOEHLER, O. F. M., *Les exécutions sanglantes de Moulei Ismaël et les captifs chrétiens*, ds *Bulletin hispanique*, octobre-décembre 1933, p. 433 et pp. 441-444.

(6) Voir les *Constituciones Sinodales del Obispado de Canarias por el Sr. Obispo D. Fernando de Arce en los años de 1514 y 1515*, ms., *Archivo Canario*, I-D.-11 (copie établie par Millares en 1880), p. 84, art. 109 : « De las mandas hechas para redención de captivos-Otrosí porque acaesce muchas veces algunas personas hacer mandas e legatos para la redención de los captivos cristianos que están en tierra de moros, ordenamos que por nos o nuestro vicario general sea diputada una persona de conciencia é abono que reciba en si las tales demandas e legatos e las gasten en rescate de captivos que por nos o por nuestro vicario fuere acordado ». On trouvera des exemples de ces *mandas* dans les deux testaments reproduits par CHIL Y NARANJO, *Estudios*, 1, III, p. 472 et p. 488.

constant, résultat de la longue lutte contre les Maures (1). Le cas le plus caractéristique de cette reprise de contact des Canaries avec l'Islâm par le détour de la Péninsule me paraît être celui du jeune Juan de Ponte, originaire de la Grande Canarie, qui fut fait prisonnier dans l'armée du roi Sébastien de Portugal, vécut captif à Marrakech, puis à Alger, et rama sur les galères barbaresques (2). Mais nous avons aussi le cas inverse, celui d'un Portugais et d'un Espagnol qui rentrent dans la communauté ibérique par l'intermédiaire des Canaries. L'histoire nous est connue par le procès que le Saint Office leur intenta en 1580, à Garachico. Elle est curieuse et mérite d'être résumée.

Le premier de ces deux personnages s'appelait Jerónimo Fernandes (Hierónimo Fernández), et il était originaire de Santarem. Dix-sept ans avant le procès, donc vers 1563-1564, se trouvant à Mazagan au service d'un certain D. António, il avait été pris par les Maures, au bout de sept ou huit mois de séjour ; on l'avait emmené dans la ville de Maroc, où il avait été captif de «Mulei Audala», frère du Roi. Il avait vécu ainsi jusqu'à quatre ou cinq mois plus tôt. Il avait alors pu s'enfuir de Marrakech pour essayer de rentrer en terre chrétienne, mais il avait rencontré des Maures qui l'avaient conduit « a el xeque que estaua en la sierra », et qu'il appelle également, dans d'autres passages de sa déposition, roi ou *xarife*. Celui-ci s'était engagé à le bien traiter s'il se faisait Maure ; et Jerónimo Fernandes, dans l'espoir, dit-il, de s'enfuir plus aisément, avait apostasié. Avec la ferme intention de demeurer chrétien dans son cœur, il avait prononcé la *chaada*, il s'était laissé circoncire par un « alfaquí », il avait reçu le nom d'Abdallah, il avait pratiqué les rites et les cérémonies de l'Islâm : « ...auía llamado por Mahoma como lo[s] suelen hazer los que se tornan moros y le auían puesto por nombre Avedal... la çerimonia que auía echo auía sido llamar a Mahoma Mahamet Mahamet... ». A la suite de circonstances qui n'apparaissent pas clairement dans le texte du procès, on trouve ensuite Jerónimo Fernandes à Tagaost, d'où un Maure le mène jusqu'à la côte pour le faire racheter par des pêcheurs canariens. Les négociations traînant

(1) Cf. Fr. Guillermo Vázquez Núñez, *Manual de historia de la Orden de Nuestra Señora de la Merced*, t. I, Tolède, 1931, p. 213.

(2) On conserve à l'*Archivo General de Indias* de Séville, Indiferente General, Canarias, leg. 3095, une lettre de son père Hernandarías au Roi, lui demandant l'autorisation de faire passer vingt esclaves noirs sur la Côte Ferme d'Amérique, pour se procurer une partie de l'argent nécessaire au rachat du captif ; la lettre n'est pas datée, mais divers éléments permettent de la placer avec certitude en 1584.

en longueur, il se jette à l'eau et gagne à la nage la chaloupe du bateau canarien, qui le transporte ensuite à Garachico. Son compagnon Francisco Jiménez était de Tarifa, sur la côte du Détroit de Gibraltar. Quatorze ans plus tôt, vers 1566-1567, se trouvant à bord d'un bateau mouillé dans la rade d'Algeciras, il était descendu à terre pour cueillir des fruits dans des *huertas*, et au retour il avait été pris par 18 Maures débarqués de deux bâtiments qui avaient réussi à se cacher. Il avait d'abord été envoyé à Tétouan, puis vendu au roi de Maroc, et il avait vécu dans cette ville jusqu'à une occasion qui s'était présentée de fuir, quatre ou cinq mois auparavant. Il avait tenté de gagner Mazagan ; mais il s'était perdu, et il avait été pris par des Maures « alarves ». Ceux-ci, à sa prière, l'avaient emmené dans la montagne, où se trouvait un « roi » soulevé (1), qu'il appelle « Mugulque » ; et il avait renié dans les mêmes conditions que Fernandes, dont il avait sans doute fait la connaissance en cet endroit. Lui aussi avait été circoncis par un « alfaquí », et on lui avait donné le nom de « Mostafal ». Ensuite son histoire se confond avec celle du Portugais, et tous deux eurent à répondre de leur apostasie devant le Saint Office (2).

Il faut voir dans ces épisodes, d'aspect pourtant si individuel, la vocation véritable et la signification profonde des Iles Canaries. Avancée du vieux monde vers la jeune Amérique, terre africaine devenue castillane à deux pas de la Berbérie hostile, à quelques heures de Madère la portugaise, peuplée d'Andalous mêlés à des Morisques et à des noirs, avec son antique capitale de La Laguna dont la situation fait penser à Bogotá ou à México, ici féconde et luxuriante comme les *huertas* de l'Espagne méditerranéenne, là aussi rude, aussi pauvre, aussi nue que les coins les plus désertiques de la Castille ou de l'Aragon, plus tourmentée que les montagnes de Gredos ou de Ronda, toute remplie de la rumeur de l'Océan comme le Portugal et la Galice, patrie de durs combattants qui accourent à l'aide des Chrétiens d'Agadir et de Safi, et de misérables captifs qui languissent dans les prisons de Marrakech ou s'épuisent sur les galères d'Alger, pays de canne à sucre, puis de cochenille, de tabac et de bananiers, d'où l'on envoie des *maestros de azúcar* aux Antilles et des esclaves à la Côte Ferme,

(1) Cf. ce que dit l'Anonyme Portugais (1596), au sujet des marabouts de l'Atlas : « Antre os que ha na serra, ha hum que sempre esta alevantado contra el Rey » (*Sources inédites*, 1re série, France, II, p. 256).

(2) Les deux procès sont conservés à l'*Archivo Canario*, Inquisición, IX, 19 et 22. La sentence est du 12 mars 1581.

d'où l'on émigrera plus tard vers La Havane et vers Buenos Aires, d'où l'on ira pêcher sur les côtes du Río de Oro, d'où l'on ravitaillera les postes militaires du Sahara espagnol, où les toponymes berbères s'allieront à l'argot de Cuba, où l'on fera escale sur la route de Fernando Poo et de la Guinée, l'Archipel se présente comme une espèce de microcosme dans lequel l'Ibérie paraît avoir voulu rassembler, avec presque toute son histoire, la plupart de ses aspirations, de ses austérités et de ses douceurs. Lorsque l'on essaie de voir et de penser l'hispanisme sur le plan universel qui a été celui de sa grande expansion et qui reste celui de son morcellement actuel, peu de contrées sont aussi lourdes d'enseignements et aussi riches de séductions. Les *correrías* africaines du XVI^e^ siècle ont eu dans la vie des Iles et pour elle une importance que je me suis efforcé de mettre en relief ; il était nécessaire en terminant de les replacer dans ce vaste ensemble pour achever d'en montrer le sens et la portée.

APPENDICE

Un évêque de Maroc aux Canaries (1551-1552)

On sait que de 1225 à 1898 il a existé des évêques du Maroc, d'abord résidentiels et investis de juridiction, ensuite purement titulaires (1). De 1539 à 1570, ce siège fut occupé par un prélat andalou, D. Sancho Díaz de Trujillo, originaire de Jerez de la Frontera. Les biographes de cet évêque ne signalent jamais son séjour aux Canaries (2), pourtant attesté de façon certaine. Au début de 1551, Fr. Francisco de la Cerda, de l'Ordre de Saint-Dominique, fut élu évêque des Canaries (3). Des circonstances indépendantes de sa volonté l'empêchèrent de rejoindre son diocèse, et il délégua ses pouvoirs à D. Sancho Díaz de Trujillo, qui résidait à Séville, comme il arrivait ordinairement aux évêques de Maroc, et qu'il devait connaître familièrement pour bien des raisons : il avait été provincial d'Andalousie, et ses confrères l'avaient désigné pour cette charge dans la ville d'Osuna, où D. Sancho Díaz de Trujillo avait précisément fait ses études au *Colegio Mayor*. L'évêque de Maroc entreprit donc la visite générale des Canaries. Le 30 décembre 1551 il bénit l'église de l'hôpital de San Pedro Mártir à Telde (Grande Canarie) et signa le procès-verbal de ces mots : « Sanctius, Episcopus Marrochitanus ». Il bénit également la chapelle de San Sebastián du même village. Puis, le 15 janvier 1552, il bénit encore l'église de Notre-Dame des Neiges (Nuestra Señora de las Nieves), près de Santa Cruz de la Palma, et il concéda des indulgences aux fidèles qui contribueraient par leurs aumônes aux travaux de ce fameux sanctuaire (4).

(1) Cf. Atanasio López, O. F. M., *Los obispos de Marruecos desde el siglo XIII*, ds *Archivo Ibero-Americano*, novembre-décembre 1920, pp. 399-502. La plupart de ces évêques ont eu le titre d'évêque de Maroc. Chose curieuse, le dernier évêque titulaire du Maroc a été un religieux français, le Capucin Mgr Louis Lasserre, vicaire apostolique d'Arabie, mort en 1898 (López, pp. 501-502).

(2) Voir la notice du R. P. Atanasio López, *art. cité*, pp. 488-492, et l'article complémentaire du même, *Los obispos de Marruecos (suplemento)*, ds *Mauritania* (Tanger), 1er juillet 1931, p. 197.

(3) L'Archipel ne formait alors qu'un seul diocèse ; l'évêché de Tenerife remonte seulement à 1819, et le diocèse de Las Palmas a d'ailleurs conservé le titre de diocèse des Canaries.

(4) Sur Fr. Francisco de la Cerda et D. Sancho Díaz de Trujillo en général, voir Viera, *Noticias*, IV, pp. 52-53 (plus précis que Castillo, *Descripción*, pp. 217-218). Sur le séjour de D. Sancho à la Palma, cf. José Wangüemert y Poggio, *Influencia del Evangelio en la conquista de Canarias*, Madrid, 1909, p. 266, et sur le sanctuaire de Notre-Dame des Neiges, cf. Viera, *Noticias*, IV, pp. 196-198, Verneau, *Cinq années de séjour aux Iles Canaries*, p. 366, et Proust et Pitard,

Le voyage de D. Sancho Díaz de Trujillo aux Canaries permet de préciser dans une certaine mesure un point important de sa biographie. On discute en effet sur la date à laquelle il fut élevé à l'épiscopat. Les uns le font évêque de Maroc dès le 9 septembre 1539, les autres prétendent qu'il ne fut élu qu'après le décès de son prédécesseur, le Bénédictin Fr. Sebastián de Obregón, qui serait mort au début de 1559 (1). Les textes canariens n'infirment ni ne confirment la première opinion, mais ils prouvent d'une manière, semble-t-il, péremptoire que D. Sancho Díaz de Trujillo était évêque — et évêque de Maroc — dès l'année 1551.

PIECES JUSTIFICATIVES

I

Relevé des documents inquisitoriaux inédits cités dans le présent mémoire

1° Las Palmas, *Archivo Canario*. — Je reproduis les analyses du catalogue établi par M. Néstor Alamo.

1. 1528, XXIII-12 = Proceso seguido en el Santo Oficio contra Bartolomé, cristiano nuevo de moro, vecino de Tenerife, por querer fugarse a Berbería con ciertos cristianos y esclavos.

2. 1531, XXVI-24 = Proceso seguido contra Cristóbal Maza, vecino de Telde, por comprometerse a pasar a Berbería a varios moros. Se le condena a oir misa en la iglesia de San Juan, de Telde, descalzo, etc.

3. 1532, IV-2 = Proceso seguido por el Santo Oficio contra Gil, esclavo negro de Lope de Moxica, Jorge [Hernández], morisco blanco, de Alonso de la Barrera, Juan, negro, de Francisco Sobranis, ginovés mercader, por fugarse y avanzarse hacia Berbería para tornarse moros. Se les condena en 4 doblas de oro y que abjuren.

Les Iles Canaries, p. 233. Le séjour de D. Sancho Díaz de Trujillo est mentionné dans le curieux journal de Zuaznávar publié par M. Agustín Millares Carlo en appendice à son *Ensayo de una bio-bibliografía* etc., p. 620 sq.(voir p. 631 et p. 651). Zuaznávar déclare avoir vu le procès-verbal de la bénédiction de l'église de l'hôpital de Telde, mais il appelle l'évêque des Canaries Fr. *Juan* de la Cerda.

(1) Cf. Manuel P. Castellanos, O. F. M., *Apostolado Seráfico en Marruecos*, Madrid-Santiago, 1896, p. 199 et p. 222, et A. López, *art. cité*, pp. 487-489.

4. 1535, XXIV-3 = Proceso seguido contra Hernando, negro, esclavo de Francisco de Santiago, vecino de Canaria, por pretender huir a Bería y apóstata de la Fé.

5. 1535, XXIV-3 = Proceso seguido contra Francisco, negro, esclavo de Juan de Santiago, vecino de Canaria, porque pretendió huir a Berbería.

6. 1547, VII-9 = Proceso seguido contra Juan, morisco, esclavo de Baltasar Pérez, vecino de la isla de la Palma, en la visita hecha por el canónigo de la catedral de Canarias don Alonso Ruiz de Carareo, por haberse tornado a Berbería y por decir en la Palma a una hija de Catalina Ruiz, que más valía su ley que la de los cristianos, etc.

7. 1552, XIII-44 = Declaración prestada en el Santo Oficio por Sebastián Rodríguez, vecino de Lanzarote, hijo de Bartolomé Hernández, cristiano viejo, y de Francisca Afonso, morisca, en causa seguida en la Inquisición contra él por ir de armada a Berbería sin solicitar licencia del Tribunal. Manifestó no haberse enterado del edicto de prohibición por tener « su biujenda (1) en Rubicón q. son syete leguas del pueblo de Lançarote e por eso no se halló en poblado quando se publicó... »

8. 1552, XX-46 = Comparecencia hecha ante el Sr. Inquisidor de Diego de León, hijo de Juan de León, por ir de armada a Berbería dos veces, una con Diego Pérez de Betancor, y otra con Manuel Núñez Espargo, estando prohibido a los moriscos, como el compareciente, ir de armada de rescate a dicha tierra.

9. 1557, XXIV-3 = Testificación recibida en el Santo Oficio contra Francisco Vaxo, morisco, porque siendo cristiano se tornó moro.

10. 1573, XXI-21 = Proceso seguido en el Santo Oficio contra Luis, negro, esclavo de Marcos Perdomo Pimentel, por huir desde Candelaria, en Tenerife, a bordo de una barca, con intención de marchar a Berbería e tornarse moro; fué preso porque llegó, de arribada forzosa, a Abona. Suspenso.

11. 1580-1581, IX-4 = Proceso seguido contra Jerónimo Hernández, natural de Santarén, porque, siendo apresado en Mazagán y llevado a Marruecos, donde estuvo cautivo diez y ocho años, abjuró de la fe católica, tornándose moro. Se le confiscan sus bienes, se le admite a reconciliación y se le ordena salga al auto, etc.

(1) M. Néstor Alamo écrit « hacienda (?) ». La lecture « biujenda » (vivienda) ne me paraît pas douteuse.

Fuéle leída la sentencia en domingo, 12 de marzo de 1581, en el auto público de fe celebrado en la plaza de las Pradas de la ciudad de Canaria, etc.

12. 1580, IX-22 = Proceso contra Francisco Ximénez, natural de Tarifa, porque siendo apresado en las Algeciras y llevado a Marruecos donde se tornó moro en unión de su compañero Jerónimo Hernández... « Dixo q. a cinco meses que pasó lo susodicho y que luego que se tornó este q^{e} y su compañero moros les retaxo vn moro q^{e} era alfaquí dellos con vn cuchillo cortándoles las partes vergonçosas a el rededor que no lo uido cortar a su compañero mas de que estuuo enfermo dellos y que entiende que también le çircunçidaron... » (*auto* du 12 mars 1581).

13. 1592-1593, III-22 = Proceso hecho por querella de Luis Camacho, morisco, vecino de Lanzarote, contra Hernando de Cabrera Betancor, familiar del Santo Oficio en aquella isla, por haberle llamado « perro moro puto ».

14. 15[95], XVIII-26 = Carta del Comisario del Santo Oficio en Garachico, Alonso de Torres, acompañando el Padrón de moriscos existentes en su partido, y casas de habitación de algunos lugares.

2° Madrid, *Archivo Histórico Nacional*, Inquisición, Canarias.

a) *leg.* 2363.

1. Le lic. Luis de Padilla au Conseil de l'Inquisition, Las Palmas, 27 mai 1545.

2. Memorial del Inquisidor de Canaria para el Ilmo. Sr. Inquisidor General, s. d. (1549 ?).

3. Le lic. Luis de Padilla au Conseil, Las Palmas, 16 juillet 1560.

4. Le même au même, Las Palmas, 19 juin 1561.

5 et 6. Le lic. Ortiz de Fúnez au Conseil, Las Palmas, 20 mai 1568 (deux lettres).

7. Ynformaçión sobre el resgate de Berbería, Las Palmas, 8 juillet 1572.

8. Informasión sobre que el portogués que uino etc., Las Palmas, 28 novembre 1572 (voir plus loin, III).

9. Le lic. Ortiz de Fúnez au Conseil, Las Palmas, 4 mai 1573.

10. Le visiteur Dr. Bravo de Zayas et le lic. Ortiz de Fúnez au Conseil, Las Palmas, 8 octobre 1574.

b) *leg.* 2364.

11. Copias de capítulos de carta a los Inquisidores de Canaria del Consejo, de XX de mayo 1588.

12. Le lic. Francisco Madaleno au Conseil, Las Palmas, 30 juillet 1588.

13. Copia de capítulo de carta escrita a S. M. por D. Luis de la Cueua, gouernador de las islas de Canaria, della a 3 de março de 1590 años.

II

Déposition relative a l'affaire Hernando Magader (1571)

Je crois utile de reproduire ici, à cause de son intérêt africain, le texte publié par W. de Gray Birch, *Catalogue*, pp. 153-156. Je me contente de ponctuer et d'accentuer selon l'usage actuel, de régulariser l'emploi des majuscules et des minuscules et d'ajouter quelques notes explicatives.

En Canaria (1), veynte y nueve días del mes de março de mill y quinientos y setenta y un años, ante el Señor Inquisidor licenciado Ortiz de Funes, en su audiençia de la mañana pareçió sin ser llamado y juró en forma de derecho de dezir verdad un hombre que dixo llamarse.

Christóval de Caravajal, notario del vicario de Fuerteventura, de hedad de treinta y nueve años poco más o menos, y dixo que por descargo de su conçiencia viene a dezir y manifestar que en el mes de hebrero próximo pasado Gonçalo de Saavedra, señor de la dicha ysla de Fuerteventura, mandó a Salvador Hernández, barquero, y a Françisco de Cabrera, morisco, como a lengua, y a un Antonio de Andrada y a Sevastián Rodríguez, morisco, y a otros marineros y gente que yva en el dicho navío barca, de cuyos nombres no se acuerda, que fuesen a la costa de Bervería al puerto de Sant Bartolomé, a saver lo que pasava y en qué parte tenían los moros çierta artillería que dezían que avían escondida de las galeras que se le perdieron (2), la qual rrescatarían a trueco de çiertos esclavos que el dicho Gonçalo de Saavedra tenía en su casa, y que ansy fueron, y en el dicho puerto trataron con los moros çerca del dicho rrescate, los quales dixeron y quedó conçertado que bolviesen dentro de quinze días al dicho puerto y llevasen

(1) C'est-à-dire Las Palmas.

(2) Il s'agit ici de la perte de l'escadre barbaresque après le pillage de Lanzarote en 1569. Voir plus haut, p. 111.

las moras que tenía cautivas el dicho Gonçalo de Saavedra, y a trueco dellas les darían la dicha artillería, e que luego el dicho Gonçalo de Saavedra hizo adereçar la dicha barca de Salvador Fernández y otra de Joan Gallego, vesino de la Palma (1), que al presente están en esta çiudad, en las quales el dicho Gonçalo de Saavedra metió tres moros y dos moras, hermana y madre de los moros que avían prometido de dar la artillería, y fué por capitán Pedro de Cabrera Betancor, y hasta veinte y cinco o treinta soldados con marineros, y con esto fueron al dicho puerto y este testigo con ellos, y saltaron en tierra doze hombres y el capitán con su vandera y adereço de guerra y Francisco de Cabrera, morisco, para lengua, y Luis de Morales, morisco, adalid, y Joan de Arías, morisco (2), el qual entró en la tierra más de veinte leguas por mandado del capitán, y comía y bevía y dormía con los dichos moros, y Bartolomé de Cabrera, morisco, por mandado del capitán, durmió una noche con Hernando Magader, que acá se dezía Hernando de Cabrejas, el qual es rrenegado y a vivido en Canaria y en Teneriffe, y dizen que en Telde tiene su muger y es morisca, y dizen que yendo de Teneriffe por lengua en un rrescate que hazían un Men... y otros sus compañeros, dizen que dió el navío a la costa y él se quedó allá, y, aunque él dezía a este declarante y a otros que hera christiano, oyó dezir a los moros que allí avía que avía más de diez años que hera moro renegado y se llamava Hernando Magader y tenía allí muger y hijos moros.

El qual dicho Hernando Magader venía algunas vezes a las dichas varcas, y bevía vino, y después que salía se untava, digo se tapava la boca con un almalafa (3) para que no le oliesen. Todas las quales dichas lenguas y adalid hazían lo susodicho por mandado del dicho capitán para tomar lengua donde estavan los moros hijo y hermano de las dichas dos moras para que se las entregasen y ellos diesen la dicha artillería, los quales nunca la hallaron, y que de día en día aguardando que viniesen los que la avían de dar estuvieron en tierra onze días, digo dos días, y como en ellos no pareçía moro ninguno soltaron una pieça de su navío deste declarante, adonde se rrecogieron todos los christianos, y luego vinieron muchos moros en más número de çiento y cinquenta, los quales tratavan con las dichas lenguas

(1) Sur Juan Gallego voir plus haut p. 100.

(2) Le préambule du recensement des Morisques de Fuerteventura, en 1595, signale, à une date imprécise, un Juan de Arías Peña qui habitait dans cette île (f° 41 v°. Cf. plus haut, p. 106).

(3) Je corrige ici le texte de W. de Gray Birch, qui porte almalafu. Sur ce vêtement, cf. Pedro Longás, *Vida religiosa de los moriscos*, Madrid, 1915, p. XLVI, n. 1.

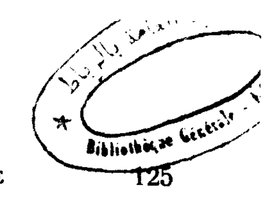

del dicho rrescate y entrega de la artillería, y con palabras y esperanças que luego se la entregarían los entretuvieron otros nueve días en la mar surtos en el dicho puerto, sin que le entregasen artillería ni otra cosa. Al cavo de los quales se vinieron sin ella y con las dichas dos moras y tres moros, y se truxeron consigo a Joan Verde, morisco, que avía quatro años que yendo Joan de Ribera, morisco, vezino desta çiudad, lo llevó por lengua y se quedó allá no saue por qué causa. E que un moro de cuyo nonbre no tiene notiçia más de que es hijo del capitán Addahut que es capitán de quinientas lanças del Xariffe, que con uno de los alcaides del Xarife tiene casada una hermana, entregó a los christianos el dicho morisco Joan Verde, que los moros no lo querían dar, sacándolo de entre más de çiento y çinquenta moros contra la voluntad dellos, por ynterçesión del capitán Vetancor, y después de entregado el dicho Joan Verde vió y oyó este testigo quel dicho moro dixo : « Pues tanbién es rrazón que lleve sus armas », y le dió tres azagayas, y ansimesmo dixo el dicho moro al dicho capitán Vetancor y a Francisco de Cabrera y Joan de Arías, adalides, que él savía quel dicho Gonçalo de Saavedra tenía un hijo muchacho que se llamava Saavedrita que hera valiente (1), y que le diesen una azagaya que le embiava y le dixesen que le acordase dél, y dixesen ansymesmo a los moros de Lançarote y Fuerteventura que no eran ellos señores sino de conejos, y que con veinte y quatro galeras quel Xarife tenía armadas avían de venir a estas yslas y asolar a Canaria, y que no tenían para que velarse, porque no avían de venir de noche sino a mediodía que los viesen todos, y que para esta jornada tenía el Xarife proveídos seis capitanes que viniesen en las galeras, los quales se llamava el uno Carmona, vezino de Canaria, y Hernando Felipe, vezino de Lançarote, y otro Joan Delgado, piloto, vezino de Lançarote, rrenegados, y que los nombres de los otros tres no se acuerda dellos más de que heran moros, y que si venían a Canaria habían de desenbarcar en Gando o en Melenara que son hazia Telde (2), y que avían de venir en este mes de abril o en mayo sin falta ninguna, y que no oyó otra cosa.

Yten dixo que a los dichos moros preguntaron por Diego Montanes (3), vezino de Fuerteventura, el qual dixeron que avía muerto christiano en

(1) Sur Gonzalo de Saavedra (+ 1574) et sa famille, cf. VIERA, *Noticias*, II, p. 260 sq. Gonzalo de Saavedra avait deux fils, Fernando et Gonzalo ; il s'agit ici plus probablement du second.

(2) Le second de ces points est sur la côte à peu près à la hauteur de Telde, le premier, au contraire, se trouve sensiblement au-delà.

(3) C'est probablement Montañés.

Tagaos donde lo echaron a los perros porque avía muerto christiano y siempre lo avía sido sin aver r[ene]gado.

Y que ansimismo preguntavan por Gonzalo Espín, morisco, vezino de Fuerteventura, casado con Catalina Martín, morisca, en la dicha ysla, el qual le dixeron que hera moro y bivía moro corriendo aquella costa de San Bartolomé donde bivía (1).

Yten dixo que este testigo vió al dicho Hernando Magader que tiene declarado, el qual andava [en] avjto de moro con su almaizar y cavello y barva larga, greñudo el cabello como andan los moros, y las uñas largas y alhenadas como los demás moros, cuya muger questá en Telde dizen que biue en el Carrizal, en Telde (2), que es una morisca gruesa grande, que dizen que ella es casada acá con otro, y se llama, según a oydo dezir, Catalina Váez, cuyo marido que aquí tiene es sobrino de Alonso Román, carpintero, y quel dicho Hernando Magader será de hedad de sesenta años, poco más o menos, de cuya vida sabrán los dichos Salvador Hernandes y Joan Gallego, barqueros, que aora están en Canaria, y Rodrigo Alonso y Joan Martín, moriscos, vezinos de Fuerteventura, los quales dichos varqueros y Rodrigo Alonso hablaron con el dicho Hernando Magader y saven que quedava bivo, y tanbién lo sabían todas las personas que fueron a la dicha jornada.

Yten dixo quel dicho Hernando Magader y Beni y otro hijo del dicho Addahud, moros, dixeron ansymesmo que el Xarife se yntitulaua rey de Lançarote y Fuerteventura, porque avía hincado en Lançarote sus vanderas, y que no se acuerda de otra cosa que deva declarar más de las que tiene dichas, las quales dixo que heran verdad so cargo del dicho juramento, y prometió el secreto so pena de excomunión.

Passó ante mí — Pedro de los Ríos.

(1) Ce Gonzalo Espín ou Espino fut poursuivi par le Saint Office en 1586-1587 (W. de Gray Birch, *Catalogue*, pp. 305-306).

(2) Carrizal = endroit planté de laîches (*carrizo*). Il est difficile d'identifier avec précision ce toponyme banal. Il existe encore actuellement un Carrizal dans cette région de la Grande Canarie, mais au-delà de Gando et sur le territoire municipal d'Ingenio. Proust et Pitard (*Les Iles Canaries*, p. 161) mentionnent un autre Carrizal, beaucoup moins important, dans la même région, à 1 kilomètre d'Agüimes.

III

Pour la commodité du lecteur, je transcris ici, avec quelques corrections, le texte que j'ai déjà publié en appendice à mon article de la *Revue Africaine*. Cette pièce, conservée à l'*Archivo Histórico Nacional* de Madrid, *leg.* 2363, porte à l'extérieur, d'une autre main, le titre suivant :

Informasión sobre que el portogués que uino a pedir a el Sr. Inquisidor los moros so color que era para resgatar un captiuo hera todo mentira lo que dezía (1).

En Canaria, XXVIII de nouiembre de MDLXXII años.

Diego de Marzial, morisco, jurado (2), dixo quél fué con el Adelantado en la jornada que fué a Berbería de armada y que saltaron en el puerto de Suarçan ques abaxo de Sant Bartolomé, y fueron hasta junto a Telmaçar, que serán quinze leguas la tierra adentro y a la cabeça del río Çeguia que se dize la Palmita. Allí tomaron una mochacha de noche y de ay tornaron a la mar y se embarcaron y se fueron al puerto de Jarra y allí echaron gente y fueron más acá de Çirgao y tomaron treinta y seis ánimas y fueron a embarcar la presa a el cabo de Bugidor y de ay marchó la gente por la tierra y los barcos por la mar hasta los Percheles. Y allí preguntó vn moro a este declarante por dos moros que hauían traído vnos pescadores en qué parte estauan de cristianos, y éste le dixo que estauan en la ysla de Tenerife y que los tenía uno que era padre de las ánimas, que si tenían rescate que los rescatarían, y que vn moro que se dezía Enhala hijo de Bamba le dixo que a el tiempo que faltaron los dichos moros echándolos menos fueron la costa abaxo de la mar y allaron vn moro pariente de los dos moros muerto que le hauían echado a la mar con vnas pezgas, y hauían ydo la costa adelante de la mar y toparon çiertos pescadores cristianos que estauan alformados y asegurados con el alformar (3) del rey que estaua allí y que los catiuaron, a los quales lleuaron a el Xarife ; y el alformar que

(1) Sur cette affaire, passablement confuse, et qui ne nous intéresse pas directement, voir la déposition du Bénédictin Fr. Basilio de Peñalosa (31 juillet 1572), publiée par W. de Gray Birch, *Catalogue*, pp. 185-186.

(2) Ce mot est en surcharge dans l'original.

(3) Ce mot, qu'ignorent les dictionnaires, est évidemment d'origine arabe ; employé comme verbe, il signifie donner un sauf-conduit ; employé comme substantif, il désigne à la fois le sauf-conduit et la personne qui le délivre. On le trouve fréquemment dans ce genre de documents. Cf. *alforma* dans les textes portugais (*Sources inédites*, Portugal, I, p. 74 et p. 351).

los auía asegurado, que era vn moro que allí tenía el poder del rey de alformar y de asegurar, porque los hauían catiuado estando debaxo de su palabra y seguro fué tras estos moros que lleuaron los cristianos a el Xarife hasta la çibdad de Tagaos, donde está el alcalde del Xarife que juzga los moros de aquella tierra, y allí litigó el alformar que los tenía asegurados diziendo que no hauían echo cosa ninguna por donde los deuiesen catiuar ni tomar estando debaxo de su palabra, y que aueriguado allí como estauan alformados debaxo del seguro de aquel moro que tenía poder del Xarife y que los cristianos no hauían echo cosa ninguna por donde los pudiesen catiuar mandó que no los lleuasen a el Xarife syno que los entregasen a el alformar que los tenía asegurados, y que así le entregaron allí los cristianos para que boluiesen a Cabo Blanco donde los hauían tomado y que así los boluieron, y que después los moros que los auían tomado pidieron al alformar que se los dexase allí en su poder a los cristianos hasta tanto que descubriesen en qué tierra o en cúyo poder estauan los dos moros, y quel portugués que vino por los moros a Canaria les pidió plazo a los moros de tres meses porquél quería venir a Castilla y pleitar con los que hauían traído los moros para que se los diesen, y le dixeron los moros que si no truxese los moros que supiese dónde estauan y en qué poder y quél rescatase sus cristianos y que sabiendo ellos dónde estauan sus moros que ellos los rescatarían, y que todo esto dezían los moros para saber si los dos moros que hauían traído que tenía Su Merced del Sr. Ynquisidor los hauían muerto como el otro que hauían allado muerto y que por eso hazían retensión de los cristianos, pero que nunca ouo conçierto ninguno con el dicho portugués que si no lleuaran los moros que no rescatarían ni darían los cristianos, ni tampoco uuo conçierto que rescatasen los çinco cristianos y que los otros dos se rescatasen moro por cristiano y cristiano por moro, y que este portugués que anda por aquí procurando los moros les dixo quél quería venir como arriba está dicho a pleitear por los moros y lleuárselos, y que los moros le dixeron que viniese y que boluiese a quatro o a tres meses o a quatro o a seis o al tiempo que quisiese que allí allaría sus cristianos, que lo que este portugués anda diziendo por aquí que no pasó como lo dize, y que venidos a Tenerife con la presa del Adelantado auían tomado dos o tres moros parientes de los moros que tenía Su Merced del dicho Sr. Ynquisidor, y que allí estauan los marineros que hauían vendido a Su Merced del dicho Sr. Ynquisidor los dos moros siendo éste lengua e intérpretre se

hauía aueriguado entre los moros y entre los pescadores que tomaron los moros del dicho Sr. Ynquisidor que los pescadores que auían tomado los dos moros con buena guerra, porquel moro muerto que era pariente de los moros que le vendieron los pescadores a Su Merced del dicho Sr. Ynquisidor les hauía quebrado la palabra ayudándole estos dos moros porque quisieron catiuar los pescadores, y los pescadores boluieron sobre los moros y mataron a el alformar y prendieron a estos dos moros del dicho Sr. Ynquisidor, y que esto es lo que pasa acerca de lo susodicho y que ésta es la verdad y lo que pasa por el juramento que hizo. No firmó porque dixo que no sabía. Pasó ante mí Pedro Martínez de la Vega, notario apostólico.

Pedro Martínez de la Vega, notario apostólico.

Robert RICARD.

Madrid, octobre 1929. — *Rabat, février* 1935.

NOTE SUR DEUX INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES DE VOLUBILIS

Ces deux inscriptions chrétiennes font pendant à celle qu'a remarquablement étudiée, ici-même, M. Carcopino (1). Pour plus de commodité, nous réservons à celle-ci le n° 1, et donnerons aux deux présentes les n°s II et III.

Je rappelle d'abord I :

M(e)m(oria) Juli Viceprepos (iti)
Cui parentes et nepo
tes fecerunt domum eternale
Vixit annis LXVIII descessit (2)
Kal novembres anno pro (vinciae)
DCXVI

Ici est la tombe de Julius, le vice-prévôt du secteur, à qui ses parents et ses petits enfants ont fait cette éternelle demeure. Il a vécu 68 ans ; il est décédé le jour des Kalendes de novembre, l'année de la province 616 (655 ap. J.-C..)

La pierre II est en grès jaunâtre. Elle a été trouvée dans le quartier Ouest. Dans son état actuel, elle n'est pas entière ; l'encadrement manque sur le côté gauche ; les traces des coups de pic qu'elle porte sur la tranche gauche sont différentes de celles qui se voient sur les autres tranches ; le chrisme n'est pas non plus au centre comme il l'est dans les deux autres inscriptions de cette espèce, ce qui prouve bien qu'une assez large bande a disparu à gauche.

(1) *Hespéris*, 1928, p. 135. Je tiens à rappeler que seul le déchiffrement opéré par M. Carcopino a rendu mon travail possible.

(2) Après un examen minutieux de la pierre, M. Carcopino a ainsi modifié sa lecture primitive : *depo(s)iti(onem)fecerunt*) et *annis XVIII*. Les deux nouvelles lectures *nepotes* et *LXVIII* s'expliquent mutuellement. En effet le signe $< \times = 50 + 10 = 60$ se retrouve dans d'autres inscriptions africaines (A. Merlin, *Forum et églises de Sufetula*, p. 30, fig. 4). A Volubilis même il figure dans l'inscription de Julia Rogativa (L. Chatelain, *Hespéris*, 1923, p. 500. *Revue Archéologique*, 1924, n° 87). Elle porte à la cinquième ligne ; vix. ann. pl. m. $< \times$XC. Si on lit XXC = 80 que devient le signe initial $<$? Si on lit LXX, il est impossible de garder C = 100. Mais si on admet que C est un *episemon bau* et vaut 6, on lit : $50 + 10 + 10 + 6 = 76$. A Rogativa aussi ce sont ses fils et ses *nepotes* qui ont élevé ce monument. Julius, plus jeune de huit ans seulement à sa mort, peut avoir eu également des petits-fils en âge d'être associés à la dédicace de sa pierre tombale.

La gravure est parfois profonde, mais la pierre a beaucoup souffert. Les lettres ont à peu près la forme des capitales romaines, sauf le T qui est devenu τ (1). L'inscription est entourée — timide essai artistique — d'un cadre dont il ne subsiste que la bande droite formée d'X séparés par les doubles traits tracés entre chaque ligne d'écriture ; le côté inférieur est constitué par un trait simple ; le côté gauche nous l'avons dit, a disparu.

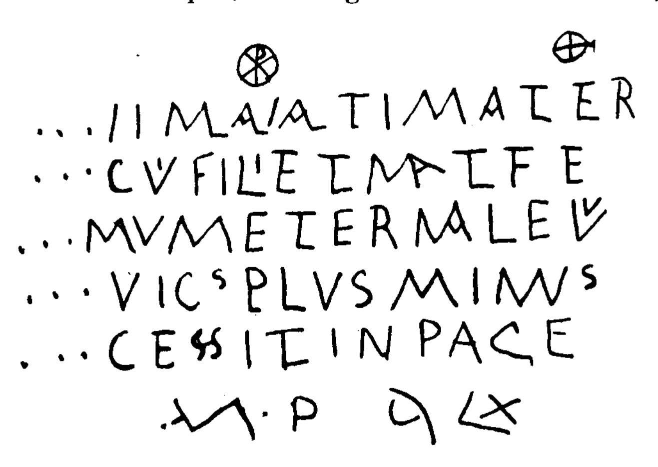

La première ligne est formée de deux signes : à gauche un chrisme, à droite une croix grecque, inscrits chacun dans une circonférence, simple pour le premier, double pour la deuxième. Si le chrisme a été primitivement dessiné au milieu, et c'est le cas dans (I), comme il y a 15 centimètres entre lui et la croix, de centre à centre, il faut suppléer à gauche 5 ou 6 centimètres, qui représentent la valeur de deux lettres au moins, trois au plus.

Je lis :

(*Memoria*)... *ti mater*
(*ni*) *Cui fili et mat*(*er*) *fe*
(*cerunt do*) *mum eternale* ?
...*vics*(*it*) *plus minus*
(...*dis*) *cessit in pace*
(... *anno provinciae*) *DCX*...

Ligne 2. — (Le chrisme et la croix occupant la première ligne).

Je suppose qu'il faut restituer au début *Memoria* ou *In memoriam* comme dans (I) et (III). Vient ensuite peut-être le prénom, sûrement le

(1) La pierre mesure 50 centimètres × 82 × 15. Elle compte au total 7 lignes, le champ épigraphique mesure 81 × 26 centimètres. Les lettres mesurent 2 centimètres de haut ; leur largeur est variable.

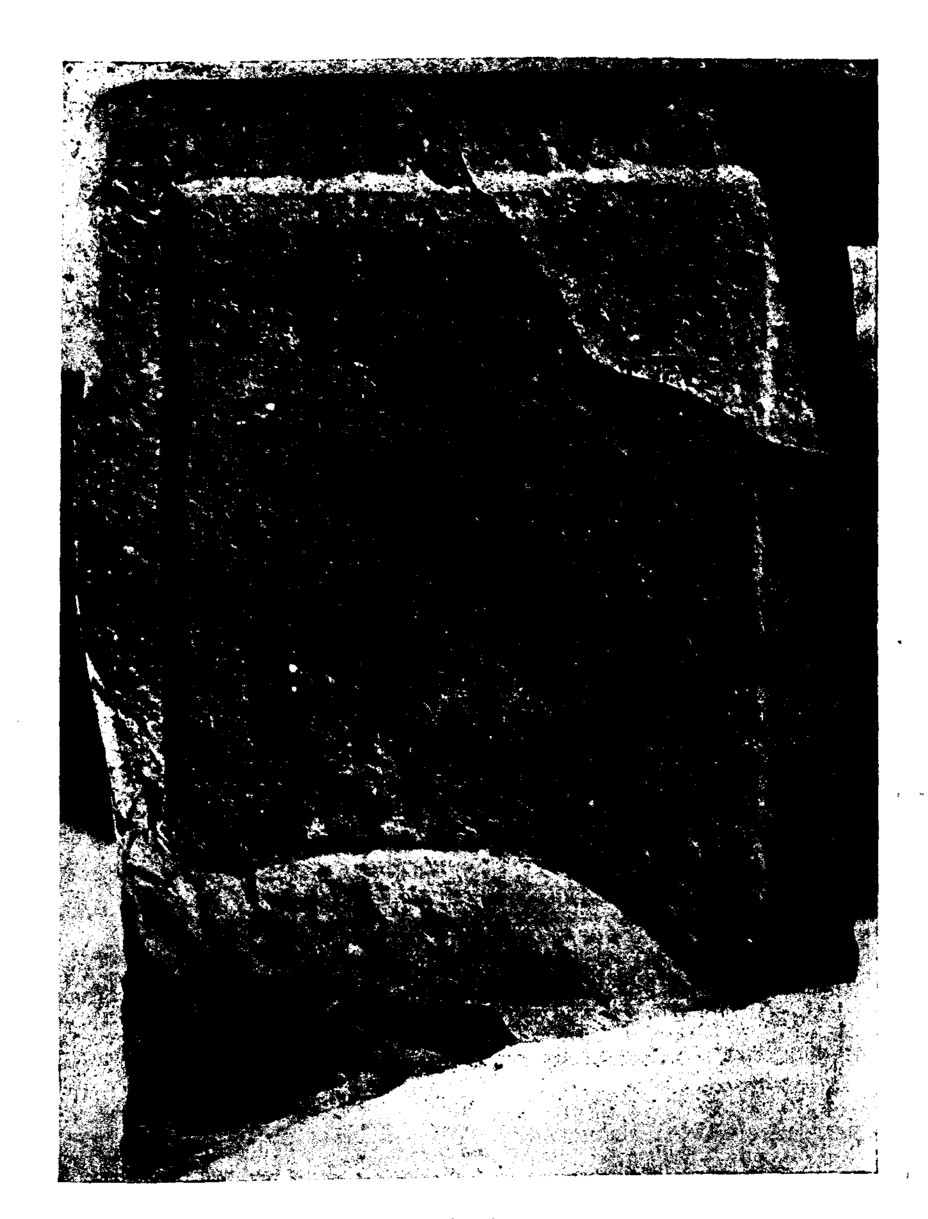

Fig. 1
Inscription I

gentilice au génitif. Les deux fragments de haste qui commencent la ligne peuvent lui appartenir; je lis ensuite quelque chose comme *Malati* ou *Malalti*; parmi les gentilices d'Espagne ou d'Afrique, cités par le *Corpus* je n'en vois aucun semblable. A la fin de cette ligne commence le *cognomen : Mater(ni)*.

Ligne 3 (deuxième du texte). — On lit sans difficulté *cui fili et*; la suite est moins nette ; les jambages de l'M sont très écartés, l'A est ligaturé au dernier. Il est singulier toutefois de voir les fils cités avant la mère. Les deux dernières lettres *fe* ne peuvent guère être que le début de *fe(c)* plutôt que *fe(cerunt)* pour lequel il n'y aurait pas assez de place.

Ligne 4 (troisième du texte). — La formule : *(do)mum eternale(m)* s'impose, comme dans (I). Le dernier signe se rapporte peut-être au mot qui commence la ligne suivante ? Je ne crois pas qu'il faille y voir une M.

Ligne 5 (quatrième du texte). — *Vicsit* pour *Vixit* se rencontre en Afrique. A la place de *plus minus*, le mauvais état de la pierre pourrait faire aussi admettre la lecture PIVS ANNOS, mais le trou entre N et S paraît bien être un accident et non pas un O. Il y a, avant *Vicsit*, place pour deux ou trois lettres.

Ligne 6 (cinquième du texte). — La première partie manquante devait indiquer le nombre d'années. *Cessit* est la terminaison de *discessit* comme dans (I) et (III).

Ligne 7 (cinquième du texte). — Elle indique la date de la mort : probablement jour et mois (qui ne sont plus visibles) et année. On distingue à la fin de la ligne des signes semblables à ceux de l'inscription I et que je lirais DLX, et avant ce groupe il semble qu'on puisse distinguer AV et P, ce qui conviendrait à l'abrévation *an(no) p(rovinciae)*. S'il n'y a rien après X, nous obtiendrons l'an 599 après J. C. (1).

Je traduirais donc ainsi :

A la mémoire de ...Maternus à qui ses fils et sa mère ont élevé cette demeure éternelle, il a vécu à peu près... ans ; il est mort en paix ; l'année de la province 560.

L'inscription (III) a été trouvée en mai 1932, au Nord-Ouest de l'arc de triomphe, à l'extrémité de l'ensemble monumental qui contenait dans

(1) Pour cette forme du D et du C voir : CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, p. 10. On sait, d'autre part, que l'ère de Maurétanie commence en 89 ap. J.-C.

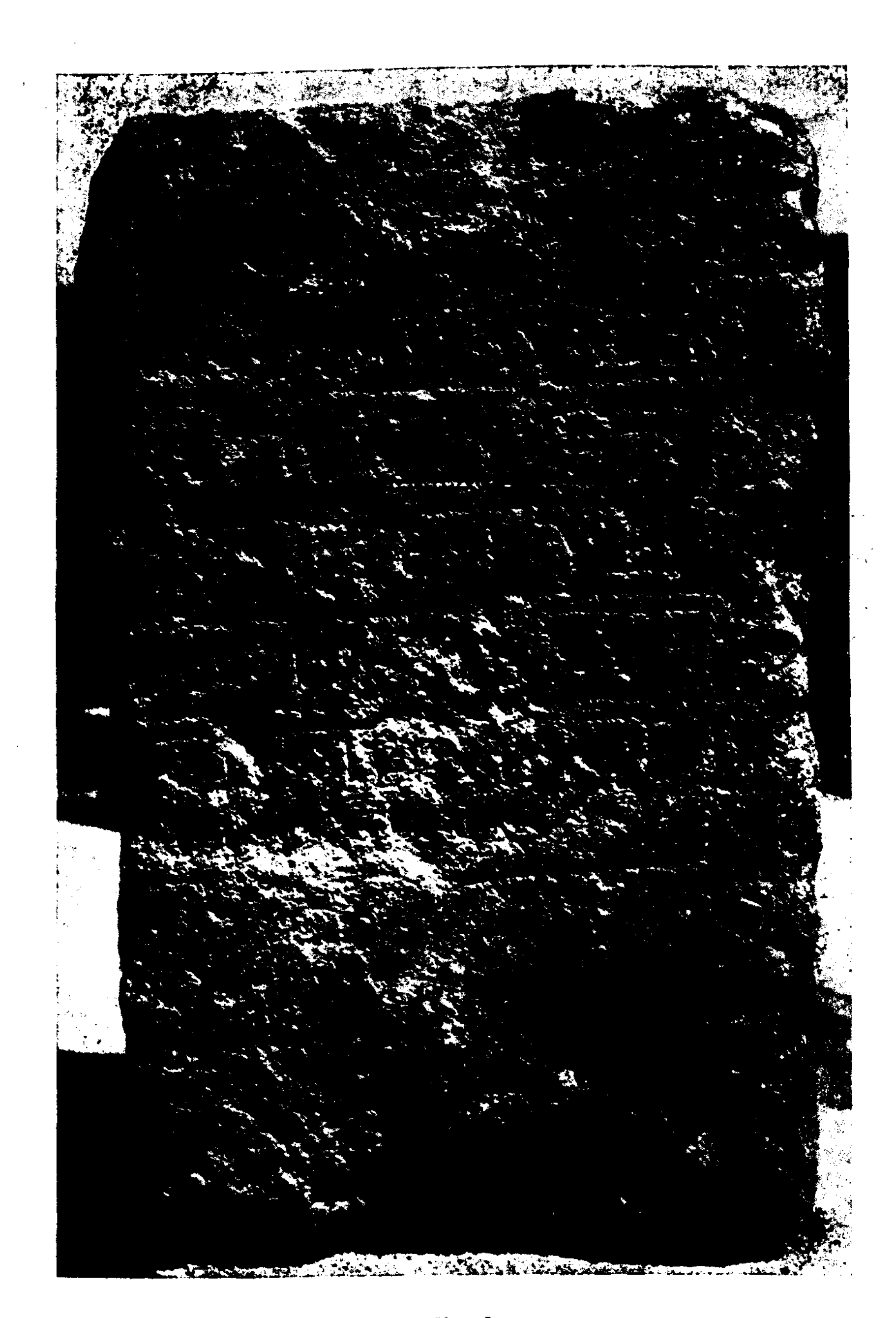

Fig. 2
Inscription II

la couche archéologique inférieure, soit 2 m. 50 de profondeur, la statue de l'Ephèbe et la statuette du dieu au serpent, et dans la couche supérieure de 0 m. 80 à 1 m. 50, un certain nombre de tombes : sarcophages de toute taille, en pierre grossière, et coffres allongés formés de dalles. Elle était couchée à 1 mètre de profondeur. C'est un morceau de grès grossier comme le précédent, gris à l'extérieur, profondément gravé aussi, mais très endommagé (1).

L'inscription est entourée sur trois faces d'un cadre formé aussi d'X juxtaposés, très serrés dans la bande inférieure comme des hachures. L'art ornemental ne variait donc pas beaucoup ses motifs.

La bande supérieure comporte, à gauche, deux circonférences, contenant chacune un X dont une branche se termine à l'extrémité supérieure par une boucle revenant sur la droite, ce qui forme un chrisme. Peut-être y en avait-il de semblables au centre et à droite ; le mauvais état de la pierre ne permet plus de les reconnaître.

Les lettres sont des capitales presque régulières, sauf trois exceptions : D, devient A ; S est parfois inversé ; T devient L comme dans (I) et (II).

Je lis :

MEMORIA IVLIVS PRINCIPI CVI FI
LI FECERVNT DOMVM ETERNALE
VIXIT ANNIS PLVS M(*inus*) LXIII DIS
CES(si)T IN PACE DIE VI Q. ACVSTAS ANNO PRO
II D C X L II

Ligne I. — *Memoria,* se lit sans difficulté. Si le gentilice était au génitif, comme il se doit, on aurait *Juli.* Puis viendrait le *cognomen* : les trois premières lettres sont nettes : U S P ; l'S étant inversée et la boucle du P allongée vers le haut ; les dernières lettres un peu moins nettes, sont lisibles encore : NCIPI ; celles du milieu sont presque effacées ; avec une loupe, la lumière frisante et de la bonne volonté, on reconnaît R et I ce qui donnerait quelque chose comme *Principi.* On trouve, en effet, en Numidie un *Princeps* (CIL. VIII 10727), un *L. Principianus* (5880), un *Q. Lutatius Principinus* (7561) (2) ; en Espagne un *P. Cornelius Principis filius* (II 3224) et une *Lucretia Grata, Principis* (*uxor* ou *filia*) (II 2170). On pourrait

(1) Elle mesure 63 cms × 60 × 29 ; pour le champ épigraphique 58 × 37 cms. Elle compte 5 lignes de texte ; les lettres mesurent 2 centimètres à 2 1/2 de hauteur.

(2) *Flavi Principi.* Bull. Or. 1935, p. 208.

Fig. 3
Inscription III

donc admettre que notre personnage est nommé *Julius Princeps*, avec un solécisme, vraisemblable à cette époque de base latinité.

Mais combien plus séduisant est-il, avec M. Carcopino, de considérer le mot *Principis* comme marquant la dignité de ce Julius. Nous aurions alors le nom du Chef de la Cité de Volubilis après que l'autorité romaine eût disparu et que la province de Maurétanie Tingitane fut abandonnée à ses propres forces. Et notre *princeps* serait l'équivalent du *Masuna* roi des Maures et des Romains dans l'inscription d'Altava, datée de 508 (1). Et pourquoi V. S. ne serait-il pas l'abréviation de *Vir Spectabilis* ? Il est surprenant il est vrai qu'une appellation aussi honorifique réservée auparavant au *Comes Tingitaniae* soit appliquée à un aussi mince personnage, dans une région désormais bien isolée de l'Empire. Mais d'autres inscriptions d'Afrique nous font connaître des notables indigènes qui portent celui de *Vir perfectissimus* et dont l'un est préfet de la tribu des Mazices. Les règles du protocole impérial ne devaient pas être observées rigoureusement dans ces pays lointains, et notre *Julius* etait en somme le représentant de l'Empire dans une localité où avait dû résider souvent autrefois le Procurateur de Tingitane.

Ligne 2. — Nous retrouvons la formule : *Domum eternale(m)* de (I) et (II) avec la même chute de l'*m* finale.

Ligne 3. — Le nombre des années offre quelque difficulté. Le premier signe, dont la branche supérieure est effacée rappelle (I) et (II). On a ensuite X et IIII. Je lirai donc LXIIII. Le personnage aurait eu 64 ans, ce qui est vraisemblable.

Ligne 4. — *D(i)s cess(i)t.* Le D a la forme du delta grec, et contient un petit *i*, la première S est inversée, la deuxième, au contraire, est droite. *In pace* se lit difficilement : la pierre est abimée, et, après *n*, il y a un décrochement dans la ligne d'écriture ; la syllabe *pa* aurait une ligature R- puis *Die VI, Q* (pour *Kalendas* ?) ; *Acustas* (pour *Augustas*), soit le 27 juillet.

Ligne 5. — Les premiers signes sont effacés ; il reste deux hastes qui pouvaient appartenir à l'I et à l'N des syllabes *vinciae* faisant suite à *Pro* de la ligne précédente. Et enfin, nous avons l'année : $<)$ qu'il faut lire 500 ; $< \times = 50 + 10$, comme dans (I) et (II). Le dernier signe lisible, paraît au premier abord un C (2) : mais il donnerait la valeur de 100. Il faudrait

(1) GSELL, *Bull. du Cinquantenaire de la Société d'Oran*, pp. 28 à 31.

(2) Le C n'étant pas autre chose que le signe équivalent à 6 dans les inscriptions latines de basse époque (CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, p. 30).

donc y voir un *episemon bau*; dans nos C, en effet, la branche inférieure est à peine amorcée; tandis qu'ici elle monte puis descend franchement en crochet extérieur. Ce serait bien le signe équivalent à 6 dans l'épigraphie chrétienne. On lirait alors: 500+60+6 =566 de la province, c'est-à-dire 605 ap. J. C.

Je traduis : A la mémoire de Julius (?) à qui ses fils ont fait cette demeure éternelle. Il a vécu à peu près 64 ans; il est décédé en paix le sixième jour des Kalendes d'août, l'année de la province 566.

Notre conclusion sera brève. Ces deux nouvelles inscriptions complètent heureusement le témoignage de la première, qu'elles précèdent de peu dans le temps. Elles nous montrent que même après le départ des fonctionnaires romains, les principes d'organisation qu'ils avaient apportés subsistaient encore. Sans doute l'administration n'avait-elle plus la belle régularité de jadis, et ce Princeps ne devait pas représenter beaucoup plus que le chef d'un grand douar, mais il était l'héritier des *IIviri* comme son *vice praepositus* était celui des *tribuni militum* ou des *praefecti*. Elles prouvent surtout, de façon éclatante, qu'au VII^e^ siècle après J.-C., au moment où régnaient, en France, les faibles successeurs de Dagobert, en Orient ceux d'Heraclius, quelques années avant que s'abattît sur le Maghreb l'invasion arabe, il existait encore, à Volubilis, une communauté latine et chrétienne. Etait-elle en rapport avec les Byzantins de Ceuta ? Avec les autres chrétiens de Maurétanie Césarienne, Tlemcen et Lamoricière, qui employaient les mêmes formules funéraires ? Nous l'ignorons. Pauvre petite bourgade sans doute, puisque sa nécropole était située au cœur de l'ancien municipe, là même où avait commencé le quartier aristocratique, près de l'arc de triomphe des Sévères.

Mais combien précieux est ce témoignage, le plus récent que nous ayons, de cette vie chrétienne obscure et tenace. Au milieu des bouleversements qu'apportèrent les invasions, cette persistance à inscrire sur les tombeaux les mêmes formules, à compter les années d'après la même ère, cet effort pour garder, au milieu de la barbarie environnante, quelque sentiment artistique, montrent une fidélité touchante au souvenir de la Grande Rome.

R. THOUVENOT,
Conservateur de Volubilis.

MOULES A BIJOUX D'ORIGINE MUSULMANE

Les deux fragments de moules qui font l'objet de la présente note ont été trouvés : l'un dans les déblais provenant des fouilles de Volubilis, l'autre à l'occasion des investigations méthodiques entreprises à Dchîra (à 17 kilomètres au Sud de Rabat) (1). Comme ces objets sortent du cadre habituel des trouvailles archéologiques que restituent couramment aussi bien un centre romain qu'un château fort almohade, nous les avons jugés assez intéressants pour les signaler à l'attention des chercheurs.

L'une et l'autre de ces pièces sont en terre cuite d'une pâte très fine et d'une bonne cuisson. Le fragment de Volubilis, le plus grand (dimensions actuelles 9,5×6 cm., soit à peu près la moitié de la forme primitive), est à pâte grise ; celui de Dchîra, juste un coin (dimensions 4×3,3 cm.), est d'une tonalité brunâtre et présente un léger lustré. Mais ces deux fragments sont assez grands et surtout suffisamment explicites par leurs motifs en creux et au rebours, pour ne laisser subsister aucun doute quant à leur destination : il s'agit de moules à bijoux d'origine musulmane, à en juger par les dessins.

Le moule de Volubilis, qui affectait anciennement la forme d'une plaquette rectangulaire (mesures approximatives 9,5 × 12 cm., épaisseur 17 m/m), est un modèle à double face de dimensions relativement réduites. Il présente sur les deux côtés, gravés en creux, des thèmes décoratifs et l'on voit successivement :

A) Sur la face supérieure (fig. 1) :

La forme négative, à centre réservé, d'une plaquette ronde (diamètre 5,5 cm.), constituée par deux rangées de cercles concentriques, séparées entre elles par une série de « gouttes ». Le pourtour extérieur est orné, à des distances irrégulières, de rayons d'une longueur d'un centimètre, ce

(1) Cf. R. Thouvenot, *Une forteresse almohade près de Rabat, Dchîra, Hespéris*, 1938.

qui porte le diamètre maximum de cette pendeloque à 7,5 cm. La pièce, une fois moulée, était peut-être rehaussée d'un cabochon central.

Les cercles de la forme ont été exécutés au compas dans la pâte non cuite ; du reste on remarque au centre le trou laissé par une des pointes de cet outil. Les « gouttes », par contre, ont été obtenues, soit par des poinçons en relief, soit par l'application de grains massifs. Les rayons enfin ont été tracés à l'aide d'un instrument tranchant.

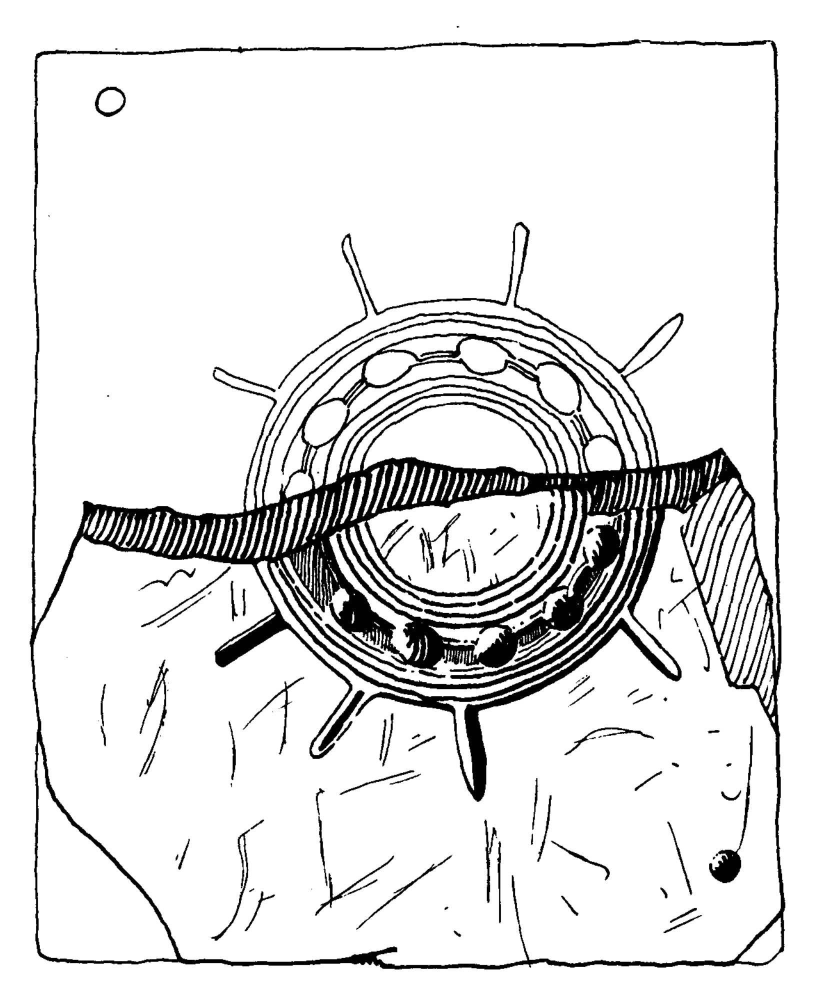

Fig. 1. — Le moule de Volubilis, côté A, grandeur naturelle.

B) Sur la face opposée (fig. 2) :

1° La forme négative d'une plaquette carrée de 17 m/m de côté. Dans chacun des quatre coins de cette plaquette et en diagonale sont placés

deux cercles centrés et au milieu une « goutte ». L'espace libre entre ces motifs a été chargé par des lignes parallèles.

Un canal évasé, en forme d'entonnoir, permettait l'introduction du métal en fusion. Il aboutissait à une petite cavité qui, remplie de métal, donnait une boule massive, destinée, une fois perçée, à la suspension de la plaquette. De part et d'autre de cette cavité un canal latéral servait à l'échappement de l'air contenu dans le moule et des gaz qui se formaient au moment de la coulée.

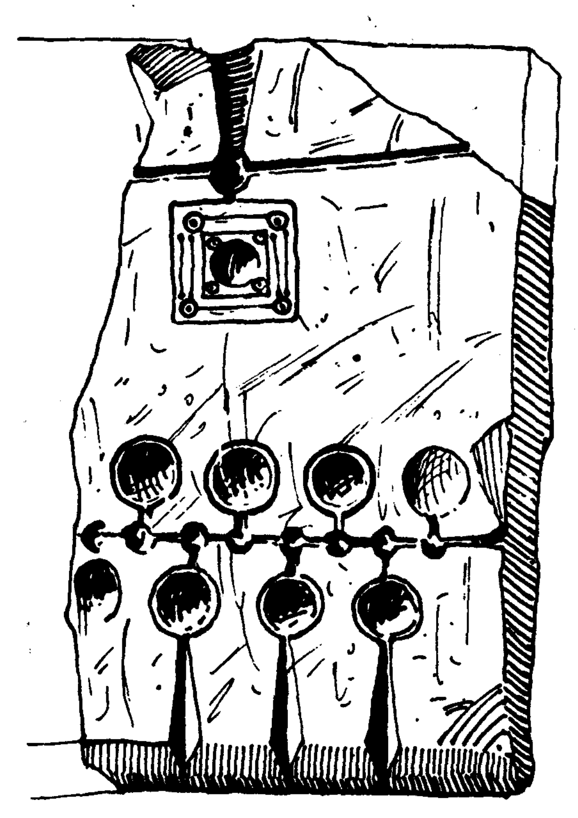

Fig. 2. — Le moule de Volubilis côté B, grandeur naturelle.

2° Trois rangées superposées de ronds en creux de grandeurs différentes, à savoir, en partant de la bordure, de 7, de 3 et de 9 m/m de diamètre. Cette partie du moule était de ce fait réservée à la fabrication en série de perles ou de grains de collier.

Ces creux multiples sont reliés entre eux par de petits canaux qu réglaient la diffusion du métal, dont l'introduction s'opérait par une série

de conduits prévus contre le bord inférieur du moule. Chacun de ces orifices donne sur le creux d'une perle et c'est de là que le métal liquide gagnait les autres cavités pour envahir l'ensemble de la forme. Mais comme la répartition du métal en fusion a dû se faire d'un seul jet, afin d'assurer la bonne réussite de la coulée, on avait pratiqué, le long du bord, un pan coupé pour agrandir l'embouchure des différents canaux. En appliquant les deux valves-coquilles l'une contre l'autre on obtenait une fente longitudinale qui facilitait évidemment l'écoulement du métal. Enfin, un canal latéral, traversant les formes des petites perles, garantissait l'évacuation de l'air et des gaz.

Le moule de Dchîra, conservé en un petit fragment seulement, est, lui aussi, à double face et appartient au même type tout en étant de dimensions inférieures ; son épaisseur n'est que de 14 m/m.

Ce fragment, moins profondément gravé que le précédent, représente d'un côté (fig. 3) :

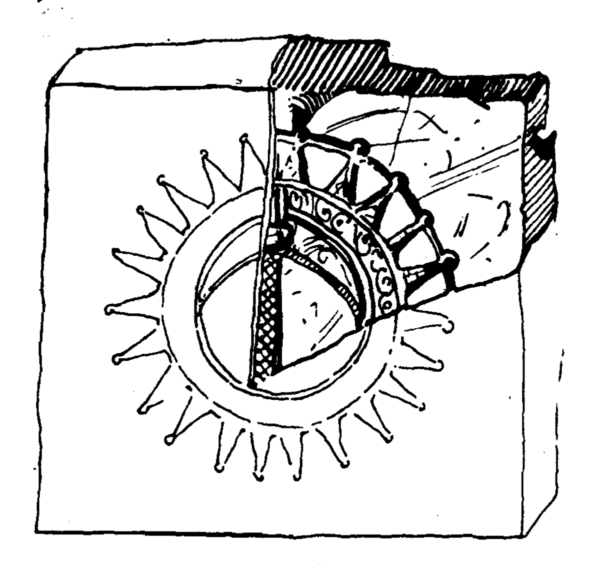

Fig. 3. — Le moule de Dchîra, côté A, grandeur naturelle.

La forme négative d'une plaquette circulaire et radiée, d'un diamètre maximum de 4,6 centimètres. Le pourtour, ainsi que deux cercles inférieurs ont été tracés au compas, ce dont témoigne le point d'appui de l'une des branches de l'instrument. Le décor central représente l'emblème de l'Islam : le croissant, surchargé au milieu d'une main de fatma, attribut

talismanique. Le restant de la surface a été décoré d'une bande ornementale et de hachures. Quant à la partie manquante, qui comportait peut-être une répétition, en sens inverse, du motif principal, l'état fragmentaire de la pièce ne permet aucune conclusion.

L'orifice destiné à l'introduction du métal, bien que mal conservé, se devine encore vers le bord gauche.

De l'autre côté par contre, il y a, chose curieuse, le dessin stylisé d'un quadrupède, très probablement celui d'un chameau (fig. 4). En faveur de cette interprétation plaident à la fois et un long cou et les quelques vagues indications d'un harnachement (une muserolle, un licol et un trait). L'intervalle compris entre la tête et le dos a été rempli par un ovale à cases hachurées.

Au coin gauche, enfin, existe une entaille rectangulaire, dispositif dont il sera question plus loin.

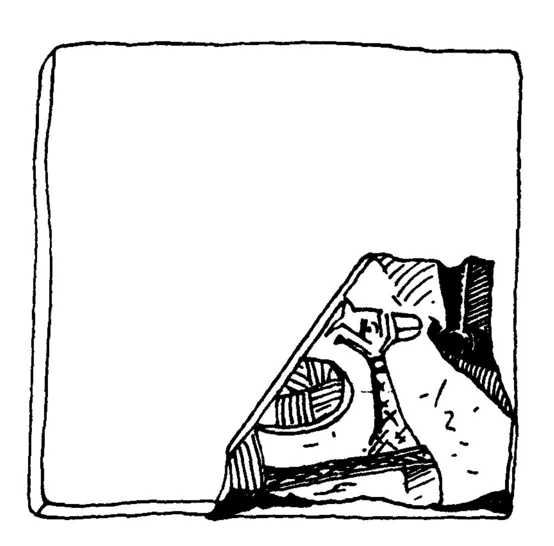

FIG. 4. — Le moule de Dchîra, côté B, grandeur naturelle.

L'opération du moulage se faisait, à l'aide de ces formes dites bivalves, par deux plaques placées l'une contre l'autre. Ces valves portaient, gravés en creux et au rebours, les motifs, l'une de la face supérieure, l'autre de la face opposée, des objets à reproduire en métal. L'ajustage des deux parties, formant le moule complet, était assuré par des chevilles en bois ou en métal, placées généralement dans les coins. L'entaille qui se voit à

l'angle gauche du fragment de Dchîra, mais qui affectait primitivement la forme d'une rainure, servait précisément à cet effet. Le point de repère est encore nettement marqué par un petit trou circulaire.

Sur le fragment de Volubilis se retrouve, du côté de la plaquette, au haut d'un coin, l'un des points de repère : un petit creux, dans lequel se logeait le « guide » correspondant à l'autre valve. Le dispositif de fixation proprement dit, par contre, ne se voit plus, soit que les chevilles n'existaient que dans les deux coins opposés (en diagonale), soit que l'adhérence parfaite des parties mobiles fût obtenue par un contre-moule, la « chape », enveloppe en argile ou en plâtre.

Ces moules en coquilles qui permettent, à l'encontre du procédé à cire perdue, de tirer un nombre illimité d'objets du même genre, ont servi à la confection de bijoux par la fonte, à savoir : des plaquettes, des amulettes, des pendeloques et des éléments de collier. Ces ornements destinés à la parure féminine était sans doute en métal précieux et l'argent y occupait certainement une place prépondérante.

Dans l'ensemble, ces objets se classent, par leurs motifs décoratifs, parmi les parures féminines les plus caractéristiques et, à part les bracelets, les plus répandus chez les femmes musulmanes. On connaît le goût de ces dernières, leur passion même, pour les colliers ornés de talismans, d'amulettes et de pendeloques. Ces bijoux abondent dans toutes les périodes, mais ceux qui étaient reproduits par les moules de Volubilis et de Dchîra appartiennent, à en juger par certains caractères communs, à une époque relativement ancienne.

On retrouve sur les deux fragments, comme sujet principal, la plaquette radiée à zones concentriques. Pour celle de Dchîra, la présence, sur la même forme, d'un thème décoratif de l'ordre animal peut être de quelque aide pour lui assigner une date à peu près précise.

Il est, en effet, intéressant de constater que le décor, qui se rapproche du style fatimide d'Egypte, paraît se rattacher à un prototype oriental ; c'est ainsi que ces thèmes se retrouvent dans l'art sassanide. Comme ce fragment si suggestif était associé, lors de sa découverte, à toute une série de poteries apparaissant, par ailleurs (à la Qal'a des Beni Hammâd (1) et probablement aussi en Espagne (2)) dès le XI[e] siècle, il semble acquis qu'il

(1) G. Marçais, *Les poteries et faïences de la Qal'a des Benî Hammâd, XI[e] siècle*, 1913.
(2) Communication obligeante de M. H. Terrasse.

date, à son tour, sensiblement de la même époque. Pour la céramique, ainsi que pour le moule découverts à Dchîra, il s'agit probablement d'objets importés entre le XIe et le XIIe siècles, ce dont témoignent à la fois les différents types et leurs facies industriels.

Le fragment de Volubilis ne fournit, par contre, ni directement, par ses motifs, ni indirectement, — il a été recueilli isolément, — aucune indication chronologique. D'une facture plus archaïque, d'un dessin simple et purement géométrique, il pourrait être de fabrication indigène et appartenir, sinon à l'époque pré-islamique (berbère), du moins à l'ère proto-islamique (époque idrisside). C'est, en effet, à Volubilis même, — l'Oulili, l'Oualili ou l'Oualila de l'époque, — que s'est fixé, en 788, Idriss Ier. Ce centre, d'où est issue sa dynastie, fut abandonné après la fondation de la nouvelle capitale : Fez, en 808, par Idriss II.

L'invention et la mise en œuvre de moules pour la fabrication en série d'objets en métal remontent d'ailleurs à une antiquité reculée. En Europe, ces instruments font leur apparition à « l'âge du bronze », dont la durée occupe la moitié environ du troisième, ainsi que tout le second millénaire avant notre ère (de 2.500 à 900 env. av. J.-C.). En Orient et dans le bassin méditerranéen, la métallurgie et ses procédés techniques étaient connus et exploités à des époques antérieures encore (1). De ce foyer civilisateur le travail des métaux rayonna au loin en évoluant, par des transitions lentes et graduelles, vers une industrie dont l'activité manufacturière prit, au fur et à mesure des étapes franchies et selon les régions et les peuples, une importance considérable, tandis que l'importation des produits industriels diffusait les connaissances techniques.

Le Maroc, dont les gisements métallifères ne connurent, d'une façon générale, qu'une exploitation tardive et insuffisante, dut être de ce fait tributaire, durant des siècles, des ateliers méditerranéens, en particulier de ceux de l'Espagne, les plus proches, qui occupèrent probablement une place de premier plan.

Durant le moyen âge, par contre, selon les renseignements nombreux donnés par les auteurs arabes des XIe-XIVe siècles, l'exploitation minière, y compris celle des métaux précieux, s'est développée (2).

(1) Cf. J. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, t. II, Paris, 1910.

(2) St. Gsell, *Vieilles exploitations minières dans l'Afrique du Nord, Hespéris*, 1928, pp. 16 et suivantes.

Aussi n'est-il pas étonnant de rencontrer des moules, outils indispensables du fondeur, remontant à cette époque. Mais le moule trouvé à Volubilis prouve que la population maghrébine a connu, même avant cette date, l'art de fabriquer et de reproduire des objets en métal.

Armand Ruhlmann,
Inspecteur des Antiquités du Maroc.

LES

THÈMES DÉCORATIFS DES BRODERIES MAROCAINES

LEUR CARACTÈRE ET LEURS ORIGINES [1]

(SUITE ET FIN)

DEUXIÈME PARTIE

LES ORIGINES

I

BRODERIES D'AZEMMOUR

Ce chapitre pourrait s'appeler à juste titre : la Renaissance au Maroc. En effet, on retrouve les motifs ayant servi de modèles aux différentes compositions d'Azemmour parmi les broderies espagnoles et italiennes du XVIe siècle. Ces modèles ne constituent pas une famille à part, mais apparaissent employés dans une série de travaux de même époque et de même style, dont on peut voir de nombreux exemplaires aux musées des *Arts Décoratifs* à Paris, *National* à Florence, *du Parc* à Barcelone, *Valencia de Don Juan* à Madrid, etc. La plupart de ces exemplaires se présentent, comme les broderies d'Azemmour, sous forme de bandes et sont généralement considérés comme des garnitures de nappes d'autel. Parmi les motifs représentés, les uns relèvent de l'inspiration biblique (Vie d'Adam et Eve, histoire de Jonas), les autres appartiennent au répertoire habituel du décor Renaissance (têtes de chérubins, sirènes, rinceaux, grotesques, scènes de chasse, etc.), ou à la faune fantastique du bestiaire byzantin. Nombre de ces compositions de style Renaissance se rencontrent dans les

(1) Cf. *Hespéris*, t. XV, fasc. 1, 2e trim. 1932, pp. 11-52.

recueils de broderies édités au XVI^e^ siècle, en Italie, en France, en Allemagne et en Angleterre (1).

Modèles des bandes d'Azemmour

a) *Frise des oiseaux* (2). — Il existe deux modèles, à ma connaissance : l'un est espagnol et se trouve à l'Institut de Valencia de Don Juan à Madrid ; l'autre est italien, et le livre VII de planches de broderies du *Musée des arts décoratifs*, à Paris, en donne la reproduction. Tous deux représentent le spécimen marocain le plus courant, avec le motif arborescent pour thème secondaire ; les variantes n'atteignent que les dessins des bordures et les petits animaux disséminés dans les motifs principaux. Cette composition a été maintes fois reproduite, avec une technique relâchée, dans le décor des nappes brunes de Tolède ; les dentellières espagnoles s'en sont inspirées. Elle relève évidemment de la pensée chrétienne : la coupe en forme de calice, figure du Vase mystique, apparaît fréquemment dans les manifestations de l'art chrétien depuis ses origines, tantôt flanquée d'oiseaux affrontés comme dans notre modèle, tantôt surmontée de colombes qui viennent s'y désaltérer. Le motif secondaire, dans lequel on a voulu voir parfois le rituel chandelier à sept branches israélite, n'est tout simplement qu'un cyprès stylisé à l'extrême ; on le surprend seulement à moitié métamorphosé dans une scène champêtre reproduite sur une « marquette » du XV^e^ ou XVI^e^ siècle, conservée à l'*Institut de Valencia de Don Juan*. Ce dernier fait semble indiquer que la frise considérée se serait élaborée en Espagne à l'époque de la Renaissance.

La petite personne aux jupes ballonnées qui apparaît en motif secondaire dans certaines pièces d'Azemmour (3), a fait le tour du monde, d'Espagne en Russie, en passant par la Suède et la Norvège, et a subi, au cours de ses voyages, les plus singuliers traitements. Primitivement — sur les dentelles de Venise —, elle a été grande dame ; elle était alors accompagnée d'un fauconnier ou d'un jeune seigneur qui lui offrait une rose ; nous touchons là à l'un des thèmes les plus familiers du décor de la Renaissance et

(1) Le premier en date, « La Tagliente », est de 1528 ; les éditions se succèdent ensuite rapidement ; les recueils italiens sont les plus nombreux ; quelle que soit leur origine, tous reproduisent à peu près les mêmes dessins.
La *Bibliothèque Nationale* (Estampes) possède une belle collection de ces ouvrages.

(2) Cf. I^re^ *Partie*, p. 21 pour le texte, et pl. XIX, fig. 2 et 3.

(3) Cf. I^re^ *Partie*, texte p. 21, et pl. XIX, fig. 2. à droite et à gauche.

à des figurations particulièrement chères à l'art populaire de l'Europe (1).

b) *Frise aux chimères* (2). — Nous trouvant de passage à Florence en 1928, nous avons eu la bonne fortune de découvrir, chez un antiquaire de la ville, une broderie en tous points semblable à la frise aux chimères d'Azemmour. Considérée comme rare et fort précieuse, la pièce était attribuée à la Renaissance italienne. Un peu plus tard, à Madrid, à l'*Institut de Valencia de Don Juan*, nous avons retrouvé le même sujet échantillonné sur une ancienne « marquette » avec de la soie verte.

c) *Frise à rinceaux* (3). — Les bandes espagnoles et italiennes à rinceaux qui nous ont été léguées par le XVIe siècle (Pl. XXII), ne sont pas absolument identiques à celles d'Azemmour ; ces dernières portent d'ailleurs la marque de la sylisation marocaine, ce ne sont plus des copies mais des interprétations ; nous nous trouvons en face d'un modèle qui s'est acclimaté au Maroc et qui par sa souplesse se prête à mille transformations. Le *Livre de Lingerie* (4), publié par Dominique de Sera en 1584, à l'usage des brodeuses, contient une collection de rinceaux dont certains se conçoivent aussi très bien comme ayant pu servir de modèles à ceux d'Azemmour. Dominique de Sera a recueilli une partie de ses dessins en Espagne ; il en avertit le lecteur dans sa préface.

Les rapprochements que nous venons de faire se passent de commentaires ; un tel ensemble de concordances ne laisse place à aucun doute : avec les bandes brodées d'Azemmour c'est bien la Renaissance que nous trouvons au Maroc.

Deux événements historiques peuvent rendre raison du fait : l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492, et celle des Morisques, échelonnée sur une période de plus d'un siècle, de 1492 à 1610. Un grand nombre d'émigrés israélites et musulmans se réfugièrent, comme chacun sait, au Maroc.

(1) Dames et gentilhommes ont souvent été représentés alignés, la main dans la main, comme dans une figure de ballet ; j'ai été très étonnée de rencontrer une file de ces danseurs et danseuses en costume Henri II, sur un vieux tapis de Chichaoua (Sud marocain) qui se trouve exposé au Musée de Marrakech. Le décor de ce tapis comporte aussi deux écuyers.

(2) Cf. *Ire Partie*, texte p. 21, et pl. XIX, fig. 1.

(3) Cf. *Ire Partie*, p. 25, et pl. III, *b*).

(4) L'unique exemplaire qui nous soit parvenu de ce très intéressant ouvrage se trouve à la *Bibliothèque de l'Arsenal*.

II

Broderie de Tetouan–Chechaouen

Frappé par la ressemblance qui existe entre les broderies de Tétouan Chéchaouen et les broderies hispano-mauresques conservées au musée de Cluny et à celui de la Chambre de Commerce de Lyon, M. P. Ricard proposait déjà de voir dans les pièces marocaines des « réminiscences » de pièces andalouses. La chose ne fait plus aucun doute quand on connait les riches collections de broderies hispano-mauresques des musées de Barcelone et de Madrid.

L'étoile qui orne l'extrémité de l'*'arîḍ* (Pl. XXIII, fig. 1) ne semble-t-elle pas découpée dans la tapisserie andalouse (Pl. XXIV, fig. 2)? Pareillement orientées, les pointes du motif abritent, sur l'un et l'autre tissu, la même inscription لله (1), légèrement écourtée par l'ouvrière maghrébine illettrée, qui copie sans comprendre ; aux carrés entrelacés inscrits dans l'étoile (Pl. XXIV, fig. 2), elle a de plus substitué la figure qui en dérive : celle du carré étoilé, que l'on retrouve d'ailleurs sur d'autres pièces de l'Institut de Valencia de Don Juan.

Un très ancien fragment de Tétouan-Chéchaouen, conservé au Musée d'Alger (Pl. XXIII, fig. 2), porte un décor de cartouches et d'entrelacs très voisin de celui que l'on peut voir sur une broderie de l'Institut de Valencia de Don Juan (Pl. XXIV, fig. 1), et c'est la même inscription (2), semblablement reproduite, qu'enferment les cartouches dans les deux cas.

Nous pourrions multiplier les rapprochements de ce genre, mais les exemples cités nous semblent suffisamment probants pour établir la parenté entre les deux familles ; — d'autant plus qu'à l'analogie des formes se joignent celles de la technique et du coloris. Les travaux de G. de Osma (3) nous permettent de donner une date approximative aux broderies des musées de Madrid et de Barcelone : celle du xv^e^ siècle. En effet, c'est à cette époque, d'après M. de Osma, que l'expression العفية, à la suite de

(1) Abréviation de la formule الحمد لله « Louange à Dieu », très usitée dans le décor musulman.

(2) L'artisan musulman andalou et, après lui, l'artisan maghrébin ont répété sans se lasser, sur le plâtre, le bois, la céramique, la soie, etc., cette inscription qui est la première partie de la formule propiatoire العفية د يمًا, « la prospérité éternelle ».

(3) G. J. de Osma, *Los Titreros ornementales en la cerámica morisca del siglo XV*, Madrid, 1906.

diverses simplifications graphiques, en vient à prendre, sous la main de l'artisan andalou passionné de symétrie, la forme لعا que nous lui voyons dans la broderie hispano-mauresque citée plus haut (Pl. XXIV, fig. 1), celle qu'a reproduite la brodeuse marocaine.

On ne saurait être autrement surpris de voir Tétouan perpétuer une tradition andalouse du XVe siècle. Fondée au début du XIVe siècle, puis détruite en 1400 par le roi de Castille Henri III, qui en emmena les habitants en Espagne, Tétouan fut en effet repeuplée à l'époque de la chute de Grenade, en 1492, par des réfugiés juifs et musulmans, après avoir reçu un premier contingent de réfugiés de Cadix, de Baeza et d'Almeria (célèbre par ses tissus), lors de l'abandon de ces places aux troupes chrétiennes, en 1489.

Quant à la petite ville de Chéchaouen, elle fut fondée en 1471, par un pieux chérif, pour tenir en échec les garnisons portugaises de Ceuta et de Qṣar eṣ-Ṣeghir. Malgré l'absence de textes, tout concourt à nous la représenter comme ayant été le refuge d'exilés andalous : sa qasba moyenageuse, si semblable aux forteresses maures d'Espagne ; ses maisons couvertes de tuiles comme celles du village de Testour (en Tunisie) bâti, nous le savons, par des Musulmans chassés de la péninsule ; le nom de *Rif el-Andalous* porté par l'un de ses quartiers ; le souvenir encore vivace parmi ses habitants, d'un temps lointain où la culture du mûrier et l'élevage du ver à soie (si prospères dans l'Espagne musulmane) florissaient aussi sous ses murs...

III

Broderie de Fès

C'est à un bien vieux répertoire que puise la broderie de Fès : l'étoile à huit pointes orne les monuments de l'art syrien des premiers siècles de notre ère ; emblème de la fécondité dans l'Egypte ancienne, de la royauté dans la vieille civilisation crétoise, la fleur de lys alimente le décor des arts méditerranéens depuis la plus haute antiquité ; on peut voir au Musée du Louvre (salle de Baonit), sur un tissu trouvé dans une nécropole de l'Egypte copte, un rinceau identique au rinceau chevronné de Fès (1), et

(1) Cf. *Ire Partie*, pl. XVIII, motif central de bordure.

sur des fragments de tissus byzantins, des combinaisons géométriques très voisines des jeux de fond de certaines broderies de Fès (devants de matelas) ; enfin les tuniques coptes sont très souvent ornées de vases dont le motif de Fès, reproduit dans la figure ci-contre, pourrait fort bien être un dérivé.

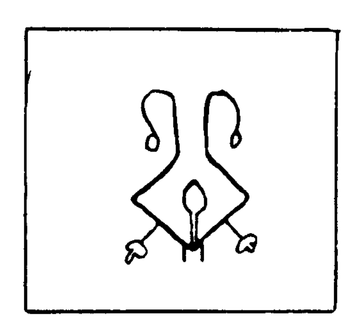

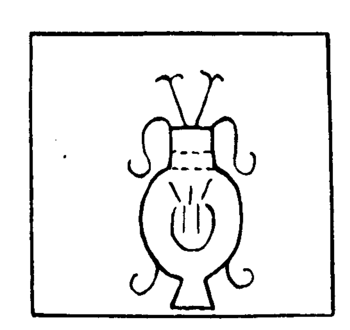

Mais il n'est pas toujours nécessaire de remonter aussi haut pour retrouver le répertoire décoratif des brodeuses de Fès ; il suffit de se reporter aux travaux des dames du moyen âge, qui nous sont donnés par les premières éditions de recueils de « patrons de broderies » italiens, français, anglais et allemands du xvi[e] siècle.

En l'absence de vieux recueils du même genre édités en Espagne, nous pouvons saisir dans les broderies populaires de ce dernier pays, la majorité des traditions artistiques qui nous ont été conservées cataloguées ailleurs par l'imprimerie. De très anciens fragments de broderies géométriques monochromes, rouges ou bleues sur fond blanc, conservés au Musée du Parc à Barcelone, rappellent tout à fait le décor abstrait des broderies de Fès, et les arborescences grêles, d'un brun uniforme, de certains gilets portés dans la campagne espagnole en évoquent absolument le décor végétal.

Rien n'est plus naturel que de retrouver en Espagne des thèmes de l'art de Syrie et d'Egypte : parmi les conquérants musulmans de l'Espagne, les principaux chefs étaient syriens ; Almeria, le grand port de l'Andalousie, si renommé pour ses fabriques de tissus, entretenait ses principaux rapports avec Alexandrie. D'autre part, l'Italie, dont l'autorité artistique et commerciale fut si grande pendant le moyen âge, répandait sur toute l'Europe les calmes formules de cet art syro-égyptien qui, chez elle, dominait dans toutes les branches de l'industrie artistique et inspirait les décorateurs des nappes et tissus toscans comme les fresquistes d'Assise et les mosaïstes des baptistères de Florence.

L'histoire de Fès, la nature des rapports qui l'ont unie à l'Espagne musulmane, font que nous voyons sans surprise naître sous les doigts des brodeuses *fasiat* des thèmes qui fleurissent en Andalousie.

Reste à élucider la question du point de Fès, dont nous avons en vain cherché l'analogue en Espagne ; peut-être y a-t-il été connu, puis, très tôt, abandonné ? On trouve dans les broderies espagnoles différents points croisés (tel le point de croix italien à double face) qui ne sont pas sans analogie avec le point de Fès ; les vieilles broderies de Barcelone emploient un très joli point que nous avons retrouvé, échantillonné sur un « modèle », ou « canevas », de Fès-Meknès.

D'après M. P. Ricard, le point de Fès serait, d'ailleurs, d'introduction assez récente dans la capitale marocaine et le point de trait aurait été autrefois, « le seul connu » (1). L'hypothèse qui paraît la plus vraisemblable, c'est que ce point aurait été apporté par les femmes turques ou circassiennes qui toujours ont été nombreuses dans les harems des riches bourgeois *fasis*. Ce point est resté, en effet, en usage dans les Balkans et en Asie Mineure ; il porte, nous l'avons vu, dans les livres d'ouvrages de dames, le nom de *point triangulaire turc à double face* (2). Un autre fait milite en faveur de l'origine turque de la technique de Fès : c'est le métier qu'elle exige et qui n'est employé nulle part ailleurs au Maroc, alors qu'on le trouve en usage en Turquie et dans tous les lieux où l'influence turque a été prépondérante : Alger, Tunis, Le Caire...

IV

Broderie *'aleuj*

Il ne faut attendre aucun éclaircissement, quant à la question d'origine, de l'appellation donnée par les indigènes à ce type de broderie. Le mot *'aleuj* désigne en effet « un infidèle converti à l'Islam » ; or, il y eut au Maroc, à toute époque, des renégats de toutes nationalités. Parmi ces malheureux chrétiens, capturés à la course par les pirates salétins et emmenés en esclavage, certains embrassaient l'islamisme ; les corsaires

(1) Cf. P. Ricard, *Broderies Marocaines*, p. 65.
(2) Cf. *Ire Partie*, p. 16, et même p., n. 3.

barbaresques étaient, pour la plupart, comme chacun sait, des gens d'Europe enturbannés.

Le point *'aleuj* est inconnu en Espagne. Il appartient à la famille des points persans et est aujourd'hui employé dans la province de Janina (Balkans).

Le décor de ces broderies balkaniques présente de grandes fleurs largement épanouies, comme celles que l'on distingue au centre des agencements géométriques de certains modèles marocains.

Comme pour le point de Fès, c'est à l'introduction de femmes levantines dans les harems *fasis* qu'il nous faut, vraisemblablement, recourir pour expliquer la technique et certains motifs floraux de la broderie *'aleuj*. La première brodeuse pouvait être d'origine chrétienne, d'où l'appellation arabe donnée au type ; mais le terme *'aleuj* a pu également fort bien s'appliquer au maître de la maison où furent exécutés, à Fès, les premières pièces brodées se caractérisant par cette technique.

V

Broderies de Sale

1° *Broderies au point de trait.* — A côté des compositions de caractère oriental analysées au chapitre précédent, les anciens recueils de « patrons de broderie », si riches en documents pour une étude de ce genre, contiennent toute une série de motifs de bordures au *point de trait* à redents, parmi lesquels on a la surprise de retrouver les inoubliables thèmes cruciformes de certains vieux « modèles » de Salé. Entre les motifs européens (Pl. XXV, fig. de gauche) et les motifs marocains (*Ibid.*, fig. de droite) la différence est peu sensible et ne repose que sur un déplacement de l'équilibre des figures, disposées en manière d'ornements opposés ou alternés, courant de part et d'autre d'un axe horizontal dans un cas, — en manière de frise verticale, dans l'autre ; les croisillons ont été assimilés par la brodeuse mauresque aux arborescences qui voisinent sur le modèle. L'existence de ce genre de travail en Espagne est attestée par une nappe très ancienne, qu'au cours de nos nombreuses recherches dans ce pays, nous avons eu la chance de découvrir chez un antiquaire de Madrid. Exécuté avec une fine laine brune,

selon l'usage de Salamanque, le décor de cette nappe (Pl. XXII, fig. 2), mérite d'être rapproché tout particulièrement du motif de Salé (Pl. XXV, fig. de droite).

Les autres motifs de la broderie de Salé (au point de trait) sont d'origine persane ou syrienne. Tous ont été très tôt connus de l'Occident.

C'est à l'influence copte que nous rattacherons la technique du bouclé qui caractérise certains ouvrages au point de trait de Salé ; nous voyons le procédé en œuvre dans une broderie copte de la salle de Baonit au Musée du Louvre. Exécutée à l'aiguille avec des brins de laine, la pièce égyptienne utilise le point de trait simple, les pièces marocaines le point de trait quadrillé ; là se bornent les divergences de technique ; dans les deux cas la boucle n'est fixée par aucun point d'arrêt. Les tissus bouclés étaient très en faveur chez les Coptes qui en avaient transmis la pratique aux Musulmans. Adoptée des provinces conquises par les Arabes, la fabrication de ces tissus à boucles s'est perpétuée jusqu'à nos jours en Sicile, en Calabre, aux Baléares et en Andalousie.

2° *Broderies au point natté.* — Avec l'élégante frise des coussins de Salé (1) intervient une influence fort inattendue, puisque c'est un de ces lampadaires qui ornent les autels chrétiens que nous croyons reconnaître dans le motif qui va de pair avec la branche fleurie. L'identification peut paraître étrange et nous aurions certainement hésité à l'avancer si nous n'avions rencontré, dans un ouvrage espagnol, une représentation visiblement apparentée à celle qui nous occupe. L'ouvrage dont il s'agit est un de ces tapis qui, dans les vieilles provinces d'Espagne, servaient à recueillir les offrandes lors des messes de funérailles et à orner les tombes le jour de la Toussaint. L'ornementation très curieuse de cette pièce (2) comporte, outre les lampadaires représentés à gauche, en bas de la planche XXV, un ostensoir, la croix du Golgotha, les instruments de la Passion, des chapelles funéraires, des croix sépulcrales, des cyprès, des fleurs et des motifs fantaisistes parmi lesquels quelques motifs retrouvés à Salé. L'art populaire espagnol a prodigué la représentation des accessoires du culte, aussi bien dans le décor des objets profanes que dans l'ornementation des objets de caractère religieux. Le livre de Mildred Stapley, cité en note, en donne

(1) Cf. *I*re *Partie*, texte p. 24, et pl. XI, *b*).

(2) Ce tapis est reproduit dans le livre de Mildred STAPLEY, *Popular weaving and embroidering in Spain*. J'ai pu tout à loisir examiner la pièce elle-même chez M. Mildred Stapley qui, avec la plus grande amabilité, m'a ouvert les trésors de sa riche collection.

plusieurs exemples : une couverture ornée d'un tabernacle et d'un ciboire ; un dessus de lit agrémenté d'ostensoirs alternant avec des vases d'autel, etc. Nos lampadaires ont donc pu figurer sur les objets les plus divers.

En dehors de la frise dont il vient d'être parlé, les thèmes du répertoire de Salé (l'œillet, la fleur de lys, le vase fleuri) sont des thèmes classiques de l'art décoratif d'Occident.

L'histoire de Salé justifie les diverses influences qui se manifestent dans le décor de ses broderies, et grâce encore une fois à l'intermédiaire de l'Espagne. Fondée au XI[e] siècle, à l'embouchure du Bou-Regreg, Salé reçut le contre coup des différentes expulsions des Musulmans d'Espagne ; mais l'émigration qui fait principalement date dans la vie de la cité est celle des derniers Morisques, bannis définitivement de la Péninsule par Philippe III en 1609-1610. Les émigrés de Castille, de San Lucar et de Cadix se firent débarquer à l'embouchure du Bou-Regreg ; les uns s'installèrent sur la rive droite de l'oued, à Salé, les autres sur la rive gauche, dans ce qui restait du camp d''Abd el-Moumen (1).

VI

Broderies de Rabat

Broderie ancienne. — En 1609, quand débarquèrent les Morisques, Rabat n'était plus qu'une agglomération de peu d'importance, enclose dans l'immense enceinte de ce qui avait été la ville de Ya'qoub al-Manṣour. Le sultan Moulay Zeidan installa dans la qasba les habitants de Hornachos (2) (Province de Badajoz), qu'il désirait s'attacher à cause de leur bravoure, mais, peu après, les Hornachezos se déclarèrent indépendants, appelèrent à eux les Morisques réfugiés dans les autres parties du Maghreb et les établirent au pied de la citadelle. Voilà comment Rabat fut repeuplée, et c'est de leurs aïeules morisques que les brodeuses de Rabat tiennent ces festons enguirlandés qui sont à la base de leurs fleurons trapus ; on les retrouve en Espagne.

En outre, dans les deux pays, le procédé de travail est identique.

Aujourd'hui encore les brodeuses espagnoles, comme les mauresques

(1) Cf. H. de Castries, *Sources inédites de l'Histoire du Maroc*, France, t. III.

(2) Cf. de Castries, *op. cit.*

r'batiat, tendent le tissu à broder sur un coussin posé sur leurs genoux (1).

En dehors des guirlandes en question, il faut compter au nombre des traditions apportées par les Morisques à Rabat : la broderie au point natté analogue à celle de Salé, le rinceau Renaissance, la broderie sur filet, la dentelle au fuseau... (2), traditions aujourd'hui complètement abandonnées.

Broderie moderne. — Il faut y voir, à n'en pas douter, une interprétation de l'ornementation florale de tissus européens du XVIIIe et du XIXe siècles, traduite selon l'esthétique des brodeuses de Rabat qui recherchent les taches compactes, les contrastes violents entre les parties unies et les parties ornées et éliminent ainsi le vide du décor et la tige dans les motifs floraux.

VII

Broderie de Meknès

La broderie de Meknès, nous l'avons vu, participe de la broderie de Salé et de celle de Fès, tant au point de vue de la technique qu'à celui du répertoire décoratif ; c'est un compromis entre les deux traditions.

Cette particularité trouve son explication dans la situation géographique de la ville comme dans son histoire.

La grandeur de Meknès remonte au dernier tiers du XVIIe siècle, lorsque le sultan Moulay Isma'il, l'élève au rang de ville impériale et en fait sa résidence principale. La petite cité se peuple alors d'éléments divers : fonctionnaires et artisans recrutés dans les grandes villes marocaines, travailleurs venus des campagnes pour fournir la main-d'œuvre nécessaire aux colossales constructions entreprises par le sultan... Et ainsi, nous voyons facilement s'élaborer, à l'ombre des patios de la nouvelle capitale, la synthèse des procédés de broderie en usage à Fès et à Salé — les deux villes les plus proches — et l'esthétique berbère apporter sa note originale, son goût du pastillage et son chaud coloris.

(1) Voir, dans le livre de Mildred Stapley, une photographie représentant un groupe de brodeuses de Talavera.

(2) Cf. P. Ricard, *Broderies Marocaines*, p. 125.

VIII

Broderie de Tétouan

Ici, plus de mystère. Les Tétouanais tiennent de leurs pères ou grands-pères, témoins des faits, qu'au moment de la conquête de l'Algérie par la France, nombre d'Algériens se réfugièrent à Tétouan, apportant avec eux leurs petites industries, parmi lesquelles la broderie. Importées de Turquie par les anciens maîtres d'Alger, les Turcs, les broderies algériennes ne présentent plus pourtant aujourd'hui que des rapports assez lointains avec les broderies de Tétouan. Les premières, stylisées à l'extrême, se sont de plus en plus éloignées de leurs originaux balkaniques ; les secondes, au contraire, s'en sont rapprochées. Ce retour de la broderie de Tétouan à l'esthétique primitive a été très probablement favorisé par l'importation de modèles levantins et peut-être aussi de main-d'œuvre levantine. Les Tétouanais sont gens dévôts et fervents adeptes du pèlerinage et les bazars de La Mecque regorgent de broderies d'Orient, souvenirs tout indiqués pour rapporter à une épouse ou une mère. De plus, ses pieux devoirs une fois accomplis, le riche pèlerin, avant que Constantinople ne se fût dépouillée de son prestige, avait à cœur de s'offrir un séjour dans la capitale de l'Emir des Croyants, et on en a vu plus d'un s'y attarder et y prendre femme.

CONCLUSION

Les broderies marocaines, selon toute vraisemblance, dérivent donc de deux courants : l'un venu d'Espagne, l'autre des Balkans.

Du premier procèdent, au fur et à mesure des immigrations des Maures andalous et des Juifs espagnols : le *décor de Fès*, la *broderie de Tétouan-Chéchaouen*, les deux *broderies de Salé*, la *broderie (ancienne) de Rabat*, la *broderie d'Azemmour*, la *broderie de Meknès* (compromis entre celles de Fès et de Salé).

Du second proviennent : la broderie *'aleuj* et le *point de Fès*, importés par les femmes turques ou circassiennes introduites dans les harems *fasis*, la *broderie de Tétouan*, acclimatée par des réfugiés algériens, mais d'origine balkanique.

A ces deux grands courants, il faut ajouter l'influence des tissus européens modernes, reconnaissable dans la seconde broderie de Rabat.

Le courant espagnol canalise des traditions fort diverses. En effet, nous avons pu noter des réminiscences syro-coptes et byzantines dans les broderies de Fès et de Salé, des motifs persans à Salé. Les broderies de Chéchaouen se rattachent à l'art hispano-mauresque proprement dit, les broderies d'Azemmour, les grands rinceaux de Rabat-Salé représentent le style Renaissance ; enfin, la sève populaire espagnole se fait jour dans certains motifs de Salé (lampadaires) et dans les festons enchevêtrés de Rabat.

Les vieux thèmes orientaux que le Maroc a reçu de l'Espagne se sont répandus dans toute l'Europe au moyen âge, par l'intermédiaire de l'Italie très vraisemblablement. Avec les thèmes de la Renaissance, ils forment encore aujourd'hui le fond du décor des broderies paysannes de notre continent, de sorte que les broderies marocaines, dans leur majorité, se rattachent à l'art populaire de l'Europe.

Les brodeuses marocaines ont donc reçu de l'extérieur leurs thèmes décoratifs, mais il ne s'ensuit pas que leurs œuvres manquent d'originalité. Le choix des thèmes n'est pas tout dans un décor, le style aussi importe. Si les Marocaines n'ont rien créé des modèles de leur répertoire, elles ont su en varier beaucoup l'utilisation, combinant diversement leurs motifs (Fès), les décomposant et les recomposant sur de nouvelles bases (Salé)... Bien que formé de peu d'éléments, le décor des broderies de Fès et de Salé offre ainsi une grande variété de modèles. De même, si les broderies de Chéchaouen représentent des copies des originaux hispano-mauresques, il n'en reste pas moins que la disposition des bandes, avec ce heurt violent de zones unies et de zones coloriées, est une invention maghrébine ; certains fleurons du vieux Rabat paraissent, à première vue, complètement étrangers au rinceau qui leur a donné naissance.

Ces inventions dans l'agencement — quelques compositions un peu lourdes exceptées — ont été souvent des plus heureuses, et l'on peut dire de l'œuvre des brodeuses marocaines qu'elle porte le témoignage d'une imagination fertile et d'un sens très vif du décor.

Jeanne Jouin.

Broderie hispano-mauresque (Institut Valencia de Don Juan, Madrid)

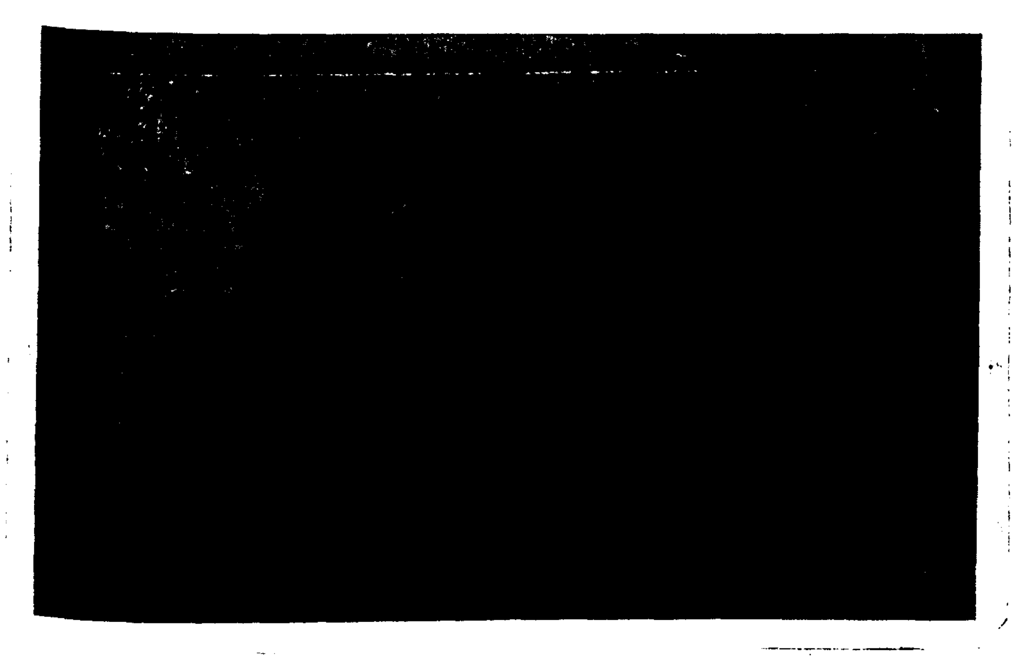

Broderie espagnole (xvi^e siècle)
(Collection de l'Auteur)

Pl. XXIII

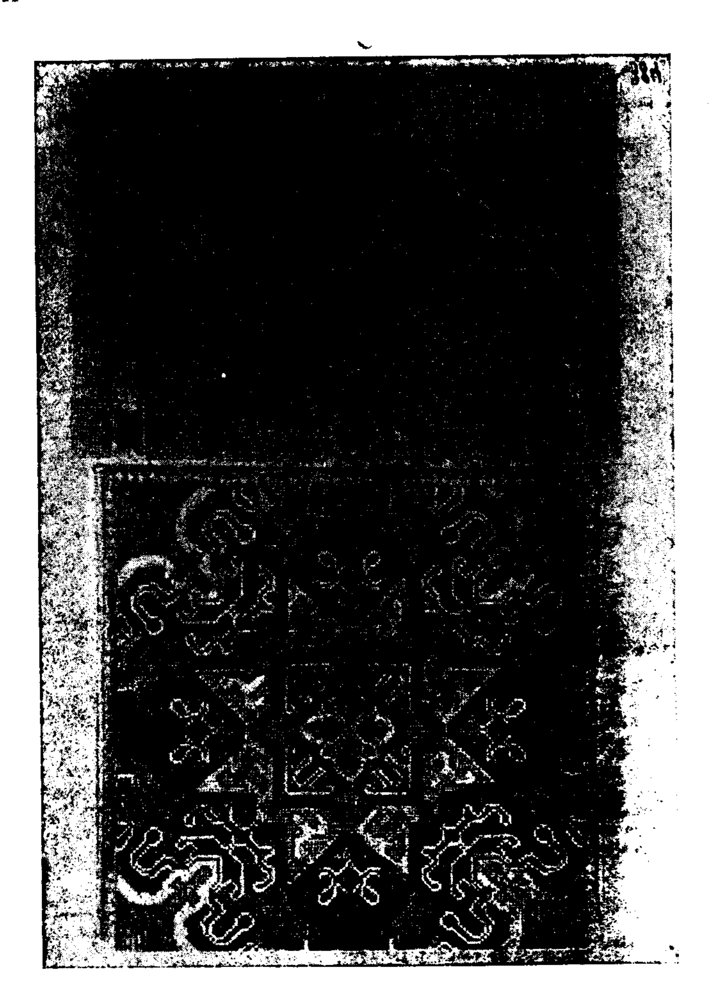

(Communiquée par le Service des Arts indigènes)

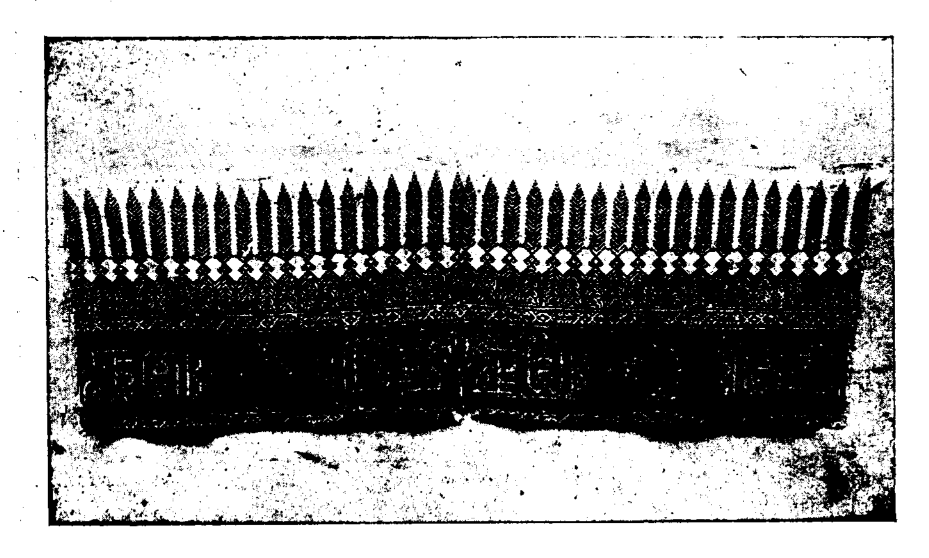

Musée d'Alger (Communiquée par M. G. Marçais)
Broderies de Chechaouen

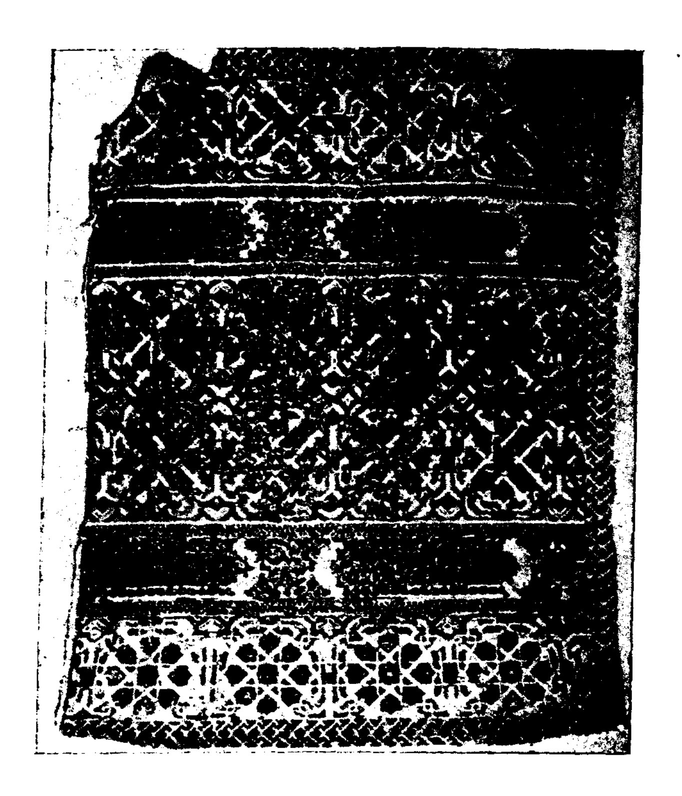

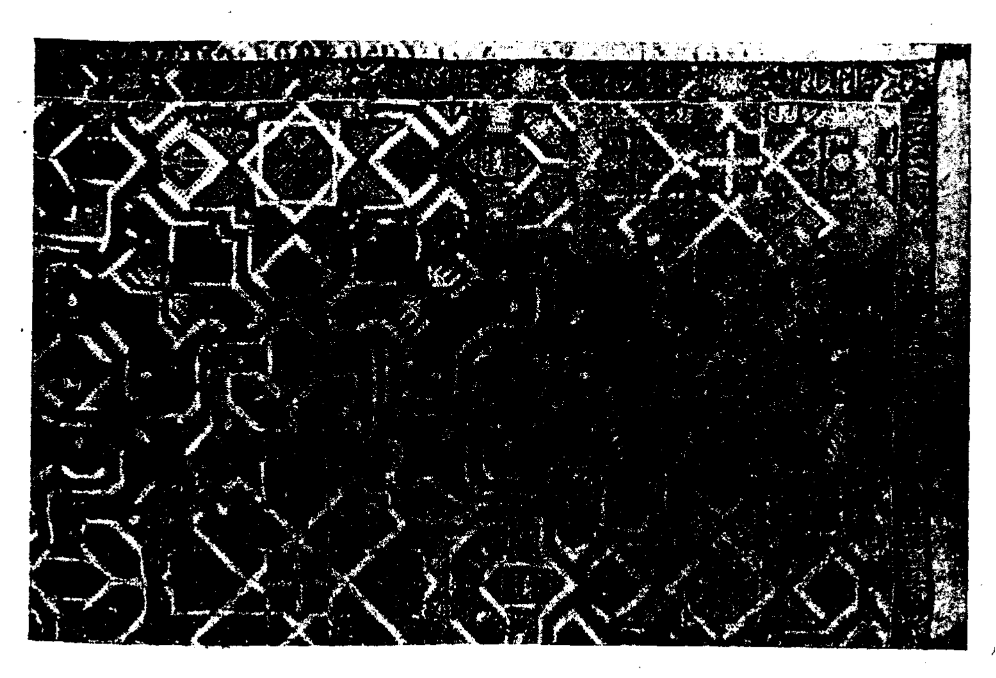

Broderies hispano-mauresques
(Institut Valencia de Don Juan, Madrid)

Pl. XXV

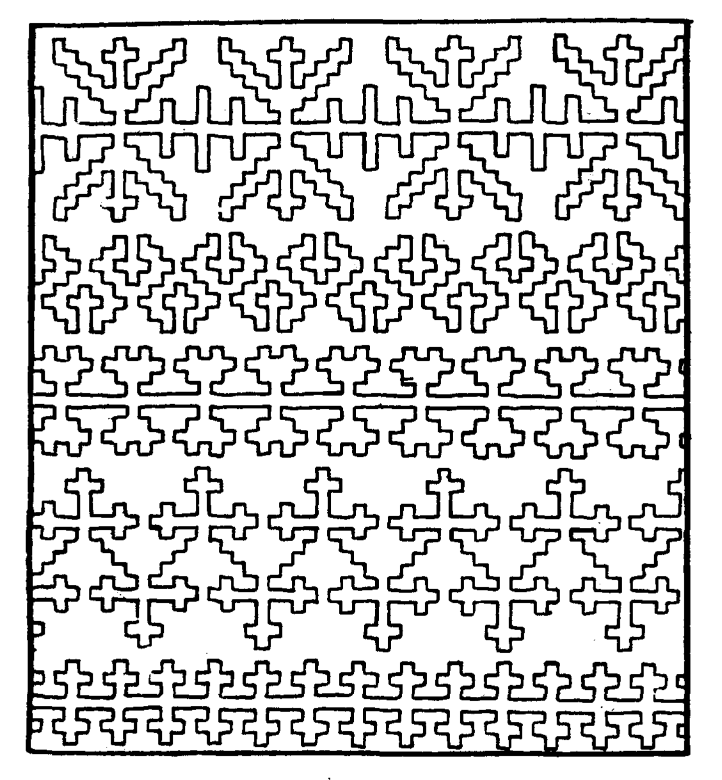

Patrons de broderies (XVIe siècle)
(d'après Cocheris, H.)

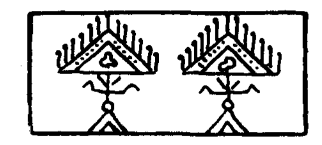

Art populaire espagnol
Lampadaires
(d'après Mildred Stapley)

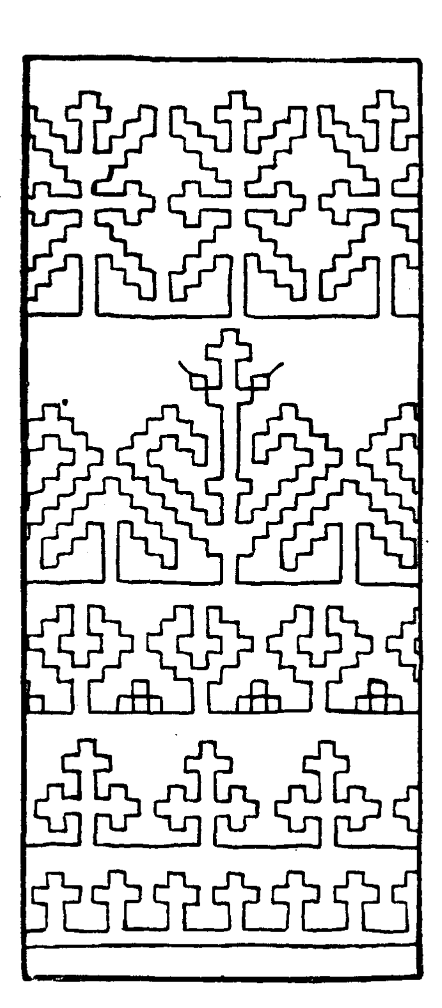

Broderies de Salé
(d'après P. Ricard)

LA CORPORATION DES TANNEURS ET L'INDUSTRIE DE LA TANNERIE A FÈS (1)

I. — Historique

La corporation des tanneurs, ou *debbāğīn* est une des plus anciennes de Fès et ses débuts remonteraient à la fondation de la ville. La tradition orale attribue couramment à Moulay Idrīs, lui-même, l'installation de tanneries ; on montre même, dans un des ateliers actuels, le *dār ed-debāğ* de Gernīz, l'auge dans laquelle, dit-on, il faisait jadis boire sa mule.

Cette industrie ne tarda pas à prendre une très grande importance. Fès était, à cet égard, dans une situation privilégiée, l'eau nécessaire aux multiples lavages et rinçages des peaux et aux bains dans lesquels elles séjournent au cours de leur préparation était fournie abondamment par les sources et les diverses branches de l'oued ; d'autre part, la ville était située au milieu d'un pays d'élevage et entourée d'un cercle de montagnes et de forêts peuplées de gibier et de fauves, dont il était possible de tanner les peaux. L'industrie de la tannerie reçut enfin très tôt l'apport d'expériences étrangères dont il est difficile d'apprécier l'importance : celle des réfugiés de Kairouan, de certains exilés persans et andalous ; on connaît, en effet, la situation florissante des industries du cuir à Cordoue et en Andalousie, au temps des Maures.

Les tanneries de Fès acquirent très tôt une flatteuse notoriété et leurs produits étaient particulièrement estimés. Certains textes, trop rares à notre gré, le montrent. En 323 de l'hégire (935 ap. J.-C.), quand le général ʿobéidite Maisūr el-Ḫaṣīy se fut emparé de la ville, il exigea la remise d'un butin comportant notamment la livraison de peaux tannées (2).

(1) L'étude qui suit doit faire partie d'un travail d'ensemble sur les corporations de Fès, entrepris sur place, d'une manière aussi exhaustive que possible et sous les auspices de l'Institut des Hautes Études marocaines, par MM. le capitaine Guyot, officier interprète du Service des Affaires indigènes, Le Tourneau, professeur agrégé au Collège Moulay Idris et Paye, professeur agrégé au Lycée de Fès. Les résultats de cette enquête feront ultérieurement l'objet d'une publication de l'Institut des Hautes Etudes marocaines. N. D. L. R.

(2) Kitab el-Istiqsa, trad. Fumey, *Archives maroc.*, *t.* X, p. 59.

La réputation des tanneries de Fès était si grande que leurs produits étaient, paraît-il, exportés jusqu'à Baghdad.

L'importance de la corporation est attestée par certains auteurs. La *Zahrat el-ās*, d'Abu'l Ḥasan el-Jarnā'ī (1) indique dans le catalogue des industries pratiquées à Fès sous le règne de l'almohade el-Manṣūr et de son fils Muḥammed en-Nāṣir le total, qui paraît considérable, de 86 ateliers. Au temps des Mérinides, si l'on en croit le chérif Si'Abd el-Ḥaï el-Kattānī, dont on connaît la profonde érudition, la ville devait contenir jusqu'à une centaine de tanneries.

Il est vraisemblable que ces multiples ateliers étaient échelonnés le long de l'oued ou situés auprès des sources qui affleurent à l'intérieur des remparts. Mais nous devons avouer que nos recherches pour retrouver leur emplacement ont été jusqu'à ce jour infructueuses. Nous croyons d'ailleurs que des vestiges de fosses et de bassins permettant l'identification d'anciennes tanneries, pourraient être retrouvés ultérieurement, à la faveur de démolitions ou de réparations effectuées dans des immeubles situés dans le voisinage de l'oued et des divers points d'eau. C'est ainsi que, tout récemment, des ouvriers occupés à creuser des fondations dans une propriété du quartier du Douh, appartenant au Président du Conseil de perfectionnement de l'Université de Qarawiyine, Moulay 'Abdallāh el Feḍīlī el-'Alāwī, ont mis à nu des ruines de bassins dont la forme et la disposition ne laissent pas de doute sur l'existence, à cet endroit, d'un ancien atelier. Un indice concernant la date possible de la fondation nous est fourni par le nom même de la maison qui occupe actuellement son emplacement. Cette maison est appelée *dār et-Trā'ifī*, c'est-à-dire la maison d'et-Trā'ifī, lequel fut vizir sous les Almoravides, et par ailleurs l'une des *maṣriyya* actuelles est construite sur de vieux murs qui datent, croit-on, de cette époque. Cette tannerie serait donc contemporaine ou même antérieure à la domination almoravide.

Quoi qu'il en soit, l'industrie des peaux faisait vivre une très grande partie de la population et alimentait un commerce de matières premières et de multiples industries que nous retrouvons encore maintenant groupées autour des *debbāġīn*: cordonnerie, reliure, sellerie, maroquinerie, fabrication des ceintures, etc. Il n'est pas jusqu'aux équipements des

(1) Ahmed ben Khaled en-Nasiri, trad. A. Bel, Alger, 1923, p. 82.

soldats, aux fouets des mohkazenis, et aux dessous de cuir qu'on disposait sous les chandeliers, afin d'éviter aux zelliges et aux tapis d'être tachés par la cire, qui ne fussent fabriqués avec des peaux tannées à Fès. Si l'on ajoute foi à certains renseignements fournis par Léon l'Africain, la production annuelle des peaux préparées dans les tanneries de la ville aurait atteint le total impressionnant de 480.000 peaux (1).

L'importance des tanneurs dans la société se montrait naturellement en rapport avec l'importance de leur industrie. On conserve le souvenir de grandes familles de tanneurs, les Oulād Slāouī, les Oulād Ben'Aṭīya, dont la réputation survit dans la tradition populaire.

II. — Les Tanneries actuelles

Aujourd'hui, l'industrie des peaux a perdu de son importance d'autrefois. On ne compte plus, à Fès, que 4 tanneries (ou *dār ed-debāġ*) au lieu des 86 ateliers mentionnés dans le Zahrat el-ās' (2). Il semble d'ailleurs, si l'on admet le total considérable donné par les textes, que les multiples ateliers de jadis n'étaient pas tous aussi considérables que ceux de maintenant, qui suffisent à occuper, comme nous le verrons, une notable partie de la population. Il est permis de supposer que la majorité d'entre eux revêtaient seulement l'importance de la tannerie actuelle de Raḥbat et-tben.

1° *Situation des tanneries à Fès*

Ces tanneries, à l'encontre de beaucoup d'industries indigènes, ne sont pas localisées dans un quartier déterminé de la ville. Elles se répartissent, au contraire, dans quatre quartiers différents, mais toujours à proximité immédiate de l'oued ou de sources. L'eau, en effet, dont il importe que le débit soit constant et l'utilisation facile, est nécessaire à deux fins. Elle alimente les divers bassins dans lesquels trempent ou sont rincées (3) les peaux au cours de leur préparation, et elle assure l'évacuation des résidus qui en proviennent.

Ces quatre tanneries sont les suivantes :

1. *Le dāreddebaġ de Šuwwāra*, situé dans le quartier d'el-Blīda, près

(1) Cf. Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, t. II, p. 184.
(2) *Zahrat el-Ās*, p. 82.
(3) Ce qu'on appelle en France « le travail de rivière ».

de l'abattoir de la Médina, et légèrement en aval du pont de Bain el-mudūn. Cette tannerie est alimentée par la source nommée Jdīda et des canalisations de la ville. Ses résidus sont évacués directement dans l'Oued Bou-Kherāreb, qui la longe dans sa partie la plus large.

Elle comprend trois ateliers importants :

a) *Eš-Šuwwārat el-kbīra*, qui couvre à lui seul plus de la moitié de la superficie totale ;

b) *El-'Arṣa* ;

c) *Jdīda*.

Ces trois ateliers s'ouvrent sur un petit derb qui aboutit au derb Šuwwāra. On y a accès par une porte branlante qui constitue l'unique entrée pour toute la tannerie, et qui est fermée la nuit par les gardiens du dār ed-dbāġ.

2. *La petite tannerie de Raḥbat et-tben*, dans le quartier de Qalqīlīyine, près de l'oued, et légèrement en amont du pont d'er-Rṣīf. Elle est alimentée par l'eau de l'oued qui la longe.

3. *Le dār ed-dbāġ de Sidi Mūsā*, dans le quartier de Gernīz, à proximité de la place en-Nejjārīne, et juste en face de la zāwiya de Sidi Mūsā. Elle reçoit l'eau de la source 'Ain ed-debbāġīn, qui affleure dans la tannerie elle-même.

4. *Le dār ed-dbāġ de 'Ain 'Azlīten*, dans le quartier d'eš Šrāblīyīne. Il s'ouvre sur un petit derb (derb Sidi'-l-Ḥājj el-Ḫaiyāt) qui aboutit, tout près de la tannerie, dans le derb Čeršūr, à côté de la Zāwiya Wazzānīya. Cet atelier est alimenté par l'eau d''Ain Čeršūr qui jaillit sous la tannerie, et d''Ain Azlīten, qui affleure une centaine de mètres plus haut.

L'approvisionnement en eau est donc extrêmement facile. Les tanneries de Fès n'ont pas nécessité, pour leur usage, l'établissement de canalisations semblables à celles de Tétouan (1). Quant aux puits que possèdent obligatoirement les ateliers de Rabat (2), ils ne pourraient être, à Fès, d'aucune utilité. Ces quatre tanneries sont, d'autre part, situées à l'intérieur de la ville, dans des conditions de sécurité parfaites — considération qui n'était pas à dédaigner avant l'établissement du Protectorat. Leur dispersion enfin ne les empêche pas de se localiser dans un rayon relativement restreint du centre des affaires, c'est-à-dire des abords de la mosquée

(1) Cf. A. Joly, *L'industrie à Tetouan* (*Archives marocaines*, t. VIII, p. 288).

(2) Cf. L. Brunot, *Vocabulaire de la tannerie indigène à Rabat* (*Hespéris*, 1923, p. 85).

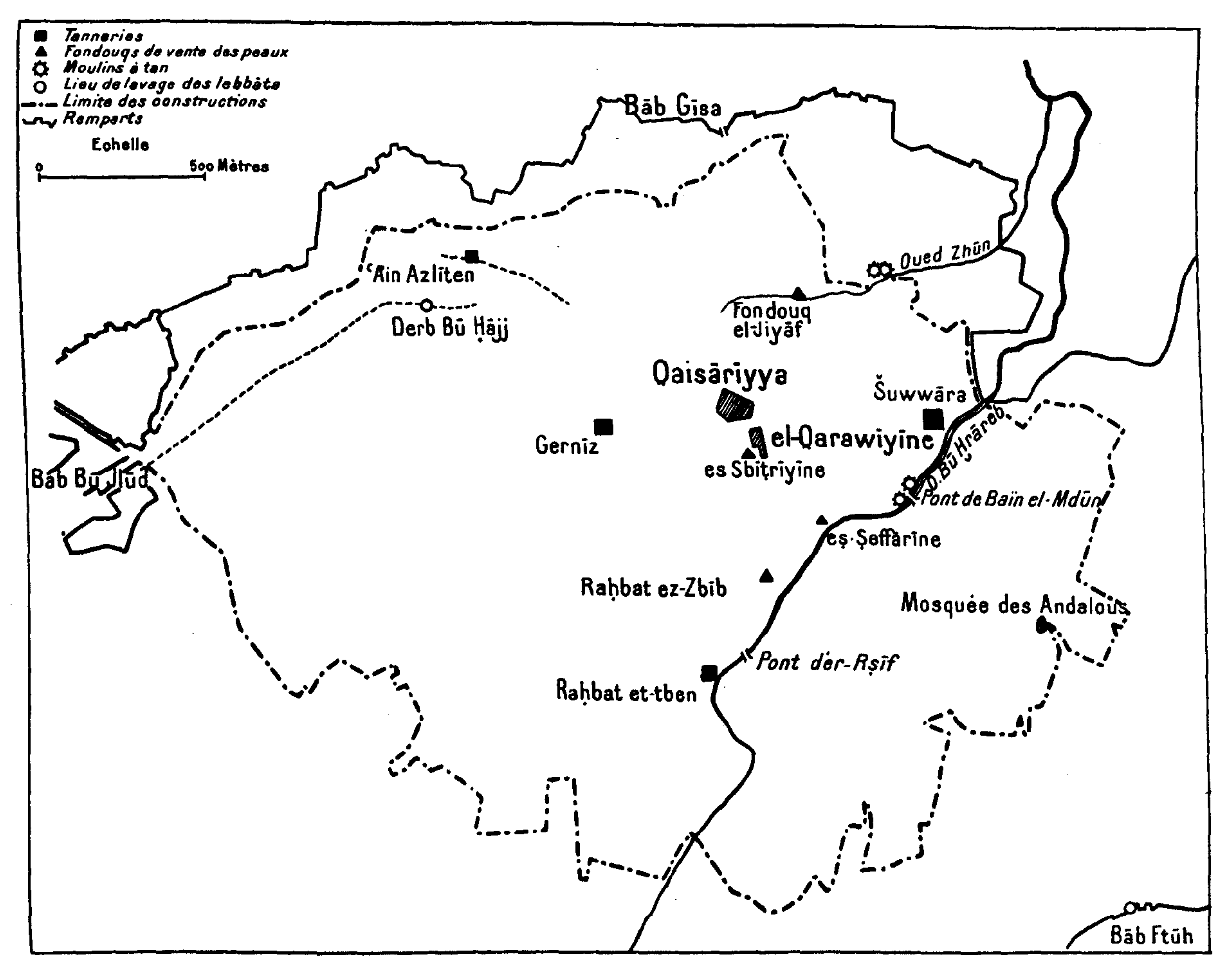

Fig. 1. — Carte de l'Industrie de la tannerie à Fès

Qarawīyīne, et cette proximité (voir fig. nº I) évite aux tanneurs de longs déplacements, soit qu'ils aillent acheter les matières premières indispensables à leur industrie, soit qu'ils sortent pour vendre les peaux dont ils ont achevé la préparation. Ce sont là de précieux avantages, qui n'ont pas laissé de contribuer à l'essor de la tannerie à Fès.

2º *Description d'une tannerie* (voir fig. nº 2)

L'organisation de ces tanneries ne comporte guère de différences avec celle des tanneries de Rabat et de Tétouan. Une tannerie de Fès comprend essentiellement :

1. *Une aire découverte*, de dimensions variables, suivant l'importance de la tannerie. Elle revêt des formes différentes, car le tracé des rues et l'existence de maisons dans le voisinage n'ont guère permis, en général, l'aménagement d'une surface régulière. Parfois même l'atelier est situé à flanc de colline ou tout au moins sur un terrain incliné — cette pente est très nette à Šuwwāra et à 'Ain Azlīten — et cette disposition est utilisée habilement par les ouvriers pour la répartition des eaux et pour leur écoulement.

L'aire de la tannerie est creusée de bassins pour le lavage et le rinçage des peaux, et de fosses destinées aux bains dans lesquels elles séjournent (1).

a) *Les bassins.* — Ils sont de deux sortes :

Le *ṣahrīj*, bassin d'eau claire de dimensions allant jusqu'à 3 m. × 2 m. 50 environ (à Suwwāra kbīra), sur une profondeur de 0 m. 75 à 1 mètre. Il est utilisé pour le reverdissage des peaux ;

Le *merkel* (2), bassin d'eau très claire et, en général, courante. Il sert au rinçage des peaux de moutons et de chèvres. Les dimensions varient beaucoup ,depuis le *merkel* de Gernīz ou de Raḥbat et-tben (1 m. × 0 m. 60 × 0 m. 50), jusqu'à celui de 'Ain Azlīten ou de Suwwāra kbīra. Ceux-ci comportent, en effet, deux fosses de grandeur sensiblement égale (1 m. 70 × 1 m. 20 × 0 m. 60).

Ṣaḥrij et *mrākel* peuvent être facilement vidés après le rinçage, car ils sont percés, à la partie inférieure d'une de leurs parois latérales, d'un trou dont il suffit d'enlever la bonde pour provoquer l'écoulement de l'eau dans les rigoles.

(1) Le chapitre suivant montrera que ces rinçages et ces bains constituent une série d'opérations à la fois longues et compliquées.

(2) Pluriel *mrākel.*

Evacuation des eaux

Ia

b

VIII

VII

V

VI

III

II

IV

VIII

Arrivée d'eau

I Surface du 1er étage { a : Hzāna / b : Chemin d'accès aux hzā'in

II Sahrīj

III Merkel

IV Qaṣrīyya sous hzāna

V Qaṣrīyya à l'air libre

VI Mejyar

VII Vestibule d'accès

VIII Escaliers

Circulation d'eau

Fig. 2. — Plan schématique d'une tannerie à Fès

Chaque tannerie possède, en général, un *ṣahrīj* et un *merkel* (1). Gernīz compte cependant deux *ṣahrīj*; Šuwwāra kbīra aussi, mais l'un d'eux est bouché par des détritus et depuis longtemps inutilisé. Ces bassins sont donc communs à tous les ouvriers de l'atelier, et ils s'en servent à tour de rôle, selon les nécessités de leur travail. L'entretien en incombe naturelle ment à la communauté (*jmā'ā*) des tanneurs et les réparations nécessaires sont supportées par elle.

b) *Les fosses.* — Elles sont, à Fès, de deux sortes :

Les pelains : *mejyār* (plur. *mjā'ir*) ou fosses à chaux. Ce sont des fosses grossièrement faites, dont la maçonnerie est crépie par la chaux des bains, de forme ronde ou rectangulaire, de 0 m. 75×0 m. 50 environ, et d'une profondeur de 0 m. 50 à 0 m. 60. Elles comportent, assez souvent, sur leurs parois, dans le sens de la longueur, de légers renfoncements (2), à différentes hauteurs, qui servent de points d'appui pour les pieds de l'ouvrier quand il se baisse pour plonger des peaux dans le bain ou pour les en retirer.

Ces fosses sont massées dans un espace assez restreint, côte à côte et parallèles, séparées par un intervalle de 0 m. 40 environ qui constitue une cloison étroite sur laquelle passent les ouvriers (3).

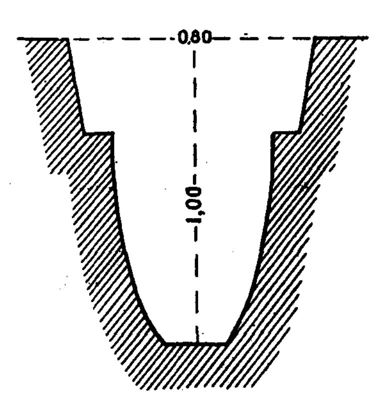

Fig. 3. — Coupe d'une qaṣriyya

Les *qaṣriyya* (plur. *qṣārī*). Ce sont des fosses rondes de 1 mètre de profondeur environ et de 0 m. 80 à 1 mètre de diamètre, en forme de cône tronqué, aux parois légèrement arrondies. Ces dimensions peuvent d'ailleurs varier, selon la place disponible et selon la nature des peaux traitées : c'est ainsi que les *qṣārī*, destinées aux bains de tan des peaux de bœufs sont en général plus grandes que celles qui sont utilisées pour la chèvre ou le mouton. En gros, une *qaṣriyya* peut contenir de 30 à 60 peaux.

(1) A Rabat, *ṣahrij* et *mrākel* sont, à cause des difficultés d'approvisionnement en eau, rem placés par des cuves destinées aux mêmes usages (Cf. BRUNOT, *op.cit.*, p. 85).

(2) Appelés *'aḍā'id.*

(3) A Rabat, il y a en bordure des *mjā'ir*, une aire damée de 1m,50 de largeur appelée *rekba* et servant à recevoir les peaux quand on les plonge dans le bain ou quand on les en retire (Cf. BRUNOT, *op. cit*, p. 85), cette *rekba* n'existe pas à Fès, mais les tanneurs étendent les peaux en tas sur de longues perches dont ils couvrent les *mjā'ir* voisins de celui qu'ils vident ou qu'ils remplissent. Ils suppléent ainsi à l'absence des rekbas que le manque de place disponible n'aurait pas permis d'aménager à Fès.

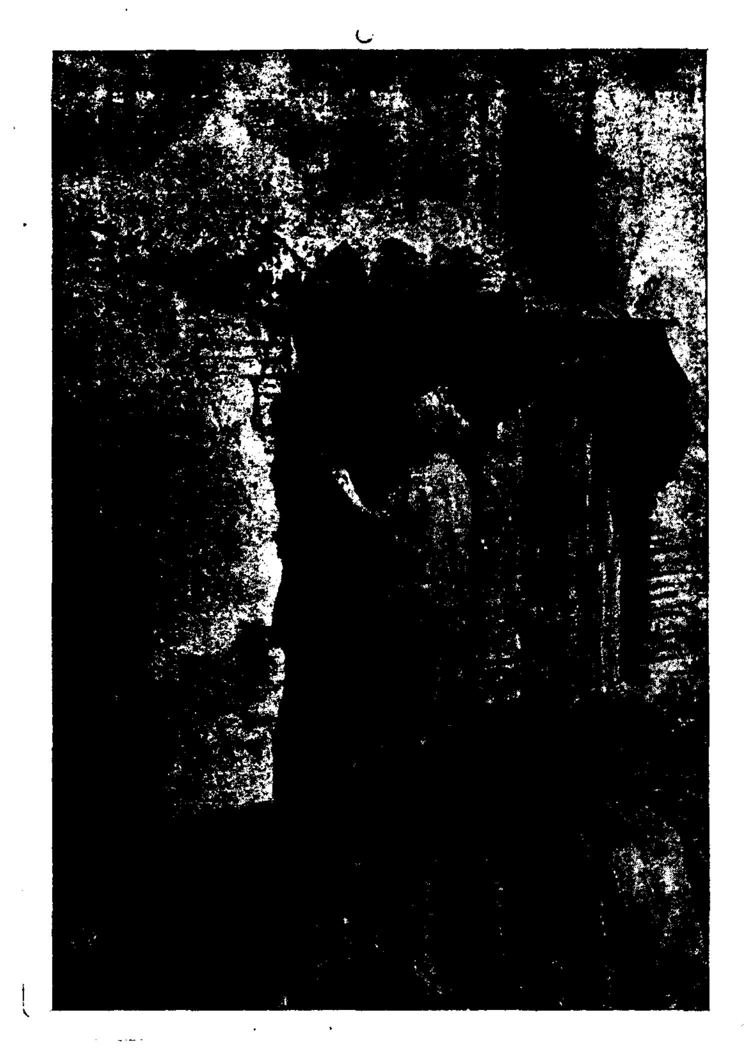

N° 1
Opération du teqlīʿ
(tannerie d'ʿAīn Azliten)

N° 2
Foulage dans le merkel et trempage dans le ṣahrīj
(Tannerie eš Šuwwārat el ʿArṣa)

PL. I

Ces *qṣārī* comportent toutes, à mi-hauteur, une bordure circulaire de pierre ou de zellijes (1), sur laquelle l'ouvrier chargé de plonger ou de retirer les peaux peut appuyer les pieds sans marcher sur les peaux qui macèrent dans le bain. Le revêtement de ces fosses est fait tantôt en briques ('Ain-Azlīten), tantôt en zellijes blanches et noires (Šuwwāra). Ce dernier revêtement permet de nettoyer facilement les *qṣārī* et de les utiliser ainsi successivement pour un bain de son (2) et un bain de takaout ou de tan. Quant au remplissage, il est effectué par les tanneurs à l'aide de seaux.

Enfin *qṣārī* et *mjā'ir* sont groupés à proximité de rigoles d'écoulement profondes de 0 m. 50 à 0 m. 60 et larges de 0 m. 40. On y jette, avec les mêmes seaux, l'eau qui a séjourné dans les fosses pendant la préparation d'une série de peaux. Ces rigoles sont assez souvent obstruées par des détritus provenant de ces bains et il importe, de temps à autre, de procéder à leur nettoyage. Cette besogne incombe à la communauté des tanneurs.

2. Autour de cette aire découverte s'alignent les magasins atelier (*ḫzāna*, plur. *ḫzā'in*). Ils garnissent, en général, les côtés de la tannerie et sont souvent au premier étage ('Ain Azlīten, Šuwwāra, Jdīda, el-'Arṣa) appuyés sur un portique qui abrite, au rez-de-chaussée, des *qṣārī* ou des *mjā'ir* (3). Cette disposition en hauteur, nécessitée par le manque de place disponible, a l'avantage d'isoler presque complètement les tanneries et d'épargner, aux maisons voisines, les odeurs nauséabondes qui s'en dégagent.

On accède à ces *ḫzā'in* par un escalier assez raide, caché dans un coin de la tannerie et par une terrasse étroite qui forme chemin de ronde devant les portes. Chaque *ḫzāna* est composée de deux pièces superposées. La pièce inférieure mesure, en général, 2 m. 50 sur 3 mètres environ et sa hauteur ne dépasse guère 2 mètres à 2 m. 20. A 'Ain Azlīten, à cause notamment de la structure particulièrement fragile des constructions en surplomb, les *ḫzā'in* ne mesurent guère que 2 mètres de côté. A Gernīz, par contre, certaines sont légèrement plus grandes que la moyenne observée Les solives du plafond, dans toutes ces cellules, sont apparentes et on les

(1) Cf. fig. n° 3.

(2) Le détail de ces bains sera exposé au chapitre suivant.

(3) Quand elles ne sont pas abritées par le portique qui supporte les *ḫzāin*, les *qṣārī* sont souvent protégées par une plaque de bois grossière que les tanneurs appellent *ṭablāt*.

utilise assez souvent pour le séchage des peaux, qu'il suffit de suspendre à des clous plantés dans ces solives. La pièce est éclairée par l'ouverture de la porte, celle-ci restant presque constamment ouverte, et parfois par une ou deux petites fenêtres.

La pièce supérieure, de même superficie et, en général, de même hauteur de plafond, est surtout destinée au séchage des peaux et à leur emmagasinage (1). Les tanneurs y gardent parfois des poules et même des agneaux parqués dans un coin. On accède à ce réduit par une trappe ouverte à l'un des angles, dans le plafond de la pièce inférieure : trois ou quatre barres de bois (*drūj*) scellées dans le mur, permettent de s'élever jusque là.

Ces *ḫzā'in* servent à l'entrepôt des pelleteries vertes et salées, des différentes matières premières utilisées pour la préparation des peaux dont le tannage est achevé. Dans certaines pièces de la tannerie de Gernīz, on remarque même une disposition spéciale : le fond est garni d'une sorte d'auge de bois, qui peut atteindre une largeur de 0 m. 60 et une profondeur de 0 m. 30 à 0 m. 40. C'est la *ḥafrat al-melḥ* : elle contient le sel entreposé pour le salage des peaux fraîches.

Elles abritent aussi, quand leurs occupants travaillent la basane ou le maroquin, les opérations de corroyage. A cet effet, une longue poutre lisse, appelée *ḫṭar*, est scellée dans le mur, à ses deux extrémités, à 0 m. 50 du sol environ, sur toute la largeur de la *ḫzāna*. L'ouvrier se place entre le mur du fond et le *ḫṭar* et il effectue, à l'aide d'outils que nous étudierons plus loin, différents travaux destinés à assouplir les peaux nouvellement tannées.

3. Au-dessus de ces constructions règne une vaste terrasse utilisée pour le séchage des peaux, une fois qu'elles ont été soumises à la teinture. On les étend d'ailleurs au soleil un peu partout, et les murs intérieurs de la tannerie en sont même tapissés assez souvent, aux heures où ils sont exposés à une vive lumière.

L'ensemble de la tannerie apparaît comme une ruche active et fermée. On n'y pénètre que par une porte grossièrement taillée, qui s'ouvre sur une sorte de couloir où stationnent les ouvriers qui attendent d'être embauchés et certains vendeurs de matières premières.

(1) Ces provisions sont toujours très faibles d'ailleurs.

3° *Caractères des différentes tanneries*

La description précédente n'implique pas une ressemblance absolue des différentes tanneries les unes avec les autres. Les habitants de Fès établissent eux-mêmes des distinctions entre elles. Tous s'accordent à dire que le *dār ed-debāġ* de Gernīz est le plus ancien et qu'il a longtemps surpassé les autres par l'importance morale de ses maallemine et la somme des capitaux engagés. Par contre, le groupe de Šuwwāra serait le premier par l'importance numérique des artisans qu'il emploie ; aux yeux de beaucoup de Fāsīs d'aujourd'hui, l'industrie des peaux est représentée surtout par Suwwāra. Les tanneries de Fès se caractérisent donc les unes par rapport aux autres à différents points de vue :

Ancienneté (1). — *a*) La tannerie la plus ancienne est celle du Gernīz. Les patrons tanneurs affirment qu'elle a été construite sous le règne de Moulay Idrīs et ils montrent, avons-nous dit, l'auge dans laquelle le fondateur de Fès faisait jadis boire sa mule. Nous savons, en tout cas, par quelques lignes du *Rawḍ el-Qirṭās* (2) que le *dār ed-dbāġ* du Gernīz existait déjà au moins au XIIe siècle de notre ère. En 567 de l'hégire, en effet (1120 après J.-C.), le cheikh Abū 'Imrān Mūsā ben 'Abdallāh ben Sydâf, fit construire, d'après l'auteur, un *dār el-wuḍū'* destiné aux fidèles qui viendraient prier à la mosquée d'el-Qarawīyine. Ce *dār el-wuḍū'* fut alimenté par une source appelée 'Ain Ḫumal (3) et «située en dehors des tanneries, dans une fabrique de teintures » (4). Il avait même été question d'utiliser à cette occasion la source même qui jaillit dens la tannerie ('Ain ed-debbāġīne), mais ce projet avait été abandonné parce que les eaux de cette fontaine étaient corrompues par les tanneries dont elle recevait tous les immondices (5). Enfin, l'ancienneté de ce *dār ed-dbāġ* serait attestée aussi par la présence de la ḫzana (6) d'un antique tanneur particulièrement vénéré,

(1) Il nous a été impossible de retrouver les titres (*ḥawalā*) des habous qui attestent la fondation des tanneries. Le seul renseignement que nous ayons pu trouver est la mention, au moins depuis 1115 de l'hégire (soit la date de 1704), de l'existence des trois tanneries de Šuwwāra, Gernīz et Rahbet et-tben. Cette mention dans les registres des habous prouve au moins leur existence à cette date.

(2) *Rawḍ el-Airṭās*, traduction Beaumier (cité par A. Schefer (LÉON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique*, t. II, p. 435).

(3) Cette source, appelée par M. Bel (trad. de la *Zahrat el-ās*, p. 135) 'Ain Farmal est située exactement dans le derb Sidi Mûsā, à proximité immédiate de la tannerie du Gernīz. Elle jaillit d'un rocher, d'où le nom de 'Ain el-Kehf que lui donnent parfois certains Fāsīs.

(4) Peut-être d'ailleurs y avait-il plusieurs tanneries dans le voisinage immédiat.

(5) *Ibid.*

(6) Cet atelier est encore utilisé de nos jours.

Sidi Ya'qūb ed-Debbāġ, dont il est possible de voir le banc (*dukkān*) à l'intérieur de la salle de prières du Gernīz. Ce saint personnage vivait au IXe siècle de l'hégire, au temps des Benū Waṭṭās.

D'après la tradition populaire, il aurait été tanneur à Marrakech et serait venu à Fès, où il aurait fondé une famille. Cette tradition est rapportée par l'auteur de la *Salwat el-anfās* (1) : « Les tanneurs disent que Sidi Ya'qūb ed-Debbāġ exerçait bien le métier de tanneur, et qu'il occupait au *dār ed-debāġ* du Gernīz une *ḫzāna* que les gens du métier nous désignent encore aujourd'hui ». Et l'auteur ajoute (2) : « Il était d'une piété exemplaire, son souvenir se perpétua à tel point qu'il n'y a pas très longtemps encore les tanneurs du Gernīz célébraient annuellement son *mawsim*, au jour anniversaire de sa mort. » La tombe d'Abū Ya'qūb ed-Debbāġ est située à l'extérieur de la ville, à Bāb Gīsa et est surmontée d'une coupole (3). Sa qoubba contient un puits et la légende veut qu'il reçoive l'eau du puits de Zemzem, à la Mekke. Les tanneurs rapportent que l'un d'entre eux, au cours d'un pèlerinage dans la ville sainte, laissa tomber dans le puits de Zemzem un bol de cuivre sur lequel son nom était gravé. De retour à Fès, il se rendit, le jour du moussem organisé par les tanneurs au marabout de Sidi Ya'qūb et fut surpris de retrouver son bol dans le puits de Bab Gīsa. L'eau du puits ne peut donc, selon eux, venir que du puits de Zemzem. par communication souterraine.

b) La tannerie de Šuwwāra kbīra, aux dires des gens qui y travaillent, serait aussi ancienne. Elle contient une petite mosquée qui s'appelle Jāma' 'el-beġla, en souvenir de la monture de Moulay Idrīs et, par ailleurs, Sidi Ya'qūb ed-Debbāġ n'y est pas un personnage inconnu. Peut-être, à défaut des renseignements précis que nous n'avons pu obtenir, verrions-nous dans ces deux détails des indices susceptibles de montrer l'ancienneté de la

(1) T. III, pp. 105-106.

(2) *Ibidem.*

(3) Abū Yūsof Ya 'qūb ed-Debbāġ, dont nous avons fait mention ci-dessus, ne doit pas être confondu avec sidi Ya 'qūb b. ' Abd Allah b. 'Isa ed-Debbāġī, qui est inhumé à l'extérieur de la ville, près de Bab Maḥrūq, à droite de la *rawḍa* de Sidi Mejbeur. Ce dernier personnage, chérif idrissite, appartiendrait, d'après el-Qādirī (*ed Dorr as-sanī*, p. 35) à une lignée dont les membres sont connus sous le nom de Debbāġīyūn el-'Oyūn et habitent, à Fès, d'après cet auteur, au quartier des sources, de Fès el-Qarawīyine. Il écrit : « Lorsque l'empire d'el-Hasan Gennūn, dernier prince idrīside du Mahghrīb septentrional eut été détruit par les Merwānides, 700 Idrisides, descendants, pour la plupart, de 'Isā, furent transportés à Cordoue, par ordre du calife el-Hakam, en 863 av. J.-C. Après être restés trois siècles en Andalousie, ils passèrent à Salé où ils acquirent des biens et se virent attribuer, par ordre du sultan, les revenus de l'impôt de la tannerie, à Salé ; d'où leur surnom de *debbāġīyīne* ; mais on les appela longtemps chorfā Salāwīyīne (de Salé) même après leur entrée à Fès. Ils arrivèrent dans cette ville au début du IXe siècle et y furent encore l'objet de faveurs de la part des Mérinides et des chorfa régnants : en 1090, ils possédaient encore dix brevets relatifs à des privilèges, tant à Salé qu'à Fès.

tannerie. L'atelier d'el-ʿArṣa est probablement assez vieux aussi; Jdīda, par contre, comme son nom l'indique, est récente ; sa fondation n'est, en effet, éloignée que d'une cinquantaine d'années.

c) Raḥbat et-tben est certainement ancienne et devait être une de ces tanneries que les textes permettent de supposer échelonnées le long de l'oued.

d) ʿAin Azlīten ne date que de la fin du XVIIIe siècle. Elle a été fondée par lesWazzānīyīne qui en conservent d'ailleurs les titres d'établissement (1). Cette tannerie comprend deux parties. La partie gauche a été construite en 1209 de l'hégire (1795) sur l'emplacement d'une écurie (*rūā*) propriété des Oulād Šāden el-Lemṭīyīne ; cette écurie contenant déjà à cette époque deux mortiers qui servaient au pilage des écorces de grenades (2), c'était la raison pour laquelle l'endroit était déjà appelé *dar dbāġ*. L'écurie était adossée à la maison des Oulād el-Mūmnī et à un immeuble en ruines (*ḫarba*) appartenant au Chérif Sidi Moḥammed ben Aḥmed benʿAlī el-Wazzānī. Celui-ci se rendit acquéreur de la maison des Oulād el-Mūmnī, de l'écurie appelée Dār Dbāġ et les transforma, ainsi que l'immeuble en ruines dont il était propriétaire, en tannerie. La préparation des peaux y fut assurée, au début, par des gens des Ṣenhāja auxquels le chérif fit appel pour ce travail, puis à partir de 1255 de l'hégire (1833) par une famille de tanneurs, les Oulād er-Rā'is, qui furent pris au dār dbāġ du Gernīz (3).

2° *Régime juridique.* — Ces différences dans la date de fondation se retrouvent dans le régime de propriété. Certaines de ces tanneries, et ce sont les plus anciennes, sont biens ḥabous en totalité ou en partie ; les plus récentes sont propriétés privées. Cette situation entraîne pour les tanneurs deux modes de location différents pour la *ḫzāna* qu'ils occupent et les fosses où ils déposent leurs peaux, ces fosses se composant généralement, pour chacun d'eux, de 1 à 3 *mjā'ir* et de 2 à 4 *qṣārī*.

a) *Les tanneries ḥabous.* Ce sont :

Gernīz qui est propriété ḥabous de Sidi Frej, de Qarawīyīne, de Sidi

(1) Nous avons pu les consulter grâce à l'obligeance de si Moḥammed ben Tuhāmī el-Wazzānī.

(2) Le produit du pilage devait être vendu aux tanneries situées dans le fond de la Medina (Suwwāra, Raḥbat et-tben).

(3) Il existe encore actuellement beaucoup de Er-Rāʿis à la tannerie de Gernīz.

Yaʿqūb ed-Debbāġ. Elle comporte aussi deux ou trois ḫzā'in qui sont propriétés privées (1);

Šuwwāra kbīra, el-ʿArṣa, Raḥbat et-tben, qui sont propriétés des ḥabous de Qarawīyīne, de Sidi Frej, de SidiʿAbdelqādir el-Fāsī, de Sidi Aḥmed et-Tījānī, et comportent, en outre, un nombre restreint de propriétés privées.

La location perçue par les ḥabous, propriétaires du sol de la tannerie, est en général de 7 francs à 7 fr. 50 par mois pour chaque *mʿallem*. Mais il en est qui ne paient pas directement aux ḥabous. Il faut, en effet, établir une distinction entre ceux qui ont la *zina* du sol sur lequel sont construites leur ḫzāna et leurs fosses, et ceux qui paient la location à un propriétaire de *zina* (*mūl zina*). La *zina* est un droit réel qui consacre la propriété de constructions édifiées sur un terrain appartenant à autrui et dont on a, moyennant location, une jouissance de longue durée (2). Ce droit a été acquis par les propriétaires actuels par héritage, donation ou vente, et les bénéficiaires paient alors aux ḥabous le loyer mensuel de 7 francs à 7 fr. 50 mentionné ci-dessus. S'ils sont eux-mêmes tanneurs, ils utilisent les locaux; dans le cas contraire, ils les louent à des tanneurs qui ne bénéficient pas de la *zina* : ceux-ci paient alors un loyer variant entre 15 francs et 30 francs par mois, qui comprend à la fois la location aux ḥabous que le *mūl zina* devra verser ensuite, celle des locaux (*ḫzāna* et quelques fosses) et enfin généralement celle du matériel (3).

La location est plus chère pour les ateliers qui, dans ces tanneries sont construits sur des propriétés privées : elle se monte, en général, de 30 à 35 francs par mois.

b) *Les tanneries privées.* Ce sont :

Jdīda, qui appartient aux familles Bennīs. Bennānī, Miyyāra et à Moulay Idrīs b.ʿAbdelhādī;

ʿAin Azlīten qui appartient à 74 Chorfa Wazzānīyīne, qui ont leur part dans le loyer (4). Celui-ci se paie globalement 1.000 francs par

(1) Peut-être les *ḫzāʿin* qui sont ainsi, dans une tannerie ḥabous, propriétés privées, correspondent-elles à un agrandissement de la tannerie postérieurement à sa fondation et à sa constitution en biens de main-morte. Elles auraient alors été édifiées sur un terrain privé.

(2) Cf. *Précis de législation marocaine*, par P. L. RIVIÈRE, p. 864.

(3) Cf. au chapitre suivant. Cet outillage est d'ailleurs extrêmement simple. S'il n'est pas complet la location coûte naturellement moins cher, et les voisins prêtent sur demande les objets manquants. Il y a entr'aide réciproque.

(4) Le fondateur de la tannerie de ʿAin Azlīten constitua bien ḥabous au profit de sa descendance mâle la partie gauche du dār dbāġ; celle de droite resta *melk* (propriété privée) de ses descendants. L'acte que nous avons consulté porte la date de 1261 de l'hégire (1845). Cette différence juridique n'entraîne d'ailleurs aucune modalité spéciale pour le paiement du loyer par les tanneurs.

mois, soit une location individuelle variant entre 20 et 35 francs (1).

3° *Spécialisation.* — Le travail de ces tanneries ne comporte pas une spécialisation rigoureuse et absolue : mais certaines peaux sont traitées surtout dans telle tannerie, certaines dans telle autre.

Gernīz se consacre presque exclusivement au tannage des cuirs forts (bœufs et chameau). On y travaille aussi quelques peaux de moutons, qui représentent environ 1/10 de la production totale de la tannerie : à l'usage de ces tanneurs de basane, le dar dbāġ comporte un tout petit *merkel*, et dans certaines *ḫzā'in* se voit un *ḫṭar* destiné à l'assouplissement et au lissage des cuirs de mouton. On n'y a jamais fait, pour ainsi dire, de cuir de chèvre jaune (*zīwānī*) mais jadis la tannerie de Gernīz fabriquait un cuir de chèvre rose (appelé *werdī*), destiné surtout aux gens de Rabat et aussi aux Juifs.

Šuwwāra travaille autant de peaux de moutons que de peaux de chèvres ; il y a aussi, à el-ʿArṣa, un tanneur qui prépare les peaux de bœufs. Raḥbat et-tben traite les mêmes peaux que Šuwwāra.

ʿAin Azlīten enfin, tanne surtout des peaux de chèvres (pour les 9/10 de sa production). Elle possède aussi un tanneur de peaux de bœufs, qui est spécialisé dans la préparation de cuirs destinés à la confection des brides et des harnais pour chevaux et mules. Il utilise à lui seul 10 *qṣārī*, car le tannage de ces cuirs exige des bains prolongés et denses.

4° *Importance respective.* — Si, enfin, on classe les tanneries de Fès par ordre d'importance, Šuwwāra est incontestablement au premier rang avec ses 87 mʿallmīn, Ain Azlīten vient ensuite avec un total de 37 patrons, puis Gernīz avec le chiffre de 31 et, enfin, Raḥbat et-tben qui ne comporte que 6 patrons (2).

Le total des maître-tanneurs de Fès est donc de 161. A ce nombre, il

(1) Cette tannerie d'ʿAin Azlīten est d'ailleurs située au centre d'un quartier qui appartient, en presque totalité, aux Wazzānīyīne. Elle est dans le voisinage d'édifices religieux caractéristique :

1. Au Nord, la zāwiya de Sidi Maḥjūb (Sidi Moḥammed ben ʿAllāl) ; 2. au S.-E., la zāwiya de Sidiʿl-Ḫaiyāṭ ; 3. au S.-E., la zāwiya de Sidi Aḥmed el-Ḫādir ; 4. Le Hammām Ziyānī (construction mérinide) ; 5. Le Borj ed-Demnātī appelé aussi *dār ḍemāndt* ; 6. La zāwiya de Sidi Meḥammed ben ʿalī el-Wazzānī.

Le Borj ed-Demnātī mérite une mention spéciale. Situé au lieu appelé Siqayat Demnātī, il était la propriété d ʿel-Ḥasan b. Sa ʿīd ed-Demnātī, vers 920 de l'hégire (1515) ; puis il passa aux mains des Oulād el-Ḥajjām, du Zerhūn, puis du chérif Sidi ʿAbdel ḫāleq ben Mohammed el-Hassānī (1058 H : 1648), et, finalement, du chérif Moulay ʿAlī ben Tuhāmī el-Wazzānī (27 'Sa ʿbān 1136-1704). A l'intérieur du borj on a relevé l'inscription لانت, qui permet, si l'on donne à chacune de ces lettres sa valeur numérique, de déterminer la date probable de la construction de l'édifice (487-1095). Il a d'ailleurs subi, depuis cette date, de nombreuses restaurations.

(2) Chiffres officiels fournis par le Pacha de Fès et contrôlés sur place.

convient d'ajouter les ouvriers et apprentis qui, à raison de 2 ou 3 par patron, donnent une population globale de 300 à 350 personnes. Il faut donc estimer à environ un demi-millier le nombre des tanneurs de la ville.

A ce nombre déjà imposant s'ajoutent d'autres artisans employés à des commerces ou industries annexes de la tannerie et dont nous établirons le détail dans les chapitres suivants. Ces précisions donneront une idée de l'importance de l'industrie des peaux dans la vie économique actuelle de Fès.

III. — Le Travail des Tanneries

La préparation des peaux comporte une série d'opérations compliquées et souvent délicates et nécessite un travail de longue durée. Nous avons pu remarquer, d'ailleurs, que, par suite de diverses circonstances, que nous étudierons plus loin, certaines opérations très fréquentes jadis et extrêmement utiles à la production d'un cuir de bonne qualité, se supprimaient couramment aujourd'hui.

Les peaux qui exigent la préparation la plus minutieuse sont, sans conteste, les peaux de chèvres. Elles subissent, à Tétouan, un traitement différent de celui que nécessitent les peaux de moutons. M. Brunot (1) a montré qu'à Rabat les unes et les autres étaient soumises aux mêmes opérations, bien que déposées dans des cuves distinctes. A Fès, le travail des peaux de moutons comporte à peu près les mêmes opérations que la préparation des peaux de chèvres, mais leur durée est différente et la proportion d'ingrédients utilisés pour la production de la basane est plus importante que celle exigée par le tannage des peaux de chagrin. Ces différences sont exprimées de façon amusante par certains tanneurs de 'Ain Azlīten. Ils comparent la préparation des chagrins au caractère masculin, et celle des basanes au caractère féminin : les premières supportent plus de travail et ont besoin de moins d'ingrédients, les secondes, au contraire, se distinguent par un moindre travail et demandent une mise de fonds plus importante.

Quant aux peaux fortes (bœuf et chameau) elles subissent une préparation plus simple et surtout elles admettent, après la série des bains et rinçages dans les bassins et les fosses de la tannerie, des opérations de cor-

(1) *Op. cit.*, p. 89.

royage moins délicates que celles nécessitées par les maroquins et les basanes.

Nous distinguerons donc :

1° La préparation des maroquins ;

2° La préparation des basanes ;

3° La préparation des cuirs forts (bœuf et chameau), après avoir marqué les analogies qui existent entre le traitement des maroquins et celui des basanes.

1° *Préparation des maroquins* (*'anzī, zīwānī*)

Voici dans l'ordre, la succession des opérations :

a) *Tannage.* — Les peaux sont achetées au souq, comme nous le verrons au chapitre suivant. Elles sont apportées à la tannerie revêtues des poils, mais elles peuvent être fraîches ou salées. Dans le premier cas, elles sont achetées au sortir de la boucherie et peuvent même parfois avoir été utilisées pendant quelque temps pour le transport d'huile et de corps gras. Il faut alors, avant le salage, dégraisser au préalable la peau : la terre à poterie (*tadoqqā*), la cendre (*rmād*) ou une solution d'esprit de sel (*moqatta*) servent à cet usage. Le salage s'effectue à la tannerie. Les peaux sont salées des deux côtés, étendues en plein soleil et la couche de sel est appliquée vigoureusement par frottage avec la main, pour faciliter la pénétration. Le sel qui fond est remplacé au fur et à mesure par une nouvelle couche, et ainsi de suite. L'opération dure, en général, trois à quatre jours. Quand elle est terminée, et que les peaux sont sèches, on les plie en quatre et on les empile, soit dans un coin de la tannerie, soit dans les magasins-ateliers, en attendant le reverdissage. Si, au contraire, elles ont été achetées au souq après salage et séchage, on les emmagasine directement.

2° Les peaux sont alors mises au reverdissage. Cette opération, très importante, est facilitée à Fès,, par l'abondance de l'eau. Alors qu'à Rabat les toisons doivent être plongées dans des cuves dont l'eau est remplacée par les ouvriers, matin et soir, les tanneries de Fès utilisent le *ṣahrīj* décrit précédemment, où l'eau est toujours claire sans que les tanneurs aient à s'occuper de la renouveler. Les peaux ont été secouées, débarrassées des impuretés (crotte, boue, excès de sel) qui les surchargeaient et chaque tanneur attache le paquet de celles qui lui appartiennent à une corde ;

puis il jette le tout dans le *ṣahrīj*, en laissant traîner sur la margelle l'extrémité de la corde. Le *ṣahrīj* étant commun à tous les ouvriers de la tannerie, il n'est pas rare de voir quatre ou cinq paquets de peaux à tremper en même temps. Pour éviter toute confusion, chacun marque le paquet qui lui appartient en faisant sur le côté intérieur de chaque peau un repère (*ṭāba'*) avec la pointe d'un couteau.

La durée de ce bain varie suivant les saisons. En été il suffit d'une nuit. En hiver, par temps froid, il faut souvent trois et parfois même quatre jours pour qu'on puisse retirer les peaux. Il s'agit, en effet, non seulement de les débarrasser des impuretés et du sel employé pour les conserver, mais encore de les faire regrossir et légèrement gonfler, pour faciliter les opérations suivantes. Ce résultat s'obtient plus vite dans un bain d'eau plus tiède, d'où la différence de durée suivant les saisons.

3° Les toisons sont retirées et secouées. On les tire en tous sens, afin de les étendre, et cette opération se renouvelle à plusieurs reprises, parfois durant deux jours.

4° C'est alors le moment du *teqlī'*. La peau est mise sur une perche d'une longueur d'environ 1 m. 50 et taillée à son extrêmité supérieure en biseau. Cette extrémité est appuyée au mur. L'ouvrier se met alors à cheval sur la perche, protégé par un tablier et, à l'aide d'un couteau (*janwī*), qu'il tient des deux mains, il arrache les poils de la toison. Au fur et à mesure que l'opération se poursuit, il retire l'extrémité en biseau du mur auquel elle est appuyée et fait glisser vers le haut la partie de la peau déjà épilée, qui vient pendre entre le mur et la perche (1).

Ce travail est effectué dans des locaux spéciaux, en général légèrement plus grands que la *ḫzāna* particulière des tanneurs. Dans le groupe de Šuwwāra, il existe cinq de ces loges. Cette spécialisation est justifiée par la propreté qu'exigent, dans chaque *ḫzāna*, les opérations de corroyage et la nécessité où se trouvent ceux qui s'y livrent d'avoir sur eux des vêtements secs. Aussi l'épilage est-il exécuté souvent par des spécialistes. Dans le groupe de Šuwwāra, il existe quatre m'almīne spécialisés dans ce travail. Il en existe autant à 'Ain Azlīten. Ils sont payés de 2 francs à 4 francs par demi-douzaine de peaux épilées, suivant que celles-ci sont plus ou moins grandes. Il arrive d'ailleurs que les tanneurs n'aient pas recours

(1) Cf. pl. I n° 1.

à eux et exécutent eux-mêmes l'arrachage des poils, car un tanneur doit pratiquement savoir tout faire.

5° Ainsi épilées, les peaux sont plongées dans les pelains, qui sont remplis d'une eau chargée de chaux. Leur teneur en chaux et l'hydratation de cette chaux varient suivant les fosses. Les tanneurs distinguent trois sortes de bains de chaux, dans lesquels sont successivement déposées les peaux :

a) Un bain de chaux éteinte (ou *qlata*) dans lequel passent d'abord les peaux au sortir du *teqlī'*. Elles y séjournent de quinze à vingt jours en hiver, et de dix à douze jours en été ;

b) Un bain de chaux plus active (ou *ḥaraš*) qui dure une quinzaine de jours en hiver, et environ une semaine en été ;

c) Un bain de chaux vive (ou *ḥāī*) où on laisse les peaux suivant la saison une semaine ou deux. Le patron tanneur doit surveiller de très près la durée de ces bains, car il importe de laisser macérer les peaux juste le temps convenable et de leur faire atteindre, sans le dépasser, le degré de préparation voulu. Souvent, surtout l'été, il faudra se lever la nuit pour venir retirer des peaux de telle ou telle catégorie de *mjā'ir*.

Quant au remplissage des fosses, il se fait très simplement. La chaux du troisième bain, qui a perdu de son mordant, est versée dans les pelains *ḥaraš*, puis, quand elle est éteinte, dans les pelains *qlata*.

6° D'ailleurs, entre le deuxième et le troisième bain, les peaux déjà macérées et gonflées sont débarrassées des poils que le *teqlī'* n'avait pas réussi à enlever et que les deux séjours dans la chaux ont presque entièrement décomposés.

L'opération, appelée *tamrīš* (1), est effectuée à l'aide d'une *ḥadīda*. C'est un outil de fer très simple composé d'une large lame en forme de demi-lune, montée sur une sorte de petite tige en fer. L'ouvrier glisse cette tige de fer entre le majeur et l'annulaire, comme le montre la figure fig. n° 4) et il lui suffit de râcler avec le tranchant convexe de la *ḥadīda*, le

(1) A Rabat, cette opération est pratiquée seulement après le passage des peaux dans le bain de son (Brunot, *loc. cit.*, p. 91). Le poil provenant du *teqlī'* et du *tamrīš* est vendu par les ouvriers, soit à des femmes berbères des Beni Sadden qui en font des cordes et des tissus grossiers, soit à des commerçants qui l'expédient en Europe, où certaines usines l'emploient pour la confection de cordes et de sacs. Deux commerçants du quartier de Sāġa, Ḥammād Bennānī et Ḥājj Bū Berk Šrā'ībī sont de gros acheteurs. Le poil provenant du *teqlī'* est plus estimé que celui qui a séjourné dans la chaux avant le *temrīš*. De même le poil noir (*kḥal*) vaut plus cher que le poil gris (*Šram*). Un quintal de poil de première qualité peut atteindre 250 francs.

N° 3
Temrîn
(Tannerie d'ʿAīn Azliten)

N° 4
Lissage avec la Şedrīyya
(Tannerie d'ʿAīn Azliten)

côté fleur de la peau pour la débarrasser de toute trace de poil et la rendre parfaitement nette.

7° Les peaux ainsi nettoyées sont étalées dans le *merkel* pour être progressivement purgées de la chaux qui les a imprégnées au cours des bains précédents. Elles subissent d'abord un lavage préparatoire de deux heures dans le premier bassin du *merkel*. Puis elles sont jetées dans le second bassin, plus profond, où une équipe de deux ou trois ouvriers descend pour les fouler méthodiquement. Penchés en avant, et prenant de leurs deux bras point d'appui sur la margelle du bassin ou sur une poutre placée à bonne hauteur, ils plongent leurs pieds en cadence — rythmant leur effort par un sifflement caractéristique — dans les peaux qu'ils foulent d'un mouvement d'avant en arrière. Ils piaffent (*rkel*) comme des coursiers impatients. Les peaux dégorgent leurs impuretés et les traces de chaux qu'elles gardaient. Le tout s'écoule avec l'eau du *merkel* qui, à Fès, se renouvelle constamment (1). Cette opération dure environ trois heures. Elle est extrêmement fatigante : les tanneurs sont presque nus, quel que soit le temps et l'époque ; ils sont éclaboussés d'eau et leurs jambes, au contact des peaux, sont atteintes par la chaux qui imprègne encore celle-ci au sortir des *mjāir*. Certains tanneurs n'aiment guère descendre dans le *merkel* ; d'autres font ce travail sans répugnance : on les reconnaît à leurs jambes lisses, dont les poils sont brûlés par la chaux (2).

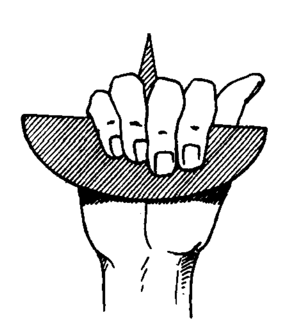

Fig. 4. — Ḥadīda

8° Au sortir du *merkel*, les peaux sont déposées dans les qṣari où elles subissent l'action de bains successifs et variés :

a) Un bain de *zbel*, ou fiente de pigeons sauvages, qui constitue un confit dans lequel les peaux sont encore foulées par un ouvrier qui descend dans la *qaṣriyya*. Elles séjournent dans ce bain pendant une huitaine de jours en janvier et la moitié environ en été. Ce bain donne de la consistance aux peaux, rendues très fragiles par ces lavages et rinçages successifs ;

(1) M. BRUNOT a montré qu'à Rabat cette opération était exécutée dans des cuves appelées *qaṣriyya d 't-te 'wām*, dont il fallait changer l'eau six fois pendant le travail (Cf. BRUNOT, *loc. cit.*, p. 91).

(2) Cf. pl. I n° 2.

b) Un bain de son (*nḫal*), dans lequel elles restent de dix à quinze jours en hiver et seulement quatre ou cinq jours en été. Ce bain doit être très surveillé, surtout en été, car les peaux qui auraient été négligées et seraient restées quelques heures de trop, se troueraient rapidement (1);

Nous avons vu que, pratiquement, le confit de *zbel* et le confit de son s'effectuent dans les mêmes fosses. Après le premier bain on sort les peaux, on vide la *qaṣriyya*, on la nettoie et on y prépare un bain de son ;

Fig. 5. — Šqef

c) Un bain de tannin ou *tākāūt*. Cette opération constitue le tannage proprement dit (*dbāġa*). Les peaux sont d'ailleurs quelquefois remuées après qu'elles ont été plongées dans ce bain. Elles y séjournent de quinze à trente jours en hiver et parfois seulement quatre à cinq jours en été;

Ces bains exigent, quand on passe de l'un à l'autre, une purge aussi complète que possible des traces du bain précédent. Elle est effectuée par des passages successifs au *merkel*: 1° après le bain de *zbel*; 2° après le bain de son ; 3° enfin quand les peaux ont été retirées du *tākāūt* elles subissent un lavage qui se fait, selon la situation de la tannerie, dans l'oued ou dans un bassin d'eau courante. C'est au cours de ce lavage qu'on procède à l'écharnage définitif. A cet effet, les peaux, qui ont été fendues dans le sens de leur longueur, sont râclées du côté chair, à l'aide d'un tesson de poterie (*šqef*) (2). Le lavage se fait à l'eau pure et sans savon. Après quoi les peaux sont égouttées, essorées par une torsion vigoureuse et étendues sur les terrasses.

Le tannage proprement dit est alors terminé. Jadis il comportait une opération supplémentaire : un bain dans un confit de figues (*karmūs*) qui est maintenant presque généralement abandonné. A Šuwwāra, on ne nous en a pas soufflé mot; à ʿAin Azlīten, il semble très peu pratiqué. Ce bain d'eau de figues donne au cuir des qualités précieuses; il l'empêche de se fendre, de s'éplucher, de se rétrécir.

A Tétouan, en 1906 (3), l'opération était constamment pratiquée et, à Rabat (4), elle semble réservée à la préparation des basanes; à Fès, ce

(1) M. DE PÉRIGNY dit (*Au Maroc, Fès*, p. 188) qu'on roule les peaux dans du son humide. Nous n'avons pas vu l'opération pratiquée de cette manière.

(2) Cf. fig. n° 5.

(3) Cf. JOLY, *Arch. Maroc.*, VIII, p. 214.

(4) Cf. BRUNOT, *loc. cit.*, p. 91.

confit de figues a été abandonné à cause de son prix très élevé et de la fermeture du marché d'Egypte, il y a quelques années.

Ce bain était préparé entre le passage des peaux dans le bain de son et leur passage dans le bain de *tākāūt*. Les figues étaient jetées dans une *qaṣriyya*, où elles restaient deux jours à macérer. Ensuite elles étaient foulées et écrasées de manière à constituer une sorte de liqueur. Les peaux s'imprégnaient de cette liqueur et au bout de sept jours en général elles étaient retirées du bain, très délicatement. On les étendait ensuite en les saupoudrant, peau par peau, de sel fin, opération très délicate car il fallait procéder par petites quantités et augmenter progressivement la dose. On les mettait enfin les unes sur les autres, elles s'égouttaient et la liqueur disparaissait. L'ensemble du travail durait une vingtaine de jours. Les peaux ainsi préparées étaient alors plongées dans le bain de *tākāūt*.

b) *Corroyage*. — 1° Après le lavage qui suit le bain de *tākāūt*, on procède à la teinture. Cette opération est pratiquée en effet par les tanneurs eux-mêmes. Les teintes employées sont d'ailleurs en nombre extrêmement restreint. Les couleurs les plus fréquentes sont naturellement celles des babouches, car la majeure partie des peaux de chèvres tannées à Fès sont utilisées par les cordonniers.

On distingue trois nuances principales :

a) Le *sūkrī*, ou jaune presque blanc, qui est la couleur des babouches expédiées au Sénégal. Elle est obtenue par un bain d'acide tartrique, appelé communément par les tanneurs *līmūn rūmīī.*;

b) Le *nuṣṣ lūn* (*niṣf lawn*) ou teinte intermédiaire, appelé aussi *onǵasī* (poire). C'est un jaune pâle obtenu en mélangeant de l'écorce de grenade avec de l'alun ;

c) L'*aḥmar* (ou *būjādī*) qui est un jaune plus foncé, composé aussi aussi d'écorce de grenade et d'alun, avec cette différence que la proportion d'écorce est plus forte que dans le mélange précédent.

Nous étudierons, d'ailleurs, en détail, dans le chapitre suivant, le traitement des ingrédients nécessaires à la préparation de ces teintes.

Indépendamment de ces trois variétés de jaune, les tanneurs peuvent appliquer parfois aux cuirs des couleurs différentes. Pratiquement, d'ailleurs, c'est peu fréquent. A 'Ain Azlīten, ces teintures ont été complètement abandonnées depuis quatre ou cinq ans. A Šuwwāra, certains m'all-

mīne les pratiquent encore, mais seulement sur commande. Des acheteurs de peaux, relieurs ou sacochiers peuvent désirer telle ou telle nuance particulière. Ils l'indiquent à ces tanneurs qui se chargent de cette besogne salissante et qui nécessite une technique que les acheteurs ne possèdent pas. Les ingrédients nécessaires sont achetés au Sūq el-ʿAṭṭārīne.

Quant à la technique, elle est uniforme, quelle que soit la teinture pratiquée. La peau, encore humide et de couleur grise, est largement étalée. Un homme, quelquefois deux, la maintiennent tendue cependant qu'un autre artisan puise dans un récipient qui contient la teinture. Il la verse par petits jets et l'étend sur toute la surface de la peau, côté fleur, en la frottant vigoureusement avec la paume de la main. On verse aussi, d'ordinaire, quelques gouttes d'huile pour lisser le cuir et favoriser l'étalage de la teinture. La peau est ensuite tordue et étendue sur une couche de paille, la partie teinte et devenue jaune étant tournée contre la paille. Le séchage s'effectue alors, soit sur les terrasses, soit, quand celles-ci sont garnies, sur les tombes des cimetières de Rās el-Qlīʿa et de Sidi ʿAlī el-Mzālī, exposées en plein soleil et rarement à l'ombre.

Au temps où les tanneries de Fès travaillaient pour le marché du Caire, la teinture se faisait suivant un procédé plus compliqué. On cousait les peaux avec des brins de palmier nain, de manière à former une sorte d'outre grossière. Le côté fleur était laissé à l'intérieur en contact avec la teinture qu'on coulait dans cette outre. On achevait ensuite la couture (*ḫarz*), puis on massait la peau pour qu'elle s'imbibât uniformément de la teinture. Ce procédé était, au début du siècle, employé couramment à Fès comme à Tétouan.

2° Après la teinture commencent les opérations successives d'assouplissement des cuirs. Elles s'effectuent à l'intérieur de la *ḫzāna* précédemment décrite. Elles comprennent :

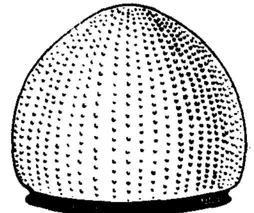

Fig. 6. — Blāṭ

a) Le *temrīn* : On passe la peau sur une sorte de dôme en poterie, appelé *blāṭ* (1), de 0 m. 50 environ de diamètre et de 0 m. 40 de hauteur, couvert d'une multitude de petites rugosités. A l'aide d'un chiffon de laine on asperge la peau de gouttes d'eau qu'on puise dans un petit récipient appelé

(1) Appelé *amrān* à Rabat (cf. BRUNOT, *loc. cit.*, p. 92) et *blān*, à Tétouan (cf. fig. n° 6).

ḥellāb, en mouillant seulement le côté fleur (*ujh*). Puis on l'assouplit en la frottant minutieusement, côté chair, sur les rugosités du *blāṭ* (1) ;

b) Le *teftāh*, qui n'est d'ailleurs pas toujours pratiqué. Deux ouvriers étirent la peau en la tendant chacun par un bout.

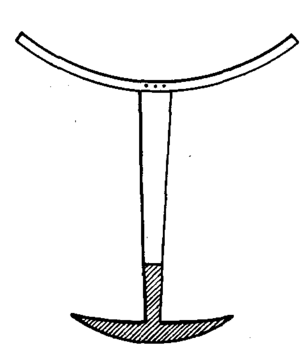

Fig. 7. — Ṣedrīyya

Cette opération semble avoir disparu presque complètement il y a quelques années, en même temps que cessait l'exportation en Egypte ;

c) Le lissage avec la *ṣedrīyya*. C'est un outil composé d'une lame convexe de fer montée sur une tige de bois, laquelle est assemblée à une sorte d'arc en bois dont l'écartement aux deux extrémités est de 0 m. 45 environ, la partie convexe étant tournée vers l'avant (cf. fig. nº 7) (2).

La peau est étendue en long sur le *ḫṭar* précédemment décrit. L'ouvrier applique contre sa poitrine la partie évasée de la *ṣedriyya* ; de la main droite il tient le manche, et de la gauche la peau qu'il tend pour l'assouplir. Le lissage se fait côté chair.

d) Le grainage côté fleur, qui se pratique sur le blāṭ ;

e) Le lissage avec la *šebka*. On remet la peau sur le *ḫṭar*, côté fleur par dessus, et on la lisse vigoureusement de la main droite à l'aide d'une *šebka*, sorte de morceau de bois rectangulaire de 0 m. 20 environ de longueur, entouré d'un bouchon de cordelettes de doūm (3). Ce travail est méthodique, et l'ouvrier fait passer la *šebka* sur toute la largeur de la peau, en respirant profondément à chaque fois qu'il se baisse pour atteindre l'extrémité de la peau (4) ;

f) On termine enfin ces opérations de corroyage par un polissage de la peau toujours étendue sur le *ḫṭar*. Il s'effectue à l'aide du *ḥafī*, sorte de lame de fer rectangulaire et peu tranchante, fixée sur une monture de bois.

La peau, ainsi tannée et corroyée, rendue à la fois souple et résistante, peut désormais être livrée à la vente. Cette longue et délicate série d'opéra-

(1) Cf. pl. II nº 3.

(2) Cf. pl. II nº 4.

(3) Les ouvriers fixent à leurs doigts la *šebka* avec une *sebbāḥa*, sorte de protège-doigts en cuir. La *šebka* porte à Rabat le nom d'*amsaḥ* (cf. BRUNOT, *loc. cit.*, p. 92).

(4) Cf. pl. III nº 5.

tions demande en été deux mois environ pour les grandes peaux et un mois et demi pour les petites ; en hiver, il faut compter au moins trois mois.

2° *Préparation des basanes* (*bṭāna*)

Les basanes, qui sont comme les maroquins, des cuirs souples, subissent une préparation assez peu différente. Les bains sont assez souvent les mêmes, les ingrédients utilisés sont semblables mais, comme nous l'avons vu, sont employés en plus grande quantité. Les fosses contenant les bains peuvent servir indifféremment à la préparation de la basane et du maroquin.

Toutefois, plusieurs différences sont à remarquer :

1° Les peaux de moutons ne subissent pas, à la tannerie, comme c'est le cas pour les peaux de chèvres, un salage et un *teqlī'*. Elles sont, en effet, achetées par les tanneurs, après qu'elles ont été préalablement délayées et lavées. Ces opérations sont effectuées par une corporation spéciale, que nous étudierons dans le chapitre suivant, les *lebbāṭa* (1).

Elles s'effectuent dans l'ordre suivant :

a) Les *lebbāṭa* achètent leurs peaux au fondouq Ṣeffārine, situé près de la place du même nom ;

b) Chacun d'entre eux transporte ou fait transporter les peaux qui lui appartiennent à Derb Bū Ḥājj, situé près de la tannerie de 'Ain Azlīten. Il les lave à cet endroit dans l'oued qui, sur un espace d'ailleurs extrêmement restreint et clos par une porte branlante, a été aménagé à cet usage et est communément appelé Oued Lebbāṭa (cf. fig. 1, plan) ;

c) Après ce lavage rapide, ils les mettent à l'air, puis, sans attendre qu'elles sèchent complètement ils les retournent, la laine étant désormais à l'intérieur ;

d) Ils versent dans ces peaux, en contact avec la laine, une préparation appelée *qlāta*. Il semble qu'on utilise, à ceteffet, un mélange de cendre et de chaux ou, de préférence (2), un résidu de la préparation du savon indigène, le tourteau qui reste dans le tamis. Cette opération est pratiquée par les *lebbāṭa*, dans les fondouqs situés près de Bab Gīsa, de Tal'a, etc. Les toisons restent une nuit au contact de la *qlāṭa* ;

(1) Du verbe lebbeṭ « frapper de la paume, fouler ».

(2) Ce renseignement nous a été donné par un plus grand nombre de tanneurs. Le terme « qlata » est déjà employé pour désigner le premier bain de chaux dans les tanneries.

e) On extrait alors des peaux cet ingrédient, on les met sur une perche et avec un morceau de bois on arrache la laine. Après cette application, elle s'enlève, en effet, très facilement;

f) Enfin, tandis que la laine est mise à sécher avant d'être vendue, les *lebbāṭa* font une seconde application de *qlāṭa*, de même durée, sur les peaux délainées. Cette opération a pour but de les durcir. Un dernier lavage les nettoie de toute trace de *qlāṭa*, et elles sont alors vendues aux tanneurs.

2° Une deuxième différence réside dans la rapidité plus grande de la préparation des peaux de moutons. Indépendamment de l'écharnage, qui n'existe pas pour elles, la durée des bains est plus courte que pour les peaux de chèvres:

a) Après un premier lavage les peaux sont mises dans les *mjā'ir* où elles ne séjournent guère qu'un mois, même en hiver;

b) La purge de chaux s'effectue par un passage très court dans le *merkel*: une heure environ;

c) Le bain dans le confit de *zbel* dure de trois à quatre jours; dans le son, de trois à quatre jours aussi; dans le *tākāūt*, de six à sept jours. Il faut noter que le bain de *tākāūt* est parfois remplacé, surtout à la tannerie du Gerniz, qui est, on s'en souvient, presque spécialisée dans le traitement des peaux de bœufs et de chameaux, par un bain de tan (*dbāġ*). Mais la proportion de tan, dans le bain, est, pour les basanes, égale à un dixième de la quantité nécessaire pour les cuirs forts de bœufs ou de chameaux;

d) Enfin, les peaux sont lavées et teintes, comme les peaux de chèvres.

3° Les opérations d'assouplissement sont de même simplifiées pour les basanes. Le passage sur le *blāt* est même supprimé pour elles. A Rabat, le lissage à la *ṣedrīyya* n'est effectué aussi que dans le traitement des maroquins: à Fès il est commun aux maroquins et aux basanes.

3° *Préparation des cuirs de bœuf et de chameau*

Cette préparation se distingue nettement des autres. Elle exige certaines opérations supplémentaires, qui se font à l'aide d'outils spéciaux; certains bains et rinçages sont supprimés ou modifiés; enfin, certaines peaux subissent une teinture et un corroyage particuliers, les autres étant livrées au commerce sans avoir été préalablement teintes ni assouplies. Les premières

sont appelées *sufrī* et sont utilisées généralement pour le revêtement intérieur des babouches ; les dernières servent à la confection des semelles et sont désignées communément sous le nom de *na'al.* La production des cuirs de bœuf et de chameau comporte sensiblement une égale quantité de *sufrī* et de *na'al.*

a) Comme les peaux de chèvres, les peaux de bœuf sont achetées avant le salage. Elles sont entières et comportent même la peau de la tête qui sera utilisée, après tannage, par les savetiers pour les préparations des babouches, et les cornes qui sont vendues à des fabricants de peignes de la Médina (les *meššāṭa*) (1) ;

Le salage est pratiqué de la même manière que pour la chèvre et le mouton. Il s'étend sur une longueur de deux mois environ ;

b) Après quoi, les peaux sont mises dans le *ṣahrīj* pour y être lavées et rincées. Elles y séjournent une demi-journée ;

c) Elles sont ensuite déposées dans les *mjā'ir,* où elles restent de trois à quatre mois. A la différence des autres peaux, elles ne subissent que deux traitements de chaux :

a) Dans la chaux éteinte, pendant deux mois ;

b) Dans la chaux vive, pendant un mois ou plus, selon le temps et la saison ;

d) Les peaux sont sorties des pelains à l'aide d'un crochet appelé *moḫṭāf* et elles sont fendues en deux dans le sens de leur longueur et plongées de nouveau dans le *ṣahrīj.* Elles portent, comme les peaux de chèvre et de mouton, une marque au couteau. Ce bain d'eau courante dure de trois à quatre jours (2) ;

e) En retirant les peaux du *ṣahrīj,* on pratique le *teqlī'.* L'ouvrier qui en est chargé, est souvent plongé dans le bassin jusqu'à mi-corps et tend les peaux sur la margelle. Au fur et à mesure que le travail avance, il amoncelle les touffes de poil sur le bord du *ṣahrīj.* Le *teqlī'* des cuirs de bœuf est fait à l'aide d'un *ḥāfī* semblable à celui qui sert à polir les maroquins (3) ;

b) Immédiatement après, se fait l'écharnage (*telḥīm*). Pour les peaux

(1) Cette corporation fera ultérieurement l'objet d'une enquête spéciale.

(2) Cf. pl. III nº 6.

(3) Cf. pl. IV nº 7 et nº 8, vue générale de la tannerie de Gerniz.

de bœuf, c'est une opération importante. Il se fait de deux façons, selon qu'il s'agit des peaux épaisses ou des peaux minces :

a) *Telḥīm* des peaux épaisses (appelé aussi *taqšīr*) :

La peau est placée sur une table (ou chevalet de rivière) rectangle de bois de 1 m. 20 × 0 m. 80, incliné de 45° environ. Avec un couteau très aiguisé de 0 m. 20 de long (*janwī*), l'ouvrier enlève les parcelles de viande qui adhèrent à la peau, en faisant aller son couteau de droite à gauche et de gauche à droite. Il râpe ensuite la peau avec un *ḥāfī* pour enlever ce qui reste encore (1) ;

b) *Telḥīm* des peaux minces :

La peau est étendue sur une large poutre inclinée appelée *ḫešba*, et les particules de viande sont arrachées à l'aide d'une serpe très aiguisée et ronde du bout, en forme de demi-cercle ; le diamètre a environ 0 m. 35 et la largeur de la lame est de 2 centimètres. Cette serpe, appelée *sekkīn*, est maniée par l'ouvrier d'avant en arrière et de droite à gauche. Deux hommes peuvent d'ailleurs travailler sur la même peau. De temps à autre, on aiguise le *sekkīn* avec un petit couteau placé à côté de la *ḫešba* (2) ;

g) La peau, complètement nettoyée et écharnée, est mise dans une *qaṣriyya*, où l'on a préparé un bain de son. Elle y reste un mois et demi ou deux mois, pour que la purge de chaux s'effectue complètement ;

h) Au sortir de ce bain de son, est pratiqué le *qarmīd*. L'ouvrier étend la peau sur une chevalet de rivière et l'assouplit sur le côté fleur avec une tuile (*qarmūd*) ;

i) Il faut ensuite distinguer, à partir du *qarmīd*, entre les peaux minces et les peaux épaisses : les premières servent, nous l'avons vu, à confectionner le dessus intérieur de la semelle des babouches et doivent être teintes en rouge. Les dernières sont utilisées pour la semelle et ne subissent pas de teinture ;

a) *Les peaux épaisses* : Elles sont, immédiatement après le *qarmīd*, plongées dans un bain de tan, où elles restent deux mois. Elles acquièrent, dans ce bain, une couleur brune foncée et il suffit désormais de les étendre et de les faire sécher pour les livrer à l'acheteur ;

b) *Les peaux minces* : Elles subissent quatre opérations successives :

(1) Cf. pl. V n° 9.
(2) Cf. pl. V n° 10.

N° 5
Lissage avec la Šebka
(Tannerie eš Šuwwārat el ʿArṣa)

N° 6
Peaux de bœuf sorties d'un pelain à l'aide du moḫṭāf
(Tannerie de Sidi Mūsā)

1° Un salage, qui se fait après la sortie des peaux du bain de son;

2° La teinture que nous étudierons en détail;

3° Le passage dans le bain de tan, qui dure aussi longtemps que celu des peaux épaisses;

4° Le corroyage.

La teinture. — Elle est appliquée dans un atelier spécial, occupé par un *m'allem ṣebbāġ* et par ses ouvriers. Il existe deux de ces ateliers à la tannerie du Gernīz (1).

Chacun d'eux comprend essentiellement une grande pièce de 4 mètres sur 6 environ. Elle comporte :

a) Une chaudière ou *ṭanjīr*, servant à la cuisson de la teinture ;

b) Un *ḫṭar*, sur lequel sont suspendues les peaux dès qu'elles ont été apportées à l'atelier. Elles sont pliées en deux ; les deux extrémités qui pendent de chaque côté du *ḫṭar* sont attachées par une corde autour de laquelle on passe un bâton solide. Une torsion énergique à l'aide de ce bâton essore complètement la peau ;

c) Une grande auge de bois, ou *jefna*, de 2 mètres sur 1 mètre, à bord en biseau, placée sur un bâti de pierre qui lui donne une inclinaison de 30° environ. Les peaux sont étendues, une à une, sur la *jefna*. Trois ouvriers sont autour.

A la partie haute l'un d'eux jette la teinture chaude qu'il puise dans un bol au moyen d'un bout de corne évidé. Le rythme est d'un jet par seconde environ. Il remplit de temps à autre son bol dans un grand seau plein de teinture chaude, placé à côté de lui.

Deux autres ouvriers, l'un sur un côté, l'autre au bas bout, étendent la teinture au fur et à mesure des jets. Toutes les cinq minutes environ, ils jettent une poignée de sel sur la peau. La teinture de chaque peau prend une demi-heure environ.

d) Un support, ou *qeṭṭāra*, pour le séchage des peaux après leur passage dans la *jefna*.

La teinture des cuirs de bœuf et de chameau nécessite donc l'emploi d'un personnel spécialisé, auquel les tanneurs confient leurs peaux avant de les plonger dans le bain de tan. Le *m'allem sebbaġ* s'entend avec eux

(1) Cf. pl. VI n° 11.

pour le prix qu'il recevra : en général, ils tombent d'accord sur le chiffre de 5 francs par peau en moyenne. Comme il est possible de teindre 20 peaux par jour, le *m'allem sebbaġ* et ses ouvriers reçoivent une centaine de francs par journée de travail.

Mais il leur faut se procurer les matières premières :

a) La teinture employée est de la cochenille achetée au Souq el-'Aṭṭā-, rīne ou à Sebbāġīne, à raison de 25 francs le kilo. Il faut 750 grammes pour 10 peaux, ce qui, sur une production journalière de 20 peaux, fait un total de 1.500 grammes, soit une quarantaine de francs;

b) A cette cochenille, on mélange de l'alun, en très petite quantité d'ailleurs: 30 grammes par cuisson de 10 peaux ou *ṭebbāḫa*. Le prix de l'alun est de 2 francs le kilo ;

c) Le combustible pour chauffer la chaudière, qui doit être apporté à dos de mulet; une charge de bois vaut 7 fr. 50 et il faut compter deux par *ṭebbāḫa* de 10 peaux. Soit une trentaine de francs par journée de travail.

Encore convient-il d'ajouter que ces ouvriers ne travaillent actuellement que quatre ou cinq jours par semaine, ce qui achève de montrer la précarité de leurs conditions d'existence.

Corroyage. — Au sortir de l'atelier de teinture, les peaux subissent un corroyage à l'intérieur des *ḫzā'in*. Il est effectué soit par des ouvriers spécialisés (la tannerie du Gernīz en comporte une vingtaine qui travaillent dans dix *ḫzā'in*), soit par les tanneurs eux-mêmes, qui s'épargnent ainsi des frais supplémentaires. Ce corroyage comporte naturellement des opérations plus grossières et moins délicates que celles qui sont exigées par les cuirs plus fins de chèvre et de mouton. L'ensemble de ces opérations comprend :

1° *Le lissage de la ṣedriyya* : La peau étant allongée sur un *ḫṭar*. Cette opération dure moins longtemps que pour la chévre ou le mouton ;

2° *Le temrīn*, qui s'effectue cette fois sur une large planche horizontale, appelée *ṭabla*. L'ouvrier commence par étendre la peau (le côté chair étant en dessous) et il asperge d'eau le côté fleur avec un paquet de laine mouillée (*coufa*), puis il la plie, la tord, l'étend de nouveau et opère sur la *ṭabla* le même frottement que les cuirs fins subissent sur la *blāṭ* ;

3° *Le lustrage* : La peau ayant été ainsi assouplie côté chair, on l'étend de nouveau sur la *ṭabla* et on lisse le côté fleur avec un galet arrondi de couleur noir, qu'il suffit d'aller chercher dans le lit du Sebou lorsqu'on en a besoin. Ce lustrage est une opération très pénible, que l'ouvrier exécute en tenant des deux mains le galet et en le frottant de toutes ses forces sur toute la surface de la peau. Le cuir prend ainsi des reflets qui avivent encore sa teinte rouge et lui donnent un aspect définitif (1).

Conclusion

La préparation des peaux revêt, on le voit, des différences importantes suivant la nature de ces peaux. Les peaux de bœuf exigent des opérations moins nombreuses et moins minutieuses que les basanes et surtout les maroquins, mais leur traitement dure actuellement plus longtemps : ces cuirs forts de bœuf et de chameau doivent séjourner longtemps dans les bains et ne peuvent guère être préparés en moins de six mois. L'*amīn* du Gernīz, Si Moḥammed el-Ḥrā'išī, compte sur une durée moyenne de six mois.

Les maroquins et les basanes subissaient, il y a quelques années encore, un traitement aussi long. Mais depuis la fermeture du marché d'Egypte, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, les tanneurs se sont habitués à supprimer certaines opérations et certains bains, notamment le bain de figues, très coûteux. On a abrégé d'autant la durée de la préparation. La qualité des cuirs s'en ressent : ils s'usent et s'épluchent plus vite qu'autrefois et tiennent moins longtemps la couleur. Ils noircissent assez rapidement.

Nous avons enfin constaté que les tanneurs de Fès n'avaient nullement adapté leur technique aux besoins d'une clientèle nouvelle. Les cuirs indigènes sont achetés par les artisans indigènes, mais aucun cordonnier de la ville nouvelle ne ressemelle des chaussures européennes avec du cuir tanné à Fès. On le considère comme trop peu résistant et trop facilement déformable.

(1) Cf. pl. VI n° 12.

IV. — Le Marché des peaux et des matières premières

Le nombre des tanneurs à Fès fait ressortir l'importance nécessaire du commerce des peaux. D'autre part, le détail des opérations du tannage nous a montré l'emploi de nombreux ingrédients. Il convient d'étudier maintenant le commerce auquel donne lieu l'industrie de la tannerie et de distinguer :

1° Commerce des peaux ;

2° Commerce des ingrédients nécessaires au tannage.

1° *Le Marché des Peaux*

Le commerce des peaux comprend à la fois celui des peaux brutes, achetées par les tanneurs et celui des cuirs préparés et vendus par eux. Il existe, d'ailleurs, de l'un à l'autre des ressemblances importantes qui légitimement une étude d'ensemble sous la même rubrique.

A) *Provenance des peaux.* — Les peaux brutes vendues à Fès sont de provenances diverses. Beaucoup sont des dépouilles d'animaux tués aux abattoirs de la ville. Certaines viennent de l'étranger, de moins en moins nombreuses d'ailleurs ; d'Algérie assez régulièrement encore et, de temps à autre, d'Espagne (1), mais la plupart sont de provenance marocaine :

a) Les peaux de bœuf viennent en grande partie de la région de Fès, mais beaucoup sont expédiées de divers points du Maroc. La majorité de celles-ci est fournie par les boucheries militaires. Elles sont vendues par les Oulād Slāoui, qui ont l'adjudication des fournitures à l'armée et font un grand commerce avec les dépouilles des bêtes abattues ; ils en achètent même aux bouchers de la ville nouvelle pour les revendre à leur compte. Enfin, certaines peaux proviennent de Port-Lyautey, de Taza, etc. ;

b) Les peaux de chèvre sont apportées de tous côtés, surtout du pays Zemmour, dont la production l'emporte de beaucoup sur celle de la région de Fès. Jadis, il en venait beaucoup de Taza, mais leur nombre a bien baissé depuis quelques années ;

(1) Il y a une dizaine d'années, ces peaux venant d'Espagne étaient beaucoup plus nombreuses qu'aujourd'hui. Les tanneurs en recevaient beaucoup par l'intermédiaire de négociants israélites qui s'étaient associés pour ce commerce. L'importation massive de ces peaux a cessé il y a quatre ans.

c) Les peaux de mouton proviennent surtout des régions d'Azrou, Meknès, Taza, Oujda, du pays Zemmour, des Zayane, de toutes les régions du Maroc du Nord, y compris le Rif.

La plus grande partie de ce commerce est constituée par la vente des peaux de chèvre, puis de mouton et enfin de bœuf et de chameau. Les unes et les autres sont livrées aux acheteurs vertes ou salées. Celles qui viennent de l'étranger sont naturellement salées et sèches. Nous avons vu que les dépouilles de bœuf étaient, en général, salées par les tanneurs eux-mêmes, alors que les peaux de mouton subissaient, avant de pénétrer dans la tannerie, des lavages et un délainage effectués par les *lebbāṭa*. Quant aux peaux de chèvre il semble que, pour la plupart, elles soient vendues avant le salage.

B) *Les fondouqs.* — Cette vente se fait dans des fondouqs spécialement affectés au commerce des peaux. Ils sont au nombre de quatre (1), situés dans des quartiers différents de la ville, mais cependant assez peu éloignés pour que les vendeurs accrédités (*dellāla*) puissent aller des uns aux autres exercer leur métier. Au point de vue extérieur, ils ne présentent rien qui les distingue des autres fondouqs : une cour intérieure, dominée par un ou deux étages de logettes, magasins et entrepôts qui s'ouvrent sur des galeries en surplomb, soutenues par des colonnes carrées :

a) *Le fondouq d'es-Sbīṭrīyīne*, appelé aussi Fondouq el-jeld, est situé près d'el-Qarawīyīne, et à une distance peu considérable des tanneries de Šuwwāra, de Raḥbat et-Tben et de Sidi Mūsā. Sa fondation remonte à une époque très ancienne. Au point de vue juridique, il est propriété ḥabous.

Ce fondouq a cette particularité sur les autres, de servir à la fois à la vente de peaux brutes et de peaux tannées. La première de ces ventes porte uniquement sur les peaux brutes de chèvre. Mais, par contre, toutes les peaux tannées, sans exception, sont vendues au fondouq d'es-Sbīṭrīyīne, et leur vente s'échelonne, selon les catégories de peaux, durant tout l'après-midi, comme l'indique le tableau ci-après :

De 9 heures à 11 heures du matin : vente de peaux brutes de chèvres ;
De 2 heures à 3 heures : vente des peaux tannées de *bṭāna* ;
De 3 heures à 4 heures : vente des peaux tannées de *bgar* ;
De 4 heures à 6 heures : vente des peaux tannées de *zīwānī*.

(1) De vieux tanneurs se souviennent encore aujourd'hui d'avoir vu des ventes de peaux et d'ingrédients utilisés pour le tannage s'effectuer dans un foudouq de Suwīqat Si ʿAbdallāh, dans le quartier de l'oued ez-Zītūn, à proximité et en haut du quartier d'el-Moḫfiyya.

L'après-midi, le fondouq revêt l'aspect bruyant et coloré d'une véritable bourse de commerce, alors que le matin la vente se déroule avec beaucoup plus de calme. Cette activité jointe à la présence de quelques ateliers de cordonniers occupant les loges du premier et du second étages, a même permis l'installation, dans un coin de la galerie du deuxième étage, d'un minuscule café maure où vendeurs et acheteurs montent de temps à autre boire un verre de thé à la menthe, ou de café.

b) *Le fondouq de Raḥbat ez-zbīb*, près du pont d'er-Rsīf, petit fondouq sans grande importance extérieure, mais très ancien et depuis longtemps affecté à la vente des peaux de bœuf. Cette vente se fait de midi à 1 heure, après une vente de fruits (oranges, citrons, grenades), apportés par des gens de la campagne et entreposés dans les pièces qui entourent la cour intérieure. Ce fondouq comporte aussi des ateliers de cordonniers au premier étage et une pièce du rez-de-chaussée contient une provision de feuilles de carton destinées à la fabrication de semelles de babouches.

Le fondouq est propriété privée des Oulâd Bennīs qui le louent à un locataire. Celui-ci sous-loue les boutiques et perçoit un droit de 0 fr. 15 par vente de peau de bœuf.

c) *Le fondouq d'eṣ-Ṣeffārīne*, à proximité de la place du même nom, utilisé pour la vente des peaux de mouton, de 11 heures du matin à midi ou midi et demi. Il sert aussi aux bouchers de la ville pour entreposer des peaux de moutons en attendant la vente et même aux dinandiers du quartier, qui font des dépôts d'objets de cuivre dans les pièces de pourtour. Ce fondouq est propriété des ḥabous de Moulay Idrīs. Il n'a été affecté à la vente des peaux qu'en 1912. Avant cette date, les toisons de moutons étaient vendues au fondouq d'es-Sbīṭrīyīne, qui a dû être décongestionné, car il ne suffisait plus au trafic habituel. D'ailleurs avant l'ouverture du fondouq d'es-Ṣeffārīne, un grand nombre de bouchers de Fès vendaient ces peaux de mouton au Sūq el-ġzel, près du Sūq el-ʿaššābīne.

Les dépouilles vendues au fondouq sont achetées surtout par les *lebbāṭa*. Quelques particuliers et un petit nombre de tanneurs s'en procurent aussi, et ils les préparent comme les *lebbāṭa*, de la manière que nous avons décrite dans le chapitre précédent.

d) *Le fondouq el-jiyāf*, situé près du sūq el-ʿaššābīne, entre la place d'en-Nejjārīne et Bāb Gīsa. Il est la propriété indivise de la famille Laḥlū, qui

l'afferme à un ancien tanneur, lequel fait une sous-location. Ce fondouq comporte, comme les autres, quelques boutiques de cordonniers, mais il a cette particularité intéressante d'être l'endroit où se vendent les peaux de moutons délainées et lavées par les *lebbāṭa*. Cette vente s'y fait d'ailleurs depuis trois ans seulement. Elle se faisait auparavant sur une place voisine située légèrement en contrebas, appelée *Rḥibat el-jlūd*, mais le pacha a intimé en 1931, aux *lebbāṭa*, l'ordre de se procurer un autre marché, afin de ne plus gêner la circulation sur cette petite place et dans les rues avoisinantes. Cette mesure a causé beaucoup de tort aux *lebbāṭa*, car elle les a obligés à payer un loyer et à faire face à certains frais supplémentaires.

On voit donc que seul le fondouq d'es-Sbīṭrīyīne est utilisé pour la vente des peaux tannées. Les peaux brutes sont vendues ou à es-Sbīṭrīyīne (peaux de chèvres) ou à Raḥbat ez-zbīb (peaux de bœufs), ou à eṣ-Ṣeffārine (peaux de moutons). Quant au fondouq el-jiyāf, il sert à la vente des peaux de moutons achetées à es-Ṣeffārīne et préparée par les *lebbāṭa* : c'est là que les tanneurs viennent les acheter. Ces fondouqs sont ouverts tous les jours ; même le vendredi matin. Les ventes sont suspendues seulement le vendredi après-midi.

C) *Les taxes.* — La procédure de ces ventes est partout et toujours la même, qu'il s'agisse de peaux brutes ou tannées. Il faut noter seulement que les ventes de peaux brutes seules, à l'exception des ventes de peaux tannées, sont effectuées en présence de *'udūl*. Ceux-ci enregistrent, pour prouver l'achat, le nom de l'acheteur, le nom du vendeur et le prix des peaux vendues. Le marché des peaux brutes de chèvres à es-Sbīṭrīyīne nécessite la présence de six *'udūl* ; dans les autres fondouqs, il n'y en a guère que deux ou trois. Ils sont accroupis sur des nattes dans un coin de la cour, abrités sous une galerie et près de la porte de sortie. Il importe, en effet, que les acheteurs et vendeurs ne sortent pas avant d'avoir fait enregistrer la vente et d'avoir versé aux 'udūl le montant des droits qui constituent leurs honoraires. Ces droits varient selon les peaux. Ils sont de :

2 sous par peau, à Raḥbat ez-zbīb (bœuf) ;
1 sou par peau, à es-Sbīṭrīyīne ; (chèvre)
1 sou par peau, à eṣ-Seffārīne (mouton brut) ;
1/2 sou par peau, à Fondouq el-jiyāf (mouton délainé).

Indépendamment des sommes versées aux *'udūl*, sur le produit de la

N° 7
Teglīʿ des peaux de bœuf
On remarque les pelotes de poils amoncelées sur la murette qui domine le bassin
(Tannerie de Sidi Mūsā)

N° 8
[illegible]

vente des dépouilles vertes ou salées, le marché des peaux donne lieu à la perception de taxes spéciales, établies à la fois sur les peaux brutes et sur les peaux tannées. Avant l'établissement du protectorat, le Makhzen levait deux catégories de droits :

a) Un droit de porte subi par les peaux fraîches apportées de l'extérieur et perçu avant l'entrée dans la ville ;

b) Un droit sur les peaux tannées, perçu au moment de la vente. Ce droit (*meks*) était calculé *ad valorem* et représentait 1/40 du produit de la vente, ce qui constitue une proportion très lourde. Il était subi moitié par l'acheteur, moitié par le vendeur.

Ces taxes étaient très impopulaires et leur perception, d'ailleurs assez irrégulière et sujette à beaucoup de vicissitudes, entraîna souvent des désordres, notamment le pillage du Dār Bennīs, en 1873, sous le règne de Moulay el-Ḥasan. Nous aurons à revenir sur ces événements où l'esprit de révolte qui caractérise les tanneurs se donna pendant quelque temps libre cours. Pour échapper à cette charge, beaucoup de tanneurs s'associaient avec des protégés étrangers, qui étaient dispensés du paiement de tout droit, et qui, en cas de contestation, pouvaient compter sur la protection de leurs consuls.

Aujourd'hui, la perception des droits se fait régulièrement sans provoquer aucun incident. Ils sont d'ailleurs beaucoup moins lourds que ceux d'autrefois.

1° *Les peaux brutes* paient deux catégories de taxes subies par le vendeur :

a) *Un droit de porte* qui varie suivant la nature des peaux :
30 francs par quintal pour les peaux de chèvres ;
30 francs par quintal pour les peaux de moutons ;
15 francs par quintal pour les peaux de bœufs.

b) *Une taxe municipale* perçue à l'entrée des fondouqs. A noter que les peaux de mouton paient cette taxe deux fois avant le tannage, une première fois au fondouq eṣ-Ṣeffārīne, une deuxième fois au fondouq el-jiyāf après délainage. Elle est de :

1 sou par peau pour le mouton et la chèvre ;
5 sous par peau pour le bœuf.

2° *Les peaux tannées* paient à la sortie du fondouq une taxe variable suivant la nature des peaux, taxe qui est à la charge de l'acheteur :

5 sous par peau de bœuf ;

4 sous par paire de *zīwānī* ;

3 sous par paire de *bṭāna*.

A ces divers droits s'ajoute une taxe perçue sur chaque peau par le propriétaire des fondouqs (1). Elle se monte à un sou par peau, à eṣ-Ṣeffārīne et 3 sous à Rḥabat ez-zbīb (2).

D) *Les dellāla.* — Les opérations de vente se déroulent en présence des acheteurs et des vendeurs. Elles se font par l'entremise de vendeurs accrédités appelés *dellāla.* Leur rôle consiste à montrer, en faisant le tour du fondouq, les peaux brutes ou tannées qui leur ont été confiées et à provoquer les enchères en criant le prix à haute voix, et en allant solliciter, au besoin, les acheteurs dont l'attention leur semble distraite par une conversation ou par un autre dellal. La vente se fait en général par demi-douzaine de peaux (*ṭrīḥa*) (3). Il peut arriver cependant que les peaux soient rares, par exemple si les bouchers n'ont abattu dans les jours précédents qu'un petit nombre d'animaux. Dans ce cas, la vente, au lieu d'être effectuée par demi-douzaines de peaux, s'effectue par unités ou par groupes de deux ou trois peaux. Le fait est d'ailleurs plutôt rare. Une fois que la vente est conclue, le *dellāl* met en rapport l'acheteur et le vendeur et reçoit sa commission. Elle varie suivant la nature des peaux et sa valeur est, en général, de :

0 fr. 50 à 1 franc pour les peaux de bœuf ;

0 fr. 25 à 0 fr. 50 pour une paire de peaux de mouton ;

0 fr. 50 à 1 franc pour une paire de peaux de chèvre.

Ces commissions peuvent donner aux *dellāla* un gain variant entre 10 et 12 francs par jour, mais ils sont loin de travailler tous les jours. Aussi, bien qu'étant spécialisés dans la vente des peaux, ne dédaignent-ils pas, après leur travail fait, de se procurer quelques maigres profits en surplus, en allant vendre à la criée de vieux vêtements, des babouches usagées et diverses pauvres choses.

(1) Sauf au fondouq el-jiyāf, où les *lebbāṭa* paient une location forfaitaire de 200 francs par mois.

(2) Il faut ajouter aussi une taxe spéciale à ce dernier fondouq et se montant à un sou par peau. Elle est destinée à l'entretien d'un ancien *amīn* du Gernīz, el-Ḥājj Drīs es-Slāwī, fils d'un *amīn* réputé, el-Hajj Aḥmed. Tous les deux ou trois jours, l'*amīn* actuel vient chercher cette somme pour la porter au vieillard.

(3) Ce terme est aussi employé à Rabat, Tétouan, Constantine (cf. Brunot, *op. cit.*, et Joly).

Ce sont d'ailleurs de pauvres gens, sans aucune instruction en général ; certains pourtant vont à el-Qarawīyīne suivre les cours d'un savant réputé ; très peu savent le français. Ils ne sont guère considérés. Un dicton est courant parmi eux : « Nous *dellāla*, nous sommes les plus humbles de tous ».

Les gens leur montrent, en effet, fort peu d'égards : il arrive qu'un vendeur leur confie des peaux et qu'ils les retire brutalement avant la vente pour les remettre à un autre. Ils sont, en général, choisis directement par le vendeur à l'entrée du fondouq : on les trouve assis sur les bancs de pierre (*dkāken*) qui encadrent la porte du fondouq d'es-Sbīṭrīyīne, ou devant les autres fondouqs. Parfois d'ailleurs les vendeurs, et en particulier les tanneurs, entretiennent, avec certains d'entre eux, de confiantes relations : on nous a cité des *dellāla* qui, depuis dix ans et plus, étaient constamment choisis par tel ou tel tanneur pour la vente de ses peaux. La majorité d'entre eux est originaire de Fès ; certains cependant sont venus du Sud, et notamment de Marrakech.

Ils constituent par leur nombre une importante corporation qui compte environ 140 membres. Nous avons vu que les heures de vente permettaient aux *dellāla* d'exercer leur métier successivement dans plusieurs fondouqs. Cependant, la plupart ne trouve pas du travail dans tous : par exemple le fondouq de Raḥbat ez-zbīb n'emploie pour la vente des peaux de bœuf qu'une trentaine de *dellāla*. Cette situation n'est pas sans effets sur l'organisation corporative des *dellāla*. C'est ainsi qu'ils ont à leur tête trois *amīn*, chacun étant compétent à l'intérieur d'un fondouq. Leur rôle se borne, d'ailleurs, à peu de chose. Ces *amīn*, de plus, sont eux-mêmes *dellāla* et travaillent comme leurs administrés.

De ces trois amines le plus important est, sans conteste, autant par sa personnalité — les deux autres sont de pauvres gens extrêmement frustes — que par l'activité du fondouq qu'il surveille, celui d'es-Sbiṭrīyīne. Les autres sont plus ou moins ses subordonnés. Les uns et les autres sont enfin tout à fait indépendants des *amīn* des tanneurs.

E) *Les lebbāṭa.* — Quant au fondouq el-jiyāf, il est placé sous l'autorité de l'*amīn* des *lebbāṭa*, qui surveille les ventes qui y sont faites par les *dellāla*. Ces *lebbāṭa*, dont nous avons étudié le travail au chapitre précédent, constituent une corporation très ancienne, déjà signalée par Léon l'Afri-

cain (1). Elle se compose actuellement de 66 patrons groupés sous l'autorité d'un *amīn*. Ils sont, en majorité, étrangers à Fès et en grande partie originaires de Marrakech. Ils habitent de tous côtés, mais surtout, à Fès Jdīd, comme la plupart des étrangers. Jusqu'à une époque récente, d'ailleurs, les *lebbāṭa* se recrutaient surtout parmi les Fasis.

Ces artisans n'ont, en général, aucune instruction ; certains cependant suivent les cours de certains savants, à el-Qarawīyīne. Au point de vue religieux, cette ancienne corporation ne garde aucune tradition ; elle n'assiste à aucun *mawsim*, à aucune fête qui lui soient propres. De temps à autre, ses membres font des sacrifices (*ḏebīḥa*) à Moulay Idrīs, mais leur pauvreté actuelle leur a fait abandonner presque complètement l'habitude de ces offrandes.

Nous avons vu qu'après avoir acheté les peaux de mouton au fondouq d'es-Ṣeffārīne, et avant de les vendre au fondouq el-jīyāf, les *lebbāṭa* leur faisaient subir un lavage à Derb Bū Ḥājj, puis un délainage. L'endroit où ils effectuent ce lavage appartient, pour un tiers, aux ḥabous de Sidi Frej, auxquels ils versent mensuellement une location de 70 francs, et pour les deux tiers restants à la corporation elle-même et aussi aux ḥabous de Sidi Masūd el-Fīlālī (quartier d'el-Blīda) qui reçoivent des *lebbāṭa* une redevance mensuelle de 16 fr. 50. Les frais d'entretien et de nettoyage de l'oued à Derb Bū Ḥājj sont à la charge de la corporation ; elle paie, à cet effet, 12 francs par mois à deux hommes qui viennent y travailler de temps à autre. C'est à elle, d'autre part, qu'incombent, depuis l'ouverture du fondouq el-Jiyāf, la location et l'entretien de la cour de ce fondouq. Le loyer mensuel est de 200 francs et les frais de nettoyage se montent à 60 francs. A ces charges diverses, il faut enfin ajouter le prix de la main-d'œuvre et des ingrédients employés pour le délainage : chaque *lebbāṭ* fait travailler au lavage un ou deux apprentis ou manœuvres qui sont payés à la tâche, à raison de 2 ou 3 sous par peau lavée. Quant à la *qlāṭa*, elle est achetée par *šwārī*, à un prix variant entre 1 fr. 50 et 2 francs la charge.

Les *lebbāṭa* vivent donc du produit de la revente des peaux achetées à es-Ṣeffārīne et de la vente des laines recueillies sur les dépouilles. Ces laines sont vendues au Sūq el-ġzel, près du fondouq el-jiyāf, à des femmes de la

(1) LÉON L'AFRICAIN, éd. Schefer, t. II, p. 105.

Médina qui s'occupent ensuite à la filer. La vente se fait au poids, suivant la qualité de la laine. Il existe quatre qualités :

Première qualité : 10 francs le kilo ;
Deuxième qualité : 8 francs le kilo ;
Troisième qualité : 6 francs le kilo ;
Quatrième qualité : 4 francs le kilo ;

et il peut se faire qu'une toison puisse fournir près de 2 kilos de laine. C'est néanmoins assez rare. L'ouverture d'une manufacture de filage à Rabat et l'installation de la fabrique de la « Makīna », à Fès, ont porté un tort considérable aux clientes des *lebbaṭa* et, par contrecoup, à ces derniers eux-mêmes. La Makīna achète uniquement de la laine provenant de la tonte des mouton vivants ; car elle est de bien meilleure qualité que la laine morte arrachée par les *lebbāṭa* sur les dépouilles d'animaux abattus. Aussi y-a-t-il antagonisme entre la corporation indigène qui apparaît très menacée et la manufacture européenne.

Quant au prix retiré par les *lebbāṭa* de la revente des peaux de moutons délainées, nous allons maintenant le montrer en faisant l'étude générale des prix pour toutes les catégories de peaux.

E) *Etude des prix.* — Nous distinguerons naturellement :

1° Le marché des peaux brutes ;

2° Le marché des peaux tannées.

1° *Marché des peaux brutes* :

a) *Chèvre.* — Elles se vendent de 12 à 120 francs la demi-douzaine (*ṭrīḥa*) selon la taille et la qualité, et elles s'achètent toujours avec le poil ;

b) *Mouton.* — Avec la toison elles sont achetées par les *lebbāṭa* de 15 à 100 francs la *ṭrīḥa*, soit 2 fr. 50 à 16 francs la pièce. Sans la toison, les *lebbāṭa* les revendent de 8 francs à 24 francs les quatre, soit 2 francs à 6 francs la pièce, la vente de la laine constituant leur bénéfice ;

c) *Bœufs.* — Elles valent de 10 à 60 francs pièce, selon la taille et la qualité. Il semble que la moyenne des peaux atteigne un prix voisin de 35 francs et que la majorité des tanneurs les achète de 20 à 40 francs pièce. Les plus petites et les moins bonnes sont acquises par des revendeurs, notamment des Israélites, qui les destinent à l'exportation.

Il existe d'ailleurs pour toutes ces catégories de peaux des variations

de cours assez sensibles, dues à diverses causes. C'est ainsi que les dépouilles de chèvres ont leur cours le plus bas en automne, car c'èst le moment où les bêtes sont les plus nombreuses et en assez mauvais état. Pour les moutons, c'est en avril et pour les bœufs en mai. La fête du *'īd kbīr* a une certaine influence sur les prix, car cette fête fait affluer les peaux de mouton, chaque famille indigène tenant à sacrifier son mouton particulier. Cette baisse des cours ne dure d'ailleurs que quelques jours (1). Enfin les demandes à l'exportation et l'invasion de peaux étrangères exercent aussi leur influence sur le marché.

2° *Marché des peaux tannées*:

a) *Chèvre:* — Elles se vendent actuellement de 60 à 80 francs la paire, soit 30 à 40 francs pièce ;

b) *Mouton.* — De 10 à 20 francs pièce ;

c) *Bœuf.* — Elles valent aux environs de 70 francs la pièce si elles sont larges et épaisses. Le cuir mince teint en rouge (*ṣfārī*) atteint seulement 40 francs environ.

L'échelle des prix a considérablement baissé, aussi bien pour les peaux brutes que pour les peaux tannées. M. de Perigny (2), donne comme prix courants, pendant la dernière guerre :

a) Pour les peaux brutes : 4, 5, 6 pesetas pour les peaux de mouton, c'est-à-dire de 20 à 30 francs actuels ; de 30 à 75 pesetas pour les peaux de bœuf, ce qui fait de 150 à 350 francs actuels ;

b) Pour les peaux tannées : de 10 à 70 pesetas la paire de *zīwānī* (50 à 350 francs) ; de 4 à 8 pesetas la peau de *bṭāna* (20 à 40 francs) ; de 20 à 70 pesetas la peau de *bgar* (80 à 300 francs).

Mais c'est surtout après la guerre, aux environs de 1922-1923 que les peaux ont atteint les cours les plus hauts. A cette époque, aux dires de l'amine de 'Ain Azlīten, la *ṭrīḥa* de chèvres brutes de la meilleure qualité se payait 1.500 francs et la paire de peaux tannées se vendait 1.250 francs. En 1929, la *ṭrīḥa* de chèvres de même qualité ne valait plus que 500 francs

(1) Les gens du peuple ont coutume, en effet, de ne pas vendre, en général, la peau du mouton qu'ils ont tué pour la fête ; ils lui attribuent un pouvoir magique pour la guérison de nombre de maladies et d'indispositions. Cette croyance explique que le nombre considérable de moutons abattus à cette époque n'entraîne pas une perturbation appréciable dans le cours des peaux brutes.

(2) *Op. cit.*, p. 187.

et la paire tannée se revendait de 350 à 400 francs. Aujourd'hui la *ṭrīḥa* des meilleures peaux est achetée, nous l'avons vu, 120 francs par les tanneurs et la paire tannée se vend seulement de 60 à 80 francs. Si on fait la part de l'exagération naturelle chez des gens durement atteints par les difficultés économiques actuelles, on peut admette que les prix, comme nous l'a affirmé l'amine des *dellāla* d'es-Sbīṭrīyīne, ont subi une baisse déjà considérable de 5 à 1, et qu'ils se montent actuellement au cinquième seulement des prix pratiqués il y a quelques années. C'est ainsi que la *ṣfārī*, cuir de bœuf teint en rouge, qui vaut aujourd'hui 40 francs la peau, valait il y a six ou sept ans 200 francs. En 1928, la peau de bœuf était achetée couramment par le tanneur, 200 francs et revendue par lui 300 francs; en 1932, il ne l'achetait plus que 40 francs et la revendait, après tannage à un prix variant entre 80 et 95 francs. Aujourd'hui, nous avons vu que les prix ont encore baissé.

Cette baisse des prix est enfin accompagnée d'une baisse à peu près égale de la production. Le tonnage des peaux vendues dans chacun des fondouqs en fait foi (1). Si les *dellāla* de Raḥbat ez-zbīb ne se plaignent pas d'une diminution trop considérable des peaux de bœuf brutes, par contre, ceux du fondouq es-Sbīṭrīyīne affirment que les peaux tannées qu'ils vendent représentent seulement un quart ou un cinquième de celles qu'ils vendaient il y a dix ans.

C'est là une situation extrêmement grave, dont nous aurons, dans les chapitres suivants, à étudier les causes et la répercussion sur la corporation des tanneurs.

2° *Les ingrédients de la préparation des peaux*

Les divers ingrédients dont nous avons détaillé l'emploi au cours de la préparation des peaux font l'objet d'un commerce actif qui revêt plusieurs formes. Il est possible de distinguer et d'étudier successivement :

(1) Depuis six mois, grâce à une heureuse initiative de S. E. le Pacha de Fès, nous possédons des statistiques exactes relatives à la vente des peaux brutes dans chacun des fondouqs. C'est ainsi que depuis le mois de novembre 1934, les adoul qui enregistrent les ventes ont communiqué, ponctuellement, tous les deux jours, aux services du Pacha, le tonnage des peaux vendues. Il se répartit de la façon suivante :

a) 39.909 peaux de mouton ; *b*) 52.634 peaux de chèvre ; *c*) 7.337 peaux de bœuf.
Pour obtenir le total de la production annuelle, il suffit de doubler les nombres enregistrés, et l'on aboutit à une vente annuelle de :

a) environ 80.000 peaux de mouton ; *b*) environ 105.000 peaux de chèvre ; *c*) environ 15.000 peaux de bœuf.

1° Les ingrédients qui sont utilisables immédiatement après l'achat. Ce sont : le sel, le son, la fiente de pigeons (*zbel*), la chaux ;

2° Ceux qui nécessitent une élaboration spéciale avant leur utilisation. Ce sont : l'écorce de grenades, le tanin (*tākāūt*) et le tan (*dbaġ*).

1° a) *Le sel* employé par les tanneurs et aussi les teinturiers qui travaillent à la tannerie du Gernīz est du gros sel blanc provenant d'une mine de se gemme appelée Hanouna et située au pied du *Tġāt*, à proximité de la ville. Il est acheté à Fès, au Suq el-Jūṭīya, entre Dīwān et el-ʿAṭṭārīne. L'achat se fait par *šwārī* (1). Il existe deux qualités dont la plus chère est achetée plus volontiers : elles se vendent respectivement 12 fr. 50 et 7 francs le *šwārī*.

b) *Le son* est acheté aux moulins de la Médina par les tanneurs eux-mêmes. Il vaut en moyenne 30 francs le quintal. A défaut de celui-là les tanneurs en achètent aux minotiers européens de Dar Debigabh, mais ils le considèrent comme d'une qualité inférieure ;

c) *La chaux* provient, en général, des carrières et des fours à chaux situés près du Sūq el-Ḫmīs, à proximité de l'hôpital Cocard. Elle est apportée aux diverses tanneries par de pauvres porteurs qui la vendent alors aux tanneurs au fur et à mesure de leurs besoins ; entre temps, ils attendent, assis à la porte des tanneries, à côté de leur qouffas pleines de moellons de chaux. Ils peuvent être, en tout, une vingtaine. La vente se fait par qouffa de 10 kilos environ à des prix variant entre 2 fr. 50 et 4 francs ;

d) *Le zbel* provient de différentes régions :il peut être ramassé dans des anfractuosités de rochers et dans des cavernes des régions montagneuses du nord du Zerhoun, des Beni Yazgha (2), des Beni Mgild, de Bhalil. Les Beni Mtir en apportaient autrefois, mais actuellement le développement de la colonisation sur leur territoire a chassé les pigeons ramiers. Le *zbel* peut venir aussi de Fès, notamment des médersas et du dār es-Sulṭān, dont les corniches sont peuplées de pigeons sauvages ; il n'est pas rare non plus que les habitants, et en particulier les enfants, vendent la fiente des pigeons qui nichent chez eux. Le *zbel* qui provient de Fès est, en général, plus estimé que celui qui provient de l'extérieur : les tanneurs de

(1) Couffe double fabriquée en *dūm*.
(2) Région voisine des sources du Sebou.

'Ain Azlīten achètent leur meilleur à la médersa Bū 'Inānīya et dans quelques maisons du quartier du Dūḥ. La vente peut se faire à la tannerie elle-même par ceux qui ont fait le ramassage ou, le plus souvent, au fondouq es-Sbīṭrīyīne par l'intermédiaire de *dellāla* : ceux-ci présentent aux acheteurs des échantillons (*'arḍ*). Le prix est extrêmement variable et dépend beaucoup du temps : s'il fait froid ou qu'il pleuve, les prix montent. Actuellement le *zbel* blanc, provenant de Fès, se vend juqu'à 20 francs le mudd, puis suivant les qualités, de 15 francs à 8 francs.

2° a) *Les écorces de grenades*, utilisées pour la teinture des peaux de chèvre et de mouton, doivent subir un pilonnage qui s'effectue à la tannerie elle-même.

Elles sont apportées aux tanneries, soit par des Senhaja et des Beni Yazgha, soit par des gens de Fès. Les premières sont dites *maġṣūba*, parce qu'elles proviennent de fruits arrachés avant maturité ; ce sont celles qui donnent la plus belle couleur jaune. Celles dites *ṭayyība* proviennent de fruits mûrs ; elles sont moins estimées car elles donnent une couleur plus rougeâtre, et sont utilisées de préférence pour les teintures de basane, les premières étant réservées pour les maroquins. La vente des unes et des autres se fait au couffin, approximativement de 2 francs à 8 francs le mudd.

Ce sont, en général, des apprentis ou des ouvriers inoccupés qui pilent (*doqq*) des écorces, dans des auges appelées *mhārez*, à l'aide d'un outil appelé *bjūn*. Le groupe de Suwwāra comporte 5 *mhārez*.

a) Quatre semblables de 0 m. 25 de diamètre intérieur et de 0 m. 30 de profondeur environ. Ces auges sont faites avec la même pierre qui sert à faire les meules de moulins ; elles sont encastrées dans la terre, au-dessus de laquelle leur bord s'élève de 20 ou 25 centimètres. Elles peuvent être utilisées très longtemps et celles qui sont en service actuellement datent de plusieurs générations.

b) Une autre d'un diamètre plus petit et de parois moins épaisses. Elle est réservée pour le dernier pilage, où l'on réduit la matière en poudre, après l'avoir mélangée à des cristaux d'alun qu'on pulvérise avec l'écorce de grenades. Le mélange qui, une fois étendu d'eau, constitue la teinture, comporte un poids sensiblement égal d'alun et d'écorce.

Le pilonnage est effectué au moyen du *bjūn*, pilon d'une longueur de 1 m. 50 environ, en bois d'olivier, parfois cerclé de fer à l'une de ses extré-

N° 9
Taqšīr
L'ouvrier de gauche se sert du couteau (janwi), tandis que celui de droite emploie le ḥāfī (Tannerie de Sidi Mūsā)

N° 10
Telḥīm des peaux minces
(Tannerie de Sidi Mūsā)

Pl. V

mités ou même aux deux. La communauté possède 5 *bjūn*, un par *mḥārez*.

L'ouvrier se sert d'un bras seulement, le gauche et le droit successivement (*ben-nawba*), rarement des deux bras. Parfois deux ou trois ouvriers pilonnent sur la même auge pour aller plus vite ; ils adoptent alors un rythme assez rapide, ponctué par des cris sifflants poussés sur le même ton. Même quand un ouvrier travaille seul à une auge, il essaie d'établir une concordance avec le travail d'un ouvrier travaillant à une autre auge.

Ce pilonnage s'effectue en plusieurs fois : l'écorce de grenade est d'abord apportée dans des tanneries puis, après chaque pilonnage, on la tamis jusqu'à ce qu'on ait obtenu un beau jaune safran. Deux tamis sont employés à cet effet : l'un en osier (*būtiyār*), l'autre en métal, beaucoup plus fin (*šṭaṭṭū*). La durée du travail à quantités égales dépend de la vigueur et de l'ardeur de l'ouvrier et peut varier entre une demi-heure et deux heures. L'entr'aide est d'ailleurs pratiquée couramment entre ouvriers appartenant à des patrons différents.

b) *Le tākāūt*, ou galle du tamarix articulata (1), se présente sous la forme de grains violacés de la grosseur des poids chiches. Il doit être trié, puis moulu, avant de servir au tannage des maroquins et basanes.

Ces grains sont expédiés du Tafilelt, dans des sacs qui peuvent contenir une centaine de kilos chacun. Le trajet s'effectue par camions et les sacs sont déposés près de Bāb Bū Jlūd. De là, des âniers les apportent au fondouq es-Sbīṭrīyīne, où se fait la vente, toujours par l'intermédiaire de *dellāla* qui, comme pour le *zbel*, montrent aux patrons tanneurs des échantillons des diverses qualités. Après achat, la livraison est opérée par trois courtiers qui font le service des tanneries et qui travaillent d'ailleurs en association.

Le prix du *tākāūt* varie suivant les qualités. Les tanneurs distinguent par ordre de valeur :

Le *tākāūt medāġrīyya* (des Medaġra) ;
Le tākāūt *retbīyya* (du Reteb) ;
Le tākāūt *fīlālīyya* (du Tafilelt) ;
Le tākāūt *ġrīsīyya* (du Rheris).

La *mdāġrīyya* se paie aux environs de 120 francs à 130 francs le mudd.

(1) Cf. Trabut, *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord*, 15 février 1917, cité par Brunot, *op. cit.*, p. 97.

et il existe, en général, un écart de 10 francs par qualité, ce qui porte la *ġrīsīyya* à 90 ou 100 francs le mudd (1). Ces prix sont d'ailleurs susceptibles de hausses subites, dès que les communications entre Fès et le Tafilelt ont été coupées ou rendues plus difficiles par les pluies ou les neiges. Il arrive alors, chose rare dans l'économie indigène, que les derniers marchands qui aient pu passer sur la route retardent de deux ou trois jours la vente de leur provision de tākāūt pour spéculer sur la hausse des prix qui ne peut manquer de se produire.

Au moment de la livraison, ces grains de tamarix adhérent encore aux fines tiges de la plante, qu'on pourrait appeler des aiguilles; ils sont couverts de poussière et parsemés de petites pierres. Il faut donc faire un tri. Ce sont les patrons eux-mêmes qui s'en chargent, s'ils sont pauvres et veulent s'éviter des frais supplémentaires; sinon, et c'est plus fréquent, ils paient des hommes ou des femmes pour exécuter cette besogne. Il existe ainsi quatre femmes trieuses et un homme dans le groupe de Šuwwāra. Leur salaire est calculé à la tâche, sur la base de 2 francs le mudd trié. Si le tākāūt est propre et facile à trier, il leur est possible de nettoyer de 4 à 5 mudds par jour, soit un salaire de 8 à 10 francs par journée de travail (2).

Pour faire ce tri, les femmes s'accroupissent sur des nattes, à l'extérieur ou à l'intérieur, suivant le temps, de la *ḫzāna* occupée par le patron qui les fait travailler. Elles ont auprès d'elles plusieurs vanneries, cinq ou six en général. Le travail débute par un premier tamisage destiné à enlever la poussière qui couvre le tākāūt. Il se continue par un deuxième tamisage, qui sépare les grains des aiguilles; les aiguilles les plus fines tombent du tamis, mais en entraînant de petits grains de tākāūt, qu'il ne faudra pas laisser perdre. Aussi l'opération se fait-elle sur une vannerie qui recueille ces petits grains avec les aiguilles les plus fines. Le tri proprement dit, qui va maintenant s'exécuter, comprend donc deux parties : tri des gros grains qui sont restés dans le tamis avec les grosses aiguilles ; tri des petites graines tombées dans la vannerie avec les petites tiges. Ces deux tâches s'exécutent d'ailleurs de la même manière. On s'occupe d'abord des petites graines, plus difficiles à trier, on sépare grains et aiguilles en les faisant sauter sur des vanneries pleines et les deux éléments n'ayant pas la même masse se

(1) Certains tanneurs possèdent d'ailleurs dans leur *ḫzāna* des mesures de 1/2 et 1/4 de mudd pour vérifier la livraison du courtier.

(2) Mais il n'y a pas de travail tous les jours.

séparent assez facilement. Une fois les graines à peu près isolées on retire, avec les doigts, les impuretés et petits cailloux qui s'y trouvent encore mêlés. On recommence ensuite le travail avec les grosses graines.

Les aiguilles qui restent du tri sont jetées aux ordures; les graines triées sont aspergées d'huile et on les porte au moulin pour les réduire en poudre fine ; c'est, en effet, sous cette forme que le tākāūt est utilisé par les tanneurs. La mouture se fait de la même manière que celle du tan et nous l'étudierons en même temps.

c) *Le tan* (*dbaġ*), c'est l'écorce du chêne-liège (*fernān*) employée pour le tannage des cuirs forts (bœuf ou chameau). Le tan utilisé actuellement à Fès provient surtout de la forêt de la Mamora (surtout Tiflet et Sidi Yahya) on l'appelle *berda'ī*. Il en vient aussi des Rhiyata (Sidi 'Abdallah, dans la région de Taza), mais en moindre quantité. Jadis les tanneurs de Fès étaient mieux approvisionnés en bon tan qu'aujourd'hui. Ils en recevaient beaucoup des Beni Waraïne (région de Taza), mais l'administration des Eaux et Forêts a interdit, en 1930, l'exportation de ce tan pour arrêter le déboisement dans cette région ; l'interdiction vaut pour treize ans, soit jusqu'à 1943.

Les tanneurs de bœuf sont d'autant plus ennuyés par cette mesure que le tan des Beni Waraïne était unanimement considéré comme le meilleur. Les qualités s'échelonnaient ainsi :

1° Le *warā'inī* ;
2° Le *yazġī* (venant des Beni Yazġa) ;
3° Le tan de la Moulouya ;
4° Le tan de la région de Marrakech.

Ces différentes sortes de tan ne sont plus expédiées à Fès par suite de l'interdiction des Eaux et Forêts, et les tanneurs se contentent désormais du tan de la Mamora et des Rhiyata, ce dernier étant d'ailleurs, malgré son infériorité sur les variétés précédemment indiquées, légèrement supérieur au tan de la Mamora : il est plus épais, bien que son prix ne soit pas différent, et on mélange d'ordinaire ces deux sortes de tan. Elles valaient jadis, avant les interdictions, 50 francs le quintal, alors que les tanneurs n'hésitaient pas à payer le tan d'autre provenance jusqu'à 250 francs le quintal, tellement ils le jugeaient supérieur. Actuellement, le tan employé à Fès est vendu couramment 30 à 32 fr. 50 le quintal.

Le vendeur diffère pour les deux variétés de tan actuellement employées. Le tan de la Mamora est expédié à Fès dans des camions, par des marchands de charbon qui font ainsi double commerce. Le tan des Rhīyata, par contre, est apporté par un vendeur spécialisé (jadis il y avait six vendeurs pour le tan des Rhīyata). A l'entrée de la ville, le marchand acquitte les droits de porte et fait parvenir les sacs jusqu'aux moulins, où la vente a lieu.

Le tan ainsi vendu est brut et se présente sous la forme de plaques fibreuses (*qšūr*), il faut le moudre pour qu'il puisse être utilisé par les tanneurs. Cette mouture peut s'effectuer de deux manières ou bien à façon, ou bien pour le compte du meunier. Dans le premier cas, l'acheteur de tan est un patron tanneur ; dans le second, c'est le meunier lui-même.

1° *Mouture à façon.* — Le vendeur dépose son stock de tan au moulin et fait avertir les tanneurs du Gernīz de son arrivée. Ceux-ci viennent alors et indiquent au marchand les quantités dont ils auraient besoin. Après marchandage et paiement, le vendeur inscrit sur une feuille de papier qui est remise au meunier la quantité achetée par chaque patron. Puis il s'en va, en laissant entreposé, dans le moulin, le reste non acheté de la provision de tan qu'il avait apportée. Jusqu'à son prochain voyage, il fait ainsi du meunier son mandataire pour la vente de cette quantité restante. Le tan acheté par les patrons tanneurs est alors moulu et livré aux tanneries, le meunier percevant un droit de 10 francs par quintal moulu.

2° *Mouture pour le compte du meunier.* — C'est le meunier qui achète directement le tan brut au marchand et qui le revend après mouture aux tanneurs. Il n'existe guère qu'un meunier, à Fès, qui travaille ainsi pour son compte. Il faut, en effet, pouvoir tabler sur une mise de fonds suffisante pour avoir la faculté de stocker une certaine quantité de *qšūr*, afin de se mettre à l'abri des variations de cours dues, comme pour le tākāūt, au temps et aux difficultés des communications. Comme d'autre part l'usage est de payer comptant, le stock ainsi constitué représente un capital qui dort, avant de s'écouler petit à petit au fur et à mesure des achats faits par les tanneurs. Ceux-ci sont surtout, d'ailleurs, de petits *m'allmīne* que leur pauvreté oblige à acheter par petites quantités. Ceux qui sont plus riches peuvent, en effet, constituer pour eux une provision de tan moulu et ont tout avantage à faire travailler le meunier à façon. Le prix du tan moulu à façon est, en effet, inférieur de quelques francs par quintal au prix de

l'autre, écart bien compréhensible car, dans le premier cas, le meunier ne court aucun risque et n'immobilise pas de capital.

Cette mouture, quelle qu'elle soit, est opérée dans quatre moulins, dont la technique est la même. Deux de ces moulins sont situés sur l'Oued Zhūn,

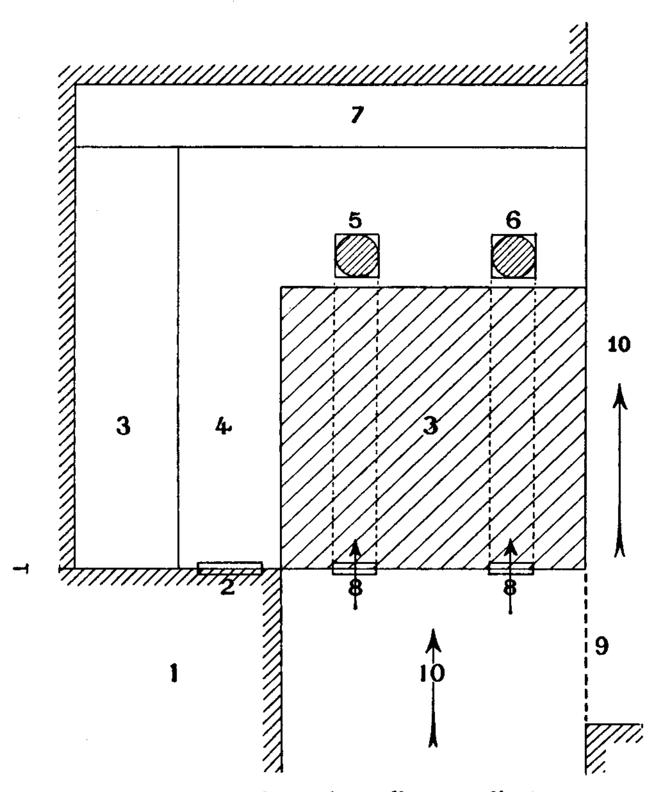

Fig. 8. — Plan schématique d'un moulin à tan

LÉGENDE :

1. Rue.
2. Porte du moulin.
3. Réserves de tan.
4. Plan incliné.
5-6. Meules à tan et à takaout.
7. Resserre.
8. Arrivées d'eau.
9. Barrage.
10. Oued.

dans la partie la plus basse de la ville, les deux autres étant à côté du pont de Bein Lemdūn (1). Les deux premiers sont spécialisés dans la mouture du tan ; un des deux autres fait, à la fois celle du tan et celle du tākāūt qui, nous l'avons vu est toujours faite à façon (2), le dernier ne travaille enfin que le tākāūt. Le seul moulin qui ne travaille pas à façon appartient au

(1) Cf. fig. 1. Carte de l'industrie de la tannerie à Fès.

(2) Payée de 1 franc à 2 francs le mudd de 28 kilos.

ḫalīfa du muḥtasib et est loué à un ancien patron *debbaġ* qui l'exploite à son compte depuis cinq ans et se vante de fournir du tan moulu de meilleure qualité que celui des autres.

L'aspect de ces moulins ne diffère pas de celui des moulins à farine (1). La meule utilisée pour le tākāūt comporte une trémie comme celles des moulins à farine, alors que la meule qui pulvérise le tan remplace cette trémie par un œillard extrêmement large pour le chargement des qšūr. Chaque moulin occupe, en général, deux ou trois ouvriers payés une moyenne de 10 francs par journée de travail ; ils chôment le vendredi et n'ont pas de travail tous les jours. Leur tâche est pénible parce que le tan et le tākāūt dégagent une poussière très abondante, extrêmement âcre et pénétrante ; les ouvriers doivent se voiler la bouche et le nez pour éviter de trop en absorber. Ils commencent par casser les écorces de tan en petits morceaux au moyen d'un maillet (*nūjeb*) entièrement en bois, très grossier et assez peu lourd. Les morceaux sont alors mis à sécher sur la terrasse du moulin, puis ils sont livrés à la mouture, qui se fait directement pour le tākāūt. Outre le *nūjeb*, l'outillage des meuniers comporte des sortes de houes (*fās*) destinées au chargement des couffins dans lesquels on met les qšūr à sécher ; des marteaux pour préparer les meules ; enfin un crochet double pour enlever les saletés qui bouchent souvent les entrées d'eau du moulin.

Conclusion

L'étude du commerce des peaux et des ingrédients nécessaires à leur préparation fait ressortir certaines particularités, que nous retrouverons, d'ailleurs, vraisemblablement quand nous examinerons d'autres aspects de l'activité commerciale indigène.

1° Ce commerce se fait à une petite échelle. Les mises de fonds sont, en général, très faibles ; le stockage n'existe que pour certains produits (tākāūt, tan, *zbel*) et n'est commandé que par la condition encore précaire des moyens d'approvisionnement ; il est d'ailleurs toujours assez peu important. La spéculation, par suite, est encore embryonnaire, bien que les tanneurs se plaignent beaucoup des marchands qui attendent, au moment où les routes sont coupées, la hausse des prix pour vendre leur provision

(1) Cf. le plan d'un moulin à tan (fig. 8) et se reporter à la communication sur les moulins de Fès présentée par le Capitaine-interprète Guyot, au VII° Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, à Rabat (avril 1928).

de tākāūt. Certains commanditaires, dont nous étudierons, plus loin, les relations avec les tanneurs se livrent de temps à autre à un stockage de peaux tannées pour attendre le moment où les cours s'élèvent et procurent de gros bénéfices. Mais la majorité des vendeurs n'a pas les moyens d'attendre, ne fût-ce que quelques jours pour se procurer le montant de ses ventes.

2° Ce commerce ne comporte pratiquement aucun crédit. Achats de peaux et achats d'ingrédients se font toujours au comptant.

Il peut arriver, cependant, qu'un vendeur fasse confiance à un acheteur qu'il connaît et attende un paiement deux ou trois jours ; mais ce crédit est extrêmement limité à la fois du point de vue de la somme et du point de vue de la durée et il reste toujours personnel.

3° Ce commerce se fait uniquement, ou presque, entre Marocains musulmans. Les Israélites achètent quelques peaux qu'ils destinent à l'exportation, mais cette activité est peu importante. Les Européens n'y participént pas non plus.

4° Il est extrêmement difficile d'évaluer, dans le détail et par l'établissement de statistiques, un commerce qui se fait toujours avec un certain laisser-aller. Le tonnage des peaux vendues dans les fondouqs a pu être évalué parce que chaque peau donne lieu à la perception d'un droit par les *'udūl* et la régie municipale ; mais la vente des ingrédients de leur préparation ne permet aucune appréciation parfaitement sûre. La quantité employée par chaque tanneur au cours de son travail pour un nombre déterminé de peaux varie avec les individus (1) et toutes ces incertitudes ne constituent pas le moindre obstacle à une enquête.

5° Une chose cependant est sûre : ce commerce est beaucoup moins important qu'il y a quelques années. Les prix des peaux et les quantités vendues ont baissé, nous l'avons vu, dans la proportion de 5 à 1. Nous allons voir les conséquences de cette baisse sur la condition des tanneurs.

V. — Le personnel des tanneries

Le personnel occupé par les tanneries de Fès comprend, avons-nous dit, plus d'un demi-millier de personnes. Ce nombre se répartit en 161

(1) On peut admettre cependant qu'il faut :
a) Une quinzaine de kilos de tan pour un bain dans une *qaṣrīyya* ; *b*) 1 sac de tākāūt (4 mudds, une centaine de kilos) pour préparer 120 peaux en moyenne ; *c*) de 8 à 10 francs de chaux dans chaque *mejyar* suivant les peaux.

N° 11
Teinture des peaux de bœuf. Au bas bout se trouve un troisième ouvrier qui ne figure pas sur la photographie (Tannerie de Sidi Mūsā)

N° 12
Lustrage d'une peau de bœuf
(Tannerie de Sidi Mūsā)

patrons (*m'allmīne*) et 300 à 350 ouvriers (*ṣan'a*) et apprentis (*mi'allmīne*) ; on peut admettre, en effet, que chaque *m'allem* occupe, en moyenne, de 2 à 3 ouvriers et apprentis. Ce n'est pas un des aspects les moins curieux de l'économie indigène que de voir, dans l'enceinte réduite de quatre tanneries, un total aussi important d'artisans travaillant en commun, et s'éparpillant cependant, relativement au gain, en une poussière de petites entreprises. Nous nous attacherons, au cours de ce chapitre, à préciser la condition des tanneurs :

1° Au point de vue social ;
2° Au point de vue moral ;
3° Au point de vue corporatif.

1° *Condition sociale des tanneurs*

Elle varie suivant qu'ils sont apprentis, ouvriers ou patrons.

1° *Les apprentis.* — Ce sont de jeunes garçons qui peuvent être employés dès l'âge de 10 ans, à condition qu'ils soient grands et robustes (1). Leur travail consiste à transporter les peaux d'une fosse à l'autre, à les laver, à remplir les fosses destinées aux bains et aux confits. Ensuite seulement on les utilise pour les travaux d'intérieur (corroyage). On ne leur confie pas les opérations délicates (salage, teinture), ou pénibles (*merkel*).

La durée de l'apprentissage est toujours longue. Elle varie, selon l'intelligence et la force de l'apprenti, de deux à quatre ou même cinq ans. Pendant tout ce temps, le gamin reçoit d'ailleurs un salaire. Au début, quand il ne sait encore rien faire, il ne reçoit guère que quelques gratifications, ou *ṭābūr* ; ensuite on lui donne, après trois mois de service, de 3 à 4 francs par semaine ; ce salaire est successivement augmenté, sans jamais devenir bien considérable : à 'Ain Azlīten, on nous a cité des apprentis gagnant 2 et 3 francs par journée de travail. Enfin, quand il connaît suffisamment son métier et qu'il est capable de devenir ouvrier, le patron qui l'emploie lui permet l'achat de six peaux brutes et lui avance généralement la somme nécessaire. Ces peaux seront tannées par l'apprenti avec celles de son patron et le produit de leur vente appartiendra à l'apprenti. C'est un pécule

(1) Il faut, en effet, pouvoir soulever les peaux et accomplir certains travaux assez pénibles de portage. C'est ce qui explique qu'on ne voie pas, chez les tanneurs, d'apprentis aussi chétifs et aussi jeunes que dans d'autres corps de métiers (tailleurs, zellijeurs, cordonniers, etc.).

appelé à Fès *ršūm*, dont la coutume se retrouve à Rabat et à Tétouan (1).

Les apprentis sont, en général, de Fès. De plus en plus, ils sont recrutés parmi les fils de patrons et d'ouvriers. La majorité est extrêmement ignorante ; certains cependant sont allés au *msīd* et nous avons cru constater que le nombre de ceux-ci avait augmenté depuis quelques années. Cette instruction reste d'ailleurs très élémentaire et ne détourne pas les enfants du métier de tanneur, ce qui n'entraîne aucune crise de l'apprentissage.

2° *Les ouvriers.* — Les ouvriers sont assez souvent étrangers à la ville ; beaucoup viennent du Sud, de Marrakech, Demnat, Boujad où il existe des tanneries. Ils habitent Fès, dans tous les quartiers, mais de préférence à Fès Djedid. Certains s'y fixent et y fondent une famille ; d'autres retournent dans leur pays après un séjour de quelques années. Ce séjour est parfois brusquement coupé par un arrêté d'expulsion du Pacha, s'il arrive que l'ouvrier ait commis quelque délit. Pratiquement, il faut compter que la moitié au moins des ouvriers tanneurs est étrangère à Fès.

Ils doivent, pour leur travail, connaître toutes les opérations du tannage ; c'est à cette condition seulement qu'ils peuvent, comme nous l'a dit sagement un tanneur, devenir de bons patrons. En l'absence de spécialisation, ils ont cependant certaines préférences : les uns aiment le corroyage, d'autres ne répugnent pas au *merkel* et ils s'arrangent parfois entre eux pour faire ce qui leur plaît. Ceux qui ont déjà travaillé dans des tanneries européennes (2) trouvent d'ailleurs que la tâche y est moins pénible.

Les ouvriers sont payés différemment selon qu'ils sont embauchés comme journaliers ou qu'ils travaillent constamment chez le même patron.

a) Les premiers sont recrutés, en général, à la porte des tanneries où ils stationnent en attendant qu'on leur propose du travail ; après marchandage avec le patron ils sont embauchés et se mettent à la besogne. Celle-ci ne dure pas d'ailleurs toute la journée, et les ouvriers peuvent compléter par de petits travaux à droite et à gauche un gain qui varie actuellement entre 6 et 10 francs. Il y a cinq ans, le salaire d'un journalier atteignait couramment 20 et 25 francs.

b) Les autres travaillent à la tâche, celle-ci étant fixée par une sorte

(1) Cf. JOLY, *Arch. Maroc.*, VIII, p. 240 et BRUNOT, *op. cit.*, p. 86. Ce mot se prononce : *rešem* à Tetouan, et *rsûm à* Rabat.

(2) Nous avons vu un ouvrier qui, antérieurement, avait travaillé dans une tannerie française à Marrakech.

de contrat oral passé avec le patron. Quand la besogne ainsi déterminée est achevée, ils peuvent faire, s'il leur reste du temps et du courage, un autre travail pour un prix qu'ils fixent, et ainsi de suite. Un ouvrier actif peut ainsi se faire des journées de 8 francs, de 10 francs et même de 12 francs. Ces salaires sont établis sur une moyenne approximative : un patron tanneur consacre au salaire de ses ouvriers environ 10 % du prix de vente des cuirs travaillés. Par exemple, le salaire d'un ouvrier tanneur de betana sera calculé par marchandage sur la base de 1 fr. 50 à 2 francs par peau de 20 francs, et touché au cours du travail par avances successives.

Les uns et les autres, journaliers et ouvriers qualifiés, ne peuvent d'ailleurs gagner leur salaire que trois ou quatre jours au plus par semaine, soit un gain hebdomadaire variant entre 25 et 45 francs. Leur travail est, en effet, extrêmement pénible et leur impose des repos : quelle que soit la saison, il leur faut, demi-nus, vêtus seulement d'un pagne grossier qui leur serre les cuisses, s'enfoncer dans l'eau souvent glacée des *ṣahrīj*, piétiner durant des heures les peaux plongées dans un bain de crotte nauséabond, les fouler au *merkel* pour leur faire dégorger la chaux qui brûle les jambes et avive la moindre coupure, etc. Très peu de ces ouvriers cependant tombent malades, ils affectent même de dire que les émanations des fosses ont guéri certains d'entre eux ; ce sont, en général, de beaux hommes, robustes et musclés (1). Mais les journées de repos leur sont nécessaires, et ils les passent dans l'oisiveté, sans chercher une occupation susceptible des leur faire gagner quelques sous, car il leur faudra recommencer le lendemain ou le surlendemain des foulages ou un corroyage épuisants. A cette raison inhérente au métier s'ajoutent des causes économiques : la production des cuirs étant, on l'a vu, réduite actuellement à un cinquième de ce qu'elle était il y a quelques années, le nombre des ouvtiers a dû être réduit. Or, il l'a été seulement d'un tiers et pratiquement le nombre des patrons n'a guère varié. Il est donc fatal que chaque ouvrier soit maintenant employé moins de jours qu'autrefois : on nous en a cité qui ne pouvaient trouver du travail que deux jours par semaine. Beaucoup de ces chômeurs sont retournés dans leur pays d'origine, d'autres sont restés à Fès et tous les jours on peut voir chacune des tanneries assiégée par une troupe de sans-travail en quête d'une occupation : tous connaissent le métier.

(1) M. Joly, *op. cit.*, p. 244, dit qu'à Tetouan, au contraire, ils ont des « figures de déterrés »

3º *Les patrons.* — Ils sont, en général, de Fès et habitent la Médina. Beaucoup ont la même origine et sont parents entre eux. Les listes que nous avons pu établir sont suggestives à cet égard. Leurs ancêtres ont souvent travaillé dans les tanneries de Fès et le métier, pour nombre d'entre eux, se transmet de père en fils. On compte, à Šuwwāra, 41 fils de tanneurs sur un total de 87 m'allmīne ; 4 sur 6 à Raḥbat et-ṭben ; 13 sur 31 à Gernīz ; 14 sur 37 à 'Ain azlīten. Les patrons du Gernīz se flattent d'être en majorité des chorfa et de n'admettre aucun étranger parmi eux. Aussi bien les tanneurs se méfient assez souvent des gens qui viennent d'ailleurs ; ils voudraient bien qu'en s'installant ils puissent fournir des garanties et présenter des répondants, car ils sont susceptibles de faire des dettes et de partir sans les payer. Les gens de Šuwwāra auraient même, nous a-t-on dit, protesté contre cette affluence d'étrangers, par ailleurs assez récente : beaucoup de ceux-ci sont, en effet, commandités par des marchands de Fès ; ils travaillent à bas-prix et emploient d'autres étrangers ; de plus n'ayant aucune mise de fonds personnelle et utilisant l'argent des autres ils en font quelquefois bon marché et n'apparaissent pas aux yeux des patrons fasis comme des artisans sérieux.

a) Ceux qui sont ainsi commandités (ou *šwār*) (1), reçoivent des subsides d'un bailleur de fonds (appelé *m'allem eš-šukāra*) (2). Ce dernier peut être un tanneur riche, car il en reste encore quelques-uns ; c'est assez souvent un marchand de la Médina ou un israélite, qui, en général, n'ont jamais exercé le métier de tanneur. Ce sont, en somme, des capitalistes qui effectuent un placement (3). Certaines banques ont imité leur exemple..

L'acte de prêt peut être dressé devant *'udūl* ou simplement consigné, devant témoins, sur le registre de recettes et de dépenses tenu par chacune des deux parties (4). L'acte stipule que, moyennant les avances consenties par le *m'allem eš-šukāra*, le *šwār* effectuera un travail déterminé qui rapportera à chacun, au moment du règlement de compte de fin d'année, une certaine proportion de bénéfices. Il arrive d'ailleurs qu'au bout d'un cer-

(1) Associés par contrat, d'où le nom de *šuwwāra*.

(2) Patron à la sacoche. On dit d'eux : *m 'allem šukāra uṣṣālḥīn* ; *ārā*, *uttujjār* ; *el-kāra* : « le patron à la sacoche ; les saints vous disent : donne, tandis que les commerçants cherchent à vous tromper ».

(3) Ils représentent environ 10 % du nombre des *m 'allmīne*, tanneurs qui, eux, travaillent.

(4) Cf. l' « expensilatio » en droit romain.

tain temps le chouar puisse se libérer de cette tutelle et rembourser les avances (1).

Les petits patrons n'emploient assez souvent qu'un apprenti ou, de temps à autre, un journalier; certains font même tous les travaux par eux-mêmes et leur tâche personnelle achevée, louent leurs services à d'autres tanneurs s'il leur reste quelques heures inoccupées. Un de ces travaux supplémentaires les plus recherchés, à la fois par patrons et ouvriers, est l'abatage des bœufs dont les Fasis emploient la viande pour faire le *ḫlīʿ*, sorte de conserve de viande desséchée (2). Les tanneurs vont au marché du Ḫmīs et louent leurs services aux acheteurs. Nous avons connu notamment un de ces petits patrons, ancien soldat qui, après avoir débuté jadis comme apprenti à 15 francs par jour, gagne maintenant, en travaillant à son compte, de 8 à 10 francs (3).

Quant aux autres tanneurs, qui peuvent travailler par leurs propres moyens, sans le secours d'un commanditaire, leur situation actuelle n'est pas brillante non plus et leurs gains sont modestes. Un patron aisé, fils de patron tanneur et *amīn* de la tannerie de Gernīz, nous a fourni des renseignements qui permettent d'établir son « standard of life «. Il possède une *ḫzāna* avec *zīna*, pour laquelle il paie 7 fr. 50 par mois aux ḥabous ; ce loyer lui confère la jouissance de 4 *qṣārī* et de 3 *mjāʾir*, pouvant contenir respectivement 60 peaux, 40 et 50 ; l'*amīn* peut ainsi préparer à la fois 150 peaux, qui lui demandent, avant la vente, un délai de 6 mois environ, soit 300 peaux par an. Il calcule que chacune d'elles lui coûte, en moyenne, 35 francs au fondouq de Raḥbat ez-zbīb ; les ingrédients nécessités par sa préparation valent une vingtaine de francs et la revente, après tannage, peut être faite autour de 70 francs, soit avec un bénéfice brut de 15 francs. Au total, ce bénéfice atteint 15×300 =4.500 francs pour une vente totale de 70 × 300 = 21.000 francs. De ce bénéfice total il faut déduire :

(1) Nous avons vu un cas de ce genre se produire, à ʿAin Azlīten.

(2) Ces conserves de viande séchée se font, en général, au printemps.

(3) Il a un loyer de 15 francs par mois pour 1 *ḫzāna*, 1 *mejyār*, 2 *qṣārī*.

1° Le loyer de la *ḫzāna* : 7,50 × 12.	90 fr.
2° Les impôts qui se répartissent en patente (ou *ḍarība*) soit. .	
pour l'*amīn* (1)	125 fr.
ḍarībat el-mabānī (impôt municipal sur la *ḫzāna* (2)	40 fr.
la taxe d'habitation (car il est propriétaire de sa maison (3).	160 fr.
3° Le prix de la main-d'œuvre (10 % de la vente).	2.100 fr.
Total.	2.515 fr.

Soit un bénéfice net de 2.000 francs environ, avec lequel un patron tanneur aisé, propriétaire d'une maison, possesseur de quelques avances, doit assurer, pendant une année, la subsistance d'une famille. On comprend qu'il soit, dans ces conditions, difficile aux patrons d'entretenir des ouvriers, et qu'il leur apparaisse plus profitable de faire travailler leurs enfants et de mettre eux-mêmes de plus en plus la main à la pâte.

Apprentis, ouvriers, patrons travaillent, en effet, côte à côte, aux mêmes besognes souvent, sans qu'on puisse voir extérieurement de différences sensibles entre eux. Une certaine liberté règne d'ailleurs dans la répartition de la tâche : pas d'heure fixe pour le début ou la fin de la journée (4) ; l'ouvrier vient, avec une conscience professionnelle assez générale, à l'heure où son travail l'exige ; il reviendra même la nuit s'il importe de sortir, avant le jour, les peaux de tel ou tel bain où elles s'abimeraient en cas de retard (5), les uns s'en vont à midi, prendre chez eux leur déjeuner, d'autres l'absorbent hâtivement à la tannerie : un morceau de pain, quelques olives, un verre de thé.

2° *Physionomie morale des tanneurs*

Cette vie simple et rude donne un modelé vigoureux à leur caractère. Ils laissent, en général, s'épanouir librement leur joie, ils sont volontiers moqueurs ; leur gaieté et leurs boutades sont aussi réputées que leur force. Il semble d'ailleurs, à cet égard, qu'il faille mettre à part les tanneurs du Gernīz qui nous ont paru plus fermés que les autres et se flattent de n'entretenir aucune relation avec ceux de Šuwwāra ou de 'Ain azlīten qu'ils

(1) L'an dernier il a payé 115 francs.

(2) De 30 à 40 francs. Cette année, l'*amīn* a payé 40 francs.

(3) Un *m 'allem* qui serait seulement locataire de sa maison d'habitation paierait la *ḍarībat el-frāš*.

(4) Chaque ouvrier peut, on l'a vu, parfaire sa journée par des travaux supplémentaires.

(5) Les tanneurs de 'Ain Azlīten se comparent à une cuisinière qui doit veiller sans cesse à ses fourneaux.

considèrent comme de plus humble extraction (1). Ouvriers et apprentis sont assez fréquemment invités dans les fêtes de famille (mariages, circoncisions) car on les sait capables d'égayer l'assistance. Ils se font prier pour confier à des Français les refrains et qacidas populaires qu'ils connaissent, mais la renommée leur en prête beaucoup.

A certaines *ḏbīḥa* les apprentis, habillés de peaux de chèvres, chantent en chœur : *Yā mūlāī Thāmī* (2) - *mūl sūq el-ḥāmī* - *ġallīnā-z-zīwānī*, etc. (O Moulay Thāmī, dont le marché est prospère, fais que le *zīwānī* nous rapporte un bon prix).

Lors de certaines fêtes (p. ex. *'Āšūrā*) les ouvriers font grimper sur leur dos des apprentis revêtus de peaux de bouc et des courses et des joutes s'organisent dans la tannerie et sur les terrasses, comme autant de jeux d'enfants. Le 18 novembre 1934, les tanneurs de Šuwwāra ont fêté ensemble l'accession au trône de sa Majesté le Sultan et gaiement festoyé sur leurs terrasses ; chacun avait payé sa quote-part, variant entre 15 et 5 fr., et la somme ainsi recueillie avait servi à l'achat de victuailles, de gâteaux, de thé et au salaire de quatre chanteurs dont la journée avait été payée 150 francs.

Les travaux les plus rudes sont parfois l'occasion de refrains : les fouleurs de *merkel* rythment leurs mouvements d'un sifflement particulier ou d'un refrain : « Dans le *merkel*, frappe, frappe : ô toi dont l'épaule est nue. » Et le spectacle d'une tannerie donne une impression d'activité joyeuse et malicieuse.

Par contre, cette population est assez facilement excitée. Certains patrons répugnent aux brusques révoltes comme aux amusements enfantins : il en est qui, comme l'*amīn* de 'Ain Azlīten, fils et petit-fils de patron tanneur, descendant du savant Si 'Abd er-Raḥmān el-Makkūdī, auquel la *Salwat el-anfās* (3) consacre une louangeuse notice, tiennent à garder

(1) Les tanneurs de Gernīz nous ont même, au cours de notre enquête, assez fraîchement accueillis. L'*amīn* nous a demandé, au cas où nous voudrions faire des photographies dans le *dār dbāġ*, de nous faire accompagner d'un mokhazni du Pacha. Par la suite ils sont devenu plus aimables.

(2) Cherif Ouezzani, chef de la branche des Tuhāmīyīne.

(3) T. II, p. 187. Originaire des Beni Makkūd, fraction des Hawwāra, située entre Fès et Taza, il était un imam, un jurisconsulte, un grammairien, qui enseignait à la médersa el '*Aṭṭārīne* ; il commentait notamment les ouvrages du grammairien Sibawaihi, l'*Alfīyya* et l'*Ajarūmīyya*. Il était, en même temps, *'adl* et avait une boutique près d'el-Qarawīyīne. Il mourut le 11 ša'bāne 807 de l'hégire et fut enseveli dans le quartier Howmat el-Aṣdā', nom ancien du Fondouq el-Ihūdī, dans une zāwiya qui porte encore son nom et donne dans le derb el-Makkūdī ; des dahirs ont autorisé ses héritiers à bénéficier des aumônes qui sont faites à cette zāwiya ; elles sont actuellement à peu près nulles.

l'attitude digne qui convient à leur extraction et à leur situation. Mais la majorité (*šwār*, ouvriers, apprentis) montre un esprit assez remuant, sensible à l'injustice et volontiers frondeur et agressif. Le rôle des tanneurs est considérable dans l'histoire de Fès, et il n'est guère de révolte où on ne retrouve leur action. La plus célèbre est le pillage du Dār Bennīs, sous le règne de Moulay el-Ḥasane, en 1873 (1) : les tanneurs n'avaient prêté serment d'allégeance (*bai'a*) au nouveau sultan qu'après la promesse que le *meks* (2) serait supprimé ; ce qui n'empêcha pas l'*amīn* Bennīs de vouloir percevoir les droits une fois la *bai'a* terminée. Une révolte générale s'ensuivit et Bennīs ne dut la vie qu'à une fuite éperdue au sanctuaire de Moulay Idrīs. Le Sultan montra néanmoins de la mansuétude à l'égard des mutins, mais ne voulut pas renoncer au produit de la perception des taxes, qui parurent lourdes aux tanneurs et dont le paiement offrit des difficultés. « Les tanneurs allèrent trouver le Chérif, le fqīh Moulay 'Abd el-Malik eḍ-Ḍarīr et lui tinrent ce langage : « C'est vous qui nous avez mis dans cette situation, en nous garantissant d'abord la suppression du *meks*, ce qui nous a fait agir envers Bennīs comme nous avons agi. Maintenant tirez nous de cette situation, soit par la suppression du *meks*, soit en nous débarrassant de Bennīs, avant qu'il ait trouvé une occasion de se venger de nous, car il est maintenant notre ennemi. » Le fqīh se rendit auprès du sultan (Dieu le glorifie !) et lui fit part des dispositions des tanneurs de basse condition. Le sultan (Dieu le glorifie !), tout en se montrant bienveillant, repoussa ces propositions et le fqīh lui dit alors : « Si rien de ce que j'ai exposé à Notre Seigneur ne doit avoir lieu, je n'ai plus qu'à aller habiter le Tafilelt, car je ne peux plus rester au milieu de ces gens. » Le sultan accéda à sa demande et lui fournit des muletiers pour le transporter, lui et sa famille. Voyant cela, les tanneurs, inspirés par Satan, attaquèrent les muletiers qui les repoussèrent. La ville fut en émoi, les marchés s'agitèrent et une véritable révolution éclata. Prévenu de ce qui se passait, le sultan (Dieu le fortifie !) convoqua le gouverneur de Fès, Idrīs b. 'Abd er-Raḥmāne es-Serrāj, qui était soupçonné d'avoir provoqué l'affaire Bennīs et ses suites. Obéissant aussitôt, il monta à mule pour se rendre auprès du sultan, à Fès Jdid, mais les tanneurs lui barrèrent le passage et l'empêchèrent de se mettre en route, le menaçant de le tuer s'il allait chez

(1) Cf. En-Nāṣiri es Slaoui : *Kitāb el-Istiqṣā* (trad. FUMEY), *Archives marocaines*, vol. X,
(2) Cf. *supra*, p. 208.

le sultan. Il ne bougea pas, il craignait pour sa vie et c'est pourquoi il se conduisit ainsi. » (1) Des maisons, des minarets, des fondouqs furent détruits jusqu'au moment où la révolte fut sévèrement réprimée.

A cet épisode particulièrement caractéristique de l'audace bouillante des tanneurs, on pourrait facilement en ajouter d'autres : par exemple la défense du fqīh Gennūn (2) et la fermeture volontaire des tanneries en 1860, ou le rôle des tanneurs au moment de la déposition du sultan ʿAbd el-Azīz. Ils ont toujours aimé à faire parler la poudre. Parfois leurs fusils ne tiraient que des salves d'allégresse lorsqu'un mariage était célébré dans une famille de « chorfa » (3). Mais le plus souvent ils leur servaient à la chasse et les tanneurs s'étaient, à cet effet, organisés en équipes qui étaient de véritables formations paramilitaires. Ces équipes comprenaient environ 40 à 50 hommes et se groupaient sous l'autorité d'un *šīḫ er-rmā* (4). On chassait ensemble des hyènes, des panthères, des animaux sauvages, dont les peaux étaient ensuite tannées. Ces chasses, en pays berbère (notamment chez les Beni Sadden) créaient, entre les tanneurs et les tribus turbulentes des relations et des liens. Des séances d'entraînement avaient lieu, d'autre part, avec tirs à la cible, près de Bāb Gīsa. On trouve encore dans le rempart, près des fours à chaux où les équipiers retrouvaient des gens de Fès qui jouaient à la paume, des traces de balles qui peuvent avoir cette origine. La ville ayant facilement l'esprit frondeur, les mécontents se groupaient autour des tanneurs. Il exista un *šīḫ er-rmā* particulièrement renommé, Būba el-Azraq, petit tanneur dont beaucoup de gens se souviennent, car il est mort seulement voici quelques années ; il était parmi les troupes de choc de Moulay Ḥafīd quand celui-ci détrôna ʿAbd el-ʿAzīz (5).

Cette rudesse et ces violences sont rarement tempérées par l'instruction. Les tanneurs de Gernīz, s'il faut en croire leur amine, seraient plus instruits que les autres car ils ont, après leur travail achevé, les leçons d'un fqīh attaché à leur petite mosquée, qui vient leur donner son enseignement,

(1) *Kitāb el-Istiqṣā. Archives marocaines*, vol. X.

(2) Emprisonné pour avoir protesté contre les libéralités faires aux musiciens par le sultan, qui n'avait pas pu empêcher les Espagnols de prendre Tetouan.

(3) Un groupe de tanneurs formait, avec des cordonniers et des teinturiers une garde d'honneur autour de la *qubba* (litière de roseaux parée de draperies, où se tenait la fiancée). Il y avait parfois jusqu'à 200 fusils.

(4) Cf. MERCIER, *Les mosquées et la vie religieuse à Rabat*, in A. M., t. VIII, p. 181 et suiv.

(5) MICHAUX-BELLAIRE et G. SALMON ont remarqué, chez les tribus arabes de la vallée du Lekkous (cf. *Archives marocaines*, vol., IV, p. 97), une organisation identique, comportant les mêmes dénominations et les mêmes exercices, qui aurait été primitivement guidée par la pensée de la guerre sainte.

de 11 à 12 heures. Beaucoup d'entre eux suivraient, d'autre part, certains cours, à Moulay Idrīs et à Sidi Qāsem b. Raḥmūn. Mais dans les autres tanneries l'ignorance est à peu près générale. Si la totalité des tanneurs parle l'arabe, bien peu savent le lire ; quelques-uns ont reçu une instruction coranique primaire ; certains connaissent le Coran en entier et savent écrire ; mais la plupart savent tout juste tenir leurs comptes. Il semble, par contre, comme nous l'avons déjà remarqué, qu'aujourd'hui un nombre plus important d'apprentis aille à l'école. Cette ignorance n'empêche pas d'ailleurs beaucoup de tanneurs de suivre, de temps à autre, à el-Qarawīyīne les cours d'un savant réputé ; ils ne font qu'écouter, car certains ne savent pas lire, mais il faut voir dans cette assiduité bien plus une manifestation de leur esprit religieux (1) que de leur désir de s'instruire. Enfin, ceux qui parlent ou comprennent le français sont extrêmement peu nombreux, et ce sont tous d'anciens soldats ; aucun tanneur ne vient au Collège musulman suivre les cours du soir, alors que nombre de potiers le font.

Au point de vue religieux, les tanneurs sont bons musulmans. Ils vont régulièrement prier à la petite mosquée attenant à chaque *dār dbāġ*. Ces salles de prière sont accessibles d'ailleurs à d'autres qu'aux tanneurs et certains Fasis recherchent même comme lieu de recueillement celle du Gernīz ; le chérif Moulay el-Kbīr el-Kettānī, aimait à s'y rendre et y bénissait les artisans. Chacune de ces petites mosquées est desservie par un *imām* ou un fqīh, ils sont payés, en général, par contributions personnelles, mais à ʿAin Azliten, le fqīh, un pauvre chérif wazzānī, est entretenu par la vente de quelques peaux que les tanneurs préparent à son intention dans de petites fosses qui lui sont réservées. Le vendredi, après-midi, tout le monde chôme et beaucoup cessent même leur travail le matin. Les tanneurs vont, ce jour-là, faire leurs dévotions à une mosquée de la ville : Moulay Idrīs, el-Qarawīyīne et surtout la mosquée des Andalous où se rendent en grand nombre les gens de Suwwāra. Le chômage est général au moment des fêtes religieuses : *ʿīd ṣġīr, ʿīd kbīr, mūlūd*. La période du Ramaḍān ne modifie pas d'ailleurs le travail.

Jadis, les tanneurs faisaient beaucoup de *ḏbīḥa* et fréquentaient les moussems. Nous avons noté qu'un *mawsim* était consacré à Sidi Yaʿqūb, près de Bāb Gīsa. Leur pauvreté actuelle les oblige à limiter leurs offrandes ;

(1) Ce sont des cours religieux, relatifs aux hadiths.

ils assistent au *mawsim* de Sidi Aḥmed el-Bernūsī dans le Lemṭa, mais sans faire de sacrifices. Ils les réservent pour Sidi 'Alī Bū Ġālib, à qui ils offrent un taureau de qualité moyenne et pour Moulay Idrīs, à qui ils immolent deux magnifiques taureaux. Ce dernier sacrifice a lieu le matin; il est suivi de prières qui durent toute la soirée et toute la nuit; le lendemain enfin les tanneurs reviennent pour effacer les traces de sang qui ont été laissées. Pour faire ce lavage ils apportent leurs seaux du *dār dbāġ* et nettoient le sanctuaire, que les teinturiers (*ṣebbāġa*) ont préalablement débarrassé de ses tapis pour les détacher et les battre près du Jnān Bāb el-Ḥdīd, au-dessous de la porte du même nom.

La religion de ces âmes frustes n'est pas exempte d'ailleurs de superstition. M. Brunot (1) a remarqué, à Rabat, que les tanneurs se croient particulièrement menacés par les djinns, qui seraient attirés à la tannerie par l'eau, les ordures et la pourriture. Semblable croyance existe à Fès, mais elle semble en régression. Un tanneur de 'Ain Azlīten nous a dit qu'il ne croyait pas à la malfaisance des djinns, mais que d'autres assuraient qu'il y avait dans les tanneries des attentats commis par eux. Les gens qui les craignent se font accompagner, quand il leur faut venir la nuit surveiller le bain de leurs peaux; ils ont soin de faire du bruit et les djinns s'esquivent.

Les tanneurs appartiennent enfin, presque tous, à des confréries religieuses, notamment aux Ḥmādša, aux 'Isāwa, aux Dġūġīyīne, dont le caractère rude et brutal leur convient particulièrement. Ensuite, par ordre décroissant, viennent les Derqāwa, les Kattānīyīne, les Tuhāmīyīne. Certaines influences se manifestent d'ailleurs dans chaque tannerie : Gernīz semble maintenant avoir une prédilection pour les *Dulā'il el-ḫeirāt* d'el-Jazūlī (2); la même tannerie et surtout delle de Šuwwārā contiennent une proportion notable de Kattānīyīne; c'est 'Ain Azlīten, par contre, qui possède le plus de Tuhāmīyīne. La zāwiya de leur siyyid, Moulay Tohāmī, chérif Wazzānī, est en effet à 'Ain Čeršūr, tout près de la tannerie de 'Ain Azlīten (3). Ces confréries constituent un élément de solidarité qui s'ajoute au lien purement corporatif.

1) *Loc. cit.*, p. 27.

(2) Traité des prières à faire pour le prophète et constitué comme la base de l'enseignement jazoulien.

(3) Cf. *supra*, p. 182 n. 1.

3° *Le lien corporatif*

Patrons, ouvriers et apprentis constituent la corporation (*ḥanṭa*) des tanneurs. Dans l'étude de cette organisation corporative, il faut, comme l'a montré M. Massignon (1), faire abstraction de beaucoup de nos préoccupations occidentales et ne pas établir un parallèle rigoureux, avec les corporations européennes du moyen âge.

Les tanneurs sont groupés sous l'autorité de trois *amīn* ou syndics. Ce sont :

1° L'*amīn* du groupe de Šuwwāra, auquel est rattachée, au point de vue corporatif, la petite tannerie de Raḥbat et-tben ;

2° L'*amīn* du Gernīz ;

3° L'*amīn* de 'Ain Azlīten.

Chacun de ces amīn est assisté d'un *ḫalīfa* et a sous son autorité, outre la tannerie qu'il surveille, les meuniers de tan et de tākāūt. Nous avons vu, par contre, que les *dellāla* et les *lebbāṭa* ont une organisation particulière, totalement indépendante de celles des tanneurs.

Ces *amīn* sont élus pour une période indéterminée, à vie semble-t-il, par l'assemblée des *m'allmīne*. Leur élection est sanctionnée par le moḥtasib et le pacha. Il n'existe aucune condition d'âge et le choix des tanneurs est guidé seulement par l'estime qu'ils éprouvent pour tel ou tel d'entre eux Aucun acte officiel, aucune solennité n'accompagnent cette élection, non plus que son homologation.

Le rôle des *amīn* n'est d'ailleurs pas considérable. Jadis il leur fallait une envergure qui n'est plus nécessaire actuellement : il leur fallait notamment fixer et répartir entre les membres de la corporation leur participation financière à l'achat de la *hadiyya* du sultan, et ils jouaient entre les artisans et le Makhzen un rôle de tampon qui engageait leur responsabilité et n'était pas, on le devine, des plus faciles à tenir. La tradition populaire garde en particulier le souvenir d'el-Ḥājj Aḥmed es-Slāwī, *amīn* du Gernīz. Il savait défendre les intérêts de ses administrés, qui l'estimaient et le craignaient à la fois. Son indépendance de jugement se montra lors d'une enquête que le sultan avait décrétée auprès des notables pour examiner si une plainte déposée par la population contre le pacha était fondée ou non ;

(1) *Revue du Monde musulman*, L., VIII, 1924.

l'*amīn* soutint seul la cause du pacha, et eut gain de cause. Il faisait partie, en outre, de la commission supérieure de trois membres désignés par le sultan pour évaluer le montant de la *hadiyya* imposée à l'ensemble de la population.

Aujourd'hui, la *hadiyya* est remplacée par des impôts dont le montant est fixé administrativement (1), les *amīn* n'ont plus à faire de politique et ils jouent uniquement, dans les différends d'ordre professionnel et corporatif, un rôle d'experts ou d'arbitres. Ils s'accordent d'ailleurs pour dire que cette charge leur cause fort peu de dérangements et que les conflits sont extrêmement rares. Ces conflits peuvent surgir :

1° Entre ouvriers et patrons (salaires, qualité du travail, etc.) ;

2° Entre tanneurs et vendeurs de matières premières (paiement, poids, etc.) ;

3° Entre tanneurs et acheteurs de peaux tannées (paiement, qualité du cuir).

La procédure est la suivante, quel que soit le litige et elle est d'ailleurs la même pour toutes les corporations.

1° L'*amīn* juge en conciliation et essaie d'arranger l'affaire ;

2° S'il ne peut y réussir, le litige est porté devant le *muḥtasib* (prévôt des marchands). Celui-ci renvoie les deux parties devant un jury composé de l'amīn et de quatre m'allemīn choisis à vie par le muḥtasib. Les délibérations se déroulent devant un exempt du muḥtasib (*ṣāheb*) ;

3° Le *saḥeb* ou l'*amīn*, reviennent informer le *muḥtasib* de la solution qui a été décidée et celui-ci peut :

a) Homologuer la décision prise ;

b) S'il y a protestation du perdant, élever le procès jusqu'à lui, en reprenant tout le dossier et en sollicitant les conseils techniques de l'*amīn*.

Le *muḥtasib* peut juger une affaire à concurrence d'une valeur de 1.000 francs. Au-dessus, elle devient de la compétence du pacha. Les peines qu'il inflige peuvent comporter une amende, ou un emprisonnement. Pratiquement d'ailleurs les affaires jugées par le *muḥtasib* sont assez peu nombreuses ; l'arbitrage de l'*amīn* suffit dans bien des cas et il arrive souvent, au deuxième stade de la procédure, que les *m'allmīn* qui assistent l'*amīn* trouvent un moyen d'arranger la querelle.

(1) Cf. *supra*, p. 206.

L'*amīn* ne se fonde d'ailleurs, pour juger, que sur sa connaissance du métier et sur son bon sens. Le *muḥtasib* règle de même sa décision autant sur les données du bon sens que sur la coutume. Si par exemple, il y a discussion entre un patron tanneur et ses ouvriers sur la qualité de peaux tannées, le *muḥtasib* fait une enquête pour savoir d'où provient la malfaçon ; si les matières premières employées sont reconnues mauvaises, la faute incombe au patron ; dans le cas contraire elle incombe aux ouvriers. Si enfin le cuir est absolument inutilisable on le détruit ou on l'expose au pilori (1) avec indication du responsable, punition très infamante.

Ce rôle conciliateur est pratiquement la seule fonction des *amīn* et, en dehors de ceux-ci, il n'existe aucun lien corporatif. Au point de vue économique, même à une époque aussi menacée que la nôtre, on est surpris de ne voir entre les patrons aucune entente pour orienter la production dans tel ou tel sens, pour transformer et adapter les procédés de fabrication aux besoins de clients nouveaux (2), pour parer à la baisse des prix ou organiser sur des bases plus stables les marchés. L'appareil corporatif est maintenant démodé et notoirement insuffisant. Heureusement, à beaucoup de points de vue, des obligations éminemment sociales sont assumées par l'ensemble des individus. Dans le domaine de l'assistance corporative, par exemple, la solidarité des tanneurs est célèbre. L'un d'entre eux vient-il à être gravement malade, une quête s'organise en sa faveur, ses collègues lui font des visites et lui apportent quelque aide ; en cas d'accidents du travail, la responsabilité de l'employeur n'est pas établie mais, en général, l'aumône étant volontiers répandue en pays d'Islam, le patron fournit des secours. Si un tanneur vient à décéder, patrons et ouvriers suspendent leur travail le jour de l'enterrement et se rendent aux obsèques ; si le défunt est pauvre, on se cotise pour assumer les frais de sépulture. Un cordonnier dira souvent s'il voit que les cuirs se font plus rares au fondouq, et s'il estime que les anneurs ne travaillent pas à plein rendement : « On dirait, depuis tel jour, que les tanneurs perdent tous les jours un des leurs. »

Nous avons remarqué d'ailleurs qu'il n'existe pas, entre les divers patrons, l'âpre concurrence européenne. A l'intérieur d'une même tannerie on se rendra de menus services, on s'entendra pour la jouissance du

(1) On en voit au fondouq es-Sbīṭrīyīne.

(2) Par exemple la population européenne du Maroc.

merkel ou des terrasses, on s'empruntera des outils de corroyage. L'entretien des bassins se fait en commun ; à Gernīz, le curage des rigoles d'écoulement donne même lieu à une fête chaque année. Et lors de la venue, à Fès de S. M. le Sultan, tous les tanneurs se groupent autour de leur bannière, donnant ainsi l'impression d'une très importante corporation, dont en réalité, la force n'existe plus.

VI. — Conclusions

Nous avons essayé, au cours de notre enquête, d'examiner aussi objectivement et aussi complètement que possible, les divers aspects de la corporation des tanneurs. Nous ne saurions d'ailleurs nous dissimuler les lacunes et les imperfections d'une information qu'il nous a été souvent difficile de recueillir.

Nous emportons l'impression que cette industrie passe actuellement par une crise extrêmement grave. Le passé fut brillant : le nombre de tanneries cité dans les textes en fait foi ; certains tanneurs comptaient parmi les plus grosses fortunes de la ville et un dicton populaire remplaçait couramment *dār dbāġ* par *dār ḏeheb* (1) ; c'était d'ailleurs un métier très estimé (2), et un père de famille mariait volontiers sa fille à un tanneur. Les années qui ont suivi immédiatement la dernière guerre ont amené une indiscutable prospérité dont nous avons donné un aperçu par l'énumération de quelques échelles de prix et de salaires. Mais les années dures sont arrivées : fermeture des marchés, baisse de la production, baisse des prix, chômage ou gains extrêmement restreints.

Le gros événement a été la fermeture de l'important marché du Caire, aux babouches et aux cuirs marocains, en 1925-1926. Les cordonniers de Fès fabriquaient à l'usage de l'Egypte de solides babouches exigeant un tannage et une technique de choix ; pour des raisons que nous préciserons dans l'article qui suivra celui-ci (3), l'importation en a été totalement supprimée. En même temps, le commerce des babouches avec le Sénégal subissait une crise due à une taxation abusive par la douane ; à la suite de réclamations soutenues énergiquement par les autorités, ces difficultés ont

(1) « La maison de l'or ».
(2) A l'inverse de celui des coiffeurs et meuniers par exemple.
(3) La corporation des cordonniers à Fès.

pu être aplanies et les relations commerciales avec Dakar semblent actuellement renaître. Entravée sur les marchés étrangers, l'industrie du cuir est concurrencée sur le marché marocain. L'invasion massive de chaussures de caoutchouc japonaises et la menace heureusement conjurée (1) du débarquement de babouches fabriquées au Japon ont influé de façon néfaste sur la condition des cordonniers et tanneurs. Ces derniers enfin, ont à souffrir de la concurrence de peaux tannées en Algérie, dans des usines européennes : elles sont de mauvaise qualité, mais les sacochiers et beaucoup de cordonniers s'en contentent (2) : la vente de ces basanes est faite au poids dans les boutiques qui avoisinent le fondouq es-Sbīṭrīyīne.

Ces difficultés ont eu, sur l'industrie des peaux, une répercussion à la fois au point de vue technique économique et social. Nous avons vu (3) que certaines opérations coûteuses ou difficiles, mais utiles à la préparation de cuirs de bonne qualité ont été délibérément supprimées par l'ensemble des tanneurs ; les peaux actuellement tannées sont, en général, de qualité inférieure à celles d'autrefois. La production baissant, le nombre des ouvriers a forcément baissé : il était, il y a quelques années, d'un tiers plus élevé, que la population actuelle des ateliers. Ceux qui restent gagnent maintenant deux fois moins qu'à l'époque où ils étaient apprentis, et les journées de travail sont, à cause du marasme de la production, en nombre très restreint. Beaucoup, d'autre part, ont dû retourner dans leur pays d'origine. L'atelier d'un patron tanneur devient de plus en plus une cellule familiale, et la corporation se replie, pour ainsi dire, sur elle-même. Cette décadence atteint enfin d'autres corporations ou d'autres artisans qui travaillent à des commerces ou à des industries annexes de la tannerie : *dellāla*, *lebbāṭa*, meuniers de tan et de tākāūt, teinturiers, vendeurs de matières premières.

L'organisme corporatif enfin se montre insuffisant à réagir contre des difficultés pour lesquelles il n'est point fait et qui ne peuvent que le dépasser. La situation anarchique dans laquelle apparaît actuellement la corporation ne permet pas une transformation et une adaptation rapides, que l'indolence des artisans au point de vue intellectuel et pratique ne se préoc-

(1) Par un dahir de mai 1934 interdisant au Maroc l'importation de toute babouche, quelle qu'en soit la provenance.

(2) Ils font, avec ces peaux, le revêtement intérieur des babouches.

(3) Cf. *supra*, p. 189.

cupe guère d'amorcer. Des manifestations comme la Foire-Exposition de Fès, en janvier 1935, et la distribution de primes à laquelle elle donna lieu, seront certainement très utiles pour le maintien et le relèvement d'industries comme celles des tanneurs qui, si elles n'ont pas un intérêt artistique, méritent cependant, par le fait même qu'elles donnent la subsistance à une population importante, toute l'attention des autorités.

R. GUYOT,
Capitaine-Interprète du Service des Affaires indigènes.

R. LE TOURNEAU et L. PAYE,
Agrégés de l'Université.

Communication

LES RELATIONS DE L'AMBASSADE DE JORGE JUAN AU MAROC (1767) (1)

Au cours d'un voyage d'études inattendu, il m'est donné d'examiner le ms. 3100 de la Bibliothèque Nationale de Madrid, qui contient une relation de l'ambassade de Jorge Juan au Maroc. On sait qu'il s'agit d'un recueil factice dont la *Brebe noticia de lo más particular succedido y observado en el viaxe de Marruecos* occupe les feuillets 85-142 (2). L'examen de ce ms. démontre que le texte est celui qui est déjà représenté par le ms. 10798 de la Bibliothèque Nationale de Madrid et le ms. R 8° 312 de la Bibliothèque Générale du Protectorat.

Pour récapituler, nous avons donc jusqu'ici deux textes de la relation de l'ambassade de Jorge Juan :

1° le texte représenté par le ms. 6667 de la Bibliothèque Nationale de Madrid et édité par le P. Fidel de Lejarza ;

2° le texte représenté par les mss. 3100 et 10798 de la Bibliothèque Nationale de Madrid et le ms. R 8° 312 de la Bibliothèque Générale du Protectorat.

Sur le dos de la reliure du ms. 3100, qui paraît du XVIII^e siècle, on lit : *Obras de Don Iorie Iuan.* Il va sans dire que cette indication ne suffit pas à prouver que Jorge Juan serait l'auteur direct de la *Brebe noticia.*

Madrid, octobre 1934 — Robert RICARD.

(1) Voir *Hespéris*, t. XVII, fasc. I, 2e trim. 1933, pp. 45-47, et t. XIX, fasc. I-II, 2e-4e trim. 1934, p. 125.

(2) Et non les feuillets 85-147, comme je l'avais écrit tout d'abord, le texte suivant commençant, d'après la description de M. Julián Paz, au f. 148. En fait, la *Brebe noticia* finit f° 142 v°, et il y a ensuite cinq feuillets blancs.

Bibliographie

Jean Despois. — *Le djebel Nefousa (Tripolitaine). Etude géographique.* Un vol. in-8o, 350 p., 17 pl. phot., 3 cartes h. t., 29 fig. Librairie Larose, 1935.

La belle étude, si personnellement documentée et si suggestive, que M. Jean Despois a consacrée au djebel Nefousa pour sa thèse de doctorat, mériterait une analyse critique beaucoup plus approfondie qu'une courte notice bibliographique. Dans cette monographie, aussi exhaustive que le permet la nécessité de restreindre à un cadre régional des faits qui le dépassent, l'auteur aborde et discute un grand nombre de questions qui ont souvent figuré à l'ordre du jour des séances mensuelles de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines. Nous ne doutons pas que les collaborateurs d'*Hespéris* auront à maintes reprises l'occasion d'utiliser les observations de M. Despois et de confronter ses conclusions avec celles qui se dégagent du milieu marocain.

En effet, le thème essentiel des réflexions que la lecture de cette thèse sur une région tripolitaine suggère à un « Marocain », c'est la merveilleuse unité que constitue l'Afrique méditerranéenne : cette unité vient évidemment de la latitude et du climat, mais aussi du vieux fond de civilisation romano-berbère modifié plus ou moins superficiellement par l'arabisation. On est ainsi fondé à établir des comparaisons qui n'auraient pas de sens en présence d'une hétérogénéité radicale : ces rapprochements sont riches d'enseignements, car la similitude des conditions générales comporte des nuances plus ou moins vives qui représentent l'équivalent de ces variations de l'expérience indispensables aux sciences de la nature.

Le djebel Nefousa correspond à la partie centrale, longue de 200 kilomètres, du croissant montagneux dont les cornes touchent Gabès et Leptis Magna. Il fait suite, en Tripolitaine, au djebel Abiod tunisien et se prolonge lui-même à l'est par le djebel Gharian et le djebel Tarhouna. Ce vaste ensemble est d'une structure très uniforme : c'est « le rebord rongé par les oueds, de la plateforme saharienne », une véritable « côte ». Il ne saurait donc être comparé aux chaînes plissées de l'Atlas et son altitude, de 600 à 800 mètres, est très inférieure. Les conditions climatiques varient considérablement. Dans le djebel tunisien, de direction méridienne, les pluies diminuent du nord au sud ; le djebel tripolitain, aligné suivant un parallèle, est perpendiculaire aux vents venant de la Méditerranée et la plaine de la Djeffara qui le sépare de la côte est de plus en plus étroite à mesure qu'on se rapproche de

Leptis : c'est pourquoi les précipitations augmentent de l'ouest, encore abrité par le continent tunisien, vers l'est.

Le djebel Nefousa était naguère très mal connu. M. Despois l'a parcouru en tous les sens pendant plusieurs mois et suppléé par la connaissance directe du pays à l'insuffisance de la documentation antérieure. Les observations personnelles, dans l'étude du milieu physique, ont pu s'appuyer sur les travaux géologiques du Sud tunisien. L'absence d'une carte topographique à grande échelle est particulièrement gênante. Très intéressante est l'étude de formations superficielles, en particulier de la terre hamri dont la répartition exerce une action décisive sur les cultures et les établissements tunisiens. Dans le chapitre sur le paysage végétal, les effets de dévastations humaines ont été mis en relief. Le beau travail du colonel de Agostini, « Le popolazioni della Tripolitania », a pu servir à M. Despois pour la deuxième partie consacrée aux « modes de vie » et la troisième partie, l' « habitat actuel et l'habitat ancien ». L'utilisation judicieuse du petit nombre de sources historiques a permis de tenter, dans la quatrième partie, une esquisse des « transformations de l'économie et du peuplement » depuis les origines jusque et y compris l'intervention italienne.

Malgré la différence radicale de structure entre le djebel Nefousa et l'Atlas, le rôle humain du djebel tripolitain présente, du fait de son humidité relative et de la difficulté de circulation, une certaine symétrie avec celui des montagnes maghrébines. Il a servi d'abri à une population foncièrement berbère malgré le progrès à l'arabisation, beaucoup plus dense que dans les plaines voisines, habitant des maisons agglomérées en villages. Le genre de vie des villageois nefousis est assez complexe : il repose sur une économie mixte qui associe la culture des arbres fruitiers dans la montagne, la culture des céréales dans la Djeffara et un élevage adapté aux déplacements saisonniers, car ces villageois sont, en réalité, des semi-nomades passant des mois sous la tente. On conçoit aisément que l'importance relative de ces diverses occupations crée de sensibles différences entre les villages, soit en harmonie avec les changements de condition physique, soit pour des raisons de psychologie collective que nous pouvons appeler ethniques.

Comme dans toute l'Afrique du Nord, la population berbère du Nefousa a été modifiée par les conséquences de l'invasion arabe du XI[e] siècle. M. Despois estime, comme la plupart des auteurs, qu'il ne faut pas exagérer le rôle des Hilaliens et Sulaym au point de vue anthropologique : mais la langue arabe, l'Islam, tout un nouveau système d'idées et de sentiments ont progressivement mordu sur le conservatisme berbère. Les villageois Nefousis, dominés militairement par les grands nomades de la steppe et du désert, ne pouvant s'appuyer, comme les Berbères marocains, ni sur leur nombre ni sur l'épaisseur des montagnes inaccessibles, auraient depuis longtemps perdu conscience de leur individualité berbère si leur particularisme n'avait été fortifié par la religion. Convertis à l'Islam, les Nefousis ont adopté l'hérésie kharidjite sous la forme ibadite : comme chez leurs coreligionnaires mzabites, la foi ibadite fut un réflexe de défense contre l'arabisa-

tion intégrale qui a trouvé dans le milieu géographique des conditions favorables.

L'analyse statique et le jeu des forces en présence, la nature, l'économie, les énergies spirituelles, les conflits avec les voisins deviennent, sous la plume exercée de M. Despois, des scènes du grand drame humain, au fond éternel, aux péripéties toujours renouvelées. Est-ce que ce drame se déroule suivant une loi donnant une prépondérance nécessaire à tels ou tels éléments qui se heurtent, matériels ou moraux ? N'y a-t-il, au contraire, qu'un « pluralisme empiriste » aux solutions variables suivant une sorte de hasard ?

Géographe, M. Despois analyse avec une ferme précision le role des facteurs naturels, mais il fait ressortir avec force que ceux-ci ne suffisent point à expliquer l'évolution des Nefousis. Certes, il montre combien il serait inexact de supposer la distinction entre Arabes et Berbères à l'opposition entre nomades et sédentaires ; une des valeurs essentielles de sa thèse, c'est d'avoir renouvelé les vieilles controverses sur les transformations de l'Afrique berbère depuis l'arrivée des Arabes en situant celle-ci dans un milieu géographique limité et défini. Mais, d'autre part, le temps, la durée réelle, l'histoire, le dynamisme humain ne perdent pas leurs droits : les forces obscures du milieu ne créent rien par elles-mêmes, mais leur présence permanente, leur aide, ou leur résistance servent de réactifs aux énergies des hommes, seules capables de faire passer en actes de simples possibilités.

M. Despois a fait, en particulier, de l'habitation une étude très poussée qui vaut et par elle-même et par les conclusions qu'il en a tirées sur l'évolution même du pays. Le Nefousa est un véritable musée de type d'habitations. Le type le plus intéressant, malgré les démolitions ordonnées jadis par l'autorité ottomane, est « le *gasr*, ensemble de cellules ou *ghorfa* qui sont des greniers individuels superposés et groupés autour d'une cour étroite ». On reconnaît là l'équivalent des *tirrhemt* et *agadir* marocains, et M. Despois n'a pas manqué de rappeler les similitudes. Son étude est donc une réplique aux beaux travaux de M. Montagne et de M. Laoust publiés dans *Hespéris*. Il nous semble cependant que le sujet n'est pas épuisé : une comparaison entre ces constructions analogues étudiées trop séparément conduirait à des idées suggestives sur l'histoire générale des populations nord-africaines.

M. Despois, qui note pourtant la coïncidence des magasins fortifiés et des habitations de troglodytes en Tunisie occidentale, rejette l'opinion de M. A. Bernard : « Les ghorfa semblent bien dériver des grottes souterraines dont elles ont conservé l'architecture en la projetant en quelque sorte à l'air libre ». La différence de technique, invoquée par M. Despois, est un fait positif ; mais suffit-elle pour compenser la similitude des fonctions et surtout ne peut-on trouver des formes de passage ? M. Despois en signale lui-même une des plus remarquables à Ben Mousi, hameau dépendant du groupe de Kicla, où se trouvent des ghorfa creusées sous la falaise, en somme des greniers troglodytes. Contrairement à l'opinion de l'auteur, le Maroc n'ignore point les habitation souterraines, ou du moins l'habitation dans des grottes. Sans parler des innombrables greniers ou « habitations »

étagées sur les falaises et plus ou moins désaffectées, on trouve chez les Beni Zeggout un phénomène très curieux : c'est un grenier collectif, tout à fait semblable « aux alvéoles de cire où les abeilles déposent leur miel » et creusé, comme à Ben Mousi, en plein roc.

Il y a donc là un vrai problème, déjà signalé par M. Gautier (*Hespéris*, 1925). Comment les Berbères sont-ils passés des greniers étagés sur une falaise naturelle aux greniers construits ? Y a-t-il eu évolution naturelle ou apport d'une autre technique par des étrangers ? Une étude méthodique devrait être menée dans toute l'Afrique au nord : un champ nouveau vient de s'ouvrir maintenant que le sud marocain est accessible et, avec lui, une des régions les plus riches en vestiges préhistoriques, véritable creuset d'antiques civilisations.

Ainsi, le beau travail de M. Despois a son intérêt propre, multiplié par les comparaisons et les controverses qu'il doit susciter chez les représentants des disciplines scientifiques différentes ayant pour cadre commun l'Afrique berbère.

J. CÉLÉRIER.

***

Geografía de Marruecos, Protectorados y Posesiones de España en África, tomo I, Madrid, Imprenta y Talleres del Ministerio de la Guerra, 1935, VIII = 325 p., ill., 27 × 19 (Comisión Histórica delas Campañas de Marruecos, Primera publicación).

Pour rendre compte de ce gros livre comme il le mérite, il faudrait une multiple compétence, que je regrette de ne pas avoir. De toute façon, il est évident que l'entreprise des auteurs se heurtait à de grandes difficultés d'exposition. On ne peut parler du Maroc espagnol sans faire un tableau général du pays. Mais ce tableau demeure forcément sommaire, et il est ensuite malaisé, quand on aborde le domaine plus réduit qui forme l'objet du livre, de ne pas tomber dans des redites. Double inconvénient qui n'a pas été entièrement évité et qu'il n'était peut-être pas possible d'éviter. Le présent volume comprend en effet une première partie sur le Maroc en général, et une seconde sur la zone septentrionale confiée à l'Espagne (relief, hydrographie, climat, flore et faune, ethnographie et linguistique). Les auteurs ont eu surtout recours aux archives militaires, qui sont peu accessibles aux autres chercheurs, et ils donnent des statistiques qui seront utiles. Signalons aussi le petit inventaire cartographique des pages 195-198 et la constitution à Madrid d'un *Archivo general de Marruecos*. Comme dans tous les livres de ce genre, il y a des erreurs de détail. Celles que j'ai relevées, et qui sont pour la plupart vénielles, portent principalement sur la chronologie ; le tableau des pages 152-153, en particulier, devrait être rectifié et complété. La bibliographie, peu précise, n'est pas à jour. En revanche, l'illustration, techniquement médiocre, me paraît intelligente et instructive. La photographie qui fait face à la page 224 est révélatrice de l'insignifiance de l'ancienne Melilla et de l'impuissance du Makhzen et

des tribus devant cette minuscule forteresse; celle qui fait face à la page 227 montre admirablement le plan et les dispositions défensives de la place de Ceuta.

Robert RICARD.

***

Fr. Faustino D. GAZULLA. — *La Orden de Nuestra Señora de la Merced, Estudios históricocriticos (1218-1317)*, tome I, Barcelone, 1934, 399 p., 19 1/2 × 12 1/2.

Il ne s'agit pas ici d'un précis de l'histoire des Mercédaires. Pour suivre celle-ci dans son ensemble, on continuera de se reporter au manuel, un peu sec, mais de portée moins limitée, qu'un confrère plus audacieux du P. Gazulla, le P. Vázquez Núñez, a commencé à faire paraître il y a quelques années (Fr. Guillermo Vázquez Núñez, *Manual de historia de la Orden de Nuestra Señora de la Merced*, tome I, 1218-1574, Tolède, 1931). Le P. Gazulla estime, pour sa part, que l'heure d'un semblable exposé n'est pas encore venue. Il juge plus prudent de nous donner seulement une série de dissertations critiques, qui sont le fruit de longues recherches. Très substantielles, très solides, d'une conscience qui va presque jusqu'à la minutie (mais en pareil domaine, il vaut mieux pécher par excès que par défaut), on n'aura guère à faire de réserves, semble-t-il, que sur quelques points de détail. Encore le livre comporte-t-il beaucoup de ces discussions de dates et de textes dans lesquelles il est difficile de prendre parti lorsque l'on n'a pas étudié les choses par soi-même et de près.

Ce premier volume se divise en quatre parties : I. Les captifs et les rédemptions ; II. La fondation de l'Ordre de Notre-Dame de la Merci ; III. L'Ordre jusqu'à la confirmation par le Saint-Siège ; IV. La propagation de l'Ordre (notices sur l'hôpital de Plegamans à Barcelone et sur les couvents de Perpignan, de Majorque et de Minorque, de Gérone et de Vich). C'est la première, on le voit, qui intéresse le plus directement nos études. On lira avec profit les remarques du P. Gazulla sur la notion de « cautivo » dans l'Espagne du Moyen Age. Ce mot avait un sens très précis ; il ne désignait pas un prisonnier quelconque, mais uniquement ceux qui étaient tombés aux mains d'hommes d'une autre religion, « aquellos, dit Alphonse le Savant, que caen en prisión de omes de otra creencia » (p. 13-14). C'est encore cette signification que lui donnera Cervantes dans une des nouvelles de son *Quijote*. La fondation d'Ordres religieux étroitement spécialisés dans le rachat des captifs suffit à montrer l'ampleur et l'importance sociale de ce phénomène. On a éprouvé le besoin de rendre plus régulière et plus méthodique l'activité des *alfaqueques*, et la solution qui devait s'imposer le plus naturellement à cette époque était la création d'un Ordre religieux. C'est un peu de la même façon que la guerre contre l'Islâm a abouti à l'apparition des Ordres militaires, avec lesquels les Mercédaires ont d'ailleurs beaucoup de points communs.

Robert RICARD.

***

José ORTEGA y GASSET. — *Abenjaldun nos revela el secreto* (*Pensamientos sobre el África menor*), dans *El Espectador*, VIII, Madrid (*Revista de Occidente*), 1934, pp. 9-53.

Cet essai de M. José Ortega y Gasset a un double point de départ : le problème de Melilla et la lecture des *Siècles obscurs* de M. E.-.F Gautier. Melilla, qui a été de longues années un vrai cauchemar pour l'Espagne, a spécialement obsédé M. Ortega : comment cette ville a-t-elle pu vivre plus de quatre siècles enfermée dans ses murailles, complètement coupée de la campagne qui l'environnait ? Ibn Khaldoun, révélé à l'auteur, semble-t-il, par M. Gautier, lui fournit la solution : elle réside dans cette opposition du nomade et du sédentaire qui est fondamentale en Afrique du Nord. Tel est, en gros, le thème de ces pages subtiles et ingénieuses. Doit-on penser que le brillant essayiste persuadera tous ses lecteurs ? Son apport personnel peut prêter quelquefois à discussion. L'article repose sur une équivoque perpétuelle, qui surprend chez cet analyste minutieux : M. Ortega raisonne comme si nomades et campagnards, sédentaires et citadins étaient des termes tout à fait équivalents, et comme s'il n'y avait pas au Maghreb, et en particulier dans le Rif, des campagnards sédentaires. L'impression générale, c'est que l'auteur commente avec virtuosité une histoire dont il apprécie mal la complexité réelle ; ses conclusions, qui séduisent de prime abord, se heurtent, quand le lecteur se reprend et réfléchit, à quelque côté des faits. D'autres critiques seront sans doute encore plus sensibles que moi à ces insuffisances. Notons qu'Ibn Khaldoun était de Tunis et qu'il a vécu en Espagne et en Orient. Est-il exact de dire que l'Européen a créé en Afrique du Nord un Etat qui est en même temps une civilisation ? Il serait abusif de parler d'un Etat algérien et, pour le reste, il n'y a eu que juxtaposition. Enfin, n'expliquer l'isolement de Melilla que par des raisons d'ordre social, c'est limiter le problème au point de le fausser ; on ne peut faire abstraction, dans un cas comme celui-là, de l'élément religieux, et l'erreur de M. Ortega a sans doute été d'envisager une question qui se posait entre Espagnols et Marocains, entre Chrétiens et Musulmans, comme si elle se posait à l'intérieur de la communauté musulmane et entre des Maghrébins séparés uniquement par le genre de vie. Il faut remarquer d'ailleurs que l'on peut soulever à propos de Melilla un autre problème : comment cette ville, qui a été jusqu'à nos jours une très petite chose, a-t-elle pu tenir quatre siècles contre l'hostilité qui l'entourait ? La vie de Melilla a été dans l'ensemble, jusqu'à 1927, pénible, inquiète, précaire, peu glorieuse. Mais enfin les Espagnols s'y sont installés en 1497, et ils y sont encore. Qui peut se vanter d'une résistance si prolongée ? C'est peut-être que l'hostilité du voisinage n'a pas été constante ; et c'est aussi que les citadins de Melilla ne peuvent pas être totalement assimilés à ceux de Fès ou de Tunis. Contre les tribus, nomades ou sédentaires, ils avaient d'autres moyens d'action et d'autres motifs de lutte.

Robert RICARD.

***

G.-G. Beslier. — *Le Sénégal.* Préface du colonel Ferrandi. Paris, Payot, 1934, 225 p., ill., 5 croquis 22 1/2 × 14, (Collection d'études, de documents et de témoignages pour servir à l'histoire de notre temps).

Bien des livres ne méritent guère de compte rendu. Mais il est parfois nécessaire, dans l'intérêt même de nos études comme dans celui du lecteur confiant, de s'élever contre l'insuffisance excessive de ce que nous offrent trop souvent les éditeurs et contre la légèreté de certains publicistes qui jouent à l'historien. Il y a dans le livre de Mme Beslier beaucoup de mauvaise littérature. Il y a surtout, dès que l'auteur touche au Maroc, à l'Islâm occidental, ou à l'activité des Espagnols et des Portugais sur la côte d'Afrique, trop de confusions, de bévues grossières, d'inexplicables fantaisies. Car il ne s'agit pas de ces erreurs que nous sommes tous exposés à commettre, et pour lesquelles je me garderais bien de jeter la pierre à qui que ce soit. Mme Beslier dépasse à un degré rare la moyenne qu'autorise la faillibilité humaine. Nous apprenons successivement que les Musulmans furent expulsés du Portugal en 1415 (au lieu de 1249-1250) (p. 25) ; que saint Daniel et ses compagnons furent martyrisés à Marrakech (au lieu de Ceuta) (p. 27) ; que Abou-Bekr appartenait non pas à la dynastie des Almoravides, mais à celle des Almohades et qu'il vivait au XIIIe siècle (p. 28) ; que Ceuta était en 1320 colonie génoise (p. 35) ; qu'au début du XVe siècle l'île de Fer, aux Canaries, était depuis un siècle sous l'influence des sultans de Fès (p. 37) ; que Tenerife fut soumise en 1404 (au lieu de 1496) (p. 38) ; qu'il y a aux Canaries une île de la Grande Palma (p. 39) ; et que l'infant Henri le Navigateur — au lieu de son frère D. Pedro — fut régent de Portugal (p. 41). Ce relevé n'est d'ailleurs pas complet. Voici comment Mme Beslier travestit l'expédition de Ceuta : « En 1415, Jean Ier expulsa les Musulmans du Portugal, qu'ils infestaient depuis sept siècles ; monté sur une caravelle, que pilotait le maître de navigation Nuno Alvarez, il les poursuivit lui-même jusqu'à Ceuta » (p. 40). Voici encore un exemple caractéristique de monstrueuse confusion : « En 1490, Ferdinand et Isabelle de Castille et Aragon avaient envoyé au pape Innocent VIII une ambassade pour le solliciter d'ériger l'église de Santa Maria de Béthencuria au rang de cathédrale et d'installer aux Canaries le siège d'un évêché. La réponse de Rome ne vint qu'en 1534, quand le puissant Jean III, ardent à servir l'Eglise sur les côtes des Guinées, dans l'Inde et au Brésil, et d'y entretenir communautés et séminaires, obtint du pape Clément VII que l'évêché du Cap-Vert eût son siège non pas à la Fortaventura, mais à Santiago des îles » (p. 52). Mme Beslier, on le voit facilement, mêle tout à plaisir. Fuerteventura n'a rien à voir avec le Cap Vert, les deux diocèses sont parfaitement distincts, et celui des Canaries remonte au moins à 1406. En d'autres domaines, Mme Beslier ne paraît pas beaucoup mieux informée. Pourquoi — si ce n'est peut-être par la recherche déplacée d'un médiocre effet littéraire — qualifier de « pitoyable » (p. 33) le roi Charles le Simple, dont le surnom signifie honnête et sincère et dont M. Joseph Calmette disait encore dernièrement qu'il avait été « un esprit lucide et résolu » (*Le monde féodal*, p. 118) ? Je ne m'excuse pas d'être si sévère. Je m'excuse seulement d'avoir

été si long. J'ai voulu citer, pour que l'on ne fût pas obligé de me croire sur parole. On conviendra sans doute que tant d'erreurs, et de si graves, ne méritaient pas l'accueil d'une grande collection parisienne.

Robert RICARD.

***

Franz BABINGER. — *Sherleiana*. I. *Sir Anthony Sherley's persische Botschaftsreise* (1599-1601). II. *Sir Anthony Sherley's marokkanische Sendung* (1605-1606). Berlin, 1932, 51 p., in-8, 7 fig. (Extr. de *Mitteilungen des Seminars für Orientalische Sprachen an der Friedrich-Wilhelms-Universität zu Berlin*, 1932, pp. 100-147).

M. Babinger a retrouvé dans plusieurs bibliothèques ou dépôts d'archives d'Autriche, d'Allemagne et d'Italie des documents jusqu'ici inutilisés qui lui ont permis d'étudier deux épisodes de la vie du surprenant aventurier que fut Sir Anthony Sherley.

Nous n'insisterons pas ici sur le voyage qu'il fit en Perse, en 1599-1601. Cette entreprise échappe à notre juridiction. Mais il nous paraît intéressant de signaler l'étude très précise et très minutieuse que M. Babinger a consacrée à l'ambassade dont Sherley fut chargé par l'Empereur, qui l'envoya en 1605 à Marrakech. Rodolphe II s'était laissé convaincre d'employer Sherley à tenter d'attirer le sultan marocain dans une alliance contre la Turquie. Tandis que les troupes chérifiennes attaqueraient les Turcs d'Alger, cette diversion faciliterait d'autant la tâche des troupes impériales. Sherley semble s'être aussi chargé des commissions du roi d'Espagne en traversant ses Etats. Les résultats de son ambassade furent nuls, mais Sherley éblouit la Cour de Marrakech par son faste et sa dépense, dont firent les frais des emprunts contractés auprès des Juifs et des marchands chrétiens, qui durent avoir quelque peine à rentrer dans leurs créances.

A vrai dire, les pièces inédites publiées par M. Babinger n'ajoutent pas grand chose à l'article que M. de Castries a donné sur *Anthony Sherley et le Maroc*, dans le tome II, Angleterre, des *Sources inédites*, et qui a d'ailleurs fourni à M. Babinger une bonne partie de sa documentation. Le plus important de ces documents nouveaux est la lettre écrite par Sherley à l'Empereur, le 5 octobre 1605, conservée à Vienne, au Haus-Hof-und Staats Archiv. M. de Castries a eu connaissance de ce document mais ne l'a pas publié, le réservant pour le volume des *Sources* qui doit contenir les pièces de provenance autrichienne. On a, quand on lit M. Babinger, le plaisir véritable que donne une étude très précise, très soignée, où chaque détail est vérifié et appuyé sur une bibliographie très étendue.

En somme, Sherley paraît avoir été plutôt un imaginatif et un exalté qu'un fripon, bien que ses continuels emprunts, dont il n'avait aucun moyen de s'acquitter, aient frisé de très près l'escroquerie. Il était grand amateur de titres et de décorations et, à ce propos, je me permettrai une remarque. Selon certains témoi-

gnages, Sherley aurait porté le collier de la Toison d'or. M. Babinger a vérifié qu'il n'a jamais été créé chevalier de cet ordre. Il est vraisemblable qu'une con-confusion s'est établie, probablement favorisée par Sherley lui-même, entre la Toison d'or et le titre d'*eques auratus* qu'il porte dans plusieurs documents et qui figure dans l'exergue de son portrait gravé par Sadeler. Ce titre appartenait aux chevaliers de l'Eperon d'or, ordre pontifical qui est tout autre chose que la Toison d'or et d'infiniment moindre prix.

Pierre de Cenival.

***

Ch.-André Julien. — *Histoire de l'Afrique du Nord. Tunisie-Algérie-Maroc.* Paris, Payot, 1931, in-8°, xvi^{e} + 866 p., 357 figures, 2 cartes.

Il est bien tard pour rendre compte d'un ouvrage paru en 1931 et qui depuis lors s'est déjà classé comme un des principaux et des plus utiles instruments de travail qui concernent l'Afrique du Nord. Pourtant, le livre de M. Ch.-A. Julien est trop important pour qu'*Hespéris* ne se doive pas d'en saluer l'apparition.

Cette *Histoire de l'Afrique du Nord* est un magnifique travail de synthèse, basé sur des lectures immenses dont la bibliographie qui termine le volume porte le témoignage le plus éloquent. « Pour être abondante, écrit M. Gsell dans la préface, elle ne s'encombre pas d'indications inutiles, comme tant d'autres bibliographies, où les ouvrages morts, bien morts, usurpent une place indue. Elle est raisonnée : un mot d'appréciation, qui a la franchise et le mérite de ne pas être toujours un éloge, accompagne fort utilement les titres ». L'auteur a assimilé la substance de tous les travaux de détail parus jusqu'au début de 1931. Sur les points où nous avons pu le contrôler, son information et sa critique nous ont généralement paru dignes de tous les éloges : nous pouvons bien à ce propos constater avec quelque fierté que les travaux publiés au Maroc depuis quinze ans sont l'objet des jugements les plus favorables et les plus courtois.

Je n'ai, écrit M. Ch.-A. Julien, « jamais cessé de penser à la commodité du lecteur » : aussi l'ouvrage est-il clairement divisé, muni de tables des matières, d'index et d'une illustration abondante et choisie dont l'intérêt documentaire est grand. Depuis plus de quatre ans qu'elles ont pris l'habitude de se servir du livre de M. Julien, les personnes qui s'intéressent à l'histoire de l'Afrique du Nord ont eu occasion de se rendre compte par elles-mêmes de sa valeur et de l'excellence de sa documentation. Aux gens qui aiment les jugements motivés je ne saurais mieux faire que de recommander la lecture du compte rendu publié par M. Henri Hauser, dans la *Revue Historique* (fascicule 338 de mai-juin 1932, pp. 665-669). Ils y verront jugés par un critique particulièrement autorisé les mérites du livre et aussi ses quelques faiblesses.

Celles-ci ne concernent guère que la période moderne. On ne reprochera certes pas à l'auteur d'avoir fait entendre quelques rudes vérités, ni d'avoir dénoncé les

34

brutalités et les spoliations dont furent victimes les indigènes à certaines époques de la conquête, ou aussi les intérêts financiers assez troubles qui ont parfois dénaturé le caractère qu'aurait dû avoir l'œuvre colonisatrice : mais il y a quelque chose de systématique dans l'hostilité qu'il marque au principe même de la colonisation. Non pas qu'il ne fasse un effort visible pour être équitable, pour comprendre les formes de pensée les plus éloignées de la sienne propre : mais ses préférences personnelles finissent souvent par l'entraîner et par l'empêcher d'être juste. M. Julien a raison de ne pas aimer les panégyristes ; mais les Marocains seront en droit de lui faire grief de n'avoir tracé du maréchal Lyautey qu'un portrait très sommaire et assez caricatural. Lyautey était un bien autre homme qu'un reître intelligent, « apte à tout comprendre et prêt à tout entreprendre », en qui se combinaient « les tendances brutales du soldat et l'habileté du politique ». M. Julien paraît n'avoir vu que certains aspects, les plus extérieurs, d'une personnalité particulièrement riche, généreuse et complexe. Je ne crois pas non plus qu'il suffise, pour rendre justice à l'action exercée au Maroc par Lyautey de 1914 à 1918, de constater que « le Maroc ne connut pas de troubles graves pendant la guerre, malgré le rappel d'une partie du corps d'occupation », sans dire par quelle action audacieuse et personnelle Lyautey sut obtenir un tel résultat. M. Julien me permettra d'exprimer ces réserves avec toute l'estime et la sympathie dues à un ouvrage de bonne foi.

Pierre DE CENIVAL.

L'Editeur-Gérant : R. PINARDON.

Rochefort-sur-mer. — Imprimerie A. Thoyon-Thèze.